THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REVC
v.12

Louis Roth.
J. 18.12

# REVUE CATHOLIQUE

# DE L'ALSACE.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuecatholiqued1218unse

# REVUE CATHOLIQUE DE L'ALSACE.

THVE RECHT SCHEV NIEMAND.
*(Légende d'une ancienne médaille de Strasbourg.)*

2e SÉRIE.

TOME II.
(XIIe DE LA COLLECTION.)

STRASBOURG,
TYPOGRAPHIE DE E.-P. LE ROUX,
RUE DES HALLEBARDES, 34.
1870.

054
REVC
N. 12

REVUE CATHOLIQUE
DE L'ALSACE.

# TU ES PETRUS!

M. Ad. Schæffer va être bien fier d'apprendre que son *Non possumus* est arrivé jusqu'à Rome. Notre correspondant a pris la peine de nous adresser quelques lignes au sujet d'une citation faite par le prédicant de Colmar. Si nous ne pensions que ces lignes peuvent être de quelque utilité à des catholiques, nous ne les publierions pas; car nous trouvons que c'est faire trop d'honneur au *Non possumus* que de le prendre au sérieux. Un pauvre apostat, qui semble destiné à finir ses jours dans une maison de santé si Dieu n'a pitié de lui, trouve que la brochure de M. Ad. Schæffer est d'une logique irrésistible; MM. les pasteurs qui rédigent le *Progrès religieux* partagent la manière de voir de l'ex-bénédictin. Ils ne sont pas difficiles. La logique et la science du pasteur Ad. Schæffer! *Risum teneatis, amici.* Il a suffi de la *science* d'un séminariste pour mettre à néant le *Non possumus.* Le *Progrès religieux* a mentionné les réponses du *Volksfreund,* du *Volksblatt,* (il voulait dire *Volksbote*) et de MM. Lamey et Schickelé. Pourquoi ne mentionne-t-il pas la réponse de M. l'abbé Winterer? Ces Messieurs cravatés de blanc nous ont dit dans leur grave sérénité qu'ils ont trouvé les premières réponses ou grossières ou faibles; nous aimerions avoir leur avis sur la Réponse qu'ils affectent de ne pas connaître.

Mais cédons la plume à notre correspondant : P. Mury.

..... La Bible « ne vous autorise pas, disait M. le pasteur Schæffer, à faire du pape le Vicaire de Jésus-Christ.» La raison en est bien simple : *pape* vient du mot grec παππας, qui veut dire *père.* Or, il est écrit : «N'appelez personne sur la terre *votre père;* car vous n'avez qu'un seul père, celui qui est dans les cieux» (Matth., XXII, 9). «Quoi de plus significatif que cette injonction de Jésus! » s'écrie M. le pasteur, et il ajoute : «Peut-être objecterez-vous les fameuses paroles : « *Tu es Pierre*, etc. (Matth., XVI, 18).»

Voilà tout ce que saura le lecteur des paroles du Fils du Dieu à celui que nous appelons le prince des apôtres. M. le pasteur a remplacé le reste par un *etc.*, et reprenant son air vainqueur : «Com-

698142

ment, nous dit-il, vous refuserez-vous à voir qu'ici, de même que Pierre parle au nom des autres apôtres, de même aussi les promesses de Notre Seigneur s'appliquent à tous ceux qui voient en lui le Christ, le fils du Dieu vivant? » — C'est entendu : quand le Sauveur dit à Simon, fils de Jean : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* », il faut expliquer ces paroles comme il suit : « *Simon, fils de Jean, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre*, c'est-à-dire sur vous tous présents et futurs, qui croyez ou qui croirez que je suis le Christ, *je bâtirai mon Église*, etc.... »

Ici parlons un peu science : aussi bien M. Schæffer, en sa qualité de pasteur du Saint-Évangile, est-il ami de la science, de «la science proprement dite, vraiment digne de ce nom», et dont il avoue ingénument que le protestantisme tient le monopole? Il est familiarisé avec les patriarches de la vraie science exégétique, historique, dogmatique, etc. (p. 29).

....Il peut en compter jusqu'à trois. Renforçons ce chiffre et demandons à M. le pasteur s'il a jamais entendu prononcer les noms de Rosenmüller, de Kuinoël, de Michaëlis, de Dodwell et de Bengel. N'en déplaise au savant M. le pasteur, nous tenons à lui rappeler que, dans son interprétation de saint Mathieu, il s'est mis en contradiction flagrante avec ces *colosses* de la science «proprement dite.» Nous allons donner la parole à chacun de ces docteurs :

«Πετρος, ailleurs, dénote une pierre; à propos de Simon, ce mot signifie *roc*. Volontiers Mathieu, ou plutôt son interprète grec aurait dit : επι τουτῳ τῳ πετρῳ (Tu es Pierre et sur *ce* pierre) si le génie de la langue l'eût permis; d'autant que dans le syriaque c'est de part et d'autre le même mot *kepha*... Il convient de rapprocher ce texte de celui où le Seigneur commande à Pierre de confirmer ses frères et de paître ses brebis et ses agneaux. — Si donc Simon reçoit comme nom *propre* (car il est écrit tu *es* et non point tu *seras*) un nom que d'ordinaire les Écritures attribuent au Christ, cela ne saurait être pour un autre motif sinon que la grande chose signifiée par ce mot est réellement en Pierre, lequel d'ailleurs est placé à la tête des apôtres, par saint Mathieu, et apparaît partout le premier.»

Ainsi parle le docteur Bengel dans son *Gnomon Novi Testamenti*[1], commentant le texte de saint Mathieu, XVI, 18.

[1] Publié à Tubingue, de 1742 à 1759.

Écoutons sur ce même sujet un second représentant de la science «vraie», Dodwell, savant philologue et professeur de l'Université d'Oxford.

Quand le Seigneur dit sur *cette pierre*, il a entendu signifier que c'est sur la *personne* même de Pierre qu'il bâtira son Église; ce que le savant docteur anglais prouve de la façon suivante[1] : Les saintes Écritures font mention de plusieurs noms imposés par Dieu à certains personnages bibliques. Or, habituellement ces noms accusent une qualité intrinsèque à celui qui le reçoit. Ainsi, 1° du nom Emmanuel (lequel en hébreu veut dire Dieu avec nous) l'on prouve contre les Sociniens la divinité du Messie; 2° Simon a été honoré du nom de Pierre, longtemps avant sa profession de foi, dont fait mention saint Mathieu au chapitre XVI; 3° Ces paroles : «*Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre*, etc...» ont une ampleur qui dénote bien qu'il s'agit là de la même personne; 4° La paronomase (*Petrus*, *petra :* Tu es Pierre, et sur *cette* pierre) dont on tire les interprétations sus-dites (c'est-à-dire que par ces mots : *sur cette pierre je bâtirai*, le Seigneur a entendu parler de lui-même ou de la foi de tous ceux qui croient en lui), cette paronomase n'existe pas dans la langue syriaque, en laquelle le Sauveur s'est exprimé et qui a été celle du texte original de l'Évangile de saint Mathieu.»

Passons aux savants protestants modernes. Rosenmuller, leur chef, s'exprime comme il suit[2] :

«Πετρος répond au mot syriaque *Kephas*, qui déjà auparavant avait été imposé comme nom propre à Simon. Πετρα signifie *montagne* ou *roc*. Le Christ a appelé Simon πετρος et non πετρα, parce qu'il ne convenait pas de lui donner un nom féminin ; quoique, d'ailleurs, chez les écrivains attiques, comme Sophocle et Eschine, le mot πετρος apparaisse dans le même sens que πετρα.» Puis, expliquant le sens de ces paroles : *Et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, le même savant ajoute : « Ici par *pierre* il ne faut entendre ni la confession de Pierre ou la foi, ni le Christ se montrant par un geste, *le contexte n'admet aucune de ces interprétations — mais Simon-Pierre* LUI-MÊME. Le Seigneur, s'exprimant en syriaque, s'est servi du même

[1] *Dissert.*, VII, § 31.

[2] *In Scholiis ad Matth.*, XVI, 18.

terme de part et d'autre. Du doigt ou par un signe quelconque, il a, en parlant, montré *Pierre*. Ainsi lisons-nous d'*Abraham :* «Ton nom sera *Abraham* (ce qui en hébreu veut dire *père d'une multitude*), car je t'ai établi père de beaucoup de nations ; de *Jacob : Israël* (en hébreu : combattant de Dieu) sera ton nom ; car tu agis en prince auprès des anges et des hommes.»

Kuinoël dit les mêmes choses et souvent dans les mêmes termes. Contentons-nous des passages suivants :

Simon avait déclaré ce qu'était Jésus : *Tu* ES *le Christ*, *le fils du Dieu vivant*. — Or, voici le sens de la réponse de Jésus, d'après le docteur que nous citons[1] : «*Et moi*, *Simon fils de Jean*, *je te dirai de mon côté qui tu es*, *et ce qu'il faudra attendre de toi. Tu* ES *et tu t'appelles vraiment Pierre*, c'est-à-dire *roc* ou *rocher;* tel est à la fois ton nom et ton *augure (rupes, saxum, nomen et omen habes)* ....*Et sur ce roc* je bâtirai mon Église. En prononçant ces mots, Jésus montrait Pierre de la main ou du doigt. Car c'est bien à tort que certains interprètes ont prétendu qu'il s'agissait ici soit du Christ, soit de la profession de foi que Pierre venait de formuler. Jamais ils n'auraient eu recours à ces interprétations entortillées *(ad has contortas interpretationes confugissent)*, si de ces paroles se rapportant à Pierre (seul), les *papistes* n'avaient tiré une conclusion en faveur de l'autorité et des prérogatives des pontifes romains.»

Voilà le dernier mot de la «science proprement dite» qu'invoque M. le pasteur Schæffer. Non-seulement elle reconnaît que les faveurs et priviléges, dont il est question dans saint Mathieu, XVI, 18, ne sont pas communs à tous les croyants, mais elle les concentre tout entiers en Simon Pierre à l'exclusion de ses successeurs.

Michaëlis ne semble pouvoir revenir de sa stupéfaction, que certains de ses coreligionnaires aient pu en appeler au doigt que Jésus aurait dirigé sur soi, en disant *sur cette pierre*. «A ce texte, dit-il, il est arrivé ceci de sinistre qu'il est tombé entre les mains des polémistes qui l'ont embrouillé de leur mieux.[2]» — Puis il cite le texte en langue syriaque, et ajoute que la simple lecture suffit pour *châtier* l'ignorance de ceux qui veulent entendre ces mots de quelqu'autre que de Simon Pierre.

[1] *Comment. ad Matth.*, XVI, 18.

[2] *Introd. in lib. N. T.*, part. I, § 14.

Restons-en là ; multiplier les citations deviendrait chose à la fois fastidieuse et inutile. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir quant à la partie exégétique des paroles de Jésus-Christ au disciple qui, après lui, devait paître son troupeau. Ces paroles ont fait en tout temps et feront à jamais le tourment des adversaires de la suprématie pontificale. Forcés par la critique la plus obvie de reconnaître en Pierre le chef du collége apostolique, ils sont réduits, pour tranquilliser leur conscience, de se persuader que du vivant des Apôtres seulement l'Église avait besoin de n'être pas acéphale. Bien triste expédient et qui justifie une fois de plus ces paroles d'un de nos poètes, écrivant à Racine que, de nos erreurs, l'esprit

Ne fut jamais la source primitive :
C'est le *cœur* seul, le cœur qui le conduit
Et qui toujours l'éclaire ou le séduit.

E.

# CHRONIQUE DU CONCILE.

SOMMAIRE. — I. Les lettres apostoliques.

« Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! Car je vous le dis, beaucoup de prophètes et de rois ont voulu voir ce que vous voyez et ne l'ont point vu, et entendre ce que vous entendez et ne l'ont point entendu. » Ces paroles que Mgr l'archevêque de Smyrne adressait à ses ouailles à l'occasion du Concile œcuménique, nous ne pouvons nous empêcher de les répéter en tête de cette chronique. Heureux les yeux qui voient ce que nous voyons : les évêques du monde entier réunis autour du vicaire de Jésus-Christ ! Heureuses les oreilles qui entendront ce que nous sommes si près d'entendre : la voix même du Saint-Esprit dans les décisions infaillibles de l'Église ! Mais heureuses surtout les âmes qui se soumettent d'avance à tous les décrets du Concile, et qui se tournent avec amour vers ces collines de la ville éternelle, d'où partira le secours que Dieu réserve à son Église : *unde veniet auxilium !*

C'est dans la basilique de Saint-Pierre à Rome que s'est ouvert, le 8 décembre dernier, le dix-neuvième Concile œcuménique, premier du *Vatican.* On sait que le Tibre, qui roule ses flots rapides, du nord au sud,

à travers la capitale du monde chrétien, divise la grande cité en deux parties d'inégale étendue. Sur la rive gauche s'élèvent les sept collines qu'occupait primitivement la maîtresse de l'univers.

*Septem urbs alta jugis, toti quæ præsidet orbi.*

Sur la rive droite, on voit le mont Janicule et le mont Vatican. Ce dernier, le plus septentrional des deux, porte la célèbre basilique de Saint-Pierre et le magnifique palais des papes. D'après le témoignage de Varron, il tire son nom des oracles *(vaticinia)* qui s'y rendaient dans les premiers temps de Rome. Le Saint-Esprit va donc rendre ses oracles infaillibles à la place même où de fausses divinités aimaient à tromper les hommes; et cette colline du Vatican, la plus célèbre du monde, va être couronnée d'une gloire nouvelle.

Trois fois déjà Pie IX avait vu se presser autour de lui un grand nombre de ses frères dans l'épiscopat : en 1854, ils venaient apporter l'éclat de leur présence à la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception ; en 1862, ils assistaient aux fêtes de la canonisation des martyrs japonais; ils célébraient, en 1867, le glorieux centenaire de saint Pierre, aux lieux mêmes où le premier des Apôtres avait souffert le martyre. L'univers catholique entendit avec joie ses pasteurs proclamer leur intime union avec le Saint-Père et leur complète adhésion à tous ses enseignements. C'est dans la dernière de ces trois réunions que Pie IX parla pour la première fois de son projet de convoquer un Concile œcuménique, «afin de préparer avec l'aide du Seigneur un remède aux maux dont l'Église est affligée;» il espérait, disait-il, que, « par le moyen de ce Concile, les ténèbres des erreurs se dissiperaient et que la lumière de la vérité catholique conduirait les hommes dans la connaissance et dans la vraie voie du salut et de la justice.» Le bonheur que les évêques éprouvèrent à cette nouvelle, fut partagé par les fidèles du monde entier : chacun voyait clairement que le Seigneur, qui est le gardien d'Israël, ne dort point et ne sommeille jamais : *ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israël.*

## I.

C'est le 29 juin 1868, le jour de la fête des bienheureux apôtres Pierre et Paul, que Pie IX, par la bulle *Æterni patris*, convoqua définitivement le Concile général pour l'année 1869, et en fixa l'ouverture au 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception. Dans cette bulle mémorable, dont la place est marquée à côté des actes pontificaux les plus célèbres, Pie IX rappelle que les successeurs de Pierre ont usé, toutes les fois qu'ils l'ont jugé opportun, du pouvoir qu'ils ont reçu de Jésus-Christ, et convoqué des

Conciles œcuméniques, « afin que, concertant leurs conseils et unissant leurs forces avec les évêques de tout l'univers catholique, *que le Saint-Esprit a établis pour régir l'Église de Dieu*, leur prévoyance et leur sagesse pût prendre les moyens les plus propres à procurer principalement la définition des dogmes de la foi, la destruction des erreurs généralement répandues, la défense, la mise en lumière, le développement de la doctrine catholique, le maintien et le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la correction des mœurs chez les peuples qu'envahit la corruption.

«Or, continue le Saint-Père, tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Église, et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même. L'Église catholique et sa doctrine salutaire, la puissance vénérable et la suprême autorité de ce siége apostolique sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de Dieu et des hommes; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les pontifes, les hommes les plus vénérables, consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques, sont tourmentés de toutes manières ; on anéantit les communautés religieuses; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et, ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreurs et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et pour la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que, non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont misérablement dans le trouble et la confusion».

Ce sont là les motifs qui ont décidé Pie IX à couronner, par la réunion d'un Concile général, ce Pontificat signalé par tant de combats contre l'erreur et l'injustice. Voici maintenant l'exposé des principaux points dont, aux termes de la bulle *Æterni patris*, le Concile devra s'occuper. Ce passage est d'autant plus important qu'il constitue à peu près le seul renseignement officiel que nous ayons sur cette question si pleine d'intérêt.

«Ce Concile œcuménique, dit Pie IX, aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse,

pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile, à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité.»

Après avoir imposé aux évêques du monde entier le devoir de se rendre au Concile œcuménique, Pie IX exprimait l'espoir que «les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les princes catholiques, non-seulement n'empêcheraient pas ses vénérables frères les évêques.... de venir au Concile; mais, au contraire, se plairaient à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce Concile.»

Tel est l'acte pontifical qui annonçait au monde le plus grand événement de ce siècle. C'est à bon droit que la lecture, qui en fut faite à la foule assemblée sur la place du Vatican, fut précédée d'une bruyante fanfare de clairons. Dieu semblait avoir dit au Pape : «Élève ta voix, et donne-lui le retentissement de la trompette : *quasi tuba, exalta vocem tuam*,» et nous avons vu l'erreur frémir à l'annonce du Concile œcuménique, comme si elle avait entendu la trompette du jugement, et les fidèles tressaillir d'allégresse comme à l'aurore d'un jour de résurrection.

Le 8 septembre de la même année 1868, le Saint-Père adressa «à tous les évêques des Églises du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Siége apostolique», la lettre pressante *Arcano divinæ* pour les inviter à prendre part au Concile œcuménique. Voici les principaux passages de cette lettre qui aura pour effet de ramener à l'Église ou de rendre plus coupables encore nos frères séparés d'Orient :

«Sans cesse Nous avons les yeux et le cœur tournés vers ces Églises qui, rattachées autrefois au Siége apostolique par le lien de l'unité, étaient si florissantes par le mérite de la sainteté et de la science divine, produisaient des fruits si abondants pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et qui aujourd'hui, par les ruses et les machinations infernales de celui qui a opéré dans le ciel même le premier schisme, se trouvent, à notre grande douleur, éloignées et séparées de la communion de cette sainte Église romaine qui est répandue par tout l'univers.

C'est pour cette raison que, dès le commencement de Notre suprême Pontificat, Nous vous avons adressé dans toute l'effusion de Notre cœur

des paroles de paix et de charité »[1]..... Or, comme tout récemment Nous avons convoqué un Concile œcuménique, «Nous vous adressons de nouveau Nos paroles et Nous vous conjurons, avertissons et supplions, avec toute l'ardeur que Nous pouvons y mettre, de vous rendre à cette même Assemblée générale, comme vos ancêtres se sont rendus au *Deuxième Concile de Lyon*, tenu sous le bienheureux Grégoire X, Notre prédécesseur de vénérable mémoire, et au *Concile de Florence*, célébré par Eugène IV, également Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, afin que, renouvelant les lois de l'ancienne charité, et remettant en vigueur la paix de Nos pères, ce présent céleste et salutaire de Jésus-Christ, dont le temps nous a fait perdre les fruits, Nous voyions enfin, après une longue et triste époque de douleur où ont régné les ténèbres de la division, Nous voyions se lever l'aurore brillante et pure de cette union qui est dans nos vœux.»

On sent que celui qui parle ainsi a des entrailles de père «pour tous ceux qui reconnaissent et adorent Jésus-Christ.» Cinq jours après l'épître aux Orientaux, on lisait avec attendrissement une nouvelle lettre de Pie IX adressée à «tous les protestants et autres non catholiques.» Écrite avec la même charité que la précédente, cette lettre cependant n'a pas le même objet. Le Saint-Père n'invite pas les protestants au Concile : leurs ministres, n'ayant pas le caractère épiscopal, ne sauraient être admis à siéger dans cette sainte Assemblée, et leurs erreurs, étant déjà formellement condamnées, ne peuvent pas redevenir l'objet des délibérations de l'Église. Pie IX se contente donc d'avertir, d'exhorter et de conjurer tous ceux qui «se glorifiant du nom de *chrétiens*, ne professent pas la véritable foi de Jésus-Christ....», de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la loi que leur a prescrite notre Seigneur Jésus-Christ pour arriver au salut éternel....

«Certes, dit Pie IX, celui qui considèrera avec attention et voudra étudier la situation où se trouvent les sociétés religieuses, si diverses et si divisées entre elles et séparées de l'Église catholique, qui, depuis Notre Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres, a toujours et sans interruption exercé par ses légitimes pasteurs et exerce encore aujourd'hui la divine puissance que le Seigneur lui-même lui a donnée, celui-là se persuadera facilement qu'aucune autre société particulière, ni toutes ensemble réunies, ne constituent et ne sont en aucune manière cette Église une et universelle que le Christ Notre Seigneur a établie, constituée, dont il a voulu l'existence, et qu'aucune ne peut être regardée comme membre ou partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique.

«Car, d'un côté, ces sociétés manquent de cette autorité vivante et di-

[1] *Epist. ad Orient., in suprema die januarii ann. 1848.*

vinement constituée qui enseigne avant tout aux hommes les choses de la foi et la règle des mœurs, qui les dirige et les conduit en tout ce qui tient au salut éternel, et, d'autre part, ces sociétés ont constamment varié dans leur doctrine, et cette mobilité, cette instabilité est toujours chez elles la même.....

«Que tous ceux donc qui ne possèdent point *l'unité et la vérité de l'Église catholique*[1], saisissent l'occasion de ce Concile, par lequel l'Église catholique, dont leurs ancêtres faisaient partie, présente au monde une nouvelle preuve de son unité intime et de sa puissance vitale et inexpugnable; et qu'obéissant eux-mêmes aux besoins de leur cœur, ils s'efforcent de s'arracher à cet état dans lequel ils ne peuvent être assurés de leur propre salut.....

.....«Nous espérons, dit le Pape en terminant, avec la plus vive ardeur et les mains étendues vers le ciel, le retour des fils errants à l'Église catholique, afin que Nous puissions les accueillir avec amour dans la maison du Père céleste et les enrichir de ses inépuisables trésors. En effet, de ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique dépend principalement non-seulement le salut de chacun en particulier, mais encore celui de la société chrétienne tout entière; et l'univers entier ne peut être en possession de la véritable paix, s'il n'existe point un seul bercail et un seul pasteur.»

Quel que soit le résultat des efforts de Pie IX par rapport à la conversion des schismatiques et des hérétiques, il pourra dire avec raison : «*Quid ultra facere debui.... quod non feci?* Que devais-je faire encore, que je n'aie point fait?» Ses lettres resteront dans l'histoire, ou comme le premier monument du retour salutaire que nous souhaitons, ou comme une nouvelle preuve de l'obstination de ceux à qui elles furent adressées.

Avant de raconter les préparatifs qui furent faits à Rome en vue du Concile général et les controverses dont ce grand événement fut l'occasion parmi les catholiques, il nous faut dire quelle fut, vis-à-vis des actes pontificaux que nous venons de résumer, l'attitude des libres-penseurs, des hérétiques, des schismatiques et des gouvernements. Commençons par les libres-penseurs.

(*La suite prochainement.*)

*L'abbé* MARBACH.

[1] S. AUGUST., *Epist.*, 61, al. 223.

Nous donnons aujourd'hui la lettre annoncée dans le dernier numéro de la *Revue*.

Rome, le 5 décembre 1869.

«Monsieur le Directeur,

«Voici quelques nouvelles préliminaires sur le Concile... C'est mercredi prochain, sous les auspices de l'Immaculée Marie, que vont être inaugurées les assises solennelles où des hommes compétents discuteront les intérêts les plus sacrés, non d'une province ou d'une nation, mais du genre humain tout entier. Cette première session commencera à 8 heures du matin et ne doit se terminer que fort tard dans la soirée. Elle aura lieu dans la salle conciliaire, disposée dans la basilique vaticane, suivant le plan de l'architecte romain Vespigniani. Cette salle occupe tout le bras septentrional de la croix latine que forme la basilique. En voici une courte description, en attendant que je puisse vous en envoyer le dessin dont on a annoncé ici la prochaine publication.[1]

«Dans le demi-cercle de l'abside de cette partie de la croix, au-dessus de l'autel dédié aux saints Procès et Martinien, s'élève le trône du Souverain-Pontife. Des deux côtés se développent en forme de fer à cheval d'abord les bancs des cardinaux, puis sept rangées de siéges, disposés en amphithéâtre pour les patriarches, les primats (en vertu d'un indult spécial de Pie IX), les archevêques, les évêques, les abbés *nullius*[2], les abbés généraux et les supérieurs des ordres à vœux solennels. A l'ouverture du fer à cheval se trouve la grande porte d'entrée, et quelques pas plus loin

[1] Nous comptons donner ce dessin à nos abonnés (N. d. l. R.).

[2] On appelle abbés *nullius* s. ent. *diœceseos* certains prélats qui ont juridiction d'Ordinaire avec peuple et territoire non compris dans une circonscription diocésaine. «Abbates *nullius* (diœceseos) ordinariam auctoritatem cum populo ac territorio separato obtinentes.» (Vannutelli): *Acta ex iis decerpta quæ apud S. Sedem geruntur*. Vol. II, p. 345 (N. d. l. R.).

«Il y a vingt-sept de ces quasi-diocèses dans l'Eglise universelle. En France on en compte deux:

«1° La *Grande Aumônerie de France*. Le titulaire est par le fait en ce moment l'archevêque de Paris, mais les juridictions sont complétement distinctes, et un simple prélat pourrait être nommé grand aumônier. Le vicaire-général de la grande aumônerie n'a rien de commun avec les grands-vicaires du diocèse de Paris. Mgr Darboy a, chaque année, deux mandements de carême à faire. Le (quasi) diocèse de la grande Aumônerie comprend dans son ressort le palais des Tuileries, les autres résidences impériales, la chapelle impériale d'Ajaccio, l'aumônerie des armées de terre et de mer.

«Cette prélature *nullius* a été érigée par Pie IX, le 31 mars 1857.

«2° Le *Chapitre impérial de Saint-Denis*, avec les trois maisons d'éducation de la Légion-d'Honneur (Saint-Denis, Ecouen et les Barbettes) et l'hospice des *Quinze-vingts*, érigé également et à la même date par Pie IX.

«La principauté de Monaco a été exemptée, l'année dernière, de la juridiction épiscopale, et

dans l'intérieur, l'autel qui servira à la célébration des Saints Mystères dans les sessions publiques. Enfin près de l'autel, du côté de l'Évangile, sera placée la chaire qui pourra tenir lieu de tribune aux orateurs; car la salle conciliaire de la basilique, servira aussi pour les discussions.[1]

«Il faut remarquer ici que dans les conciles tant généraux que provinciaux il est d'usage de tenir trois sortes de séances ou de réunions : les *Congrégations particulières* ou *Commissions*, les *Congrégations générales* et les réunions plus solennelles désignées sous le nom de *Sessions*. Dans les premières, les questions reçoivent une ébauche préliminaire; dans les secondes on convient, soit quant au fond, soit quant à la forme, de la solution qu'il y a lieu de leur donner; enfin dans les sessions publiques, les définitions et décrets deviennent des dogmes ou des lois de l'Église. De ces dernières réunions les discussions orales sont exclues; les difficultés, les objections, les protestations doivent être remises par écrit. Pendant les Congrégations générales seules, les orateurs peuvent parler à tous les Pères réunis, et alors, comme déjà l'on sait, la sténographie nous conservera leurs discours.

«Complétons la description de la salle conciliaire par un coup d'œil sur les tableaux dont on vient de l'orner.

«Au-dessus du trône pontifical, la vue de l'esprit-Saint descendant sur les apôtres, rappelle où il convient de placer la source des eaux vives qui sous peu doivent rafraîchir et fortifier les âmes altérées. Sur les parois latérales, sont représentés quatre Conciles généraux : ceux de Jérusalem et de Nicée; plus près du trône, celui de Trente et, en face, celui de Florence, que l'on a cru opportun de mettre ainsi sous les yeux des représentants de l'Église grecque, invités par le Saint-Père à profiter du présent Concile pour mettre fin au chisme qui les tient si malheureusement éloignés de nous; enfin, les médaillons des vingt-deux papes qui ont tenu des conciles œcuméniques, et ceux des quatre grands docteurs de l'Église sont distribués dans l'enceinte de la salle.

«La grande porte d'entrée a reçu elle aussi ses peintures et ses emblèmes. A l'extérieur, apparaît Notre Seigneur planant dans les nues et tenant le livre de son saint Évangile dans une main. Sur la frise on lit ces mots : *Euntes docete omnes gentes ; ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Du côté intérieur de la porte on voit la très-sainte Vierge

un abbé commendataire la gouverne au spirituel. Seulement, pour les ordinations et autres fonctions de l'ordre épiscopal, cet abbé *nullius* doit recourir à son évêque voisin.

«Les abbés et prélats *nullius* siégent au Concile, précisément à cause de la juridiction territoriale et quasi-épiscopale qui leur est dévolue.

(*Semaine religieuse du diocèse d'Aix*, n° du 25 décembre 1868.)

[1] Elle devait servir, en effet, aux discussions; mais les conditions d'acoustique en sont si mauvaises qu'il a fallu songer à une autre salle, qui permette aux orateurs de se faire comprendre.

couronnée de sept étoiles et ayant la lune sous ses pieds : au-dessus sont inscrites les paroles suivantes : *Adsis, volens, propitia — Ecclesiæ decus ac firmamentum — Imple spem in tuo præsidio positam — quæ cunctas hæreses sola interemisti.*

«Le jeudi, 2 du courant, les évêques déjà arrivés à Rome ont été convoqués en réunion pro-synodale dans la chapelle Sixtine. Après une allocution assez longue, dans laquelle le Saint-Père insiste sur la nécessité pour eux de recourir avec confiance à Celui auquel saint Pierre a dit : «Vous avez les paroles de la vie éternelle» et qui lui-même a déclaré que celui qui n'est pas avec lui est contre lui, les évêques présents ont reçu communication du règlement du Concile. J'en extrais quelques points.

«Quoique au Souverain-Pontife seul il appartienne de proposer aux Pères du Concile les questions à examiner, Sa Sainteté toutefois rend les Pères participants de ce même droit et privilège et désire qu'ils en usent autant de fois qu'ils le jugeront convenable, mais aux conditions suivantes : 1° La proposition doit être faite par écrit et remise à une Congrégation spéciale qui sera instituée dans ce but; 2° La question doit offrir un intérêt général et regarder l'Église universelle et non point seulement quelque diocèse en particulier; 3° L'on doit avoir soin de joindre à la proposition les raisons à l'appui; 4° Enfin, il ne doit rien s'y trouver de contraire à l'interprétation constante ni aux inviolables traditions de la sainte Eglise. Après que la Congrégation spéciale aura jugé de l'opportunité ou de l'inopportunité de proposer au Concile la question qu'on lui aura soumise, le Saint-Père se réserve de prononcer en dernier ressort.

«Le secret est imposé à tous les membres du Concile quels qu'ils soient, tant aux Pères qu'aux théologiens et aux officiers subalternes.

«Les Congrégations générales seront présidées par cinq Cardinaux, savoir : LL. EE. de Reisach[1], de Luca, Bizarri, Bilio, et Capalti.

«Les questions touchant la foi seront traitées les premières. Quant à la manière de procéder, voici la marche que l'on suivra : Un certain nombre de jours avant chaque Congrégation générale, il sera remis aux Pères du Concile une partie des travaux faits à Rome par les commissions instituées il y a deux ans, et pour lesquelles le Saint-Père avait appelé des théologiens et des canonistes de toutes les nations. Il est déclaré dans le règlement que ces travaux n'ont reçu aucune approbation, en sorte que les évêques conservent toute liberté d'en admettre ou d'en rejeter les conclusions. Les mêmes travaux seront ensuite proposés en Congrégation générale. On entendra les orateurs qui voudront prendre la parole, et l'on formulera une conclusion. Dans le cas où des difficultés graves diviseraient les sentiments, la question sera de nouveau soumise à des Congrégations particulières. Ces Congrégations seront au nombre de quatre :

[1] L'on a appris depuis la douloureuse nouvelle de la mort de cet éminent prince de l'Église (N. d. l. R.).

une pour les matières de la foi, une pour les choses de pure discipline ecclésiastique, une pour ce qui concerne les ordres religieux; enfin, une dernière pour les rites orientaux. Le personnel en sera nommé au scrutin secret par les Pères du Concile, savoir : vingt-quatre membres pour chacune, sans comprendre le président lequel sera toujours un cardinal au choix du Souverain-Pontife.[1]»

A. Eschbach.
*Directeur du Séminaire français.*

# BIBLIOGRAPHIE.

*Grammaire de la langue volofe*, par Mgr A. Kobès, évêque de Modon, vicaire apostolique de la Sénégambie, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.[2]

Les Volofs habitent la côte occidentale d'Afrique, entre le Sénégal et la Gambie. Depuis des siècles ils occupent le même pays; car les premiers marins portugais qui, sous la direction de Henri-le-Navigateur, découvrirent ces contrées, les y rencontrèrent. Dans leurs relations ils les nomment Gilofi; on dit encore Wolof, Yolof, Diolof. Les indigènes donnent ce dernier nom à leur pays, et à eux-mêmes celui de Volofs.

Autrefois, ils possédaient un État florissant, bien plus étendu que de nos jours; mais de fréquentes vicissitudes politiques et des guerres perpétuelles avec leurs voisins ont diminué leur empire. Malgré cela, les Volofs sont encore puissants et nombreux en Sénégambie. Ce sont les plus beaux et les plus grands de tous les noirs; pour l'intelligence, peu de tribus africaines les surpassent. Leur langue est parlée dans la plus grande partie de la Sénégambie, dans les villes coloniales anglaises et françaises. Sur plusieurs points du littoral de l'Afrique elle est devenue la langue du commerce. »

Au sujet des Volofs, les voyageurs et les géographes se copiant les uns les autres, ne manquent pas de dire : «La langue de ces peuples est harmonieuse et facile à apprendre.»

Qu'elle soit harmonieuse, nous le croyons volontiers sur l'autorité de Mgr Kobès, bien qu'un missionnaire ait quelquefois des faiblesses paternelles pour les peuples qu'il évangélise. D'ailleurs il suffit de jeter un coup d'œil sur l'alphabet volof, pour voir que les sons durs et rudes sont loin d'y dominer; de plus, les Volofs ne prononcent jamais deux consonnes pour une voyelle, comme nous par exemple dans *prêtre*; à plus

[1] Les deux premières de ces commissions sont nommées, et l'on y compte cinq évêques français.
[2] 1 vol. in-8; Saint-Joseph de N'Gazobil. Imprimerie de la Mission.

forte raison n'en admettent-ils pas trois, comme dans le mot *strident*, etc. Leur langue doit donc être réellement harmonieuse. Qu'elle soit facile, c'est une autre question : ceux qui le disent, n'ont sans doute jamais essayé de l'apprendre.

Le Volof n'avait pas d'écriture : quelques indigènes, pour écrire leur langue, se servaient de l'alphabet arabe; mais avec ses nombreuses gutturales, celui-ci se prête fort peu à reproduire les sons du volof. Aussi Mgr Kobès, pour former un alphabet, a-t-il pris les caractères latins, et avec quelques signes additionnels il est parvenu aux résultats suivants : 1° Toute lettre représente un son ou une articulation; 2° rien n'est sous-entendu dans l'écriture; 3° aucune lettre n'a double emploi; 4° deux ou plusieurs lettres ne sont jamais employées pour exprimer le même son; 5° les sons simples sont représentés par des lettres simples et les sons composés par des lettres composées; 6° chaque lettre conserve toujours, quelle que soit sa position dans le mot, la valeur qu'elle a isolément dans l'alphabet.

Le mérite de cet alphabet, et il n'est pas petit, est de rendre impossibles en volof les fautes d'orthographe; il suffit d'écrire exactement comme l'on prononce. N'avoir pas d'orthographe à apprendre pour écrire correctement : que d'enfants français envieraient le sort des petits Volofs!

Malgré cet avantage incontestable, notre dessein n'est pas d'engager quelqu'un à étudier le volof, ni de faire ici un abrégé de la grammaire de Mgr Kobès; mais en donner une idée, si incomplète fût-elle, ne nous a point paru hors de propos. Les lecteurs de la *Revue*, avons-nous pensé, prendront intérêt aux travaux d'un prélat qu'ils s'honorent de nommer leur compatriote. Ils trouveront peut-être plaisir et profit, à voir clairement un exemple des difficultés qui s'opposent à la diffusion des lumières de Jésus-Christ. Combien de missionnaires de la Sénégambie sont morts, victimes d'un climat dévorant, avant d'avoir pu se faire comprendre des infidèles! Faciliter aux nouveaux venus l'étude de la langue volofe, et par suite la prédication de l'Évangile, est le noble désir qui a poussé Mgr Kobès à composer et à publier son ouvrage.

En voyant, faite par les soins d'un évêque, cette belle et grande grammaire d'une langue naguère sans écriture; en voyant la liste des livres déjà sortis des presses de Saint-Joseph de N'Gazobil, on pourrait à juste titre proclamer l'Église catholique moins ennemie des lumières et de l'instruction que quelques-uns ne le prétendent, mais à quoi bon? Ceux qui voudront bien lire ces lignes sont tous convaincus[1]; ceux qui auraient besoin de conviction ne les liront probablement pas. Si pourtant parmi

[1] Ils n'auraient du reste qu'à se rappeler les Lettres de M. l'abbé Simonis à M. Jules Simon, publiées ici-même.

ceux qui mettront la main sur ce travail, quelqu'un ne trouvait rien de comparable à l'imprimerie pour civiliser et rendre heureux un peuple, nous pouvons réjouir son cœur par la nouvelle de l'existence, sur le territoire des Volofs, d'une imprimerie qui, malgré ses ouvriers nègres, peut, pour la beauté du caractère, la netteté de l'impression, la correction du texte, rivaliser avec les premières imprimeries d'Europe. Dussent nos typographes en être jaloux, le volume est là pour prouver notre assertion.

Venons enfin à l'ouvrage lui-même. Nous y trouverons un sujet d'étude moins aride peut-être que ne le ferait supposer le mot de grammaire, si intimement lié dans nos souvenirs aux ennuis et aux petits chagrins de notre vie d'écolier.

Toute grammaire doit donner une idée exacte de la langue; et la connaissance de la langue nous fait pénétrer dans le caractère, dans l'esprit, nous osons le dire, dans l'intime de la vie d'un peuple. La pensée et la parole ont trop de rapports, elles influent trop l'une sur l'autre pour que l'étude philosophique du langage ne soit pas une étude psychologique du plus haut intérêt. En outre, on peut encore tirer de l'étude d'une langue des conclusions géographiques, ethnologiques, historiques. Un mot, un seul mot sera quelquefois la preuve aussi sûre du passage d'un peuple, de son influence sur un autre, que le serait un monument de pierres. Citons un exemple tiré du Volof. Le nom de Dieu dans cette langue est *Yalla*. Il vient évidemment de l'arabe. Mgr Kobès, en parlant de ce nom, dit : «La croyance à l'unité de Dieu est universelle et incontestable parmi les indigènes.» Nous tromperons-nous en concluant, qu'à une époqne plus ou moins reculée, les Maures ont dû apporter cette idée au milieu des Volofs, alors fétichistes comme le reste des nègres? En effet, s'ils avaient eu l'idée d'un Dieu unique avant leurs relations avec les Maures, ils lui auraient donné un nom tiré de leur propre langue, et n'auraient jamais pris celui de leurs voisins musulmans, dont d'ailleurs ils ne pratiquent pas la religion. Bien d'autres mots arabes se sont glissés dans le volof; il serait intéressant de les relever. Cette étude et celle des modifications que l'arabe lui-même a subies au contact des dialectes volofs et Mandingues[1], présenteraient aux linguistes plus d'intérêt qu'on ne le croirait d'abord. Ils y trouveraient peut-être le moyen d'expliquer certains faits, obscurs jusqu'ici, des anciennes langues sémitiques.

Revenons au volof. Le peuple qui le parle est actuellement bien barbare; mais la langue ne l'est pas; son mécanisme, à la fois simple et varié peut souvent rendre en un seul mot des idées bien complexes.

[1] Les Mandingues habitent à l'est et au sud des Volofs. Leur langue, peu connue du reste, serait d'une autre famille. Cf. *Populations noires des bassins du Sénégal et du Haut-Niger*, par M. Faidherbe. (*Bulletin de la Société de Géographie*, IVe série, t. XI. 1856.)

On évalue à cinq mille le nombre des radicaux de la langue volofe, et à près de cent mille celui des mots dérivés. Ce nombre, nous le verrons plus bas, ne paraît pas exagéré. Malgré cette richesse, le volof n'avait pas ou n'avait que peu de mots pour exprimer les idées métaphysiques, abstraites ou générales; c'est que les indigènes n'avaient que fort peu de ces idées. Ils ont cependant une philosophie à eux; elle se compose de beaucoup de maximes, de sentences et de paraboles, tirées de l'ordre matériel et appliquées à la vie sociale; ce sont pour eux autant d'axiomes irréfutables. Ce caractère matériel ressort partout dans la langue très-riche en mots concrets; ainsi, entre mille autres exemples, chacune de ces idées : *porter sur la tête*, *sur les épaules*, *sur les bras*, *porter quelqu'un*, *porter quelque chose*, s'exprimera par un verbe différent. Notons, en passant, et c'est à la fois un exemple de la richesse du langage et un indice de mœurs, le grand nombre de mots pour les liens de parenté jusque dans les degrés les plus éloignés. Il en est de même pour des relations sans aucune importance à nos yeux. Ainsi, l'oncle et la tante sont nommés différemment, s'ils sont plus âgés ou plus jeunes que le père ou la mère. L'oncle et la tante encore, outre leur nom spécifique, sont appelés père et mère; les cousins-germains sont traités de frères. Les Volofs, on le voit, ne sont pas encore assez civilisés pour ne plus aimer, ni estimer les liens de famille.

Encore une observation sur les mots : le même terme change souvent de fonctions, et peut servir de substantif, d'adjectif, de verbe, de conjonction et d'adverbe. Ces variations semblent un caractère propre aux langues d'une haute antiquité.

Quant au mécanisme grammatical du volof, nous ne pouvons en donner une idée complète; il faudrait plus de temps et plus d'habileté que nous n'en avons à notre service. Nous nous contenterons d'insister sur deux points. Ils nous semblent essentiels dans la langue, et nous y verrons une fois de plus le caractère pour ainsi dire purement physique et matériel des peuples qui la parlent.

Le Volof a peu, très-peu de flexions; une série de particules et de verbes auxiliaires servent pour les déclinaisons et les conjugaisons.

Il est une sorte de particules fort curieuse à étudier. Mgr Kobès les avait d'abord appelées articles ou signes de position; maintenant il les nomme adjectifs définis. Comme il le remarque lui-même : « la terminologie est conventionnelle, l'essentiel est de bien faire connaître la nature, la forme, les inflexions et l'emploi du mot que doit désigner le terme adopté. » Cette observation suffira pour justifier Mgr Kobès d'avoir, en quelques endroits de son livre, employé des mots différents de ceux que l'usage des linguistes et des grammairiens avait consacrés. Nous adoptons ici la terminologie de Mgr Kobès. Cet adjectif défini, puisqu'il est ainsi nommé, se compose d'une consonne initiale et d'une voyelle finale, toutes deux variables. La terminaison est *i*, *a* ou *u*; *i*, si l'objet est présent; *a*, s'il est

éloigné ; *u*, si la distance est inconnue ou indéterminée. Quant aux consonnes initiales, elles sont huit au singulier, deux autres au pluriel ; leur emploi n'est pas chose indifférente, il dépend du mot précédent[1]; mais il est difficile, sinon impossible, d'en tracer les règles ; l'usage est le seul guide à suivre. On comprend qu'un pareil système, répété avec plus ou moins de complications pour les adjectifs indéfinis, démonstratifs, interrogatifs, et même pour les adverbes, procure à la langue une grande variété et une réelle harmonie, mais présente à un étranger fort peu de facilités.

Passons au verbe — pour ne pas décourager nos lecteurs, si quelqu'un nous a suivi jusqu'ici, nous nous hâtons de l'avertir qu'après cela il ne sera plus question de ces grands mots grammaticaux un peu ennuyeux et propres à faire peur. — Le même verbe radical en volof peut admettre vingt-huit désinences diverses, modifiant le sens primitif.

Cependant tout verbe primitif n'a pas ces vingt-huit formes, et souvent les formes dérivées sont usitées sans que le primitif le soit. Cela n'est point particulier au volof. On dit bien en français *illuminer*, jamais on n'a dit *luminer*, et *lumino*, je le crains bien, serait barbare en latin. Peu de langues, cependant, ont autant de formes dérivées, et c'est un grand avantage que d'indiquer en un seul mot si le sujet fait l'action avec ardeur, s'il va la faire, s'il la répète, s'il excite à la faire, s'il ne fait que semblant d'agir, si cette action est peu considérable, si elle est habituelle, etc. Une de ces désinences donne au verbe le sens contraire à celui du radical, c'est la terminaison *i*. Exemple : *Ub*, ouvrir ; *Ubi*, fermer.

La conjugaison volofe n'est pas moins variée. Le nombre et la personne du verbe sont exprimés par les pronoms ; mais avec les particules et les verbes auxiliaires, le volof forme une grande quantité de temps et de modes, selon toutes les nuances de la pensée. La négation, chose assez remarquable, au lieu de s'ajouter au verbe, comme dans nos langues, devient une nouvelle conjugaison, variant selon tous les degrés de la négation. Ainsi, *ne pas*, *ne plus*, *ne pas encore*, *ne jamais*, *ne plus jamais* se rendent par autant de formes différentes.

Nous nous arrêtons ici ; sans doute bien des choses resteraient à dire sur la langue volofe, principalement sur sa syntaxe toute de position ; mais nous craindrions de fatiguer nos lecteurs.

Selon Abel Rémusat, les verbes dérivés, dont nous avons parlé plus haut, sont tout à fait analogues à ceux qui se trouvent dans les principaux idiomes tartares. Nous avouons notre incompétence en tartare ; mais nous n'osons nous fier absolument à cette assimilation, après avoir vu les erreurs commises par le savant linguiste, à propos de l'adjectif

[1] Il existe un changement de consonnes analogue en breton.

défini. Évidemment, Abel Rémusat n'a eu entre les mains que des documents trop incomplets sur la langue volofe.

Ce ne sera pas le moindre des mérites de Mgr Kobès que de fournir, comme il le dit dans sa préface, un secours utile à la science de la linguistique. Cette science a pour objet, comme chacun sait, de rechercher non-seulement les formes d'une ou de plusieurs langues, mais de trouver les lois suivant lesquelles ces formes ont surgi, se sont développées et transformées. Jusqu'ici les langues de l'Afrique ont été pour elle comme un fruit défendu ; sans doute, quelques linguistes avaient tâché de les classer, de les rattacher à des groupes connus; mais ces théories, faute de documents certains, étaient bâties sur des fondements ruineux. Faire dans son cabinet de la fantaisie en fait de langue, est plus facile que d'aller sous un climat malsain et un ciel de feu, étudier des mots, des déclinaisons et des conjugaisons. De peur de faire nous-même une théorie aventureuse, nous ne déciderons pas à quelle classe de langues appartient le volof. Mgr Kobès le croit une langue primitive. Pour affirmer le fait absolument, il faudrait mieux connaître les langues de l'intérieur de l'Afrique, dont peut-être le volof est dérivé. Quoi qu'il en soit, si jamais on arrive à donner au volof sa place dans la classification des langues, on le devra au livre de Mgr Kobès; si même jamais la linguistique parvient au but grandiose qu'elle cherche, c'est-à-dire à coordonner en un seul plan toutes les langues du monde ; si du moins elle réussit à les grouper en quelques familles naturelles, à connaître leurs ressemblances et leurs différences, à embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de leurs procédés, ce ne sera qu'après avoir eu à sa disposition beaucoup d'ouvrages aussi complets et aussi consciencieux.

Avant de finir, qu'on nous permette de citer les paroles par lesquelles Mgr Kobès termine sa grammaire. Tous nos lecteurs s'associeront aux sentiments du zélé prélat : « Si nous considérons la langue volofe dans son ensemble, ne devons-nous pas en admirer la simplicité, la régularité, la richesse et le caractère logique? Est-ce un peuple sauvage, inculte et sans civilisation, qui a pu former et conserver cet idiome, si régulier et si délicat? Ne faut-il pas admirer et remercier la Providence, qui a ainsi préparé les voies à l'évangélisation de ces peuples? Si la foi vient de l'ouïe, et si l'ouïe vient par la parole du Christ, n'est-ce pas un grand bienfait pour une nation infidèle que de posséder un instrument si parfait et si propre à servir de véhicule à la parole de Dieu, à l'introduire par l'ouïe dans l'esprit et le cœur, afin d'y faire luire le flambeau de la foi.» ?

J. Ehrmann, *S. J.*

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Le R. P. Félix a terminé le jour de Noël sa station d'Avent, devant un auditoire plus nombreux que jamais. La tristesse des adieux a été tempérée par la promesse qu'a faite l'illustre Conférencier de venir prêcher le jour de l'Epiphanie, 6 janvier, à quatre heures et demie du soir, un sermon de charité, en faveur des Petites-Sœurs des pauvres.

— *Conférences de Saint-Nicolas.*[1] — *L'histoire et la doctrine du diable.* Luther croyait au diable : il se disputait avec lui pendant des nuits entières, et les amateurs de reliques protestantes admirent encore au château de Wartbourg la tache noire produite par le fameux encrier que le réformateur lança contre l'esprit de ténèbres.

A son tour, M. le pasteur Réville vient de lancer son encrier contre le diable, en présence de nombreux spectateurs, réunis dans l'église protestante de Saint-Nicolas. Par ricochet ce projectile, destiné à tuer le diable, devait atteindre l'Église catholique et les prêtres de cette Église, que M. Réville traite de *magiciens.*[2] Constatons pour notre satisfaction que M. Réville n'est pas sorcier.

Le docte pasteur a consacré deux conférences à l'*histoire et à la doctrine du diable*, «*sujet piquant*,» dit M. Fischbach, fils, dans le *Courrier du Bas-Rhin.*

Disons tout de suite que M. Réville ne croit pas au diable : Satan n'est pour lui qu'un mythe qui représente «la puissance du mal moral en nous et hors de nous.» Mais la Bible, dira-t-on? mais notre Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres? mais la ferme croyance des premiers chrétiens et la croyance universelle de tous les peuples de la terre? Ces objections n'ont rien qui embarrasse M. Réville. On en jugera par la manière dont il écarte l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ. Nous citons l'analyse donnée par le *Progrès religieux.*

«On a souvent prétendu que Jésus-Christ s'était accommodé à ces superstitions juives, c'est-à-dire qu'il les avait acceptées par condescendance pour les opinions du vulgaire. M. Réville pense *qu'il est plus respectueux pour Jésus,* et en même temps plus historique, de dire que, sous ce rapport, il *n'était pas au-dessus des connaissances de son siècle. Cela n'enlève absolument rien à sa dignité.*»

Ainsi, pour M. Réville, Christ n'est qu'un ignorant, et la Bible un recueil d'histoires plus ou moins fabuleuses : les premiers chrétiens étaient tous superstitieux, et le consentement universel de tous les peuples n'est autre chose que la comunauté du délire.

[1] Cet article n'a pas pu être inséré dans la livraison de décembre, faute de place.
[2] *Courrier du Bas-Rhin.*

Comment avec ces idées, M. Réville explique-t-il la «formation de la doctrine du diable»? C'est ce que nous apprend l'analyse de sa première Conférence : nous résumons le *Progrès religieux.*

Les origines de la croyance au diable doivent être cherchées dans le dualisme qui caractérise toutes les premières créations religieuses de l'humanité. Placé en face de la nature, l'homme y constate des forces favorables et des forces redoutables : il attribue les premières a des divinités bonnes et bienfaisantes, les autres à des divinités méchantes et malfaisantes. Parmi les religions polythéistes qui reposent sur le principe du dualisme, il en est une dans laquelle le dualisme est absolu : c'est la religion du Zend Avesta, la religion persane. En face d'Ormuzd, le dieu de la lumière et du bien, le Zend Avesta place Ahriman, le dieu des ténèbres et du mal. Comme le livre sacré des Perses rapporte qu'Ahriman tenta la première femme sous la forme du serpent, on n'a pas manqué d'en conclure que le satan des Juifs était d'origine persane. Ce n'est pas l'opinion de M. Réville. Ce sont, dit-il, deux légendes distinctes : car dans le récit persan, c'est Ahriman déguisé en serpent qui séduit la première femme, tandis que dans la Genèse *il n'est question que d'un serpent ordinaire.* Le diable des Juifs a son origine particulière; mais cette origine, c'est encore dans un certain dualisme qu'il faut la chercher. Les Israélites adorèrent longtemps d'autres dieux à côté de Jéhovah. Plus tard, *l'idée monothéiste se développant chez eux*, ils se déclarèrent contre les divinités païennes. Cependant *ils ne niaient pas pour cela l'existence de ces divinités,* ils défendaient seulement de les adorer. Ils allaient même plus loin : ils leur attribuaient l'influence pernicieuse qu'ils attribuèrent plus tard au génie du mal. A côté de cette idée nous voyons bientôt surgir celle des fils de Dieu ou anges, fonctionnaires du gouvernement divin. Parmi ces fils de Dieu, il en est un qu'on finit par distinguer sous le nom de *l'adversaire* (satan) parce que son rôle est d'épier les hommes et de les accuser devant Dieu : c'est là le satan de la légende de Job, *une simple personnification de la conscience humaine.*

Quand les Israélites eurent été mis en contact avec les Perses, le satan juif se transforma à la ressemblance d'Ahriman : il devint tentateur et séducteur. Ses anges — car il n'est plus seul — ses anges essaient comme lui de faire tomber les hommes dans le mal moral aussi bien que dans le mal physique. Cette idée se développant, *finit par donner lieu à la croyance aux démoniaques,* dont il est si souvent question dans les Évangiles.

Cependant les espérances messianiques donnèrent un nouveau développement à l'idée de satan : on s'attendait à une lutte à outrance entre le Messie et le prince du mal. De là, la nécessité pour Jésus de se montrer plus fort que le démon. Jésus admet l'existence de satan ; cependant il ne fait jamais de cette croyance une condition de la participation au royaume de Dieu. Comme lui, saint Paul croit à satan, mais jamais il ne le fait entrer dans son enseignement comme partie intégrante de son système.

On pouvait dès lors prévoir qu'un jour le christianisme parviendrait à se débarrasser de l'idée de satan; mais bien des siècles devaient s'écouler avant que ce progrès fût réalisé. Le monde païen, au milieu duquel l'Église fut fondée, était tout saturé de dualisme; il saisit avec empressement la doctrine de satan. Dès les deux premiers siècles nous voyons la croyance au diable perdre de plus en plus en spiritualité et aller toujours s'épaississant. D'abord les chrétiens aimaient à confondre le royaume de Satan avec les dieux de la mythologie; bientôt Satan acquit une importance plus grande encore : il devint l'antithèse absolue de Dieu et du Christ. Il fallut alors inventer une fable pour expliquer la nature et l'origine du démon : l'on imagina la révolte et la chute des anges, et comme saint Augustin prétendit que les anges s'étaient épaissis lors de leur chute, on en vint à croire aux apparitions du diable et à la possibilité de conclure un pacte avec lui. Au Moyen-Age les tribus germaniques apportèrent à la diablerie un nouveau contingent, puis l'idée de la féodalité s'y mêla. Satan prit les allures d'un suzerain et convoqua les siens dans de grandes assemblées. A mesure que les ténèbres du Moyen-Age augmentèrent, ces superstitions reçurent de nouveaux développements jusqu'à la fin du douzième siècle où Satan paraît fini, armé de toutes pièces. Alors commence la période de sa grandeur, *cette période où l'on croit en lui plus qu'en Dieu*, où il intervient sans cesse dans l'existence des hommes. Alors aussi commencent les exécutions de sorcières, qui se prolongent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle : Satan ne disparaît entièrement que devant les vives clartés de notre siècle de lumière.

Voilà les précieuses découvertes que nous devons à M. Réville. La fin de sa conférence mérite d'être citée textuellement. «M. Réville, dit M. Gustave Fischbach, a terminé cette première leçon par une image qui a saisi l'assemblée et l'a laissée comme sous le coup d'une commotion électrique. L'orateur dépeint un de ces sabbats du Moyen-Age où les initiés célébraient les mystères de Satan.

«Il fait nuit sur la terre, dit-il, et la nuit est propice aux évolutions diaboliques. Quand l'obscurité est noire, Satan accourt avec son infernal cortége, sorciers, sorcières, lutins, démons, loups-garous, monstres hideux; sur une lande déserte le formidable mystère se célèbre. Satan commande à ses vassaux et sujets..... Soudain, au milieu de cette orgie, de loin, faiblement, une voix s'élève : c'est le chant du coq, et sur l'horizon se dessine une mince bande de lumière : le soleil va se lever. Alors, ajoute l'orateur, sur la lande plus rien : rien! tout a disparu! tout a fui! Un rayon de lumière, écrivaient ceux qui ont raconté ces sabbats, un rayon de lumière et Satan disparaît. Et M. Réville ajoute en terminant : un rayon de lumière suffit pour chasser l'esprit des ténèbres; les anciens conteurs ne pensaient pas dire si vrai.»

Nos lecteurs ne se soucient pas d'entendre la réfutation de tout cela. Et pourquoi réfuterait-on M. Réville? Toute sa première conférence se ré-

duit à de pures affirmations, aussi contraires à l'Évangile qu'à l'histoire : eu fait d'arguments, elle ressemble à la lande après le chant du coq ; il n'y a rien, rien, absolument rien. Donc ne réfutons pas M. Réville en détail : il *est plus respectueux* pour lui, de lui faire savoir en gros qu'il ne sait ce qu'il dit : *cela n'enlève d'ailleurs absolument rien à sa dignité*, si tant est qu'on puisse le traiter comme il traite notre Seigneur.

Passons à la deuxième conférence, non sans avoir ri de la petite jonglerie littéraire qui termine la précédente.

L'auditoire sympathique qui, dans la première réunion, a reçu avec joie les éclaboussures de l'encrier de M. Réville, est à sa place. M. Gustave Fischbach est là aussi et constate avec plaisir que le nombre des auditeurs a augmenté. C'est que M. Réville doit aujourd'hui raconter la décadence et la chute du diable, et prouver que cet être effrayant n'a jamais existé. Profond silence.

«Dans cette seconde conférence, dit le *Progrès religieux*, après avoir énuméré les sanglantes horreurs des procès de sorcellerie, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'a la fin du dix-huitième, M. Réville a montré l'*esprit religieux* et scientifique des temps modernes s'élevant contre les affreux préjugés du Moyen-Age et, après des luttes et des efforts inouïs, parvenant à ruiner la croyance au diable et l'empire de Satan sur les âmes.»

L'orateur commence donc par gémir longuement sur les persécutions dirigées au Moyen-Age contre les sorciers. Y eut-il ou n'y eut-il pas de sorciers au Moyen-Age ? M. Réville est sûr qu'il n'y en eut pas un seul, mais il garde ses preuves pour lui. Cependant «comme, d'après le témoignage de M. Fischhach, son esprit est d'une sûreté incomparable, comme ses pensées sont saines et dégagées de toute ombre», quelle lumière n'aurait-il pas pu jeter sur une question qui n'est pas du tout aussi claire que quelques-uns le prétendent ! Mais non, il se contente de gémir, ce qui prouve *peut-être* qu'il a bon cœur, mais non qu'il a étudié son sujet. La suite va nous révéler si c'est réellement par bonté d'âme que M. Réville s'apitoie sur le sort des sorcières.

«L'orateur, dit M. Fischbach, montre qu'au quinzième siècle *encore* les horreurs des persécutions contre les sorciers étaient *plus épouvantables que jamais*. Les exécutions avaient été faites un peu mollement, *la foi en l'Église* semblait vaciller», mais alors on en vint à des rigueurs inouïes. — Il y a là un *encore* et un *plus épouvantables que jamais* qui semblent indiquer que tout le Moyen-Age ne fut occupé qu'à brûler des sorcières ; en réalité ces exécutions ne devinrent fréquentes qu'au quinzième siècle. Dès le seizième elles diminuèrent chez les catholiques, tandis que *dans les pays protestants* le dix-septième siècle égala et surpassa même toutes les sévérités du quinzième. M. Réville n'en a pas moins l'air de dire que l'on ne pouvait croire à l'Église catholique sans admetttre la culpabilité de tous les accusés, et selon lui la condamnation des sorcières est une preuve — que le pape n'est pas infaillible.

Si M. Réville cherche des objections contre l'infaillibilité du pape, nous l'engageons à chercher ailleurs : car ultramontains et libéraux seront d'accord à lui dire que celle qu'il tire des procès de sorcellerie ne lui fait pas honneur «Innocent VIII, avait-il dit dans sa première conférence, par sa fameuse bulle *Summis desiderantes* de 1486, mit la sorcellerie au rang des plus grands crimes, et chargea les inquisiteurs de poursuivre tous ceux qui en étaient suspects;» maintenant, après avoir rappelé qu'au dix-septième siècle des enfants mêmes furent condamnés comme sorciers : «Ah, s'écrie-t-il, que ceux qui veulent doter aujourd'hui le catholicisme du dogme de l'infaillibilité du pape, écoutent un peu les cris de ces pauvres enfants, massacrés par suite d'une bulle papale!»

Est-ce que peut-être le pape Innocent VIII, qui croyait avec Jésus-Christ et saint Paul à la possibilité de relations coupables avec Satan, aurait décidé *ex cathedra*, en 1484, que les enfants, qui seraient accusés deux siècles plus tard, seraient réellement coupables? C'est pourtant là ce qu'il faudrait admettre pour pouvoir conclure du supplice de quelques innocents à une erreur de la part de ce pape. Dans sa bulle, il n'y a absolument rien qui permette de le rendre responsable des excès qui furent commis : il autorise seulement les inquisiteurs *à corriger, incarcérer, punir et frapper d'amende, selon la gravité de leur faute, ceux qui seraient trouvés coupables : «ipsasque personas, quas in prœmissis culpabiles reperierint, juxta earum demerita corrigere, incarcerare, punire et mulctare.»*

Il ne suffit pas à M. Réville d'endosser à Innocent VIII toutes les rigueurs dont les sorciers furent l'objet au quinzième et au dix-septième siècle; il réclame encore pour la Réforme et pour la science rationnelle l'honneur d'avoir mis un terme à ces horreurs.

«La Réforme, à la vérité, ne fait point disparaître la croyance au diable (de quelle religion M. Réville est-il pasteur, lui qui nie l'existence du démon?), mais elle opère une puissante révolution dans les esprits qu'elle touche : elle fait disparaître la peur que Satan inspirait. Il n'y eut bientôt plus de *clergé magicien*, plus d'exorcismes proprement dits : *le culte est partout simplifié.» (Courrier du Bas-Rhin).*

Il y a du vrai dans ce passage. Nous accordons de bon cœur que le culte protestant a été partout et beaucoup simplifié : tout à l'heure il se réduira à des conférences littéraires sur des *sujets piquants*[1]; seulement nous ne voyons pas bien le rapport entre la simplification du culte et la croyance au démon. Il est vrai aussi que la Réforme, qui a augmenté la peur du jeûne, de l'abstinence et de la continence, a diminué la peur du démon comme elle a diminué la crainte de l'enfer et l'amour de Jésus-Christ; mais il est faux que la Réforme ait sauvé la vie à un seul sorcier. Benoît

M. le pasteur Kopp vient de prendre pour sujet de conférence *évangélique*, Mathias Claudius, écrivain populaire allemand, qui mourut en 1815. Le *Messager de Wandsbeck, Asmus omnia secum portans*, ne se serait jamais attendu à pareil honneur.

Carpzov, *le législateur de la Saxe*, réclamait même la peine de mort contre quiconque nierait seulement la possibilité d'un pacte avec le démon. Quant à la science naturelle, elle pourra bien établir que tel fait particulier doit être expliqué par les seules lois de la nature, mais jamais elle n'expliquera certains phénomènes, comme la science subite d'une langue étrangère dans un possédé ignorant, et jamais surtout elle ne prouvera que le démon n'existe pas. « Depuis Bâcon et Descartes, dit M. Réville, l'esprit humain, pour connaître les choses, s'appuie sur l'expérience, et par la voie de l'expérimentation il arrive à cette conclusion : Il n'y a pas de sorciers, donc il n'y a pas de diable.» Comment ces Messieurs, qui ont vécu depuis Descartes et Bâcon, ont-ils pu expérimenter d'une manière si certaine qu'avant Descartes et Bâcon il n'y a pas eu de sorciers? Sont-ils même bien sûrs qu'il n'y en a pas eu depuis? Et s'il n'y en avait jamais eu, en quoi cela prouverait-il que le démon n'existe pas? Ces Messieurs attendent-ils pour croire au diable qu'il se soit laissé disséquer par eux?

Mais il faut permettre à M. Réville d'attaquer enfin le fond de la question : il va prendre le diable corps à corps, le terrasser, puis de sa main victorieuse il écrira sur les murs de Saint-Nicolas : « *Mane*, *Thecel*, *Phares*; j'ai pesé le diable et je l'ai trouvé *minus habens :* c'est pourquoi je le déclare déchu, lui et sa race, à tout jamais.»

«M. Réville, dit le *Courrier*, examine la doctrine du diable au point de vue du libre arbitre, et se demande où serait notre liberté si toutes nos mauvaises actions étaient *l'œuvre d'un mauvais génie;* où serait aussi, dans ce cas, la culpabilité de l'homme?» Mais qui donc a jamais cru que nos mauvaises actions fussent *l'œuvre* du démon? Je ne connais de cette force que Luther qui comparaît l'homme à une mule que montent tour à tour le diable et le bon Dieu.

Autre raisonnement de M. Réville. «A moins de séparer Dieu et le monde, il faut considérer les choses en Dieu et Dieu en toutes choses. Toute vie réelle contient une parcelle divine. Si donc Satan existe, Satan est en Dieu comme tous les êtres vivants, et si Dieu n'est à aucun titre en Satan, Satan n'existe pas.»

Pourquoi, si ce raisonnement est juste, l'avocat de Troppmann ne l'emploierait-il pas pour prouver que Troppmann n'existait pas au moment où il perpétrait son crime? «Toute vie réelle contient une parcelle divine. Si donc Troppmann existait, etc.» Qu'on essaie! on verra que la force de l'argument est la même dans les deux cas. Ah! M. Réville, si Dieu est le créateur de Satan, en tant que Satan existe, cela empêche-t-il Satan d'être l'ennemi de Dieu?

Après les deux grands coups qu'on vient de le voir porter à Satan, M. Réville chante la défaite et la ruine du diable. «En vain, dit-il, on essaie de divers côtés de relever le prestige de Satan. Ce cauchemar, entrave du progrès et de la civilisation, disparaît à l'horizon du monde.»

Comme la peur du diable n'entrave que le mal, il n'y a que le progrès *à la Troppmann* qui soit gêné par la croyance au démon ; quant à la civilisation, M. Réville pourra constater, quand il le voudra, que les catholiques qui croient au diable ne vivent pas à la manière des Hottentots ou des Alfourous.

M. Réville reprend : «Quoi qu'on fasse donc, la croyance en Satan est minée; elle s'en va, et, avec elle, Satan lui-même. Son règne est terminé. Il ne vient plus empêcher *le développement et le perfectionnement de nos mœurs*, de nos législations, de notre morale, de notre foi. Il ne vient plus arrêter notre essor vers les régions sublimes où nous entrevoyons la vérité, la sainteté, la vie.

«Plus de lumière! disait un grand poète en mourant; et nous répétons avec lui : plus de lumière ! plus de pureté ! plus de charité et de liberté !»

Gœthe mourant se plaignait de ce que ses volets n'étaient pas assez ouverts, *dasz mehr Licht hereinkomme!* Depuis ce temps, ils crient tous : plus de lumière ! On dirait vraiment qu'avant le dix-neuvième siècle personne n'a rien su, et que dans ce siècle même tout le monde est dans les ténèbres, excepté Messieurs les conférenciers et leurs bienheureux auditeurs. Je ne dis rien du *clergé magicien :* celui-là est enseveli sans espoir dans d'éternelles obscurités.

Cependant, l'auditoire de M. Réville a été sous le charme de cette éloquence qui, selon la parole de M. Gustave Fischbach, fils, *n'est plus à établir* à Strasbourg. «Un courant de satisfaction circulait parmi les auditeurs.» Je crois bien! s'il n'y a pas de diable, il n'y a pas d'enfer non plus : dès lors on peut s'amuser à sa guise, le jour et la nuit, et rentrer après le chant du coq. Quoi de plus commode ?

Mais que penseront les orthodoxes ? Apprécieront-ils enfin à sa juste valeur la Réforme de Luther, maintenant qu'ils en voient les conséquences : leurs églises livrées à des littérateurs superficiels qui y traitent *des sujets piquants* en buvant de l'eau sucrée, et qui, pour obtenir les suffrages populaires, attaquent l'une après l'autre toutes les vérités de l'Évangile ?

Le plus satisfait des auditeurs de M. Réville, ç'a été certainement le Malin lui-même. Caché dans son coin, il se frottait les mains et se souhaitait beaucoup d'adversaires pareils. Pour nous, nous avons tant de raisons de croire que le diable est encore vivant, que nous attendrons pour renoncer à cette croyance, que M. Réville ait fixé les cornes de Satan en guise de trophée au-dessus de la porte de Saint-Nicolas.

CH. MARBACH.

— *Protestation des habitants de Saverne contre l'exécution des décrets spoliateurs de l'Assemblée nationale* (12 janvier 1791).[1] — Les habitants

[1] Cf. *Revue cath. de l'Als.* Ann. 1860, p. 13 et suiv.

de Saverne, département du Bas-Rhin, ayant été informés que le mercredi 12 janvier (1791), des commissaires du département devaient interdire aux chanoines de cette ville la continuation de leur office, mettre sous les scellés une partie des ornements et vases sacrés, et arrêter le service divin dans les autres églises de la ville, se sont rendus à l'église paroissiale et ont commencé à réciter différentes prières jusqu'à vers deux heures après-midi. MM. les commissaires étant arrivés à l'entrée principale de l'église, plusieurs citoyens, accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants, sont allés au-devant d'eux, leur ont fait des représentations, et les ont priés de les agréer et de les insérer dans leur procès-verbal, en leur déclarant toutefois qu'en cas de refus, ils opposeraient une juste résistance à leur opération. Voici la protestation, ou plutôt la profession de foi authentique que ces religieux habitants ont adressée aux commissaires qui ont été obligés de se retirer.

«Nous avons appris par la rumeur publique que le département vous a chargés d'interdire à nos chanoines la continuation de leur office, de mettre sous les scellés une partie des ornements et vases sacrés de la paroisse, d'arrêter entièrement le service divin dans les églises des Récollets, des religieuses, et dans celle de l'hôpital, dédiée à sainte Catherine. Si telle est votre commission, souffrez que nous vous fassions des représentations, et si les représentations ne vous suffisent point, attendez-vous à d'autres moyens qui vous empêcheront d'aller en avant. Dans aucune des doléances données aux députés d'Alsace, l'on a demandé la suppression ou la diminution des églises catholiques; toutes ces doléances, au contraire, se réunissent à en demander la conservation. La religion catholique, apostolique et romaine a toujours été la religion dominante en France, pourquoi mettre des entraves à son culte? Pourquoi supprimer ses églises, tandis que l'on conserve celles des luthériens, tandis encore que l'on en ouvre pour tous les sectaires, dont on n'a jamais connu le nombre, parce qu'ils ne demeuraient que secrètement et inconnus en France? Si jamais il a été important de soutenir la conservation de notre culte, c'est bien dans le moment où il paraît que l'on n'en veut qu'à notre sainte religion. Nous regardons tout ce qui nous arrive, comme une punition de nos péchés. Ce n'est qu'en mettant plus de ferveur dans nos prières, ce n'est qu'en multipliant nos actes de dévotion que nous apaiserons la vengeance de notre Dieu irrité. Bien sincèrement pénétrés de tous ces principes, nous demandons la conservation de tous les ornements et vases sacrés dans toutes les églises de notre ville : ces effets sont nécessaires pour la décence et pour la majesté du culte divin. Nous demandons la continuation du culte et du service divin dans les mêmes églises; les titres qui assurent cet avantage aux protestants, l'assurent bien plus aux catholiques. Une raison de plus, qui doit nous garantir la conservation de nos églises et la continuation du culte qui y a été exercé jusqu'à présent, c'est que l'église paroissiale est tellement petite, qu'elle ne contient

pas le quart des habitants. Sans les autres églises, la plupart seraient mis dans l'impossibilité d'assister au service divin ; sans le secours des Pères Récollets, cinq ou six vicaires ne suffiraient pas pour la desserte de la paroisse.

« Voilà, Messieurs, ce que nous avons à vous représenter; si vous l'agréez, entrez avec nous dans le sanctuaire; si vous vous y refusez, nous vous prions de vous retirer et de ne point nous contrarier lorsque nous soutenons la cause de notre sainte Église, et le culte de notre sainte religion. Rien ne nous détachera de la fidélité que nous avons jurée à notre Dieu : nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la conservation de la foi de nos pères, et nous sommes assemblés dans ce saint temple pour obtenir, par nos prières, la persévérance dans ces saints sentiments. Nous ne sommes point perturbateurs du repos public, nous ne sommes point rebelles à la loi; mais nous prétendons être en droit de faire des représentations, surtout quand elles sont aussi justes et aussi légitimes que celles que nous vous faisons : nous vous invitons à les insérer dans votre procès-verbal, elles sont notre profession de foi. »

(*Journal historique et littéraire*, 15 février 1791, p. 313 et suiv.)

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.

MM. **NOMINATIONS.**

ORRIST, curé de Wildenstein, curé à Oberentzen.

BIECHER, aumônier du pensionnat des Sœurs de la Providence à Rouffach, curé à Wildenstein.

BOOG, directeur du Petit-Séminaire de Lachapelle, aumônier au pensionnat de Rouffach.

**DÉCÈS.**

MONNA, prêtre retiré à Fislis, âgé de 76 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* PANT. MURY.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

DES

# VIGIES CELTO-ROMAINES

## ÉTABLIES LE LONG DU RHIN

POUR

## LA TRANSMISSION DES DÉPÊCHES.

---

En étudiant les cartes du Rhin, des Vosges, du Jura et de la Forêt-Noire, on est frappé de la quantité de points à dénominations identiques qu'on y lit, et des conditions topographiques identiques qu'on leur trouve. Ce sont :

Les **Châtelards** (*castellum ardens,* le castel à feux) ;

Les **Fahy** ou **Fays** de guerre ;

Les **Mottes parlantes** ou **Bernes** ;

Les **Gucker-Wacht**, le poste des guetteurs (de l'allemand *gucken* et *Wacht);*

Les **Brièly**, le crieur, le guetteur qui avertit (de l'allemand *brullen;* en patois alsacien, *brièlè;* en celtique, *bruchhellein.*[1]

Les **Lally** (de l'allemand *lallen,* chanter un air ; en grec, λαλέω, annoncer, jeter des clameurs ; en latin, *lallo,* chanter lentement.

Les **Lingler**, les **Blansinger**, les **Jehler**, redisent les mêmes fonctions ; enfin il y a les **Buck**, points les plus nombreux.

[1] Du celtique *bruchhellein,* rugir, s'est contracté le mot Breuil, qui désigne encore de nos jours l'emplacement des petites forêts closes par des palissades, dans lesquelles on enfermait les bêtes fauves destinées aux jeux publics.

C'étaient des vigies dont les gardes étaient spécialement chargés de transmettre les dépêches et de reproduire les signaux d'alarmes ou autres.

En général, ce sont des hauteurs naturelles, souvent aussi artificielles, où l'on trouve les traces d'une petite tourelle, pouvant contenir cinq ou six hommes de garde; quelques fois, seulement une espèce de tumulus, que devait surmonter un simple abri.

La première mention écrite de ces postes est un rescrit des empereurs Théodose et Valentinien, ordonnant que de mille en mille (1583 mètres), tout le long des routes frontières, il fût établi des *clausuræ* (enclos palissadés) dans lesquels se tiendraient des hommes chargés de la transmission des dépêches. Les gens de la campagne devaient les élever, les entretenir et y fournir la garde. Chaque année, il devait être fait un relevé général de ces postes, ainsi que des castels de défense. Il s'y attachait donc une importance réelle.

En effet, cette institution était devenue une nécessité publique. Les peuples barbares avaient appris à leurs dépens que l'isolement faisait leur faiblesse dans la lutte qu'ils soutenaient contre Rome : ils prirent enfin le parti de se ruer par centaines de mille, tantôt sur un point de l'empire, tantôt sur un autre, et de tout ravager après avoir écrasé par le nombre les légions disséminées que leur valeur jusque là n'avait pu vaincre à raison de l'excellente discipline de ces troupes, de leurs armes supérieures, et enfin de leur tactique militaire.

Afin donc de parer au danger en réunissant aussi promptement que possible les troupes romaines disséminées dans la province, on organisa dans ce but les postes de courriers à demeure fixe, et échelonnés à courte distance les uns des autres (1500 mètres environ). Ces postes portaient parfois le nom de *Specula*, et les gardes celui de *speculatores* (du mot *speculum*, miroir, réflecteur), parce qu'on y répétait les signaux partis des autres postes, tels que feux pendant la nuit (d'où le nom de châtelards), ou flèches enflammées, dards qu'on lançait dans les airs. Ce dernier genre de signaux a valu les noms de *Blitzhausen*, et de *Pleujouse* à un village situé près du Mont-Terrible : il s'y trouve encore une de ces tourelles rondes ; elle est élevée à l'extrémité du village, sur une roche.[1] De jour,

[1] *Pleujouse*, en patois rouman; πλέω ἰοὺς (en grec), lancer des dards, des flèches enflammées; *Blitzhausen* (en allemand), la maison d'où partent les éclairs.

c'étaient des cris variés, des airs différents, qui portaient les avis d'un bout de la province à l'autre, ou prévenaient du départ d'un courrier porteur de dépêches importantes.

Sur les bords du Rhin, où ces avis devaient se transmettre d'une rive à l'autre, des *Agri Decumates* (duché de Bade) aux postes de la Germanie supérieure (Alsace), il paraît qu'on fit usage de la buccine, instrument de musique d'une grande puissance, la βυκάνη des Grecs, dont les sons retentissants semblent s'être rapprochés du beuglement des bœufs (*buculus* en latin, *buc'h* en celtique[1]). Dans les camps et dans les forteresses de l'époque on se servait de la buccine pour sonner les veilles militaires. Il était donc assez rationnel qu'on munît de buccines les postes placés entre les divers camps et les nombreux castels qui se trouvaient sur les deux rives du fleuve[2] : car qui veut la fin, doit vouloir les moyens. De là sans aucun doute la dénomination de *Buck*, conservée non-seulement le long du Rhin à la plupart de ces postes ou vigies, mais encore dans la Forêt-Noire où se trouvent le *Warte-Buck*, le *Sée-Buck*, le *Horn-Buck*, le *Hoh-Buck*, etc., tous points culminants, et situés près de quelque route antique.

Une remarque de César semblerait prouver que le rescrit des empereurs Théodose et Valentinien n'avait fait que donner une extension plus considérable à un état de choses déjà ancien. En effet, César fait à diverses reprises la remarque, qu'au moindre succès remporté par les Gaulois, la nouvelle en était répandue à travers les Gaules avec une rapidité étonnante, vraiment extraordinaire ; ce qui ne se peut expliquer que par les guetteurs apostés sur les bernes. Ce nom de *Bern*, conservé de nos jours encore à une foule de *mottes parlantes*, confirme notre opinion. C'est à ces berns que nos aïeux allaient pour apprendre des nouvelles. César nous dit combien était grande leur curiosité, puisqu'ils arrêtaient volontiers les voyageurs et les commerçants pour en apprendre des nouvelles. De là notre

Peut-être Pleujouse n'est-il que la corruption des mots latins *pluo jussus :* d'ici pleuvent les ordres ; car cette tour se trouvait près de Grammatum et des camps de Pleigne, de Charmoille et de celui du Mont-Terrible, le long de la voie dite *Perrière,* allant au camp du Blochmont. De là aussi une grande activité de correspondance à Pleujouse.

[1] En celtique encore : *Buéc'h*, la voix, l'avis, la renommée.

[2] Drusus seul en avait fait construire plus de cinquante le long du fleuve.

locution bien connue : *berner* les gens ; en latin *verna*, un homme crédule dont on abuse en lui *narrant* des histoires ridicules (*narrare* en latin, et *narren* en allemand). — Un autre mot latin, dont la racine est également dans le mot celtique *bern*, le mot *vernare* : répéter un air, un cri prolongé, nous explique l'une des fonctions des guetteurs.

Nous ne donnerons ici que le relevé des points que nous avons trouvés le long du Rhin. Sur une cinquantaine de noms, il y en a vingt-cinq au moins qui portent le nom significatif de *Buck*, rappelant ainsi l'emploi de la buccine.

Le premier de tous est le fameux *Basler-Lally*. Sa renommée est alsacienne, et pour cause.

Bâle était la métropole de la province ; de Bâle partaient tous les ordres de l'autorité ; vers le *Basler-Lally* se tournaient donc tous les regards des guetteurs. Du côté de Bâle enfin eurent lieu les plus grandes incursions dont le Haut-Rhin eut à souffrir.

Les anciennes tours des portes de nos villes alsaciennes avaient la plupart, comme celle de Bâle, une laide figure humaine grimaçante, sculptée à la fenêtre du logement du guetteur. Celle de Bâle avait pendant le Moyen-Age un mécanisme qui animait les yeux et la langue du masque en pierre ; ce qui symbolisait parfaitement les traits effarés de l'homme annonçant ou recevant de fatales nouvelles. A cette circonstance est dû, dans la population alsacienne, ce souvenir vivace du *Basler-Lally*, qui fait qu'on en donne le sobriquet à tous ceux qui ont la fâcheuse habitude de tirer la langue aux gens.

*Arialbinum* et *Bourgfelden*, situés en aval de Bâle, devaient avoir leurs vigies. Mais ce n'est qu'à 11,000 mètres environ en aval de Bâle, que nous avons retrouvé la trace d'un poste, au Wachtgrien, dans la banlieue de la Rosenau.

# VIGIES OU POSTES

Sur la rive gauche du Rhin.

Le **Wachtgrien** (la garde sur les grèves), poste situé dans la banlieue de la Rosenau, à 2000 mètres de la vigie ou castel de l'Isteinerklotz ; à 2000 mètres des ruines de Marckstadt. Ce poste est aussi appelé le *Henckerbuckel,* la petite hauteur du bourreau, parce que la plate-forme en a été utilisée depuis pour l'établissement d'une potence.

Le **Jonker-Buck**, situé près du moulin de Niffer, en face du castel du Humburg de Rheinwiller; ce poste a été converti, en 1814, en batterie, par une division de Croates qui y avaient passé le Rhin.

La vigie de l'**Auf'm Buck**, à 2500 mètres en aval de Cambès, sur la voie militaire du Rhin. Ce poste communiquait avec les vigies de la Haardt, dans la direction d'Urune et de Larga. Il était à 3000 mètres en aval du castel de Budenheim.

Le **Wachtkopf**, situé à 3000 mètres du castel du Land-Eck ; à 3000 en amont de Stabula ; à 2000 en aval du castel de Humbourg, et en face du Burgacker de Steinestadt.

Le **Blansinger**, à 3000 mètres du Burghof de Rumersheim; à 1800 de Stabula; en face du

Sur la rive droite du Rhin.

Le **Blansingen-Buck** (de l'allemand *blœhen-singen,* chanter à en être boursoufflé, balonné); c'est le point culminant de la voie romaine, allant d'Augusta-Rauracorum à Neubourg, par les monts Abnobæ. Ce point est situé exactement en face de Cambès, à 1400 mètres du camp ou castel dit *Humburg,* banlieue de Rheinwiller.

L'**Auf'm Geigen-Buck**, situé à 2500 mètres en aval du Burgacker de Steinestadt, sur la voie romaine des monts Abnobæ; situé en face de Stabula, il était à 2000 mètres en amont de Neubourg. Cet emplacement aussi paraît avoir été converti en lieu d'exécution pendant le Moyen-Age.

Les **Brièlmatten**, à la croisée de la route de Bâle à Fribourg, avec celle dite *Schwitzerstroos,* venant des bains romains de Badewiller et d'un Hohweg venant de Stabula; à 2000 mètres du poste de l'Innen-Imbuck ; à 2500 de Buck-Ingen ; à 2000 de l'*Im-Brièl* de Séefeld ; à 2000 de l'*Im-Brièl* de Griesheim, et à 2000 de celui dit *Wachtkopf,* du même village.

L'**Innen-am-Buck**, établi en face du castel français du

Sur la rive gauche du Rhin.

Geige-Buck, à 1200 de Neubourg, et à 1200 d'Alt-Ing.

Sur la rive droite du Rhin.

Burgoff et du village détruit de Hammerstadt.

Les **Brühlmatten** et les **Auf-den-Buhlen**, dans les banlieues de Hügelheim et de Buckingen, en correspondance avec l'*Innen-am-Buck* et le village ou poste de Buckingen.

Le poste de **Buckingen**, devenu aujourd'hui un village; il communiquait avec les divers postes établis dans la direction de Fribourg.

L'**Im-Brièhl**, sur la route de Bâle à Fribourg, près Séefelden.

L'**Im-Brièhl**, situé entre le Hohweg de Griesheim et le Hartweg, venant de la passe du Bœlchen par Sulzberg, et communiquant avec le camp dit *Burghœf*, le poste de Schlatt et les autres postes des collines de Rimsingen.

Le **Wachtkopf**, de Fessenheim, situé à 1000 mètres en amont du castel de Steinbrunn, en face du village détruit de Sainte-Colombe, sur la voie dite *Schwitzerstroos;* à 2000 du Steinbuck de Fessenheim et à 3000 de la bern ou tumulus élevé à la croisée de la voie militaire avec la Schwitzerstroos ; vigie qui transmettait les dépêches au camp d'infanterie de Heiteren, établi entre la voie de Vesoncio et la voie militaire du Rhin.

Le **Stein-Buck**, à 1000 mètres du castel dit *Steinbrunn* de Fessenheim; à 2000 du castel de Nambsheim et de son poste avancé de l'*Am-Buck*.

L'**Am-Buck** ou **Der Buck**,

Le **Wachtkopf** situé en face du Wachtkopf de la rive celtique, près des ruines de Sainte-Colombe; à 2200 mètres de ce point et à 3000 du Steinbuck de Fessenheim.

**Der Lèhler**, près de Gretzhausen, élevé près de la voie allant du Mons Brisiacus au Val-d'Enfer et au Bœlchen; il était à 1500 mètres du poste dit :

Le **Claussekopf**, situé en face des *Lange* et *Kurze-Lager*, de la rive gauche; à 2000 mètres de la berne ou poste dit :

**Berne-Buck**, établi à courte distance d'un quatrième poste dit :

**Im-Lingler**[1], sur les bords du ruisseau dit *Seltenbach*, peut-

[1] En allemand, *Lunge*, les poumons; en grec, λίγγω, faire retentir les airs d'un chant, d'un sifflet aigu.

Sur la rive gauche du Rhin.

à portée de flèche du castel de Nambsheim, sur les bords de la voie dite *Hohdamweg*.

Sur la rive droite du Rhin.

être *Zeltenbach*, puisqu'en face il y avait les camps dits *Lange* et *Kurze-Lager*, lesquels par conséquent devaient avoir leur contre-partie sur la rive opposée.

A raison de l'importance de la ville du Mons Brisiacus, il a dû y avoir bon nombre de ces vigies autour de la ville. Nous avons retrouvé l'emplacement de celle qui portait le n° 4 ou **Vierter Buck.** Ce poste était établi en aval de la ville basse, entre la colline (rasée aujourd'hui) de l'Isenberg et les ruines d'Œdeburg, sur la voie dite *Stein*, et convertie aujourd'hui en digue du Rhin. Ce poste est attenant aux ruines dites *Im pulaïe* (hors des portes de la ville).

Un autre poste est celui de l'**Am-Buck**, près de la tête de pont dite *Salzbückslé*, entre deux voies romaines, se dirigeant vers les Vosges.

Un troisième poste était établi sur une hauteur artificielle de la banlieue d'Algolsheim, à 1300 mètres du poste de Volk-Elzè; à 2000 du Mons Brisiacus; entre le Hohstrœssel qui vient des campements de cavalerie de Heiteren, et les Kœnigsweg, qui aboutissent en face du Berne-Buck de la rive badoise.

Des fouilles y ont été pratiquées par le propriétaire, qui en a retiré des débris de maçonnerie, lesquels devaient appartenir à la tourelle du poste.

Le poste dit : **Der Winckler**, et celui du **Bucksenberg**, établis sur les contreforts du Kayserstuhl, les plus rapprochés du Mons Brisiacus, transmettaient ensuite les dépêches le long de la rive droite du Rhin et vers Rigola, au-delà du Kayserstuhl, par les postes dits : *Hohe-Buck*, *Horn-Buck*, *Heerenthal-Buck*, *Hessler-Buck*, *Gross-Dobel-Buck*, *Bückensohlen*, etc.

Le poste du Bucksenberg, les ruines du Schlœsslematt, le Burgenkopf et les ruines d'Œdeburg forment une même ligne droite perpendiculaire au cours du Rhin.

La plate-forme dite **Scheibe-Buck**, à 1500 mètres du castel du Sponeck; à 500 de Burgheim, à 3500 du Bucksenberg; à 5000 de celui du Limbourg, continuait la série des vigies du Rhin.

Sur la rive gauche du Rhin.

Le **Jampen - Wacht** ou **Buckgrien**, en aval de Gerstheim (le *Jambuck* était un instrument dont on se servait pour chanter les vers iambiques).

Le poste du Jampen-Wacht était à 1200 mètres du Castel-Au et à 4000 du Harchet-Buck.

A Strasbourg nous avons retrouvé les postes :

Du **Brühlig**, près de la Tour-Verte, le long de la route de Schirmeck ;

Du **Brühl**, près de Schiltigheim.

Sur la rive droite du Rhin.

Le **Buckacker**, à 1700 mètres du château du Limbourg, en face du Burgenkœpflé de la rive gauche ; à 2000 de Wyhl, par où passe une voie dite Vieweg, allant de Rigola à Argentovaria.

Le **Bückmatt**, à 3000 mètres du Burgkopf français ; à 2000 du *Heidnisches Lager* de Weisweil ; à 1000 des *Schantzkœpflé* (les redoutes).

Le **Buckekopf**, entre les villages de Rust et de Kappel, entre le Breite-Lager et le Heerenkopf (1200 mètres) ; à 1000 mètres des ruines de l'ancien Rhinau ; à 2100 du castel dit *Rohrburg*.

**Der Brühli**, canton traversé par la voie dite *Heereweg*, entre Nonenwihr et Allemanswihr, en face du Castel-Au français, et à 2500 du Harchet-Buck.

En face du Castel-Au et du Jampen-Buck, près du village d'Ottenheim, se trouve le tertre dit **Harchet-Buck** (en celtique : *Harc'hein*, japper, aboyer). Ce poste est à 2000 mètres du Rœmerbuhl (le tertre des Romains).

Le **Gœtzen-Lèhli** d'Auenheim, à 2000 mètres du poste du *Jèhli* de Leutesheim.

Le **Heiligen-Buck** de Hügelsheim, le village des tertres.

Les **Brühlwiesen** de Bietingen, à 2000 mètres du poste de l'*Im-Lèhli* et du pèlerinage de *Bückesheim*.

CESTRE.

# L'ABBÉ LOUIS MEYER,

## CHANOINE HONORAIRE DE STRASBOURG, CURÉ DE COLMAR.

---

La notice qu'on va lire comprend deux parties : l'une retrace les principales circonstances de la vie de M. Meyer jusqu'à sa nomination à la cure de Colmar ; l'autre nous présente M. Meyer à la tête de cette importante paroisse. Nous devons la première à M. l'archiprêtre Spitz, collègue de M. Meyer au Petit-Séminaire de Saint-Louis, et la seconde à M. l'abbé Winterer, associé pendant plusieurs années comme vicaire au ministère paroissial du défunt. P. M.

Le 6 décembre dernier, Colmar offrait un spectacle triste et émouvant. On enterrait le curé Meyer, si justement estimé, si universellement aimé, si vivement regretté. Toute la ville était en deuil, et de nombreux amis, accourus de tous les points du diocèse, mêlaient leurs larmes à celles des paroissiens désolés. Un étranger n'eût pu rester insensible en présence d'une douleur si vraie, si profonde, si générale. Chacun semblait comprendre combien était grande la perte de cet homme supérieur, de ce prêtre bon et vertueux.

Né le 1er avril 1807, à Still (canton de Molsheim), où son père était instituteur, Louis Meyer avait reçu de Dieu les plus heureux dons de l'esprit et du cœur : une rare intelligence, une prodigieuse mémoire, un bon sens exquis, un naturel vif et prompt, mais doux et docile, une certaine ingénuité qui donnait de la grâce à ses autres qualités. Il montra une extrême facilité d'apprendre tout ce qu'un enfant de son âge peut et doit savoir. Son curé, M. Wucher, ne fut pas le dernier à remarquer ces belles dispositions, et il se fit un plaisir de consacrer à l'instruction de cet enfant si richement doué quelques-uns des rares loisirs que laisse le saint ministère. Il lui enseigna les premiers éléments de la langue latine, ainsi que les matières les plus indispensables des classes inférieures. Il avait bien l'intention de le pousser aussi loin que ses fonctions pastorales le lui permettraient. Son oncle, M. Schir, qui avait été quelque temps secrétaire particulier de Mgr le Prince de Croy, étant devenu profes-

seur de rhétorique et principal du Petit-Séminaire de Strasbourg, l'appela près de lui pour diriger et achever ses études secondaires. Tout le monde sait, ou peut du moins se figurer, quelles lacunes doit laisser un enseignement reçu à la campagne! Eh bien, grâce à ses talents et à son application, le jeune élève les eut bientôt comblées, et, avant la fin de l'année, il se trouva à la tête de sa classe. Il fit avec distinction la troisième, la seconde, la rhétorique et la philosophie, remportant les premiers prix, gagnant et conservant l'affection de ses maîtres comme de ses émules.

On serait tenté de croire qu'un jeune homme de tant de succès dans l'étude des lettres ne trouvât plus le temps ni la force de s'appliquer à autre chose. Il eut le prix de mathématiques, excella dans le dessin, dans la musique surtout, pour laquelle il avait un talent réel, une passion plutôt que du goût. En récréation, c'était le boute-en-train, vif, gai, ardent dans les jeux, lorsqu'il n'était pas cloué à son piano ou à l'orgue, préparant quelques motets, quelqu'une de ces messes solennelles et musicales qui attiraient une foule de monde à Saint-Étienne.

Ce qui prouve son étonnante facilité et la variété de ses talents, c'est que tout en réussissant dans les genres d'études les plus divers, il n'avait jamais l'air de s'y livrer ou de s'en préoccuper; excepté toutefois l'enseignement de la musique, où il semblait faire des efforts surhumains pour communiquer aux autres le feu sacré dont il brûlait, et dont ses élèves, hélas! ne brûlaient pas. Au Grand-Séminaire, où il n'y avait point de maître de musique alors, il organisa tout ce qui pouvait relever le culte et former le goût de ses condisciples. Il ne négligea pas pour cela les graves études théologiques, où, comme ailleurs, il conserva toujours son rang.

L'étude des mathématiques, de la physique et de la chimie, étant encore facultative de son temps, au Petit-Séminaire, bien des jeunes gens s'en abstinrent. Pendant que les plus studieux suivaient les cours de sciences, les autres devaient se trouver à une répétition de philosophie. Le répétiteur était d'ordinaire le meilleur sujet de la dernière année de théologie. En 1828-1829, M. Meyer fut chargé de ce cours, dont il s'acquitta à la satisfaction de ses supérieurs et de ses élèves.

Mgr de Trèvern, tout occupé de l'idée de former des sujets éminents, capables de remplir un jour les postes les plus difficiles de son diocèse, avait créé à Molsheim une école supérieure de théo-

logie, une sorte de petite Sorbonne, où il faisait traiter les principales questions de philosophie, de théologie et de controverse. Il y appelait les sujets les plus distingués du Grand-Séminaire. Comme de raison, M. Meyer y fut un des tout premiers. Impatient de réaliser son projet de renforcer les études de ses Séminaires diocésains, il changea presque tout le corps enseignant. En 1830, il confia le Petit-Séminaire de Strasbourg à MM. Bautain, Carl, Goschler, Gratry, Ratisbonne, Nestor et Jules Lewel, de Régny, de Bonnechose, etc. M. Meyer fut envoyé à Lachapelle, en qualité de professeur de seconde. Il fit honneur au choix de son évêque, pendant les cinq ans qu'il enseignait les humanités. Tout semblait prospérer au gré du savant prélat, lorsque des discussions philosophico-théologiques rompirent la bonne harmonie entre lui et ses hommes de prédilection. Tout ce personnel dut être congédié et remplacé par des professeurs capables de soutenir la réputation du collége Saint-Louis. M. Meyer entra dans la nouvelle organisation et fut désigné pour la rhétorique, professée jusque-là par MM. Gratry et de Bonnechose. Ce n'était pas facile de succéder à un ancien élève de l'École polytechnique et à un avocat général de la cour de Besançon. Cependant le nouveau professeur s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de tous; les élèves les plus enthousiastes de leurs anciens maîtres et les plus prévenus contre les nouveaux, lui rendirent justice et furent émerveillés de sa manière d'enseigner aussi brillante que solide. Il avait été formé à l'école des bons écrivains du XVII^e siècle.

Il passa cinq ans au Petit-Séminaire, partageant son temps entre les devoirs de sa classe et des compositions musicales. On se souvient encore des beaux concerts, auxquels se rendaient les premières autorités, et des messes exécutées à Saint-Louis. Il paraissait content de son genre de vie, lorsqu'en 1839 il eut la douleur de perdre son père. Dès lors il ne voulut plus rester dans l'enseignement. Il demanda à entrer dans le saint ministère. Il n'y avait de vacant que la paroisse d'Ergersheim, beaucoup au-dessous de ses capacités comme de son mérite. L'évêque n'osa la lui offrir sérieusement; mais le désir de consoler sa mère, la proximité de son endroit natal, le voisinage de bons amis, l'absence de toute ambition, le déterminèrent à l'accepter. C'était en juillet, et il ne voulut point attendre la fin de l'année scolaire. Il donna encore les sujets de composition en discours latin, français et allemand; puis il se sépara de ses chers élèves, et prit congé de ses collègues, affligés de son départ. Ce

n'est qu'au dernier moment qu'il sentit toute la peine de cette séparation et le poids de ses nouvelles fonctions. Il s'était bien promis de ne pas rompre avec ses classiques : «Je ne dis pas adieu à Sophocle et à Virgile; je relirai souvent ces poètes», disait-il en partant. Lorsqu'un an plus tard on lui demanda des nouvelles de ses auteurs favoris, il fut forcé d'avouer qu'il ne les avait pas revus. Il avait succédé à un bon vieillard qui ne pouvait plus suivre tous les détails d'une paroisse, et il lui fallait tous les instants pour la réorganiser. Il était heureux pendant une dizaine d'années, lorsque deux familles se brouillèrent sans que son esprit conciliant parvînt à les pacifier complétement. Aussi accepta-t-il sans regret la paroisse de Marckolsheim, que Monseigneur lui offrit. Il y trouva une église neuve, non achevée, qui semblait l'attendre pour recevoir les décorations convenables. Il est impossible de dire combien il se fit aimer, tant par son zèle pour la maison du Seigneur et pour les écoles, que par ses manières douces et bonnes, par sa vie simple et sans prétention. Il était dans la force de l'âge, plein d'activité et d'énergie, et jouissait de la meilleure santé. On se promettait de le conserver longtemps. Dieu en avait disposé autrement.

M. Maimbourg étant mort, laissa vacant un des postes les plus importants et des plus difficiles à remplir après lui. M. Meyer y fut appelé le 12 juin 1856. FR.-CH. SPITZ.

Telle fut la carrière de M. l'abbé Meyer. Pour la remplir, on vient de le voir, Dieu avait doué richement celui qu'il avait choisi. Qualités du cœur, talent, esprit, amour des arts, dons extérieurs, dévouement, attachement profond à l'Église, rien ne lui a manqué de ce qui concilie l'estime et l'admiration à l'homme, la vénération au prêtre, la confiance au curé.

Nous n'avons point qualité pour apprécier l'artiste. Il avait à un haut degré le sentiment et l'intuition du beau. Dans un voyage sur les bords du Rhin, en Belgique et à Paris, nous l'avons vu vingt fois saisi d'enthousiasme devant les nombreux chefs-d'œuvre de l'art chrétien. Ses conseils en architecture et en peinture étaient précieux. La restauration de la chapelle de l'Immaculée-Conception, à l'église de Colmar, lui a valu une médaille de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace;* la restauration intérieure de l'église lui vaudra l'éternelle reconnaissance de sa paroisse.

La musique religieuse était presque la moitié de sa vie. Comme il jouissait en assistant à un bel office, en entendant un beau chant! Comme il souffrait quand le chant répondait mal aux beautés de la liturgie catholique! Il a donné une méthode pour l'accompagnement du plain-chant; il a composé plusieurs messes, de nombreux motets, des antiennes au saint Sacrement, à la sainte Vierge, etc. Il produisait ces compositions avec une merveilleuse facilité : elles s'échappaient, pour ainsi dire, d'elles-mêmes de son âme pieuse et inspirée. Dans les dernières années de sa vie, plusieurs éditeurs lui ont demandé la permission de publier ses œuvres; sa modestie ne lui a pas permis d'y consentir : il voyait des imperfections là où d'autres admiraient des qualités. A la dernière fête de Saint-Martin, une de ses messes fut exécutée au milieu d'une émotion générale : l'œuvre fut comblée d'éloges; et, pendant que ces éloges allaient de bouche en bouche, l'artiste se préparait à paraître devant le Dieu qu'il avait chanté. Trois semaines après, on exécutait dans la même église une autre messe du chanoine Meyer; c'était cette fois une messe de *Requiem!*

Il nous tarde de faire connaître le curé. La vie d'un curé est monotone aux regards du dehors; elle n'offre guère ce qui frappe la curiosité humaine. Les grands moments, les touchants épisodes de cette vie se passent dans le silence de la charité chrétienne, dans le secret du confessional, dans l'isolement du chevet des moribonds. Il nous sera cependant facile de dévoiler l'âme du pasteur, après avoir entrevu l'âme de l'artiste.

Ceux qui ont eu comme nous le bonheur d'être de sa famille spirituelle, savent tout ce qu'il y avait d'inaltérable bonté dans son cœur; ils savent aussi combien il aimait ses paroissiens : ils ont vu ses larmes couler si souvent devant un cercueil; ils ont entendu maintes fois comment la douleur entrecoupait sa voix quand il entonnait le chant des funérailles.

Sa prédication a obtenu de grands succès, sans doute parce qu'elle était toujours digne, élevée, lumineuse, mais surtout parce qu'elle partait d'un cœur charitable. Nous nous souvenons de cette émotion qui débordait dès l'exorde : elle voilait parfois l'éclat de la parole, mais elle n'a jamais empêché ces accents émus d'arriver aux âmes.

Quand l'abbé Meyer arriva à Colmar, des besoins nouveaux avaient exigé certaines modifications dans l'ordre des offices. Il montra une profonde intelligence de la situation. Les mesures qu'il sut intro-

duire obtinrent les meilleurs résultats, et furent adoptées dans la suite par d'autres grandes paroisses : le sermon à la messe de six heures, fréquentée par les domestiques et les mères de famille, le double office, le sermon placé après l'Évangile au lieu d'être prêché avant la grand'messe, une plus grande part faite à la prédication française. Il fit multiplier les instructions données aux enfants et à la jeunesse. Comprenant la puissance de l'association, il tendit une main généreuse aux congrégations et aux confréries vouées à la piété et à la charité. Qu'une œuvre vînt de son initiative propre ou de celle des autres, elle était également appuyée, également encouragée. Sous son administration, la congrégation des hommes prit un développement extraordinaire ; plusieurs associations de bienfaisance surgirent : nommons la *Société de saint Régis,* pour le mariage des indigents ; l'*Œuvre de la Maternité,* pour le soulagement des mères pauvres ; et, surtout, l'*Archiconfrérie des Mères chrétiennes,* qui parvint à entretenir un nombre considérable d'orphelins abandonnés. Grâce à ces œuvres, le curé de Colmar, souffrant, malade, épuisé, était néanmoins partout. Il chérissait avec autant de tendresse que de respect une portion peu connue de son troupeau, la nombreuse famille des invalides de la maison des *Petites-Sœurs des pauvres.* Trois fois par an, la charité de leurs protecteurs offre à ces vieillards un repas de fête : le curé de Colmar allait à ce repas ; il servait les vieillards avec une touchante simplicité ; il entretenait leur gaîté, et leur bonheur était son bonheur. Un salut solennel terminait la fête : c'était encore le curé de Colmar qui officiait à l'humble autel des *Petites-Sœurs*, et qui appelait sur ceux qu'il venait de consoler les joies et les consolations du Dieu des pauvres.

Que de traits ignorés de cette charité qui s'exerçait comme les âmes généreuses exercent un devoir ! La plupart n'ont eu pour témoins que les anges ; il en est d'autres qui ont souvent édifié ceux qui entouraient M. le curé. Nous remarquions combien certaines visites, faites au curé de Colmar, devenaient nombreuses aux jours d'échéance des loyers. Un zouave vint un jour, accompagné d'une petite fille de cinq ou six ans : le zouave avait recueilli la pauvre orpheline en Afrique, mais il avait compté sans les charges de l'éducation. Il présenta l'enfant à M. le curé, prétendant que le curé est le père adoptif des orphelins. Le curé répondit par un sourire, tendit la main au zouave et la posa ensuite sur la tête de l'enfant. A quelques jours de là, l'enfant faisait partie de la famille des Mères chré-

tiennes. Le curé ne se rendit jamais à l'orphelinat sans voir sa *petite Arabe* et sans s'informer des progrès d'une éducation qui avait été trop militaire.

Il nous serait doux de continuer cette biographie anecdotique. Nous avons vu les beaux jours du curé de Colmar : c'étaient les jours de triomphe de l'Église et les jours où quelque belle manifestation religieuse avait eu lieu dans sa paroisse. Après huit années de persévérants efforts, il avait conquis le droit de prier Dieu et de chanter ses louanges en dehors des quatre murs du temple, le droit de faire en procession le tour de son église ; jamais conquête ne fit moins de tort aux vaincus et n'apporta une plus douce joie au vainqueur.

Le curé de Colmar aimait à faire appel aux illustrations de la chaire catholique. Colmar put entendre successivement le P. Ventura, le P. Félix, M. l'abbé Freppel. Un auditoire immense se pressait alors dans la vaste église : quand passait sur cette masse émue le frémissement qui annonçait le triomphe de la parole sacrée, les premières larmes qui coulaient étaient celles de M. le curé. Une bien grande consolation lui fut réservée au carême dernier : cédant aux instances de l'amitié, le P. Roh, l'apôtre de l'Allemagne contemporaine, avait bien voulu apporter à Colmar sa parole puissante. Nous savons combien le curé de Colmar s'est trouvé heureux d'avoir procuré à ses paroissiens l'enseignement supérieur de l'infatigable religieux, sa victorieuse démonstration des vérités de notre foi. Le carême s'est terminé par la fête jubilaire de Pie IX ; M. le curé la fit célébrer avec une pompe extraordinaire ; le P. Roh la prêcha, et jamais il ne fut plus éloquent.

Ce qui nous a touché et étonné dans la vie du chanoine Meyer, plus que tout ce que nous venons de dire, c'est sa force d'âme en présence du mal qui a rongé son existence pendant près de quatorze ans. Il était à peine arrivé à Colmar qu'il fut atteint d'une maladie très-grave : elle eut pour suite une de ces affections au cœur, qui sont si fécondes en douleurs physiques et morales ; et dès lors il n'y eut plus pour lui un seul jour de pleine santé. Ceux qui connaissent ce mal terrible ou par eux-mêmes ou parce qu'ils ont pénétré dans le secret de l'âme de ces malades, peuvent seuls se représenter les péripéties d'une lutte douloureuse de quatorze années de souffrances. Porter une responsabilité si grande, se trouver en présence de devoirs si nombreux, avoir en face de soi une sphère d'action si vaste, se sentir tous les dons, tous les talents, toute l'ardeur, tout le zèle

que demande la situation, et puis subir sans cesse la loi d'un mal sans pitié, qui a pour effet propre, en paralysant les forces du corps, d'atteindre par la mélancolie tous les ressorts, tout l'élan et toute l'énergie de l'âme, ah! c'est dans la vie du vrai pasteur une épreuve au-dessus de toutes les épreuves. Le curé de Colmar l'a soutenue avec une constance qui ne s'est jamais démentie : il a entendu cent fois le récit de tous les genres de souffrances; il donnait les consolations que donne le prêtre ; il n'a presque jamais parlé de ses propres souffrances. Elles étaient là cependant, et on les lisait dans ses traits impressionnables, qui cherchaient vainement à les dissimuler. Le malade en sentait le poids, en connaissait la gravité et en entrevoyait l'issue. Il était préparé à la mort bien longtemps avant que la mort ne vînt. C'est pourquoi il est resté si calme quand la fin approcha : il n'a pas montré de surprise et il ne s'est pas permis d'illusion. Il a consolé les siens, il a salué le Concile, il s'est souvenu de sa paroisse; ses derniers jours et ses dernières pensées n'ont plus guère appartenu qu'à Dieu. L'agonie a été courte, douloureuse, admirable de résignation. Le curé de Colmar s'est éteint doucement, le 3 décembre, vers midi.

Les funérailles du vénéré défunt ont eu lieu le 6 décembre. On peut dire que toute la ville de Colmar y a pris part : l'administration départementale et municipale, la magistrature, les colléges, les écoles, les congrégations, les confréries, toutes les conditions étaient représentées dans le cortége funèbre; plus de cent prêtres témoignaient du deuil du clergé. Les tentures de l'église étaient très-riches; la cérémonie funèbre très-imposante, et le chant digne de la cérémonie. M. l'archiprêtre Spitz, si bien fait pour apprécier la vie d'un curé, a prononcé, d'une voix émue, l'éloge du défunt; M. Marula a dit sur la tombe des paroles d'adieu, parties d'un cœur sacerdotal. Ces paroles étaient émouvantes; l'oraison funèbre a profondément impressionné; mais ce qui a parlé plus éloquemment encore que les deux amis du défunt, c'est la foule immense qui se pressait dans l'église et dans les rues que le convoi devait traverser; ce sont les larmes et l'attitude indescriptible de cette foule. «Cet enterrement est une imposante manifestation», disait-on autour de nous. Il a fait comprendre quelle place tient encore le bon prêtre dans le cœur des populations alsaciennes.

L. Winterer.

# BIBLIOGRAPHIE.

*La question du Messie et le Concile du Vatican*, par les abbés Lémann.

Les abbés Lémann sont connus en Alsace où leur famille a longtemps demeuré. Convertis au christianisme et devenus prêtres catholiques, ils ont paru dans les chaires de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse et de Belfort. Il peut donc être intéressant pour des Alsaciens de connaître l'opuscule que les deux frères viennent d'adresser à leurs anciens coreligionnaires. Devenus étrangers au culte de Moïse, ils n'ont pas voulu rester indifférents aux besoins spirituels de leurs frères, et seraient heureux de contribuer au grand œuvre de l'union des peuples dans la vérité. Le monde n'a pas connu de division plus profonde ni plus obstinée que la séparation du peuple juif d'avec toutes les autres nations ; c'était une séparation sociale et religieuse. Les juifs ont été admis à la vie civile des peuples, en 1791. Mais cela ne pouvait suffire; car l'union de tous les peuples est une utopie dans l'ordre politique et social. On a beau unir les mers et percer les montagnes, effacer les distances par les voies ferrées et les fils électriques : les télégraphes portent des déclarations de guerre; les chemins de fer, des soldats ; et les navires, des canons. Le noble penchant à l'union trouve sa satisfaction dans une sphère supérieure aux ambitions des forts, aux bassesses des faibles; supérieure aux discordes des rois, aux rivalités des peuples et à toutes les petites et mesquines passions qui divisent les hommes. L'Église seule est la société visible, fondée par Jésus-Christ; elle seule peut réunir les hommes de toutes les nations par un même symbole, par un même culte, par les mêmes aspirations et les mêmes espérances immortelles.

Or, les juifs sont plus qu'aucun autre peuple exclus de cette société visible et vivante. « Porter le premier coup de pioche à cette vieille muraille de la séparation religieuse », voilà le but de l'opuscule que nous analysons. Et comme la grande division entre l'Israélite et le Chrétien est la question du Messie, les auteurs lui consacrent tous leurs efforts. Reprendre cette question capitale à la ruine de Jérusalem, en suivre les diverses transformations à travers dix-huit siècles, tel est le sommaire de la première partie de l'ouvrage.

A l'époque où Jésus-Christ parut sur la terre, le peuple était dans l'agitation et l'attente du Sauveur qui devait sortir de la race d'Abraham, de la tribu de Juda et de la famille de David. Et voici que tout d'un coup la tige royale est coupée, arrachée du sol de la Palestine ; la famille de David fut dispersée avec les autres familles à travers le monde : de David on ne sait plus rien, on ne dit plus rien. C'est la première période de la

question messianique, période *d'agitation et d'inquiétude*. Cette agitation se manifesta par les incroyables calculs auxquels on soumit les soixante-dix semaines de Daniel; elle se manifesta par l'épisode tragique des faux Messies. « Dans les annales des religions, on ne trouvera jamais un spectacle semblable à celui-ci : tout un peuple occupé à calculer au milieu de l'étonnement des nations, et tout un peuple interrompant ses calculs dès qu'une voix lui annonce : « le Messie » ; se précipitant à droite, se précipitant à gauche, dans les villes, dans les déserts, et non pas une fois, non pas dix fois, mais vingt-cinq fois. Et cette agitation se prolongera jusqu'au Moyen-Age, et durant cette longue période, il ne reste à Israël, suivant l'expression de Bossuet, « qu'un deuil éternel et une lamentation sans bornes. »

Au Moyen-Age, les Juifs sont dispersés à travers les nations, comme les pierres du temple ont été dispersées au coin de toutes les rues. Mais voulant conserver leurs usages, leurs lois et leur culte, ils se renferment dans leurs ghettos. Le rabbin concentre dans sa main les débris du triple pouvoir du Sacerdoce, du Sanhédrin et de l'École. Sous l'influence du rabbinisme, la question messianique entra dans une période nouvelle : la période du *désespoir et du silence*. Les rabbins prirent la résolution désespérée d'étouffer complétement la question du Messie. Sous peine des plus terribles anathèmes, on interdit au peuple de s'en occuper; on falsifie et on bouleverse toutes les prophéties; on occupe le peuple des minuties du Talmud, au lieu de lui fournir les salutaires enseignements de la foi et de la morale.

Mais cette longue oppression du Talmud devait disparaître. Nous sommes arrivés au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Ce que Bayle, Voltaire et Rousseau furent pour les croyances chrétiennes, Spinosa et Mendelssohn le furent pour les croyances juives; le *rationalisme* fit invasion dans la synagogue, et le Messie fut regardé comme un mythe, c'est-à-dire comme une idée, comme un règne, comme un âge d'or. « La Révolution arriva. Devant cet horizon inattendu qui se déchirait et laissait apercevoir et espérer l'égalité civile de tous les hommes et l'alliance universelle de tous les peuples, de fait, l'interprétation du Messie sous la forme d'un règne, d'une ère, trouva consistance et faveur. Les *Archives israélites*, organe le plus important de la presse juive en France, l'avouent avec la plus entière franchise : « La Révolution de 89 était le vrai Messie pour les opprimés; c'est surtout depuis ce temps que les Israélites ont osé rétablir le vrai sens du Mosaïsme, en élaguer tout élément surnaturel et le ramener à la vérité philosophique. » — On devait descendre plus bas encore. La théorie du mythe gardait du moins l'idée et le nom du Messie; mais avec l'*indifférence matérialiste* tout souci du Messie a disparu; et nous assistons aujourd'hui à cette scène du désert, où, las d'attendre Moïse, le peuple juif se rassasiait et dansait autour du veau d'or. Le chef d'une communauté juive en Alsace, interrogé un jour sur sa foi à la venue du

Messie, répondit tranquillement : «Je ne crois qu'à ce que je touche, à mes prés et à mon argent.» Telle serait sans doute l'opinion de beaucoup de juifs en France, en Autriche, en Prusse et ailleurs. Aussi, le comte de Champagny[1] a-t-il pu décrire ainsi la situation religieuse des juifs d'aujourd'hui : «Cette partie du Judaïsme se figure qu'Israël est maintenant délivré, qu'il a son Messie. La Jérusalem nouvelle serait la Jérusalem de l'argent avec un banquier pour Messie, la cote des fonds publics pour Sepher Thora, la Bourse au lieu du Temple, et la corbeille des agents de change figurant le Saint des Saints.»

C'est ainsi que les juifs sont arrivés de décadence en décadence, jusqu'à la boue du scepticisme et du matérialisme. «Mais, ajoutent les auteurs, c'est de la boue que les résurrections commencent.» C'est la période du *retour*.

L'apôtre saint Paul a clairement annoncé que les juifs ne seraient pas éternellement exclus de la véritable Église. Quand ce retour du peuple disgracié aura-t-il lieu ? C'est une chose impossible à préciser. Cependant, d'après saint Paul, les nations chrétiennes doivent aussi connaître l'apostasie; et alors l'infidélité des peuples chrétiens sera le salut et la vocation des juifs. C'est une vérité que les auteurs de l'opuscule établissent sur les textes de saint Paul, expliqués et commentés par Origène, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand. Et Bossuet à la fin du XVII^e siècle, interprétant saint Paul comme les Pères de l'Église, jetait ce nouveau cri d'alarme : «Pouvons-nous ne pas être épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de siècles si terriblement sur les juifs, puisque saint Paul nous avertit de la part de Dieu que notre ingratitude nous attirera un pareil traitement?» Or, si aujourd'hui nous jetons les yeux sur l'Europe, où en est-elle arrivée, cette apostasie des nations en tant que nations? Si nous en croyons Mgr Plantier, le mal principal de notre époque «c'est la rupture universelle des peuples et de ceux qui les conduisent avec la royauté publique et sociale de Jésus-Christ. Et depuis la révolution d'Espagne, ajoute le prélat, l'apostasie générale des gouvernements et des peuples est maintenant consommée.» C'est aux yeux des auteurs le premier symptôme que le retour des juifs commence à se préparer. Ajoutez à cela : la détresse spirituelle chez ce peuple, l'absence de vérités surnaturelles, l'absence du culte, du sacerdoce et de l'autel; ajoutez encore les malheurs d'une révolution toujours imminente, et dont ils seront les premières victimes, parce qu'ils sont propriétaires et financiers : au nom de ces malheurs et de cette détresse, les frères Lémann conjurent leurs anciens coreligionnaires de demander à l'Église catholique, de demander au Concile du Vatican le pain de la vérité, que ne leur donneront jamais ni le pro-

[1] *Rome et la Judée*, t. II, p. 214.

testantisme, ni les monarchies, ni la Révolution. Ce retour des juifs est leur vœu le plus ardent; ils le désirent avec toute la charité d'un cœur de prêtre embrasé de l'amour des âmes.

Espérons que cet opuscule portera des fruits. Comme conclusion nous transcrivons les paroles de Pie IX, dans son bref du 6 février 1867, adressé aux abbés Lémann : «Nous demandons à Dieu que de même que «sa grâce a déjà brillé pour vous, de même par votre zèle et par votre «travail, elle éclaire l'esprit de vos frères, et les amène auprès de Nous !»

E. Wernert.

# CHRONIQUE DU CONCILE.[1]

SOMMAIRE. — II. Attitude des libres-penseurs.

A la nouvelle de la convocation d'un Concile œcuménique, les hommes du *grand diocèse de la libre-pensée* se mirent d'abord à rire et à siffler : *sibilaverunt*. Un concile de nos jours ! Vers la fin du dix-neuvième siècle cette chose du Moyen-Age ! Mais si le Pape revient aux Conciles, pourquoi l'empereur ne ferait-il pas porter à ses ministres une armure de chevalier? Un Concile, résolu sans l'assentiment préalable des gouvernements, la plupart hostiles à l'Église; convoqué dix-huit mois d'avance par un vieillard de soixante-douze ans, sans égard aux guerres et aux révolutions qui peuvent d'un jour à l'autre bouleverser l'Europe; appelé à siéger dans cette ville de Rome que des milliers d'hommes entreprenants ont juré d'arracher au Pape au péril de leur vie ! Vraiment, disaient-ils, la plaisanterie est trop forte de la part d'un personnage si vénérable.

Mais ce vénérable personnage continuait de se porter à merveille malgré ses soixante-douze ans; la paix restait à l'Europe et Rome aux Romains; tous les regards se portaient vers le Vatican, et les gouvernements, voyant la direction de ces regards, se contentèrent de faire de vagues réserves. Alors les sifflements des libres-penseurs se changèrent en cris de rage : *ululaverunt*.

Opposons Concile à Concile, avait dit M. Ricciardi, le député de Foggia; opposons au Concile œcuménique un *anti-concile anti-œcuménique*. Que

[1] *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 1er janvier 1870.

Naples soit notre Vatican, et que le 8 décembre 1869 jouisse de l'immortalité que nous donnons aux jours où il nous plaît de nous réunir! Aussitôt la renommée prit son vol, invitant partout les francs-maçons à se mettre en voyage.

Garibaldi n'apprend pas plutôt cette grande nouvelle, qu'il écrit au député de Foggia la lettre suivante :

«Mon cher Ricciardi, réunir en un seul camp tous les libéraux, puis, en décembre prochain, les libres-penseurs du monde entier, c'est une œuvre vraiment grande et je vous en souhaite la réalisation. Par le premier projet, vous essayez de guérir les plaies sociales qui affligent nos pays, et, par le second, *d'extirper la gangrène sacerdotale qui l'empeste.* Que Dieu bénisse *cette sainte entreprise!*

«Je suis votre, etc., GARIBALDI.»

Après Achille, écoutons Homère; après le héros, le poète. Victor Hugo, ce poète déchu, qui chantait autrefois et qui hurle aujourd'hui, a aussi écrit à Ricciardi. Nous reproduisons sa lettre en entier, afin que nos lecteurs puissent la relire toutes les fois qu'ils désireront se récréer.

«Hauteville-House, 20 avril 1869.

«A l'encontre du Concile des dogmes, réunir le Concile des idées, c'est là, Monsieur, une pensée pratique et élevée, et j'y souscris. D'un côté, l'opiniâtreté théocratique; de l'autre, l'esprit humain. L'esprit humain est l'esprit divin; le rayon est sur la terre; l'astre est plus haut.

«Opposer aux faux principes des religions les principes vrais de la civilisation, confronter le mensonge avec la vérité; combattre l'idolâtrie et toutes ses variantes *avec l'immense unité de la conscience*, ce sera beau et grand; j'applaudis d'avance.

«Je ne peux pas aller à Naples, mais néanmoins j'y serai. Mon cœur y viendra.

«Je vous crie : courage! et je vous serre la main.

«VICTOR HUGO.»

On voit bien que ces deux hommes, Garibaldi et Victor Hugo, n'ont pas l'habitude de demeurer sur la terre ferme. Le premier, qui se plaint toujours d'être *empesté*, paraît être poursuivi par l'odeur des chèvres de *Caprera;* le second ne voit que les astres et l'immensité de l'Océan, image de l'*immense unité de la conscience.*

Nous avons le héros et le poète : il ne nous manque plus que le prosateur. Heureusement que M. Michelet vient à son tour *applaudir d'avance*, dans la crainte sans doute de n'avoir plus rien à applaudir *ensuite.*

Et Garibaldi écrit encore :

«Tenez ferme, mon cher apôtre de la vérité, à la réalisation de votre

sublime *anti-concile*. En ces temps de honte politique, essayons du moins d'écraser le *nécromantisme*.»

Mais les lettres de Garibaldi et le cœur de Victor Hugo ne suffisaient pas à M. Ricciardi. C'eût été assez, il est vrai, pour un concile *anti-œcuménique*, c'est-à-dire pour le contraire d'une assemblée générale; mais M. Ricciardi l'avait juré : Naples ou la mort! et il se plaignait amèrement l'été dernier de l'hostilité de la plupart des journaux italiens. Comment ne pas désespérer d'un pays où, selon ses propres aveux, «*la grande majorité va à l'église, et où presque toutes les femmes sont entièrement sous l'influence du prêtre, sono affatto ligie del prete?*»

«Chose étrange, disait-il, *jamais on ne vit nos églises plus remplies qu'aujourd'hui le dimanche, et, pendant que les journaux de la démocratie ont tant de peine à se tirer d'affaire, l'Unità cattolica* fait de grosses recettes, et rien qu'en Toscane, la *Civiltà cattolica* compte six cents abonnés!»

Que faire à cette situation quand on n'est pas nécromancien? Cependant, à force de battre la grosse caisse, M. Ricciardi parvint à rassembler quelques hommes, et ces Messieurs, prévenant les fêtes du carnaval, qu'ils ont voulu tant de fois empêcher les Romains de célébrer, se réunirent à Naples, le 9 décembre dernier. Le jour précédent des démonstrations hostiles devaient avoir lieu dans toutes les villes un peu considérables de l'Italie et de la Sicile : les assemblées populaires de la Péninsule devaient, d'après le programme de M. Ricciardi, déclarer une guerre implacable au Pape, protester contre la prépotence napoléonienne, et proclamer, au nom de la liberté de conscience, la nécessité d'effacer de la Charte l'article premier, qui maintient la religion catholique comme religion de l'État; mais il n'y eut guère que quelques rassemblements de vauriens, à Florence et dans quelques autres villes. Quant au Concile de Naples, il ne survécut pas à sa première séance. Messieurs les libres-penseurs croyaient positivement, pour nous servir d'un titre de Victor Hugo, que *ceci tuerait cela*, que le Concile de Naples tuerait le Concile de Rome : à peine réunis, ils rivalisèrent avec leur voisin, le Vésuve, à lancer de la fumée, mais le gouvernement italien, craignant qu'il n'y eût pas de fumée sans feu, ou que la fumée elle-même ne pût obscurcir l'horizon politique, s'en vint à temps boucher tous ces cratères : les cris de *Vive la République! à bas Napoléon!* lui fournirent un honnête prétexte de dissoudre l'assemblée. Ainsi finit, le jour même de sa naissance, le *Concile œcuménique napolitain* Ier.

Avant de se séparer, *les délégués du monde civilisé*, comme ils s'intitulent, crurent devoir donner leur déclaration de principes :

«Ils proclament la libre raison en face de l'autorité religieuse, l'indépendance de l'homme en face du despotisme de l'Église et de l'État, la solidarité des peuples en face de l'alliance des princes et des prêtres (!), l'école libre en face de l'enseignement du clergé (condamné au silence); le droit en face du privilége.

«Ne reconnaissant d'autre base que la science, ils proclament l'homme

libre et souverain dans l'État libre, et la nécessité de l'abolition de toute église officielle. La femme doit être affranchie des entraves que l'Église et la législation opposent à son entier développement.

«Ils affirment la nécessité de l'instruction en dehors de toute intervention religieuse, la morale devant être complétement indépendante de cette intervention.»

Ce programme, dont les principaux points seront réalisés, quand nous serons revenus à l'état sauvage, porte la signature des représentants de la libre-pensée d'Allemagne, d'Italie, de Roumanie et d'Amérique. Nous sommes honteux d'ajouter qu'il est encore dépassé par le programme des libres-penseurs parisiens. Ceux-ci,

«Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité;

«Considérant que la religion catholique est la personnification la plus complète et la plus terrible de cette idée; que l'ensemble de ses dogmes est la négation même de la société;

«S'engagent à travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, et à poursuivre son anéantissement par tous les moyens compatibles avec la justice, en comprenant au nombre de ces moyens la force révolutionnaire, qui n'est que l'application à la société du droit de légitime défense.»

Quand est-ce que des blasphémateurs de cette hideuse espèce ont trouvé un moyen d'écraser l'Église, qui leur parût incompatible avec la justice? La petite réserve qu'ils font ne devrait donc pas nous rassurer, si nous pouvions craindre en ce moment. Mais en ce moment nous ne pouvons qu'espérer, et il nous semble que du Vatican s'élève une voix qui nous crie : *Nunc propior est nostra salus, quam cum credidimus.* Si les souverains ferment les yeux sur leurs dangers et les nôtres, Dieu veillera.

Non contents de parodier le Concile de Rome, les libres-penseurs auraient voulu l'empêcher; ils ont, à cet effet, surtout en Italie, rempli lés tribunes politiques de leurs clameurs; mais ils n'ont trouvé d'écho nulle part, et ils sont aujourd'hui réduits à combattre le Concile par le moyen des caricatures. Nous avons vu de ces tristes productions destinées à faire rire de l'assemblée la plus vénérable du monde, et révélant du même coup la perversité d'esprit de leurs auteurs et l'impuissance de la rage qui les anime. Ils ne s'aperçoivent donc pas que leur Concile de Naples a été lui-même une caricature qui les dispense d'en inventer d'autres! Puisque Victor Hugo est le poète de la Troupe, pourquoi n'a-t-on pas inscrit au-dessus de la porte d'entrée du Concile napolitain, ces vers que l'auteur des *chansons des rues et des bois* a faits en l'honneur de l'homme?

Il veut. Tout cède et plie.
Il construit quand il détruit (!)
*Et sa science est remplie*
*Des lumières de la nuit.*

Si ces Messieurs avaient pour les éclairer d'autres lumières que celles de la nuit, ils verraient que Dieu s'est servi de leurs passions mêmes pour préparer les voies au Concile. Il fallait que par leurs congrès insensés ils contribuassent pour leur part au maintien de la paix de l'Europe, et que par leurs mouvements subversifs, ils missent les gouvernements dans la nécessité de se retourner vers les catholiques. Dieu voulait que le monde fût en paix, comme à l'époque du dénombrement d'Auguste, afin que les pasteurs pussent venir d'Orient et d'Occident vers l'étoile nouvelle que la main de Pie IX a placée dans le firmament de l'Église : les libres-penseurs ont, à leur insu, travaillé à la réalisation des desseins de Dieu, et *c'est ainsi qu'ils ont construit quand ils ont cru détruire.*

(*La suite prochainement.*)

CH. MARBACH.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Le R. P. Félix a prononcé, le jour de l'Épiphanie, à la Cathédrale de Strasbourg, le discours qu'il avait accepté en faveur des *Petites Sœurs des pauvres.* Il a montré, avec son éloquence ordinaire, que cet institut réunit, comme le christianisme naissant, l'humilité et la charité, et que cette union le rend puissant pour soulager les misères du corps et de l'âme. L'illustre prédicateur a ouvert les cœurs et les bourses; la quête faite à l'issue du sermon a rapporté passé 2400 francs. C'était M. le baron Pron, préfet du Bas-Rhin, qui avait organisé cette œuvre de charité, et qui voulut encore le soir réunir à sa table, avec le P. Félix, les dames quêteuses, MM. les grands vicaires, quelques chanoines, les supérieurs des deux séminaires et tous les curés de la ville et de la banlieue.

— La nomination de M. l'abbé Freppel à l'évêché d'Angers a causé une grande joie à tout le clergé d'Alsace. Nous trouvons ce sentiment parfaitement exprimé dans les lignes suivantes, adressées à l'évêque nommé, par les ecclésiastiques du canton de Rosheim :

« MONSEIGNEUR,

« Le *Moniteur* vient de nous apporter une nouvelle qui remplit de joie l'Église de France, et qui est un sujet de légitime orgueil pour l'Alsace. Votre nomination à l'épiscopat, depuis longtemps attendue et vivement

souhaitée par tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître, est pour eux un événement considérable. C'est pour ce motif, Monseigneur, que le clergé du canton de Rosheim tient à honneur de vous exprimer ses sentiments et de vous offrir ses vœux. Nous sommes heureux de vous voir appelé à un évêché aussi important que celui d'Angers : vos talents, vos vertus, vos services rendus, votre mérite sacerdotal vous destinaient à gouverner un diocèse. Nous félicitons vivement les catholiques de l'Anjou de pouvoir dès ce moment vous nommer leur premier Pasteur, et nous nous réjouissons de compter parmi nos pontifes un nouvel évêque, puissant en paroles et en œuvres. Puissiez-vous, Monseigneur, trouver dans la haute dignité, dont le Saint-Siége va vous investir, les consolations que vous méritez à tant de titres! Daignez conserver de vos compatriotes un affectueux souvenir; qu'il soit le gage des bénédictions épiscopales que nous comptons recevoir bientôt avec la plus vive reconnaissance.

«Veuillez agréer, etc.»

— L'*Opinion nationale* a dénaturé à plaisir, comme on devait s'y attendre, l'histoire de la *possession* que connaît toute l'Alsace. Elle s'est attiré la réponse suivante de la part de M. le grand-vicaire Rapp.

Strasbourg, le 9 janvier 1870.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

«Vous avez publié dans votre numéro du 7 janvier une correspondance de Strasbourg, qui demande quelques rectifications.

«A Illfurth (Haut-Rhin), un petit garçon était affecté depuis *quatre* ans d'un mal extraordinaire, dont les hommes de l'art ne pouvaient déterminer ni la cause ni la nature. A la demande réitérée du maire et du curé, une enquête fut ordonnée par Mgr de Strasbourg, et l'on décida que l'enfant serait transporté à l'orphelinat de Schiltigheim (Bas-Rhin), dirigé par des Sœurs de charité. Pendant *plusieurs mois*, des faits extraordinaires, qu'il serait superflu d'exposer ici, mais que l'on exposera avec tous les détails nécessaires dans une feuille religieuse de l'Alsace,[1] continuèrent à se produire; et la Commission, dont personne, en dehors de votre correspondant, ne contestera ni les lumières ni l'autorité, crut reconnaître que ces faits ne pouvaient avoir qu'une cause surnaturelle. L'Église a des prières pour cette espèce de cas même douteux; ces prières furent récitées, et l'enfant est complétement guéri. Votre correspondant a dit le contraire de la vérité en affirmant avec surprise *que l'enfant est resté dans le même état.*

«Les observations, les plaisanteries, les insultes dont vous avez assaisonné votre article, ont peut-être plu à vos lecteurs; je ne m'y arrêterai

[1] C'est ici même que cette exposition sera faite.

pas. Je n'ai voulu que rétablir les faits, et j'attends de votre loyauté que vous insériez cette lettre dans un des plus prochains numéros de votre journal.

«Agréez, etc.»

— *Conférences de Saint-Nicolas.*[1] — M. le pasteur Leblois, connu par ses attaques contre la divinité de Jésus-Christ, et par sa fameuse théorie de la ligne courbe, vient de faire une conférence à Saint-Nicolas *sur la tâche du protestantisme dans la crise religieuse actuelle.* Nos lecteurs seront peut-être curieux de savoir ce que M. Leblois a pu dire sur ce sujet.

L'orateur commence par dépeindre la crise religieuse du protestantisme actuel. Nous livrons quelques traits de ce tableau aux réflexions de certain pasteur, qui dernièrement prétendait nous faire admirer l'état florissant du protestantisme.

«Chez nous, dit M. Leblois, je vois partout schismes et divisions.

«Schisme dans les familles, où le père va dans un sens, la mère et les enfants dans un autre.

«Schisme parmi les pasteurs, dont les uns, le matin, enseignent telles doctrines; les autres, le soir, dans la même chaire, des doctrines tout opposées. Et les fidèles de s'écrier : Que faut-il croire maintenant?

«Schisme enfin entre le corps enseignant, le corps pastoral et les classes lettrées, la portion intelligente, éclairée de la société laïque. Parmi les laïques instruits, les uns ont complétement rompu avec l'organisation ecclésiastique. D'autres fréquentent encore les églises par habitude. Mais bien minime est le nombre de ceux qui sont restés en communion d'idées avec leur pasteur.

«A la suite de ces divisions, des antipathies, des antagonismes, des froissements et des luttes inévitables, et par-dessus tout la menace de profonds déchirements.»

Les protestants doivent trouver que M. Leblois est d'une franchise désespérante. Si M. Ad. Schæffer ajoute la réponse de ce pasteur à toutes celles qu'il a déjà reçues, il ne dira plus : *Non possumus*, mais il s'écriera : Je n'en puis plus[2]!

Quelle est maintenant l'origine de la crise que M. Leblois vient de signaler? Gardez-vous bien, dit le conférencier, d'en chercher la source

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 1er janvier 1870, p. 24 et sqq.

[2] Nous avons connu un pasteur qui, interrogeant un candidat au brevet d'instituteur, lui posa cette question : «Y a-t-il aussi des sectes chez les catholiques?» Après un moment de réflexion, le candidat répondit qu'il n'en connaissait point. «Comment! dit le pasteur, et les Dominicains, et les Franciscains, et les Capucins, et les Jésuites, et les Jésuites donc?» — Le *Progrès religieux* est à peu près de cette force, quand il dit au sujet de la conférence de M. Leblois, que la scission se retrouve dans l'Église catholique «moins apparente, sans doute, mais non moins profonde» que chez les protestants.

dans le rationalisme, car Jésus n'est autre chose que *la raison faite chair;* ni dans le libéralisme, car Jésus est venu «publier la liberté aux captifs»; ni dans le radicalisme, car cette tendance à corriger les abus dans leur racine est conforme à l'esprit de l'Évangile, qui réclame «de nouveaux cieux et une terre nouvelle.» Ce que c'est pourtant que d'être habile exégète!

Avant de montrer à quelle cause il faut rapporter la crise actuelle, M. Leblois tient à dire comment cette crise a été amenée. M. le pasteur nous apprend que le protestantisme, «en tant que *tendance réformatrice,*» est antérieur à Luther, et a pris naissance à l'époque de la toute-puissance de l'évêque de Rome, qui, d'abord chef seulement de son diocèse et pair de ses collègues, avait pris le nom de pape, et était parvenu dans l'Occident à «faire passer sa volonté arbitraire pour la règle même de la justice et de la vérité.» — Décidément, ces Messieurs ne peuvent boire leur eau sucrée, sans dire quelque chose d'amer contre le pape et contre l'Église catholique. Comme tous ses collègues, M. Leblois affirme sans prouver : il faut en prendre son parti :

PASTORIBUS *atque poetis*
*Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.*

Né au douzième siècle, le besoin de Réforme trouva plus tard dans Luther le plus éloquent et le plus fougueux interprète. Malheureusement, dit M. Leblois, Luther, après avoir défendu le principe du libre examen, ne mourut pas, mais formula ce qu'il entendait lui-même par vérité; à côté de lui, Mélanchthon déposa dans la Confession d'Augsbourg les doctrines catholiques qu'il regardait comme vraies, et l'on s'efforça d'imposer cette confession aux autres partis : dès lors le mouvement réformateur fut «entravé, resserré dans un canal étroit, ou plutôt dans un étang immobile» : il fallut se soumettre à la Confession d'Augsbourg comme on s'était auparavant soumis au pape. — M. Leblois a raison : car telle est la triste condition des libéraux et des orthodoxes qu'ils ont toujours raison les uns contre les autres; les libéraux, quand ils font voir aux orthodoxes qu'ils ne sont pas *protestants;* et les orthodoxes, quand ils montrent que les libéraux ne sont pas *chrétiens.*

Banni de l'église luthérienne, l'esprit protestant se retira dans la société laïque, où il a vécu et prospéré et d'où il est enfin revenu dans l'Église; mais il y a rencontré des adversaires irréconciliables dans les luthériens conservateurs. M. Leblois demande la permission de caractériser les deux partis; nous demandons celle de passer outre.

La source de la crise ainsi découverte, M. Leblois examine quelle est la tâche du protestantisme en face de ces dissensions. Il proteste d'abord contre la tendance vers l'ultramontanisme, et déclare se séparer entièrement de M. Guizot, qui, dit-il, conseille aux orthodoxes de soutenir avec

les ultramontains la puissance temporelle du pape, afin d'obtenir de ces derniers l'assistance nécessaire pour réprimer le libéralisme. Qui ne voit, s'écrie M. Leblois, que ce sont là des motifs d'intérêt matériel, indignes de «déterminer des hommes religieux, des hommes qui comptent parmi leurs ancêtres les Jean Hus, les Paul de Tarse, les Jésus de Nazareth, toute cette sainte et glorieuse lignée de martyrs, morts pour les intérêts moraux, sacrifiés par les conservateurs de leur époque pour la cause éternelle de la justice et de la vérité?» Jésus, le fils de Dieu, dont M. Leblois fait un de nos ancêtres, se trouve ici, comme au Calvaire, entre un saint et un larron.

D'ailleurs, «les procédés de l'ultramontanisme ne sont pas de ceux qu'il est permis d'ignorer. S'il tenait en son pouvoir *les groupes* libéraux avec le parti conservateur, il dirait à celui-ci, comme le cyclope Polyphème à Ulysse : «Je commencerai par manger tous tes compagnons; quant à toi, je te mangerai le dernier. Voilà le présent que je te prépare.» Et M. Leblois, comme s'il avait passé la nuit dans l'antre du cyclope, de fuir à toutes jambes devant les mâchoires affamées du Polyphème ultramontain. Que si l'on demande pourquoi M. Leblois ne se jette pas dans les bras des orthodoxes, on saura que c'est par peur de la Bible, qui est «la lettre qui tue», et encore par une autre crainte. Tout le système des orthodoxes repose, selon lui, sur deux principes : ils disent que leurs doctrines sont l'expression fidèle de la lettre de la Bible, et que, comme telles, elles sont supérieures à la raison. Quant à la Bible, dit M. Leblois, ce n'est pas Dieu qui a écrit cette «lettre qui tue. Ce sont des hommes, des hommes comme nous, qui ont pu se tromper, et qui, certes, eussent été les premiers à nous blâmer de confondre ce qu'ils ont écrit avec la parole de Dieu.» Si la raison, continue le conférencier, nous montre que telle ou telle proposition enseignée par la Bible n'est ni juste ni vraie, nous devons l'abandonner. Et qu'on ne dise pas que les doctrines religieuses sont supérieures à la raison ! S'il en était ainsi, « à quoi nous serviraient-elles? Ne faudrait-il pas, pour nous mettre à même de les saisir et de nous les approprier, un nouveau miracle qui changeât notre nature? »

«Cela est de toute évidence. Supposé un envoyé de Dieu qui se dise chargé de nourrir vos corps, et qui, sous prétexte qu'il vous faut des aliments célestes, *vous offrirait des astres à manger!* L'homme ne pouvant être nourri que par les aliments qu'il s'assimile, comme votre capacité digestive n'est pas faite pour opérer sur des astres, il faudrait que cet envoyé de Dieu vous donnât, par un miracle spécial, cette capacité qui vous manque, c'est-à-dire qu'il changeât votre nature et que vous cessassiez d'être hommes.»

Ainsi, d'un côté, M. Leblois ne veut pas être mangé par les ultramontains; de l'autre côté, il refuse de prendre la lune avec les dents et de se nourrir de planètes comme les orthodoxes; il ne lui reste donc plus d'autre parti à prendre que de se tourner vers les hommes de la science,

et il invite ses auditeurs à le suivre dans cette direction. «La science (contrairement au procédé de M. Leblois), ne formule aucune affirmation sans l'appuyer de preuves convaincantes... et ses résultats, une fois établis, elle vous laisse parfaitement libres de les accepter ou de les rejeter.» Voilà l'idéal religieux de M. Leblois. Il ne voit dans les religions connues que les essais d'une science encore incomplète qu'on a eu le tort d'emprisonner dans des symboles et de vouloir immobiliser. Aux questions que l'homme se pose sur la nature, sur lui-même, sur la divinité, «ce sont des hommes qui ont répondu dans la mesure de leurs connaissances; et ces réponses, plus ou moins justes, plus ou moins exactes, ont constitué les *doctrines religieuses*..... Les religions qui se sont succédé depuis l'origine ne sont donc autre chose que des essais, des tentatives de répondre aux questions de l'homme sur le monde visible et sur le monde moral. Donc, conclut M. Leblois, il faut nous allier avec les hommes de la science qui ont le même principe que nous, celui du libre examen, et «ouvrir nos esprits aux abondantes, aux splendides lumières du dix-neuvième siècle.» Si les orthodoxes refusent de suivre cet appel, il ne leur reste d'autre ressource que de se jeter «dans les bras de Pie IX, *qui les ouvre* encore à tous les protestants.» Mais ils seront mieux inspirés : ils se feront libéraux; alors l'Église protestante «offrira au monde le pain de la justice et le vin de la vérité. Et le monde viendra communier avec elle. Et les barrières entre les peuples et les cultes tomberont; et l'humanité, réveillée de son sommeil séculaire, vivra d'une vie nouvelle, sous l'impulsion féconde de la Vérité, de la Justice et de l'Amour.» Péroraison dans le style apocalyptique avec trois substantifs à la fin, selon la mode du jour.

M. Leblois, on le savait déjà, ne croit donc pas que la Bible soit la parole de Dieu, ni que Jésus-Christ soit le Fils de Dieu, ni que Dieu ait révélé quelque chose à l'homme en dehors des sciences mathématiques, physiques et philosophiques. Un auditoire, sympathique aux blasphèmes, a, dit-on, écouté le pasteur avec une attention qui ne s'est pas relâchée un instant. Pour nous, nous cherchons en vain en quoi l'Église des libéraux ressemble à une Église, et quel est dans cette prétendue Église le rôle des pasteurs. Voyons, Messieurs, leur dirons-nous, que pensez-vous de vous-mêmes? Vos boiteux ne marchent pas, vos aveugles ne voient pas, vos sourds n'entendent pas, et l'Évangile, vous ne le prêchez plus, puisque vous n'y croyez plus : qu'êtes-vous donc, et que faites-vous?

A cela, les pasteurs libéraux ne pourront répondre qu'une chose : que les salles de l'Académie sont trop petites, et les discours des professeurs trop savants pour que le vulgaire puisse en profiter; qu'il faut aux masses un cours de philosophie populaire, et que ce sont eux qui sont chargés de cet enseignement.

Soit! mais les professeurs d'Académie ne baptisent pas, ne donnent pas la Cène, n'enterrent pas, ne demandent pas leur traitement au ministre

des cultes. Si vous êtes professeurs de philosophie populaire, cessez donc de mêler aux «abondantes, aux splendides clartés du dix-neuvième siècle» les restes de pratiques superstitieuses, pour lesquelles vous ne devriez avoir — terminons par trois substantifs — que dédain, mépris et horreur.

CH. MARBACH.

— La *Revue de théologie* est morte, tuée par son propre fondateur. «Depuis quelque temps elle commençait à se survivre. Qu'elle disparaisse!» a dit M. Colani.

**Cernay.** — M. l'abbé Bauer, curé de Brunstatt, qui, étant vicaire à Cernay, a fait faire la première communion au malheureux Troppmann, est allé le voir dans sa prison. L'entrevue a été des plus émouvantes pour l'un et pour l'autre. Le meurtrier n'est pas insensible aux exhortations du charitable prêtre qui lui a rappelé les temps plus heureux de son enfance et de sa première communion. Troppmann a promis de se préparer au grand passage par une bonne confession. Depuis, M. l'abbé Bauer l'a revu encore plusieurs fois; il demande les prières des fidèles pour ce jeune homme tombé si bas.

**Willgottheim.** — La mort qui, en 1869, avait déjà fait tant de victimes parmi le clergé d'Alsace, redoubla ses coups au déclin de l'année, et après M. Meyer, MM. Orditz, Kueny et Rumpler descendaient successivement dans la tombe.

M. Joseph-Valentin-André Rumpler naquit à Obernai, en 1808, d'une famille très-honorable. Il commença ses études au collége de cette ville, et les acheva aux deux Séminaires de Strasbourg. Partout le jeune Rumpler s'était fait remarquer par la régularité de sa vie et l'aménité de son caractère, par cette douceur et cette modestie qui devaient lui gagner les cœurs.

Ordonné prêtre en 1832, il fut placé comme vicaire à Saar-Union, où, pendant cinq ans, il travailla avec succès et laissa un très-bon souvenir. En 1838, il fut nommé curé à Siewiller, où ses excellentes qualités firent bénir son ministère. Dix ans après, l'évêque lui offrit un poste plus important et plus rapproché de sa famille. Mais l'excellent pasteur ne put se résoudre à quitter son troupeau, sans avoir exécuté un projet qu'il avait conçu dans son zèle pastoral. A son arrivée dans cette paroisse, l'église était trop petite et dans un triste dénûment; M. Rumpler résolut de la doter d'un édifice plus digne de nos augustes mystères. C'est pourquoi il supplia le prélat de le laisser encore quelques années au milieu de ses chers paroissiens. La fortune personnelle du curé lui permettant de faire quelque bien, il contribua dans une large part à cette œuvre. L'élégante église de Siewiller est une preuve que M. Rumpler était homme à exécuter un projet sagement conçu, et elle restera comme un monument de sa généreuse activité.

Enfin, au mois de mai 1856, M. Rumpler dut accepter la pénible et importante paroisse de Willgottheim avec ses deux annexes[1]. A ce nouveau poste, le zèle de l'infatigable curé ne se démentit pas. Pendant treize ans et demi nous l'y avons vu à l'œuvre, et jamais nous n'oublierons cette bonté toute paternelle, cette douce piété, ce zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, cette scrupuleuse exactitude à remplir ses devoirs. Ceux qui l'ont vu de près, diront sa modestie, sa grande prudence, sa religieuse gravité, cette discrétion qui présidait à toutes ses paroles et dirigeait tous ses pas. Que dire enfin de son affabilité envers tout le monde, de son amour si tendre pour les enfants, de cette cordiale hospitalité toujours relevée par une politesse exquise?

Si dans l'exercice de ses fonctions, sa conscience semblait parfois lui reprocher sa trop grande bonté, M. Rumpler pouvait se consoler par la pensée qu'une pluie fine et douce pénètre plus avant dans le sol et le rend plus fécond que les ouragans et les tempêtes; son excellent cœur aussi lui disait qu'il préférait être châtié dans l'autre monde pour avoir manqué par trop de bonté que par une excessive sévérité.

Qu'il me soit permis d'ajouter que M. Rumpler avait pour toutes les personnes de sa maison une affection de père, qui ne cessait de se traduire envers eux par les attentions les plus charitables et les plus délicates. Il n'avait pas l'habitude de commander, ses ordres étaient plutôt une prière; aussi dans sa maison, disait M. le curé de Schnersheim qui a fait son éloge funèbre, tous n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, une heureuse famille. De pareils sentiments trouvent presque toujours un fidèle écho... « Le bon Dieu, m'écrivait au jour de sa mort l'abbé Dossmann, son vicaire et fidèle ami, le bon Dieu m'a réservé un bien triste devoir pour les derniers jours que j'ai encore à passer à Willgottheim : celui avec qui se sont écoulées dix années de ma vie, mon cher curé, mon conseiller, mon protecteur, mon second père n'est plus. » M. l'abbé me le pardonnera si je blesse sa modestie en disant que pendant près de huit semaines, il ajoutait aux qualités d'un bon fils le dévoûment d'une sœur de charité, en pansant tous les jours lui-même à son curé une plaie, qui fut comme le précurseur de la mort.

Le 5 décembre avait lieu à Willgottheim la fête de l'Adoration perpétuelle. On y célébrait en même temps le Jubilé. Le curé, voulant procurer à ses ouailles les bienfaits d'une mission, s'était entouré pour la prêcher de MM. le chanoine Fritsch, Hürstel et Glœckler.

Lui-même se remit sur pieds, et, oubliant les soins qu'il devait à sa chétive santé, il se traînait tous les jours, à cinq heures du matin, au confessionnal et ne le quittait que le soir. Ce fut là son dernier combat, sa dernière victoire. A la clôture, il ne lui fut plus possible de remercier lui-même ses ouailles de l'empressement qu'elles avaient apporté à se

[1] Landersheim et Wœllenheim.

rendre à son appel ; M. le vicaire dut être son interprète. Huit jours après, M. Rumpler mourut subitement, à la suite d'une apoplexie, à l'âge de 62 ans.

Quand le glas funèbre annonça le matin, à la paroisse consternée, la mort subite de son curé, un aveugle octogénaire, réduit avec sa vieille sœur à la misère, fut plongé dans le plus grand désespoir et s'écria en sanglotant : *jetzt müssen wir vor Hunger sterben !* (quelques jours avant, le curé lui avait envoyé encore 10 fr. pour *son* jubilé). Son cœur se brisa, et, avant l'enterrement de son bienfaiteur, il fut trouvé mort dans sa chambre. Les larmes versées par les habitants de Willgottheim, Landersheim et Wœllenheim, et la profonde douleur de vingt-deux prêtres qui, le 22 décembre, assistaient au convoi funèbre du défunt, ont témoigné qu'ils regrettaient amèrement un père et un confrère, dont les vertus sacerdotales les avaient tant édifiés. Les cérémonies d'usage terminées, la dépouille mortelle fut conduit à Obernai, où M. Rumpler fut inhumé à côté de ses parents, dans la tombe même de son frère aîné, ancien curé de Dambach.

J. Scherbeck,
*Curé d'Ernolsheim.*

— Au dernier moment nous recevons de Rome la communication suivante :

«Vos lecteurs ont déjà appris par la voix des journaux que Mgr l'Évêque de Strasbourg a été élu membre de la Commission *des Réguliers* par les Pères du Concile. Des vingt-quatre Prélats formant cette importante députation, c'est lui qui a réuni le plus de suffrages après l'archevêque de Tarragone en Espagne. Déjà, dans la réunion préparatoire des évêques de France, votre bien-aimé premier Pasteur avait obtenu le chiffre de voix le plus élevé qu'ait eu jusqu'ici aucun prélat français. Tout le diocèse sera heureux est fier de cette haute marque de distinction accordée à votre évêque par ses vénérables collègues dans l'épiscopat.

«Dans la congrégation générale du 8 janvier, Mgr Ræss a pris la parole sur le projet de constitution dogmatique soumis à l'auguste assemblée; dans un discours latin de trois quarts d'heure, il a captivé l'attention des Pères. L'auditoire entier a hautement apprécié la facilité avec laquelle l'éminent orateur maniait la langue de l'Église, en même temps qu'on rendait un hommage bien mérité à son érudition et à sa science théologique.»

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Juncker, vicaire de Cernay, curé à Rantzwiller.
Beck, vicaire à Obermorschwiller, curé à Feldbach.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# GEILER

ET

# LE PROTESTANTISME.[1]

---

«Si Geiler avait vécu, disions-nous ailleurs[2], il aurait été le plus ardent et peut-être le plus redoutable adversaire de Luther.» Cette affirmation a pu sembler paradoxale à maint lecteur; rien n'est plus vrai cependant, car Geiler a combattu à l'avance la Réforme dans ses doctrines les plus essentielles. Ce serait en effet une grande erreur de croire que le protestantisme soit sorti tout d'une pièce du cerveau de Luther. Le XVI^e^ siècle n'inventa guère en fait de doctrines; depuis trois cents ans, les *Vaudois*, les *Frères du libre esprit*, les partisans de *Wicleff* et de *Jean Hus* avaient attaqué et nié à peu près tous les dogmes catholiques et enseigné diverses erreurs que la Réforme s'appropria plus tard. Ils avaient colporté leurs doctrines à travers la Suisse, l'Allemagne, jusque dans les pays slaves; nous les rencontrons dans la vallée du Rhin et en particulier à Strasbourg, du XIII^e^ au XV^e^ siècle. Condamnés par l'Inquisition, et livrés au bras séculier, ces malheureux expiaient le plus souvent sur le bûcher leur opiniâtreté dans l'erreur; mais leurs idées leur survivaient: elles fermentaient dans les esprits, faisaient des prosélytes dans les diverses classes de la société, surtout dans les masses populaires, et gagnaient du terrain à mesure que s'affaiblissait la vieille foi catholique. Il y avait là, épars et comme flottants dans l'espace, les éléments du protestantisme; il n'était besoin que de les recueillir, les grouper, les

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Ann. 1863, p. 1, 58 et 507. Ann. 1864, p. 13, 117 et 239. Ann. 1866, p. 22, 455 et 483. Ann. 1867, p. 190 et 426. Ann. 1868, p. 49.

[2] *Ibid.* Ann. 1868, p. 55.

coordonner; ce fut là le rôle de Luther. Il n'eut qu'à déployer sa bannière, pour voir accourir autour de lui une foule de gens qui dès longtemps pensaient tout bas ce que proclamait sur les toits sa fougueuse éloquence; dans ses prédications et ses écrits, ils retrouvaient, revêtus d'une forme incisive, pittoresque, vivante, leurs idées, leurs sentiments, leurs haines et leurs rancunes; c'était bien l'homme en qui semblaient s'être incarnés l'opposition, le mécontentement, la révolte du génie allemand contre l'Église romaine.

Dans de pareilles conditions, Luther devait réussir, si hardi que fût sa tentative, là où avait échoué Jean Hus, qui, sous maint rapport lui était supérieur. Ce qui acheva d'assurer son triomphe, ce fut une illumination de génie, qui lui fit admirablement choisir son cri de guerre et son champ de bataille. Entre toutes, en effet, la question des *indulgences*, de la *foi* et des *œuvres*, était propre à devenir le point de départ d'une violente réaction, et c'est précisément ce caractère réactionnaire qu'il ne faut point perdre de vue, si l'on veut comprendre les doctrines, les exagérations et les erreurs de Luther.

Cette situation, ces dispositions des esprits, Geiler les connaissait à fond; ces périls qui menaçaient le catholicisme, il les prévoyait. A le voir combattre sans relâche les doctrines de Wiclef, de Jean Hus, des Vaudois, etc., on dirait qu'il sentait venir le moment où elles allaient se relever plus redoutables que jamais, et qu'à la veille de la lutte, il voulut affirmer sur tous ces points la doctrine catholique, et tracer nettement la ligne de démarcation entre la vérité et l'erreur.

S'agit-il, par exemple, de la foi, de cette foi dont la prétendue réhabilitation fut un des grands soucis de Luther? Nul orateur chrétien n'en parle en termes plus magnifiques que Geiler : « Elle est la base et le fondement de toute la religion : c'est elle qui illumine l'intelligence, purifie les affections, fortifie l'homme, l'éclaire dans les ténèbres de cette vie. Elle est l'étoile du matin qui devance le soleil de justice; elle est cet astre miraculeux qui conduit au Sauveur..... c'est elle qui élève notre cœur jusqu'à Dieu et nous fait triompher du monde.[1] »

Mais le tout n'est pas de croire, il faut bien croire; aussi Geiler exige-t-il que la foi soit *une*, et que les fidèles croient expressément *tous* les articles de la doctrine chrétienne, *toutes* les vérités enseignées

[1] *Arb. hum.*, f. 56. — *Peregr.*, II. S. III. O.

et prêchées dans l'Église.[1] Il s'élève avec force contre l'indifférence ou l'incrédulité en matière religieuse, si fréquente dès lors.[2] Négligeant l'essentiel pour des futilités, ne sachant rien de tout ce qui regarde les articles de la foi, les commandements de Dieu, les cérémonies de l'Église, on voit des gens qui, du haut de leur superbe ignorance, traitent tout cela de rêveries; et cependant, dit Geiler, ce sont les fondements des vertus. «Insensés, s'écrie-t-il, ceux qui hésitent dans la foi, après que tout le monde a cru, et quand la doctrine chrétienne est si solidement assise sur des bases inébranlables!» — Ces bases, il les indique : «Ce sont les miracles[3], le nombre des témoins, les prophéties, l'accord des Écritures, l'autorité des écrivains sacrés, le soin qu'ont mis les fidèles à conserver pure la doctrine, la *rationabilité* de la foi, l'*irrationabilité* des erreurs, enfin la stabilité de l'Église.» Il développe ces diverses preuves; arrivé à la dernière : «C'est Dieu seul, dit-il, qui a pu conserver si longtemps l'Église dans son chef et dans ses membres : dans son chef, car malgré les clameurs des hérétiques, elle aura, jusqu'à la fin des siècles, suivant la parole de saint Augustin, dans le siége apostolique et par la succession des évêques, son chef suprême *(culmen auctoritatis)*; dans ses membres : car, si ce n'est Dieu, qui a pu faire embrasser et observer, par une multitude portée au péché, une loi si contraire à la chair et au sang?»

Parmi les bases de la foi, nous venons d'entendre Geiler citer l'Écriture, que plus tard le protestantisme a prétendu révéler aux chrétiens. A cette époque, en effet, la Bible était très-répandue, grâce à l'imprimerie. L'Allemagne seule en vit publier vingt et une traductions allemandes avant Luther; les autres nations de l'Europe avaient les leurs, et ces traductions n'étaient pas enfouies dans les bibliothèques; elles se trouvaient entre les mains des fidèles.[4] Nous ne nous étonnerons donc pas de voir Geiler en recommander souvent la lecture et la méditation à ses amis et à ses auditeurs : ils devaient y puiser la crainte de Dieu, le mépris du monde, l'horreur du vice, l'amour des vertus, la crainte de l'enfer et le désir du ciel. Il ne faisait pas diffi-

[1] *Granatapfel*, f. D., 5. — *Christenlich. Kunig*, f. 46, v°.
[2] *Nav. Fat.* Turb. XI.
[3] *Nav. Fat.*, l. c. — *Arb. hum.*, f. 56, sqq.
[4] «Habent Hebræi hebræam; Ungari, ungaricam; Bohemi, bohemicam.» Introd. in *Spec. Fat.*, f. I, Z A. — En outre, il en avait été publié quatre-vingt-dix-huit éditions latines, et l'on sait que la connaissance du latin était alors plus répandue que de nos jours.

culté de mettre les saintes Écritures sur la même ligne que la sainte Eucharistie, comme moyen de salut.[1] Mais pour que la Bible fût vraiment utile, il fallait qu'elle fût lue comme elle doit l'être, et ici encore nous trouvons Geiler en flagrante contradiction avec les doctrines protestantes.

Dès ce temps là, en effet, il se rencontrait des partisans de l'interprétation privée, qui avaient la prétention de lire et d'expliquer l'Écriture suivant leur bon plaisir.[2] «Ils conçoivent des idées qui leur sont suggérées par l'orgueil, l'envie ou quelqu'autre passion, dit Geiler; puis ils s'efforcent de les appuyer sur l'Écriture, dont ils dépravent le sens; car ce n'est pas l'Écriture qui les trompe ou les séduit. Elle a été expliquée par les saints docteurs, sous l'inspiration du même esprit qui l'a dictée; nous devons l'expliquer comme eux et ne pas suivre notre sens propre.»

Mais Geiler ne se borna pas à condamner le principe du libre examen; il en dépeignit admirablement les conséquences, et l'avenir se chargea de vérifier ses prédictions.

Par ce procédé, dit-il, tous les pécheurs peuvent se défendre. Les moines déréglés justifieront leur vie irrégulière; les prêtres séculiers, la pluralité des bénéfices; les laïques, leurs parjures et la violation des immunités ecclésiastiques. Reprochez-leur ces vices, ils vous répondront : «Nous n'entendons pas l'Écriture comme vous.» — Ces insensés, ajoute-t-il, sont dangereux, mais surtout pour eux-mêmes; ils se séduisent misérablement en suivant leur sens propre.

Quelle est donc, selon Geiler, la pierre de touche de la vérité? La voici : «L'homme, dit-il, ne doit pas se fier à ses propres lumières, mais examiner sa doctrine avec l'aide des saintes Écritures et des explications des saints docteurs. S'il y a harmonie, tout est bien; car le vrai s'accorde avec le vrai; sinon, qu'il le sache, il est dans l'erreur, et l'ange de Satan, transformé en ange de lumière, l'a séduit..... Que les Vaudois et ceux qui se disent du *libre esprit* y prennent donc garde, dit-il en terminant.[3]»

Souvent il revient sur cette question, si grave en effet. C'est ainsi que dans une autre circonstance[4], il donne comme le premier carac-

[1] *Peregrin.*, II. — *Hœll. Leuw.*, 35. — *Christ. Kunig.*, 37. — *Seel.-Paradiesz*, 184-185.

[2] *Nav. Fat.* Turb. CII, fol. 32.

[3] *Nav. Fat.* Turb. CII. Z. A.

[4] *Seelen-Paradiesz*, f. 106.

tère d'une foi fausse *(falsche glouben)*, le refus de croire la sainte Écriture en toutes choses : « Il est des gens, dit-il, qui, par des mensonges et des arguments erronés, s'écartent dans leurs opinions de la véritable interprétation de la sainte Écriture, telle que nous la trouvons dans les saints docteurs; ils veulent la comprendre autrement que ceux-ci ne l'ont comprise....

« Un homme qui est réellement discret *(Bescheiden)*, dit-il encore[1], ne cherche pas à amener la sainte Écriture à ses opinions et à ses idées : cette manière d'agir est celle de l'homme sans discrétion. Celui-ci la torture pour en faire sortir sa propre manière de voir, qui doit nécessairement être la meilleure. Que l'homme règle son sens d'après l'Écriture, s'y conforme et s'y soumette. » Et employant une comparaison, dont l'énergie rachète la trivialité, il ajoute « que l'on ne doit pas amener l'Écriture sainte à ses propres idées, à la façon d'un homme qui en traîne un autre par les cheveux.

« Ainsi en agissent les hérétiques qui ne veulent pas soumettre leur sens à l'Écriture, mais ployer celle-ci à leur manière de voir, l'exposer et l'interpréter, de manière qu'elle serve leurs desseins. »

Dans son *Peregrinus*[2], Geiler invite le pèlerin à boire de « cette eau de la sagesse qui rejaillit jusque dans la vie éternelle », c'est-à-dire de l'eau de la parole divine, renfermée dans le vase de la sainte Écriture. « Mais, ajoute-t-il, ayez soin de boire celle-là seulement que vous donnera l'ange du Seigneur, et de le faire d'après ses avis. Car il est des gens qui boivent de cette eau de l'Écriture selon leur bon plaisir et sans mesure. Ils ne la prennent pas de la main des anges de Dieu, qui sont les prêtres de la sainte Église : ils ont la présomption de vouloir expliquer la sainte Écriture comme il leur plaît, ainsi que le font les *Vaudois*, *ceux du libre esprit*, les *Bohêmes* et d'autres hérétiques. »

Il eût été difficile à Geiler d'être plus catégorique : à ces nouveaux docteurs, qui prétendent expliquer l'Écriture selon leur bon plaisir et en tirer les doctrines les plus étranges, il oppose tout simplement la vieille pratique de l'Église. Il recommande aux fidèles de lire l'Écriture, mais en réservant aux confesseurs le droit de les diriger dans cette lecture; il veut qu'elle soit interprétée avec le secours

[1] *Seelen-Paradiesz*, f. 185, v°.

[2] Fol. H-K.

de l'antique tradition catholique, et par ceux que Jésus-Christ a chargés d'enseigner les nations.

Mais sur la question de l'Écriture, Geiler rencontrait encore d'autres adversaires : à côté de ceux pour qui elle était tout, il s'en trouvait pour qui elle n'était rien, et qui la rejetaient en tout ou en partie. Bah ! disaient les uns[1], les Écritures sont élastiques ; on en peut tirer tout ce que l'on veut.» — «La Bible est un tissu de rêveries, disaient d'autres.[2]» Le prédicateur eût voulu que ces propos fussent punis, «car c'est un crime de se rire des choses saintes.» Du reste, il signale encore une foule d'autres erreurs. Déjà il se rencontrait des gens qui prétendaient «qu'il est impossible d'observer les commandements de Dieu[3];... que l'homme ne peut éviter le péché[4] ; et que Dieu ne lui a pas donné le libre arbitre par lequel il puisse s'éloigner ou s'approcher de lui ;»— enfin, «que Dieu n'est pas disposé à donner à chacun les grâces dont il a besoin.»

Geiler, il n'est pas besoin de le dire, combattait toutes ces erreurs, et, à propos des deux dernières, il déclare que «la grâce et le libre arbitre doivent coexister; nul ne pouvant, par la seule force de sa volonté, éviter le péché et acquérir des mérites.»

Enfin il n'est pas jusqu'aux doctrines les plus extrêmes qui ne fussent représentées. On niait la Providence, on expliquait tout par le hasard, la nécessité (le *Fatum* des anciens) ou le cours de la nature *(ausz dem louff der naturen)*. Selon quelques-uns, dit notre docteur, Dieu dans la création a laissé la nature se mettre pour ainsi dire en marche, comme la roue d'un moulin qui commence à tourner.... C'est ainsi que surviennent successivement la guerre, la mortalité, la disette... Tout cela ne pouvait pas ne pas arriver, et il est inutile de prier Dieu à ce sujet, car il laisse la nature suivre son cours, et tout arrive par l'effet de cette cause. «Ces gens, ajoute-t-il, refusent de croire que tout arrive par l'action de la Providence divine, et nient que nos prières puissent obtenir quoi que ce soit de Dieu, qui, à les en croire, ne s'occupe pas des choses d'ici-bas.»

Mais la foi seule ne suffit pas pour opérer le salut de l'homme. Sa

[1] *Nav. Fat.* Turb. XI. — *Sünden des Munds*, f. 44.

[2] *Ein fantasey.* — *Dreieck. Spiegel*, f. 51.

[3] *Dreieck. Spiegel*, f. 51.

[4] *Seel.-Paradiesz*, f. 106, v°.

nature a été profondément viciée par le péché d'Adam.[1] Les ténèbres ont obscurci son intelligence, et la concupiscence a pénétré jusqu'à la moëlle de ses os. La tâche du chrétien est de travailler à la grande œuvre de sa sanctification et de rétablir en lui l'image de Dieu, détruite par le péché. Il y parvient en se servant du secours que Jésus-Christ est venu lui apporter sur cette terre : ses exemples, ses préceptes, ses sacrements. Aussi, Geiler recommande-t-il vivement aux fidèles de puiser à ces riches trésors et de chercher dans les sacrements les indulgences, les saints offices, les sermons[2], les forces nécessaires pour marcher dans la voie de la sainteté. Il les engage surtout à recevoir les sacrements, «où, dit-il, la grâce nous est conférée, et qui tirent toute leur efficacité des mérites de la passion de Jésus-Christ.[3]» Il insiste en particulier sur le sacrement adorable de l'Eucharistie. Le dogme de la présence réelle est en effet l'âme de la piété chrétienne, comme la foi en est le flambeau, et Geiler ne se lasse pas de l'exalter. «C'est, dit-il[4], le plus saint et le plus auguste de tous les sacrements; car, dans tous les autres, Dieu n'est présent que par sa grâce, tandis que dans celui-ci il est lui-même substantiellement présent. Ici, Jésus, le médecin par excellence, nous a donné pour remède son corps et son sang, et il nous les a laissés jusqu'à la fin des siècles» : car «dans ce sacrement, le vrai Christ avec son corps, son âme et sa divinité, est présent sous les apparences du pain et du vin, après la consécration du prêtre.[5] — Nous l'y adorons comme vrai Dieu et vrai homme, comme le rédempteur du genre humain, le Seigneur des anges, le vainqueur des démons.[6]» Mais entre tous, ce mystère rencontre des incrédules, et Geiler s'en affligeait. Il ne voulait pas que l'on s'amusât à le scruter, ni à chercher comment le Christ est présent ou si cela est possible. «Croyez-en simplement, dit-il, la Vérité qui ne saurait nous tromper; elle a dit : Ceci est mon corps, croyez-le donc. Tant de siècles, les docteurs, les saints l'ont cru. Il est donc insensé de vouloir douter....

[1] *Nav. Fat.* Turb. LXXIV, f. 24, X. sqq. — Introduct. in *Spec. Fat.*, II, L. M. — *Hasz im Pfeffer*, Aa. II, Ff., v°.

[2] *Baum der Seligkeit.* Alphab., f. 30.

[3] «Gratia in Sacramentis nobis confertur, quæ efficaciam habent a merito passionis Christi, quod in eis operatur.» *Arb. hum.*, f. 43.

[4] *Eschengrüdel*, f. 38, v°. — *Nav. Fat.* Turb., LIV, f. 19, a.

[5] *Nav. Pen.*, f. 4 sqq. — Cinq sermons sur cette matière. — *De Contemplat.* f. 91. — *Peregrinus*, III. L.

[6] *Eschengrüdel*, f. 72, v°.

Croyez, et si les sens sont impuissants, la foi suffit pour rassurer un cœur sincère. C'est à sa lumière qu'il faut juger et non à celle des sens ou d'une raison orgueilleuse. D'ailleurs cette vérité a été confirmée par bien des miracles.[1] »

Avec une foi si vive à l'Eucharistie, Geiler devait être, et il a été en effet, un apologiste zélé de la fréquente communion. Mais ici encore, nous retrouvons en lui cette sage mesure que nous avons déjà constatée maintes fois. Il recommandait aux fidèles de communier souvent, mais seulement après avoir consulté un confesseur prudent et éclairé, et non selon leur bon plaisir.[2] En outre il leur enseignait la manière de s'y préparer. Celui qui veut s'approcher du banquet divin, doit y apporter un cœur pur : s'est-il rendu coupable de quelque faute, il doit avant tout s'en purifier par la contrition et la *confession, faite à un prêtre approuvé.*[3]

La confession est en effet la seule ressource du pécheur : par elle, et seulement par elle, il peut retrouver son innocence perdue et échapper à l'enfer.[4] Écoutons Geiler sur ce dogme qui fut, lui aussi, une des pierres d'achoppement de Luther : «Par le péché, dit-il, l'âme perd Dieu ; le corps meurt quand l'âme s'en sépare, et l'âme meurt quand Dieu s'éloigne d'elle. Lorsque l'âme, malade par le péché, n'est point guérie par la confession, la pénitence et la satisfaction, elle s'achemine vers la mort et une mort éternelle, la damnation.[5] Aussi ne comprenait-il pas le peu de zèle que mettaient bien des chrétiens à recourir à cet indispensable moyen de salut. «Pourquoi donc hésitez-vous à déclarer vos péchés au prêtre? disait-il.[6] Craignez-vous qu'il ne vous méprise ou ne vous haïsse? Loin de là, il vous en aimera davantage, il vous chérira comme un fils.... Mais que dis-je? au prêtre ! Souvenez-vous qu'il tient la place de Dieu. Pourquoi donc voudriez-vous cacher à Dieu des fautes que vous avez commises en sa présence? » — Ah ! dites-vous, *si la pénitence n'était qu'intérieure*, elle serait facile ; c'est la confession qui nous fait horreur ! — «Vous auriez raison, mon frère, continue Geiler, si le confesseur n'était lui-même un homme

[1] *Eschengrüdel*, f. 40. — *Peregrinus*, B. L. — *Nav. Fat.* Turb. CVII, f. 34, v°.
[2] *Nav. Fat.* Turb. CVII. — *Malogr.* L. II, E. 8. — *Brosaml.*, II. Th., f. 50, v°.
[3] *Nav. Fat.* Turb. LXXII, f. 23. — Turb. CVII, f. 25.
[4] *Granatapfel*, C, 7. — *Nav. Fat.* Turb. LXXVI.
[5] *Der sterb. Kunst.*, f. 49-50. — *Nav. Fat.* Turb. 23, D. F. — *Arb. hum.*, f. 127-137, v°. — *Brosamlin*, XV; *Staffeln*, 35.
[6] *Nav. Fat.* Turb. XXX, N. O.

faible et pécheur, une humble et chétive créature. Rassurez-vous, il sera indulgent pour vous, il vous instruira, il priera pour vous et *par la vertu du sacrement* et de *la Passion de Jésus-Christ qui y opère*, il pourra vous éclairer beaucoup plus efficacement qu'en dehors de la confession.[1] Jamais il ne révèlera ce que vous lui aurez dit; écoutez saint Augustin (super Psal.) : «Ce que j'apprends par la confession, je le sais moins que les choses mêmes que j'ignore.» Pourquoi rougiriez-vous de vous confesser?.... Je suis pécheur comme vous.... Confessez-vous, homme à un homme, pécheur à un pécheur.... Choisissez : si vous cachez vos péchés, vous serez damné pour ne vous être pas confessé ; Dieu vous ordonne la confession pour vous sauver par l'humilité; il damne ceux qui ne se confessent pas, en punition de leur orgueil.[2]»

On sent à l'insistance de Geiler combien la confession soulevait de répugnances, et ceux qui rêvaient la confession faite directement à Dieu, devaient goûter médiocrement le prédicateur qui voulait les forcer à se confesser aux prêtres, et déclarait insuffisante toute autre confession.[3] Mais plus le courant était violent, plus Geiler s'efforçait de l'arrêter; il travaillait à raffermir la foi de ses auditeurs, à leur inspirer l'amour et le respect de ce sacrement, et ne cessait de leur citer les passages de l'Écriture et des Pères, notamment de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome, de saint Isidore, de saint Grégoire et de saint Bernard, qui renfermaient l'éloge de la pénitence et de la confession.[4]

(*La suite prochainement.*)

L. Dacheux,
*Curé du Neudorf.*

[1] *Nav. Pen.*, f. II, b.
[2] *Nav. Fat.* Turb. CVII, f. 34.
[3] *Seel.-Parad.*, f. 206.
[4] *Alphab.*, 18, serm. — *Seel.-Parad.*, f. 211-215. — *Granatapfel*, B.

# CONTROVERSES PHILOSOPHIQUES

DU

# TEMPS PRÉSENT[1]

---

## DU TRADITIONALISME

La raison, dans la condition présente de l'homme, a ses pouvoirs, mais elle a aussi ses limites. Certains philosophes, en ne considérant que ses pouvoirs, se sont persuadé facilement qu'elle pouvait se passer de la révélation divine et atteindre, par ses seules forces, à la parfaite sagesse; d'autres, au contraire, frappés du spectacle de ses faiblesses, se sont efforcés d'établir son impuissance radicale à acquérir la connaissance intellectuelle, si elle est destituée du secours extérieur d'une révélation de Dieu. Qu'ils eussent mieux fait, les uns et les autres, de se rappeler l'axiome d'Aristote : « *In medio virtus,* » et le sage conseil de Dédale à son fils Icare, lorsque ce jeune homme allait prendre la conduite du char du soleil :

« Icare, ait, moneo..., inter utrumque vola[2] ! »

Mais l'esprit humain, sous les seules impulsions de la nature, se plaît à courir aux extrémités. Une erreur, légère au début, devient énorme quand on la pousse aux dernières conséquences, et elle irait ainsi à l'infini, s'enfonçant de plus en plus dans l'absurde, si, à un certain point de son parcours, elle ne venait s'aplatir contre une autre erreur provenant d'un point tout opposé.

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Ann. 1868, p. 145, 201. Ann. 1869, p. 153, 195, 245, 434, 450, 518.

[2] Ovid., *Metam.*, lib. 8, c. 4.

C'est précisément ce qui est arrivé à certains philosophes pieux et chrétiens qui se sont pris à désespérer de la raison, et ont proclamé la nécessité absolue d'un secours extérieur, tel que la parole, l'enseignement, la tradition, la révélation. On les a appelés tantôt *traditionalistes*, tantôt *fidéistes*, selon que l'on avait en vue la face diverse d'un système qui revient au fond à cette assertion erronée : la raison est impuissante pour acquérir, par ses seules forces, la connaissance intellectuelle; un secours extérieur lui est absolument nécessaire. A la suite de quatre thèses célèbres, publiées en 1855 par la Congrégation de l'*Index*, et soumises à la signature de l'un des principaux représentants du traditionalisme, on peut dire que cette opinion philosophique est sortie du domaine de la controverse pour entrer dans les paisibles catacombes de l'histoire. Cependant plusieurs écrivains catholiques encore vivants n'ont pas dépouillé sur ce point tous leurs préjugés; il est donc nécessaire de faire connaître le développement historique de ce système, avant d'en essayer la réfutation.

### § 1. *Les ancêtres du traditionalisme.*

S'il fallait en croire le P. Ventura[1], témoin fort suspect en cette matière, le païen Varron[2], l'homme que Cicéron et saint Augustin proclament le plus savant de toute l'antiquité, aurait, le premier, soutenu la thèse de l'impuissance de la raison, afin de réconcilier l'opinion des Romains avec la théologie fabuleuse et civile, renfermée dans les quarante livres de ses *Antiquités*. Cicéron, qui n'espère guère en la raison, et encore moins dans les dieux immortels du vieux paganisme, serait aussi, d'après le P. Ventura[3], l'un des patrons du traditionalisme. Et pourquoi pas Pythagore, et Platon, et Plutarque, et toute l'antiquité, si pleine de respect pour la tradition?

Mais, ajoute Ventura, il apparaît des Pères de l'Église qui semblent accorder beaucoup trop à la raison. Saint Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, *platonisent* avec excès, tandis que Boèce, Isidore de Séville, Némésius, évêque d'Émèse, Énée de Gaza, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, ont peut-être un trop grand faible pour

[1] *Philos. chrét.*, p. 68.
[2] Cf. *Cité de Dieu*, liv. VI, ch. 3.
[3] *Loc. cit.*, p. 36.

Aristote. Devrait-on oublier les rudes expressions du grand Apôtre à l'adresse des philosophes et de la philosophie? Comment ne pas applaudir à la boutade d'Hermias, intitulée : *Irrisio gentilium philosophorum?* Comment ne pas répéter sans cesse ces paroles d'or de Tertullien : « Qu'y a-t-il de commun entre Athènes et Jérusalem, entre l'Académie et l'Église, entre les hérétiques et les chrétiens? Notre institution est du portique de Salomon.... les philosophes sont les patriarches des hérétiques.... Pauvre Aristote, qui a inventé pour eux l'art de la dialectique[1] ! » Oh ! que les nominalistes du Moyen-Age, en tendant la main aux sceptiques de toutes les époques, donnaient pleinement raison à Tertullien ! Telles sont les pensées chagrines du P. Ventura.

Mais voici un fait assez piquant et bien propre à jeter quelque trouble dans les arrangements historiques des traditionalistes. Leibnitz nous dit que les premiers réformateurs, prétendant émanciper la raison humaine, détournaient les esprits de la philosophie : « Luther surtout a parlé quelquefois comme s'il rejetait la philosophie, comme s'il la jugeait ennemie de la foi.... Aristote fut l'objet de sa colère, et il avait dessein d'en *purger* la philosophie, dès l'an 1516, lorsqu'il ne pensait peut-être pas encore à réformer l'Église. »[2] Nous lisons, en effet, dans les lettres de Luther[3] certaines aménités à l'adresse du Stagirite qui sont bien certainement un commencement de purgation : « Aristote est un menteur, un polisson, *ein Bub*, un âne oisif, un diable incarné, un fou de premier ordre, un *Narr*-istote. »[4] Mélanchthon, qui est, selon Leibnitz[5], un esprit solide et modéré, s'occupa à faire de petits traités de philosophie « accommodés aux vérités de la révélation et utiles dans la vie civile. » Mais il faut convenir que, s'il fabriquait et débitait consciencieusement ses traités, il ne devait pas être sans scrupules sur la qualité de la marchandise lorsqu'il écrivait ce qui suit : « Cette philosophie s'est glissée peu à peu dans le christianisme ; le dogme impie du libre arbitre (!!!) a été reçu partout, et cette sagesse profane et animale de

[1] *De præscript.*, c. 7.

[2] *Disc. sur la conformité de la foi avec la raison*, Ire part., ch. 12.

[3] Lib. I., epist. VIII.

[4] Calembourg intraduisible, qui devait avoir un plein succès dans les tavernes de la Saxe.

[5] *Loc. cit.*

la raison (!!!) a obscurci le bienfait de la rédemption. »[1] Des sentiments analogues sur la philosophie se lisent dans l'*Institution chrétienne* de Calvin. Et pourtant l'on continuera de répéter et d'écrire que les réformateurs ont émancipé la raison humaine et arraché les esprits au joug abrutissant de l'Église catholique.

Ce fut la divergence des confessions religieuses qui jeta Bayle dans le scepticisme, comme le désaccord entre les philosophes de toutes les écoles y avait déjà conduit Montaigne et Charron. Le subjectivisme cartésien amena certainement Pierre-Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches (1630-1721), à ce système fidéiste qu'il développe dans le *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, dont la lecture fut si fatale à Lamennais. Huet pose, le premier, d'une manière nette et résolue, la thèse du traditionalisme. La raison ne peut, par elle-même, acquérir aucune connaissance certaine; la foi seule a de la valeur, et la raison ne se montre nulle part autant raisonnable qu'au moment où elle abdique pour se jeter dans la foi. «Ma raison ne pouvant me faire connaître avec une entière évidence et une parfaite certitude s'il y a des corps, quelle est l'origine du monde, et plusieurs autres choses pareilles, après que j'ai reçu la foi, tous ces doutes s'évanouissent, comme les spectres au lever du soleil.»[2] Lamothe-le-Vayer est aussi désespérant que l'évêque d'Avranches. Pour lui, la raison est incapable d'avoir un avis sur les choses de la foi et même sur les vérités de la religion naturelle. Ainsi, il est impossible de prouver, par des moyens humains, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; les seules preuves de ces vérités sont dans la religion révélée.

Venons à Pascal. Avait-il bien réellement le dessein de fonder la solidité de la foi sur les ruines de la raison? Est-il possible de prêter cette pensée à celui qui connaissait si bien les magnifiques textes de saint Augustin sur la valeur de la raison et sur le prix de la science? Nous ne le pensons pas. Les matériaux informes que l'on appelle les *Pensées*, nous donnent aussi peu la vraie pensée de Pascal que le manuscrit de la *Défense de la déclaration*, laissé parmi les papiers de Bossuet, nous livre le vrai sentiment de cet évêque sur l'infaillibilité du pape. Ce qui est certain, c'est que Pascal appelle pyrrhoniens «ceux qui prétendent que nous n'avons pas de certitude

[1] *Loc. theol.*, Ia edit., p. 86.
[2] *Traité de la faib.*, liv. II, ch. 2.

hors de la foi.»[1] Peut-on ajouter, avec M. Garnier[2], que cette thèse est la sienne? On ne le peut; car alors Pascal se contredirait grossièrement. Est-ce le fait d'un sceptique de tracer ainsi qu'il suit le plan d'une apologie du christianisme? «Les hommes ont mépris pour la religion; ils en ont haine et peur qu'elle soit vraie. Pour guérir cela, il faut commencer par montrer que la religion n'est point contraire à la raison; ensuite qu'elle est vénérable, en donner respect; la rendre ensuite aimable; faire souhaiter aux bons qu'elle fût vraie; et puis montrer qu'elle est vraie, vénérable, parce qu'elle a bien connu l'homme; aimable, parce qu'elle promet le vrai bien.»[3] Ce n'est certes pas là le langage d'un pyrrhonien. «La foi est différente de la preuve, dit encore Pascal; l'une est humaine, l'autre est un don de Dieu : *justus ex fide vivit*.... Mais cette foi est dans le cœur et fait dire, non : *Scio*, mais : *Credo*.»[4] Il admettait donc la valeur de la preuve. Il conteste, il est vrai, l'*opportunité* de démontrer l'existence de Dieu par les causes finales, quand on s'adresse aux impies «qui ne trouvent dans la nature qu'obscurité et ténèbres[5];» mais il indique clairement la légitimité de cette preuve dans le passage suivant : «La nature a des perfections pour montrer qu'elle est l'image de Dieu, et des défauts pour montrer qu'elle n'en est que l'image.»[6] Il n'y a donc pas lieu d'insister sur le scepticisme de Pascal; les preuves prétendues sur lesquelles on l'établit sont insuffisantes, et l'accusation n'est pas fondée.

Le dix-septième siècle ne conteste pas la valeur de la raison. Bossuet, Fénelon, Malebranche sont bien convaincus que la raison peut acquérir des idées universelles, éternelles, et atteindre par ses seules forces aux plus hautes vérités de l'ordre naturel. Le dix-huitième siècle, par ses attaques contre la foi, humilie la raison. Les apologistes de la religion eux-mêmes sont déconcertés. Avec quel douloureux étonnement ne lit-on pas dans le *Traité de la vraie religion*, par Bergier, ces mots significatifs : «L'homme n'a que des lumières d'emprunt; abandonné à lui-même, il serait presque réduit à l'animalité pure»[7]? et dans le *Dictionnaire de théologie* du même auteur : «A proprement parler, la raison n'est rien autre chose que

[1] Édit. Faugère, t. II, p. 101.
[2] *Facultés de l'âme*, t. III, p. 79.
[3] T. II, p. 387. — [4] *Ibid.*, p. 391. — [5] *Ibid.*, p. 113. — [6] *Ibid.*, p. 284.
[7] T. IV, p. 12, édit. de Besançon.

la faculté d'être instruit, et de sentir la vérité lorsqu'elle nous est proposée». [1] Il y a dans ce passage tout le venin du traditionalisme, plus la bonne foi.

### § 2. *Le traditionalisme absolu.*

La Révolution française venait d'ébranler en Europe l'ancien ordre social fondé sur le christianisme. Jusque-là on avait paru ignorer que les principes chrétiens soutenaient toutes choses, la religion et les mœurs publiques, les lois et la politique, les sciences et les arts; mais après la sanglante tragédie qui venait de se dérouler en France, ces points demeurés obscurs s'étaient tout à coup éclairés et une réaction religieuse avait commencé. L'immense succès du Concordat de 1801 et de certains écrits inclinant vers la cause religieuse, peut servir à faire apprécier l'état de l'opinion publique. Deux tendances se manifestent dans la conscience des hommes de ce temps : l'une était le désir sincère de ranimer dans les âmes l'étincelle de la foi religieuse; l'autre, le besoin de se replacer sous une autorité politique forte et respectée.

Plusieurs voies se présentaient aux esprits d'élite qui travaillaient alors à la restauration de l'ordre social. On pouvait d'abord livrer bataille aux faux principes sur lesquels reposait le nouveau droit public français; mais une analyse exacte de ces principes ne pouvait être que l'œuvre du temps. On pouvait relever le drapeau de l'ancienne philosophie chrétienne et rejeter l'alliage mal fondu d'éléments cartésiens et chrétiens, qui était devenu la monnaie courante; mais la scolastique gisait comme écrasée sous trois siècles d'oubli, et les aberrations de la philosophie allemande n'avaient pas encore révélé tous les périls du cartésianisme. On devait, il est vrai, se tourner vers Rome et demander au pontife si éclairé qui avait rédigé le Concordat, une direction, une orientation nécessaire; mais les partis politiques divisaient beaucoup de catholiques, et les préjugés gallicans étaient encore trop enracinés. Que fit-on? On entreprit de restaurer du même coup la foi religieuse et l'autorité monarchique, en exagérant l'impuissance de la raison séparée de la tradition et de la foi. De là naquit le traditionalisme.

Le père du traditionalisme est incontestablement le vicomte Louis-

[1] Art. *Raison.*

Gabriel-Ambroise de Bonald (1735—1840). Dans sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*, publiée en 1796, il avait montré l'origine divine du pouvoir politique, et prédit le rétablissement des Bourbons. Dans sa *Législation primitive*, essai d'une philosophie du droit, il avait cherché à appuyer ses vues de publiciste sur une espèce de ternaire mystérieux qu'il trouvait en toute chose, parce qu'il est en Dieu. Dieu, Homme-Dieu, homme; cause, moyen, effet; pouvoir, ministre, sujet; époux, femme, enfant, etc...., telles étaient les bases nécessaires de la religion, de la philosophie, de l'État et de la famille. Cette méthode, qui ne consistait que dans des analogies superficielles et des rapprochements souvent forcés, devait nécessairement amener des confusions étranges que la vraie science ne pouvait manquer tôt ou tard de signaler. Mais les vues philosophiques de M. de Bonald sont surtout consignées dans ses *Recherches sur les premiers objets de nos connaissances*, qui parurent en 1818. La thèse qu'il veut établir se ramène à une formule demeurée célèbre par son illusoire clarté : «L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée.» Ce qui signifie apparemment que tout acte de l'esprit antérieur à l'instant où l'homme prononce une parole mentale est nul et insaisissable. Il suit de là qu'il n'y a pas de pensée possible sans la parole; que l'entendement ne se forme que par la parole et n'acquiert les idées qu'autant qu'elles lui sont transmises par le langage. Mais comme, d'après M. de Bonald, le premier homme n'a été fait intelligent qu'avec la parole, il est nécessaire d'admettre une révélation primitive dans laquelle Dieu aurait communiqué à l'homme par le langage les vérités premières. Écoutons M. de Bonald lui-même : «Il y avait dans le monde de la géométrie avant Newton, et de la philosophie avant Descartes; mais *avant le langage, il n'y avait rien, absolument rien que les corps et leurs images*, puisque le langage est l'instrument nécessaire de toute opération intellectuelle et le moyen de toute existence morale. Tel que la matière que les livres saints nous représentent informe et nue, *inanis et vacua*, avant la parole féconde qui la tira du chaos, l'esprit aussi avant d'avoir entendu la parole est vide et nu.»[1] Ainsi l'entendement n'est pas constitué; il est comme une matière privée de sa forme, tant que l'homme est sans la parole. L'éducation sociale est absolument nécessaire pour penser et le milieu social pour continuer à demeurer

[1] *Recherches philos.*, t. I, ch. 2.

un être pensant. L'homme est incapable de trouver par lui-même les mots ou les signes des idées. Une révélation les a donnés à l'homme avec les vérités premières. Toutes ces vérités, transmises par la tradition sociale, sont reçues par un acte de foi; la foi est donc le principe de la raison et de la science.

Telles sont les principales assertions de M. de Bonald. On voit de suite combien elles sont absolues et téméraires. L'auteur lui-même semble l'avoir senti et avoir cherché à en atténuer la portée dans le passage suivant : «Les vérités particulières ou faits physiques et sensibles sont connus de chaque homme par le rapport de ses sens et les impressions, images ou sensations qu'il reçoit des objets extérieurs. Il n'a nul besoin du langage pour les percevoir, puisque les animaux, à qui la parole a été refusée, les perçoivent comme lui; et la parole ne lui est nécessaire que lorsqu'il veut combiner et généraliser ces images et ces sensations, et en faire des notions abstraites.» [1] Ainsi, d'après M. de Bonald, la parole ne serait nécessaire que pour la connaissance réflexe, tirée de l'expérience soit intérieure, soit extérieure.

La responsabilité des erreurs de M. de Bonald doit être portée en très-grande partie par le comte Joseph de Maistre, le père de l'école appelée *théologique*, qui cherchait à unir la foi avec la raison. Relativement à la question de l'origine des idées, de Maistre n'est point traditionaliste, il est bien plutôt ontologiste. Voici comment il s'exprime sur le système de M. de Bonald [2] : «Que si quelque initié aux doctrines modernes vient vous dire que vous parlez, parce qu'on vous a parlé; demandez-lui si l'*entendement*, à son avis, est la même chose que l'*audition*, et s'il croit que pour *entendre la parole*, il suffit d'*entendre le bruit* qu'elle envoie dans l'oreille.»

La réponse à cette question renverse, en effet, de fond en comble le traditionalisme absolu de M. de Bonald. Après avoir établi, selon la doctrine scolastique, que la connaissance a deux degrés : les sens et l'entendement, de Maistre évite de se prononcer. [3] «Que les idées universelles, dit-il, soient innées en nous, ou que nous les voyions en Dieu, ou comme on voudra, n'importe, c'est ce que je ne veux point examiner ici.» Toutefois il incline vers la vision en Dieu de

[1] *Recherches philos.*, t. I, ch. 1.
[2] *Soirées de Saint-Pétersb.*, 2e entretien.
[3] *Ibid.*, 2e entretien.

Malebranche, et tend même à attribuer l'ontologisme à saint Thomas et à saint Paul. «Ce système de la vision en Dieu est clairement (???) exprimé par saint Thomas, qui aurait été, quatre siècles plus tard, Malebranche ou Bossuet, et peut-être l'un et l'autre. *Videntes Deum, omnia simul vident in ipso* (*contra Gent.*, lib. III, 59), ceux qui voient Dieu, voient en même temps tout en lui; puisqu'ils vivent dans le sein de celui qui remplit tout, qui contient tout et qui entend tout.»[1] Que l'on se reporte à notre réfutation de l'ontologisme pour l'intelligence du texte allégué de saint Thomas, et l'on s'estimera heureux d'avoir à vénérer un *saint* dans le grand théologien du treizième siècle, plutôt qu'un simple grand écrivain comme Malebranche ou Bossuet. De Maistre ajoute[2] : «Le système de Malebranche de la vision en Dieu n'est qu'un superbe commentaire de ces mots si connus de saint Paul : c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être. Le panthéisme des stoïciens et celui de Spinoza sont une corruption de cette grande idée, mais c'est toujours le même principe, c'est toujours cette tendance vers l'unité.» Les hautes improbations doctrinales qui ont frappé l'ontologisme de Malebranche retombent évidemment sur ces lignes; et c'est justice, car elles ont induit en erreur un grand nombre d'esprits.

Mais de Maistre allie, ainsi que le fait Gioberti, le traditionalisme à l'ontologisme. La science est un produit de la tradition. Elle a été parfaite dès l'origine. «Les crimes des premiers hommes supposent des connaissances infiniment au-dessus de celles que nous possédons (??). Non-seulement les hommes ont commencé par la science, mais par une science différente de la nôtre et supérieure à la nôtre, parce qu'elle commençait plus haut, ce qui la rendait même très-dangereuse.... Le véritable système du monde fut parfaitement connu dans la plus haute antiquité (!!!).... La science des temps primitifs vole plutôt qu'elle ne marche, et présente dans toute sa personne quelque chose d'aérien et de surnaturel; elle ne regarde que le ciel, et son pied dédaigneux ne semble toucher la terre que pour la quitter.... Toutes les traditions orientales commencent par un état de perfection et de lumières, je dis encore de lumières *surnaturelles*.[3]» De ces assertions, les unes sont très-contestables, les autres intro-

[1] *Soirées de Saint-Pétersb.*, 10e entretien, note 2.
[2] *Ibid.*, 10e entretien.
[3] *Ibid.*, 2e entretien.

duisent une confusion dangereuse entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Mais que dire de la théorie de M. de Maistre sur le langage, selon laquelle chaque mot a, pour ainsi dire, la valeur d'un sacrement ?

«Nulle langue n'a pu être inventée, ni par un homme qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs qui n'auraient pu s'entendre.... La PAROLE n'a pas commencé.... Rien n'est plus clair que le prodigieux talent des peuples enfants pour former des mots (!!!), et l'incapacité absolue (!!!) des philosophes pour le même objet.... Il manque à la philosophie deux petites choses pour créer des mots, l'intelligence qui les invente, et la puissance qui les fait adopter.... Je ne veux point me jeter dans la question de l'origine du langage (la même, pour le dire en passant, que celle des idées innées).... Les langues ont commencé, mais la *parole* jamais, et pas même avec l'homme, car la parole n'est possible que par le VERBE.... L'homme n'a jamais passé de l'état d'*aphonie* à l'usage de la parole.... Toujours il a parlé, et c'est avec une sublime raison que les Hébreux l'ont appelé *âme parlante*.... Il n'y a point de signes arbitraires, tout mot a sa raison.... Jamais un son arbitraire n'a exprimé ni pu exprimer une idée.... C'est une folie égale de croire qu'il y ait un signe pour une pensée qui n'existe pas, ou qu'une pensée manque d'un signe pour se manifester.»[1] La plupart de ces propositions sont, comme les précédentes, très-contestables; en outre, elles introduisent un abus regrettable des termes les plus élevés de la langue théologique. De ce que le mot Λόγος, choisi par saint Jean pour nommer la deuxième personne de la sainte Trinité, se traduit en français par *verbe* ou *parole*, il ne s'ensuit nullement que l'on puisse établir une analogie de quelque valeur entre l'essence divine et la parole humaine, entre le Verbe de Dieu et le verbe grammatical. De pareils procédés scientifiques compromettent les vérités religieuses qu'ils prétendaient défendre. Combien l'auteur du *Pape* est plus véritablement apologiste quand il se place sur le solide terrain de l'histoire!

(*La suite prochainement.*)

C. BOURQUARD.

[1] *Soirées de Saint-Pétersb.*, 2e entretien.
[2] *Ibid.*, 2e entretien.

# BIBLIOGRAPHIE.

## I.

*Histoire de sainte Odile*, ou l'Alsace chrétienne au septième et au huitième siècle, par M. l'abbé WINTERER.[1]

Dans une introduction remarquable, M. l'abbé Winterer expose et réfute les objections soulevées par le professeur bâlois, M. Roth, contre l'authenticité de la légende de sainte Odile. C'est une page d'excellente critique, que nous recommandons à l'attention des lecteurs ; elle prouve que M. Winterer n'aura qu'à vouloir pour prendre rang parmi les savants distingués qui cultivent le champ si vaste de notre histoire provinciale. Cependant il a soin de déclarer que ce qu'il a entendu faire, ce n'est pas une œuvre de pure érudition; captivé par la céleste figure de sainte Odile, «qui domine l'histoire de notre province, comme la montagne qui porte son nom domine la vallée du Rhin», M. Winterer s'attache surtout à reproduire, dans une série de tableaux pleins d'animation, les traits de l'illustre sainte, et la physionomie profondément poétique de ces temps si agités, si féconds en types, tour à tour austères, violents et gracieux, où la bienfaisante influence de l'Évangile, aux prises avec la rudesse germaine, prélude à la création d'un monde nouveau.

Dès les premières pages du livre, il est visible que l'enthousiasme de l'artiste se joint en M. Winterer à la foi profonde du chrétien ; on se laisse aller sans résistance à la séduction d'un récit, dans lequel une imagination gracieuse, très-abondante, jamais banale, supplée aux données un peu maigres de la chronique, faisant passer sous nos yeux charmés une série de tableaux où l'Alsace du septième siècle apparaît tout entière avec l'énergique vitalité de ses vices et de ses vertus. M. Winterer déclare dans son avant-propos qu'il présente son tableau avec les sentiments du pèlerin qui suspend son *ex-voto* au mur de la chapelle, où il a demandé et obtenu une grâce extraordinaire. Nous avons pleine confiance que son excellent livre fera partager ses pieuses émotions à tout Alsacien catholique qui le lira, et qu'il contribuera à développer dans notre religieuse province le culte de l'illustre abbesse de Hohenbourg.

[1] Paris : Douniol ; Guebwiller : Jung. 1 vol. in-12 ; 238 p. 1869.

## II.

*Histoire des Conciles œcuméniques*, renfermant les décisions de ces grandes assemblées touchant la foi, les mœurs et la discipline de l'Église universelle, par M. l'abbé Patrice Chauvierre, du clergé de Paris.[1]

Le Concile du Vatican donne un intérêt tout particulier à l'histoire de ces assemblées augustes, qui se sont réunies à différentes époques pour s'occuper de ce qui concerne la foi et les mœurs, pour condamner les erreurs et procurer la sanctification des âmes. Mais il n'est pas toujours facile de consulter les grands ouvrages qui ont été composés à ce sujet; car ils ne sont pas assez répandus et peu d'hommes trouveraient le temps nécessaire pour lire et analyser de nombreux volumes in-folio. Il était donc opportun de publier un résumé de ces collections, afin que ceux qui n'ont ni l'occasion ni le loisir de faire de longues recherches, puissent cependant étudier l'histoire des Conciles généraux. Tel est l'avantage que présente le livre de M. l'abbé Chauvierre.

Cet ouvrage se recommande par la précision avec laquelle les matières sont exposées, et surtout par l'ordre qui y règne et qui permet au lecteur de suivre, sans se fatiguer, le fil des événements. Dans une introduction, écrite avec beaucoup de clarté, l'auteur explique le mot «Concile», et donne la différence entre les Conciles généraux et les Conciles particuliers; il dit ensuite quelques mots de la convocation, de la présidence, de la confirmation et de l'autorité des Conciles généraux; il termine en indiquant les grandes collections relatives à ces assemblées, afin de guider dans leurs recherches ceux qui voudraient faire sur cette matière des études plus approfondies. Nous trouvons de même, à la fin de chaque chapitre, la liste des ouvrages que le lecteur peut consulter pour avoir des détails plus nombreux. Ces sources sont très-variées, mais quelquefois ce n'est qu'avec précaution que l'on peut y puiser.

L'histoire de chaque Concile œcuménique commence par le tableau des principaux événements qui ont provoqué la convocation du Concile. L'auteur rappelle en peu de mots les hérésies qui troublaient l'Église, les difficultés qu'on suscitait à l'autorité pontificale, les maux auxquels il fallait porter remède. Il parle ensuite des différentes sessions, et cite les canons qu'on y rédigea; quelquefois il les donne intégralement, d'autres fois il ne fait que les résumer, en ayant soin d'y ajouter souvent une note qui en explique le sens. Des remarques utiles, semées dans le récit, augmentent

[1] 1 vol. in-12. Paris, Vaton.

l'intérêt du livre et rendent le lecteur attentif, soit à des faits dénaturés par nos adversaires, soit à l'origine de certaines institutions de l'Église ou à d'autres détails importants. Dans tout l'ouvrage, M. l'abbé Chauvierre fait preuve d'un grand amour pour la sainte Église et d'une soumission respectueuse à ses décisions ; il fait ressortir la fermeté des papes dans le maintien de leur autorité et leur courage dans la défense de la vérité. Il nous rappelle que, «persécutée dès sa naissance, la société, établie par le Sauveur sur les ruines de la synagogue et de l'idolâtrie, sera toujours en butte à la contradiction des méchants ; mais qu'au milieu des grandes eaux de la tribulation, la barque de Pierre, où le divin pilote semble quelquefois sommeiller, poursuit sa route vers un monde meilleur, et ne redoute pas le naufrage.»

Le discours, dans lequel le Saint-Père annonçait un Concile général aux évêques réunis à Rome pour les fêtes du dix-huitième centenaire de saint Pierre, et la bulle *Æterni Patris*, qui convoquait définitivement le Concile pour le 8 décembre 1869, forment la conclusion de ce livre, auquel nous souhaitons un grand nombre de lecteurs.

***

## III.

**UNE NOUVELLE APOLOGIE DU GALLICANISME.** — *Réponse à M. l'abbé Loyson*, par Ch. Gérin, juge au tribunal de la Seine.[1]

L'auteur des *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de* 1682, honoré d'un bref exceptionnellement laudatif du Saint-Père, a été le 28 décembre dernier l'objet d'une attaque aussi violente qu'insensée de la part de M. l'abbé Loyson, professeur à la Faculté de théologie de Paris. L'énorme volume de M. Loyson, annoncé par Mgr Maret, est rempli d'aménités telles que celles-ci à l'adresse du défenseur du Saint-Siége : il est «*un ignorant, un pieux faussaire, un accusateur d'office, un épilogueur, un calomniateur; il ne peut toucher à une vérité sans la corrompre ; il a fait des faux matériels, des manœuvres malhonnêtes et maladroites..., mutilé, altéré les textes*, etc...» Une pareille polémique, employée à l'égard d'un autre que M. Gérin, eût infailliblement amené le plaisantin devant la 6e chambre. Elle appartient en effet à l'école de M. Rochefort. Mais M. Gérin a préféré contredire froidement et simplement son adversaire ecclésiastique dans la première partie de sa brochure, et donner, dans la deuxième partie, de nouvelles preuves accablantes de l'abus criant de

[1] Paris, Lecoffre, 1870. Prix : 1 fr.

la régale — du servilisme de l'Assemblée de 1682 — et des funestes conséquences pour la religion, en France, de la fameuse *Déclaration* de 1682.

Tous voudront lire cette brochure qui emprunte aux circonstances présentes un intérêt particulier, et qui est un nouveau coup porté à ce gallicanisme fossile des Dupin, des Rouland, des Bonjean et *tutti quanti*. Les aveux de M. Loyson et le blâme qu'il inflige à l'Assemblée, en certains bons moments, sont précieux à recueillir. C'est, en effet, la pendaison du gallicanisme, et l'instant précis où, selon le livre des Actes, *crepuit medius et diffusa sunt omnia viscera ejus*. C'est ainsi que finissent tous les schismes.

A.-L.-C. B.

## IV.

*Histoire biblique de l'Ancien et du Nouveau-Testament* ornée de cent treize gravures et accompagnée d'une carte de la Terre-Sainte, par le Dr Schuster.[1]

Il est superflu de recommander cet ouvrage : les approbations éclatantes que lui ont données trois cardinaux, huit archevêques et vingt-trois évêques en attestent suffisamment la valeur. Aussi a-t-il été reçu dans les écoles de plus de cinquante diocèses. La traduction, par M. l'abbé Couissinier, a été faite sur la 48e édition allemande et est approuvée par Mgr l'évêque de Marseille. Texte et gravures se répondent parfaitement et donnent une idée fort nette des événements. C'est rendre un vrai service aux élèves et aux maîtres, que d'introduire cet ouvrage dans les écoles.

**

## V.

Les *Taï-pings*, poëme par The-Rule, avec cette épigraphe : «La politique, c'est l'amour.... du bien des autres.[1]

Ce titre chinois, ce pseudonyme anglais et cette bizarre épigraphe ont tout d'abord éveillé mon attention. Ma curiosité s'est accrue quand, par une note annexée à l'opuscule, j'ai appris que l'auteur se qualifie agrégé

[1] Fribourg, chez Herder. — Agence à Strasbourg.

[2] Rouen, chez Cagniard, 1869.

de l'Université pour les *Sciences appliquées*. Par ces mots, il faut sans doute entendre l'enseignement spécial, dont la dispendieuse officine est à Cluny. Je me demande quel rapport il peut y avoir entre la poésie et cette agrégation de fraîche date, entre les *sciences appliquées* et les *Taï-pings*, entre les études professionnelles et la politique définie par l'auteur. Franchement, j'eusse mieux aimé de la part de l'agrégé, quelque chose de plus pratique, de plus positif, de plus *réel* comme disent les Allemands; mais ici l'étrangeté et l'imprévu ont aussi leur attrait. J'ai donc lu avidement le poëme chinois et j'y ai trouvé un courant d'inspiration, une exubérance d'idées, de sentiments, d'images qui auraient besoin d'être contenus par un goût plus sévère et une raison plus exigeante.

Essayons d'abord de résumer le libretto. Un français, officier de marine, se trouvant à la Martinique, aperçoit couché sur le sable du rivage un vieux mendiant qui se meurt. Dans cette position peu commode, l'inconnu rêve tout haut et débite ses romanesques aventures. Le marin dont la mémoire est très-fidèle, reproduit ce monologue de deux mille vers environ. Mintho, reçu bachelier à Pékin, était rentré dans sa ville natale pour y épouser sa fiancée Nehli, lorsqu'au beau milieu de la cérémonie surviennent les Anglais amenés par la guerre de l'opium. L'époux tombe blessé et Nehli reste au pouvoir du vainqueur. Mintho est sur le point de succomber au désespoir, quand fort à propos Nehli échappée au ravisseur revient à lui. Un vieillard, qui vit de la pêche au cormoran, leur donne un asile et leur raconte son histoire très-accidentée, que le marin intercale dans son récit. C'est un patriote français proscrit par la Restauration. D'abord forçat au Mont-Saint-Michel, puis déporté je ne sais où, ensuite errant en Asie, il s'est enfin fixé au bord du Yan-tsé-Kiang. Il adopte paternellement le jeune couple et ils mènent ensemble une douce vie que viennent troubler les prédications fanatiques des Taï-pings. L'esprit de secte et de révolte se propage parmi les pêcheurs : le vieillard assassiné par un de ses domestiques est vengé par Mintho; mais un autre serviteur infidèle veut porter une main téméraire sur Nehli. Pour la soustraire à sa brutalité, le mari éperdu poignarde sa jeune femme. Précipité dans la mer par le brigand, il trouve encore la force d'atteindre le rivage, où un cormoran fidèle lui amène le cadavre de Nehli. Il survit à toutes ces épreuves, se grise d'opium, devient tour à tour Taï-ping, batelier, esclave, mendiant et meurt en arrivant au terme de cette indigeste Odyssée. Le marin français lui donne la sépulture et couronne le roman par un amphigouri politico-philosophique.

Une pareille chinoiserie, surchargée de détails parasites, saupoudrée de maximes téméraires et d'opinions contradictoires, est placée singulièrement sous la recommandation des *Sciences appliquées*, et ne paraît guère se pouvoir concilier avec une agrégation technique. Assurément les études industrielles et commerciales n'excluent pas la poésie; mais elles devraient, ce semble, lui donner un cachet de précision et de justesse.

Un physicien, un géomètre peuvent sans doute cadencer des vers, à la condition toutefois qu'ils seront clairs, corrects et suffisamment rhythmés. Les sciences exactes imposent avant tout à leurs disciples l'exactitude. L'auteur qui signe *The-Rule*, *la règle*, est moins autorisé qu'un autre à se soustraire à ce joug légitime. Un agrégé des cours spéciaux, qui se croit poète, a bien le droit, je le comprends, de préférer aux traditions de Racine les libres allures de l'école moderne ; mais on veut néanmoins qu'il respecte la grammaire et les lois prosodiques, hors desquelles il n'y a point de vers. Citons à ce propos quelques exemples.

Voici un hémistiche : *Aimez-vous jouer le whist?* Pour toute oreille française il y a là sept syllabes, et la grammaire en exigerait une huitième : *Aimez-vous à jouer le whist?*

On apprend à l'école primaire que l'*e* muet ne s'élide point devant l'*h* aspirée : dès lors les vers suivants ont une syllabe de trop :

Réson*ne* hors de mon cœur pour la première fois.
Sait-il que la victi*me* hurle son agonie ?

Le chantre des *Taï-pings* va plus loin : il fait élision de *es :*

Les pommettes sanglant*es* et les yeux inclinés.

Par compensation il se permet des hémistiches de cinq syllabes :

N'avaient rien à gagner *en cassant ma tête.*

Il compte deux syllabes dans *cieux*, et n'en admet qu'une dans *Louis :*

A l'autel des *ci-eux* la flamme est allumée.
Et dressant l'échafaud qui vit tomber *Louis* XVI.

Il va sans dire qu'un versificateur si indépendant se met à l'aise avec la césure. Les disciples de Hugo la mobilisent; M. Rule la supprime. Les moins scrupuleux exigent au moins à l'hémistiche une voyelle tonique. M. *Rule* met sans façon au milieu de ses alexandrins des *e* muets, des articles, des pronoms, des enclitiques, des proclitiques :

Même quand l'autre est *un* vieillard simple et dévot.
Tue ou meurt selon *que* le destin le conduit.
On m'arrêta, je n'*eus* pas l'aumône d'une heure.

Il lui arrive même de couper un mot en deux à l'hémistiche :

Mais oui, dans la premiè | re jonque. O Dieu ! la preuve....

Je pourrais multiplier les citations de ce genre. On ne saurait attendre d'un novateur aussi hardi le respect des règles vulgaires, le croisement des rimes masculines et féminines, l'abstention de l'hiatus, ni les autres observances classiques. Mais alors, pourquoi ne pas écrire en prose? Il faut bien le reconnaître, des lignes dépourvues de nombre et de cadence ne sont pas des vers : c'est de la prose, et souvent de la prose médiocre. Que sera-ce si, en outre, ces lignes sont à peine rimées? Les romantiques les plus déterminés, en sacrifiant toutes les autres conditions prosodiques, ont au moins respecté la rime ; ils ont même tenu à rimer très-richement. A cet égard, M. The-Rule se permet encore les plus étranges libertés : *aimions*, *front; moi*, *doigts; champs*, *Yan-tsé-Kiang; Kalmoucks*, *coups; enfants*, *sang; nuit*, *engourdit; pied*, *confier*, et mille autres sont de simples assonnances et non des rimes suffisantes. Parfois, enfin, il n'y a pas même assonnance : *nègres*, *ténèbres; résigne*, *Taï-pings*.

Malgré mes nombreuses critiques, je ne conteste pas à l'agrégé une grande fécondité descriptive, des pensées et des sentiments élevés, de nobles aspirations en morale et en politique. Il rencontre des vers heureux pour peindre l'amour honnête, bien que ses tableaux soient un peu réalistes. Il a très-bien exprimé le mélange d'instinct national, d'effervescence religieuse et de fureur révolutionnaire qui a soulevé, sous le nom de Taï-pings, l'ancienne race chinoise contre les Mandchoux, ses oppresseurs. J'ai remarqué surtout un double chant fort bien contrasté : tandis que Nehli, dans un tête-à-tête avec Mintho, célèbre l'émancipation des races souffrantes par le bienfait du christianisme, à l'écart, l'esclave Harl pousse les rugissements de la vengeance prête à éclater.

M. The-Rule est animé d'un souffle poétique dont, à la rigueur, peut se passer l'enseignement spécial ; mais il lui manque la mesure, la correction et l'esprit pratique, essentiels aux cours dont il est chargé. A quoi lui a servi la préparation au concours Duruy? Elle n'a su ni régler ses dispositions naturelles, ni lui donner les aptitudes les plus indispensables dans sa carrière pédagogique. Est-ce bien pour obtenir ce résultat qu'on a fondé l'École de Cluny, et dressé le programme de l'agrégation nouvelle? X.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Mgr Ræss, témoin de la foi de son diocèse, a signé un des premiers le *Postulatum*, qui demande que le saint Concile veuille définir l'infaillibilité doctrinale du Pape.

La santé de Monseigneur a souffert quelque temps du climat et de l'excès de travail; mais nous sommes heureux d'ajouter que Sa Grandeur va mieux. Elle penserait à revenir dans le diocèse vers les fêtes de Pâques, pour se retremper dans l'air natal et faire une ordination qui serait bien nécessaire; car les rangs de notre clergé ne cessent de s'éclaircir, et plus d'une paroisse est en souffrance, faute de prêtres. P. Mury.

— Il paraît que Mgr Freppel sera sacré à Rome : le Saint-Père lui en aurait fait la promesse.

On lit dans la *Semaine religieuse* de Cambrai que le Pape a personnellement témoigné à Mgr Freppel la satisfaction que lui avait causé sa nomination à l'évêché d'Angers. «Tant que le gouvernement français ne nous présentera pour l'épiscopat que des hommes tels que vous, aurait dit Sa Sainteté, il n'éprouvera aucune difficulté de notre part. J'ai écrit, aurait ajouté le Saint-Père, j'ai écrit à l'Empereur pour le remercier du choix qu'il a fait de votre personne.»

— La *Semaine religieuse de Paris* (nº du 8 janvier 1870), disait de son côté :

«Le choix du gouvernement a désigné deux ecclésiastiques du diocèse de Paris, pour occuper les siéges vacants d'Ajaccio et d'Angers. M. l'abbé de Cuttoli et M. l'abbé Freppel vont continuer dignement la noble et glorieuse série des pontifes, sortis de l'Église des Denis et des Marcel....

«Prédicateur, écrivain, professeur, théologien, M. l'abbé Freppel a déjà conquis une place d'honneur dans l'histoire de l'Église au XIXe siècle. Qu'il nous suffise de signaler ses belles et si remarquables études sur l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles. Appelé par la confiance de Mgr l'archevêque à gouverner l'église et la chapellenie de Sainte-Geneviève, depuis sa réorganisation, M. Freppel a déployé les talents d'un administrateur distingué. L'estime et l'affection des ecclésiastiques, qui ont trouvé en lui un maître consommé et un digne supérieur, lui sont acquises à jamais.

«Des nominations comme celles de M. de Cuttoli et de M. Freppel honorent le gouvernement, et le diocèse de Paris ne peut que se réjouir de donner à l'Église de tels évêques.»

— Dans quelques jours, le Rapport annuel sur l'OEuvre de la Sainte-Enfance sera entre les mains des Associés. Ils y verront avec satisfaction que cette OEuvre ne cesse de faire des progrès dans notre diocèse. Il n'y a plus dans nos deux départements un seul canton où elle ne soit introduite; et le temps ne paraît pas éloigné où, comme l'OEuvre de la Propagation de la Foi, celle de la Sainte-Enfance sera établie dans toutes les paroisses de l'Alsace. Huit communes nouvelles ont adopté l'OEuvre dans le courant de l'année, si bien que le nombre des paroisses, où il y a des séries de l'Association, approche du chiffre de 400, et que le nombre total des séries dépasse 4600. La recette de l'année 1869, pour le diocèse, est de 37,915 fr. 45 cent., c'est-à-dire de 1500 francs supérieure à la recette de l'année 1868, qui avait assigné au diocèse de Strasbourg le quatrième rang sur le tableau d'honneur des diocèses de France.

Les fonds de l'OEuvre doivent être adressés à M. l'abbé Pant. Mury, au Petit-Séminaire; et à ce propos nous croyons utile de rappeler à qui doivent être remis les fonds des autres œuvres pieuses du diocèse.

Ceux de la *Propagation de la Foi* doivent être adressés à M. l'abbé Wenger, professeur au Grand-Séminaire, ainsi que les fonds de l'*OEuvre des Petits-Séminaires;*

Ceux de l'*OEuvre des Lampes*, à M. l'abbé Beck, aumônier des Sœurs de la Croix, 9, rue de la Toussaint;

Ceux de l'*OEuvre de Saint-François-de-Sales*, à M. l'abbé Guerber, aumônier des Prisons civiles;

Ceux de l'*OEuvre des Clercs*, dans le Bas-Rhin, à M. l'abbé Schott, professeur au Petit-Séminaire de Saint-Étienne; et dans le Haut-Rhin, à M. l'abbé Korum, professeur de théologie à Zillisheim. On peut encore adresser directement les fonds de l'OEuvre à M. le chanoine Stumpf, Supérieur du Grand-Séminaire.

Les fonds des autres OEuvres doivent être adressés à M. l'abbé Schmitt, prosecrétaire de l'évêché.

— M. l'abbé Cazeaux, curé de Saint-Jean, vient à son tour de publier un *Examen critique du Non possumus de M. Ad. Schœffer*. C'est encore une brochure que le *Progrès religieux* laissera ignorer à ses lecteurs. L'auteur prouve que M. le pasteur, au lieu de traiter son sujet, a parlé de toutes choses à tort et à travers, et que son *Non possumus* est à recommencer. Tel qu'il est, conclut M. Cazeaux, il ne présente qu'un «tissu d'imputations aussi odieuses que gratuites, — d'injures qualifiées, — de

raisonnements illogiques, — d'interprétations fausses ou arbitraires de l'Écriture, — de plaisanteries insipides, — de mensonges historiques, — de rapprochements absurdes, — de prétentions ridicules, etc., etc.»

— Les Pères de *Maria-Laach* ont ajouté une nouvelle livraison à celles qu'ils ont déjà publiées sur le *Concile œcuménique*. C'est la cinquième de la nouvelle série; elle a pour titre : *Le Concile et l'État moderne*. Elle s'ouvre par la *Lettre des évêques d'Allemagne*, réunis à Fulda, lettre que les journaux ennemis de l'Église ont présentée, l'on ne sait pourquoi, comme hostile au Saint-Siége; elle cite ensuite des extraits de mandements publiés par les évêques de Bergame, de Fernambuco (Brésil) et de Bombay. C'est comme le prologue de la discussion entreprise sur les adresses des catholiques de Trèves, de Bonn et de Cologne; sur la circulaire du prince de Hohenlohe, ministre de Bavière, et sur la réponse du Dr Schenkel à l'invitation faite aux protestants par le Pape.

Ce qui donne un grand intérêt à cette livraison, c'est l'analyse raisonnée de quarante-deux brochures ou livres, relatifs au Concile et au privilége de l'Infaillibilité.

— On lit dans la *Revue bibliographique universelle* (janvier, 1870) :

«M. Louis Veuillot a publié récemment une nouvelle édition de *Corbin et d'Aubecourt*. Le roman est trop connu pour que nous en donnions ici une analyse. Rien de plus gracieusement chaste que l'amour de Stéphanie Corbin, la nièce de la marquise d'Aubecourt, pour Germain Darcet. La plume de M. Louis Veuillot, en débrouillant les attachantes péripéties de ce petit drame de famille, a su trouver une forme qui n'est généralement pas dans les habitudes de l'ardent polémiste. Tous ceux qui ont lu *Corbin et d'Aubecourt*, en conviennent. — Ce qui donne à cette deuxième édition un attrait de plus, c'est une curieuse préface où l'auteur explique la genèse du roman. L'idée première en revient au regretté vicomte Théodore de Bussierre, à la mémoire duquel M. Louis Veuillot consacre quelques pages ravissantes. C'était à Reichshoffen, en Alsace. On discutait la possibilité du roman chrétien. Il y avait le *pour* et le *contre*. M. Louis Veuillot se prononçait en faveur de ce genre de littérature, et soutenait qu'il n'était nullement contraire aux règles du bon sens et de la morale. On pourrait même intéresser, émouvoir, sans aborder l'étrange, sans sortir de la vie commune. Pour prouver son dire, il s'empare d'une simple histoire, simplement racontée par Théodore de Bussierre, se met à l'œuvre..... et la saison des vacances durait encore, que *Corbin et d'Aubecourt* était mis sous presse. — F. Boissin.»

**Marmoutier.** — En même temps que les ecclésiastiques réunis à la

retraite pastorale, envoyaient leur adresse à Mgr de Linz, le clergé du canton de Marmoutier signait et envoyait l'adresse suivante :

«Reverendissime ac illustrissime præsul,

«Clerus tractus Maurimonasterii (diœcesis Argentinensis) in collationibus ecclesiasticis die XVI Augusti habitis, constantiam Tuam, qua jura Ecclesiæ adversus impiorum conatus defendis, toto cum orbe catholico exaltans, hanc paginam, tanquam testimonium sui erga Te affectus ad pedes Tuæ celsitudinis, venerabundus deponit.

«Licet a sectis massonicis condemnatus, merito tamen de Te cum Gregorio Nazianzeno[1] dici potest : «*quid Ipsi grave esset, si cum rebus vicisset,* «*lingua se vinci pateretur.*»

«Tu virtute Christi obfirmatus, muneri Tuo episcopali haud impar, in ditionibus austriacis, sicut Drost de Vischering in Borussia, ac Herrmannus de Vicari in Magno Ducatu Badensi, «*lapis factus es angularis,* «*quem quidem rejecerunt ædificantes, qui tamen factus est in caput anguli.*»[2]

«O præclaram agendi rationem ! «*Transisti per ignem et aquam*, confidimus autem fore ut etiam *in refrigerium educaris.*[3] Non enim Te Deus deseret, nec rectam doctrinam persecutionibus divexari patietur : verum *secundum multitudinem dolorum tuorum consolationes ipsius Te lætificabunt.*[4]

«Interea Deum Optimum Maximum enixe adprecamur ut a Te deinceps cuncta noxia submoveat et omnia Tibi profutura concedat.

«Tu vero, plenissima charitate venerabilis præsul, si cleri tractus Maurimonasterii quoque memoriam in Deo acceptissimis Tuis precibus habere digneris, id utique ipsi omnis divinæ benedictionis fons futurum est, tum in hac vita, tum in ævo futuro.

Sequuntur subscriptiones.

Maurimonasterii, XXV augusti 1869.

Réponse de Mgr de Linz.

«*Plurimum Reverendo Clero tractus Maurimonasterii in Diœcesi Argentinensi.*

«Ex toto corde Vobis, Venerabiles in Christo fratres, gratias ago pro insigni illa testificatione caritatis catholicæ, qua me ineunte mense Sep-

[1] In oratione 18, de patre, cap. 36. — [2] Psal. 117. — [3] Psal. 65. — [4] Psal. 93.

tembri hujus anni voluistis consolari. Deus totius consolationis sit vobis merces magna nimis!

«Justus meus ex fide vivit,» inquit Dominus, vivemus igitur ex fide; ex ea cogitabimus, orabimus, prædicabimus, laborabimus, tolerabimus.

«Sic certo certius fides nobis erit «Victoria quæ vincit mundum.»

«Tenuitatem meam, Diœcesim meam et totam Ecclesiam austriacam precibus Vestris commendans, et vicissim Vestri, gregumque Vestrorum in precibus meis et nunc et in futurum semper memor maneo cum summa æstimatione et caritate,

«Plurimum Reverendi fratres,

«Obsequentissimus Vester in Jesu Christo frater.»

FRANCISCUS-JOSEPHUS,
*Episcopus Linciensis.*

Lincii, die 13 decembris 1869.

**Rosheim.** — Nos lecteurs connaissent la lettre de félicitation adressée à Mgr Freppel par les ecclésiastiques du canton de Rosheim. Voici la réponse qu'il s'est empressé d'y faire :

«MESSIEURS,

«J'ai été bien touché des sentiments affectueux que vous m'exprimez dans votre lettre du 1er janvier. Rien ne pouvait m'être plus agréable que de voir avec quelle sympathie mes compatriotes ont accueilli ma nomination au siége d'Angers. Leur témoignage me rassure et m'encourage à l'entrée d'un ministère qui porte avec soi une si grave responsabilité. Aussi, Messieurs, en vous remerciant des vœux que vous formez pour moi, j'ose me recommander à vos bonnes prières, afin d'obtenir de la bonté divine les grâces sans lesquelles tous les efforts de l'homme resteraient infructueux et stériles.

«Agréez, Messieurs, avec ma vive gratitude, l'assurance de mon estime et de mon affectueux dévouement.

E. FREPPEL
*Évêque nommé d'Angers.*

«Rome, le 10 janvier 1870.

**Wissembourg.** — On lit dans le *Mémorial catholique* (Année 1869, p. 477).

«Si jamais vous allez à Wissembourg, je vous recommande, chez l'éditeur Wentzel, une gravure touchante qui montre le Juif-Errant, sous un nouveau genre. Elle est due à un modeste imagier de la ville. Le peuple

fait quelquefois de ces heureuses trouvailles. Une question a traversé l'esprit du pauvre imagier, se révoltant contre le châtiment éternel du Juif-Errant. Que faisait Ahasvérus de ses cinq sous? L'artiste a résolu le problème. Dans un cartouche au bas de l'estampe, un pauvre tend son chapeau au Juif qui passe, et le vagabond laisse tomber ses cinq sous dans le feutre du pauvre! Conclusion chrétienne qu'avait indiquée Béranger dans son poëme! Pour la première fois, la gravure nous montre le Juif-Errant humain. Son rôle finit. Il est sauvé. Puni pour son manque de charité, il est relevé par la charité. N'est-ce pas charmant? Qui sait même si le pauvre imagier de Wissembourg n'a pas été prophète?.... Qui sait, si la conversion des juifs ne sera pas due à leurs libéralités envers les pauvres du bon Dieu? «Ce que tu as donné au pauvre, dit le Sauveur, c'est à moi que tu l'as donné.» — F. Boissin.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Aberer, aumônier des Sœurs de la Croix au Neuhof, curé cantonal à Weyer.
Hægy, curé de Wasserbourg, curé à Heimersdorf.

## DÉCÈS.

Coulon, curé de Lutran, âgé de 61 ans.
Bourquard, prêtre retiré, décédé à Delle, âgé de 68 ans.
Uhrenberger, prêtre retiré, décédé à Strasbourg, âgé de 76 ans.
Bucher, curé de Walbach (Landser), âgé de 73 ans.
Monath, curé de Leimbach, âgé de 62 ans.
Heitz (Laurent), prêtre retiré, décédé à Gengenbach (Bade), âgé de 71 ans.
Rantz, prêtre retiré, décédé à Ungersheim, âgé de 60 ans.
Paulus, curé de Ranspach, âgé de 60 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* **Pant. Mury.**

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# UN DOUBLE CAS

DE

# POSSESSION.

---

Il est de foi qu'il existe des Anges, c'est-à-dire des esprits non unis à des corps, et que les uns sont bons, les autres mauvais.

Un nombre infini de bons anges sont commis à la garde des hommes; les mauvais, de quelque nom qu'on les appelle, s'efforcent de conduire les hommes à leur perte éternelle, en corrompant leurs âmes, ou de leur nuire dans leurs corps et dans leurs biens.

Lorsqu'un ou plusieurs mauvais anges, par une spéciale permission de Dieu, se logent dans le corps d'un homme, il y a *possession.*

Les cas de possession étaient très-fréquents avant la venue de Jésus-Christ; ils n'étaient pas rares à l'époque du Sauveur et des Apôtres; il y a toujours eu depuis des cas de possession, plus rares, il est vrai, que dans les anciens temps; car, si le Sauveur a brisé par sa mort l'empire des Enfers, il n'a pas voulu tout à fait l'anéantir.

Nier *à priori* les cas de possession, c'est facile. On a récemment nié à Strasbourg jusqu'à l'existence de Satan; mais la négation n'est pas une preuve. Un âne, dit le proverbe, peut nier plus que ne prouvera jamais aucun philosophe : *Plus potest negare asinus quam probare philosophus.*

Rire des *exorcismes,* ne demande pas non plus un grand effort d'esprit; mais, quand il s'agit de principes solidement établis par toute la théologie catholique, ou de faits appuyés sur les plus authentiques témoignages, le rire est ridicule. Quand vous aurez lu et réfuté la *Mystique* de Gœrres, ou les ouvrages de MM. de Mirville et Desmousseaux, pour ne citer que ceux-là, vous pourrez rire alors sans vous faire siffler par les gens qui réfléchissent.

Du moment que l'on admet l'influence et l'action de l'âme, c'est-à-dire d'un esprit sur le corps, on ne peut raisonnablement contester la *possibilité* de la possession, c'est-à-dire de l'action tyrannique d'un démon (qui n'est autre chose qu'un esprit) sur un corps vivant.

Tout se réduit donc à des faits d'observation, qu'il faut accueillir avec défiance, étudier avec une sage lenteur, contrôler avec une sévérité prudente, et ne rapporter à des causes surnaturelles que lorsqu'il est impossible de les ranger dans la classe des faits naturels et humains.

C'est la méthode dont l'Église ne se départit jamais. Qu'après cela, certaines gens lui reprochent d'entretenir ou de favoriser la superstition et l'ignorance, elle en prend son parti. Elle use des pouvoirs que Dieu lui a donnés pour délivrer les âmes et quelquefois les corps, sans se soucier des railleries et des injures de journalistes frivoles ou impies, qui ne savent ce qu'ils disent.

Nous avions besoin de faire ces considérations avant d'exposer les faits relatifs aux deux *possédés* d'Illfurth. Nous n'avancerons rien qui n'ait été constaté par de nombreux témoins, non pas une fois, mais très-souvent; non pas quelques jours, mais pendant des mois et des années.

C'était en automne 1864. Deux frères, âgés l'un de dix ans, l'autre de huit, Thiébaut et Joseph B..... furent ensemble atteints d'un mal mystérieux. Des médecins, appelés par les parents, firent en vain des prescriptions. Thiébaut devint en peu de temps d'une telle maigreur, qu'il ne semblait plus qu'une ombre de lui-même.

A partir du 25 novembre 1865, l'on remarqua chez ces enfants les plus étranges phénomènes. L'aîné, couché sur le dos, tournait sur lui-même avec la rapidité d'une roue. Les deux, poussés par une force irrésistible, frappaient des mains et des pieds sur un lit, jusqu'à rompre les planches assez épaisses qui supportaient la paillasse; et après qu'ils avaient ainsi *battu en grange*, comme ils disaient, pendant une demi-heure et plus, ils retournaient en riant auprès de leurs plus jeunes frères et sœurs, sans éprouver aucune lassitude. Bientôt se joignirent à ces violents exercices des crampes et des convulsions, suivies de prostrations telles que le malade restait des heures entières sans mouvement et sans vie.

Les faits suivants ont été observés par de nombreux témoins. — Les enfants, assis sur des chaises de bois, étaient élevés en l'air

par une main invisible; puis lancés, les enfants dans un coin, les chaises dans un autre. La mère, assise sur un banc avec l'un ou l'autre de ses fils, se sentit plus d'une fois enlevée de même, sans que ni elle, ni ses enfants en fussent autrement incommodés. Les malades furent pressés en outre d'une faim que rien ne pouvait apaiser.

On voyait à la même époque sortir de leur corps, après de douloureux picotements, du varech ou des plumes qui se répandaient sur leurs vêtements, et l'on avait beau les changer de linge ou d'habits, les plumes reparaissaient.

Les pauvres enfants, tourmentés sans relâche et le jour et la nuit, furent à la fin si épuisés qu'ils ne pouvaient plus quitter le lit. Les convulsions et les crampes redoublèrent de fréquence; tout leur corps enfla outre mesure. Si par hasard on approchait d'eux quelqu'objet bénit, soit médaille, soit chapelet ou autre, ils entraient dans de furieux accès de colère. Ils ne priaient plus; à peine s'associaient-ils encore aux prières dites en commun; les noms de Jésus, de Marie, du Saint-Esprit, prononcés en leur présence, les faisaient tressaillir. Des spectres, visibles pour eux seuls, les remplissaient de terreurs et d'angoisses.

On pense bien que ces faits, publiés et commentés dans les villes et les villages d'alentour, piquèrent vivement la curiosité. On venait de loin à Illfurth pour voir les enfants, et leur état donnait lieu aux appréciations les plus contradictoires.

Cela durait depuis plus de trois ans, avec des alternatives de plus grande faiblesse ou de forces revenues, quand le maire d'Illfurth, M. Tresch, espérant couper court aux supercheries, s'il y en avait eu jusque-là, fit transporter les enfants dans l'ancienne maison d'école (février 1868); et deux Sœurs de Niederbronn, appelées de Mulhouse, furent priées de les garder dans deux pièces séparées, en ayant soin de noter exactement tout ce qu'elles remarqueraient.

Plusieurs médecins furent appelés de Mulhouse et d'Altkirch, et ne virent dans l'état extraordinaire des enfants qu'affections nerveuses, aliénation, danse de Saint-Gui, somnambulisme, etc. Un d'eux cependant dit au curé d'Illfurth : « M. l'abbé, je ne nie pas la possibilité de l'obsession; c'est à vous de juger s'il y en a une ici; pour moi, je n'ai à m'occuper que du corps. » Plus les médecins se trompaient, plus les enfants paraissaient s'en amuser. Il va sans dire que tous les traitements prescrits restèrent sans résultat.

Le service des Sœurs n'était pas commode. Tantôt les rideaux étaient enlevés des fenêtres, et les fenêtres elles-mêmes brusquement ouvertes, malgré le soin que l'on prenait de bien les fermer. Tantôt les chaises et les meubles étaient déplacés, renversés, bousculés, comme en un tremblement de terre. Les enfants appelaient par leurs noms de baptême et de famille les Sœurs qu'ils n'avaient jamais vues auparavant. Ils dirent à la Sœur S***, qui est née en Bavière, le nombre et les occupations de ses frères et sœurs, et lui découvrirent les plus intimes secrets.

Ils firent de même envers un grand nombre d'autres personnes; quelques-uns même eurent lieu de regretter leur curiosité ou leur indiscrétion : on les vit se retirer pâles et comme frappés de la foudre, car les enfants leur avaient dit de redoutables secrets ou reproché des fautes graves qu'ils croyaient complétement ignorées.

Thiébaut annonça d'avance la mort d'une femme et d'un homme. Deux heures avant le décès de la première, il fit à genoux sur son lit le geste du sonneur, sans que personne pût l'en détourner; quant à l'autre, ce fut la veille de sa mort qu'il fit le même geste pendant une heure entière; et quand il cessa, son corps était ruisselant de sueurs. Il avait clairement désigné par leurs noms les deux personnes.

Le samedi avant le troisième dimanche de Carême, il prédit pour le lendemain un grand concours d'étrangers. Il en vint plusieurs centaines, parce que le bruit s'était répandu que l'enfant serait délivré. Le soir, il poussa des cris de joie de ce que beaucoup d'entre eux avaient manqué l'office divin.

Il comprenait le latin et le français, sans avoir jamais appris ces langues. Il soutenait la conversation en français sur n'importe quel sujet; et depuis qu'il est guéri, il ne parle plus que son patois allemand.

Souvent pour l'éprouver, on lui demandait des détails sur des événements qui ont eu lieu il y a vingt, trente, quarante ans et plus; et il répondait avec l'exactitude et la précision d'un témoin. Il connaissait de même des faits qu'on n'apprenait qu'un ou deux jours après par la voie des journaux.

Les deux frères imitaient dans la perfection les cris de toutes les bêtes, à quoi il n'y avait rien de fort extraordinaire; mais ils le faisaient, la bouche presque fermée et sans remuer les lèvres.

Un jour qu'ils devaient se préparer à la confession, l'on entendit

une voix sourde venant de Thiébaut, et disant : «J'ôterai l'ouïe au petit chien *(dem Hündle)*, pour qu'il ne puisse plus souffler à travers le guichet *(durch den Ritter blasen)*, et il restera sourd jusqu'à l'heure de sa délivrance» ; et en effet, pendant toute la durée de la possession, il ne recouvra plus le sens de l'ouïe. Joseph fut affligé du même mal, mais peu après l'ouïe lui fut rendue *à la demande de la grande Dame.*

Dès lors s'accrut en eux le dégoût ou plutôt l'horreur de Dieu et de toutes les choses sacrées. Ils proféraient les plus grossiers blasphèmes contre la Trinité, les saints, l'Église, etc. On dit à l'un d'eux : «Des embûches de Satan, délivrez-moi, Jésus!» ; et il s'écria avec la fureur d'un réprouvé : «Silence! Vous mentez! taisez-vous; non, non.» Leur présentait-on quelque objet de piété, leur vue se troublait, ils détournaient la tête ; même pendant le plus profond sommeil, si l'on approchait d'eux une médaille, par exemple, ils étaient saisis d'un tremblement convulsif, qui ne cessait qu'avec le retrait de l'objet bénit.

Après quelques semaines de séjour dans l'ancienne maison d'école, les enfants retournèrent auprès de leurs parents, et leur état ne fit qu'empirer. Deux habitants d'Illfurth, MM. B..... et T....., entreprirent avec Thiébaut, dans l'été 1868, le pèlerinage d'Einsiedeln. Deux Bénédictins observèrent plusieurs jours l'enfant et se convainquirent qu'ils étaient en présence d'une réelle possession. L'un des deux Pères, D. Népomucène B....., récita sur l'enfant, à trois reprises, les prières liturgiques, et la violence du démon en parut diminuée ; mais Thiébaut rentra sourd et possédé au sein de sa famille.

Mgr de Strasbourg était informé de tout ce qui concernait les enfants d'Illfurth. Cédant à des instances réitérées, Sa Grandeur chargea une commission de trois ecclésiastiques de faire une minutieuse enquête. Le 13 avril 1869, M. Stumpf, supérieur du grand séminaire, et MM. Sester et Freyburger, l'un curé de Mulhouse et l'autre d'Ensisheim, se rendirent à Illfurth.

«M. le curé étant absent, dit le rapport, nous fîmes avertir de notre arrivée M. le maire, qui vint aussitôt nous rejoindre au presbytère et s'offrit à nous accompagner auprès des enfants, sans demander qui nous étions. Arrivés devant une cabane, complétement isolée du village, M. le maire nous pria de tourner l'habitation pour

atteindre la porte d'entrée, sans passer devant la fenêtre où se tiennent d'ordinaire les enfants. La porte fermée à l'intérieur s'ouvrit bientôt devant nous, et nous fûmes reçus par une femme d'environ quarante ans, pauvre, simple et abattue par la tristesse : c'était la mère. Elle fit un signe à M. Tresch, disant tout bas que les enfants étaient là. Entrés dans la pièce principale de l'habitation, nous vîmes, en effet, un petit garçon, assis devant la table et occupé à dévider des bobines de coton. « C'est l'aîné, » nous dit le maire. « Et l'autre, ajouta-t-il aussitôt, où est-il ? » La mère répondit avec surprise : « Mais il était là, il n'y a qu'un instant ; se serait-il encore sauvé par la fenêtre ? » M. le maire se mit à la recherche de l'enfant dans la pièce voisine et finit par le trouver sous un lit, d'où il l'arracha avec effort pour nous l'amener. L'enfant se débattait avec une violence extrême et réussit à nous cacher sa figure pendant plus de dix minutes. M. le maire ferma la porte de communication entre les deux chambres et se tint sur le seuil pour empêcher l'enfant de s'évader.

« En attendant, nous observions l'aîné, qui ne détournait presque point les yeux de son travail. C'est un joli garçon de treize à quatorze ans, complétement sourd, d'une tenue modeste et calme, d'un regard simple et franc, d'une figure ingénue, mais portant je ne sais quelle empreinte de langueur et de tristesse. Après quelques instants de muette observation, je pris dans ma poche une médaille bénite par le Saint-Père, et je l'offris au plus petit, dont le caractère contraste péniblement avec celui de son frère. C'est un lutin qui ne paraît occupé que d'amusement et de jeux. Il tient la tête constamment baissée et ne regarde jamais personne en face. Sa figure est celle d'un espiègle qui ne prend rien au sérieux et qui ne cherche qu'à faire du mal. Il est revêche, moqueur et non moins insensible aux bons procédés qu'aux mauvais.

« C'est à celui-ci que je présentai d'abord la médaille. Mais il l'eut à peine aperçue du coin de l'œil, qu'il recula aussi loin qu'il put, et quand il se sentit arrêté par le mur, il me fit d'un coup de poing tomber la médaille de la main et parut même vouloir se servir des jambes pour se défendre. M. le maire ramassa la médaille et chercha à la lui faire baiser, ce qui donna lieu à un incident fort pénible : l'enfant luttant avec force contre le maire, grimaçant et se tordant entre ses bras, toutes les fois que la médaille touchait son

corps, absolument comme s'il eût éprouvé par ce contact l'action du fer rouge.

« L'aîné resta impassible à cette scène, et continuant son travail, jeta une ou deux fois à peine un regard indifférent sur son frère aux abois. Quelques instants après, je pris la médaille des mains de M. le maire et l'offris à celui-ci. Aussitôt cet enfant, jusque-là si calme, repoussa ses bobines et recula d'épouvante. Sa figure devint pourpre, sa respiration plus forte , et ses yeux se troublèrent. Cependant, comme il vit que je n'insistais point à lui faire accepter la médaille, il se remit bientôt, ramassa les objets qu'il avait jetés, les serra dans une boîte et s'assit tranquillement derrière la table.

« M. le curé d'Ensisheim s'assit à côté de lui : au même instant, le petit garçon rougit de nouveau, et recula à l'autre extrémité du banc jusqu'au mur. Quand il vit qu'on ne le suivait pas, il se mit à jouer machinalement avec quelques morceaux de papier qui se trouvaient sur la table, ou travaillait ses doigts avec les ongles, ayant l'air très-préoccupé et semblant craindre un nouvel assaut de notre part. Le maire lui ayant jeté sur les doigts quelques gouttes d'eau bénite, il retomba dans une violente agitation. Il cherchait à fuir, et ne trouvant aucune issue , il se laissa choir sous la table pour se cacher. M. le maire l'en retira et le plaça devant nous sur un autre banc, au pied d'un lit, tout près de moi. D'un bond, l'enfant se précipita à l'autre extrémité du banc pour se soustraire à ce voisinage, et reprit son calme, le dos tourné vers le pied du lit.

« Ce lit est protégé par un méchant rideau de coton bleu, descendant du plafond. Voulant soumettre l'enfant à une nouvelle épreuve, je priai M. le curé de Mulhouse de lui jeter de l'eau bénite de derrière ce rideau, pour n'être pas aperçu. M. le curé le fit et l'enfant parut de nouveau inquiet, comme sous le poids d'une douleur inconnue et mystérieuse.

« Prenant ensuite dans mon bréviaire une petite image, je fis mine de vouloir l'offrir à l'enfant ; mais il me repoussa avec violence, et il ne fut possible de l'approcher que grâce à M. le maire qui le tenait fortement serré dans ses bras. Je lui posai alors l'image sur la tête, mais il la fit tomber aussitôt et cette épreuve semblait l'avoir fatigué beaucoup. Il s'essuya le visage avec les deux bras en respirant avec effort.

« Joseph pendant ce temps s'était sauvé par la fenêtre pour aller jouer avec ses frères et sœurs devant la maison.

« La mère nous donna ensuite, en présence de M. Tresch, différents détails d'intérieur. — « Ce sont, dit-elle, les aînés de six enfants. Ils avaient toujours été sages, notamment le plus grand, et avaient fréquenté l'école avec plaisir. C'est en revenant de l'école, il y a un peu plus de deux ans, qu'ils changèrent tout-à-coup de conduite, ne voulant plus ni prier, ni toucher à aucun objet de piété. Depuis longtemps, le plus âgé a de fréquentes convulsions, qui s'emparent de lui ordinairement à dix heures du soir ou à minuit. Sa voix change subitement dans ces accès et il perd connaissance. Une voix étrangère, une grosse voix d'homme, parle alors par sa bouche, sans que l'enfant remue les lèvres. Cette voix répond toujours en allemand aux différentes questions qu'on lui adresse, soit en allemand, soit en français, soit en latin. Les personnes et les objets dont on lui parle, sont presque toujours désignés par des surnoms en des termes habituellement grossiers ou odieux... »

Les trois membres de la Commission quittèrent les enfants vers midi, tous bien convaincus que leur état était *fort anormal*. Ils proposèrent de retirer les enfants du milieu dans lequel ils se trouvaient, tant pour mettre fin à l'agitation d'Illfurth et des villages environnants, que pour mieux constater la vraie nature de ces singuliers phénomènes. M. le Préfet du Haut-Rhin, disait-on, autoriserait la commune à s'imposer les sacrifices nécessaires pour abriter les enfants quelque part ; et M. le maire d'Illfurth assurait que les parents n'y mettraient point d'obstacle, pourvu que les enfants n'eussent pas à souffrir des épreuves auxquelles on les soumettrait.

Quatre mois se passèrent encore, sans qu'il fût pris aucune mésure. L'état des enfants ne s'améliorant en rien, Monseigneur, acceptant les offres de M. l'archiprêtre Spitz, ordonna de transférer Thiébaut à l'orphelinat de Saint-Charles, récemment établi à Schiltigheim. Il fut reçu avec sa mère dans l'établissement, et traité avec la plus compatissante charité. Des sœurs furent chargées pendant cinq semaines de l'observer jour et nuit, et de mettre aussi par écrit leurs observations.

Elles eurent bientôt remarqué l'éloignement de l'enfant pour les pratiques religieuses. Docile en tout le reste, il refusait obstinément d'aller à la chapelle. Un jour, elles lui bandèrent les yeux, parcoururent ainsi avec lui l'établissement, puis le condui-

sirent par la sacristie à la chapelle. Mais elles furent elles-mêmes effrayées des convulsions dont le malheureux enfant fut pris aussitôt ; il se roulait par terre dans d'affreuses contorsions ; l'écume lui sortait de la bouche ; on l'emporta sans connaissance, et dès qu'il fut à l'air, toute cette surexcitation était passée.

La même scène se répéta en présence de la nouvelle Commission, nommée par Mgr l'évêque : déposé non sans peine devant les marches de l'autel, il se débattait en véritable énergumène ; il rampait, il se tordait comme un ver, crachant des flots d'écume et s'éloignant de l'autel par mouvements convulsifs, quoique sans connaissance et privé de toute sensibilité.

A cette vue, la Commission, composée de M. Rapp, vicaire général du diocèse ; de M. le chanoine Stumpf, et du R. P. Eicher, supérieur des jésuites, résidant à Strasbourg, n'hésita plus à admettre la réalité de la possession. En conséquence, Monseigneur désigna le R. P. Souquat, jésuite, pour prononcer les prières de l'exorcisme. La cérémonie eut lieu à la chapelle même de Saint-Charles, le 3 octobre 1869.

On avait porté l'enfant à l'entrée du chœur, malgré son énergique résistance, et les adjurations furent faites suivant le Rituel romain, en présence de M. l'archiprêtre, de M. Stumpf, de M. l'abbé Hauser, aumônier de l'orphelinat, de M^me^ la Supérieure générale des Sœurs de charité, et de la Supérieure de l'établissement. L'exorcisme étant resté sans effet, fut renouvelé le lendemain, en présence de M. Hauser, de M. l'abbé Rossé, professeur de théologie morale au Grand-Séminaire, des deux Supérieures déjà nommées, et de plusieurs autres Sœurs. L'enfant était dans le même état que la veille lorsqu'on le conduisit à la chapelle ; on ne put s'en rendre maître qu'avec une peine extrême. D'étranges accès de fureur le prenaient aux passages les plus solennels de l'exorcisme, surtout au moment où l'on posa sur sa tête une image de la Vierge, écrasant la tête du serpent ; mais ce fut la dernière crise. Peu après, l'enfant demeura tranquille et sans mouvement, gardant cette fois le crucifix qu'on lui avait mis sur la poitrine. Tout devint silencieux et les assistants continuèrent de prier, jusqu'à ce que l'on portât l'enfant endormi dans une pièce où se trouvait la mère avec les prêtres et les Sœurs. Un quart d'heure après il se réveilla comme d'un profond sommeil ; il entendait, lui qui avait été sourd pendant dix-huit mois, et répondait avec douceur et modestie aux questions qu'on lui adressait. Il n'éprouvait plus aucun mal et

n'avait pas le moindre souvenir de tout ce qui s'était passé à son sujet depuis des années.

On se figure sans peine avec quelle joie Thiébaut fut reçu à Illfurth par tous les amis et les parents de la famille si cruellement éprouvée.

Le 29 du même mois, M. le curé d'Illfurth, après avoir obtenu l'autorisation de Monseigneur, exorcisa le petit Joseph devant une nombreuse assistance ; et l'on vit se renouveler là les scènes de fureur, puis de calme sommeil, qu'on avait remarquées à Saint-Charles. Le dimanche suivant, on chanta dans l'Église, au son de toutes les cloches, un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel toute la paroisse s'est de bon cœur associée.

Tels sont les faits que nous avions à exposer pour tenir notre promesse. Des centaines de témoins seraient là pour les attester, s'il était nécessaire. Les deux enfants souffraient d'un mal devant lequel l'art était demeuré impuissant ; la prière de l'Église les en a délivrés : toutes les plaisanteries, les plus spirituelles ou les plus sottes, n'empêcheront pas ces enfants d'avoir été sous l'empire d'un génie malfaisant et d'en être délivrés. Ils sont guéris ; ils se portent bien ; si vous ne le croyez pas, allez-y voir.

P. Mury.

# CHRONIQUE RELIGIEUSE

## DE L'ALLEMAGNE.

---

### JANUS.

L'annonce du Concile produisit en Allemagne, comme partout ailleurs, une agitation extraordinaire. Livres et brochures, adresses et contre-adresses, notes diplomatiques et articles de journaux, consultations et réponses de Facultés parurent aussitôt en foule, s'occupant de ce grand événement avec le même zèle, bien qu'avec des dispositions très-diverses : émettant des vœux ou manifestant des craintes, applaudissant ou protestant, suivant que leurs auteurs appartenaient à l'une des mille sectes dissidentes, au catholicisme du progrès (?) ou au catholicisme de l'Église.

Nous pensons faire une chose agréable aux lecteurs de la *Revue catholique de l'Alsace*, en jetant, pour inaugurer notre Chronique, un coup d'œil rétrospectif sur tout ce mouvement. Un rapide compte-rendu, sinon de toutes, au moins des plus importantes de ces manifestations et publications, en les mettant au courant de ce qui s'est dit et fait outre Rhin, à l'occasion du Concile, leur permettra d'apprécier ce travail des esprits chez nos voisins, et de juger par eux-mêmes quelles espérances il doit faire naître ou quelles appréhensions il peut faire concevoir.

Comme ce sont les catholiques libéraux qui, tout comme chez nous, crient le plus fort, c'est d'eux que nous voulons d'abord nous occuper. En les écoutant, nous nous convaincrons sans peine, qu'à force de progresser vers le libéralisme, on finit quelquefois par laisser le catholicisme en chemin.

Commençons par *Janus;* la triste célébrité du livre et le renom de l'auteur lui donnent droit à cette primauté d'honneur entre ses confrères en catholicisme libéral.

La livraison du 6 février 1869, de la *Civiltà cattolica*, publia une correspondance de France où se trouvaient indiqués quelques points, dont la définition par le Concile était, au dire de l'auteur, dans les vœux des fidèles catholiques. Ces points étaient les suivants :

1° Promulgation positive des doctrines du *Syllabus;*

2° Déclaration de l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife;

3° Condamnation des quatre articles de 1682, au moins d'une façon indirecte.

4° Promulgation du dogme de l'Assomption de la très-sainte Vierge.

Là-dessus, grand émoi dans le camp des catholiques libéraux, qui entrèrent aussitôt en campagne. La *Gazette universelle d'Augsbourg* fut choisie par eux comme champ de bataille : cinq articles anonymes, lancés successivement contre « le Concile et la *Civiltà* », révélèrent au monde terrifié quelles épouvantables catastrophes religieuses et politiques la dogmatisation du *Syllabus* et la définition de l'infaillibilité papale allaient faire éclater sur la société moderne. Quelques mois plus tard, ces scandaleux articles, retravaillés et amplement développés, parurent réunis en volume, sous le nouveau titre de : «*Le Pape et le Concile*, par Janus», laissant suffisamment deviner par ce changement d'étiquette que l'attaque dirigée contre les Jésuites n'était qu'une manœuvre stratégique et qu'il s'agissait en réalité d'une charge à fond contre la papauté et le Concile.

Cette tactique adoptée par Janus de s'escrimer contre une coterie que l'on prétend toute-puissante, dominant, opprimant, défigurant l'Église, afin d'atteindre d'autant plus sûrement l'Église elle-même sous le couvert de cette coterie, n'est ni très-nouvelle, ni très-originale ; elle a servi plus ou moins à tous les hérétiques. Les réformateurs du XVI^e siècle, les jansénistes et Fébronius l'ont mise largement à profit, et, en voyant Janus s'attaquer, à leur exemple, aux spectres de la curie romaine et du jésuitisme, nous ne saurions nous défendre du soupçon qu'il doit exister entre lui et ces ennemis acharnés de l'Église une affinité très-compromettante d'opinions et de sentiments.

Le livre de Janus se divise en trois parties de fort inégale dimension. Les quarante premières pages sont vouées au persiflage de « la dogmatisation du *Syllabus* et du nouveau dogme de l'Assomption de Marie »; dans les quatre cents pages qui suivent, l'auteur donne *son* « histoire de l'*hypothèse* de l'infaillibilité papale. »

Le cadre restreint d'une chronique ne nous permet pas d'analyser en détail ce pamphlet, destiné évidemment à faire en Allemagne la besogne dont NN. SS. d'Orléans et de Sura ont cru devoir se charger auprès du public français ; nous devons cependant faire connaître à nos lecteurs de quelle étrange façon Janus le théologien comprend l'Infaillibilité pontificale, et avec quelles armes Janus le catholique libéral, et Janus l'historien trouvent convenable de la combattre.

Janus se fait de l'infaillibilité un véritable épouvantail. « L'opinion, dit-il, qui reconnaît à chaque pape l'infaillibilité personnelle dans ses déclarations et décisions officielles en matière de foi et de mœurs, doit être proclamée comme dogme. Par là sera introduit un nouveau principe d'une portée immense pour le passé comme pour l'avenir, et qui, lorsqu'il aura été établi d'une façon inattaquable, dominera les esprits et com-

mandera l'obéissance à toute sentence papale concernant la religion, les mœurs, la *politique*, la *science sociale*.... Après cette définition, il deviendra loisible à chaque pape, si ignorant qu'il puisse être en théologie, d'user arbitrairement, de sa puissance créatrice en fait de dogmes, de donner force de loi à ses opinions personnelles et d'en rendre la croyance obligatoire, sous peine d'excommunication pour cette vie et de damnation éternelle pour l'autre... La proclamation de l'infaillibilité fera du pape l'unique récipient de l'inspiration divine, le porteur et l'organe exclusif de l'enseignement chrétien... Ses décisions seront de leur nature des émanations de l'inspiration divine... Il deviendra l'oracle vivant du Tibre, parlant de pleine inspiration.»

Inutile de faire remarquer, au moyen de quelles confusions calculées, de quelles perfides exagérations, de quelle savante mauvaise foi, Janus a réussi à créer ce fantôme. Pour le combattre, il a refourbi les vieux sophismes luthériens contre la primauté. C'est très-logique, puisqu'il nie la primauté du Saint-Siége; en effet, à l'en croire, «les papes ne possédaient au commencement aucun des trois pouvoirs qui forment les attributs essentiels de la domination, ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir gouvernemental, ni le pouvoir judiciaire, et ils n'ont dû ce qu'ils en ont possédé plus tard qu'à des concessions, extorquées le plus souvent par la fraude ou la violence.»

Janus se débarrasse tout aussi lestement de l'autorité du Concile qu'il soupçonne, non sans raison assurément, de vouloir «dogmatiser l'infaillibilité.» Il lui est démontré *à priori* que le Concile n'aura ni la liberté de la discussion, ni la liberté du vote, «conditions premières et essentielles entre toutes de son autorité.» Cette liberté est, selon lui, inconciliable avec le serment d'obédience au Saint-Siége, prêté par les évêques, et avec la pression que, de par la plénitude de sa puissance, acquise par les moyens que nous avons dit, le pape exerce sur l'Épiscopat. Et comme cet état de choses dure à partir du IX^e^ siècle, il s'ensuit que les Conciles œcuméniques, qui ont eu lieu depuis, à l'exception de ceux de Constance et de Bâle, cela va sans dire, ne sauraient être investis de cette suprême et infaillible autorité que leur reconnaît l'enseignement de l'Église. Pourtant, si en droit le pape ne peut prétendre à l'infaillibilité, si en fait les Conciles en sont également dépourvus, où donc résidera en définitive cette infaillibilité?

Mais nous voici sur le terrain de l'histoire, où Janus se sent fort et où doit se consommer sans retour la défaite des prétentions ultramontaines. L'histoire à la main, il veut prouver que le «papalisme» (politesse de catholique libéral) est fondé sur une série de faux textes, auxquels les principes et les faits constatés comme véritablement historiques, donnent un absolu démenti. Pauvre Papalisme! Il n'est que trop vrai, ton glas sonnera... le jour où les audacieuses affirmations et les manipulations habiles de ton adversaire se seront transformées en preuves!

Car Janus *affirme* que, «dans les anciennes professions de foi, les catéchèses, les écrits composés par les Saints-Pères pour l'instruction religieuse des fidèles, il n'est pas dit un mot du pape, et qu'*à fortiori*, il ne s'y rencontre pas un indice de son infaillibilité en matière de foi et de doctrine.»

Il *affirme* que, durant le premier millénaire de l'Église, aucun point de doctrine ne fut décidé en dernière instance par le pape.

Il *affirme* qu'au commencement du VI^e siècle on tenta à Rome, par une suite de fictions et de faux, d'introduire le principe que le premier siége n'est jugé par personne; qu'au IX^e siècle, apparaissent, dans les fausses décrétales d'Isidore, les premiers germes vivaces de la théorie de l'infaillibilité; que le décret de Gratien aida au développement de ces germes, par quelques nouveaux faux; que Thomas d'Aquin, trompé lui-même, il est vrai, consolida l'œuvre en s'appuyant d'une foule de témoignages entièrement controuvés, fabriqués par un de ses confrères en religion.

Il *affirme* que Léon X, avec quelques évêques italiens que lui et sa cour appelèrent le V^e Concile de Latran, essaya de renverser de nouveau le principe de la supériorité du Concile, établi par les Conciles de Constance et de Bâle.

Il *affirme* qu'après le Concile de Trente, «quiconque aurait en Italie, en Espagne, dans l'Allemagne méridionale, refusé de croire à l'infaillibilité du pape, se serait exposé à la déposition, à la prison, à pis encore»; et il attribue le marasme théologique de ces contrées aux *Jésuites*, qui s'évertuent à convertir le monde à l'infaillibilité papale et au *redoutable système de compression* inventé par Paul IV, rendant impossible, par le terrorisme de l'Inquisition et de l'*Index*, tout élan spontané de la science et de la littérature; car, ajoute mélancoliquement l'auteur, «sous le pied d'airain de semblables institutions l'herbe ne pousse plus.»

Quant aux procédés que Janus emploie pour donner aux yeux des ignorants un air de vérité à ses téméraires assertions, ce sont tout simplement ceux des Centuriateurs, de menteuse mémoire.

Ainsi, lorsqu'il parle de la foi des six premiers siècles, relativement à l'infaillibilité, il *oublie* de mentionner les témoignages favorables à cette *théorie*, comme par exemple : la lettre du Concile de Chalcédoine à Léon I^er, la formule du pape Hormisdas, etc.

A propos des fausses décrétales, il *oublie* de dire que, d'après les savants les plus compétents, elles ont été fabriquées non en faveur de Rome, mais en faveur de l'Épiscopat, et que leur contenu se retrouve verbalement dans les écrits des Pères et les décrets des Conciles antérieurs.

Il *oublie* également d'avertir qu'à chaque citation fausse, relevée par lui chez les Pères et les théologiens du Moyen-Age, on peut en opposer dix autres d'une authenticité, d'une clarté, d'une force probante incontestable.

D'où que viennent les témoignages, de Machiavel ou des ambassadeurs

vénitiens, des jansénistes ou des diplomates protestants, Janus les accueille avec bonheur, quand ils déposent contre les papes; il n'y a que les objections à l'encontre de leur valeur historique, qui soient pour lui non avenues.

Il réédite scrupuleusement les difficultés des Centuriateurs contre l'infaillibilité, en laissant naturellement de côté les victorieuses réfutations qui en ont été faites, même par les gallicans.

Signalons encore la *savante* stratégie que Janus déploie dans ses citations. Les textes lui paraissent-ils favorables, il en donne de longs extraits, avec la plus minutieuse indication des sources; lui sont-ils contraires, il les tronque, les détourne de leur véritable sens ou les supprime tout à fait.

Enfin il n'y a pas jusqu'aux procès de sorcellerie et jusqu'à l'Inquisition, auxquels Janus ne fasse appel contre l'infaillibilité; à ses yeux, la sorcellerie, dans ses manifestations et ses répressions du XIII^e^ au XVII^e^ siècle, est le produit médiat ou immédiat de la foi à l'infaillible autorité du pape; quant à l'Inquisition, il sait pertinemment que «jamais homme ne fut étendu sur le chevalet ou placé sur le bûcher qu'au nom du pape et en vertu d'un ordre général ou spécial, émané de lui.»

Arrêtons-nous ici; nous pensons en avoir dit assez, pour que nos lecteurs puissent distinguer, derrière le masque du catholique libéral, le visage d'un ennemi, déversant sur les dogmes et les institutions de l'Église tout le fiel et tout le venin que peut recéler le cœur d'un apostat.

Cette explosion de catholicisme libéral ne rencontra pas généralement l'accueil que l'auteur s'en était sans doute promis. Le fond et la forme du livre parurent également répugnants, et les feuilles catholiques ne se firent pas faute de protester, celles même qui ne se piquent pas de sympathie pour la doctrine de l'infaillibilité. Seul le *Theologisches Literaturblatt*, de Bonn, dans un article signé *Dieringer*, regrette que Janus, par ses procédés trop libéraux, ait compromis son *point de vue* et n'ait pas eu soin de scinder la double question de la primauté et de l'infaillibilité. Ce regret trahirait-il par hasard une certaine solidarité de points de vue entre Janus et son critique, et faudrait-il voir dans cette affinité d'idées une des causes qui, en dehors de son état de santé, forcèrent l'éminent professeur à décliner le choix que le pape avait fait de lui comme consulteur d'une des commissions préparatoires?

Il est encore un détail caractéristique à noter. Dès l'apparition des articles de la *Gazette d'Augsbourg*, les *Historisch-politische Blætter* désignèrent Dœllinger comme en étant l'auteur : on protesta bruyamment et aigrement; mais quand le doute ne fut plus possible, il parut s'établir une espèce de compromis tacite, auquel, à peu d'exceptions près, semblent s'être associés les organes ultramontains eux-mêmes et le silence se fit tout à coup autour du nom du célèbre érudit. On continua à critiquer le livre tout en s'étudiant à laisser l'auteur lui-même

dans l'ombre dont il s'était enveloppé. Était-ce honte? Était-ce peur? Espérait-on donner le change ou désirait-on par ces ménagements calculés faciliter le retour à cet esprit dévoyé?

Puissions-nous bientôt voir Janus réaliser ce désir de tous les vrais catholiques, et consoler l'Église par une résipiscence qui lui ferait à coup sûr plus d'honneur que son récent article contre l'adresse rédigée en faveur de l'infaillibilité du pape, ou le diplôme de bourgeoisie honoraire que voulait lui conférer la partie juive, protestante et libérale ou libre-penseuse de la municipalité de Munich !

F. Bockenmeyer.
*Curé de Bootzheim.*

# BIBLIOGRAPHIE.

**Le Pape Honorius et le Bréviaire romain.** — *Lettre au R. P. Gratry, en réponse à sa lettre à Mgr Dechamps*, par Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté de Nancy.[1]

Les lecteurs de la *Revue catholique* connaissent M. A. de Margerie. La *Théodicée* et la *Famille chrétienne* lui ont conquis les sympathies de tous les hommes d'esprit et de cœur.

Philosophe et moraliste, M. A. de Margerie vient de se révéler théologien aussi judicieux que profond. Emu du bruit qui se fait depuis quelque temps autour de la mémoire du Pape Honorius; attristé dans son amour pour l'Église par la déplorable équipée du R. P. Gratry, l'éminent professeur a saisi la plume, et, n'en déplaise à sa modestie, a lancé pour la défense de la vérité un trait lumineux et sûr dont ne se relèvera pas son docte adversaire. En quelques pages, où s'allient admirablement la courtoisie la plus exquise et la logique la plus serrée, il a fait bonne justice des inepties mille fois reproduites par l'incrédulité, et répétées malheureusement de nos jours par des hommes que nous étions habitués à entourer de notre vénération. Ils ne prévaudront pas, et M. A. de Margerie aura acquis un nouveau droit à notre reconnaissance, par l'habileté et le succès avec lesquels il aura jeté la lumière sur une question obscurcie à plaisir par la mauvaise foi ou par des préjugés. Aussi son travail se répandra. Il éclairera, consolera, et sera, en Alsace surtout, une réponse victorieuse aux insinuations de la fausse science et de l'hérésie.

J. Jenner.

[1] Paris, Douniol; Nancy, Wagner.

# CHRONIQUE DU CONCILE.[1]

SOMMAIRE. — III. Attitude des protestants (Angleterre, Allemagne, Suisse, France et Hollande).

En dehors de l'Angleterre, les protestants n'ont pas, en général, fait bon accueil à la lettre *Jam vos omnes*, que leur adressait Pie IX. Ils trouvent que c'est de la part de l'Église catholique une prétention insupportable que de vouloir être la seule vraie Église, comme si l'Église fondée par Jésus-Christ pouvait tenir un autre langage. En Angleterre même, il n'y a guère que les puséistes qui se montrent disposés à obéir à la voix qui les appelle.

On sait qu'il y a dans le protestantisme d'Angleterre trois grandes divisions : les anglicans ou membres de l'*Église établie*, que soutient le gouvernement; les puséistes ou ritualistes, dont la sympathie pour l'Église catholique est notoire; et les *dissenters* ou non conformistes. On donne ce dernier nom en Angleterre à toutes les sectes protestantes qui ne professent pas la religion anglicane.

Or, les anglicans sont retenus hors de l'Église catholique par des préjugés invétérés et surtout par l'attachement aux biens ecclésiastiques de l'Établissement, auxquels il faudrait renoncer en cas de conversion. Les puséistes, qui sont en quelque sorte placés sur le seuil de la vraie Église, sont encore arrêtés par quelques préjugés tenaces et par une certaine vanité qui les empêche d'avouer qu'ils étaient jusqu'ici membres d'une Église hérétique. Quant aux dissidents, leur fanatisme les empêche de mettre même le pied dans les sentiers qui conduisent à la vérité.

Bien que le *Times*, en sa qualité d'organe du parti anglican, nous soit en général fort hostile, il n'a pu s'empêcher un jour de rendre justice à l'Église catholique à l'occasion du Concile général : « Le pape, il faut le reconnaître, dit-il, a le droit de présenter le Concile comme une preuve de la grandeur et de l'énergie de son Église. Quelle autre institution, survivant aux vicissitudes de *quinze siècles (?)*, peut convoquer une assemblée aussi nombreuse et aussi variée de ses principaux dignitaires, que le sera celle qui doit se réunir au Vatican au mois de décembre prochain? Quelle autre société y a-t-il qui étende ainsi ses branches de l'orient à l'occident, du septentrion au midi, qui excite en-

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 1er et 15 janvier 1870.

core dans chaque pays le dévouement des caractères les plus élevés, qui obtienne la pratique des plus nobles vertus, et qui, par leur moyen, établisse une seule doctrine et une seule discipline dans tout le monde? Plus nous sommes frappés des *extravagantes superstitions (!)* qui défigurent ce système, plus nous sommes convaincus qu'il doit y avoir quelque grande, substantielle et, nous ajouterons même, légitime influence qui soutient une si vaste et si persistante association. Pour nous en tenir à notre temps, il doit y avoir autre chose que de la folie, de la fausseté et de la superstition, pour attirer ou retenir la soumission d'hommes tels que le Dr Newmann, le Dr Manning, Lacordaire, Montalembert et le Dr Dœllinger.»

Voilà de belles paroles, écrites malgré la passion, sous l'empire de la seule vérité, et que nous pouvons opposer victorieusement aux déclamations insensées des sectaires de bas étage. Si le *Times* a parlé d'*extravagantes superstitions*, c'est parce qu'il n'a pas poursuivi son raisonnement : il devait encore dire ceci : «S'il y avait dans l'Église catholique des superstitions extravagantes, des hommes éclairés comme le Dr Newmann, le Dr Manning, etc., s'en seraient depuis longtemps aperçus, et ces *caractères élevés* n'auraient pas craint de signaler ces abus et d'en demander la réforme.»

Le parti anglican ne permet pas souvent au *Times* de s'exprimer d'une manière aussi favorable à l'Église catholique : ordinairement ce journal ne monte pas si haut et se demande cette seule chose : «Qu'est-ce que cela pourra rapporter à l'Angleterre? Quelle raison, dit-il, le Pape peut-il nous donner pour nous attirer à lui? Il doit savoir qu'en ce qui concerne l'autre monde, les protestants croient être en règle aussi bien que lui, et en ce qui concerne celui-ci, que nous connaissons trop les tristes conditions dans lesquelles se trouvent ses meilleurs sujets. Toute la force et la prospérité de l'Europe sont dans les mains du protestantisme; la faiblesse et la décadence sont du côté du catholicisme romain. La France est forte, mais sa vie et son activité procèdent de la révolution, non de l'ultramontanisme; et si l'Italie s'élève, c'est parce que Rome tombe.» C'est toujours le même argument : «Nous avons plus de bottes, donc notre religion est meilleure.» Le *Morning-Post*, un autre organe des préjugés anglicans, disait même que «la lettre entière de Pie IX est une insulte au bon sens et aux sentiments religieux de tous les chrétiens, qui ne reconnaissent pas Pie IX comme successeur direct de Saint-Pierre.» Il ne faudrait pas croire cependant que l'opinion publique soit exaspérée en Angleterre contre la lettre du Saint-Père. Un pamphlet, publié par un anglican, en réponse aux prétendues insultes du Pape, *Responsio anglicana litteris apostolicis reddita Pii Papæ IX ad omnes protestantes aliosque acatholicos*, n'a fait aucune sensation. On ne lit pas davantage le discours par lequel le Dr Wordsworth, aujourd'hui évêque de Lincoln, essayait en septembre 1868 de prouver que le Concile du Vatican ne serait jamais œcuménique, puisqu'il est

certain que les décrets n'en seront pas reconnus par les évêques anglicans : il se peut donc que dans les rangs mêmes des anglicans le Concile devienne l'occasion de conversions nombreuses. Tout le monde s'aperçoit que l'Établissement chancelle : il faudra bien que les anglicans le remarquent eux-mêmes et se décident à pourvoir à leur salut. Voici ce qu'un prélat anglais des États-Unis, l'évêque d'Iova, écrivait en 1867 à l'évêque de Londres, à l'occasion du Concile anglican de Lambeth :

«La hache, disait l'évêque d'Iova, est au pied de l'arbre; le tronc vacille déjà, l'arbre entier sera bientôt dans la poussière... Ne vous attendez pas à une réaction sérieuse. Vous avez devant vous la dissolution imminente. La majeure partie de vos fidèles retournera à l'Église romaine; d'autres se feront rationalistes; d'autres encore deviendront indifférents. Le petit nombre qui demeurera avec vous sera insuffisant pour former une Église.»

Si les anglicans voulaient méditer ces paroles, ils ne tarderaient pas à se jeter dans les bras qui leur sont ouverts.

Ce sont les puséistes qui donnent jusqu'ici le plus d'espoir de retour. « Ces hommes, disait Mgr Manning, je les aime à cause de l'amour qu'ils ont pour l'ombre de leur Seigneur. Mon cœur se porte vers eux. L'Église fera tout et sacrifiera tout, excepté la vérité, pour leur ouvrir ses portes et pour les admettre dans sa communion.» Rapprochés de l'Église catholique par leurs croyances et par les cérémonies de leur culte, les puséistes n'en sont plus éloignés que par leur persistance à se regarder dès maintenant comme une branche de cette même Église, à soutenir la validité de leurs ordinations, et à contester la primauté de juridiction du Saint-Père. Ils ont d'abord éprouvé quelque peine à se voir confondus dans la lettre du Pape avec les autres chrétiens non catholiques ; mais, la première surprise passée, ils ont respectueusement publié les trois lettres du Pape dans la Revue qui leur sert d'organe. « Je suis convaincu, disait l'un d'eux, le Rév. W. Urquhart, que la séparation de l'Église et de l'État se fera bientôt (en Angleterre) et que c'est un devoir pour les anglicans de chercher les moyens de rentrer dans la communion de l'Église romaine. Envoyons des représentants au Concile pour stipuler les conditions de la *soumission* des anglicans au siége de Rome.» Il a, en effet, été question dans un journal anglais, le *Weekly Register*, d'une résolution prise par les ritualistes « de se rendre au Concile œcuménique et d'exposer leurs difficultés devant les prélats de l'Église universelle.» De son côté, le Saint-Père a envoyé l'été dernier M. l'abbé Freppel en Angleterre, pour y conférer avec le Dr Pusey, et l'on s'attendait un moment à ce que le savant Anglais revînt avec un millier de ses adeptes à la communion de l'Église romaine. Depuis que les puséistes ont appris que l'Église ne pouvait pas remettre en discussion des vérités déjà définies, leur ardeur paraît s'être un peu refroidie ; mais tout espoir

est loin d'être perdu. Comment croire que l'erreur retiendra toujours des hommes qui parlent comme le Dr Pusey et le Dr Lee ?

« L'Église d'Angleterre, disait ce dernier, fondée par saint Augustin, a trahi sa fidélité au siége dont cet apôtre tenait sa mission. L'inutile et funeste séparation qui a suivi, a eu les plus funestes résultats, parmi lesquels je puis signaler la formation de plus de cent sectes dont chacune diffère des autres dans ses croyances. Des diverses formes de croyance et d'incrédulité, une seule peut être vraie, et je demande s'il n'est pas raisonnable de penser que la foi de l'Église est la vraie foi ? La puissance d'énergie de la chrétienté a été affaiblie par la lutte des sectes. On sait d'où les Baptistes, les Indépendants, les Congrégationalistes et les Wesleyens tirent leur origine. Est-il raisonnable de supposer que la vérité soit professée par aucune de ces sectes, qui ont été fondées et qui se sont développées dans les temps modernes ? »

Il semble qu'on ne puisse ainsi parler qu'à la veille de sa conversion. Quant au Dr Pusey, il disait l'an dernier :

« L'office des articles anglicans (les trente-neuf articles) qui consistait à maintenir clairement l'autorité doctrinale et à expliquer notre position isolée, aura cessé quand les explications désirées par les anglicans auront été données *avec autorité* par l'Église catholique. »

Quelle autorité le Dr Pusey voudrait-il attendre après le Concile œcuménique du Vatican ? Espérons donc, espérons que l'Église, qui a tant de sujets de verser des larmes, aura la consolation de presser sur son cœur ces enfants qui ne trouvent point de repos hors de son amour.

A moins d'effets inattendus de la grâce divine, la lettre de Pie IX n'aura point le succès désiré auprès des dissidents, chez qui s'est réfugié le fanatisme protestant et pour lesquels le pape est toujours encore l'antechrist. Il est un homme cependant qui donnait quelques petites espérances. Le Dr John Cumming, *prêtre de l'Église d'Écosse*, connu par ses idées bizarres sur l'avenir du monde, avait écrit au Saint-Père la lettre suivante :

« Saint-Père, vous avez bien voulu inviter au Concile œcuménique les protestants et les autres sectes qui sont divisées et séparées de l'Église de Rome. Nous sommes franchement reconnaissants de cette invitation, et nous désirons sérieusement assister au Concile. Durant le cours de l'année, j'ai adressé plusieurs lettres au Rév. Dr Manning, afin d'avoir des renseignements sur l'étendue de la liberté de parole qui nous serait accordée. Le très-révérend et savant docteur m'a répondu sur ce point avec beaucoup de courtoisie dans les termes suivants : « Je suis « hors d'état de vous donner aucune réponse sur la manière de procéder « du Concile. L'autorité suprême peut seule vous fournir des renseigne- « ments à cet égard. » C'est pour ce motif, Saint-Père, que je vous prie instamment de vouloir bien me faire savoir si, dans le prochain Concile, nous aurons la liberté de parler et d'exposer les raisons pour lesquelles,

nous protestants, nous sommes divisés et séparés de l'Église de Rome. » On remarquera que le révérend Docteur se trompait sur le sens de la lettre de Pie IX, qui jamais *n'a invité* les protestants au Concile.

En attendant la réponse du Pape, le Dr Cumming écrivait au *Times* : « qu'il se faisait fort de donner devant le Concile des raisons irréfutables pour prouver qu'il a le droit de rester protestant et que l'Église romaine s'est séparée de l'Église du Christ et de l'Église des apôtres. » Pauvre Concile, menacé d'être tout entier mis au pied du mur par un simple *prêtre de l'Église d'Écosse !*

Son impatience croissant toujours, le Dr Cumming confia au *Times* les redoutables difficultés qu'il se proposait d'élever contre l'Église catholique. Ces objections sont telles qu'un enfant pourrait les résoudre. Honteux lui-même de tout ce que le Docteur presbytérien lui faisait imprimer, le *Times* finit par lui déclarer : 1° que rien ne prouvait qu'il eût des droits à se faire entendre au Concile ; 2° qu'eût-il ces droits, il n'aurait certainement pas celui de s'y donner comme le représentant du protestantisme, attendu qu'il ne pourrait représenter tout au plus que les presbytériens d'Écosse.

Sur ces entrefaites, le Saint-Père, par une lettre adressée à Mgr Manning, enleva au Dr Cumming l'espoir de rompre une lance avec les Pères du Concile. « Si le demandeur, dit Pie IX, sait quelle est la croyance des catholiques par rapport à l'autorité enseignante, qui a été donnée par notre divin Sauveur à son Église, et, en conséquence, par rapport à l'infaillibilité de cette Église dans la décision des questions qui sont relatives au dogme ou à la morale, il doit savoir que l'Église ne peut permettre de remettre en discussion des erreurs qu'elle a soigneusement examinées, jugées et condamnées. »

Comment vouloir, en effet, que le Concile, au moment de rendre des décrets que tous les catholiques devront considérer comme infaillibles, commence par remettre en question les décisions portées par l'autorité infaillible des Conciles antérieurs ? C'est dire à l'Église catholique : « Abdiquez d'abord, puis nous verrons s'il y a moyen de vous faire entendre raison. »

Le Saint-Père a adressé depuis une seconde lettre à Mgr Manning pour lui dire que les dissidents qui veulent s'éclairer, trouveront à Rome le moyen de le faire, et que les théologiens n'y manqueront pas pour répondre aux difficultés qui leur seraient soumises. Cette invitation pacifique ne fait pas l'affaire du Dr Cumming, qui ne rêve que tournois. Il vient d'inaugurer à Londres avec le ministre génevois, Merle d'Aubigné, une série de réunions hebdomadaires à l'effet « de prier pour le pape et pour le Concile. » Dans une de ces réunions le Dr Cumming a demandé à Dieu « que le jour du triomphe anticipé par Rome fût celui de la ruine qui lui a été prédite (par les prêtres de l'Église d'Écosse ?), et que beaucoup d'hommes fussent tirés des ténèbres et amenés à la lumière. »

Avant de quitter l'Angleterre, nous devons encore dire un mot d'une brochure qui a paru en 1868 sous ce titre : *Appel d'un protestant au Pape pour la restauration du droit des gens.* L'auteur, M. David Urquhart, rationaliste protestant, que l'étude du droit des gens et le sentiment de la justice ont rapproché de l'Église catholique, établit les six points suivants : 1° le droit des gens a été autrefois universellement observé ; 2° il est actuellement tombé tout à fait en désuétude ; 3° il est d'une absolue nécessité, si l'on veut sauver la société, que le droit des gens soit de nouveau généralement reconnu ; 4° l'Église catholique, avec le Pape à sa tête, est le seul pouvoir capable de le faire respecter ; 5° le prochain Concile général fournit l'occasion de cette restauration du droit des gens ; 6° l'un des moyens d'y arriver est de fonder à Rome un collége diplomatique.

Les idées de M. Urquhart ont été adoptées par des catholiques anglais, qui ont fondé une Œuvre dite *apostolique*, dans le but de faire cesser les guerres injustes et inutiles. De nombreuses signatures ont été apposées à une pétition dans laquelle on demande « que les bases du droit des gens soient déclarées par le Saint-Siége et le Concile, et en particulier les principes qui distinguent la guerre légitime de la guerre illégitime ;... que l'on crée à Rome, sous la protection du trône apostolique, un collége dont la mission sera l'enseignement du droit des gens, et qui sera, en ces matières, un foyer de science et un arbitre suprême, les questions les plus hautes et les plus complexes venant ainsi se vivifier au contact des vérités immuables de la foi et devant le tribunal suprême de l'autorité chrétienne »

Le Concile trouvera-t-il praticable ce qu'on lui demande ? C'est ce que nous ne pouvons savoir. De toute façon, la proposition de M. Urquhart est un magnifique témoignage rendu aux doctrines de l'Église catholique et à l'influence légitime dont elle continue de jouir parmi les hommes. Chez nous, M. Rupert, un des rédacteurs du *Monde*, a publié un livre sur une question qui, dans nos temps d'instabilité politique, présente le plus vif intérêt : *En quoi consiste la légitimité du pouvoir ?* L'auteur, qui cherche à tenir un juste-milieu entre des excès opposés, a intitulé son livre : *Une question politique soumise au Concile.* Une réponse à cette question, si le Concile jugeait opportun de la donner, dissiperait, sans doute, les ténèbres presque impénétrables qui planent sur cette matière.

Les protestants d'Allemagne devaient se rendre d'autant plus facilement aux prières de Pie IX, que des écrivains distingués ont nettement répondu aux doutes qu'ils pouvaient conserver encore. La *Revue catholique* a donné un extrait de l'ouvrage de Mgr de Ketteler, évêque de Mayence : *Le Concile œcuménique : son importance dans le temps présent*[1] ; elle a rendu compte aussi de l'écrit de Mgr Martin de Paderborn : *A quoi bon encore la*

[1] *Rev. cath. d'Als.* 1869, p. 213 et 252.

*séparation des Églises*[1]? et de celui d'un protestant devenu catholique depuis, de M. de Baumstark, conseiller au tribunal de Constance : *Pensées d'un protestant sur l'invitation du Pape pour le retour à l'Église romaine.*[2] Mais les arguments ne peuvent rien sur des esprits passionnés. Le Consistoire ecclésiastique supérieur de Berlin, le Congrès des protestants libéraux de Worms, le Synode évangélique allemand ont tour à tour protesté contre les *prétentions* de Pie IX et contre l'attente qu'il exprime de voir les hérétiques rentrer dans le sein de l'Église. Leurs déclarations sont curieuses à plus d'un titre; mais nous n'avons pas à les examiner ici; elles ont leur place marquée dans la *Chronique religieuse d'Allemagne*, dont la *Revue* commence aujourd'hui la publication. Contentons-nous de reproduire ici les aveux de M. Schenkel sur la triste situation de l'Église protestante. Ce passage répond suffisamment aux attaques des assemblées protestantes contre le Concile :

«Il est impossible, dit-il, de nier l'immense danger que court actuellement l'Église protestante en Allemagne. Les diverses confessions deviennent de jour en jour plus opposées les unes aux autres. Les partis théologiques se livrent de mortelles batailles ; le parti libre est combattu à mort par le parti servile. Le lien de la paix est, de propos délibéré, déchiré et rompu, et une grande partie du peuple allemand, témoin de ces disputes, tombe dans le découragement, la méfiance et l'indifférence. Le vieil ennemi malin (?) rit de notre folie, dans l'espoir qu'après nous être mordus, nous finirons par nous dévorer. Ajoutez à cela que la science théologique n'a jamais été aussi aride que de nos jours, et que jamais les esprits originaux et capables d'initiative n'ont été plus rares. Le plus grand nombre des étudiants en théologie ont perdu le goût des études ; ils apprennent par cœur, mais avec la plus grande indifférence, le catéchisme pour passer leurs examens, et ils font parade de leur ignorance, qu'ils enveloppent dans une phraséologie édifiante. Les meilleurs se jettent dans la voie stérile des études spéculatives, et s'imaginent qu'ils trouvent la profondeur de la doctrine là où il n'y a que confusion.»

A Genève, la Compagnie des pasteurs a trouvé le ton de la lettre apostolique «modéré et charitable» ; elle sait gré au Pape de ne pas «rappeler les anathèmes dont Rome a tant de fois chargé les protestants. Malheureusement les anathèmes subsistent. Ils n'ont jamais été révoqués.» — La vénérable Compagnie demande donc à l'Église de révoquer ses anathèmes, de déclarer que, loin d'être infaillible, elle s'est grossièrement trompée : c'est à cette condition seulement que les protestants pourront s'entendre avec nous. Mais si l'Église faisait les aveux impossibles qu'on lui demande, de quel droit pourrait-elle encore engager les protestants à embrasser sa doctrine? Et quelle entente verrions-nous alors?

[1] *Rev. cath. d'Als.* 1869, p. 356.
[2] *Ibid.*, p. 310.

Nous n'oserions affirmer qu'en France les protestants orthodoxes apprécient tous le Concile, autant que M. Guizot, leur chef.

Dans une réunion d'ecclésiastiques et de laïques, à Notre-Dame-de-Dozulé, en Normandie, M. Guizot disait l'année dernière : « Vous autres prêtres, vous avez la foi ; c'est la foi qui vous conduit, et, lors même qu'il y a eu imprudence apparente, le succès finit toujours par vous justifier... C'est ainsi que l'Église catholique se soutient, heureusement pour la France et pour le monde... Non, le clergé ne meurt pas ; non, la papauté ne tombe pas... Pie IX a fait preuve d'une admirable sagesse, en convoquant cette grande assemblée, d'où sortira peut-être le salut du monde ; car nos sociétés sont bien malades ; mais aux grands maux les grands remèdes.» Si la faiblesse de l'homme n'était pas telle que souvent il n'est pas même éclairé par ses propres paroles, M. Guizot serait depuis longtemps converti. Comment un homme distingué, qui ne parvient pas à cacher son admiration pour l'Église catholique, peut-il continuer de porter cet habit déchiré qu'on appelle le protestantisme ?

De la part des protestants libéraux de France, il n'y a pas eu, que nous sachions, de protestation collective, mais seulement des attaques individuelles. C'est ainsi qu'un pasteur de Colmar s'est attiré de la part de plusieurs prêtres de notre diocèse des réponses aussi vertes que méritées. Les journaux qui servent d'organes au parti libéral, tout en reconnaissant l'importance du Concile, aiment à reproduire les nouvelles perfides que l'agence Havas ne cesse de répandre au sujet de cette sainte assemblée. Telle est, par exemple, l'attitude du *Progrès religieux* de Strasbourg. Cette feuille nous promet des détails sur les conférences que M. de Pressensé a commencées sur le Concile, le 13 de ce mois, à la chapelle Taitbout (quartier de la chaussée d'Antin, à Paris). « Cet honorable pasteur, dit le *Progrès*, revient d'un voyage à Rome. Il y a vu de très-près les hommes et les choses (quelles choses ? pas le Concile), et son récit qui sera prolongé pendant plusieurs conférences ne peut manquer d'intéresser vivement ses auditeurs. Une grande foule assitait déjà à une première réunion.» Nous saurons donc si M. de Préssensé voit mieux de près que de loin.

Nous venons de faire connaître l'attitude des protestants d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de France. Ceux de Hollande ne se convertiront pas encore. Leur principal organe, le *Kerkelyke courant* (courrier ecclésiastique), tout en rendant hommage aux dispositions bienveillantes du Saint-Père, et en confessant les divisions de l'Église réformée, n'attend rien du Concile œcuménique : 1° parce qu'il ne sera pas véritablement universel, les protestants n'y assistant pas ; 2° parce que les protestants ne retourneront pas à l'unité romaine, ce retour étant inutile, puisqu'ils n'ont pas abandonné le Christ rédempteur ; 3° parce que la situation dans laquelle se trouvent des États catholiques, comme l'Italie, l'Espagne et le Mexique, prouve que l'unité catholique n'a pas pour la société

civile les avantages que Pie IX lui promet. — Sans nous arrêter à réfuter ces raisons, nous ferons remarquer que les États cités par le *Kerkelyke courant* sont admirablement choisis pour faire voir, par leur situation actuelle, ce que peut devenir un pays dans lequel l'influence catholique cesse de prédominer.

Les jansénistes, qui se sont maintenus en Hollande jusqu'à nos jours, paraissent actuellement mieux inspirés que leurs compatriotes protestants. On les dit au nombre de six mille, et ils sont répartis en quarante-cinq paroisses, avec un archevêque et deux évêques à leur tête. Ils se donnent le nom de *Oud-Roomsche katholieke* (anciens catholiques romains), ou de membres de la *Bisshoppelyke Clerezie* (église épiscopale). Or, au mois de juillet 1868, deux membres du conseil ecclésiastique de Dordrecht, dans une adresse envoyée à toutes les paroisses jansénistes de Hollande, ont posé et discuté la question suivante : « Les efforts désirés seront-ils faits par notre clergé, pour que la *Clerezie* soit représentée au prochain concile, afin d'y défendre les intérêts de notre Église et de travailler, dans la mesure du possible, à ce qu'il soit mis fin à la déplorable scission qui nous tient éloignés, depuis tant d'années, de nos frères dans la foi ? » Au mois de novembre de la même année, un membre de la *Clerezie* de Rotterdam, adressait au *Tyd*, principal organe des catholiques de Hollande, une lettre dans laquelle on lit ces mots :

« J'espère qu'on examinera et discutera notre cause sans préjugés ni préventions, et je puis vous donner l'assurance qu'en ce cas, les membres de la *Clerezie* fourniront la preuve qu'ils ne sont ni hérétiques ni schismatiques, mais de vrais enfants de notre mère la sainte Église, prêts à se soumettre à la décision du Concile universel, *quelle que doive être cette décision*... Je termine en déclarant que nous tous, membres de la *Clerezie*, nous désirons ardemment avec vous que le Concile mette fin à la séparation qui existe entre nous et nos frères de la sainte Église. »

Interrogé sur le sens qu'il donnait à ces paroles : « j'espère qu'on examinera et discutera notre cause *sans préjugés ni préventions*, » l'auteur de la lettre répondit qu'elles ne concernaient que les journaux, et qu'il ne supposait pas qu'un concile œcuménique pût prononçer avec préjugé et prévention. « Le contraire, disait-il, est et a toujours été enseigné par tous les fidèles comme une vérité immuable. » Voilà de belles convictions : ceux qui y seront fidèles, ne s'arrêteront pas sur le chemin qui conduit à l'Église.

Résumons nos renseignements sur l'attitude des hérétiques. A l'exception de quelques hommes marquants, comme M. de Baumstark, aujourd'hui converti au catholicisme, et M. Guizot, à qui nous souhaitons la même grâce, il n'y a que les puséistes d'Angleterre et les jansénistes de Hollande qui donnent un espoir fondé de retour. Devons-nous pour cela désespérer des autres ? Il est probable que Pie IX lui-même, quand il écrivait sa lettre, ne se faisait pas illusion sur l'effet qu'elle produirait :

il remplissait un devoir sans se promettre la réalisation soudaine de ses prières ; et cependant il disait : « Nous espérons, avec la plus vive ardeur et les mains étendues vers le ciel, le retour des fils errants à l'Église catholique. » C'est que le chef de l'Église voit dans l'avenir : il sait que la grâce de Dieu ne porte pas tous ses fruits en un jour, et que les conciles en particulier n'amènent que lentement, quoique sûrement, les effets pour lesquels le Saint-Esprit les a réunis. Espérons donc que le Concile du Vatican nous fera retrouver un grand nombre de nos frères égarés : « O frères dissidents, disait le P. Franco à l'Académie de religion catholique à Rome, ô frères dissidents, si un soleil si éclatant de vérité ne vous réchauffe, ne vous illumine, ne vous attire, qu'en sera-t-il de vous et de vos Églises ? Venez, étudiez, écoutez, priez et avouez-vous vaincus .... vaincus ! non, je veux dire : vainqueurs de l'erreur et des passions. Voilà la victoire ! »

*L'Abbé* MARBACH.

# EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT

## PENDANT LES JOURS GRAS,

DITE

## ADORATION DES QUARANTE HEURES.[1]

Voici comment on raconte l'origine de cette dévotion : en 1556, aux jours de carnaval, une troupe d'acteurs envahit la célèbre ville de Lorette, en Italie, et se disposait à amuser le peuple par ses représentations plus ou moins édifiantes. Le P. Olivier Manarée, jésuite, ayant vainement eu recours à la parole pour détourner les fidèles d'un amusement dangereux, imagina un spectale d'un autre genre.

[1] On distingue plusieurs sortes d'expositions du Saint-Sacrement : l'exposition des jours gras, qui n'a pas un nombre d'heures fixes; celle des quarante heures proprement dites, continuée le jour et la nuit, celle des quarante heures de jour seulement, et celle enfin de l'Adoration perpétuelle, comme elle est pratiquée en Alsace.

Nous ne parlons pas des expositions ordinaires, usitées dans l'Église.

Il fit orner avec une magnificence extraordinaire l'église de son collége ; des cierges sans nombre firent du chœur comme un ciel étoilé, et l'autel se changea en trône de feu sur lequel était exposé le Saint-Sacrement.

Le succès du pieux jésuite fut complet ; la foule des adorateurs ne discontinua pas à l'église, et les comédiens n'eurent plus qu'à prendre la clef des champs.

Les années suivantes la solennité se renouvela à la même époque et se propagea rapidement dans toute l'Italie.

Clément XIII, le 23 juillet 1765, accorda une indulgence plénière dans les conditions ordinaires à tous les fidèles qui, à trois jours différents entre la Septuagésime et le mercredi des cendres, ou le seul jeudi après le dimanche de la Sexagésime, visiteraient le Saint-Sacrement exposé et prieraient à l'intention du Souverain-Pontife *(contra bacchanalium abusus)*.

## I.

### Décoration de l'église.

L'*Instructio Clementina*, donnée en 1705 par le pape Clément XI, contient le cérémonial prescrit pour ces sortes de dévotions. En voici la substance :

Au-dessus de la porte principale de l'église où le Saint-Sacrement est exposé, sera suspendu un tableau offrant l'image de l'ostensoir richement décoré. La porte sera entourée de guirlandes et autres ornements. On trouve encore en Allemagne des églises où se voit à l'extérieur l'image d'un ostensoir, pour indiquer aux passants la place du tabernacle.

Un grand tapis sera attaché devant la porte pour empêcher les regards profanes de plonger dans l'église. Cette précaution permet en même temps de laisser les portes ouvertes et remplace le bruit de l'ouverture et de la fermeture.

L'église sera richement ornée de beaux tableaux ; des tapis précieux cacheront la nudité des murs du chœur.

Les statues ou tableaux du patron et des autres saints seront voilés ou enlevés, ainsi que les reliques.

De là, sans doute l'usage pratiqué en Alsace et ailleurs, de placer sur l'autel une espèce de trône mobile qui embrasse tout l'autel et cache la vue du fond de l'abside.

L'ostensoir reposera sous un baldaquin de couleur blanche. Il peut être garni de broderies d'or ou d'argent, « *etiamsi,* dit Gardellini, *color albus vix aut ne vix quidem conspiciatur.* »

Ce baldaquin, l'ornement royal de l'Orient, convient en toute justice au roi des rois, et a encore pour but de protéger l'ostensoir contre de petits accidents.

La principale décoration consistera dans le luminaire. L'*Instructio Clementina* exige, pour toute la durée de l'exposition, vingt cierges en cire blanche, dont au moins huit d'un gros calibre. Benoit XIV, comme archevêque de Bologne, se contentait d'au moins douze cierges en cire.

L'*Instructio* citée recommande de masquer les fenêtres du chœur par des rideaux ; de ne pas recourir aux lustres dans la nef de l'église, pour ne pas nuire à l'illumination de l'autel, ou pour ne pas cacher l'ostensoir. Les cierges destinés à éclairer l'église seront placés le long des murs.

Autant que possible, l'autel sera garni de fleurs naturelles. A défaut de celles-ci, on tolère des fleurs artificielles, faites non avec du papier ou du fer-blanc, mais confectionnées avec des matières de prix.

Il n'est permis de rien placer sur la table de l'autel même ; les gradins des candélabres serviront pour cet usage.

## II.

### Des personnes qui approchent de l'autel pendant l'exposition.

L'accès du chœur est interdit aux laïques et absolument aux femmes.

Les clercs eux-mêmes, faisant fonction de sacristains, seront toujours revêtus de surplis.

A défaut de clercs pour ces fonctions, les laïques, revêtus du même costume, sont tolérés.

A l'arrivée et au départ, ils feront la révérence à deux genoux, avec inclination de tête. — Dans l'intervalle, la génuflexion ordinaire suffit.

A la vue du Saint-Sacrement, toutes les têtes se découvrent. Il y a une exception à cette règle : d'après Mérati, « *juxta communem usum Romæ receptum sacerdos (missam privatam celebraturus) in dicto casu genuflectere debet utroque genu et « postea » deponere*

*biretum et caput deinde profunde inclinare; postmodum debet ponere biretum « in capite, antequam » surgat et sine alia reverentia prosequi suum incessum « cum bireto in capite. »* [1]

L'*Instructio* prescrit la même chose, et Gardellini blâme ceux qui se découvrent et placent la barrette sur le calice : « *haud enim decet.... et prorsus indignum calici imponere capitis tegumentum.* »

Un prêtre en surplis et étole blanche sera toujours, si c'est possible, en adoration devant le Saint-Sacrement. Le prie-dieu étant un privilége des évêques, le prêtre sera agenouillé sur la première marche de l'autel.

A défaut du clergé, les confréries et les fidèles se partageront les heures d'adoration.

Toujours d'après la même *Instruction*, nulle messe, ni solennelle ni privée, ne doit se dire à l'autel de l'exposition. Saint Charles, à l'exception de la messe conventuelle, ne veut même pas qu'aucune messe soit dite dans une église où le Saint-Sacrement est exposé. Le but de cette mesure de rigueur est facile à comprendre : rien ne doit détourner les fidèles de l'adoration du Saint-Sacrement exposé. Toutefois les rubricistes les plus sévères admettent des exceptions à cette règle. Ce qu'ils tolèrent moins, c'est la distribution de la sainte Communion audit autel. Ils veulent que, par respect pour le Sacrement auquel on ne doit jamais tourner le dos, on porte le ciboire à un autre autel de l'église pour faire la distribution.

X.

[1] Voir FALISE ou le *Livre de l'Adoration perpétuelle* pour les autres prescriptions : toutes les règles concernant l'exposition y sont rapportées avec une parfaite clarté.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — La santé de Mgr Ræss est parfaitement rétablie. Sa Grandeur a reçu du Saint-Père, pour la loterie de Blancherupt, un magnifique camée et une médaille commémorative du Concile en or (valeur de100 francs). Cette nouvelle fera enlever rapidement les billets qui restent encore à placer ; tout le monde voudra gagner les lots du Pape.

— On lit dans les *Annales de l'Œuvre de l'Adoption* (63e livraison, décembre 1869).

«Des plages de l'Ouest, où la saison des bains nous avait donné de plus nombreux auditoires, nous sommes allé aux frontières de l'Est, où nous appelaient à la fois et le souvenir et l'espérance.

«Nous avions fait, l'an passé, à Mulhouse, une apparition seulement, et le dévouement local avait trouvé l'occasion et le moyen d'enrôlements nombreux sous la bannière de l'Adoption. Cette année, à l'appel du Pasteur, invitant le Directeur de l'Œuvre et ouvrant les portes de sa magnifique église de Saint-Étienne, ce fut comme l'annonce d'une fête pour cette cité, où l'industrie élève de si grandes fortunes et brise tant d'existances; où les cœurs se comprennent et se répondent avec une si cordiale entente, du sein de la misère qui appelle le secours fraternel, et du sein de l'opulence qui prodigue l'aumône. Nous pouvons dire que pour nous ç'a été une véritable fête, et à l'église où se pressait un auditoire aussi nombreux que sympathique, et au presbytère où la famille sacerdotale rivalise de prévénances hospitalières comme de zèle apostolique, et dans nos rapports si consolants et si instructifs avec ceux qui se sont faits les propagateurs et les soutiens de l'Adoption dans ce pays.

«A Colmar, nous avons trouvé dans le clergé un accueil plein de promesses; surtout le *Gymnase catholique* nous a paru devoir être le foyer d'où rayonnera le zèle pour la propagande de l'Œuvre. Nous en avons pour garant la bienveillance spontanée de M. le Directeur; et puis nous entrions dans cette maison à une heure providentiellement favorable. Mgr de Strasbourg y célébrait la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des classes; et Sa Grandeur a bien voulu nous bénir, appelant ainsi sur l'Adoption et les grâces du ciel et les sympathies de son vaste diocèse.

«Nous regrettions de n'avoir pu, faute de renseignements, utiliser tous les instants que nous laissaient loisibles nos visites rapidement faites, lorsqu'à Strasbourg notre ange gardien — sous une forme palpable et fraternelle — nous a fait rencontrer, dans sa famille même, celui qui à Colmar deviendra, nous n'en doutons pas, un de nos plus dévoués zélateurs.

«Nous devons remercier d'abord M. l'Archiprêtre de Strasbourg, qui, malgré ses occupations incessantes a bien voulu nous écouter avec une paternelle attention; et notre Œuvre recueillera les fruits de cette bienveillance, protection la plus efficace dans une ville où les exemples de charité parlent plus éloquemment encore que les plus éloquentes paroles.

«Nous avons eu le regret de ne pouvoir exprimer notre reconnaissance à un dévoué chanoine qui s'est fait notre apôtre, et que son zèle multiple appelait ce jour-là loin de la ville; puis à une dame, également absente, qui ne diminuera rien de son dévouement pour l'Adoption, parce que le Directeur a éprouvé la même déception à Strasbourg qu'à Paris.

«Une douce compensation nous avait été ménagée par les soins de M. l'abbé Hartmann, de Mulhouse : la plus gracieuse hospitalité nous attendait dans une famille dont les orphelins répèteront le nom désormais, comme depuis cinquante ans le vénèrent les sourds-muets. M. l'abbé Jacoutot a été notre ange gardien, comme nous le disions tout-à-l'heure; de notre côté, en étudiant de près cette belle entreprise de l'éducation des sourds-muets, nous admirions davantage les innombrables inspirations de la charité, surtout en voyant à l'Œuvre toute une famille où Dieu semble s'être plu à varier les dévouements comme sont variées les conditions de la misère humaine. Rien ne devait manquer là de ce qui charme et console, pas même la joie d'entendre chanter au piano et au chœur le *Cantique des Orphelins* publié dans nos Annales. Entre l'Adoption et l'Institut des sourds-muets de Strasbourg il y aura désormais un lien de charité qui se traduira par de fraternelles prières et de réciproques secours. — D. Jacquel.»

# VARIA.

*Le* Progrès religieux *et les Articles organiques.* — Dans un article publié, le 8 janvier 1870, par le *Témoignage* (feuille protestante de Paris), M. K. avait demandé une déclaration de nullité du Décret de 1852, et, comme conséquence, le retour à la Loi de germinal an X, *seule loi que notre Église ait réellement acceptée.*

« Cette dernière assertion, dit le *Progrès religieux*, est une erreur. Les protestations contre le pouvoir du Directoire, institué par la Loi de l'an X, n'ont pas manqué, notamment à Colmar et à Montbéliard. L'acceptation explicite des articles organiques n'a jamais été demandée à l'Église, ni donnée par elle, tout aussi peu que pour le décret de 1852. Il y a plus :

dans la pratique, on ne s'est pas conformé à l'esprit de la Loi de germinal.

« En effet, la Loi de germinal institue un Directoire, des inspections et, comme dernière unité légale, le Consistoire. Elle ne parle pas des paroisses, qu'elle ne connaît pas, dont elle ne prononce pas même le nom; et cependant, depuis la Réforme, en Alsace et dans la principauté de Montbéliard, la paroisse était l'élément primordial de toute l'Église de la confession d'Augsbourg. Fidèles et pasteurs ont toujours protesté contre cette suppression de la paroisse, non par des mémoires savamment composés, mais par le fait et dans la pratique. Ils ont maintenu la paroisse, ils ont respecté les biens curiaux, comme le patrimoine de cette unité, qui alors n'avait aucune existence légale; ils ont nommé des conseils presbytéraux, partout, je crois, où le Consistoire embrassait plus d'une paroisse.

« Il est permis de conclure de là que l'Église a admis tacitement certaines dispositions de la loi de l'an X, comme la création des Consistoires locaux, des inspections, du Consistoire supérieur; mais qu'elle a toujours protesté contre d'autres, comme la suppression des paroisses.... A***. »

Faisons observer seulement qu'il n'y a pas chez les protestants de paroisses proprement dites. Il n'y a que des pasteurs chez lesquels s'inscrivent les familles; ce sont des communautés toutes personnelles, qui ne constituent pas ce qu'on appelle paroisse, c'est-à-dire une partie de population groupée autour d'une église et d'un pasteur, dans une circonscription locale nettement déterminée.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

GRAD, vicaire de Meistratzheim, vicaire à Riedisheim.

SCHERER, vicaire de Riedisheim, vicaire à Meistratzheim.

## DÉCÈS.

CAZEAUX, chanoine honoraire, curé de Saint-Jean à Strasbourg, âgé de 66 ans.

MARION, prêtre retiré à Réchésy, âgé de 65 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* PANT. MURY.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# MONSEIGNEUR WEIS

## ÉVÊQUE DE SPIRE.[1]

---

Les derniers jours de l'année qui vient de finir nous ont fait éprouver une perte bien sensible. Un des fondateurs du *Catholique*, Mgr Nicolas de Weis, évêque de Spire, est mort le 13 décembre dernier, après une longue et douloureuse maladie. Il rendit l'âme un peu avant six heures du matin, au moment où les premiers sons de l'*Angelus* se faisaient entendre du haut de l'antique cathédrale. Le jour de Sainte-Lucie est ainsi devenu un jour de tristesse et de deuil pour le diocèse de Spire, pour tous les catholiques d'Allemagne, mais surtout pour les nombreux et sincères amis du vénéré prélat.

A la nouvelle de ce décès, le peuple ne fut pas moins consterné que le clergé. Dès que le corps du défunt eut été posé sur un lit de parade, entouré de cierges et de rameaux verts, des flots de peuple se pressèrent dans le palais épiscopal pour «voir encore une fois Monseigneur l'évêque.» Il était touchant de voir les enfants porter des regards à la fois tristes et curieux sur ce visage, dont la mort n'avait en rien altéré l'aimable et douce expression.

Lors des obsèques, qui se firent solennellement à la cathédrale, les ecclésiastiques vinrent en si grand nombre des divers points du diocèse, que le clergé tout entier paraissait suivre le cercueil.[2] Les autorités et les corps de la ville avaient pris rang dans le convoi. Le dôme put à peine contenir les fidèles, dont une partie était même

[1] Nous pensons faire plaisir à un grand nombre d'ecclésiastiques de notre diocèse, en leur communiquant cette notice biographique, tirée du *Catholique* de Mayence, livraison de janvier 1870.

[2] Mgr Ræss et son clergé y étaient représentés par M. le grand-vicaire Rapp et par M. l'abbé Ræss, curé de Rosheim.

venue de fort loin, pour donner au défunt une derniere marque de respectueux attachement.

La tristesse et la piété étaient peintes sur tous les visages, pendant l'oraison funèbre, qui fit revivre les vertus et les qualités du bien-aimé pasteur, et pendant la grand'messe, qui fut ensuite célébrée pour le repos de son âme.

Les yeux ne pouvaient presque pas se détacher du cercueil, lorsque devant les marches du chœur royal, il fut descendu dans la tombe que Mgr Weis s'était fait préparer, il y a dix ans.

Parmi les quatre-vingt-trois évêques qui gouvernèrent le diocèse de Spire, depuis sa fondation, l'histoire n'en cite pas un dont l'administration ait été aussi riche d'années et de bénédictions que celle de l'évêque Nicolas. — Il naquit le 6 mars 1796, au Schœnhof, dans la paroisse de Rimlinge (diocèse de Metz). Son père était berger au service du propriétaire du Schœnhof; mais les parents avaient droit de domicile à Altheim, village près de Deux-Ponts, lequel fait maintenant partie du diocèse de Spire. Comme la persécution sévissait alors en France contre les prêtres, Nicolas fut baptisé dans la paroisse de Niederwailbach, peu éloignée des frontières. Il avait à peine six ans, quand son père lui fut ravi par la mort. Sa mère dut se retirer à Altheim, avec trois enfants, dont l'éducation lui donna de graves soucis, sans briser toutefois son ferme courage.

A l'école primaire, Nicolas fit preuve d'une si grande application et de talents si peu communs, que sa mère, encouragée par l'instituteur, résolut, malgré sa pauvreté, de le mener chez un curé du voisinage, pour être initié à la connaissance du latin. Il passa là plusieurs années, et l'emporta sur tous ses condisciples par son insatiable désir d'apprendre, par son irréprochable conduite et sa franche piété. Alors déjà les gens du village lui témoignaient un respect mêlé d'admiration, et son souvenir vivait encore parmi eux, quand, après trente ans, il revint comme évêque et alla visiter de maison en maison ses anciennes connaissances.

En 1811, il vint à Mayence. Mgr Colmar, n'écoutant que son zèle pour le salut des âmes, avait fondé dans cette ville une institution ecclésiastique, que dirigeait le savant Liebermann. On y recevait bon nombre de jeunes gens dépourvus de fortune, mais pleins de talents. C'est là que Nicolas Weis, après avoir suivi les cours comme externe pendant un an, fut admis comme pensionnaire au commencement du semestre d'hiver 1813.

Bientôt eut lieu la retraite des Français, après les batailles de Leipzig et de Hanau. La ville de Mayence était encombrée de soldats malades ou blessés, et les professeurs du séminaire, comme les élèves eux-mêmes, durent donner aux malheureux des soins à la fois spirituels et corporels. Nicolas contracta dans ce ministère de charité les germes d'une grave maladie ; et comme la ville allait être assiégée, il se vit forcé, quoique souffrant, de retourner dans son village. A peine arrivé, il fut pris d'une fièvre nerveuse, qui mit ses jours en danger et dont il ne guérit que lentement.

Sentant ses forces rétablies, après que le Traité de Paris eut fait lever le siége de Mayence, il s'empressa d'y revenir ; il se remit à l'étude avec une telle ardeur et en même temps avec de si brillants succès, que même avant d'avoir achevé sa théologie, il fut chargé d'enseigner le latin dans les classes élémentaires.

Il avait eu pour condisciple Jean Geissel, qui mourut depuis cardinal archevêque de Cologne, et à qui il disputa la palme de la science pendant plusieurs jours de suite, dans une soutenance publique des thèses théologiques les plus importantes.

A peine âgé de vingt-deux ans, il fut ordonné prêtre par Mgr Colmar, au séminaire de Mayence (22 août 1818). A la demande de M. Liebermann, il fut chargé l'année suivante de l'enseignement des humanités au collége épiscopal ; et il devait en outre faire le cours de langue grecque dans les autres classes de l'établissement.

Au milieu de ses occupations multiples, il trouva le temps de préparer des sermons qui révélèrent en lui un orateur, et de traduire, avec la collaboration de son ami, M. Ræss, alors professeur de rhétorique, des ouvrages de théologie et d'histoire.

Cet excès de travail altéra tellement sa santé qu'il se vit forcé de demander une paroisse, espérant que l'air pur de la campagne et un travail moins soutenu répareraient ses forces épuisées. Il obtint la cure de Dudenhofen, dans le voisinage de Spire, et bientôt il se fut assez remis pour reprendre et continuer, avec M. Ræss, ses travaux littéraires. C'est pendant son séjour à Dudenhofen que fut fondé le *Catholique* (1821), qui le mit en rapport avec les plus distingués d'entre les catholiques d'Allemagne. On apprécia fort les services qu'il rendait à l'Église, et l'Université de Würtzbourg lui envoya, ainsi qu'à M. Ræss, le diplôme de docteur en théologie. Presqu'en même temps (22 juin 1822) il fut, avec son ancien condisciple Geissel, nommé chanoine du diocèse de Spire, nouvellement réorganisé : il

n'avait que vingt-six ans. Portant jusqu'à l'enthousiasme son dévouement à l'Église, il consacra toutes ses forces à faire revivre dans le diocèse la discipline ecclésiastique et la vie religieuse. Il n'eut pas seulement une grande part à l'administration diocésaine, il fut encore un prédicateur zélé et un infatigable confesseur; plus tard, il se chargea personnellement de la rédaction du *Catholique*, tout en s'occupant avec M. Ræss à d'autres travaux littéraires, ayant un secours toujours prêt pour les nécessités spirituelles, et repoussant de toute part les ennemis de l'Église et de la foi.

Sa décision en tout ce qui regardait le catholicisme et son ardeur à combattre sans cesse pour la cause de l'Église, lui gagnèrent non-seulement en Allemagne, mais dans les contrées les plus éloignées, de chauds admirateurs, prêts à soutenir la même cause; mais elles lui attirèrent aussi bien des adversaires et des ennemis. Toutefois, au plus fort de la lutte, il sut constamment se montrer calme et digne; et tous, même ses adversaires, se virent forcés de reconnaître sa droiture et sa franchise, son amour de la justice et son désintéressement.

Non-seulement les prêtres du diocèse, mais aussi les étrangers qui allaient à Spire, lui faisaient de fréquentes visites pour lui demander conseil dans les affaires ecclésiastiques. On trouvait chez lui la plus noble hospitalité. Il continua comme évêque de pratiquer l'hospitalité de la manière la plus généreuse.

Pendant qu'il déployait une telle activité dans toutes les sphères de la vocation ecclésiastique, deux évêques avaient successivement gouverné le diocèse de Spire. Quand le troisième, Mgr Pierre de Richarz, quitta le siége de Spire, pour prendre possession de celui d'Augsbourg, et que Geissel fut investi de la dignité épiscopale, M. Weis remplaça ce dernier comme doyen du Chapitre. Peu avant son départ pour Cologne, Mgr Geissel lui donna encore les Lettres de grand-vicaire.

Ainsi les deux amis d'enfance, également pleins de zèle, également distingués par les qualités de l'âme, unirent leurs efforts pour le bien du diocèse. Dans tout ce que l'évêque entreprit pour faire refleurir la discipline ecclésiastique et le sentiment religieux, pour améliorer l'instruction dans les écoles populaires, pour former les instituteurs, pour donner à l'Église un clergé savant et pieux, il en revenait une très-grande part au grand-vicaire. Mgr Geissel fut le premier à le reconnaître. Aussi, quand sur les ouvertures de Louis I^er^,

roi de Bavière, et selon les vœux du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, il fut nommé, en 1841, coadjuteur de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste (Droste de Vischering), et que le roi Louis le laissa désigner lui-même son successeur à Spire, il proposa, sans hésiter au choix royal, son grand-vicaire. C'est qu'il avait trouvé dans M. Weis toutes les qualités nécessaires à un évêque. La nomination royale eut lieu le 27 février 1842, et la préconisation se fit au Consistoire pontifical du 23 mai. Le 10 juillet, Mgr Weis fut sacré à Munich par l'archevêque Lothaire-Anselme de Gebsattel, et le 20 du même mois, le nouvel évêque fut solennellement intronisé au dôme de Spire.

Ainsi le pauvre fils d'un berger était arrivé jusqu'à la dignité épiscopale. Le peuple et le clergé du diocèse voyaient dans ce fait l'intervention manifeste de la Providence. C'était une de ces dispositions simples et pourtant admirables que sait prendre la divine Sagesse, à laquelle presque personne n'a d'abord songé, et dont chacun dit après coup que c'était un événement nécessaire. Monseigneur Weis lui-même voyait dans son épiscopat moins sa propre élévation que l'appel de la Providence, en laquelle il avait, toute sa vie durant, mis une confiance inébranlable. Son humilité se rassurait par la pensée « que dans son élévation à la dignité épiscopale, la volonté de Dieu s'était manifestée d'une manière non équivoque » ; ce sont les termes mêmes de sa première Lettre pastorale.

Comme règle de conduite, il se proposa de réaliser le plus fidèlement possible dans sa personne la gravité et la piété d'un apôtre. Il dut, non sans regret, renoncer presqu'entièrement à ses travaux littéraires. Il avait fait preuve jusques là d'une application presque surhumaine pour relever le sentiment catholique si profondément abaissé par la Révolution française. Tous les ouvrages qu'il publia, de concert avec M. Ræss, avaient eu cette tendance. Ses écrits catéchétiques devaient servir au développement de l'instruction religieuse ; par ses compositions oratoires, il voulait donner une vie nouvelle à l'éloquence de la chaire ; sa *Vie des Saints* devait ranimer la piété dans les familles catholiques. Il avait sous ce rapport imité saint Isidore de Séville, qui, après les ravages de l'invasion, avait cherché de même à faire revivre dans ses écrits l'ancienne tradition de l'Église.

Devenu évêque, Mgr Weis eut l'occasion d'exécuter immédiate-

ment dans la pratique les plans qu'il avait jusques là tracés en théorie. C'est ce qu'il fit d'abord par ses nombreuses Lettres pastorales. Ce qui les distingue, ce n'est pas le souffle de l'éloquence, mais le caractère vraiment pastoral et un style en quelque sorte apostolique. Il attaqua et vainquit dans ces Lettres, d'une manière sans doute lente et insensible, mais sûre et efficace, beaucoup d'idées profanes et nuisibles, que l'esprit moderne avait mêlées à la foi catholique. Il tendait au même but dans ses tournées pastorales, qui se renouvelaient trois ou quatre fois par an dans autant de doyennés (cantons). Il prêchait alors presque chaque jour, faisait le catéchisme à la jeunesse des écoles primaires et secondaires, visitait les hôpitaux et même les prisons. Toutes les fois que l'occasion s'en présentait, par exemple à la consécration d'une église ou simplement à un baptême de cloches, il visitait le diocèse et édifiait peuple et clergé par ses actes et ses paroles. Dans d'innombrables lettres à ses *chers Confrères* les curés, il ne cessait d'instruire, d'encourager, de redresser, de consoler. Jamais il ne perdit de vue un seul point de son diocèse : il regardait cela comme un devoir de sa charge. Remarquait-il des abus d'une importance générale, il y remédiait par des ordonnances. Il fit beaucoup par cette voie pour le culte divin et la discipline ecclésiastique.

Peu après son entrée en charge, parurent le Livre de cantiques et le Rituel du diocèse, préparés par Mgr Geissel. Plus tard, il fit éditer pour ses diocésains le catéchisme du P. Deharbe. Il fut constamment occupé de rehausser la solennité du service divin. L'introduction de beaucoup de confréries nouvelles, la réorganisation de confréries et d'associations pieuses, antérieurement établies, seront un témoignage durable de son zèle pour la gloire de Dieu et de sa dévotion envers la très-sainte Vierge. Il chercha à répandre de plus en plus dans son diocèse l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; il y admit aussi l'Œuvre de la Sainte-Enfance et ne négligea rien pour faire prospérer ces deux associations. Il eut le courage de faire donner des missions à son peuple par les Pères de la Compagnie de Jésus et par d'autres religieux. Il institua de plus les retraites pastorales et il y assistait lui-même avec une piété si édifiante, que son exemple enflammait tous les prêtres du diocèse.

Tels furent les soins qu'il donna au service de Dieu et à la sanctification du peuple et du clergé.

Quant à l'instruction religieuse et à l'éducation de la jeunesse dans

les écoles populaires, ce fut l'objet de ses plus persévérants efforts. Déjà comme doyen du Chapitre, il avait beaucoup contribué à la création d'une école normale d'instituteurs ; il ne cessa, comme évêque, de témoigner à cette institution le plus vif intérêt et profitait de toutes les occasions pour préparer à l'enfance des maîtres habiles et profondément religieux.

Grâce à une patience que rien ne rebutait, il réussit, en 1852, à introduire dans son diocèse l'*Institut des pauvres Sœurs d'école (der armen Schulschwestern) du tiers-ordre de Saint-Dominique*, dont l'heureuse influence est aujourd'hui bénie dans un grand nombre de paroisses. Il faisait aux pasteurs un devoir strict de visiter chaque semaine toutes les sections de l'école, et dans ses tournées pastorales il s'assurait de l'exact accomplissement de ce devoir.

Il obtint en outre que dans les établissements d'instruction secondaire, l'histoire fût toujours enseignée aux élèves catholiques par des maîtres catholiques. Il ne supportait pas que cette branche de connaissances fût exposée de manière à léser les convictions religieuses de la jeunesse. Rien ne lui donna plus de souci que l'instruction mixte, c'est-à-dire sans couleur confessionnelle, qu'on cherchait au Palatinat à transplanter des établissements secondaires dans les écoles du peuple. Déjà en 1848, il combattit de toutes ses forces cette détestable tentative, et quand, l'année dernière, on entreprit d'établir réellement les écoles mixtes au point de vue des cultes, le vieil évêque employa ses dernières forces à prévenir ce malheur ; cette lutte a certainement aggravé la maladie qui l'a emporté.

Mais ce qui attirait son attention plus encore que le progrès de l'instruction religieuse dans les écoles populaires, ce fut la nécessité d'élever et de former le clergé dans l'esprit de l'Église. Aussi ne reculait-il devant aucun sacrifice pour agrandir le petit-séminaire, fondé à Spire par ses prédécesseurs, et pour en assurer la prospère durée. Sa magnanime générosité envers cet établissement fut imitée avec joie par le peuple et le clergé, si bien qu'il en vit encore le complet développement.

Il n'eut pas la consolation de voir se réaliser un autre de ses vœux les plus chers : la transformation de son grand-séminaire en une Faculté de théologie. Il l'avait à peu près organisée, et les cours s'y faisaient avec ordre et succès, quand le gouvernement bavarois en prononça la dissolution et ordonna l'éloignement des élèves. Ce fut pour lui un violent chagrin d'interrompre l'exécution de son plan ;

mais il n'y renonça point tout à fait, et il l'emporta dans l'éternité, où son intercession servira plus efficacement à le réaliser.

Pas un évêque ne peut songer avec plus de sollicitude et en quelque sorte de passion à la solide éducation de son clergé, que ne l'a fait Mgr Weis ; et il ne négligea point les prêtres occupés au saint ministère : il mettait une infatigable vigilance à leur perfectionnement dans tout ce qui était de leur état. Il s'informait si chaque curé avait dans sa bibliothèque les livres convenables et il exhortait dans toute circonstance aux études sérieuses. Il établit, pour le clergé des paroisses, deux conférences par an, où l'on devait traiter de vive voix et par écrit des questions de dogme et de morale. Très-souvent, dans ses tournées pastorales, il présidait lui-même ces conférences.

Cette conduite envers le clergé lui était inspirée par une paternelle et sincère affection. Le même sentiment le guidait dans l'intérêt qu'il prenait à la situation matérielle de ses prêtres. Que ne lui doivent-ils pas pour son attention à augmenter leurs revenus, à faire administrer, selon les lois de l'Église, le fonds destiné à l'entretien des prêtres retirés, à fonder une caisse de secours pour les prêtres infirmes ! En tous ces points, il montra la sollicitude d'un sage père de famille. Il voulait un clergé instruit, pieux, indépendant sous le rapport matériel, et jouissant de l'estime publique. Il mettait un soin jaloux à augmenter cette considération. Rien ne l'affectait plus péniblement que lorsqu'il arrivait quelque chose qui ne tournât pas à l'honneur de son clergé ; comme rien ne lui était plus agréable que de le voir dans son ensemble ou dans quelqu'un de ses membres l'objet d'une flatteuse distinction.

Il portait à son diocèse un profond et vif attachement. Après les désastres des invasions françaises, il voulait par ses pieux et persévérants efforts, lui restituer le plus qu'il pouvait de ce qu'il avait perdu par les malheurs de la guerre. Les couvents et les institutions charitables étaient presqu'entièrement détruits ; les églises étaient sous bien des rapports appauvries, dépouillées de leurs ornements et en partie délabrées. Il voulut relever tout ce qui était tombé en ruines. Le couvent des Frères-Mineurs, fondé en 1845 à Oggersheim, par le roi Louis Ier, fut le premier établissement monastique qui se rouvrit dans son diocèse sous son administration. Quelques années après, le clergé, pour se conformer aux désirs de son évêque, fonda à Landstuhl (1851) l'orphelinat de Saint-Nicolas, confié à la direction des

*Religieuses du pauvre Enfant Jésus*. Il avait pour cette maison une affection toute particulière, et il s'ingénia d'une manière vraiment touchante à ne pas se laisser refroidir pour elle l'intérêt du clergé. Cent cinquante enfants de toutes les parties du diocèse y sont maintenant recueillis, et les fondations faites jusqu'à ce jour par la charité en ont à peu près assuré l'existence. La bénédiction de Dieu reposait sur les entreprises du saint Pontife.

Une pareille institution de charité fut fondée, en 1855, à Pirmasens, par le zélé curé Nardini. Elle fut mise sous la direction des *Sœurs du tiers-ordre de Saint-François*, congrégation chargée du soin des pauvres et des malades, et répandue aujourd'hui dans le Palatinat, en Bavière et dans presque toute l'Allemagne. La maison de Pirmasens, après la mort prématurée du Dr Nardini, tomba encore à la charge de notre évêque. Il n'accorda pas une moindre sollicitude au couvent des Dominicaines, rouvert à Spire dès l'an 1828; et il y rattacha l'Institut des pauvres Sœurs d'école, dont le dévouement est béni par toutes les familles chrétiennes.

Mais la plus belle œuvre de son épiscopat et le plus magnifique témoignage de son zèle pour la gloire de Dieu, c'est la restauration et l'embellissement du dôme impérial *(Kaiserdom)* de Spire. Sans doute, la munificence de Louis Ier s'adressait en première ligne au dôme lui-même, ce superbe monument du Moyen-Age chrétien; mais si la générosité du roi ne se fatigua point à subvenir aux frais énormes des embellissements entrepris; si lors de son abdication il n'oublia point le dôme de Spire; si, en transmettant la couronne à son fils Maximilien II, il lui recommanda en même temps cette œuvre grandiose, le mérite en revient à Mgr Weis, qui avait su gagner au plus haut degré la faveur et l'amitié du roi.

Et de même qu'il avait su intéresser à son œuvre le royal bienfaiteur, il y attacha par ses aimables prévenances et sa sincère amitié les deux artistes Schraudolph et Hübsch, chargés l'un de décorer l'intérieur du dôme par ses peintures, et l'autre d'en achever la construction extérieure. Il n'y aura plus de si tôt pour la ville de Spire une époque aussi belle et aussi intéressante que celle où Schraudolph, Schwartzmann et plus tard Hübsch, étroitement unis avec l'évêque, projetèrent et exécutèrent l'œuvre splendide qui fait de la cathédrale de Spire une des plus belles églises du monde!

Comme autrefois les empereurs d'Allemagne, ainsi les rois et les princes de la maison de Wittelsbach, mais surtout Louis Ier, venaient

souvent à Spire examiner le dôme, et toutes les fois que cela se faisait, c'était fête pour la ville et pour la cathédrale.

Quand le dôme fut complétement achevé, ainsi que les peintures qui l'ornent à l'intérieur, on fit l'acquisition des ornements sacrés, des tapis précieux et de tout le mobilier, dont la riche abondance a fait oublier l'ancienne pauvreté de l'église. La plus grande partie des frais a été couverte par des dons volontaires, envoyés de toutes parts, et quelques-uns même de très-loin, pour répondre aux appels du cher et vénéré prélat. Plusieurs grandes fêtes, comme la consécration du nouveau maître-autel, l'anniversaire huit fois séculaire de la consécration du dôme, la solennelle bénédiction des statues de saints qui ornent la façade ouest, avivèrent l'intérêt que l'on prenait à cette restauration et hâtèrent l'achèvement de la cathédrale.

Ce n'est qu'en 1868, quand les gros travaux de réparation étaient depuis longtemps terminés, que l'on entreprit la dernière restauration, et elle réussit merveilleusement. A la place du mur de bois, qui était fort endommagé et qui défigurait singulièrement le côté est de la cathédrale, on construisit le pignon oriental, dont Hübsch avait ébauché le dessin et donné les admirables proportions. Ainsi un an avant sa mort, Mgr Weis eut la satisfaction de voir le dôme entièrement restauré.

Cet édifice transmettra aux siècles les plus reculés le souvenir du saint évêque et du généreux souverain, dont l'amitié réciproque fit de cette église une des plus belles de la terre. De telles amitiés sont rares, et plus rarement encore il en résulte des œuvres aussi merveilleuses. Le roi Louis Ier eut peu d'amis qu'il estimât plus que le modeste et pieux évêque Nicolas. Les nombreuses lettres qu'il adressa au prélat, dans une correspondance qui dura bien des années, portent le cachet d'une cordiale intimité. Louis avait une assez grande finesse de sentiment et en même temps assez d'élévation dans l'esprit, pour apprécier et aimer la noblesse d'âme et la pureté de cœur de notre évêque. Bien des marques de la faveur royale, données au diocèse de Spire, avaient leur source dans la confiance que Louis Ier avait mise dans Mgr Weis. De telles faveurs furent principalement accordées au séminaire de Spire et à l'orphelinat de Landstuhl. A la prière de l'évêque, beaucoup d'églises furent entièrement construites par le royal protecteur; d'autres obtinrent de Sa Majesté des secours considérables, d'autres encore furent ou embellies ou agrandies par sa munificence. Dans aucune contrée de l'Allemagne un évêque ne

vit peut-être construire et réparer autant d'églises que cela se fit sous l'administration de Mgr Weis. Il possédait l'art de propager, pour l'embellissement de la maison de Dieu, les sentiments qu'il nourrissait dans son propre cœur. Tout le diocèse se sentait animé du zèle de son pasteur pour la gloire de Dieu. On regrettera longtemps cet évêque, dont l'amabilité et la bienveillance savaient si bien charmer les cœurs et les enflammer pour la bonne cause.

Cette constante sollicitude pour son diocèse ne lui faisait pas cependant fermer les yeux sur les affaires de l'Église universelle. Il professait le plus sincère attachement au Saint-Siége et au Pontife qui l'occupe. On était saisi et touché d'entendre le vieil évêque parler de son filial dévouement envers le Saint-Père. Autant il montrait d'indulgence pour les opinions des savants qu'il ne partageait pas, autant il se sentait révolté, indigné contre ces catholiques qui manquaient de respect envers le Vicaire de Jésus-Christ et de fidélité au Saint-Siége. Deux fois, malgré son âge avancé, il se rendit à Rome par amour pour le Pape.

Il partageait ses peines et ses tribulations, comme ne savent le faire que ceux qui se sentent un avec l'Église et son chef; et il ressentait vivement les persécutions et les outrages auxquels l'une et l'autre étaient en butte.

Il eut une grande part aux mouvements de l'Église catholique en Allemagne et aux sérieuses négociations que provoquèrent les intérêts catholiques de Bavière. Si la mémorable assemblée des évêques d'Allemagne put avoir lieu à Wurtzbourg, au mois de novembre 1848, le mérite lui en revient en partie. Il se mit à l'œuvre avec ardeur pour faire tenir en Bavière les synodes projetés dans l'Assemblée; mais ses efforts restèrent malheureusement sans résultat. Il s'associa avec non moins d'ardeur à la Conférence des évêques bavarois, tenue à Freising, en 1850, et défendit avec courage et résolution les droits garantis à l'Église par le Concordat, repoussant avec vigueur toute usurpation de ces droits par l'État.

Pendant le conflit badois, il soutint et encouragea en fidèle confrère le vénérable archevêque de Fribourg, Herrmann de Vicari. Lui qui dans le *Catholique* avait, jeune encore, embrassé d'un vaste regard et défendu avec un intrépide courage les convictions catho-

liques et les droits de l'Église[1], il fit de même pendant son administration épiscopale. L'intérêt catholique était sa vie, son âme, le but suprême de tous ses efforts.

L'amour du clergé et du peuple pour cet évêque allait croissant d'année en année ; dans ses tournées de confirmation on le lui témoignait de façon à changer ses voyages en de véritables marches de triomphe. On se sentait heureux de le voir, de lui donner une marque de respect, de recevoir sa bénédiction. Il y avait dans tout son extérieur quelque chose de si pur, de si pieux, de si doux, qu'il était presque impossible de lui refuser une tendre vénération.

Quand les ecclésiastiques avaient revu leur évêque et lui avaient parlé, ils retournaient plus contents à leurs travaux, plus courageux à remplir les devoirs de leur état. L'affection du peuple et du clergé pour Mgr Weis se manifesta de la manière la plus éclatante le 10 juillet 1867. Il y avait ce jour-là vingt-cinq ans qu'il avait reçu à Munich la consécration épiscopale. On célébra une fête magnifique dans le dôme de Spire. Presque tout le clergé du diocèse, ayant le Chapitre à sa tête, se serra autour de l'évêque dans sa cathédrale. Des flots de fidèles en remplissaient la vaste enceinte. Ce fut un jour de joie, où l'on rendait témoignage à l'heureuse administration de l'évêque, au caractère aimable de sa piété, à la sainteté de sa vie. On n'oubliera pas de longtemps la solennité où ce modèle accompli de l'évêque, entouré de son clergé et de son peuple, dans ce dôme complétement achevé, recevait de tout son diocèse les marques les plus touchantes de profond respect et d'inviolable attachement. Que d'événements avaient passé sur sa tête pendant ces vingt-cinq ans ! Que de soucis lui avaient causés les mouvements révolutionnaires des années 1848 et 1849 ! Au prix de quelles luttes avait-il heureusement conduit son troupeau à travers tous ces orages ! Et comme tout semblait changé, transfiguré en ce jour d'allégresse et de bénédiction !

D'une main encore ferme, le doux et beau vieillard saisit la crosse

[1] Nous l'avons entendu à Strasbourg exprimer le regret que la presse catholique des divers pays ne formât une sorte de ligue pour le bien, et qu'il n'y eût dans quelque grande capitale de l'Europe un bureau central de renseignements ou de rectifications, pour démentir les mensonges que la mauvaise presse ne cesse de répandre parmi les lecteurs trop crédules. P. M.

d'honneur qu'on lui offrait aux acclamations de tout son clergé : *ad multos annos !...*

Au déclin même de cette année, il fut saisi d'une maladie grave dont triompha encore une fois sa forte constitution, et il put s'occuper activement de toutes les branches de son administration.

Lorsque l'annonce du Concile œcuménique pénétra en Allemagne, cette nouvelle le remplit d'un vif enthousiasme. Il déclara aussitôt et de la manière la plus décidée qu'il y assisterait, si Dieu lui laissait vie et santé. Il avait jusques là tant fait, tant lutté pour l'Église ! Il voulait s'associer au combat décisif où doit être établie sa sainte et divine vérité. Mais dès le printemps de 1869, on remarqua que ses forces diminuaient sensiblement. Sa respiration devenait plus courte et plus pénible. Il entreprit néanmoins ses tournées pastorales aux mois de mai et de juin, quoiqu'il eût encore à souffrir d'une mauvaise toux. Aux représentations qu'on se permit de lui faire sur l'état de sa santé, il répondit qu'il ne pouvait négliger son diocèse. « Cet état maladif peut se prolonger, et si je voulais sous prétexte de soins omettre mes tournées pastorales, ce serait au préjudice de mes diocésains. Si je savais que je n'eusse plus à vivre qu'une année, je resterais chez moi ; mais cela peut durer des années, et je ne puis si longtemps laisser mon diocèse sans le visiter», dit-il à un de ses prêtres.

Pour le Concile, Sa Grandeur avait loué un logement à Rome avec son ami, Mgr de Strasbourg ; et quoique sa santé devînt toujours plus mauvaise, à partir du mois d'août, il ne renonça pas à l'espoir de prendre son rang parmi les Pères. Quand il reconnut qu'en tout cas il ne pourrait être à Rome pour l'ouverture de l'auguste assemblée, il s'excusa auprès du Saint-Père et déclara qu'il viendrait plus tard. Une toux extrêmement fatigante et de pénibles suffocations ne lui laissaient aucun repos, ni le jour ni la nuit. Sa patience, soutenue par une volonté ferme et par une pieuse résignation, ne se démentit pas un instant. La maladie minait rapidement son corps, et pourtant il resta debout, plaisantant même agréablement avec son entourage, et n'ayant que des regards de bienveillance et de bonté pour les amis qui pouvaient encore le voir. Au mois de novembre, on sentait la mort approcher de plus en plus. Le premier dimanche de l'Avent, il demanda et reçut les sacrements des mourants. Il assistait chaque jour à la sainte Messe, à genoux sur son prie-Dieu. Il lisait aussi son Bréviaire, et lorsqu'il fut trop faible pour penser à

tout ce qu'il faut observer en récitant l'office, il se fit assister par un prêtre, jusqu'à l'épuisement de ses forces. Le 7 décembre, veille de l'ouverture du Concile, il voulut encore jeûner, parce qu'il avait appris que le Saint-Père avait ordonné à Rome, pour ce jour-là, un jeûne rigoureux. Peu avant sa mort, il reçut avec la plus grande joie la bénédiction du Saint-Père.

Il fut délivré de ses souffrances dans l'octave de la Fête de l'Immaculée-Conception. Il avait eu toute sa vie une si touchante dévotion envers la Vierge sans tache, que longtemps d'avance on disait qu'il mourrait à cette fête. Il en fut réellement ainsi !

Qu'il jouisse de l'éternel repos ! Il l'a bien mérité. Il l'a mérité par sa foi ferme et inébranlable, par l'ardeur avec laquelle il l'a constamment affirmée et défendue. Il l'a mérité par son humilité si grande que, dans tout ce qu'il faisait, il aimait mieux en laisser revenir l'honneur aux autres, ne gardant pour lui que la peine et les soucis, pourvu que le nom de Dieu fût glorifié. Il l'a mérité par la pureté de sa vie apostolique, par son angélique patience et sa mansuétude, par sa charité envers les pauvres, par sa pieuse et persévérante prière.

Les fruits de son administration bénie et le souvenir de sa personne vivront longtemps parmi nous. Quiconque l'a vu une fois, aimera, après bien des années, quand il sera question d'un évêque, se rappeler la chère image de notre pontife : tant il réalisait fidèlement en lui-même l'idéal de l'évêque catholique !

R. I. P.

# OBSERVATIONS

SUR

# QUELQUES IDÉES DE M. CESTRE

TOUCHANT

# NOS ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES.

---

*A M. le Directeur de la* Revue catholique d'Alsace.

MONSIEUR,

Vous avez publié dans le numéro de décembre de la *Revue catholique* un article de M. Cestre sur les *Deux-Germanies cis-rhénanes* et tout particulièrement sur *la limite* qui séparait ces deux provinces. Cette limite, l'auteur prétend la découvrir dans la *Nahe,* qui se jette dans le Rhin à Bingen, en aval de Mayence. — Comme à plusieurs reprises M. Cestre a cité mon travail sur *les Deux-Germanies cis-rhénanes,* publié il y a quelques années déjà (1863), et qu'il rejette la limite entre ces deux provinces que j'avais trouvée dans la *Moselle,* j'ai le droit d'examiner les preuves qu'il donne à l'appui de son opinion.

M. Cestre est un des plus intrépides chercheurs de nos antiquités gallo-romaines et celtiques. Les études professionnelles que ses fonctions dans les ponts et chaussées lui ont fait faire, le mettaient à même d'être utile à nos recherches archéologiques. Décrire l'état hydrographique de l'antique vallée du Rhin ; poursuivre et rattacher les tronçons épars de nos vieilles routes romaines, qui sillonnaient l'Alsace dans tous les sens, voilà ce qui semblait être de son ressort, et sur ces deux points il a pu rendre de véritables services à l'archéologie de notre province. Mais il aurait dû se borner à ces deux ordres de recherches, qui sont loin d'être épuisées, et ne pas

se lancer sur le terrain étymologique et historique, pour lequel ses études antérieures l'avaient peut-être moins bien préparé. Malheureusement il n'a pas su résister au désir de pénétrer certains mystères de nos antiquités, et il est allé demander la lumière à des combinaisons de mots, qui, pour être ingénieuses quelquefois, ne sont le plus souvent que des hardiesses arbitraires que rien ne peut justifier, et qui sont démenties par les affirmations les plus positives de l'histoire. Il vient de donner une nouvelle preuve de l'inconvénient de ce système dans l'article que la *Revue* a publié. Ainsi prétend-il que «*la cause première de toutes les difficultés rencon-*«*trées par les archéologues, tient à la traduction erronée des mots* «AD OCCASUM, *lequel signifie ici :* CHUTE *du Rhin* et non *coucher du* «*soleil* ou *Occident* (p. 528).»

Je regrette que l'auteur, au lieu de citer le texte latin de Ptolémée, qui n'est qu'une traduction plus inintelligible d'ordinaire que le texte original, n'ait pas été puiser à la source grecque elle-même. Il aurait bientôt entrevu la témérité de son interprétation ; car ces mots πρὸς δυσμὰς, que le traducteur latin a rendus par *ad occasum*, auraient à tout jamais, j'aime à le croire, arrêté l'audace du traducteur français, essayant de rendre ces mêmes mots par «*la chute du Rhin.*» Pour quiconque, en effet, n'a lu qu'un seul chapitre de l'ouvrage de Ptolémée, il est évident que ces expressions : πρὸς δυσμὰς n'ont qu'un seul sens possible, qui est celui-ci : *vers le couchant.* Ces termes reviennent à chaque page et toujours avec la même signification, et jamais, au grand jamais, un auteur grec ne se fût avisé de traduire *la chute du Rhin* par ces mots : πρὸς δυσμὰς. Je suis vraiment confus d'avoir à faire ressortir ce point qui doit être absolument hors de conteste. Donc, M. Cestre s'est trompé sur le sens même du texte qu'il cite.

Cette rectification me dispenserait de relever les autres distractions de mon contradicteur ; mais il est curieux de voir combien cette simple interprétation, qui est la vraie, dissipe facilement les difficultés dont notre auteur veut faire des preuves à l'appui de son opinion. Je cite : «Qu'il faille traduire *ad occasum* par chute du Rhin, «cela ressort :

«1° De la phrase du géographe, quand il dit : QUOD AUTEM *ab* «*Obrinco fluvio ad Meridiem tenditur, Germania appellatur, in* «*qua civitates sunt ab Obrinco fluvio incipiendo :* Le pays situé au «midi du fleuve *Obringa* s'appelle la Germanie ; les villes qui s'y

«trouvent sont les suivantes, à partir de l'Obringa.» — «Or, l'*O-*
«*bringa* devant limiter au Midi *(ad Meridiem)* la Germanie inférieure,
«comment pouvait-il se trouver à l'Occident *(ad Occasum)* de la
«province?».... Telle est l'argumentation de M. Cestre. Voici ma réponse : Sans doute, si Ptolémée avait dit ce que lui prête notre traducteur, le raisonnement de celui-ci serait décisif; mais M. Cestre se trompe complétement sur les dires du Ptolémée grec. Le géographe d'Alexandrie parle en deux endroits différents de l'Obringa. Il le mentionne d'abord à propos de la *limite orientale* de la *Gaule belgique* (§ 5 du chap. IX du IIe livre). Il en parle ensuite quelques paragraphes plus loin, dans la description des deux Germanies, entre lesquelles il place comme limite ce même fleuve Obringa (§ 14 et 17 du même chapitre). Or, que M. Cestre veuille bien le remarquer, c'est dans le premier passage que se trouvent ces mots : *ad occasum*, à propos de la *courbe* que fait le Rhin d'*orient* en *occident :* τὴν τοῦ Ὀβρίγκα ποταμοῦ πρὸς δυσμὰς ἐκτροπὴν, ce qui est admirablement exact en géographie, puisque le fleuve fait à partir de Mayence une forte flexion d'orient en occident. Nulle part le géographe grec ne dit que l'*Obringa* sert à la fois de limite *méridionale* et *occidentale* à la Germanie inférieure, comme M. Cestre le prétend. Non. Dans le premier passage (§ 5), il s'agit de la limite *orientale* de la GAULE BELGIQUE, et dans le second (§ 14 et 17), il est question de la limite *méridionale* de la *Germanie inférieure*. Il n'y a donc point de contradiction, comme le suppose M. Cestre, et il a évidemment mal traduit et commenté le texte de l'illustre géographe.

Devant cette observation tombe aussi le second argument que l'auteur tire de la prétendue antithèse géographique entre le *Divertigium juxta Obrincum* et le *Terminus a fonte ad Alpes !*

Quant aux preuves tirées de la linguistique, du celte, du latin et du grec, j'avoue mon incompétence pour les comprendre. Le celte, je l'ignore; pour ce qui est du latin et du grec, le peu que j'en sais me permet de protester contre une étymologie aussi arbitraire et aussi barbare.

De ce qui précède, j'ai le droit de conclure que M. Cestre s'est trompé dans son interprétation du géographe d'Alexandrie, et que par conséquent la base manque à son argumentation qui veut faire de la *Nahe* l'*Obringa* de Ptolémée, et la limite entre les deux Germanies cis-rhénanes.

Mais il est des arguments *positifs*, fournis par l'histoire authen-

tique, qui renversent tout aussi sûrement le système de mon contradicteur. Dans l'ouvrage que M. Cestre a bien voulu citer, j'ai établi, par des textes formels de TACITE, que *Trèves* et *Mayence* se trouvaient dans la Germanie supérieure. Il suffit de rappeler trois faits célèbres dans l'histoire de ce temps : Le premier est la révolte des légions du Rhin sous Germanicus (*Annal.*, liv. I, chap. 40 et sqq.); le second, la révolte des légions en faveur de Vitellius (*Histor.*, liv. I.); le troisième, enfin, l'insurrection de Civilis (*Hist.*, liv. IV, chap. 15 et sqq.). Tacite a décrit ces trois événements dans tous leurs douloureux détails. Or, il résulte évidemment de ces récits que *Trèves* et *Mayence* se trouvaient dans la Germanie supérieure ou, comme le dit à plusieurs reprises le grand historien, dans la *Province supérieure;* mais Trèves étant situé sur la Moselle, j'ai cru devoir assigner cette rivière comme limite *intérieure* entre les deux Germanies. Si donc l'Obringa de Ptolémée est distinct du grand fleuve lui-même (*Oberrhein*), je ne puis le trouver ailleurs que dans la Moselle. Dans tous les cas ce ne peut être la NAHE, qui se trouvait bien dans la Germanie supérieure, mais qui ne pouvait évidemment pas lui servir de *borne septentrionale,* puisque Trèves, qui est situé plus au nord, faisait partie du *Haut-Rhin!*

Je puis, du reste, citer à M. Cestre un nouveau texte qui confirme ce que j'avance : qu'il daigne lire le chapitre 40 du livre IV des *Histoires* de Tacite. Il y verra qu'on reprochait à Tutor de ne pas s'être hâté de mettre en état de défense la Germanie supérieure *(superiorem Germaniæ ripam).* A l'arrivée de Sextilius Félix, il réunit à la hâte les troupes des Trévires, des Vangions, des Caracates et des Triboques (tous peuples du Haut-Rhin), et massacre la cohorte qui servait d'avant-garde au corps de Sextilius; mais bientôt, à l'approche de l'armée fidèle, les Triboques, les Vangions et les Caracates font leur soumission. Tutor, réduit aux troupes des Trévires, évite alors Mayence et se retire à *Bingen,* où il se croyait en sûreté, après avoir coupé le pont qui se trouvait sur la *Nahe :* BINGIUM *concessit, fidens loco, quia pontem* NAVÆ *fluminis abruperat.* — Mon contradicteur et moi ne pouvions mieux désirer ; voilà *Bingen* et la *Nahe* nommées en toutes lettres ; seulement la ville et la rivière sont citées comme enclavées dans le pays des Trévires. Donc évidemment elles ne peuvent servir de limite comme M. Cestre le voudrait faire croire.

Le texte que je viens de citer m'autorise à relever une autre erreur,

commise par mon contradicteur. Sur la carte, jointe à son travail, il s'est permis de faire du *Rufiana* de Ptolémée la ville de *Bingen*, ce qui est doublement hardi, puisque d'abord, selon le texte de Tacite, au temps de Ptolémée déjà, *Bingen* s'appelait *Bingium;* puisqu'ensuite Ptolémée place *Rufiana* à la suite de Nœomagus (Spire) chez les Nemètes, entre *Nœomagus* et *Borbetomagus*.

Autre erreur : M. Cestre, contrairement à tous les géographes, découronne *Worms* de la gloire d'avoir été la capitale des *Vangions*, et nous relègue *Borbetomagus* à *Lauterbourg* (*sic.* — p. 530 de la *Revue* de décembre)! Et savez-vous pourquoi cette transposition? Je cite textuellement M. Cestre :

«*Or, la ville de Worms a été fondée vers l'an* 407, *par les Van-*
«*dales, lors de leur passage à travers les Gaules, quand ils al-*
«*lèrent en Espagne* (p. 530).» — Et comme mon contradicteur sentait d'instinct que le monde savant serait surpris d'une telle révélation, il a voulu indiquer les sources où il a puisé sa science nouvelle; il cite donc le *Dictionnaire général d'Histoire*, de Dézobry et Bachelet! — Je me permettrai de faire observer à M. Cestre que les dictionnaires classiques en général ne sont pas des autorités suffisantes pour établir une opinion, soit linguistique, soit historique. Toutefois, pour ne pas commettre à l'égard de M. *Dézobry* un jugement téméraire, je courus à la source indiquée par l'auteur, et, à mon grand étonnement, je lus ce qui suit : «*Worms fut fondée par*
«*les Vandales;* CONQUISE SUR LES TRÉVIRES PAR J. CÉSAR, *elle devint*
«*la capitale des Vangions.*» De ce texte, M. Cestre n'a évidemment lu que la première proposition, et, confondant ces Vandales avec ceux de Guntheric, il a bâti là-dessus le merveilleux système de Worms fondée en 407 ! !

On ne peut avoir la main plus malheureuse.

Je pourrais relever encore d'autres distractions de notre auteur; mais il faut s'arrêter. Aussi bien ce qui a été dit doit-il suffire pour justifier le regret que j'ai manifesté en commençant : c'est que M. Cestre ait abandonné le terrain sûr et solide des antiques voies romaines, pour courir après des étymologies hasardées, des explications fantastiques qui entraînant l'imagination trop curieuse, comme les feux-follets, par leur éclat mystérieux et trompeur, égarent le voyageur perdu dans les ténèbres de la nuit.

*L'Abbé* CH. MARTIN,
*Directeur du Gymnase catholique de Colmar.*

# LES ÉVÊQUES ALSACIENS.

. . . . . .

Dites que Monseigneur joue à Rome un beau rôle;
Qu'il soutient en tous points la catholique école,
Et qu'il est appuyé par deux de ses enfants,
Évêques eux aussi, comme lui saints et grands.
Dans deux départements, depuis trente ans en lutte,
L'Évêque à bien des traits se vit peut-être en butte.
Qu'il est beau maintenant, notre premier Pasteur,
Portant l'esprit plus haut encor que son grand cœur!
Et Kobès, et Freppel, les fils de sa sagesse,
Formant le cadre d'or de sa verte vieillesse!

Ils naquirent tous trois sur le sol alsacien
Où sut toujours fleurir le sentiment chrétien.
Mais leur pouvoir d'évêque au ciel a sa racine :
Leur puissante action trahit cette origine.
Sans rien sacrifier de son grave devoir,
Monseigneur Ræss, montrant des trésors de savoir,
A dit par quels motifs on quittait l'hérésie;
Monseigneur Kobès, lui, combat la barbarie;
Et l'impiété trouve en Monseigneur Freppel
La fronde et le coup sûr du berger d'Israël.
Kobès, l'apôtre, agit sur la terre étrangère;
Notre Évêque est chargé de garder la frontière;
Au sein du pays même, en habile joûteur,
Freppel d'un apostat a terrassé l'erreur.

[1] Ces vers sont extraits d'une Épître adressée au directeur de la *Revue catholique d'Alsace*, par un de ses anciens élèves.

L'un, afin de pouvoir enseigner la parole,
Compose une grammaire, aux nègres fait école;
Aux parleurs de Paris l'autre apprend à penser;
Aux penseurs allemands qu'il voit tout renverser,
L'autre enfin met le frein de la Règle infaillible :
Vrais ministres de Dieu, qui n'ont pas que la Bible;
Car leurs œuvres sont là! Venus du Sénégal,
De la Seine et du Rhin, bien que d'âge inégal,
Près du Tibre tous trois entourent le Saint-Père :
Le Prélat de Strasbourg parle de séminaire,
De temples, de couvents; du clergé, son espoir.
L'Africain, souriant, présente un prêtre noir,
Fruit de la Foi, cueilli sur le lointain rivage;
De ses travaux heureux ses chrétiens sont le gage.
L'éloquent Professeur, tenant le manuscrit
Qui des trois siècles d'or nous révèle l'esprit,
Avec son œil ardent, semble né pour la chaire.
Angers l'admirera dans le saint ministère,
Et Sainte-Geneviève, en deuil de son doyen,
Voit aux rangs des docteurs notre concitoyen.

A la Sorbonne un jour, dans une conférence,
De son âme laissant sourdre un flot d'éloquence,
De Pierre, Paul et Jean examinant les traits,
Le maître au naturel en traça les portraits.
L'homme symbolisant l'autorité, c'est Pierre;
Jean, c'est le cœur; et Paul, le génie unitaire.
Notre Évêque, à nos yeux, oui, c'est l'autorité;
A l'apôtre des noirs convient la charité,
Et Freppel de saint Paul fait briller le génie
Dont un rayon paraît dorer sa propre vie.
. . . . . .
A des hommes pareils appartient l'avenir.

GATRIO,
*Curé de Niederhaslach.*

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## I.

*Récréations dramatiques, ou série de drames nouveaux, à l'usage des colléges et des pensionnats*, par M. l'abbé Edel, ancien principal de collége.[1]

Ceux qui de 1843 à 1850 ont fréquenté le collége de Ribeauvillé, ont certainement gardé le souvenir des belles soirées dramatiques qu'on y donnait plusieurs fois par an. Des maîtres habiles ne se contentaient pas de faire représenter par leurs élèves les meilleures pièces de nos répertoires; eux-mêmes savaient créer paroles et musique, et mes camarades d'alors se rappellent sans doute avec quelle verve ces compositions étaient produites, avec quelle joie elles étaient accueillies, avec quel entrain elles étaient mises en scène.

M. l'abbé Edel, auteur de ces drames si intéressants, a utilisé depuis une partie de ses loisirs pour retoucher ses œuvres et les livrer à la publicité.

A la demande de plusieurs maîtresses de pension il y a joint quelques pièces pour demoiselles.

Son livre renferme non seulement de quoi défrayer une charmante soirée de pension, mais offre encore une lecture attrayante au foyer de la famille. Les chefs d'institution qui cherchent un recueil de récréations dramatiques ne seront pas trompés dans leur attente; les élèves qui s'occupent d'études littéraires en tireront ample profit. Les amateurs de lectures amusantes trouveront difficilement dans leurs bibliothèques communales ou paroissiales un ouvrage plus intéressant. Chez les amis de l'auteur, chez ses anciens élèves, la lecture de ce livre réveillera une foule d'agréables souvenirs.

L. Froehlich.

[1] Un volume in-12, de 400 pages, renfermant cinq pièces très-variées. Prix : 4 fr. En vente chez M. Lorber, libraire à Colmar, et chez l'auteur, curé à Pfaffenheim, par Rouffach (Haut-Rhin).

## II.

*Monseigneur Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'École mennaisienne*, par M. l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général de Perpignan.[1]

J'ai lu ce livre à tête reposée ; l'auteur le croira sans peine, vu le temps que j'y ai mis. En somme, je dois dire que j'ai eu entre les mains peu d'ouvrages qui m'aient autant intéressé. J'attache moins d'importance au mérite strictement littéraire d'un livre ; à en juger pourtant par l'impression que celui-ci m'a laissée, je dirai qu'il est bien composé. Le style en est toujours facile et clair, quelquefois élevé ou fleuri, selon l'occasion; c'est une lecture attrayante du commencement jusqu'à la fin.

M. de Ladoue dit dans sa préface qu'en écrivant le vie de Mgr Gerbet, il a voulu donner en même temps l'histoire du mouvement intellectuel de la religion en France, pendant la première moitié de ce siècle : mouvement dû en grande partie à l'impulsion donnée par l'École mennaisienne et par les hommes marquants qui en subissaient plus ou moins l'influence. L'auteur a tenu parole, et la méthode qu'il a choisie ne contribue pas peu à donner à son œuvre ce charme et cet intérêt qui se soutiennent jusqu'au bout. C'est un tableau vivant plutôt qu'une histoire : les événements et les hommes apparaissent à mesure que l'on avance dans le récit, chacun à son heure, sans aucune confusion ; tous sont rattachés naturellement aux diverses phases de la vie de Gerbet.

Le cadre de cette *Revue* ne me permettant pas d'entrer dans de grands détails, je me bornerai à effleurer rapidement les parties essentielles de l'ouvrage.

Tout d'abord, M. de Ladoue donne les renseignements les plus précis, quelquefois les plus neufs, sur l'état des études littéraires, philosophiques et théologiques à l'époque où débutait l'abbé Gerbet. L'auteur expose en même temps la situation de l'Église de France au déclin du premier Empire et dans les premières années de la Restauration.

L'école mennaisienne occupe une grande place dans l'ouvrage. Le titre en promettait l'histoire et elle me paraît complète. On assiste à la naissance de l'école; on suit ses premiers disciples, vivant en communauté sous la direction de l'abbé *Féli;* on s'intéresse à leurs études; on voit passer sous les yeux leurs travaux littéraires et philosophiques, leurs livres, leurs journaux, surtout l'*Avenir*, leurs vives controverses sur des

[1] 3 vol. in-8. Paris, Tolra et Hatton.

questions de philosophie et de théologie, leurs attaques passionnées contre le gallicanisme, le rationalisme, le cartésianisme, etc. C'est un exposé consciencieux et très-impartial de ce que l'École mennaisienne a fait de bien, des services qu'elle a rendus, comme aussi de ses fautes, de ses exagérations et de ses écarts sous le triple rapport de la théologie, de la philosophie et de la politique. Je souscris de grand cœur au jugement porté sur cette École par M. l'abbé de Ladoue. Il a donné des détails du plus haut intérêt sur la défection graduelle de Lamennais; sur les combats livrés entre sa foi et son orgueil; sur les efforts de ses amis et surtout de l'abbé Gerbet, pour le retenir dans la bonne voie; sur leur profonde douleur lorsqu'ils ne purent plus se faire illusion sur sa chute.

M. de Ladoue a donné aussi une juste attention à l'École catholique libérale, formée par les disciples et les collaborateurs de Lamennais, après sa défection. Là paraissent tous les noms chers aux catholiques : Montalembert, Lacordaire, Rohrbacher, etc., et à un rang distingué parmi eux l'abbé Gerbet, qui déploya une étonnante activité, malgré sa santé faible et languissante. L'auteur signale et analyse non-seulement les ouvrages de longue haleine, sortis de la plume de Gerbet, mais encore les nombreux articles, insérés dans le *Mémorial catholique*, dans la *Revue catholique* de Paris, dans le premier *Correspondant*, dans l'*Université catholique*, etc.

Un chapitre des plus intéressants (livre VII) est consacré au long séjour que l'abbé Gerbet fit dans la ville éternelle, et qui lui inspira son *Esquisse de Rome chrétienne*, arrivée aujourd'hui à la sixième édition.

Le VIIIe livre expose la part que l'abbé Gerbet prit aux Conciles provinciaux de Soissons et d'Amiens, et les services qu'il rendit à ce dernier diocèse jusqu'à son élévation sur le siége de Perpignan.

Le troisième volume s'occupe exclusivement de l'épiscopat de Mgr Gerbet, si fécond en écrits et en œuvres de toute sorte.

Ajoutons que chaque volume renferme, à titre de pièces justificatives, un grand nombre de mémoires, de notes et de documents qui doublent la valeur et l'intérêt de l'ouvrage. Pour dire toute ma pensée, je crois que la *Vie de Mgr Gerbet* sera un livre indispensable à tous ceux qui voudront avoir une juste idée de l'histoire religieuse et littéraire de notre siècle.

J.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — MANDEMENT *de Monseigneur l'Évêque de Strasbourg, portant jugement et condamnation de deux lettres de M. l'abbé Gratry.*

*André Rœss,* par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Strasbourg, Prélat assistant au Trône pontifical, etc.

Au Clergé et aux Fidèles du diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ.

Très-chers Frères !

Nous avons pris connaissance de deux lettres publiées par M. l'abbé A. Gratry, sous ce titre : *Monseigneur l'Évêque d'Orléans et Monseigneur l'Archevêque de Malines*, Paris 1870, Charles Douniol, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29, et après Nous être convaincu de leur authenticité, usant de Notre droit de juger, en ce qui Nous regarde et pour Notre diocèse, les écrits qui Nous paraissent répréhensibles au point de vue de la doctrine et dangereux pour les fidèles confiés à Notre sollicitude pastorale,

Considérant que, à l'occasion d'un débat théologique qui s'est élevé entre deux vénérables prélats, l'auteur desdites lettres dépassant toute mesure, et abusant des droits de la discussion, déclare une leçon du bréviaire romain «un récit mensonger et intolérable», ajoutant que «jamais il n'y eut en histoire une plus audacieuse fourberie, une plus insolente suppression des faits les plus considérables.... que le bréviaire romain résume une longue suite de fraudes dans un dernier et solennel mensonge (1re lettre, p. 77)», et ailleurs : «J'aurais pu vous montrer aussi sur cette question les efforts séculaires des liturgistes de la cour romaine pour étouffer la vérité par l'altération du bréviaire (2e lettre, p. 74)» ;

Attendu que, par ces paroles, l'auteur outrage d'une façon scandaleuse l'Église romaine qui a autorisé et approuvé ledit bréviaire, qui oblige tous les prêtres à le réciter journellement, et qui, par conséquent, dans l'hypothèse de l'auteur, n'aurait pu être que dupe ou complice de ce qu'il lui plaît d'appeler «la plus audacieuse fourberie qu'il y ait eu en histoire» ;

Considérant de plus, que, voulant qualifier les sentiments et les procédés de l'*école* qui n'admet pas que les Papes puissent errer sur la foi dans des constitutions dogmatiques destinées à fixer l'enseignement dans l'Église entière, l'auteur s'oublie jusqu'à dire : «Il n'y a plus ici ni science, ni raison, ni discussion, ni attention, ni opération intellectuelle quelconque. C'est un vertige, c'est une ivresse qui ne sait plus discerner les objets (1re lettre, p. 37)» ; et ailleurs : «Connaissez-vous, dans l'histoire de l'esprit humain, une question théologique, philosophique, historique ou autre qui ait été aussi déshonorée par le mensonge, la mauvaise foi et tout le travail des faussaires? Je le répète, c'est une question totalement gangrenée par la fraude (2e lettre, p. 77, 78)» ;

Attendu que ces qualifications odieuses atteignent l'immense majorité des évêques et des théologiens qui ont toujours professé et qui professent encore, à tout le moins comme une doctrine certaine, que les constitutions dogmatiques des Souverains-Pontifes, destinées à fixer l'enseignement dans l'Église entière, (les seules dont il s'agisse dans l'esprit de l'auteur — 1re lettre, p. 49) ont droit à un véritable assentiment intérieur de tous les fidèles sans exception, et que, par conséquent, elles ne sauraient contenir une hérésie formelle ;

Considérant, en outre, que l'auteur déclare, en terminant sa première lettre, «qu'il a reçu à cet effet des ordres de Dieu», qu'il «croit très-fermement écrire ceci par l'ordre de Dieu et de N. S. Jésus-Christ (p. 79, 80)», s'arrogeant ainsi dans l'Église une mission d'enseigner différente de celle qui découle de l'autorité hiérarchique et confondant par un déplorable sophisme les lumières de la grâce, qui ne manquent jamais aux âmes droites et humbles, avec l'*ordre d'enseigner* qui ne peut se justifier que par la mission des pasteurs légitimes, ou par des signes extraordinaires de la volonté divine, reconnus et attestés par l'Église ;

Attendu que de pareilles prétentions qui, dans l'espèce, ne s'appuient sur aucun fait connu ou suffisamment prouvé, ouvriraient la voie aux rêveries les plus funestes de l'illuminisme et porteraient une grave atteinte à l'ordre comme aux droits de la hiérarchie ;

Sans nous arrêter à l'explication de ces étranges paroles, hasardée en tête de la deuxième lettre (p. III) et la trouvant insuffisante, attendu que, «ni la raison, ni la conscience, ni la foi» d'un écrivain ne sauraient jamais l'autoriser à faire des déclarations aussi expresses que celle-ci : «Je crois très-fermement écrire ceci par l'ordre de Dieu et de N. S. Jésus-Christ» ; que, dès lors, cette déclaration n'étant pas retirée, subsiste dans sa teneur primitive et se trouve même corroborée par l'appel que fait l'auteur à sa raison particulière pour justifier les prétendus ordres qu'il aurait reçus de Dieu ;

Considérant que, s'il était loisible à l'auteur, comme à tout écrivain catholique, de se livrer à une discussion sérieuse sur l'origine de ce qu'il appelle les fausses Décrétales, sur leur valeur doctrinale ou disciplinaire,

le respect de la vérité et la connaissance la plus élémentaire des monuments de la tradition lui interdisaient de soutenir que toutes les prérogatives du Saint-Siége, autres que la primauté, ne reposent que sur des documents faux (2e lettre, p. 56, 71, 72) ;

Attendu que, s'il en était ainsi, les Souverains-Pontifes auraient exercé pendant des siècles une autorité spirituelle non justifiée en droit, tandis que, de son côté, l'Église entière aurait prêté à cette autorité usurpée un assentiment aveugle, cessant ainsi d'être indéfectible de fait : maximes intolérables et qui rappellent les déclamations de Luther à ses débuts;

Considérant que, dans un langage dont la violence excède toute limite, l'auteur s'attache à poursuivre ce qu'il nomme « une école d'erreurs qui aspire à règner aujourd'hui sans partage...., une école qui est depuis des siècles, et surtout en ce siècle, l'opprobre de notre cause et le fléau de la religion...., une école d'erreurs qui n'est autre chose que l'obstacle prévu par le Christ, ces *portes de l'enfer* qui essaieront de prévaloir contre l'Église (2e lettre, p. 3, 85)» ;

Attendu que de telles assertions sont injurieuses au plus haut point pour les Souverains-Pontifes qui, dans l'hypothèse de l'auteur, auraient manqué à tous les devoirs de leur charge, en laissant se développer depuis des siècles, sans la flétrir ni la condamner, sans même en signaler l'existence à l'attention des fidèles, une école qui pourtant, s'il fallait en croire l'auteur, serait «l'opprobre de notre cause, l'ennemi de l'Église et le fléau de la religion » ;

Considérant que l'auteur, voulant distinguer entre «le trésor de la foi catholique et le vase d'argile qui le contient,» appelle ce vase d'argile «la politique de l'Église» et qu'il attribue à cette politique de l'Église «les mensonges qui nous ont trompés, qui nous ont divisés», et qui, d'après lui, ont arrêté les progrès de la foi jusqu'à nos jours (2e lettre, p. 80, 81, 83, 85); oubliant ainsi que l'Église est assistée de l'Esprit-Saint non-seulement dans l'enseignement de la foi et dans l'administration des Sacrements, mais encore dans le gouvernement de la société spirituelle, et que, par conséquent, attribuer à sa politique les divisions de la chrétienté et les retards qu'a pu subir la conversion des peuples, c'est dire clairement qu'elle a été infidèle à une partie de sa mission;

Attendu qu'un tel langage, aussi contraire aux données de l'histoire qu'aux promesses de l'Évangile, ressemble à celui des hérétiques de tous les temps et de tous les lieux;

Considérant au surplus que le nom de l'auteur, son talent et les services qu'il a rendus précédemment à l'Église, loin d'être pour nous un motif de garder le silence sur son œuvre, ne font qu'ajouter à la nécessité de la réprouver, à cause du retentissement qu'elle est destinée à recevoir et de l'intérêt de curiosité qui pourrait s'y attacher ;

Considérant enfin les efforts que fait l'auteur lui-même pour donner la plus grande publicité possible aux deux écrits en question, et attendu

que, dès lors, il Nous met dans l'obligation de les signaler comme dangereux au clergé et aux fidèles parmi lesquels il cherche à les répandre;

Considérant, du reste, que l'auteur ayant appartenu autrefois à Notre diocèse, y a exercé les fonctions du saint ministère pendant quelques années; qu'il y a laissé de justes et nombreuses sympathies, et que par suite il Nous appartient tout particulièrement de prémunir nos diocésains contre le danger de ses présentes productions;

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué :

Art. I. Avons condamné et condamnons les deux lettres sus-mentionnées comme renfermant des propositions fausses, scandaleuses, outrageantes pour la sainte Église romaine, ouvrant la voie à des erreurs déjà condamnées par les Souverains-Pontifes, téméraires et sentant l'hérésie;

Art. II. Faisons défense, sous les peines de droit, au clergé et aux fidèles de Notre diocèse de lire lesdites lettres, de les communiquer, de les répandre et de les conserver chez eux;

Art. III. Étendons la même défense à tous les écrits que le susdit auteur pourrait publier dans la suite en matière de théologie, à moins qu'ils ne soient revêtus de l'*imprimatur* canonique.

Donné à Rome, hors la Porte Flaminienne, le 19 février 1870.

† ANDRÉ, *Évêque de Strasbourg.*

*Par Mandement de Monseigneur :*

Biot, Chanoine, *Secrétaire.*

— *La Pétition du parti clérical :* Tel est le titre d'un article de 175 lignes compactes que nous trouvons dans le *Rappel* du 20 février, sous la signature de M. Frédéric Morin.

Cet article est l'aveu échappé à un enfant terrible, de la manière dont ses frères et amis comprennent la liberté de l'enseignement. Il ne se recommande à aucun autre titre. La langue et la logique y sont également traitées de la façon la plus cavalière.

Notre enfant terrible est en réalité un vétéran de la démocratie échevelée. Il paraît qu'il avait publié un premier article dans lequel il aurait exprimé trop crûment les véritables idées de son parti. Il aura probablement fait trop bon marché de cette liberté. Le mot doit rester sur l'étiquette du sac pour piper les niais. Le maladroit aura donc été invité à corriger l'effet de son imprudence.

Nous avons mieux à faire que de rechercher le premier article. Le correctif suffit pour nous convaincre que l'auteur n'a pas réussi dans l'ingrate besogne dont il était chargé.

L'exorde révèle tout à la fois l'inquiétude des habiles et le trouble du malheureux auteur.

«Si, dit-il, nous avons *démasqué* et attaqué la pétition que les clericaux «intitulent pompeusement : *Pétition en faveur de la liberté de l'enseigne-«ment supérieur*, ce n'est point que nous ayons peur de cette liberté.»

*Démasquer* une pétition peut sembler un peu hasardé même en carnaval; mais passons. L'auteur nous déclare qu'il n'a pas peur de la liberté de l'enseignement supérieur. C'est là ce qu'il fallait prouver, et M. Frédéric Morin établit le contraire, c'est-à-dire qu'il l'aime à la façon démocratique. Il en refuse l'usage le plus légitime à ses adversaires et il en réclame pour son parti la pratique jusqu'à la licence.

Que demande la pétition? La faculté pour l'initiative individuelle ou collective de créer des établissements en concurrence avec ceux de l'État, la liberté qui a été conquise en 1850 pour l'enseignement primaire et secondaire, en un mot la liberté telle qu'elle est pratiquée en Belgique. Ce n'est en définitive qu'une question de liberté de conscience, et, après tout, les signataires de la pétition ne réclament que l'exécution d'une promesse solennelle.

Mais couronner la liberté d'enseignement en France par celle de l'enseignement supérieur ne saurait convenir aux meneurs de la démagogie. La pratique de la loi de 1850, qui donne des résultats satisfaisants, est déjà de nature à les inquiéter. Que sera-ce donc après le couronnement? Leur recrutement deviendra impossible dans un temps rapproché.

Il faut donc combattre à outrance toutes les tentatives en faveur de ce couronnement : la pétition au Sénat est une véritable épée de Damoclès, il faut la discréditer. Tous les moyens sont bons pour ces citoyens, et M. Frédéric Morin ne craint pas d'éditer les lignes suivantes :

«Aujourd'hui, les cléricaux invoquent le nom de la liberté pour la «trahir encore une fois; la demi-servitude, qui étouffe en partie l'instruc-«tion supérieure ne leur suffit pas, ils veulent organiser une servitude «complète. C'est cette entreprise coupable, funeste et hypocrite, et elle «seule que nous combattons.»

Nous n'aimons pas à mettre en cause la bonne foi de nos adversaires; mais si nous admettons ici celle de M. Morin, que faut-il penser de son intelligence? Du reste, ces déclamations creuses, vides de sens, ont fait leur temps : l'auteur est resté fidèle aux traditions de son école, sans réussir à prouver son affirmation de l'exorde. Est-il plus heureux dans la suite du factum? On va en juger.

Nous possédons la liberté de l'enseignement dans les deux degrés inférieurs. Cette liberté a été sagement entourée de certaines garanties.

L'auteur est tout naturellement autorisé à n'avoir que de très-médiocres sympathies pour une loi qni dérange les spéculations de son parti; mais il ne peut exprimer ses répugnances sans risquer une nouvelle maladresse. Cependant le bout de l'oreille devait se montrer; il s'en prend aux garanties en nous disant avec naïveté : «Les garanties que la loi exige n'ont «qu'un tort à nos yeux : elles sont insuffisantes.»

On le croira sur parole. Il aurait préféré des garanties qui eussent empêché l'exercice.

Mais c'est à propos de la liberté de l'enseignement supérieur, que le programme de l'exorde est complétement oublié. Nous trouvons même dans cette partie de son fatras les plus incroyables contradictions que l'embarras de l'auteur ne peut justifier. Il nous dit :

«Mais quand il s'agit d'un enseignement comme l'enseignement supé-«rieur, c'est-à-dire distribué à des esprits déjà formés et maîtres d'eux-«mêmes, la société n'a plus à intervenir; tant pis pour l'individu s'il «choisit un mauvais maître et une mauvaise doctrine !»

Voilà une déclaration assez nette en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur. Elle semble fermer la porte à une reculade. Pas du tout, l'auteur avait en réserve un *distinguo*. Il veut bien cette liberté, il la veut même sans limite, sans entrave; mais pour son parti seulement et à l'exclusion expresse des cléricaux qui, d'après son propre aveu, forment la grande majorité de la nation. Pourquoi cette exclusion des cléricaux?

«Parce qu'ils veulent le pouvoir de constituer sous leur tutelle des *Fa-«cultés catholiques*, comme en Belgique, c'est-à-dire des Facultés qui ne «se borneraient pas à enseigner, mais qui confèreraient ou contri-«bueraient pour leur part à conférer *des titres et des grades ayant une va-«leur sociale, donnant entrée dans certaines carrières.*»

Ses répugnances vont plus loin. L'enfant terrible reparaît; il laisse échapper les candides aveux qui suivent :

«Il ne faut pas oublier, en effet, que le jour où ces Facultés catholiques «conférant des grades, ouvrant certaines carrières, seront pleinement «constituées, une partie notable de la jeunesse française restera sous la «domination exclusive d'une secte religieuse, d'une seule secte, jusqu'à «vingt-cinq ou vingt-six ans, — en d'autres termes, jusqu'à l'âge où l'on «cesse la vie méditative proprement dite pour entrer dans la vie active.»

Il ne manque rien à cette déclaration; mais que pouvait contenir le premier article, dont celui qui nous occupe n'est qu'une rectification? L'auteur pouvait-il être plus explicite? Peu importe, au surplus; ce qui doit nous intéresser, c'est de savoir ce que valent les protestations de la démagogie en faveur de la liberté de l'enseignement en général.

Ces grands hommes subissent la liberté de l'enseignement aux deux degrés inférieurs, parce qu'elle existe en vertu d'une loi votée sous la république par les élus du suffrage universel; seulement ils trouvent insuffisantes les garanties à l'exercice de cette liberté : ils en préféreraient d'autres qui leur permissent de l'étrangler à l'occasion.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, ils en veulent la liberté complète, disent-ils, et sans aucune entrave, parce qu'il est *distribué à des esprits déjà formés et maîtres d'eux-mêmes;* mais comme ils savent très-bien, pour l'avoir appris à leurs dépens, que l'immense majorité de la nation les

repousse, et que les *esprits maîtres d'eux-mêmes* donneraient la préférence aux établissements libres, tout comme en Belgique, ces apôtres de la liberté prétendent audacieusement faire violence à cette majorité, en lui refusant de créer des établissements rivaux.

Ce n'est pas tout encore; ils ne sont pas satisfaits de l'enseignement supérieur dans son organisation actuelle. S'ils veulent obliger la jeunesse à fréquenter les seuls cours qu'ils laisseraient à sa disposition, ils entendent en outre peupler les chaires d'énergumènes à leur image, qui auraient toute liberté d'exposer les doctrines les plus subversives et les plus malsaines, autrement dit des clubs de première classe.

Voilà leur manière d'entendre la liberté, et ils ont l'air de se voiler la face quand on les accuse de vouloir l'escamoter à leur usage exclusif et imposer au pays l'outrage du plus ignoble des despotismes.

Ed. Huder.

# VARIA.

## LE RITUALISME EN ALLEMAGNE.

Il n'y a pas seulement des ritualistes en Angleterre : pour le désespoir du *Progrès religieux*, l'Allemagne voit apparaître aussi cette *tendance matérialiste*. Un pasteur hanovrien, M. Rocholl dans un recueil pieux, intitulé *Christophorus*, recommande de vénérer le crucifix. Il veut que l'autel porte des cierges et que le pasteur donne l'absolution (en imposant la main au pécheur). Il rappelle avec complaisance qu'à l'enterrement d'un certain comte de Mansfeld, les pasteurs portaient des surplis[1] : vive indignation du *Progrès religieux*. Sans doute M. Rocholl prête à rire quand il donne à des filles protestantes les noms de nonnes et d'abbesses, et aux pasteurs le titre de prêtres et d'évêques; mais le *Progrès religieux* cultive le comique avec plus de succès encore, quand il traite l'emploi des cierges, des surplis, etc., de *sensualisme dévot*. Que dira-t-il un de ces jours du sensualisme martial de tous ceux qui portent des épaulettes, du matérialisme judiciaire de nos magistrats, de l'appareil sensuel dans lequel paraissent nos professeurs d'Académie? Et si la *soutane blanche* est

[1] *Chorröcke :* le *Progrès* traduit par *soutanes blanches !*

entachée de sensualisme, comment la cravate blanche peut-elle être innocente ?

Le *Progrès* trouve dans le même numéro que la religion catholique est une religion d'argent, — *parce que les canonisations entraînent de grandes dépenses.* — Est-se par un progrès de la logique que la feuille libérale raisonne ainsi ? Mais

«Puis-je autrement marcher que ne fait ma famille ?
Veut-on que j'aille droit, quand on y va tortu ?» CH. MARBACH.

---

## NOUVELLE PUBLICATION.

Outre le *Concile illustré*, dont la 18e livraison vient de paraître, les éditeurs publieront le 20 mars prochain les *Pères du Concile* illustrés.

**Le texte** est rédigé *en grande partie* d'après les notes fournies par **les Pères** *eux-mêmes.* — **Les Portraits** sont, *pour la plupart*, dessinés d'après des *photographies communiquées par les prélats.*

C'est une œuvre *toute d'actualité* et du plus puissant intérêt, en ce moment où tous les yeux sont tournés vers **Rome**, et où il importe conséquemment de connaître *dans ses détails* non-seulement l'histoire des prélats de son diocèse ou de son pays, mais celle aussi de tous les Pères étrangers, à quelque rite qu'ils appartiennent.

L'extrême modicité du prix (3 francs) met ce livre à la portée de toutes les bourses.

---

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

### NOMINATIONS.

MM.
ABT, vicaire de Vieux-Thann, curé à Leimbach.
HUMM, prêtre retiré, vicaire à Gambsheim.
FLECK, vicaire d'Ottersthal, vicaire à Soufflenheim.

### DÉCÈS.

NEGELEN, ancien curé de Giromagny, retiré à Sainte-Barbe, âgé de 74 ans.

Reproduction interdite.

---

PANT. MURY.

---

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

LE

# SCHISME D'ORIENT

## (SOUVENIRS DE VOYAGE.)

---

C'est avec un sentiment pénible que les catholiques ont appris que le patriarche schismatique de Constantinople avait refusé de se rendre à l'invitation de Pie IX, qui, d'une voix paternelle, le conviait à la grande fête de l'unité catholique du Vatican.

Pauvres Églises d'Orient! Combien elles sont à plaindre, combien elles végètent dans l'opprobre, depuis qu'elles ne sont plus assises sur la *Pierre* d'unité, qui seule donne la force et la durée à l'édifice religieux!

Occupons-nous d'abord du schisme grec, séparé de l'Église-Mère, depuis la révolte du fourbe Photius, l'an 858.

Les Grecs, qui rejettent l'autorité du Pontife romain et nient que le Saint-Esprit procède aussi du Fils *(filioque)*, sont divisés en quatre patriarchats, et forment la caste chrétienne de beaucoup la plus nombreuse en Orient : 1° le patriarchat de Constantinople, subdivisé en cent huit diocèses ; 2° celui d'Alexandrie en compte seulement quatre ; 3° celui d'Antioche, vingt ; et 4° celui de Jérusalem, seize. Les Russes, ainsi que les Grecs de la Grèce, ne reconnaissent plus l'autorité du patriarche de Constantinople ; les premiers relèvent du czar, et les autres du saint synode d'Athènes, présidé par le métropolitain de cette ville.

Les patriarches reçoivent l'investiture de la Porte. C'est, à coup sûr, pour l'Église grecque une profonde humiliation, je dirai plutôt, un cruel et juste châtiment, elle qui refuse de reconnaître l'autorité légitime et paternelle des successeurs de saint Pierre, de voir ses pontifes exercer leurs pouvoirs, en vertu d'une reconnaissance du successeur de Mahomet !

Les évêques ne sont point mariés et sont presque toujours pris parmi les moines. Les popes ou curés, qui composent le clergé inférieur, peuvent être mariés *avant* d'entrer dans les ordres ; mais ils devront rester célibataires, s'ils ne sont pas mariés lorsqu'ils reçoivent le sous-diaconat, et veufs, s'ils perdent leur femme après leur entrée dans les ordres. Un nombre infini de moines existent à côté du clergé séculier.

Les popes achètent leur cure du métropolitain; les évêques, leur évêché des patriarches, et ceux-ci obtiennent leur dignité au moyen de sommes énormes, payées au gouvernement ottoman. La simonie, comme on le voit, est la grande plaie de l'Église grecque.

Il y a quelques années, le patriarche grec de Jérusalem résolut d'établir un évêque à Nazareth. Un habitant de cette petite ville, ancien marchand de farine, dès qu'il eut connaissance de ce projet, se procure une dizaine de mille francs, court à Jérusalem et se présente au patriarche, qui, pour son argent, lui impose les mains, sans s'inquiéter si le sujet réunit les conditions canoniques. Voilà notre ex-négociant qui revient à Nazareth pour exploiter épiscopalement le nouveau diocèse. Je l'ai rencontré au Thabor; c'est un homme de bonnes manières, d'un extérieur aimable. Il parle assez bien et avec prédilection le français. Voltaire est son auteur favori. Il m'invita avec beaucoup de courtoisie à venir le voir.

Le clergé inférieur est, en général, d'une ignorance profonde. Les idées les plus étroites, les préjugés les plus injustes contre l'Église romaine (ils nous accusent d'adorer le Pape), la religion réduite à des pratiques extérieures, à un pur formalisme, voilà ce qui caractérise le corps des popes et des moines. On ne voit chez eux point de nobles travaux de l'intelligence, point de recherches historiques, nul souci de la science. L'apôtre, le saint, le savant, vous le cherchez en vain au milieu d'eux. Les moines mènent généralement une vie austère. Ils restent ordinairement à jeûn jusqu'à deux heures, et la nourriture de nos trappistes est succulente auprès de la leur. Les couvents grecs sont l'asile des préjugés, des haines religieuses, du fanatisme et de l'ignorance. Tout dort au fond de ces monastères, l'esprit aussi bien que le cœur.

On sait qu'après la réunion de l'Église grecque avec l'Église romaine, au concile de Florence, ce furent les moines qui firent la plus vive opposition à l'union, qui protestèrent en masse contre leurs évêques et qui firent retomber dans le schisme les populations égarées. On sait aussi que, depuis l'indépendance de la Grèce, le sort des catholiques de ce pays est plus malheureux que sous le gouvernement turc; que le triste roi Othon, pour plaire aux Hellènes, a sacrifié plus d'une fois les droits des catholiques, ses coréligionnaires. Lorsque le flot révolutionnaire lui ferma les portes de son royaume, les catholiques n'eurent pas plus à le regretter que les schismatiques.

Il faut rendre cette justice aux évêques grecs, que les plus éclairés aspirent à une fusion avec l'Église romaine. Dans le cours de mon voyage, j'en ai rencontré plus d'un qui m'a exprimé franchement ce désir; mais ils n'osent le formuler publiquement, à cause du fanatisme du clergé inférieur.

Chez les Grecs schismatiques de la Palestine, le ministère de la prédication est inconnu. Il n'y a point d'enseignement religieux, point d'exposition de la doctrine chrétienne. Que voulez-vous que ces hommes prêchent, lorsqu'ils savent à peine lire? Aussi, point d'apostolat au sein de cette Église que le schisme a frappée d'impuissance. Un missionnaire grec est un être absolument inconnu en Orient.

Je vous laisse maintenant à juger de l'ignorance des fidèles et des superstitions qui règnent parmi eux. Toute leur dévotion, qui n'est qu'extérieure, consiste à incliner, à balancer fréquemment leur corps en avant et à faire un nombre infini de signes de croix. En faisant ce signe, ils portent d'abord la main à l'épaule droite, parce qu'on prétend que la main droite du Sauveur a été clouée la première à la croix.

Dans l'exercice de ses fonctions à l'autel, la tenue sans gravité du prêtre et son laisser-aller me rappelaient les bateleurs de nos foires. Et pourtant, s'il le voulait, avec ses ornements amples et riches, bien plus imposants que nos courtes et étroites chasubles, avec sa chevelure ondoyante, avec sa longue barbe qui descend sur sa poitrine et qui convient bien à une figure sacerdotale, il pourrait être si beau, si majestueux à l'autel !

Après les Grecs viennent les Arméniens. L'Église arménienne est à peu près l'Eutychianisme et remonte au V^e^ siècle. Elle nie la primauté du siége de Rome, la double nature de Jésus-Christ, la légitimité du concile de Chalcédoine, le purgatoire et la procession du Saint-Esprit. Son patriarche réside en Arménie et ses pouvoirs sont provisoirement délégués au primat de Constantinople. Le clergé inférieur se compose de deux ordres : les prêtres *(derder)* et les docteurs *(vartabied)*. Ces derniers se distinguent par une sérieuse instruction. La simonie n'entache pas le clergé arménien. Il est aussi moins fanatique que le clergé grec, et plus sympathique à l'Église catholique.

Le Arméniens unis ou catholiques ne se distinguent de nous que par leur rite. Leur patriarche, qui est à Constantinople, et leurs

évêques sont nommés par le pape. Les prêtres séculiers vivent généralement dans le célibat. Le clergé régulier se compose de Pères méchitaristes et de Pères antonins. Ces moines sont renommés pour leur savoir et la pureté de leurs mœurs.

On trouve aussi en Orient des Coptes. Ils sont monothélites et très-pauvres. Ils conservent un petit sanctuaire dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, derrière la chapelle du tombeau de Jésus-Christ. Il n'est pas permis aux Coptes de s'asseoir pendant leurs longues prières. Ceux qui sont fatigués de rester debout, peuvent se soutenir au moyen de béquilles que l'on voit placées le long des murs de leur église.

Les Abyssins mêlent beaucoup de superstitions à leur monophysisme et ils végètent dans la plus profonde misère.

Un jour que je me trouvais chez le Père général des Franciscains à Jérusalem, on introduisit deux hommes qui ressemblaient à des sauvages. Ils se tenaient dans une posture humble et étaient nu-pieds. L'un était noir et n'avait pour tout vêtement qu'une mauvaise chemise de cotonnade qui lui descendait à peine jusqu'aux genoux ; l'autre, qui paraissait le principal personnage, était fortement bronzé et avait une robe de cotonnade bleue. Ce dernier présenta une lettre au Père Franciscain. Après que celui-ci en eut pris connaissance, il me dit : « Ces deux hommes arrivent de l'Abyssinie ; le plus grand, au teint bronzé, est prêtre ; c'est le nouveau supérieur de la petite communauté des Abyssins de Jérusalem, et le nègre est un moine. Cette lettre est du mois de mai (nous étions alors en octobre) ; les deux étrangers sont donc en route depuis plus de quatre mois : c'est leur reine qui m'écrit pour me les recommander. »

Je ne dois pas oublier les Nestoriens, dont il reste encore quelques communautés en Asie.

Lorsque, dans un couvent grec ou arménien, il m'arrivait de rencontrer un moine bienveillant, je me faisais traduire les principaux passages de leurs livres liturgiques. Je les trouvais toujours, quant à la substance, parfaitement conformes aux nôtres.

Ces diverses sectes chrétiennes, étalant le triste spectacle du schisme et de la division dans la ville où Jésus-Christ a établi avec son sang l'unité de la doctrine, sont pour le cœur du pèlerin catholique quelque chose de navrant. Cependant, lorsqu'en examinant leur liturgie, en suivant les cérémonies de leur culte, il voit

qu'elles ont les mêmes sept sacrements que nous ; que sur le saint sacrifice de la messe, sur la transsubstantiation, l'invocation des saints, leur doctrine est la même que la nôtre ; lorsqu'il considère que, dans ces croyances communes aux nôtres, ces schismatiques, séparés du centre de l'unité, les uns depuis le Ve siècle, les autres depuis le Xe, s'appuient sur des documents authentiques, sur des traditions apostoliques que la critique la plus sévère ne saurait révoquer en doute, le catholique trouve dans cette uniformité, cette identité des doctrines, un argument irréfragable en faveur de sa religion.

Je le demande maintenant, quelle sera la réponse du protestant, qui prétend pratiquer la *pure* religion du Christ, lorsque vous l'interrogerez sur l'origine de la conformité des croyances de ces schismatiques, nos ennemis, avec la religion romaine ?

Ce n'est certes point par déférence pour le *papisme* que Nestoriens, Eutychiens, Coptes, Syriens, Ethiopiens, Photiens ont adopté notre doctrine sur les sept sacrements, sur l'auguste sacrifice de nos autels et les cérémonies qui font l'essence de notre culte. Si l'Église catholique avait innové sur ces points, les hérétiques du Ve et du IXe siècle se fussent bien gardés de la suivre et ils n'auraient pas manqué de lui reprocher ses nouveautés sacriléges.

On sait les efforts des chefs de la réforme, au XVIe siècle, auprès des patriarches des Églises d'Orient, pour les enrôler sous la bannière de Luther. Mais ce fut peine inutile. Quel que fût le désir des Orientaux de déplaire aux Latins, ils répondirent aux tentatives des novateurs allemands : « L'antiquité chrétienne, les Pères apostoliques déposent contre vous ! » Quelques-uns écrivirent même des réfutations savantes du protestantisme.

Une chose que j'ai peine à comprendre, c'est qu'un protestant de bonne foi puisse aller en Orient, y observer et étudier les croyances des diverses communions chrétiennes, et revenir protestant.

Que penser, après ces observations, des lignes suivantes écrites de Terre-Sainte par madame de Gasparin ? « Notre excellent ami, M. Gobat (l'évêque protestant entretenu à grands frais par la société biblique), songe à faire évangéliser par un missionnaire itinérant les populations CHRÉTIENNES de la Judée : il y a une grande lassitude de Rome chez les âmes qui lui sont encore assujéties ; qu'on sache lire, qu'on possède la Bible, et la réforme viendra toute seule.»

« *Toute seule !* » vous êtes leste, Madame ! On dirait que les protestants ont inventé la Bible et que les catholiques en sont les

ennemis les plus acharnés. Mais madame de Gasparin oublie que les catholiques seuls ont, depuis la naissance du christianisme, religieusement conservé les lieux saints (et on sait au prix de quels sacrifices), précisément et uniquement parce qu'ils y rattachent les souvenirs bibliques. N'est-ce donc pas la Bible à la main que le catholique d'Occident vient vénérer les divers sanctuaires de la Terre-Sainte ?

Aux Nestoriens, aux Coptes, aux Arméniens, aux Grecs, comme aux protestants, j'adresserai encore cette question :

Qu'étiez-vous avant Nestorius, Eutychès, Photius, Luther et Calvin ?

Catholiques, répond l'impartiale histoire pour eux.

Encore un mot, avant de finir, sur les lieux saints.

Qu'on ne dise pas qu'on a fait d'une question religieuse une question politique, d'une querelle de moines la querelle du monde. La question des lieux saints, telle que l'a faite le fanatisme grec, n'est plus de nos jours que la grande lutte de l'erreur contre la vérité, du schisme contre l'unité catholique. Ce que veulent nos adversaires, c'est de chasser le catholicisme de tous les lieux qu'ils occupent en Terre-Sainte depuis des siècles. On enlève un jour un sanctuaire; encouragé par ce premier succès, on en enlèvera bientôt un autre, et les pauvres catholiques, victimes de ce système d'usurpations continuelles, croissantes, habilement déguisées, voient tomber un à un tous leurs priviléges les plus anciens, jusqu'au jour où on ne leur laissera par même une pierre pour la célébration des saints mystères.

Et savez-vous quel est le but auquel nos adversaires aspirent ? Ils l'avouent eux-mêmes et leur conduite le trahit assez : c'est de faire de la ville sainte un centre schismatique, d'où la Russie étendra son influence sur tout l'Orient ; c'est de jeter du haut du Calvaire, un défi à l'unité catholique, d'élever la suprématie du successeur de l'ignoble Photius en face de celle du successeur de saint Pierre ; c'est d'opposer l'Orient à l'Occident, Jérusalem à Rome.

Pour atteindre ce but, il faut que le catholicisme ne possède plus de sanctuaire en Terre-Sainte, qu'il ne soit plus lui-même qu'une ruine, et c'est là que tendent tous les efforts, toutes les manœuvres du schisme.

J.-B. Sœhnlin,
*Curé de Neuf-Brisach.*

# CONTROVERSES PHILOSOPHIQUES

DU

# TEMPS PRÉSENT[1]

---

## DU TRADITIONALISME *(Suite)*.

### § 3. *Les sourds-muets et le milieu social.*

On a cherché à appuyer la thèse du traditionalisme absolu sur la situation intellectuelle des sourds-muets avant qu'ils aient reçu l'influence du milieu social. On a donc affirmé qu'ils étaient dépourvus de toute connaissance intellectuelle, qu'ils ne se mouvaient que dans le cercle des images, des sensations et des instincts, sans dépasser le degré de connaissance auquel la brute peut atteindre. L'éducation seule les rendait intelligents. Mais de meilleures observations ont été faites, et c'est aujourd'hui l'opinion unanime des instituteurs que le jeune sourd-muet, avant tout enseignement, acquiert et exprime des idées, possède des notions morales, religieuses et même abstraites. C'est l'opinion de M. Bébian, directeur du *Journal de l'instruction des sourds-muets;* de M. de Gérando, dans son livre sur l'*Éducation des sourds-muets;* de M. Vaïsse, qui résume ainsi ses observations faites à l'institution de Paris : «Ainsi que l'enfant qui entend, mais dans des limites plus étroites, celui qui est né sourd acquiert, avant d'avoir reçu les leçons directes d'un maître, une masse considérable de connaissances et d'idées.» C'est surtout l'opinion de MM. les abbés Carton de Bruges et Lambert, aumônier de l'institution de Paris, observateurs judicieux et souverainement impartiaux.

Mais on ne se borne pas à appeler les seuls sourds-muets à l'appui du traditionalisme absolu. On a évoqué le souvenir de cet égyptien élevé sous le roi Psammétique de manière à n'entendre aucune parole

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Liv. du 1er février 1870, p. 74-83.

humaine, et qui, au rapport d'Hérodote[1], ne savait dire que le mot *Bekkos*. On a cité l'histoire de Gaspard Hauser, appelé encore l'*enfant de Nuremberg*, qui, élevé dans les forêts, émettait des sons étranges et gesticulait avec force pour exprimer ses sentiments et ses pensées. Enfin on a soutenu la nécessité absolue de l'éducation pour que l'enfant devienne un être moral et échappe à la condition de la brute. Ce dernier point est un article de foi pour les partisans de l'origine simienne de l'homme.

### § 4. *Le traditionalisme mitigé.*

M. A. Bonnetty dirige à Paris depuis plus de quarante ans la Revue intitulée : *Annales de philosophie chrétienne*. Tout en rendant de signalés services à la cause religieuse, M. Bonnetty a soutenu dans ses écrits un traditionalisme mitigé qu'il ramène aux trois points suivants[2] : 1° Il n'y a point d'idées innées dans l'âme, mais seulement des facultés ou tendances vers la vérité; 2° il faut à l'homme une révélation primitive, source des idées morales et religieuses qui constituent ce que l'on appelle la loi naturelle; 3° pour que l'homme puisse arriver à la connaissance de ces mêmes vérités, une tradition ou un enseignement extérieur est nécessaire. M. Bonnetty explique lui-même la portée de ces propositions lorsqu'il dit[3] : «Dieu et ses attributs, l'homme, son origine, sa fin, ses devoirs, les règles de la société civile et de la société domestique; voilà les vérités que nous ne croyons pas que la philosophie ait *trouvées* ou *inventées* sans le secours de la tradition et de l'enseignement. Mais nous n'avons nullement voulu comprendre le grand nombre de vérités qui sont en dehors du dogme et de la morale obligatoire pour l'homme ou qui en dérivent par voie de conséquence de raisonnement.» Ainsi, sans une tradition ou un enseignement extérieur, l'homme ne peut s'élever aux notions religieuses et morales qui sont le fondement de ses devoirs, bien qu'il puisse acquérir par l'effort de sa pensée individuelle les vérités qui concernent l'ordre sensible, les vérités mathématiques, les vérités logiques.

Tandis que l'*Ami de la religion* combattait vivement la thèse de

[1] Lib. II., c. 2.
[2] *Ann. de philos. chrét.*, 4e série, t. VII, p. 81.
[3] *Ibid.*, 4e série, t. VIII, p. 374.

M. Bonnetty, Mgr Sibour, archevêque de Paris, crut devoir signaler au Saint-Siége certaines expressions des *Annales de philosophie chrétienne*. La Congrégation de l'*Index* examina les griefs articulés contre M. Bonnetty, et le 5 juillet 1855, le P. Modena, secrétaire de cette Congrégation, transmettait à Mgr Sacconi, nonce apostolique à Paris, quatre propositions qui devaient être souscrites par M. Bonnetty. Cette mesure était d'ailleurs ordonnée dans les formes les plus bienveillantes. On notifiait à l'auteur que deux des propositions à accepter avaient déjà été signées par M. l'abbé Bautain, à cette même époque vicaire général de Mgr Sibour; on disait en termes exprès que la Congrégation de l'*Index* n'avait voulu promulguer aucun jugement qui déclarât ou *erronées*, ou *suspectes*, ou *dangereuses* les opinions de l'écrivain; enfin, les *Annales* devaient les premières publier ces pièces. Mais les écrivains de l'*Ami de la religion*, considérant la mesure prise comme le triomphe de leur polémique et comme une condamnation indirecte portée contre les *Annales* et contre certains écrivains du journal l'*Univers*, obtinrent de Mgr l'archevêque qu'il publierait ces propositions dans un acte public, que le nom de M. l'abbé Bautain ne serait pas mentionné, et que l'on présenterait les propositions susdites comme une condamnation du traditionalisme. Voici ces quatre thèses soumises à M. Bonnetty.

1° Quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister entre elles aucune opposition, aucune contradiction, puisque toutes les deux viennent de la seule et même source immuable de la vérité, de Dieu très-bon et très-grand, et qu'ainsi elles se prêtent un mutuel secours (*Encycl.* de Pie IX du 9 nov. 1846).

2° Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation; on ne peut donc convenablement l'alléguer pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, ni pour prouver la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable contre un sectateur du naturalisme et du fatalisme (*Prop. souscrite* par M. Bautain, le 8 sept. 1840).

3° L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme par le secours de la révélation et de la grâce (*Prop. souscrite* par M. Bautain, le 8 sept. 1840).

4° La méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure et les autres scholastiques après eux, ne conduit point au rationa-

lisme et n'a point été cause de ce que, dans les écoles contemporaines, la philosophie est tombée dans le rationalisme et le panthéisme. En conséquence, il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maîtres de s'être servis de cette méthode, surtout en présence de l'approbation, ou du moins du silence de l'Église. (*Propositions contraires à diverses propositions prises dans les écrits de M. Bonnetty*). Le directeur des *Annales* fit cette déclaration : «J'adhère volontiers de cœur et d'âme aux susdites propositions», et publia avec joie, avec respect et la plus entière soumission les pièces qu'on vient de lire.

Cependant le débat s'est engagé depuis sur la portée de ces quatre propositions. M. l'abbé Maupied en fit l'objet d'un travail publié sous ce titre : *Réconciliation de la raison avec la foi* qu'il présenta comme une thèse pour le doctorat à l'Université de Rome. Mais M. Maupied incline vers l'ontologisme et devrait aujourd'hui modifier un certain nombre de passages de son travail. M. l'abbé Peltier, dans l'*Anti-Lupus*, interprète ces propositions de telle sorte que la raison n'a pas beaucoup à s'enorgueillir, puisqu'elle demeure ce qu'elle a toujours été chez les anciens théologiens, *ancilla theologiæ*. Le P. Chastel, S. J., dans son livre *De la valeur de la raison* (Paris 1854), ainsi que M. Cognat dans son *Clément d'Alexandrie*, inclinent vers cette situation de la raison dont l'abus et l'excès s'appellent rationalisme; tandis que les conciles provinciaux de Périgueux, d'Amiens et d'Agen, tenus dans les quinze dernières années, interprètent les quatre propositions dans un sens qui se rapproche davantage du traditionalisme. L'*Instruction synodale* de Mgr l'évêque de Poitiers *sur les principales erreurs du temps présent*[1] résume cet enseignement des conciles provinciaux de France dans ces paroles : «La raison naturelle, représentée par des hommes que le dix-neuvième siècle range parmi ses esprits d'élite, ne sait pas, en fait, conserver la notion de Dieu. Donc il est démontré une fois de plus que la simple nature ne peut, à elle seule, demeurer totale, intacte, correcte, quant aux vérités les plus fondamentales, et que si elle ne s'élève pas au-dessus d'elle-même par la foi, elle tombe au-dessous d'elle, et descend dans l'absurde.» Attendons la définition qui sera certainement donnée par le Concile œcuménique du Vatican et qui est indiquée dans cette proposition du *Syllabus :* «On doit s'occuper

[1] Poitiers, chez Oudin ; Paris, chez Palmé, 1864.

de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle» (Prop. XII).

§ 5. *Nuance du traditionalisme ontologique.*

L'ancien religieux Théatin, l'ami de Lamennais, l'orateur plein de zèle, l'auteur de plusieurs traités de philosophie, le P. Joachim Ventura a donné à son traditionalisme une nuance différente de celle de M. Bonnetty. Voici l'exposition de doctrine que nous présente le P. Ventura dans ses conférences intitulées : *La ragion filosofica e la ragion cattolica.*[1] «D'ardentes luttes se sont engagées entre l'École et l'Église, le rationalisme et le catholicisme, la philosophie et la religion, sur la question de la valeur de la raison. Le rationalisme prétend que la raison se suffit à elle-même pour toute chose; le catholicisme enseigne, au contraire, qu'elle a besoin en tout du secours divin. De là nous pouvons distinguer une double raison : la *raison philosophique* et la *raison catholique.* La raison philosophique est celle qui croit qu'elle se suffit à elle-même et peut par ses seules forces, sans le secours d'aucune raison extérieure et supérieure, arriver à la connaissance de toutes les vérités essentielles, tant de l'ordre spéculatif que de l'ordre pratique.[2] Elle commence par le doute et se met en quête de la vérité; d'où l'on peut lui donner le nom d'*inquisitive.* La raison catholique, au contraire, suppose le vrai déjà communiqué de Dieu au genre humain par le moyen de la révélation. Elle n'a à faire qu'à le démontrer et à l'appliquer; d'où l'on peut lui donner le nom de *démonstrative.*»

Or, cette raison démonstrative qui n'est bonne qu'à développer et à rendre plus clair le vrai déjà reçu par la voie de la foi, c'est elle qui constitue ce que l'on appelle la *philosophie catholique* «telle que nous la présente la doctrine de saint Thomas.» L'auteur essaie en vain de concilier ce rôle purement passif de la raison avec la doctrine de l'activité de l'esprit[3], tant préconisée par le saint docteur dans la question de l'origine des idées.

Soit que l'homme, dit le P. Ventura, ait dès sa naissance des connaissances indéterminées et confuses, soit qu'il n'ait que la seule faculté de connaître, il a besoin d'une excitation extérieure pour

[1] Conferenza 1a, Ia part.
[2] Conferenza 2a.
[3] *Intellectus agens.*

acquérir des connaissances déterminées. Ce stimulant, pour les choses individuelles et concrètes de l'ordre sensible, c'est l'objet lui-même perçu par l'esprit; mais pour celles de l'ordre supérieur et abstrait, comme Dieu, notre âme, le devoir, il faut un signe artificiel, la parole, et en dernière analyse, une révélation primitive, pour que l'esprit en acquière une connaissance déterminée et concrète. Ainsi, selon Ventura, avant et en dehors de la parole, l'esprit avec ses notions indéterminées, demeure dans les limbes de la connaissance intellectuelle.

On peut rattacher à cette forme de traditionalisme l'opinion de Rosmini, de Gioberti[1], du P. Romano, S. J., qui sont ontologistes, et prétendent que le langage est absolument nécessaire pour la réflexion, pour la détermination de l'idée, pour l'évidence et la certitude. Or, la parole ne vient que d'une révélation, donc l'évidence et la certitude ont pour condition une révélation divine, autrement l'homme ne peut les obtenir.

### § 6. *Nuance du traditionalisme fidéiste.*

Par suite de la connexion intime qui existe entre la théorie de la connaissance et la question de la certitude, il devait arriver qu'en imposant à la raison la nécessité d'un secours extérieur pour acquérir la connaissance, on fît de ce même secours la condition indispensable de la certitude. Au principe de l'activité de l'esprit, on substituait le principe d'autorité; à la certitude de l'évidence, on devait substituer la certitude de la foi. Ce fut là l'erreur de MM. de Lamennais, Gerbet et Bautain.

On ne voit pas du premier coup d'œil comment le traditionalisme monarchique et gallican de M. de Bonald pouvait coïncider avec le traditionalisme démocratique et ultramontain de M. de Lamennais. Cependant le trait-d'union est manifeste. Si, comme le veut M. de Bonald, une révélation primitive est nécessaire à l'homme, si elle est la condition absolue de toute vie intellectuelle, il s'ensuit, ajoute M. de Lamennais, que l'Église, dépositaire et interprète de cette révélation, est, dans l'ordre religieux, intellectuel, politique et moral, la souveraine autorité à laquelle il faut obéir. Son chef est immédiatement investi du gouvernement des choses spirituelles et

[1] *Introduzione allo studio della filosofia*, t. I, c. 3.

temporelles ; il est la Providence visible ; sa cause est identique à celle des peuples ; les dépositaires du pouvoir social, princes, rois et empereurs, ne sont que des subalternes du chef souverain de la chrétienté, qui est au sommet de la pyramide, tandis que le peuple chrétien en constitue la base. L'Église est donc une vaste institution démocratique sous la présidence du Pape ; par conséquent, loin de tendre à une sécularisation, la société civile doit tendre, au contraire, à se rattacher plus étroitement à l'Église, organe de toute vérité, critérium de toute certitude. Voici d'ailleurs la thèse de Lamennais, exposée dans l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion :* Tous les systèmes de philosophie aboutissent au doute absolu. Mais comme le doute est contraire à la nature humaine, l'homme, qui éprouve le besoin invincible de croire, est rattaché par la foi à la vérité et à la réalité. Tout commence donc par un acte de foi. «Le premier acte de la raison est nécessairement un acte de foi, et aucun être créé, s'il ne commençait par dire : *je crois,* ne pourrait jamais dire : *je suis.*»[1] Or, «le moyen nécessaire pour parvenir à la connaissance de la vérité, c'est l'autorité ou *la raison générale* manifestée par le témoignage ou par la parole.»[2] C'est par l'autorité que nous avons le langage et les vérités premières absolument nécessaires à l'exercice de la pensée. «Cette raison hautaine osera vanter sa grandeur et s'enorgueillir insolemment, au milieu de ses domaines fantastiques et de ses richesses imaginaires. Faisons-lui donc sentir une fois sa prodigieuse indigence ; dépouillons-la comme un roi de théâtre de ses vêtements empruntés, et que se voyant telle qu'elle est, nue, infirme, défaillante, elle apprenne à s'humilier et à rougir de son extravagante présomption.»[3] Outre leur fausseté matérielle, ces paroles présentent encore un exemple frappant de la manière déclamatoire de Lamennais, qui rappelle si bien le style de Rousseau. Mais enfin que nous apprend l'autorité? Elle établit la première et la plus nécessaire de toutes les vérités, l'existence de Dieu. «Dieu est, parce que tous les peuples attestent qu'il est.»[4] C'est là la meilleure de toutes les démonstrations. Car cette raison générale est quelque chose de Dieu. «Émanation de la *substance* de Dieu, notre raison n'est que sa raison, notre parole n'est que sa parole.» On ne saurait méconnaître dans plusieurs passages la trace de lectures faites dans Campanella, et l'abus de certaines expressions de M. Olier.[5] Aucune

[1] *Essai*, t. II, ch. 17.
[2] *Ibid.*, ch. 15. — [3] *Ibid.*, ch. 13. — [4] *Ibid.*, ch. 16. — [5] Cf., ch. 2.

société ne peut subsister sans les vérités manifestées par la raison générale et dont le témoignage est certain. De même la société spirituelle atteste les vérités immuables sur lesquelles elle repose.... et son témoignage, expression de la raison générale, est certain. Le christianisme était implicitement contenu dans la révélation primitive. Depuis la venue de Jésus-Christ, la raison générale se manifeste par le témoignage de l'Église. Le catholique fidèle à l'Église peut dire : *je crois en Dieu;* mais le protestant qui ne croit pas à l'Église doit dire : *je crois en moi.*

Telle est l'espèce de traditionalisme contenu dans l'*Essai sur l'indifférence.* Le système est faux, mais le livre est remarquable : «On y trouve associés, dit M. Nisard, les combinaisons de l'art et les emportements de la passion.... C'est le style naturel des choses outrées..... il nous renvoie éblouis et contristés.»[1]

M. de Lamennais avait entraîné à sa suite un certain nombre de disciples. Déjà en 1826, M. Laurentie, dans son *Introduction à la philosophie*[2], faisait écho à la doctrine de l'*Essai sur l'indifférence.* Le 15 octobre 1830, s'était fondé à Paris le célèbre journal l'*Avenir,* dont les principaux rédacteurs étaient, avec M. de Lamennais, MM. Gerbet, Rohrbacher, Lacordaire, de Montalembert, de Coux, d'Ortigue, de Salinis, tous hommes d'un talent remarquable et prêchant avec conviction les doctrines du maître. En 1832, treize évêques ou archevêques infligèrent une censure à cinquante-six propositions tirées des ouvrages de Lamennais et les soumirent au Souverain-Pontife par une lettre commune du 23 avril de la même année. Grégoire XVI donna, le 15 août, sa première Encyclique[3], dans laquelle il rappelait l'obligation où sont les prêtres d'obéir aux évêques, et de ne point s'attribuer d'enseigner ou de prêcher sans leur permission; il signalait, en outre, les doctrines dominantes du journal l'*Avenir,* et répondait par-là à l'appel de ses trois principaux rédacteurs. Lorsque ces derniers furent rentrés en France, les disputes continuèrent. Lacordaire rompit avec Lamennais, dès le 11 décembre 1832; mais d'autres adhérents, croyant trouver dans l'Encyclique une justification du traditionalisme, recommencèrent à l'enseigner avec une

[1] *Hist. de la littérature franç.,* t. IV, Conclusion.

[2] *Introduction à la philos. ou Traité de l'orig. et de la certit. des conn. hum.;* Paris, 1826.

[3] *Mirari vos.*

assurance complète, tout en faisant parvenir au pape des protestations d'obéissance. C'est alors (25 juin 1834) que parut la seconde Encyclique[1], qui condamnait le livre de Lamennais intitulé : *Paroles d'un croyant* et «improuvait tout à fait ce système fallacieux où, laissant de côté les traditions saintes et apostoliques, on introduisait d'autres doctrines, vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées par l'Église et sur lesquelles des hommes pleins d'eux-mêmes, *vanissimi homines*, pensent faussement qu'on peut établir et appuyer la vérité.»

Le 19 juillet, M. l'abbé Gerbet, qui avait soutenu le traditionalisme de Lamennais dans deux ouvrages remarquables, écrivait à Mgr de Quélen, archevêque de Paris : «Je déclare adhérer uniquement et absolument, sans séparation ni réserve, à la doctrine promulguée par cet acte du Souverain-Pontife, improuvant tout ce qu'il improuve, condamnant tout ce qu'il condamne, et déterminé à ne rien écrire et à n'approuver rien qui soit contraire à cette doctrine.» On sait avec quelle fidélité cette promesse a été tenue et quelle influence l'abbé Gerbet, devenu évêque de Perpignan, a exercée sur la répression et la condamnation des erreurs modernes.[2]

Tandis que le traditionalisme de Lamennais, en identifiant la révélation primitive avec la raison générale, inclinait les esprits vers une recrudescense du rationalisme, M. l'abbé Bautain, professeur de philosophie à Strasbourg, entreprenait une réfutation de Lamennais, en faisant surtout ressortir le caractère surnaturel du christianisme. Sa thèse l'amena à soutenir que la raison humaine individuelle est incapable, par ses seules forces, de démontrer l'existence de Dieu et de constater la vérité de la révélation divine. Mgr le Pappe de Trèvern, évêque de Strasbourg, justement alarmé d'un tel enseignement, avait cru devoir *avertir* les fidèles du danger de ces doctrines. C'est alors que M. l'abbé Bautain, se tournant vers Mœhler, l'illustre auteur de la *Symbolique*, pria le savant professeur de Tubingue d'éclaircir la question qui le séparait de son évêque. Mœhler répondit à l'abbé Bautain par un travail remarquable, publié dans la *Revue trimestrielle* de Tubingue, dans lequel il défend les droits de la raison, sans compromettre la nécessité de la foi. Le premier et décisif argument de Mœhler était celui-ci : «Voyons ce que le dogme

[1] *Singulari nos.*

[2] Cfr. *L'abbé Gerbet, sa vie, ses œuvres*, par M. de Ladoue; Paris, 1869.

catholique nous dit sur cette question. Or, il est de foi que l'image de Dieu, quoique obscurcie et altérée, est demeurée dans l'homme, même après la chute; par conséquent l'homme possède encore la faculté de connaître les choses divines et de les affectionner; il peut donc connaître Dieu, et, en fait, il est obligé de le connaître.» Cet argument porta, sans doute, un rude coup aux convictions si ardemment soutenues du professeur de Strasbourg. C'est pourquoi on le vit bientôt soumettre sa personne et ses écrits au jugement du Saint-Siége, et, dans une lettre qu'il adressait à son évêque, le 21 septembre 1837, il revenait sur ses affirmations absolues et rétractait bon nombre d'inexactitudes contenues dans ses ouvrages. Voici les belles paroles qu'il mettait en tête de la *Psychologie expérimentale*[1], publiée, pour la seconde fois, en 1839. «Après avoir déféré lui-même au jugement du Saint-Siége ses précédents écrits, l'auteur a consulté, à Rome, des personnes graves par leur caractère, comme par leur position, et il lui a été dit que, fort de ses intentions droites et de sa soumission à l'Église, il devait continuer son œuvre, en s'empressant de déposer ses nouveaux écrits aux pieds du Souverain-Pontife. C'est ce qu'il fait en ce moment dans toute la sincérité de son âme, déclarant qu'il est prêt à retrancher de cet ouvrage, ainsi que des autres, tout ce qui pourrait paraître contraire, et de quelque manière que ce soit, à la doctrine de l'Église. L'auteur était catholique avant d'être philosophe, et il ne veut être philosophe qu'à la condition de rester catholique.»

Cette déclaration ne laissait aucun doute sur les intentions droites de M. Bautain; toutefois, dans ce même ouvrage, l'auteur faisait une rude critique de l'enseignement de la philosophie dans les écoles ecclésiastiques[2], et excitait de nouveau contre lui des adversaires irréconciliables. Ce fut alors que Mgr Ræss, coadjuteur de Mgr le Pappe de Trèvern, ménagea un accord entre M. Bautain et son évêque. Voici les six propositions qui lui furent soumises par Mgr Ræss et qu'il souscrivit à Paris, avec ses amis, le 8 septembre 1840 :

«Désirant nous soumettre à la doctrine qui nous a été proposée par Mgr l'évêque, nous soussignés déclarons adhérer, sans restriction aucune, aux propositions suivantes : 1° Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu et l'infinité de ses per-

[1] Strasbourg, chez Dérivaux.
[2] *Discours préliminaire*, p. XXXVIII.

fections. La foi, don du Ciel, suppose la révélation; elle ne peut donc pas convenablement être alléguée, vis-à-vis d'un athée, en preuve de l'existence de Dieu. 2° La divinité de la révélation mosaïque se prouve avec certitude par la tradition orale et écrite de la Synagogue et du christianisme. 3° La preuve tirée des miracles de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, n'a point perdu sa force avec son éclat vis-à-vis des générations subséquentes. Nous trouvons cette preuve en toute certitude dans l'authenticité du Nouveau-Testament, dans la tradition orale et écrite de tous les chrétiens; et c'est par cette double tradition que nous devons la démontrer à l'incrédule qui la rejette ou à ceux qui, sans l'admettre encore, la désirent. 4° On n'a point le droit d'attendre d'un incrédule qu'il admette la résurrection de notre divin Sauveur avant de lui en avoir administré des preuves certaines, et ces preuves sont déduites par le raisonnement. 5° Sur ces questions diverses, la raison précède la foi et doit nous y conduire. 6° Quelque faible et obscure[1] que soit la raison par le péché originel, il lui reste assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux juifs par Moïse, aux chrétiens par notre adorable Homme-Dieu. »

De ces six propositions, il y en a deux surtout qui sont directement opposées aux affirmations des traditionalistes. La première, c'est que l'usage de la raison est antérieur à la foi : par conséquent il est faux que l'homme débute dans la vie intellectuelle par un acte de foi; la seconde, c'est que la raison conduit à la foi avec l'aide de la révélation et de la grâce : par conséquent il est faux d'affirmer que tout le travail de la raison ne consiste qu'à faire des déductions et des applications de vérités antérieurement révélées.

Ici se termine l'histoire du traditionalisme. Nous avons à opposer des faits psychologiques incontestables aux affirmations de M. de Bonald; puis, nous montrerons par des preuves positives l'inconsistance du traditionalisme mitigé; enfin, nous réfuterons article par article les assertions des traditionalistes fidéistes de toutes les nuances.

C. Bourquard.

(*La fin prochainement.*)

[1] N'est-ce pas *obscurcie* qu'il faut lire?

# GEILER

ET

# LE PROTESTANTISME.[1]

*(Suite.)*

---

Mais Geiler ne s'arrêtait pas là : en vrai catéchiste, il expliquait les qualités d'une bonne confession ; il la voulait franche, sans que le pénitent cherchât à pallier ses fautes ; entière, comprenant tous les péchés avec leurs circonstances.[2] Enfin, pour apprendre aux fidèles à s'y préparer, il leur traça le modèle d'un examen de conscience, leur recommandant de détester sincèrement tous leurs péchés, ceux-là même dont ils auraient perdu le souvenir, et de former un ferme propos de ne plus offenser Dieu.[3]

Quant à l'époque de la confession, il ne la précisait pas, se bornant à recommander aux fidèles de recourir sans délai à ce sacrement dès qu'ils auraient commis un péché grave.[4] En outre, ils devaient se confesser une fois l'année, ainsi que l'Église l'a prescrit ; — lorsque les supérieurs ecclésiastiques l'ordonnaient ; — dans les maladies graves, où il veut que l'on donne à temps la communion et l'extrême-onction aux malades, sans fausse délicatesse ; — enfin au moment d'entrer en campagne, etc. — Celui qui dans ces cas négligeait de le faire, péchait mortellement. En général, disait-il, il est bon et utile de se confesser souvent, toutefois avec discrétion ; car la fréquente confession est le signe d'une entière conversion.[5]

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* 1re livr. de février 1870.
[2] *Nav. Pen.*, f. 6. O-P. — *Granatapf.* — C. 8. D.
[3] *Granatapf.*, loc. cit. — *Dreieck-Spieg.*, f. 61-64.
[4] *Granatapf.* f. c. 4.
[5] *Nav. Pen.* f. II. O. P. — *Seel. Parad.*, f. 206 — *Der Sterb. Kunst.*, f. 31, 36, 40. — *Arb. hum.*, f. 159. — *Brosamlin*, II Th., f. 70. — *Granatapf.*, f. B. 3, C. 8.

A la confession se rattachent naturellement les indulgences; car si, après l'absolution sacramentelle, l'homme n'est plus sous le coup de la damnation, il lui reste cependant à subir encore une peine temporelle, soit en cette vie, soit en l'autre.[1] Cette peine, le chrétien peut s'en libérer ici-bas de deux manières : ou bien par des œuvres de pénitence, ou bien par les indulgences.[2] En effet, suivant la définition qu'en donne Geiler, l'indulgence n'est autre chose que la rémission des peines temporelles qui restent à subir après la contrition et la confession. Elle ne remet pas le péché mortel, puisqu'il faut être en état de grâce pour la gagner; ni la peine éternelle, puisqu'en enfer il n'y pas de rédemption.[3] Cette «rémission s'opère par l'application à nous faite des mérites d'autrui, les indulgences étant le résultat des œuvres satisfactoires de Jésus-Christ et des saints. Quand nous devons être punis, dit Geiler, nous interposons entre nous et le châtiment les souffrances de Jésus-Christ et des saints, de sorte que la punition ne saurait nous atteindre.»

Toutefois, pas plus qu'aucun autre docteur catholique, il ne dispensait les fidèles des œuvres personnelles de pénitence; bien au contraire, il les mettait au-dessus des indulgences, parce qu'elles sont à la fois une expiation des fautes passées et un préservatif contre les rechutes, tandis que les indulgences produisent seulement le premier de ces deux effets.[4] Le mieux, selon lui, est de recourir aux deux. «Acceptez les pénitences que votre confesseur vous impose, dit-il; faites vous-mêmes des œuvres satisfactoires sans qu'elles vous soient enjointes; usez dévotement des indulgences dans la foi, l'espérance, la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a donné aux hommes ce pouvoir des clefs... Car il est certain que les œuvres auxquelles sont attachées ces indulgences sont plus fructueuses et plus agréables à Dieu que d'autres, d'ailleurs en tout point semblables.»

Fidèle à ces principes, il recommanda souvent à ses auditeurs de s'appliquer à gagner les indulgences, soit pour se préparer à la mort, soit pour les appliquer aux autres, et il les recommandait comme le

[1] *Nav. Pen.*, f. II, G-H. — *Idem.*, XII. — *Dreieck. Spiegel*, 60. — *Peregr.* I. k. sqq. — IX.-X. — *Nav. Fat.* Turb. C.

[2] *Granatapf.*, C. 8.

[3] *Peregrin.*, IX-X. X. A.

[4] *Peregrin.*, X.

moyen d'éviter le purgatoire.[1] Convaincu que sur ce point surtout la foi des peuples a besoin d'être éclairée, il mettait tous ses soins à expliquer aux fidèles la nature des indulgences et les diverses questions qui s'y rattachent, ainsi que la manière de s'y prendre pour les gagner.[2] Nous en trouvons un exemple des plus curieux à l'occasion du Jubilé.

On sait que, suivant une coutume fort ancienne, Rome était visitée chaque année jubilaire par une foule de pèlerins. «Ceux qui ne peuvent y aller de corps, dit Geiler[3], doivent y aller en esprit; voici comment :

1° Le pèlerin se mettra en état de grâce par la contrition, la confession et la communion.

2° Pour chaque mille de chemin, il dira un *Pater,* ce qui en fera sept par jour. Il les pourra réciter aux heures canoniques, en commençant par Matines, Prime, etc.; il pensera ainsi plus souvent à l'œuvre qu'il a entreprise. Il lui sera loisible aussi d'ajouter chaque fois *Deus, propitius esto mihi peccatori,* ou bien *Miserere mei, Deus,* ou enfin ce que lui inspirera sa dévotion.

3° Au bout de vingt-et-un jours, il sera arrivé à Rome. Il y restera sept jours et visitera les églises principales : Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Sébastien, Saint-Laurent et celle de la Sainte-Croix. Vous avez ici à Strasbourg : *Saint-Laurent*, à la Cathédrale; les deux *Saint-Pierre; Saint-Paul,* aux Mineurs; *Saint-Sébastien,* à Saint-Martin, et la *Sainte-Croix,* près de Saint-Étienne. — Vous pouvez aussi rester dans la même église et aller d'autel à autel, ou bien chez vous, en choisissant divers endroits de votre maison, ou même vous renfermer dans votre chambre et prier devant les images de ces saints, ou enfin faire les stations en esprit seulement, vous figurant que vous êtes à Rome dans ces églises.

Pendant ces visites, le pèlerin doit adorer Dieu, invoquer les saints, implorer le pardon de ses péchés : il suivra dans ses prières les inspirations de Dieu et de l'Esprit-Saint; il n'est pas besoin de beaucoup de paroles, mais d'affections et de désirs.

4° Ces sept jours écoulés, il reviendra de Rome en la même manière qu'il y est allé, et achèvera ainsi son pèlerinage en sept semaines.

[1] *Arb. hum.*, f. 150. — *Nav. Fat.* Turb. C.
[2] *Nav. Pen.*, f. XII. — *Arb. hum.*, f. 192 sqq.
[3] *Peregr.* XVII. J. m.

5° Si le pèlerin est riche, il pourra chaque jour distribuer en aumônes aux pauvres, ce qu'il aurait dépensé en frais de voyage. S'il est pauvre, qu'il fasse l'aumône par la compassion du cœur.

6° Autant que possible, le pèlerin devra visiter chaque jour quelqu'église et assister à la sainte Messe, en compensation des visites qu'il eût faites en route aux reliques des saints.

7° Enfin qu'il s'impose quelques jeûnes ou abstinences, selon sa dévotion, ainsi que diverses mortifications, pour remplacer les épreuves que les voyageurs ont ordinairement à supporter.

Ces pratiques sont très-utiles, dit Gerson, et valent mieux que la manière dont quelques-uns font le pèlerinage de Rome. Ce n'est pas à dire toutefois, ajoute Geiler en finissant, que je veuille détourner qui que ce soit de faire des pèlerinages, surtout celui de Saint-Pierre.

On voit que sur le chapitre de la doctrine, Geiler est en contradiction flagrante avec les futurs réformateurs; mais son orthodoxie parfaite ne l'empêchait pas de déplorer les abus qui s'étaient introduits touchant les indulgences, et sur ce point il était d'accord avec tous les hommes éclairés de son temps.

Ces abus s'étaient produits de la manière la plus naturelle. A partir de la première croisade, l'usage s'établit d'accorder des indulgences à ceux qui soutenaient de leur argent, soit les expéditions contre les infidèles, soit d'autres œuvres pieuses. Les papes d'abord, les évêques ensuite, enfin les abbés et les chapitres prirent l'habitude de provoquer par ce moyen les largesses des fidèles, et nos cathédrales, nos collégiales, les églises de bien des monastères, une foule d'hôpitaux furent édifiés avec des fonds recueillis de cette manière. Jusque-là rien de mieux : l'aumône est une bonne œuvre, et il est naturel de la récompenser par des faveurs spirituelles. Mais d'une part on dépassa la mesure, et le IV^e^ Concile de Latran (1215) blâmait déjà la trop grande facilité avec laquelle certains évêques prodiguaient les indulgences. D'autre part les prédicateurs chargés de publier les indulgences ne surent pas rester dans les bornes prescrites.[1] Le même Concile de Latran, et plus tard celui de Vienne (1311) leur firent défense de dire dans leurs sermons autre chose que ce qui était contenu dans les *pouvoirs* émanés du pape ou de l'évêque, et dont ils étaient porteurs. Le synode de Ravenne (1311) leur interdit même toute prédication, ne les autorisant qu'à donner aux fidèles lecture de leurs *pouvoirs*. Mais

[1] On les nommait *Quæstores* ou *Quæstionarii*.

toutes ces mesures ne purent enrayer le mal ; on continua de prodiguer les indulgences ; les *Quæstores* ne furent ni plus prudents ni plus retenus, et trop souvent, sans doute, ils ne songèrent qu'à réussir dans leurs quêtes, n'importe par quels moyens. En outre, des aventuriers exploitèrent cette veine, et à côté des indulgences authentiques, l'on eut des indulgences apocryphes et fausses que des escrocs venaient débiter au peuple. Faut-il s'étonner que Geiler, tel que nous le connaissons, s'affligeât de cet état de choses, et blamât hautement des désordres qui, peu de temps après, eurent des conséquences si funestes[1] ?

Ses idées sur ce point étaient si connues, qu'il advint un jour une assez singulière aventure. C'était en 1509, le jour de la Présentation de la sainte Vierge. Toutes les communautés religieuses et les Chapitres de la ville s'étaient assemblés à la Cathédrale, pour assister à la promulgation solennelle des indulgences accordées à ceux qui secourraient les chevaliers Teutoniques en Livonie. Geiler prêcha de Notre-Dame et de l'indulgence.[2]

«Que faut-il pour que l'indulgence soit valable? dit-il. L'autorité dans celui qui l'accorde, une cause pieuse et un sujet apte à la gagner.[3]»

Il ajouta que, dans le cas présent, il y avait une cause pieuse : «L'indulgence est donnée afin de procurer des secours à des hommes en détresse, et de concourir à la défense de la sainte foi. La cause est donc bonne quant à cette indulgence.» Dans la suite de son sermon, il blâma les gens qui se riant des choses saintes, se moquaient et de l'indulgence en question et de ceux qui s'efforceraient de la gagner. — Après avoir épuisé cette matière, il parla d'autres choses et ne s'occupa plus de l'Indulgence jusqu'au deuxième dimanche de l'Avent. D'aucuns en prirent occasion de conclure que cette indulgence ne lui paraissait pas valable. Geiler s'en défendit en disant que la bulle d'indulgence était en règle ; l'évêque l'avait examinée avec son Chapitre ; lui-même l'avait fidèlement publiée. «Je ne puis pas, ajouta-t-il d'un ton de mauvaise humeur, en parler chaque jour, j'ai autre chose à

[1] On sait que le Concile de Trente défendit la prédication aux *Quæstores* et finit par les supprimer entièrement (Session V et XXI), et que Pie V, de son côté, supprima toutes les indulgences accordées en vue de recueillir des aumônes.

[2] *Brosamlin.*, II Th., f. 43, 44. — Cf. *Revue cath. d'Als.*, 1863, p. 224.

[3] «Auctoritas in dante, Pietas in causa, Idoneitas in suscipiente.»

dire. Je suis d'ailleurs malade et épuisé. Cessez donc vos commentaires et ne concluez pas de mon silence que cette indulgence n'est pas bonne.»

Dans une autre circonstance, il fit à un légat du pape, nommé Raymond, une réponse où perçaient son mécontentement du présent et ses craintes pour l'avenir. Raymond l'engageait à recommander vivement aux fidèles la quête qui se faisait pour recueillir des fonds destinés à solder les frais d'une guerre contre le Turc. Geiler répondit qu'il le ferait volontiers; mais, ajouta-t-il, «il prévoyait que si les chefs de l'Église continuaient à demander sans cesse de l'argent pour faire la guerre aux Turcs, *sans que jamais on fît aucune expédition*, il leur arriverait ce qui advint à ces deux enfants qui, après avoir souvent crié au loup sans que loup il y eût, furent laissés sans secours, lorsqu'en effet le loup arriva.[1]»

L'allégorie était assez claire, seulement Geiler fut mauvais prophète en cette circonstance; le loup ne vint pas du côté où il l'attendait.

L. Dacheux,

[1] Serait-ce Raymond, évêque de Gurk, cardinal du titre de *Sainte-Marie-la-Neuve*, qui publia le *Jubilé* en 1500? Le pape dispensa les fidèles du voyage de Rome, à la condition de contribuer par leurs aumônes aux frais de la guerre contre les Turcs. Cf. *Rev. cath. d'Als.*, 1863, p. 89.

[2] Wimpheling. *Vita Geileri.* De Indulgentiis.

# BIBLIOGRAPHIE.

## I.

*La Voie de la paix intérieure, dédiée à Notre-Dame de la Paix*, par le Père de Lehen, de la Compagnie de Jésus; ouvrage traduit en allemand par le Père J. Brucker, de la même Compagnie.[1]

L'ouvrage du Père de Lehen sur la Voie de la paix intérieure est peut-être le meilleur qui ait paru sur cette matière, et la traduction du R. P. Brucker ne laisse rien à désirer.

Le P. de Lehen, proche parent du vicomte de Chateaubriand, apparte-

[1] Un vol. in-12. Strasbourg, Agence Herder, place de la Cathédrale. — Prix : 2 fr. 70 cent.

nait à une noble famille de Bretagne. Il renonça de bonne heure à l'étude du droit, pour entrer dans la Compagnie de Jésus. A la connaissance qu'il avait du monde, il joignit bientôt une si remarquable science des choses spirituelles, qu'on lui confia des fonctions difficiles entre toutes, celles de maître des novices : plusieurs de nos lecteurs ont pu le connaître en cette qualité au noviciat d'Issenheim. C'est dans *la Voie de la paix intérieure* que le P. de Lehen déposa le fruit des longues expériences qu'il put faire dans ce poste important. On peut juger du soin qu'il apporta à la composition de son livre par un aveu qu'il fit au P. Brucker : « Je parcours quelquefois, lui disait-il, des volumes entiers pour trouver quelques lignes qui répondent aux besoins de telle ou telle âme. » L'affection qu'il portait à l'Alsace lui faisait désirer depuis longtemps que son livre fût traduit dans notre langue maternelle : il venait d'apprendre que le Père Brucker allait réaliser ses vœux, quand il mourut à Angers à l'âge de 62 ans.

*La Voie de la paix intérieure* comprend quatre parties. La première : *De la soumission aux ordres de la divine Providence*, se termine par trois chapitres, tirés du P. de la Colombière et des œuvres spirituelles de Fénelon. Le P. de la Colombière est ce prédicateur du roi d'Angleterre Jacques II, dont l'avocat Patru disait que c'était un des hommes du dix-septième siècle qui pénétrait le mieux les finesses de notre langue, et dont nous préférons dire ici que c'était un des écrivains de son temps les plus versés dans la connaissance des choses spirituelles. C'est lui qui, avec la vénérable Marguerite-Marie Alacoque, donna une forme à la dévotion du *Cœur de Jésus*, et en composa l'office. — Commencer un livre sur la paix intérieure par un traité de la divine Providence, c'est là, nous disait-on dernièrement, un trait de génie : car quiconque aspire à la paix, doit avant tout comprendre que tout ce qui nous arrive, nous est ménagé avec un soin infini par la divine Providence, et que nos chutes même les plus malheureuses n'ont été permises par Dieu que pour notre avantage spirituel.

La seconde partie est intitulée : *De la solide piété nécessaire pour la paix intérieure, et de la voie par laquelle Dieu conduit les âmes à la perfection et les établit dans cette paix.* Fénelon et saint François de Sales ont été les guides du P. de Lehen dans cette partie.

La troisième, *Des moyens de conserver la paix au milieu de nos tentations et de nos infirmités spirituelles*, est principalement empruntée au *Combat spirituel*, et au *Traité de la paix de l'âme* qu'on a coutume d'y joindre, aux *Traités de l'espérance chrétienne*, du P. Gaud, *du découragement* et *des tentations*, du P. Michel et aux œuvres spirituelles de Fénelon.

Enfin la quatrième partie, *des Scrupules*, n'est autre chose que le *Traité des Scrupules* du P. Duguet, ouvrage justement estimé, auquel le P. de Lehen a fait cependant quelques modifications. Les personnes inquiètes devront avoir une confiance d'autant plus grande dans les décisions de

célèbre oratorien, qu'il est connu pour avoir fortement penché vers les jansénistes, bien que d'ailleurs il ne partageât point tous leurs défauts. Quiconque se pénètrera de son *Traité des Scrupules* méritera l'observation que faisait Bossuet au sujet de la *Lettre d'une Carmélite*, opuscule du P. Duguet : «Il y a bien de la théologie, disait l'évêque de Meaux, sous la robe de cette religieuse.»

Le volume se termine par un petit recueil de *Méthodes*, dont l'expérience a montré l'utilité.

Il ne faudrait point conclure de ce qui précède que la *Voie de la paix intérieure* n'est qu'une compilation inutile à tous ceux qui possèdent quelques-uns des livres dont l'auteur a fait usage. Il y a deux manières de présenter les idées d'autrui, comme il y a deux manières de réunir les pierres : on peut les rassembler en un tas ou les coordonner de façon à en faire un superbe édifice. Or, le P. de Lehen est architecte dans la force du terme : il a fait un nouveau livre avec d'anciens matériaux. Nous avons pu d'ailleurs juger de la valeur de l'ouvrage par le bien qu'il a fait à plusieurs personnes que nous connaissons.

Le livre était arrivé à sa quatrième édition ; mais les fidèles qui ne savent point le français restaient encore privés en Alsace d'une lecture si utile. Heureusement le R. P. Brucker, Alsacien lui-même, s'est dévoué à traduire la *Voie de la paix intérieure*, malgré les difficultés inséparables d'une pareille entreprise : la patience et le soin qu'il a apportés à son travail nous donnent la mesure de son amour pour les âmes, et pour les Alsaciens en particulier. Le P. de Lehen craignait lui-même qu'on ne reprochât à son livre le manque d'unité de style et la répétition trop fréquente des mêmes choses. Le premier défaut, inévitable dans l'édition française, qui reproduit le texte même des auteurs cités, devait nécessairement disparaître dans la traduction allemande; car le traducteur, quand il ne s'astreint pas à un mot-à-mot trop rigoureux, prête toujours quelque chose de son style à l'original. Quant au second défaut, le P. Brucker y a remédié en retranchant tout ce qui n'était que simple redite.

Nous voudrions pouvoir décider beaucoup d'ecclésiastiques à faire l'acquisition de l'édition allemande, non pas seulement pour faire profiter du livre les personnes auxquelles il est proprement destiné, mais encore pour leur propre avantage : car on a beau être versé dans les choses spirituelles, pour en parler en allemand, il est presque nécessaire d'avoir lu sur la matière plusieurs bons livres écrits dans cette langue. — Puisse Notre-Dame de la Paix ouvrir bien des maisons au livre du P. Lehen, et, par son moyen, ouvrir à la paix intérieure beaucoup d'âmes inquiètes !

CH. MARBACH.

## II.

*Les fausses Décrétales et les Pères de l'Église*, seconde Lettre au R. P. Gratry, par Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Nancy.[1]

La France catholique et l'Église tout entière ont applaudi à la condamnation dont Mgr l'Évêque de Strasbourg a frappé les derniers libelles du R. P. Gratry. Plusieurs évêques se sont approprié les paroles si nettes et si épiscopales de notre vénéré pontife; et nous sommes fiers de penser que la mesure prise par Sa Grandeur a été tout à la fois un soulagement et une règle de conduite pour les cœurs catholiques.

Que restera-t-il donc du travail si étourdiment entrepris par le R. P. Gratry? Un peu de bruit dont bientôt nous entendrons mourir le dernier écho.

«Vous pourrez voir, un temps, vos écrits *acclamés*
Courir de main en main par la ville semés,
Puis de là, tout poudreux, ignorés sur la terre,
Suivre chez l'épicier, Neuf-Germain et La Serre.»

Mais non; tout ne disparaîtra pas. Si nous sommes sûrs de voir aller à l'oubli les *Lettres du R. P. Gratry*, nous sommes sûrs également de voir survivre les magistrales réfutations auxquelles elles ont donné naissance. Au premier rang viennent se placer les *Lettres de M. A. de Margerie.*

Nous nous sommes fait un devoir de signaler la première. Tous ceux qui l'ont lue, ont rendu hommage à la science et à la dialectique de l'éminent professeur. Il a dit le dernier mot sur la *Question d'Honorius.*

Il vient de le dire également sur les *Fausses Décrétales.* D'une main sûre, le savant écrivain renverse tout l'échafaudage, élevé par le R. P. Gratry; avec autant de courtoisie que de force, il réduit à néant les difficultés suscitées par une *science de seconde main*, et termine par cette conclusion, qui sera désormais un fait acquis à l'histoire : «De cette masse énorme de documents faux où il plaît à votre irréflexion de voir la pierre sur laquelle est bâtie la doctrine de l'infaillibilité, on ne peut rien tirer en faveur de cette doctrine, sinon des textes authentiques, qui, semblables à des vins précieux versés dans un vase impur, perdent le meilleur de leur prix en passant dans le recueil du faussaire (p. 113).»

[1] Paris, Douniol; Nancy, Wagner.

Honneur donc à M. de Margerie ! Qu'il continue vaillamment son œuvre ! La bénédiction du Souverain-Pontife et la reconnaissance de tous les cœurs chrétiens lui seront assurées.

J. Jenner.

## III.

Monsieur le Rédacteur,

Je parcours trop rapidement peut-être un livre extrêmement remarquable. C'est l'*Unité des quatre Évangiles*, par le Dr Grimm, professeur de théologie au lycée de Ratisbonne. Cet ouvrage a fait sur moi la plus vive impression, et je ne puis résister au désir d'en dire quelques mots à vos lecteurs.

Le thème de l'auteur, le voici en deux mots : caractériser chacun des quatre Évangiles, en en faisant ressortir le but spécial et la coordonnance parfaite de toutes les parties, de tous les détails en vue de ce but. Certes, c'est promettre beaucoup; et tout lecteur, tant soit peu familiarisé avec la lecture des Évangiles, s'effraiera naturellement de l'immense étendue d'un pareil engagement. Tant de fois déjà on a creusé ce terrain, tant d'efforts généreux ont échoué contre des difficultés qui semblent insurmontables ! Le professeur de Ratisbonne aura-t-il la chance de ne pas augmenter le nombre des échecs ? Sera-t-il plus heureux que ses confrères dans cette difficile entreprise ! Oui ; qu'on le lise pour s'en convaincre dès les premières pages ! Certes, il ne cache pas les difficultés ; mais il les résout toutes, et d'une manière très-satisfaisante.

Je n'ai lu jusqu'à présent que ses observations sur l'Évangile de saint Mathieu, celui de tous incontestablement qui offre le moins de chance de succès pour une pareille entreprise. L'Évangile de saint Mathieu, malgré l'exactitude et la beauté de ses détails, se présente au lecteur comme un corps presqu'informe; on a de la peine à trouver de l'ordre en maint passage; mais vouloir le présenter comme un tout parfait, c'est une idée qui semble voisine de l'illusion. Le Dr Grimm a pour le coup dissipé ce préjugé. Après ce qu'il a écrit sur ce point, l'Évangile de saint Mathieu apparaît à l'esprit étonné comme une œuvre vraiment divine; c'est un magnifique tableau du Messie. Tous les détails sont caractéristiques et dignes du peintre céleste qui les a tracés : esquisse incomparable, lumineuse, capable de dissiper les dernières ombres de dessus la personne de Jésus, pour le faire apparaître à l'Israélite droit et sincère comme le rejeton promis à Abraham, annoncé par les prophètes, attendu par le Juif et le Gentil. Le Dr Grimm suit l'Évangéliste pas à pas dans cette

carrière; partout il le montre marchant à son but avec une rigueur inflexible et accomplissant ce que le prophète Ézéchiel, dans sa vision bien connue, en avait annoncé : *Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat : ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent* (Ézéch., I, 12). — J'aurais voulu citer l'un ou l'autre passage comme pièce de conviction à l'appui de ce que je viens de dire. Mais le choix est difficile, et multiplier les citations ce serait demander une place trop grande dans votre *Revue*. Quelques citations du reste ne peuvent pas suppléer la lecture même de l'ouvrage; elles n'auraient d'autre but que d'engager à cette lecture. *Tolle et lege!*

*L'Abbé* Forness.

*PS*. Si un hommage sorti de ma plume avait quelque valeur, je me plairais à féliciter le docte professeur de son œuvre; je lui dirais qu'elle est un ample dédommagement des dix années de labeur qu'elle lui a coûtées. Puisse-t-il outre cette satisfaction avoir celle encore de savoir son livre entre les mains, dans l'esprit et dans le cœur de tout prêtre, de tout docteur de l'Évangile! Il en sortirait certes des fruits admirables de salut.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Mgr Ræss ne reviendra pas en Alsace pour les fêtes de Pâques. Sa Grandeur en avait bien le projet; mais dans une entrevue avec le Pape, Sa Sainteté a félicité Monseigneur de son excellente santé, et notre Évêque a cru comprendre que ce n'était pas le moment de demander un congé. Sa Grandeur espère cependant de pouvoir venir après le temps pascal, quand le *Schema de Ecclesiâ* sera discuté et voté, y compris la grande question de l'Infaillibilité. Nous avons reçu l'assurance que les affaires marchent parfaitement bien au Concile, malgré le tapage qui se fait à ses portes et dont il ne faut pas se préoccuper.

Mgr Freppel sera préconisé le 15 de ce mois, et sacré à Rome le 22.

— Le clergé de plusieurs cantons du diocèse a envoyé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'évêché, des adresses de félicitation et de filial dévouement à Monseigneur. Nous pouvons nommer, pour le Bas-

Rhin : Haguenau, Schlestadt[1], Molsheim, La Petite-Pierre et Marckolsheim ; pour le Haut-Rhin : Saint-Amarin. Les fidèles ne peuvent que se réjouir de l'intime union qui existe entre l'Évêque et son clergé.

P. Mury.

— Mgr de Strasbourg, en nommant la Commission d'enquête à propos des possédés d'Illfurth, a commis une faute irréparable ; Sa Grandeur n'y a point fait entrer M. le pasteur A. Schillinger. Nous ne savons si cet **A.** veut dire Auguste, Adolphe ou Abraham, et nous le regrettons ; car M. le pasteur semble attacher une grande importance aux prénoms ; un prénom répété paraît à ses yeux valoir un argument. Donc M. A. Schillinger analyse à sa façon dans le *Progrès religieux* le *double cas de possession;* il annonce qu'il s'est opéré un *miracle* « aux portes mêmes de notre ville », quand personne n'a parlé de miracle. Il rappelle cette sottise monumentale de M. Renan, qui sommait Dieu, avant de faire un miracle, de réunir d'abord une commission de scientifiques pour opérer sous leurs yeux. Il nous en veut particulièrement de n'avoir rien prouvé ; mais nous ne voulions rien prouver ; nous avions promis d'*exposer*, avec les détails nécessaires, un fait qui avait été défiguré par l'*Opinion nationale;* nous avons tenu notre promesse. Les preuves, M. le pasteur peut les chercher aux sources que nous lui indiquerons.

Il nous reproche d'avoir avancé témérairement que Dieu *n'a pas voulu* anéantir tout à fait l'empire des Enfers. Hé quoi ! Monsieur A. Schillinger, savant comme vous êtes (car tous les pasteurs sont des savants, *chacun sait ça*), vous n'avez pas pu faire ce petit raisonnement : Dieu n'a pas anéanti cet empire, donc il *n'a pas voulu* l'anéantir ; car apparemment s'il l'avait voulu, ce serait fait ! — Mais M. le pasteur n'admet pas que

[1] Voici l'adresse de Schlestadt :

«Monseigneur,

«Heureux et fiers de voir les grands actes de leur pieux et savant Évêque, les prêtres du canton de Schlestadt bénissent Dieu de posséder, au sein du Concile, un Père si dévoué à la cause de la sainte Église.

«Intrépide défenseur des divines prérogatives du Saint-Siége, y compris l'infaillibilité du Pape, privilége indispensable à l'enseignement et au gouvernement de la société spirituelle. vous emportez, Monseigneur, tous nos suffrages et nous adhérons de cœur et d'âme à vos jugements et à votre témoignage. Nous condamnons énergiquement ce que vous condamnez ; nous approuvons ce que vous approuvez ; votre foi et votre doctrine sont notre foi et notre doctrine. Nos vœux les plus ardents sont dirigés vers le but que vous vous proposez avec l'immense majorité des Pères du Concile. Puisse-t-il être bientôt atteint sous l'action divine du Saint-Esprit !

«Agréez, Monseigneur, avec nos félicitations empressées, etc.

*(Suivent les signatures de tous les prêtres du canton, sans exception).*

Jésus-Christ soit Dieu, et il nie *à priori* la possibilité de la possession et l'existence du diable. On voit bien qu'il craint un peu d'être rangé dans la catégorie de ceux dont parle l'adage : *Plus potest negare....*, mais l'incrédulité lui fait mettre cette crainte sous les pieds.

S'il ne croit pas, il est du moins fort sensible. Il demande «comment l'Église concilie les traitements *inhumains* infligés aux possédés d'Illfurth avec les préceptes les plus élémentaires de la charité chrétienne?» Répandre quelques gouttes d'eau bénite, offrir une image ou une médaille, serrer dans ses bras un enfant rebelle, ce sont des traitements *inhumains*. Quand donc un enfant aura des convulsions, les parents, *par charité*, le laisseront se débattre et se blesser en liberté; les tenir en repos par la force serait *inhumain!* Médecins et chirurgiens, jetez vos instruments à l'eau; vous pourriez faire mal à vos clients et la charité la plus élémentaire vous le défend.

M. A. Schillinger demande en outre quelques certificats de médecins, constatant que le mal des enfants d'Illfurth a complétement disparu à la suite de l'exorcisme. Mais, M. le pasteur, pourquoi n'iriez-vous pas vous-même à Illfurth constater la chose par vos propres yeux? Les enfants s'appellent Burner, Thiébaut et Joseph; ils logent avec leurs parents dans une petite maison isolée, que tous les gens du village pourront vous indiquer. Vous trouverez chez M. le curé Brey un recit exact et détaillé de toute cette affaire; il vous nommera les médecins qui ont visité les enfants avant leur guérison. Allons! M. le pasteur, en route! Vous devez à vos coreligionnaires de confondre l'imposture et de détruire pour jamais le règne de la superstition. P. Mury.

— Les journaux libres-penseurs, tout comme le *Progrès religieux*, n'en reviennent pas qu'il y ait des possédés au XIXe siècle. «Exorciser en 1869, s'écrie le *National* (n° du 10 mars 1870), c'est à n'y pas croire!» N'y croyez pas, lumineux journal; ou n'en laissez du moins la responsabilité qu'à notre Évêque et à la Commission nommée par Sa Grandeur. M. le Préfet du Bas-Rhin n'a nullement «prêté la main à l'exécution de ces *simagrées* du Moyen-Age.» Les prêtres interdits qui correspondent, dit-on, avec l'*Opinion nationale*, le *Citoyen* et vous-même, vous ont mal renseigné. P. M.

— Nos lecteurs connaissent l'*Appel* fait *aux jeunes femmes chrétiennes* par Mme de Gentelles.[1] Cet appel a eu un succès dont Sa Sainteté Pie IX a daigné féliciter l'auteur dans un nouveau Bref, daté du 6 novembre 1869. «Vous avez vu, dit le Saint-Père, se multiplier les éditions de votre ouvrage; vous l'avez vu traduit en plusieurs langues et accueilli par les femmes catholiques avec un tel empressement que des personnes graves

[1] *Rev. cath. d'Als.* Ann. 1869, p. 121.

et prudentes ont cru devoir insister auprès de vous pour que vous proposiez à vos sœurs dans la Foi, de former entre elles une association dans le but de combattre le luxe, fléau de la morale aussi bien que de l'économie publique et privée.»

Mme de Gentelles a fondé en effet cette association sous le nom d'*Union des femmes chrétiennes*. Elle vient d'en publier le Règlement, approuvé par le Pape. Les premières listes de l'Union ont été formées à Rome et l on y voit figurer les plus beaux noms de la noblesse. Le mouvement s'étend en France; les femmes chrétiennes de l'Alsace ne voudront pas y rester étrangères.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Mme de Gentelles, à Caen (Calvados).

Nous rappelons que l'*Appel aux jeunes femmes chrétiennes* est déposé chez M. Le Roux. Prix : 75 centimes. P. M.

# VARIA.

## MENUES RÉFLEXIONS sur le PROGRÈS RELIGIEUX.

Le *Progrès religieux* revient sur le ritualisme allemand et continue «les citations relatives au formalisme, qui est à l'égard de la foi chrétienne ce que les écailles de l'huître perlière sont à côté de la perle de grand prix.» Le *Progrès religieux* ne veut point que les perles soient dans des écailles. Cette fois-ci, il ne s'agit pas seulement du pasteur Rocholl, de son amour pour les surplis *blancs*[1], et de son admiration pour les abbesses, doyennes et chanoinesses *(Dechantin, Prœpstin, Kanonissin)* des couvents protestants du dix-septième siècle; le *Progrès* nous entretient aussi de M. Lœhe, dont les partisans ont rétabli le *jeûne* du vendredi, la génuflexion *devant les quatre coins de l'autel*, etc. Qu'on se figure un pasteur protestant, revêtu du surplis *blanc*, et pliant religieusement le genou devant les quatre choses les plus imposantes qu'il y ait sur la terre, devant les quatre coins de son autel !

Parlant de la condamnation portée par Mgr l'Évêque de Strasbourg contre les Lettres du P. Gratry, le *Progrès religieux* ajoute ces paroles pleines de délicatesse : «Mais l'attrait du fruit défendu pourrait nuire à la stricte exécution des ordres de *ce* Monseigneur, qui croit vivre en plein

[1] Le *Progrès religieux* a renoncé aux *soutanes blanches :* il dit maintenant surplis *blancs*, pour éviter toute confusion avec les surplis bleus, jaunes ou verts qu'on pourra inventer un jour.

Moyen-Age.» Pour spéculer sur l'attrait en question, le libraire Treuttel et Wurtz, après avoir annoncé que les deux premières lettres du P. Gratry sont en vente chez lui, a recours à la réclame suivante, insérée dans le *Progrès religieux :* «Ce sont ces deux lettres, dit-il, qui *ont excité la colère* de Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Strasbourg et provoqué son mandement.... Lisez donc et jugez l'un et l'autre.» Le libraire voulait mettre : «Achetez donc, et, s'il est possible, payez comptant.» Ce *Progrès religieux* est bien divertissant, et *ce* Monsieur Treuttel et Wurtz est un habile homme !

Dans ses *menues réflexions*, le *Progrès religieux* exprime cette idée que l'intolérance, qui transforme les prédicateurs en gladiateurs, prétend vainement que le *bruit* est un signe de vie. Notre Seigneur n'a-t-il pas dit «à l'Église dégénérée de Sardes, ce que saint Paul faisait entendre à celle de Corinthe : «Tu as le *bruit* de vivre et tu es morte ?»

Voilà une traduction nouvelle de ces paroles de l'apocalypse : *nomen habes* (ὄνομα ἔχεις) *quod vivas et mortuus es.* Si l'on nous demande quel est le signataire de cette version originale, nous dirons qu'il n'y a au bas de cet article d'autre *bruit* que celui-ci :

Pour les articles non signés : *Th. Gérold.*

Hélas ! Boileau a raison ! le *Progrès religieux* trouvera toujours quelqu'un qui l'admire !

Ch. M.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Jacob, curé de Chalampé, curé à Walbach (Landser).
Sigwalt, vicaire de Ribeauvillé, curé à Ranspach.
Eby, vicaire de Hegenheim, curé à Chalampé.

## DÉCÈS.

Schoepfer, curé de Blotzheim, âgé de 45 ans.

[1] Reproduction interdite.

Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# L'INFAILLIBILITÉ

# DU PAPE.

---

Depuis que Pie IX a convoqué le Concile, l'infaillibilité du Pape a donné lieu à des appréciations diverses. Une lutte s'est engagée entre les sommités de la science et de l'érudition, et ce spectacle, qui rappelle un peu les débats théologiques du Moyen-Age, n'aurait rien que d'attrayant, si les coups, que se portent les athlètes, ne provoquaient pas quelques-uns de ces contre-coups, dont l'effet est déplorable. Il en résulte des malentendus sans nombre, des interprétations fausses, des explications erronées, des imputations mensongères ; et c'est plus qu'il ne faut pour suspendre les esprits dans je ne sais quel vague et quelle perplexité funeste ; pour fausser les consciences, en leur enlevant les règles qui devaient guider leurs jugements ; pour troubler les cœurs, en venant y jeter ce demi-jour, voisin des ténèbres, qui va bientôt se confondre avec l'obscurité de la nuit.

Le Pape est-il infaillible ? Oui, répondent les uns ; non, affirment les autres. Pour concilier ces deux extrêmes, ou plutôt pour parer les coups de ces deux partis, un troisième combattant entre en lice, et, sans manifester clairement sa pensée, il déclare avec autorité que, vouloir résoudre la question, c'est n'y rien entendre ; c'est méconnaître l'état présent des esprits, et leur glisser une pierre d'achoppement de plus sous les pas. «Pourquoi, dit-il, élever un nouveau mur de séparation entre nous et les protestants ? Pourquoi retirer la main aux Grecs au moment où ils veulent enfin briser un schisme déjà tant de fois séculaire ! »

Au milieu de ce choc d'opinions et de ce conflit de doctrines, rien ne peut être plus utile, ce nous semble, que de bien préciser l'état de la question qui s'agite et d'indiquer brièvement les conditions du débat, en laissant ensuite au jugement des lecteurs le soin de tirer les conclusions. Tel est l'objet de ce court travail.

Écartons d'abord la question d'opportunité.

Au lieu de discuter les motifs, qui semblent militer en sa faveur, le plus sage assurément serait de s'en remettre à la prudence du Concile lui-même. Mais peut-on vraiment taxer de témérité celui qui se persuade que les raisons alléguées contre l'opportunité ne sont que des appréhensions dénuées de fondement? Je ne le pense pas. Qu'on veuille, en effet, ne pas oublier quel mélange de surprise et de douleur produit sur le lecteur catholique cette page d'histoire où se trouve consigné l'immense applaudissement que fit éclater dans le parti protestant la Déclaration de 1682. L'Angleterre, ne pouvant contenir sa joie, avait déjà poussé son cri de triomphe et se flattait de voir séparer de Rome la France catholique, cette fille aînée de l'Église. Qui ne sait, en outre, que plusieurs protestants ont fait du IV^e^ article de la Déclaration le point d'appui de leurs thèses théologiques, pour prouver que le Pape étant, de l'aveu même d'un certain nombre de catholiques, sujet à faillir dans les décisions dogmatiques, il doit être bien permis de se séparer du Saint-Siége?

Ne serait-ce donc pas arracher une arme à l'hérésie que de définir l'infaillibilité, et montrer d'une façon plus éclatante encore aux Églises d'Orient la nécessité de se rattacher au centre de l'unité chrétienne? Car depuis Photius et Michel Cérulaire, elles s'en vont, ces pauvres Églises, se perdant dans une dissolution qui les épouvante; elles comprennent que, séparées du tronc, elles sont aussi privées de la sève féconde, qui coulait dans leurs veines pour y porter la jeunesse et la vie. Pour elles, il s'agit d'examiner les titres de la primauté; mais comme la primauté, analysée théologiquement, renferme l'infaillibilité, examiner les titres de l'une, c'est en même temps examiner ceux de l'autre.

Au milieu de cette unité puissante, les catholiques ne pourraient donc que s'applaudir de voir tomber cette pierre de scandale, et de savoir fermé à jamais «*ce chemin qui mène au schisme*», comme disait ingénûment M. de Metternich à Donoso Cortès.

Que dire maintenant de l'acclamation? Eh! l'ombre même d'un doute est-elle possible, que si le Concile du Vatican érige en dogme

l'infaillibilité doctrinale du Pape, ce ne sera qu'après un examen approfondi des titres de la question? Quoi! voilà deux ans que les écoles théologiques sont saisies de cette proposition, débattue déjà par deux siècles de controverses; que les autorités les plus respectables la discutent et la précisent, que les prélats du monde entier la pèsent au poids de l'érudition d'un demi-siècle d'incessants labeurs, et l'on peut encore se permettre de dire ceci : «Au début du Concile, un évêque anglais viendra se jeter aux pieds du Saint-Père, pour lui demander d'inscrire dans le symbole le dogme nouveau de l'infaillibilité, et aussitôt éclatera l'assentiment enthousiaste de tout l'épiscopat, et l'infaillibilité papale sera définie et proposée à la foi du monde!» C'est dramatique, je le veux bien; mais c'est un drame qui n'a de dénouement que dans l'imagination de ceux qui l'ont conçu.

Voyez donc l'activité prodigieuse des prélats de France, de Belgique et d'Angleterre; voyez l'attitude des évêques d'Allemagne, et dites si cela ne témoigne pas plus que toutes les raisons qu'on pourrait invoquer, avec quelle liberté de pensées et d'opinions, avec quelle hauteur de vues, et quels soins minutieux les Pères du Concile travaillent à la solution des questions qui leur sont proposées!

L'acclamation et l'opportunité écartées, arrivons à l'infaillibilité elle-même. L'infaillibilité du Souverain-Pontife est cette prérogative en vertu de laquelle le Pape ne peut errer sur les vérités qui touchent au dogme et à la morale. C'est le plein pouvoir accordé par Jésus-Christ à son vicaire sur la terre, dans la personne de saint Pierre, de gouverner, de paître, de régir l'Église tout entière et d'imposer à tous les fidèles, confiés à ses soins, un point de doctrine, qu'il déclare renfermé dans le dépôt de la révélation. Ce serait donc une erreur de croire qu'en définissant un dogme, le Pape imposerait une croyance nouvelle, une vérité inconnue aux âges précédents. Non, ce n'est pas une nouvelle invention de dogme, ce n'est pas non plus une seconde révélation; c'est tout simplement la conservation fidèle, la déclaration infaillible de ce qui se trouve contenu dans les saintes Écritures et dans la Tradition. Ce ne sont pas de nouvelles vérités que l'on proclame au sein de l'Église, mais de nouvelles clartés que l'on répand sur le chef auguste qui la gouverne.

Ce serait encore une erreur de croire à une inspiration soudaine, à une illumination prophétique; c'est l'action efficace du Saint-Esprit

dirigeant les Papes dans l'examen des vérités révélées, et les protégeant contre l'erreur. Déjà le cardinal Du Perron cherchait à prévenir toute fausse idée sur ce point, en disant : «L'infaillibilité qu'on attribue au Pape, comme au tribunal souverain de l'Église, ne veut pas dire qu'il soit assisté de l'Esprit de Dieu pour avoir directement la lumière nécessaire à décider toutes les questions ; mais son infaillibilité consiste en ce que toutes les questions où il se sent assisté d'assez de lumières, il les juge ; et les autres, où il ne se sent pas assisté d'assez de lumières pour les juger, il les remet au Concile.»

C'est aussi ce que Maur Capellari, plus tard Grégoire XVI, expose en ces termes : « De même que nous sommes certains *à priori* que Dieu ne permettra jamais que son Église, dépositaire et gardienne des vérités révélées, propose aux fidèles, par un jugement définitif et sans appel, une doctrine hérétique, et que par conséquent elle ne prononcera jamais une décision solennelle et dogmatique dans un Concile général, avant d'avoir employé les moyens nécessaires pour ne pas tenter Dieu ; ainsi est-il certain et indubitable *à priori* que Jésus-Christ, qui a promis à saint Pierre et à ses successeurs que la foi dans laquelle ils doivent paître ses brebis ne manquera jamais, ne permettra pas non plus que les Papes négligent les moyens nécessaires pour ne pas le tenter, avant de juger avec la plénitude de leur autorité.»

Bref, l'infaillibilité du Pape est la même que l'infaillibilité de l'Église quant à son objet, mais non quant à la manière de l'exercer. Dans le premier cas, le Souverain-Pontife, personnellement infaillible, prononce des décisions dogmatiques absolues ; il les publie, les adresse à tous les fidèles et à tout l'Épiscopat catholique ; il les impose comme un article de la doctrine chrétienne, sans requérir le consentement des évêques ; il commande, et les évêques sont tenus de recevoir ses ordres sans vouloir les juger ou les discuter. Dans le second cas, le Pape possède l'infaillibilité quand il décide les questions de foi avec le concours de ses frères et juges comme lui, les évêques catholiques. Il les consulte, prend leur avis, demande leurs lumières, attend leurs suffrages, et c'est alors seulement qu'il rend les oracles qui doivent diriger nos consciences. Ici, le Pontife romain prononce avec l'assentiment exprès ou tacite, direct ou indirect de l'Épiscopat du monde entier ; là, en vertu de sa seule autorité souveraine, il est personnellement infaillible. Cette distinction, il est de

rigueur qu'on ne la perde pas un instant de vue, car c'est sur elle enfin que roule toute la discussion.

Il est toutefois bon de remarquer que cette infaillibilité, accordée aux pontifes romains, ne leur appartient pas en tant qu'ils sont hommes privés; mais c'est une prérogative inhérente à la dignité de chef suprême de l'Église, inhérente à l'autorité doctrinale; prérogative qui, dans les desseins de Dieu, a pour but la conservation pure et entière des dogmes révélés, et le maintien du véritable sens de la parole divine.

C'est cette doctrine qui a été défendue par le génie des saint Thomas, des saint Bonaventure, des Albert-le-Grand, des Alexandre de Alès, des Bellarmin, des Baronius, des Suarez, des Orsi, des Cano, des Cajetan, pour ne citer que les auteurs les plus illustres, et pour épargner à mes lecteurs trente pages de noms recueillis par un écrivain estimable et fort connu.[1]

Et qu'opposera-t-on à de pareilles autorités? Mettrait-on sur les rangs Luther et Calvin, Richer et Quesnel, avec quelques autres frappés des anathèmes de l'Église? Voudrait-on s'appuyer sur des auteurs dont les œuvres ont été mises à l'*Index?* Il ne reste guère en définitive que Pierre d'Ailly, Gerson, Bossuet, La Luzerne, Frayssinous avec une faible minorité de catholiques prétendus modérés. Tournély avoue qu'il n'y a pas à se le dissimuler, qu'en présence de témoignages aussi forts et aussi nombreux, «*in tanta testimoniorum mole*», il est difficile de ne pas reconnaître l'infaillibilité du Siége apostolique; lui-même la reconnaîtrait volontiers, s'il n'était retenu par la Déclaration, dont il n'est point permis, dit-il, de s'écarter, «*longe difficilius est ea conciliare cum Declaratione Cleri Gallicani, a qua recedere nobis non permittitur.*»

Ces catholiques prétendus modérés cherchent à établir que le Pape s'adressant à la catholicité n'est pas infaillible, et que c'est à l'Église de le tirer de l'erreur. Le jugement le plus solennel, disent-ils, émané du Saint-Siége, est révocable, et il ne sera revêtu du caractère d'irréfragabilité que par le consentement de l'Église. Quelques-uns cependant enseignent qu'avant le consentement de l'Église, les fidèles et les évêques doivent une adhésion conditionnelle aux décisions du chef suprême qui concernent la foi. Mais cette doctrine

[1] PHILIPS, *C. de Droit Eccl.*, IVe vol.

a contre elle la Tradition tout entière et l'autorité de l'Église romaine.

Cette simple exposition permet déjà de dissiper quelques malentendus regrettables. « Si le Pape est infaillible, dit-on, il faut qu'il soit à l'abri de toute ignorance, de tout préjugé, de toute prévention, de tout oubli, de toute distraction, de toute précipitation, de toute faiblesse, de toute passion d'esprit ; en un mot, il faut qu'il soit doué de l'impeccabilité philosophique. »

On ajoute encore que « les passions déréglées du cœur de l'homme, son égoïsme, son orgueil, l'ambition, l'intérêt, tous les penchants qui engendrent le péché, exercent une influence souvent prépondérante sur les jugements doctrinaux, où se mêlent presque toujours des éléments personnels. » Franchement, à lire ces quelques lignes, ne semblerait-il pas que les Papes doivent être infaillibles en vertu de leurs qualités personnelles, de leurs talents, de leurs plus ou moins grandes capacités intellectuelles, du degré plus ou moins élevé de leur sainteté ? N'est-ce pas faire de l'infaillibilité une chose purement humaine, et dénier au Saint-Esprit son action toute-puissante ? Si les Papes sont infaillibles en vertu d'une assistance divine, pourquoi alors énumérer avec tant de complaisance les causes de nos erreurs, l'influence de nos passions et de nos préjugés ; pourquoi vouloir faire jouer les ressorts de toutes les petitesses qui se rencontrent chaque jour dans les affaires humaines et dans le monde politique ?

Mais jusqu'où s'étend cette infaillibilité ? Est-elle illimitée ou faut-il la restreindre ? Le Pape est-il infaillible partout et toujours ? Toutes les paroles qui tombent de sa bouche sont-elles des déclarations de foi ; tous les enseignements, tous les actes du Saint-Père sont-ils frappés au coin de cette inerrance ? Quelques écrivains le disent et prétendent mettre sur la même ligne toutes les réponses émanées du Saint-Siége, les imposer également comme règle infaillible de nos pensées.

C'est là, il faut le reconnaître, une exagération rejetée par l'immense majorité des théologiens, tels que Melchior Cano, Suarez, Bellarmin, etc... L'intention de ces auteurs est bonne, sans doute, et le principe qui leur trace cette conduite peut au fond n'être point blâmable ; mais leur doctrine ne peut être démontrée par des raisons qui résistent à une critique saine, judicieuse et sévère. Au lieu de servir la cause qu'ils veulent défendre, ils ne font que l'infirmer, et prêtent aux attaques de leurs adversaires, qui s'empressent de

rendre solidaire de toutes les erreurs une doctrine, qui a pour elle l'imposante autorité d'une tradition cimentée par la science et la sainteté, et qui, pour s'affirmer comme une vérité, n'a besoin, Dieu merci ! ni des considérations enthousiastes des uns, ni des arguments sans valeur des autres.

La thèse, telle que l'ont posée les écoles théologiques, consiste à dire que le Pape est *personnellement* infaillible, quand il parle *ex cathedra*. Elles établissent qu'une décision du Saint-Siége, pour être marquée du sceau de l'infaillibilité, doit renfermer les conditions suivantes : porter sur la foi ou sur les mœurs ; être adressée à l'Église universelle, et imposée à tous les fidèles comme un article de foi.

Nous pensons que ces trois conditions, bien comprises, suffisent pour discerner les jugements infaillibles et pour nous enseigner la règle de notre conduite. Que Pie IX, comme Benoît XIV ou Grégoire XVI, publie un ouvrage, soit théologique, soit philosophique ; qu'il compose un traité de morale, de droit, ou un autre écrit de ce genre, il est évident que son autorité ne sera pas absolue, et que ses livres n'auront qu'une valeur naturelle, valeur d'autant plus grande, que les connaissances de l'auteur seront plus vastes et plus profondes. Qu'il s'adresse à un seul évêque, qu'il envoie des lettres à une Église particulière, ses réponses ne seront pas réputées infaillibles. Il y a plus encore : le Pape, s'adressant même à l'Église universelle, ne parle pas toujours en docteur infaillible ; il faut, pour que son jugement soit sans appel, qu'il indique clairement sa définition comme une vérité de l'enseignement chrétien ; qu'il prescrive l'acte de foi sur cette vérité ; ou bien qu'il anathématise une erreur comme contraire aux vérités contenues dans le dépôt de la révélation, comme opposée à la morale de Jésus-Christ.

La plupart des théologiens admettent encore que cette infaillibilité ne s'étend ni aux décisions, ni aux jugements qui concernent les simples questions de fait. On sait que l'Église elle-même n'a pas reçu les promesses de son divin fondateur pour une telle appréciation.

Donc, dans tous ces cas, le Pape peut errer comme tout autre homme. Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'une décision que le Pontife romain adresse à la catholicité, et qu'il impose à la foi de tous les fidèles. C'est alors que les paroles du docteur universel de l'Église demeurent immuables comme l'éternelle vérité qui les a dictées : c'est un jugement *ex cathedra*.

Ici, nous avons le regret de le dire, certains esprits éprouvent une véritable faiblesse. Parler *ex cathedra*, disent-ils, personne ne sait ce que cela doit signifier ! Où chercher et où trouver la notion juste de ces mots nouveaux ? — Subtilité pour subtilité, qu'un grand homme entêté est petit ! — On pourrait répondre que si le Concile proclame le dogme de l'infaillibilité, il ne manquera pas de préciser le sens strict et rigoureux qu'il faut attacher à ce terme *ex cathedra*.

Mais outre cette raison péremptoire, est-il donc absolument impossible de rien déterminer à ce sujet? Que le Pape nous dise que la vérité qu'il proclame est une vérité révélée de Dieu, qu'elle est consignée dans les saintes Écritures ou renfermée dans le dépôt de la Tradition, ce sera déjà un signe non équivoque que la conscience nous oblige à l'admettre, à imposer silence aux superbes réclamations de notre raison, à y conformer notre conduite. Que le Souverain-Pontife stigmatise une erreur comme hérétique, comme contraire à l'enseignement de Jésus-Christ, opposée à l'Évangile, attentatoire à la loi divine, condamnée par la doctrine de l'Église, subversive des mœurs ou pernicieuse pour le salut des âmes, il n'y a plus de doute possible pour notre esprit. Mais, qu'à des marques déjà si certaines, il ajoute encore l'expression formelle de sa volonté, et la certitude sera absolue. Car, comment échapper à ces mots si catégoriques : «En vertu de l'autorité apostolique que nous avons reçue, nous condamnons tout fidèle....», ou bien, «si quelqu'un affirme ceci ou cela, qu'il soit anathème.» Ces expressions sont claires et indiquent nettement l'intention du Pontife d'obliger tous les fidèles, de parler *ex cathedra*.

Il en serait autrement si dans les bulles pontificales se trouvaient les mots *videtur, potest*, ou autres termes de ce genre. Il va sans dire que dans ces cas elles ne seraient pas douées d'une autorité absolue ; de même si le Pape se bornait simplement à énoncer l'opinion embrassée par la majorité des théologiens.

Quelles sont enfin les matières sur lesquelles porte cette infaillibilité? Est-ce qu'elle s'étend aux seules vérités contenues dans le trésor de la révélation, à l'exclusion des vérités naturelles? Voici ce que répondent les théologiens : les vérités de l'ordre surnaturel sont l'objet premier et immédiat de l'infaillibilité ; car, descendues du ciel avec le Verbe éternel, elles doivent illuminer notre intelligence des splendeurs divines, et solliciter notre volonté vers le Dieu, amour et

charité. Mais que les vérités purement rationnelles pénètrent dans le sanctuaire de la foi, ou entrent dans le domaine de la morale chrétienne, et aussitôt elles seront soumises à la suprême autorité des successeurs de Saint-Pierre ; car le Souverain-Pontife a reçu la mission de veiller non-seulement à l'intégrité, mais encore à la pureté du dépôt de la révélation. Donc cette prérogative du Saint-Siége embrasse les vérités révélées et les vérités naturelles, en tant que celles-ci ont une connexion nécessaire avec les premières et, comme pour l'infaillibilité de l'Église touchant les faits dogmatiques, tout ce qui tient par des liens intimes, par des rapports intrinsèques à la foi ou aux mœurs, sera du ressort de l'infaillibilité pontificale.

Cette première considération amène naturellement les suivantes : le Saint-Père devra être infaillible toutes les fois qu'il trace des règles de discipline, ou prescrit des ordonnances pour le culte divin. En effet, si le souverain Guide des âmes pouvait approuver une institution blessant la morale, sanctionner une pratique contraire à la loi divine, soit naturelle, soit positive, introduire ou simplement tolérer un rite scandaleux, — loin d'assurer les immortelles destinées de la chrétienté, il ne ferait que les compromettre. Pour le même motif, il ne saurait défendre une chose commandée par cette loi. Mais ici le Pontife romain n'est infaillible que pour la discipline générale, c'est-à-dire ce qu'il ordonne en ces matières, s'accorde et s'harmonise toujours avec le dogme et la morale révélés. C'est ce que les théologiens appellent s'étendre à la substance ou à l'honnêteté des mœurs : car, disent-ils, les circonstances, la variété et la rigueur des préceptes, la sévérité des peines, peuvent donner lieu soit à des exagérations, soit à de fausses interprétations, sans que la sainteté de l'Église soit compromise ; mais revêtir d'une approbation solennelle ce qui est immoral ou illicite, faire tomber sous le coup d'une condamnation formelle l'honnête comme le vice, voilà ce qui est inconciliable avec la vérité et la sainteté de l'Église.

Les vérités rationnelles, tombées dans le domaine de l'inerrance pontificale, sont donc communes à la philosophie et à la théologie. Seulement elles sont envisagées sous des aspects différents : la théologie les examine à la lumière de la révélation, et aux splendeurs des clartés divines ; la philosophie les démontre par les investigations naturelles, éclairée du flambeau de la raison. Ce serait assurément l'objet d'un beau travail que de faire ressortir la majestueuse évidence de cette vérité par les annales de l'histoire ecclésiastique, et de mon-

trer dans le développement scientifique de la philosophie la constante sollicitude des Papes à repousser le vandalisme toujours renaissant des innovations de l'École.

Cette même étude montrerait encore l'action conservatrice des Souverains-Pontifes dans les sciences purement physiques. Car elles aussi, dans un certain sens, sont sous la juridiction infaillible du chef suprême de l'Église, puisqu'en effet le Pape peut frapper de ses anathèmes telle ou telle conclusion scientifique, si elle porte atteinte soit à la morale, soit à la foi chrétienne. Mais là s'arrête son empire. Le monde, dès son origine, a été abandonné aux disputes des hommes; à eux de déchirer les entrailles de la terre, d'arracher les secrets de la nature, et de lui ravir une à une ces forces merveilleuses qui transforment nos civilisations. C'est là, certes, un rôle assez beau, une mission assez noble pour les généreuses aspirations et les légitimes exigences de l'esprit humain. C'est là sa royauté et sa grandeur. Le Pape se garde bien d'usurper ici ses droits en empiétant sur un terrain qui ne lui appartient pas; mais alors qu'on veuille aussi respecter les droits du Pape quand il condamne une erreur qui s'attaque à la vérité révélée; qu'on ne veuille ni repousser la main qu'il présente à la science elle-même, ni dédaigner le bénéfice de son privilége divin; qu'on se rappelle que la vérité étant une, les vérités de l'ordre naturel et les dogmes révélés doivent se rencontrer comme les enfants du même père au foyer de la même famille.

Et maintenant, nous pouvons, sans entrer dans l'examen des titres de la question, nous borner à dire, avec le Dr Dieringer, que les partisans de l'infaillibilité pontificale ont pour eux des raisons fortes et solides, et avec l'illustre Bellarmin, que c'est l'opinion la plus commune des catholiques que le Pape est infaillible.

Vienne donc le jour où, du haut de son trône, Pie IX infaillible nous enseignera toute vérité! A sa parole, l'injustice sera flétrie, l'erreur ébranlée, l'impiété frappée à mort, et tout l'univers saura que nous enchaînons nos pensées et nos cœurs, non aux idées d'un homme, mais à la vérité révélée de Dieu.

*L'Abbé* **

# CHRONIQUE RELIGIEUSE

## DE L'ALLEMAGNE.[1]

---

Le soleil a ses satellites; pourquoi Janus-Dœllinger n'aurait-il pas les siens? Nous allons suivre quelques-unes de ces planètes théologiques dans leurs évolutions, non toutefois sans avoir au préalable averti le lecteur que la plupart des fiers paladins du catholicisme libéral, imitant la prudence du maître ou sacrifiant à un reste de pudeur, ne trouvent ni lâche, ni déshonorant de se présenter dans la lice, la visière baissée, et d'insulter, sous le voile de l'anonyme, le chef, la constitution et la doctrine de l'Église.

Un premier anonyme a cru devoir publier, «à la veille du Concile», des «considérations pour les catholiques pensants». — «Détestant la théocratie plus encore que le césaro-papisme», il *pense* que «la valeur des doctrines scientifiques ne devra plus désormais être contrôlée d'après les exigences du dogme»; mais qu'au contraire «les données de la science auront à servir de pierre de touche à la vérité du dogme», ce qui permettra évidemment à une certaine classe de catholiques de devenir de plus en plus *pensants*, sans s'exposer à la flétrissure, toujours déplaisante, d'apostasie.

L'auteur *pense* aussi que la dogmatisation de l'Infaillibilité pontificale serait une absurdité dont les conséquences ne pourraient qu'être extraordinairement pernicieuses. Pour conjurer ces terribles éventualités, il *pense*, qu'au lieu d'investir le Pape seul du privilége de l'Infaillibilité, le Concile ferait sagement d'aviser aux moyens de rendre infaillibles les membres individuels de l'Église. L'expédient est ingénieux, on n'en disconviendra pas, et digne de tout point d'un catholique *pensant*. Ce serait un spécifique des plus efficaces contre toutes les dissidences qui se sont produites au sujet de l'infaillibilité pontificale. Quel dommage que l'auteur ait négligé de nous faire part de sa recette pour la réalisation de cette magnifique conception! En attendant qu'il nous livre son secret, passons à un second *anonyme*.

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 15 février 1870.

L'Église a des besoins, c'est incontestable; des réformes sont nécessaires, cela n'est pas moins certain; c'est au sujet de ces besoins et de ces réformes que l'auteur de la brochure : *Le prochain Concile œcuménique et les véritables besoins de l'Église,* a la prétention de renseigner le Concile. Nous croyons qu'il aurait pu, en toute confiance, abandonner ce soin à Celui qui, depuis dix-huit siècles, assiste et dirige l'Église. Telle n'a pas été l'opinion de l'anonyme : était-ce crainte que le Saint-Esprit n'abondât trop dans le sens ultramontain? Quoi qu'il en soit, voici quelques-unes des réformes qui lui paraissent urgentes à effectuer.

Tout d'abord (et c'est là aux yeux de l'auteur une condition *sine qua non*, une garantie indispensable des autres réformes qu'il postule) tout d'abord il faut que le Concile se réforme lui-même, c'est-à-dire qu'il se constitue sur de nouvelles bases et adopte des procédés de discussion nouveaux. Ce ne seront donc plus seulement les évêques qui auront à y prendre part, mais encore les princes et jusqu'aux chrétiens séparés de l'Église. Ils devront y avoir *tous* voix délibérative, être investis *tous* du droit d'initiative et jouir de la liberté la plus absolue de parler, sans avoir à tenir le moindre compte de ce que l'Église peut avoir défini et ordonné jusqu'à ce jour, en matière de foi, de mœurs, de discipline, etc. Ce sera seulement quand ce bel idéal d'un Concile œcuménique, déjà rêvé par Luther, se trouvera réalisé, que pourront avoir lieu deux réformes d'une importance capitale : l'une, impliquant de la part de l'Église la rupture complète avec sa vieille méthode de fonder la pratique des vérités morales sur la foi aux vérités dogmatiques; l'autre, s'appliquant à la primauté, dégénérée, suivant l'auteur, en véritable caricature, et considérée par lui comme la source et la racine de tous les abus qui défigurent l'Église. Par la première de ces réformes, il voudrait, dit-il, assurer au sermon (non dogmatique, bien entendu), à l'école, à la science une plus large part d'indépendance, et introduire la liberté de tout enseigner et de tout apprendre, c'est-à-dire faire du Concile le pionnier du catholicisme libéral, en ouvrant la chaire, l'école et l'âme des fidèles aux envahissements du sens privé et du plus effréné rationalisme. La *réforme de la primauté*, s'il fallait en croire notre brochurier anonyme, ferait refleurir un véritable âge d'or dans l'Église, en ramenant les rapports de l'Épiscopat avec le clergé, ceux du curé avec la commune, à leurs conditions naturelles.

D'autres réformes encore sont postulées par l'auteur. Il exige que la Congrégation de l'*Index*, véritable bête noire des héros du catholicisme libéral, soit supprimée, ainsi que celle de l'Inquisition; il veut soumettre à de notables restrictions l'usage des Indulgences et des dispenses, fixer à cinquante ans l'âge canonique pour la consécration épiscopale, etc.; il regarde le rétablissement de l'ancienne constitution métropolitaine, des conciles provinciaux et des synodes diocésains comme une des exigences du temps; il demande à la cour de Rome de renoncer aux pompes

grandioses de sa représentation extérieure, afin de n'avoir plus à importuner les peuples chrétiens par ses incessantes demandes d'argent. Mais ce qui lui tient tout particulièrement à cœur, c'est la création de conseils paroissiaux, tels qu'ils existent chez les protestants. Il est convaincu que cette institution, qui donnerait à l'élément laïque une plus large part d'influence dans l'administration des choses ecclésiastiques, opèrerait infailliblement parmi les peuples catholiques ces merveilles de rénovation que, jusqu'à ce jour, elle ...n'a pas produites au sein des églises réformées.

Une troisième brochure anonyme considère «la Réforme de l'Église romaine dans son chef et dans ses membres», comme devant être «la tâche du Concile.» L'éditeur protestant de la pièce l'attribue «à un membre très-connu et très-estimé du clergé autrichien.»

Écoutons ce nouveau réformateur.

Après avoir déclaré que la dogmatisation de l'Infaillibilité pontificale et de l'Assomption de la très-sainte Vierge seraient *anticatholiques*, il réclame avant toute autre chose l'abolition du pouvoir temporel, par la raison que ce pouvoir enlève au Pape sa liberté, qu'il est inconciliable avec la position qu'il occupe dans l'Église et doit être regardé comme la source principale de l'odieux «Romanisme» : or, ce romanisme, suivant la théorie de l'auteur, c'est «le pontificat s'appuyant sur sa souveraineté temporelle et sur une curie qui est loin d'avoir renoncé aux idées et aux tendances du Moyen-Age.»

Passant ensuite aux réformes qu'une «centralisation exagérée de la législation et de l'administration, de grandes négligences commises par le gouvernement ecclésiastique et les énormes changements introduits dans l'ordre social, depuis le Concile de Trente, ont rendu absolument nécessaires», le membre susdit du clergé autrichien signale au nombre de celles qui lui paraissent plus spécialement urgentes, la limitation du pouvoir papal aux droits primatiaux proprement dits; la renonciation à toute idée de revendication du pouvoir indirect que les Papes exerçaient au Moyen-Age dans les affaires séculières et politiques ; le rétablissement du rapport normal entre l'Église et l'État, tel qu'il existait dans les trois premiers siècles (les siècles de persécution!!!); la reconstitution de l'autonomie des provinces ecclésiastiques; la restitution aux évêques de leurs anciens pouvoirs, restreints par la curie, sans lesquels une administration diocésaine pleinement régulière n'est pas possible, et par suite la suppression des facultés quinquennales et des taxes pour l'expédition des bulles; la célébration de la liturgie en langue vulgaire; la réduction des causes majeures ; la destruction de ceux d'entre les ordres religieux qui sont trop dégénérés pour pouvoir être réformés ou qui n'ont plus de raison d'être, tels que les ordres contemplatifs, les jésuites, les dominicains, etc.; la restriction ou l'abolition complète des exemptions; l'expurgation du Bréviaire; la composition d'un nouveau Bréviaire pour

les personnes ecclésiastiques non astreintes au chœur; la diminution des empêchements canoniques de mariage, etc., etc.»

On est vraiment tenté de croire que notre anonyme «si connu et si estimé», a emprunté ses projets de réforme à l'ancienne législation joséphiste, tellement l'analogie est frappante entre les *postulata* qu'il formule et les innovations tentées ou effectuées par Joseph II, dans le domaine religieux. Il est vrai que l'auteur demande pour l'Église, de la part de l'État, le respect de sa liberté et la garantie de ses droits corporatifs, ce qui ne l'empêche pas cependant de reconnaître à l'État le droit de surveillance, et d'ouvrir ainsi une large porte à toutes les ingérences, à tous les empiétements et à toutes les tyrannies du pouvoir séculier.

Avant d'en finir avec ce joséphiste rétrospectif, notons un dernier *desideratum :* il voudrait que les vœux solennels et perpétuels dans les ordres religieux, ainsi que l'obligation permanente du célibat pour le clergé séculier fussent remplacés par des vœux temporaires, obligeant à la continence, pendant le temps seulement que l'on serait membre d'un ordre ou que l'on remplirait les fonctions ecclésiastiques. Serait-ce là par hasard le dernier mot de tant de bruyants désirs de réforme, et tout ce beau zèle que l'on affecte pour la liberté de l'Église ne devrait-il servir, en fin de compte, qu'à émanciper quelques individus d'un devoir qu'un excès de libéralisme leur fait trouver incommode?

Dans le concert de voix opposantes, organisé par le catholicisme libéral de toutes les nuances, à l'encontre du Concile, la note janséniste et ultragallicane ne pouvait faire défaut. M. Liano, dans sa brochure : *L'Église de Dieu et les Évêques*, s'est constitué le tenant de la morale sévère. Que ne s'est-il tenu plutôt au silence respectueux de la secte !

Au dire du *Saturday-Review*, feuille protestante et libérale de Londres, ce M. de Liano, Espagnol de noble extraction qui s'est fixé en Allemagne, est un penseur profond (c'est évident, puisqu'il s'en va-t-en guerre contre l'ultramontanisme), un catholique fervent, ascétique, très-adonné à la prière et au jeûne, grand partisan de saint Augustin (de celui de Jansénius, s'entend); admirateur de Port-Royal et ami de (l'Irwingien) Thiersch. Or, suivant ce parangon de perfection janséniste, «l'Église se trouve dans une période du plus dangereux, du plus complet et du plus universel obscurcissement; il ne s'y rencontre partout que décadence, ignorance et stérilité.» Qui ne conclurait d'un pareil état de choses à la nécessité d'un Concile ? M. de Liano ne raisonne pas de la sorte : il désire au contraire, par amour pour la religion, que le Concile ne se réunisse pas. L'obscurcissement qu'il a découvert est, à son avis, tellement intense et universel, et projettera nécessairement de si fortes ombres sur le Concile, que celui-ci, d'ailleurs entièrement subjugué par la curie, sera radicalement impuissant à porter la lumière dans ces ténèbres où l'Église se trouve plongée, depuis le jour où «son vivant organisme a dû céder la place au système du curialisme.» Quant à nous expliquer, comment une

semblable annihilation peut se concilier avec les promesses de Jésus-Christ, l'auteur ne s'en préoccupe pas. Voilà, du reste, à l'aide de quels arguments il motive son appréciation à l'endroit du Concile :

Les Évêques, comme représentants de l'Église, ont d'abord à rendre témoignage au Concile œcuménique de la foi de leurs diocèses respectifs, et c'est sur la somme de ces témoignages que devra s'exercer ensuite le pouvoir judiciaire des Pères, après, toutefois, que des éclaircissements donnés en pleine assemblée conciliaire par le clergé secondaire, les Facultés de théologie, les corporations ecclésiastiques et même les simples fidèles auront mis en suffisante lumière les points offrant quelque obscurité. Mais à aucun prix, et sous peine d'enlever au Concile son caractère d'universalité, les Évêques ne doivent oublier que, juges de la foi, ils ne peuvent être en même temps *législateurs* ou *créateurs* en ces matières. Or, n'y a-t-il pas lieu de craindre que le Concile, sous la pression de la curie, ne s'arroge effectivement le pouvoir législatif ou créateur pour définir l'Infaillibitité pontificale, et n'épaississe encore les ténèbres déjà si épaisses dont l'Église est couverte ?

Il est du reste, hélas ! parfaitement démontré à l'auteur que, même en dehors de ces éventualités trop probables, le Concile a, dès à présent, perdu tout droit à une œcuménicité quelconque. En effet, dit-il, il n'est point permis de faire faire à l'avance le travail du Synode par des hommes choisis arbitrairement *ad hoc*, et de présupposer ainsi les témoignages et les discussions, de manière à ne laisser aux Évêques que la faculté de signer, comme émanant d'eux, des sentences qui, en réalité, auront été portées par d'autres. Voilà pourquoi le Concile du Vatican, qui, dans des circonstances moins anormales, aurait été un véritable bienfait pour l'Église, ne pourra être qu'une tentative dangereuse et frappée d'impuissance. Et il en sera ainsi de tout Concile, tant que le Pape, contrairement à la constitution donnée par Jésus-Christ à son Église, se gèrera en monarque absolu, et aussi longtemps que les Évêques ne seront autre chose que les vicaires ou les représentants, les délégués ou les préfets préposés par le Pape à l'administration des diverses provinces de son empire, recevant ses ordres, s'y soumettant aveuglément, et traitant à leur tour le clergé inférieur comme ils sont traités eux-mêmes.

Si l'idée que M. de Liano s'est formée de l'Église et de son gouvernement est le calque exact de celle que s'en étaient faite les jansénistes, les réformes qu'il réclamerait à un Concile, convoqué dans des conditions normales, sentent également le terroir de Port-Royal. Mentionnons-en quelques-unes à titre de curiosité :

Il voudrait, par exemple, que le Concile «rendît la lecture de l'Écriture Sainte fructueuse pour le peuple», comme l'avait fait la secte par le Nouveau-Testament de Mons, la Bible de Sacy et les Réflexions morales de Quesnel. Il demanderait «le retour à la discipline de l'ancienne Église touchant la pénitence», comme l'avaient demandé Saint-Cyran dans son

*Aurélius*, et Arnauld dans son livre de la *Fréquente Communion*. Il exigerait que la notion claire et exacte de la véritable justice chrétienne fût rétablie à l'encontre du Probabilisme, comme l'avaient exigé les écrivains du parti, entre autres l'auteur des *Provinciales*. Il désirerait, en un mot, que *son* Concile réhabilitât et sanctionnât comme doctrines et pratiques de l'Église catholique les doctrines et les pratiques tant de fois condamnées du Jansénisme.

Mais laissons ce revenant d'un autre âge se pavaner sous sa vieille défroque et consacrons encore quelques lignes à une dernière nuance anti-infaillibiste que nous appellerions volontiers la nuance excentrique.

Michelis, professeur de philosophie à Braunsberg, qui s'en est fait le représentant, a choisi la forme du sermon pour décharger sa bile contre l'Infaillibilité. «La tentation du Christ et la tentation de l'Église», tel est son thème qu'il divise en trois points : le premier doit prouver que, de même que le Christ, l'Église peut être tentée; le second, établir qu'elle a été tentée au Moyen-Age par le développement exagéré du pouvoir papal; le troisième, enfin, démontrer que la dogmatisation de l'Infaillibilité personnelle, demandée et attendue par plusieurs, est peut-être la plus dangereuse des tentations que le diable ait préparées à l'Église.

Dans une autre brochure, Michelis compare Rudis (petra Romana), l'un des défenseurs de l'Infaillibilité, avec le grand faiseur américain Barnum. Quant à la thèse soutenue par son adversaire, il la caractérise comme un «Humbug» des mieux conditionnés. En voilà certes bien assez pour donner aux lecteurs une idée de la théologie plus qu'originale et des procédés de discussion plus que tudesques du fougueux philosophe.

L'homme s'agite et Dieu le mène, dit le vieil adage : c'est l'expérience que feront, après tant d'autres, tous ces champions des anciennes hérésies et des nouvelles erreurs que nous voyons se ruer avec un si furieux acharnement contre la doctrine de l'Infaillibilité pontificale. L'événement leur prouvera, nous en avons le ferme espoir que, sans le vouloir et sans le savoir, ils ont fait l'office de manœuvres de la Providence, et vérifiera la parole de Mgr l'Évêque d'Angoulême : « *Quod dixerunt inopportunum (impossibile, absurdum et anticatholicum) hoc fecerunt necessarium.*»

F. Bockenmeyer,
*Curé de Bootzheim.*

DE

# INFALLIBILITATE PETRI

## ET SUCCESSORUM.

---

Quam Dominus voluit fundare Ecclesia Christus,
Hæcce super Petrum condita firma fuit.
Inconcussa manet : quæcumque inferna potestas
Tentabit, nullo tempore vertet eam.
Sic ait Omnipotens : «Ego pro te, Petre, rogavi,
Ne tua deficiat postmodo pura fides.»
Regni cœlorum claves quoque tradidit illi,
Cum quibus et summum contulit imperium.
Confirmare suos fratres, mandante Magistro,
Olim conversus, debuit iste Petrus.
«Agnos pasce meos et oves quoque pasce benignus» :
Quæ pariter soli dicta fuere Petro.
Hæc nunc sincere quivis perpendere debet
Uni, non cunctis, verba relata Dei.
Christus Salvator non dixerat : ædificabo
*Has* supra *petras*, sed super *hancce Petram*.
Cum cœli claves statuisset tradere Petro,
Non dixit, *vobis*, sed : *tibi*, Petre, dabo.
*Pasce* meos agnos et oves, non : *pascite*, dixit;
Omnibus hæc certe sat manifesta patent.
Divo quæ soli Petro Deus edidit olim,
Petrum infallibilem lucida verba probant.
Si non sufficerent, quid tota Ecclesia fiet?
Dixit apostolico verba minora choro.

Ast quæ jura Deus voluit concedere Petro,
Successori omni cessa fuisse liquet.
Omnipotens autem si non est vana locutus,
Tunc infallibilis stat quoque Papa Pius.
Quæ doctrina viget, viguit semperque vigebit,
A cunctis semper credita vera fuit.
In Florentina Synodo sancire verendi,
Implicitis verbis, hanc voluere Patres.
Juxta Doctores sacros, contraria ferme
Hæreseos culpæ proxima visa fuit.
Imo aliqui non-catholici, summum, absque timore,
Pontificem nunquam fallere posse docent.
Inter Catholicos multum ille rubescere debet,
Qui sensus alios corde fovere potest.
Vanis ergo replent hostes clamoribus auras:
Jura tamen Petri sunt quoque Jura Pii.
Vivat Papa Pius Nonus felixque diuque,
Et post Concilium pace fruatur ovans!

Illustrare Patres divino lumine cunctos
Sanctus dignetur Spiritus omnituens,
Ut sacra in Synodo clare decernere possint,
Quod nunc permulti supplice voce petunt!

Fœsser,
*Parochus in Westhausen.*

# ÉPIGRAPHIE.

---

Dans l'anciennne chapelle de Saint-Blaise, à la cathédrale d'Alby, on voit le monument funéraire d'un ecclésiastique, né à Strasbourg, en 1471, et mort chanoine de la cathédrale d'Alby, le 15 mars 1523.

Nous communiquons l'épitaphe d'après le *Bulletin monumental* de la Société française *d'archéologie* (vol. XXXV, p. 237), sans toutefois en garantir l'entière exactitude :

SPECTABILIS VIRI DOCT
RINA HAVD VVLGARI P
TER OMNIA IVRA INSI
GNI TID NICOLAI SOR
TES MONVMĒTŸ HVI ECCL
CĀTORIS AC CANON OFFI
CIALIS ALBIĒSIV̄ BENE
MERITI ARGĒTORACI PA
TRIA INTERCELTA QVI
E VIVIS EXCESSIT ÆTATIS
ANNO LII MENS III DI
VIII CHRISTIANAE PIETAT
TIS XXIII SVPRA SESQVI
MILLESIMV̄ II ID MAR
TIAS.

Au-dessous, on voit un écusson qui affecte la forme des écussons allemands, chose peu étonnante, puisque le chanoine, dont cette pierre recouvre les restes, était de Strasbourg ; l'écusson est chargé de trois têtes de loup.

Les caractères de l'inscription une fois gravés, les creux ont été remplis avec du plomb. — Hauteur, $2^{m},06$ ; largeur, $1^{m},13$.

L'épitaphe est gravée en majuscules romaines.

A. Straub.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**Strasbourg.** (Circulaire relative aux monnaies pontificales. — Trait de générosité. — NN. SS. Freppel et Kobès. — *Question d'Honorius.* — Correspondance romaine. — Bref du Saint-Père à M. l'abbé Pennarun). — *Marckolsheim.* (Adresse à Mgr de Strasbourg). — *Breitenbach.* (Don de statues). — *Blotzheim.* (Notice sur feu M. Schœpfer). — *Erstein.* (Lettre au *National).* — *Nancy.* (Liberté de l'enseignement supérieur).

**STRASBOURG.** — La circulaire suivante a été adressée, le 21 mars, à tout le clergé du diocèse :

« Monsieur le Curé,

« La mesure qui a été prise par le gouvernement, relativement aux monnaies pontificales, a produit une émotion pénible parmi nos populations catholiques. Pour atténuer, au moins en partie, le fâcheux effet de cette mesure, veuillez annoncer à vos paroissiens que les offrandes *pour le Denier de Saint-Pierre* pourront être faites désormais en monnaies pontificales. Vous voudrez, Monsieur le Curé, recueillir ces monnaies et les envoyer au secrétariat de l'évêché, par l'administration du chemin de fer ou par toute occasion qui vous paraît convenable. Nous les expédierons directement à Rome.

« Recevez, Monsieur le Curé, etc. Rapp.
*Vic. gén.*

— Voici un beau trait d'un curé de notre diocèse. Il souffrait d'apprendre les murmures et les imprécations que ses paroissiens se permettaient contre le Pape et l'Empereur à cause des monnaies pontificales. Il annonça donc en chaire qu'il échangerait au pair toutes ces monnaies que possèderaient ses paroissiens. On lui apporta 396 francs qu'il échangea contre de la monnaie française, puis envoya la somme entière au Souverain-Pontife, en signe d'hommage el de filial dévouement.

— Mgr Freppel a été préconisé le 21 mars, et non le 15, comme on nous l'avait annoncé ; nous ignorons encore quand aura lieu le sacre du nouvel évêque.

— Mgr Kobès viendra en Alsace dans la Semaine-Sainte : c'est Sa Grandeur qui bénira les saintes huiles le Jeudi-Saint.

— L'OEuvre de Saint-Michel vient de publier une *Étude sur la Question d'Honorius.*

Cette étude avait paru en Allemagne en 1864, en dehors de toutes les préoccupations de l'heure présente. Recherche approfondie de la vérité, elle résout parfaitement les graves difficultés dont les esprits sont aujourd'hui si agités. Nous espérons que cette lumineuse discussion rendra le calme et la paix à plus d'une âme, que la connaissance imparfaite de l'histoire a pu jeter dans le doute et le trouble.

S'adresser à M. TÉQUI, rue de Mézières, 6, à Paris.

— Nous signalons en même temps, à l'attention de nos lecteurs, une *Lettre*[1], adressée au P. Gratry par un de ses anciens amis, M. Perrot, dont beaucoup de personnes de Strasbourg se souviennent d'avoir reçu des leçons de grammaire à l'école de MM. Bautain et de Régny.

Quand même tout ce que le P. Gratry a dit d'*Honorius* et des *Fausses Décrétales* serait la vérité, il n'appartenait pas à un prêtre d'en saisir le public; mais ce qu'il a dit est loin d'être la vérité, et par conséquent il s'est rendu doublement coupable : tel est en deux mots le contenu de cette lettre, qui n'est pas du tout «d'une faiblesse *irréparable.*»

— On nous écrivait de Rome, le 12 mars 1870 :

«Monsieur le Directeur,

Voici quelques mots d'une lettre, écrite du sein du Concile de Trente par l'archevêque de Zara, à la date du 13 avril 1562. Le Concile venait de se rouvrir après dix années d'interruption, et deux sessions préliminaires avaient eu lieu : «Les cardinaux légats, dit la lettre, ont remarqué que plusieurs prélats, en exprimant leur vote, font de longues digressions pour signaler des empêchements dont ils désirent la suppression. Le cardinal de Mantoue recommande d'éviter ces digressions, et leurs seigneuries illustrissimes ont décidé de nommer une commission de prélats, à laquelle chacun pourra présenter *par écrit* ses désirs ou ses vœux....»

Vous devinez facilement pourquoi je vous transcris ces lignes. Comme déjà les journaux vous l'ont appris, le Concile du Vatican a eu aussi sa petite histoire d'orateurs *faisant des digressions.* Cette histoire est terminée. D'une part, c'est *par écrit* que les premières observations devront à l'avenir être présentées; et la discussion une fois ouverte sur les projets retouchés dans les Commissions, il sera loisible, d'autre part, aux Pères du Concile d'arrêter les orateurs, quand la lumière se sera faite suffisamment dans leur esprit. Jusqu'ici, la liberté du Concile allait se réfu-

[1] Paris, Dentu.

gier tout entière dans chaque nouveau Père montant à la tribune : «On prétend que nous sommes libres, disait dans une des dernières réunions un évêque à l'oreille de son voisin, oui, mais avec une distinction : libres de parler, soit; libres d'écouter ou de ne pas écouter, non ! Or, tandis qu'un seul tient la parole, sept cents autres doivent prêter l'oreille à tous les sons qu'il plaira au premier de leur faire parvenir.» — Extension de liberté, voilà donc ce que le nouveau *Moniteur* vient d'accorder au Concile, et cela au moment voulu. Sans violer aucun secret, je puis vous dire que les grandes questions sont posées. On en demande une solution nette et précise. Il en est qui ont proposé un moyen terme de formules générales, destinées à concilier toutes choses et à satisfaire tout le monde ou à peu près. «Eh ! bien, je déclare que je n'en veux pas. Si le Concile tient à parler, qu'il le fasse de manière à couper court à toute dispute ultérieure.» Ainsi s'exprime un évêque bien connu. Ce prélat a tracé, il y a dix ans, un règlement ou programme détaillé pour les études ecclésiastiques, à l'usage de ses prêtres. Au chapitre de l'*Autorité du Souverain-Pontife*, *six* auteurs leur sont indiqués comme devant leur servir à approfondir cette question spéciale de théologie dogmatique, savoir : Fénelon, Ballerini, Muzzarelli, Veith, Barruel et Orsi, *tous* ultramontains et infaillibilistes, puisqu'enfin il faut se servir de ces mots. Il y a donc lieu de croire ce même évêque, quand il déclare que l'opportunité seule est pour lui un problème. Cela veut dire que si la mer, où navigue le vaisseau de l'Église, semble agitée, ce n'est qu'à la surface : le ciel est serein et le pilote tranquille et joyeux.»

— Une grande joie a été donnée à l'un de nos chers collaborateurs. M. l'abbé Pennarun avait remis à Mgr Ræss, lors de son départ pour le Concile, un poème intitulé : *La Veillée de Pie IX*, avec prière d'offrir cette œuvre à Sa Sainteté.

La forme extérieure de ce poème était bien faite pour séduire les regards : reliure d'un goût exquis, écriture d'une remarquable élégance, due à une ancienne élève du Sacré-Cœur, enluminures admirablement adaptées aux idées et peintes avec un rare talent par des Religieuses de Kientzheim, tout le dehors était propre à faire agréer le présent destiné au Père commun des fidèles.

Monseigneur daigna emporter le message poétique : la *Veillée* fut remise au Saint-Père, et l'auteur reçut par l'ordre de Pie IX une lettre de Mgr Mercurelli, secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.

Nous publions cette pièce, moins pour la faire connaître aux amis de M. Pennarun et à ses confrères dans le sacerdoce, que pour montrer une fois de plus avec quelle bonté le Saint-Père accueille tous les témoignages de dévouement. Voici la lettre, dont nous n'avons pas besoin de signaler la gracieuse urbanité :

«Perillustris et ad$^{m}$ R$^{nde}$ D$^{ne}$ D$^{ne}$ Obs$^{me}$,

«Nequivit sane, suis impeditus curis, S$^{smus}$ Dominus Pius IX tua carmina legere, sed non idcirco minus aperte vidit in iis luculentum tuæ devotionis testimonium, et incensa pro fausto Concilii exitu Ecclesiæque triumpho vota. Siquidem temporis adjunctum quod poemati causam dedit, diuturnus labor ei condendo adhibitus, eximia scripturæ et ornatus elegantia, omnia æque redolent obsequii et affectus plane filialis afflatum. Quamobrem me tibi gratum animum suum testari jussit, ejusque ac paternæ benevolentiæ suæ pignus nunciare Benedictionem apostolicam, quam tibi cœlestium munerum auspicem peramanter impertit.

«Hæc autem ego nunciare jussus peculiarem æstimationem meam tibi profiteor, cui adprecor a Deo fausta omnia et salutaria.[1]

«Tui, Perill$^{is}$ et ad$^{m}$ R$^{nde}$ D$^{ne}$ D$^{ne}$ Obs$^{me}$.

«Addictiss. famulus FRANCISCUS MERCURELLI,
S$^{smi}$ Domini N. ab epistolis latinis.

«Romæ, die 12 Februarii 1870.

Le poème est demeuré inédit par des motifs de discrétion et de délicatesse; nous pouvons en dire cependant l'idée-mère et le partage. Au début, l'auteur nous montre :

Au fond du Vatican, le sublime Vieillard,
Père, Pontife et Roi, Vice-Dieu sur la terre,
Dirigeant vers le ciel son noble et doux regard,
A cette heure où la nuit l'a rendu solitaire.
. . . . . .
Déjà Rome sommeille et le Tibre murmure
Du silence qui règne au pied des vieilles tours;
Rome aux grands bruits se tait....

[1] «Sans doute, Notre Saint-Père Pie IX, empêché par ses travaux, n'a point pu lire vos vers; mais il y a vu, avec l'éclatant témoignage de votre dévouement, les vœux ardents que vous formez pour l'heureuse issue du Concile et le triomphe de l'Église. La circonstance qui a donné lieu à ce poème, le travail considérable consacré à le composer, l'extrême élégance de l'écriture et des ornements, tout respire également le souffle d'un respect, d'une affection tout à fait filiale. C'est pourquoi le Saint-Père m'a ordonné de vous témoigner sa reconnaissance et de vous annoncer, comme gage de sa bienveillance paternelle, sa Bénédiction apostolique, qu'il vous accorde, avec beaucoup d'amour, comme présage des célestes récompenses.

«Tout en exécutant cet ordre, je vous exprime mon estime personnelle et j'y joins mes prières pour que Dieu vous donne tout ce qui peut contribuer à votre bonheur et à votre salut.»

C'est alors que Pie IX s'appartient, qu'il répand son âme dans le sein de Dieu, qu'il lui dit ses douleurs. Si la mesure en est pleine, pourquoi s'en étonner ?

. . . . . Le suprême Pasteur
N'est-il pas le recours de toutes les victimes,
L'infaillible soutien de toute vérité ?
N'est-il pas le fléau des erreurs et des crimes ?
N'est-il pas le vengeur de toute iniquité ?
Faible, il doit résister à l'injuste puissance,
Flétrir les oppresseurs, couronner les martyrs.
Humble, il doit exiger de tous l'obéissance ;
Pauvre, il voudrait du pauvre arrêter les soupirs,
Père, de ses enfants tarir toutes les larmes ;
Pontife, sur nous tous attirer le pardon,
Et Roi, de ses sujets dissiper les alarmes.
. . . . . .
Ange de la prière, ah ! dis-nous les échos
Des vœux qu'il fait monter vers la sainte Patrie !

Le poème se partage en quatre chants, formés chacun d'environ 400 vers et déroulant en autant de tableaux le monde politique moderne, le monde mystique non moins grandiose, l'action de la Papauté à travers les siècles écoulés, et enfin l'auguste assemblée du Vatican.

P. Mury.

**Marckolsheim.** — On nous communique, avec prière de l'insérer dans la *Revue*, l'adresse suivante, expédiée le 3 février dernier à Monseigneur Ræss :

« Monseigneur,

« Les soussignés, prêtres du canton de Marckolsheim, se sentent heureux et fiers de voir leur Évêque bien-aimé au nombre des Pères qui ont pris l'initiative du *postulatum* pour la définition de l'infaillibilité pontificale.

« Par cet acte, Votre Grandeur a rendu un noble témoignage de l'antique foi du diocèse de Strasbourg en la suprême prérogative du Vicaire de Jésus-Christ.

« C'est à l'amour constant et dévoué, c'est à l'obéissance toujours filiale des pasteurs et des ouailles envers le Saint-Siége que nous osons attribuer la conservation de ces sentiments de foi vivace et pratique, qui distinguent encore si éminemment notre catholique Alsace.

« Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage des sentiments du plus profond respect, etc.

(*Suivent les signatures de 17 curés, 4 vicaires et 2 aumôniers d'établissements religieux, c'est-à-dire de tous les prêtres du canton*[1]).»

**Breitenbach.** — On lit dans les *Annales de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie* (mars, 1870) :

«Monsieur le Directeur,

«Il y a quelques mois que plusieurs jeunes filles de ma paroisse, dont la piété, au lieu de se perdre dans la grande ville, s'y est encore fortifiée, se sont imposé de grands sacrifices et ont acheté pour un des autels de notre église, une très-belle statue de Notre-Dame-des-Victoires. Excités par cet exemple, un certain nombre de nos jeunes gens, habitant également Paris, pour témoigner leurs bons sentiments, ont fait faire la statue de saint Joseph, devant servir de pendant à celle de Notre-Dame-des-Victoires; et tous ensemble m'ont prié de demander l'érection, dans notre église, de l'Archiconfrérie de l'Immaculé-Cœur-de-Marie. La réception de ces deux magnifiques statues a causé chez mes paroissiens un saint enthousiasme, et immédiatement ils m'ont demandé, par le moyen de dons volontaires, la restauration des deux autels sur lesquels elles se trouvent placées; en même temps, on sollicitait de tous côtés l'érection de l'Archiconfrérie. J'aurais fait droit tout de suite à cette demande si légitime; mais, je venais d'obtenir l'érection de l'*Archiconfrérie du Précieux-Sang*. J'ai donc voulu attendre une occasion où je pourrais faire la demande de vive voix et en expliquer les motifs exceptionnels : ce qui a eu lieu tout récemment, et j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le témoignage d'érection par l'Ordinaire, avec prière de vouloir nous accorder l'affiliation à Notre-Dame-des-Victoires.

«En attendant cette faveur, je vous prie d'agréer, etc.

L. Breitenstein,
*Curé de Breitenbach.*

[1] De semblables adresses ont été envoyées à Mgr de Strasbourg par le clergé des cantons de Giromagny et de Lapoutroie. Il en a été envoyé d'individuelles par des ecclésiastiques du canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

Ces témoignages de respectueux attachement sont une éloquente protestation contre les basses et ignobles injures que certains journaux de l'Alsace se sont permises contre Mgr Ræss.

P. Mury.

**Blotzheim.** — Nous recevons la lettre suivante :

«Monsieur le Directeur,

«Permettez-moi d'avoir recours à la *Revue catholique*, pour honorer par un pieux et filial hommage la mémoire du vénérable abbé Schœpfer, curé de Blotzheim, qui vient d'être enlevé à l'affectueux respect de ses paroissiens.

«Dans la vie de ce prêtre, on ne trouvera pas sans doute d'actions bien éclatantes ; mais tout ce qui la compose, son ministère extérieur, sa parole et, ceux qui l'ont connu peuvent ajouter, ses pensées les plus intimes portaient pour caractère commun le désir sincère, sage, efficace du bien. De lui il était permis de dire dans une large mesure cette parole dans laquelle se trouve renfermé le meilleur éloge du premier et du plus grand des prêtres : il a passé en faisant le bien : *Transiit benefaciendo.*

«Cette touchante parole, qu'il était digne de prendre pour devise, ne rencontrera point de démenti auprès des fidèles qui ont eu la consolation d'être en rapport avec le regrettable défunt. Vicaire d'abord à Haguenau, où son nom reste vivant et béni, il se trouva arrêté au bout de trois ans par une maladie qu'entraînèrent les fatigues du ministère et les pieux excès d'un zèle prodigue de lui-même. La nature l'avertissait ainsi que l'amour du devoir ne dispense pas des lois d'une sainte et légitime prudence. S'il avait gardé le souvenir de cette leçon, il aurait sans doute fourni une carrière plus longue et n'aurait point brisé prématurément les liens qui l'attachaient au cœur de ses paroissiens.

«En quittant Haguenau, il fut envoyé en qualité de vicaire auprès du curé de Guebwiller, M. Dietrich, de pieuse et sympathique mémoire, et il se fit estimer, aimer de ses confrères et des paroissiens par les mêmes qualités qui lui avaient valu à Haguenau une si juste popularité. Modeste et bon, la simplicité même, il attirait et gardait la confiance de tous ceux que le ministère paroissial mettait à portée de l'apprécier ou de le voir; car c'était tout un; on le jugeait au premier coup d'œil. Les pauvres de Guebwiller, qui n'avaient pas besoin de le chercher pour le trouver, vous diront ce qu'il y avait de bonté, de charité dans ce cœur sacerdotal. Sa bourse était vide quelquefois, mais quand il n'avait plus d'argent à donner, il trouvait encore dans les inspirations touchantes de sa foi le moyen de soulager la misère.

«Après douze ou treize années de vicariat, qu'il n'eut jamais le désir d'abréger, l'autorité diocésaine lui confia la cure de Frœningen. Le temps qu'il put consacrer à cette paroisse fut vraiment bien rempli ; en deux ou trois ans, son activité calme, réglée, constante se fit sentir en tout ce qui est de l'administration paroissiale ; la sacristie qu'il trouva non-seulement vide de meubles, mais délabrée, se garnit d'ornements ; les autels reçurent une parure convenable ; toute l'église décorée avec soin, ré-

vèle l'esprit de piété qui animait le pasteur. On croira facilement que cet esprit ne se borna pas à l'édifice matériel où habite Jésus-Christ; c'est à cultiver les âmes, à les parer de vertus, à guérir les abus, à combattre le vice sous toutes les formes, que le vénérable curé tourna ses efforts les plus constants. Dieu seul connut alors, et l'âme du défunt voit maintenant tout le bien qui se rattache à cette courte, mais féconde administration.

«Blotzheim offrit au zèle pastoral de l'abbé Schœpfer un théâtre plus vaste, et c'est par ce côté que la nouvelle paroisse lui plut davantage. Un surcroît de travail et de responsabilité ne l'effrayait point; sa modestie sincère et obéissante ne lui permettait pas de croire qu'il fût déplacé là où l'envoyaient ses supérieurs. Au reste, s'il avait éprouvé un moment d'hésitation en abordant cette nouvelle et importante paroisse, ce sentiment dut disparaître devant la confiance, les sympathies universelles qu'il se concilia, les succès qui couronnèrent bientôt ses efforts.

«Ses qualités l'auraient fait réussir partout. On peut avoir un naturel plus expansif, bien qu'il l'eût très-affectueux; des manières plus dégagées, plus séduisantes, bien qu'il fût très-prévenant et fort poli; mais ce qu'on possèdera difficilement à un degré plus élevé que lui, c'est un esprit grave, ne prenant goût qu'aux choses sérieuses; désintéressé, uniquement attaché au devoir; en lui, rien de forcé, un zèle discret et, par suite, protégé contre le découragement; attentif à ne rien perdre de sa dignité, de sa fermeté, il n'était pas moins soigneux d'éviter tout ce qui pouvait blesser ou désobliger inutilement. J'ose le dire, et nul ne me démentira : c'était un homme de grand caractère, se tenant à égale distance de la mollesse et de la raideur.

«Il serait surprenant qu'à toutes ces qualités l'abbé Schœpfer n'eût pas allié l'amour de l'étude. Tel il avait été au Petit-Séminaire de Lachapelle, où ses succès furent très-remarquables, tel on le trouva jusqu'à la fin de sa vie, homme d'étude, consacrant au culte de la science tout le temps qui pouvait se dérober aux autres obligations de son état. Dans les conférences ecclésiastiques, nous a-t-on assuré, on estimait singulièrement la justesse et la lucidité de ses travaux théologiques. Jusque dans ses plus familières prédications, la netteté, la précison de sa parole, qualités plus rares qu'on ne croit, montraient l'homme accoutumé aux patientes et longues réflexions.

«L'abbé Schœpfer est mort à 46 ans; nous le croyions réservé à de longs travaux, mais Dieu l'avait jugé mûr pour le repos de l'éternité. Le Jubilé qu'il célébra dans sa paroisse depuis la fin du mois de janvier jusqu'à la mi-février, fut pour lui l'occasion de fatigues supérieures à ses forces, mais non pas, hélas! à son imprudent courage. Déjà l'an passé, à pareille époque, un commencement d'apoplexie s'était fait sentir : le mal avait fait peut-être des progrès latents; mais il éclata tout d'un coup avec une puissance effrayante. M. le curé pressentait-il sa fin prochaine, quand

il disait à son vicaire : «Il faut que le jubilé soit vivement conduit, dussé-je y laisser la vie.» Il tomba en effet sur la brèche, et le dernier jour du Jubilé, dimanche de la Septuagésime, fut le dernier de sa vie.

«Avant d'aller se coucher «pour prendre un repos, disait-il, bien mérité», à onze heures du soir, il voulut se confesser à son vicaire. Ce fut sa dernière confession. Le lendemain matin, en entrant dans sa chambre, on le trouva évanoui dans un fauteuil, et, à partir de ce moment, il ne revint plus à lui. Pendant quarante-huit heures, ce fut une agonie cruelle, et le vénérable défunt ne semblait avoir gardé de la vie que la puissance de souffrir.

«A la première nouvelle de cet accident, la paroisse de Blotzheim fut consternée; la désolation fut extrême, quand tout espoir dut être abandonné; elle s'est manifestée d'une manière touchante au jour de l'enterrement. Mon cœur était peut-être prédisposé à prendre cette impression; mais rien ne me paraît imposant à l'égal des regrets, des gémissements d'une paroisse éplorée autour du cercueil de son pasteur. Dans le spectacle de ces vieillards, de ces enfants, des hommes de toutes les conditions confondus dans une même douleur, de ces pauvres qui viennent prier et pleurer sur les dépouilles mortelles de leur bienfaiteur, il y a je ne sais quoi qui saisit l'âme et la remplit de graves pensées. Méditée au milieu de ces circonstances, l'éternité paraît plus rapprochée de nous, Dieu plus visible et la vie plus sensiblement un néant, si elle ne sert de vestibule aux gloires du ciel. Si cette vérité a touché les paroissiens de Blotzheim, ils auront augmenté le bonheur dont jouit sans doute déjà le regrettable défunt.

«Agréez, Monsieur, etc.»

V.-A. Schœpfer,
Étudiant.

**Erstein.** — M. l'abbé Bœhrer, vicaire à Erstein, adressait récemment la lettre suivante à M. J. Doucet, rédacteur du *National*[1] :

«La direction du journal le *National* m'a fait l'honneur de m'adresser le numéro du 8 courant; cette aimable prévenance me donne à espérer qu'elle voudra bien insérer dans ses colonnes les réflexions que me suggéra la lecture de l'article intitulé : *Discours de l'évêque d'Orléans au Concile*, et signé J. Doucet.

«Dans cet article, M. Doucet cite et commente un discours prononcé au Concile national de Reims (991) par Arnoul, évêque d'Orléans. Il en tire des conclusions comme celles-ci : «....Ce factum trop peu connu, où «il est fait si pleine justice des prétentions de la cour romaine, suffirait

[1] Cette feuille, depuis quelque temps, est adressée au clergé en nombreux exemplaires gratuits. On pourrait s'en épargner la peine et les frais, à moins qu'on ne tienne à fournir de papier les presbytères (N. d. l. R.).

«à lui seul, *revêtu qu'il est de la sanction d'un pape célèbre*, pour renverser «de fond en comble l'entreprise du Concile actuel...» ; et encore : «.....ce «discours (est) écrasant pour la cause toute moderne de l'infaillibilité...»

«Pour plus de clarté, rétablissons brièvement les faits, mais plus intégralement que ne l'a fait M. Doucet.

«Charles, duc de Lorraine, oncle d'Arnoulphe, archevêque de Reims, ayant pris par intelligence et pillé cette ville, l'archevêque fut soupçonné de trahison. Le roi Hugues et les évêques de son parti le dénoncèrent en conséquence au Pape Jean XV, et après avoir attendu quelque temps la réponse de Rome, ils passèrent outre. Cité devant un Concile de treize évêques, Arnoulphe comparut en présence des deux rois, s'avoua coupable, demanda grâce de la vie, fut déposé et emprisonné, et (n'oublions pas cette circonstance) remplacé par le moine Gerbert.

«C'est dans ce Concile, tenu à Reims, qu'un autre Arnoulphe ou Arnoul, évêque d'Orléans, et, d'après le *National*, digne précurseur de Mgr Dupanloup, doit avoir prononcé le discours cité par M. Doucet.

«Dans ce plaidoyer, Arnoul, tout en protestant de son amour et de sa vénération pour le Pape, reconnaît aux évêques le droit de discuter, d'approuver ou d'improuver ses décrets. «Si l'évêque de Rome, dit-il, est re«commandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons à craindre «ni son silence ni ses nouveaux décrets ; s'il est ignorant et vicieux, ou «s'il est opprimé par la tyrannie qui règne à Rome, nous avons encore «moins à craindre, parce que ce qui est contre les lois ne peut préjudicier «aux lois.» Notons en passant, qu'avec ce raisonnement les schismatiques seraient tous fort à leur aise. Du reste, c'est toujours ainsi qu'ils ont compris l'obéissance due au Souverain-Pontife. Poussant plus loin, l'évêque d'Orléans pose un principe d'anarchie universelle en insinuant que tout supérieur, Pape ou évêque, roi ou père de famille, dès qu'il perd la charité ou la grâce divine, perd en même temps toute autorité. «S'il «(le Pape) est destitué de charité et seulement enflé par la science, c'est «un antéchrist assis dans le temple de Dieu comme une idole, et le con«sulter, c'est consulter le marbre.»

«Après avoir extrait du plaidoyer d'Arnoul, avec une joie qu'il ne peut dissimuler, divers passages, pour en former ce qu'il appelle «un tableau de la papauté dégénérée et avilie», M. Doucet s'écrie tout triomphant : «Quand la vérité leur crève les yeux, les ultramontains crient «comme des possédés à la violence. Malheureusement pour eux, ce dis«cours écrasant pour la cause toute moderne de l'infaillibilité, a été em«prunté par l'historien Fleury à l'histoire du Concile provincial de Reims, «écrite par Gerbert, archevêque de cette ville, puis de Ravenne et plus «tard élu Pape, sous le nom de Sylvestre II.»

«Doucement, Monsieur Doucet, le malheur n'est pas déjà si grand pour les ultramontains ! Et d'abord quel est ce Gerbert, auteur de l'*Histoire du Concile de Reims*, et dont les titres que vous énumérez avec tant de

complaisance, donnent, selon vous, une autorité si incontestable à son témoignage? Avez-vous oublié que c'est ce même Gerbert qui fut élevé comme intrus sur le siége de Reims, à la place du malheureux Arnoulphe déposé et emprisonné, et cela, par l'autorité du roi et malgré le Pape? Avez-vous oublié qu'il fut à son tour déposé par un ordre formel du Souverain-Pontife; que par suite, en écrivant l'*Histoire du Concile de Reims*, il n'a été qu'un avocat en sa propre cause, et ne mérite dès lors qu'une créance à contrôle? *Nemo judex in propria causa.* Et c'est sur un pareil témoignage que vous vous appuyez «pour faire justice des prétentions de la cour romaine!» Car, entendons-nous bien, Monsieur Doucet, nous ne parlons pas ici de ce Gerbert qui, après avoir fait pénitence de l'irrégularité de son entrée dans l'épiscopat[1], fut élevé par Grégoire V sur le siége de Ravenne; ni de ce Gerbert qui, après avoir étonné le monde par ses connaissances en mathématiques, en astronomie, en philosophie, voire même en mécanique, fut élevé sur la chaire apostolique. Ce n'est plus là notre historien du Concile provincial de Reims. L'historien du Concile de Reims est bien ce Gerbert, précepteur des rois, qui, gâté par la flatterie et les applaudissements, n'avait pu se voir déposé et interdit sans frémir d'orgueil; ce Gerbert, esprit fin, rusé, courtisan et par-dessus tout ambitieux, qui abandonna le parti de Charles, malheureux et délaissé, pour embrasser celui de Hugues triomphant!

«Du reste, pour finir, Gerbert lui-même avoue, dans la préface de son livre, qu'il a fait des additions aux actes originaux, qu'il a changé les termes et fait en quelques endroits une espèce de paraphrase. C'est ce qui paraît surtout dans cette harangue qu'il attribue à l'évêque d'Orléans, partisan du roi et hostile au Saint-Siége. Il avoue qu'il a recueilli ce discours de diverses choses qu'Arnoul avait dites dans le Concile, les unes publiquement, les autres en particulier à ses voisins, et que lui Gerbert a cru devoir les lier en un corps de discours suivi, afin qu'elles fissent plus d'impression sur l'esprit des lecteurs. C'est dire en d'autres termes que cette pièce de rhétorique n'est pas d'Arnoul, mais bien de Gerbert, qui l'a arrangée à sa guise, selon ses vues et les besoins de sa cause.

«Vous voyez donc, Monsieur Doucet, qu'il y a lieu (non pas «peut-être» comme vous dites, mais pour de bonnes raisons) «d'émettre quelque «doute sur l'authenticité de cette pièce, et d'en incriminer l'origine....»; que ce discours n'est pas si «écrasant pour la cause toute moderne de «l'infaillibilité»; qu'il n'est pas de taille «à renverser de fond en comble «l'entreprise du Concile actuel»; enfin que ce ne sont pas les ultramontains, mais bien vous, M. Doucet, qui prenez à tâche «de fouler aux pieds l'Évangile, la Tradition, l'histoire et les règles du plus simple bon sens.»

[1] «Gerbertus autem, intelligens quod injuste pontificalem suscepisset dignitatem, pœnitentia ductus est *(Aimonii Continuat).*»

«Remarquons encore que, dans cette regrettable affaire, c'est bien la primauté, la suprématie du Souverain-Pontife qui était en cause et non la doctrine de l'infaillibilité. C'est un peu différent : M. Doucet semble ne pas s'en apercevoir !» P. Boehrer.

**Nancy.** — On lit dans la *Semaine religieuse de Lorraine*, numéro du 20 mars 1870 :

« Il y a quelques jours se sont réunis dans la maison des Hautes-Études, les chefs des établissements libres ecclésiastiques du Nord-Est. Outre les représentants de nos différentes maisons diocésaines, on remarquait le directeur du Gymnase catholique de Colmar, le supérieur du collége de Saint-Dizier, le supérieur de l'institution Saint-Augustin, à Bitche, le délégué du collége de Rambervillers, etc. D'autres établissements qui n'avaient pu répondre à l'invitation, avaient envoyé leur adhésion ; parmi eux, nous citerons le Petit-Séminaire de Strasbourg, celui de Montigny-lès-Metz, celui de Langres, le collége de Sierk, la Maîtrise de Metz et le collége de Notre-Dame de Rhétel. On resserrait les liens de bonne amitié qui unissent depuis longtemps déjà tous ces établissements dévoués à l'éducation chrétienne ; on voulait étudier en commun les questions qui intéressent l'enseignement et s'aider des lumières et de l'expérience de tous pour assurer la marche et le progrès des études. On a traité en particulier la question de la liberté de l'enseignement supérieur, maintenant à l'ordre du jour. Le procès-verbal des réunions a été immédiatement adressé aux évêques des différents diocèses représentés. Nous en extrayons le passage suivant : « Le Sénat a déjà publiquement discuté la question ; elle était à l'ordre du jour aux dernières élections ; le journalisme s'en est emparé ; le gouvernement l'a mise dans son programme ; et bien que les discussions puissent se prolonger ; que l'enquête annoncée ne soit pas encore ouverte ; que l'incertitude des événements laisse entrevoir un temps assez long, non-seulement avant la déclaration de la liberté de l'enseignement supérieur, mais encore avant qu'on discute les articles d'une loi qui le régirait, il semble utile à tous les membres présents d'examiner les graves intérêts ainsi engagés et la situation nouvelle où l'on peut être bientôt placé, et de demander à NN. SS. les évêques, avec les lumières de leurs conseils, la ligne de conduite que les prêtres convoqués doivent suivre dans ces conjonctures, en tant que membres du clergé et chefs d'établissements ecclésiastiques.»

« On est tombé d'accord sur les points principaux et l'on a formulé quelques vœux dont l'adoption et la mise en pratique peuvent seules garantir une liberté véritable.[1] Les supérieurs des établissements étrangers ont

[1] Voici ces vœux :

«1° Nous demandons, conformément aux promesses de la charte de 1830, de la constitution de 1848 et de la loi du 15 mars 1850, la promulgation d'une loi accordant la liberté de l'en-

témoigné leur vive gratitude de la réception cordiale qu'ils y avaient trouvée ; ils ont félicité M. le supérieur de la Malgrange de son heureuse initiative et ont exprimé le désir de pouvoir renouveler, tour à tour, dans les différentes maisons, ces conférences de l'enseignement libre.»

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Heinrich (Henri), vicaire de Neuf-Brisach, curé à Wasserbourg.

Wenck, vicaire de Walbach, vicaire à Hegenheim.

## DÉCÈS.

Siffer, curé de Weyersheim, âgé de 62 ans.

seignement supérieur et par conséquent le droit de créer soit des universités complètes, soit des facultés séparées ;

«2° Nous demandons que les Facultés libres aient le pouvoir de conférer les mêmes grades que les Facultés de l'État, et que les diplômes obtenus près des Facultés libres donnent les mêmes droits et priviléges que les diplômes conférés par les Facultés de l'État. — L'État, pour assurer son contrôle, pourrait établir, à l'entrée des carrières publiques, des examens professionnels, soit locaux, soit généraux, également obligatoires pour les gradués des Facultés officielles et pour ceux des Facultés libres ;

«3° Nous demandons, qu'à l'exemple de ce que la loi autorise pour les établissements de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les communes puissent voter des subventions en faveur des Facultés libres, et qu'une fois constituées, les Facultés soient reconnues comme personnes civiles, et, comme telles, aptes à recevoir des legs et donations.»

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# TETZEL.[1]

Au dire des biographes, Tetzel, sorti de prison sur l'ordre de l'Empereur et de l'Électeur, fut par eux envoyé à Rome, afin de s'y faire absoudre du méfait dont il s'était rendu coupable à Inspruck.

Si nous n'étions déjà édifiés sur l'origine évangélique de cet ignoble roman, ce seul énoncé suffirait à la dévoiler. Cette calomnie n'a pu être ourdie qu'à une époque et dans un pays où la notion et même le souvenir de la législation de l'Église catholique s'étaient complétement effacés, et où la théorie protestante du domaine absolu des princes sur les personnes et les choses ecclésiastiques était depuis longtemps devenue le droit commun. N'oublions pas, en effet, que Tetzel, en sa qualité de religieux, ressortissait encore à un autre tribunal qu'à celui de l'Empereur. S'il avait été réellement coupable, il aurait encouru, non-seulement la peine civile, mais encore des peines ecclésiastiques, parfaitement distinctes et aussi parfaitement indépendantes de la première. Suivant la teneur des prescriptions canoniques, le clerc qui avait commis un crime entraînant la peine capitale, devait subir la dégradation avant d'être livré au bras séculier[2]; et quand, par faveur spéciale, on lui faisait grâce de la vie, il était enfermé pour le reste de ses jours.[3] Il est évident dès lors que le droit d'élargissement, à supposer qu'il dût en être fait usage, ne pouvait appartenir qu'aux seuls supérieurs ecclésiastiques, comme à eux seuls incombait le devoir d'envoyer, au besoin, le criminel à Rome pour s'y faire absoudre.

Voilà ce qu'ignorait l'auteur de cette trame odieuse : aussi passe-t-il par-dessus la juridiction ecclésiastique, qui, au temps de Tetzel,

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. de décembre 1869.
[2] Walter, *Kirchenrecht*, p. 428.
[3] *Ibid.*

était pourtant en plein exercice, sans seulement en soupçonner l'existence, et attribue-t-il au pouvoir séculier une compétence qu'il ne possédait pas et qu'il ne songeait pas encore à s'arroger. Mais la compétence eût-elle existé, l'on se demande néanmoins ce que l'Électeur pouvait avoir à démêler dans cette affaire, puisque Tetzel n'était pas son sujet, que le crime dont on l'accuse n'avait pas été commis dans ses États, et que ni Pirna, ni Leipzig, où le Dominicain était, dit-on, emprisonné, ne faisaient partie de l'Électorat? Disons, du reste, que les supérieurs ecclésiastiques n'auraient eu aucun motif d'envoyer Tetzel à Rome pour qu'il se fît absoudre, attendu que la Bulle *In Cœna Domini*, et la Constitution *Etsi Dominici gregis*, de Paul II (1468),[1] qui règlent ce point de droit, ne mentionnent pas le crime d'adultère au nombre des cas réservés au Pape.

Il est donc suffisamment entendu qu'il n'y avait pour Tetzel, eût-il même été coupable, aucune nécessité d'entreprendre le voyage de Rome, afin d'y chercher l'absolution; mais ce voyage n'était-il pas nécessaire peut-être pour solliciter et obtenir les charges, honneurs et dignités dont l'ont gratifié, comme à l'envi, ses ignorants historiens?

Avant de répondre en détail, tâchons de faire toucher au doigt, par une observation préliminaire, l'invraisemblance de ces perfides et sottes inventions.

Qu'on imagine un moine qui, par un crime infâme, a scandalisé la moitié de l'Allemagne, déshonoré l'Église et la robe de saint Dominique! Il vient à Rome, et là, au lieu de lui infliger la trop juste punition de ses déportements, on lui accorde une facile absolution, on le charge de la prédication de l'Indulgence pour la reconstruction de Saint-Pierre, on le renvoie dans son pays, comblé d'honneurs et revêtu de fonctions importantes, sans que ni le Pape, ni le maître général des Frères prêcheurs aient seulement l'air de comprendre combien c'est avilir l'Indulgence que de la faire prêcher par un pareil homme, et quelles honteuses flétrissures les distinctions et les emplois qu'on lui prodigue font rejaillir sur le Saint-Siége, non moins que sur la famille dominicaine! Comment supposer que Léon X, qui «recommandait à ses amis de ne pas l'entraîner à accorder des grâces dont il devait, plus tard, avoir

[1] *Extrav. com.* Lib. V, tit. IX, c. 3.

à se repentir ou même à rougir de honte[1] » ; que Thomas de Vio, «illustre par sa sainte vie, théologien incomparable, le plus savant entre les savants[2] », eussent été capables, sur recommandation, de sacrifier avec une aussi inconcevable légèreté, l'un, l'honneur de l'Église dont il était le chef; l'autre, la réputation de l'ordre qu'il gouvernait?

Peu vraisemblable dans son ensemble, on le voit, ce conte est, en outre, contraire à la vérité dans tous ses détails.

On reste confondu d'étonnement en présence de l'étrange pêle-mêle de titres impossibles et contradictoires que les biographes ont accumulés sur Tetzel : ils en font à la fois un légat[3], un nonce[4] et un sous-nonce[5], un commissaire[6] et un sous-commissaire d'indulgences[7], un sous-commissaire d'Arcimboldi[8] et un sous-commissaire d'Albert de Mayence[9], un inquisiteur spécial de la perversité hérétique[10] et un inquisiteur apostolique[11], abandonnant à l'intelligence du lecteur la tâche de deviner par quelle bizarre fantaisie le pape, à qui ils font remonter toutes ces nominations, a pu conférer au même homme et dans le même temps des titres aussi disparates.

Passons aux détails et constatons d'abord que Tetzel ne fut et ne put être nonce ou légat.

Chacun sait que, dans certaines circonstances difficiles, toutes les fois qu'il s'agit de sauvegarder de graves intérêts ou de traiter des affaires délicates, important au bien de la religion, les Souverains-Pontifes envoient, comme ils l'ont fait de tout temps, des légats investis de pouvoirs extraordinaires, afin de tenir leur place et d'exercer leur juridiction. Mais il est malaisé de comprendre pourquoi Léon X aurait concédé à un simple religieux, uniquement en vue de l'indulgence qu'il avait mission de prêcher, les pouvoirs et prérogatives de légat. Cela se comprendrait d'autant moins, qu'Albert, qui était lui-même, à raison d'un privilége inhérent à son Église, légat né du Saint-Siége[12], aurait vu, par cette nomination, ses propres pouvoirs frappés de suspension pendant tout le temps que ce légat,

[1] Cantù, *La Réforme en Italie* (les Précurseurs), p. 510.
[2] Possevin. — [3] Vogel, loc. cit., 46. — [4] *Ibid.*, 53.
[5] Hofmann, loc. cit., 55. — [6] Vogel, loc. cit., 53. — [7] Hofmann, loc. cit., 55. — [8] Vogel, loc. cit., 147. — [9] *Ibid.*, 174. — [10] Hecht, loc. cit., 37. — [11] Hofmann, loc. cit., 56. — Vogel, loc. cit., 53.
[12] Philipps, *Kirchenrecht*, VI, p. 741.

son subordonné pour la publication de l'indulgence, aurait séjourné dans un de ces diocèses.[1]

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les fonctions de *subnuntius* ou sous-nonce; quiconque a feuilleté un traité de droit canon, sait du reste que ce titre n'a jamais existé. Quant à la charge de sous-commissaire d'Arcimboldi[2], elle ne peut être attribuée à Tetzel qu'à la condition d'admettre qu'il ait pu tout à la fois et à la même époque publier l'indulgence dans les provinces saxonnes et la prêcher aussi dans le commissariat d'Arcimboldi, qui comprenait les provinces rhénanes, la Belgique et la Bourgogne.[3]

Il est bien vrai, par contre, que Tetzel fut commissaire ou, si l'on aime mieux, sous-commissaire, c'est-à-dire prédicateur de l'indulgence de Léon X; mais il n'avait reçu cette commission ni à Rome, ni du Pape. Le Saint-Siége laissait, d'ordinaire, le soin de choisir les questeurs ou commissaires aux mandataires qu'il chargeait de la publication de l'indulgence dans les différents pays. En ce qui regarde l'indulgence accordée pour la reconstruction de la basilique de Saint-Pierre, la mission de la faire prêcher dans l'Allemagne du Nord, avait été confiée à Albert de Brandebourg, archevêque et Électeur de Mayence.[4]; et Pallavicini nous assure expressément que le Pape et les administrations romaines ne se mêlèrent en aucune façon du choix de ses questeurs.[5] Ce fut donc Albert qui, de l'aveu même de Vogel[6], nomma Tetzel commissaire des indulgences pour la Saxe, «le jugeant apte à cet emploi et digne de le remplir, tant à cause de «sa science que des fonctions d'inquisiteur de la foi, dont il était re«vêtu.»

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que Tetzel a rempli la charge d'inquisiteur : nous avons à cet égard le témoignage formel de Pallavicini.[8] Mais est-ce bien à Rome, est-ce par le Pape qu'il en a été investi? Hofmann ne se fait pas faute de le soutenir[9]; Hecht[10] et Vogel[11] assurent de leur côté que ce fut l'archevêque qui lui donna cet emploi, pendant que Pallavicini[12] affirme, comme nous venons de le voir, qu'il était déjà inquisiteur de la foi, lorsqu'Albert fit choix de lui pour prêcher l'indulgence. A dire vrai, la collation de cette

[1] Walter, *Lehrb. d. Kirchenrechts*, pag. 136. — [2] Vogel, loc. cit., p. 147. — [3] Pallav. loc. cit., p. 6. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* — [6] Loc. cit., 147. — [7] Pallav., *ibid.* — [8] *Ibid.* — [9] Hofmann, loc. cit., 53-55. — [10] Loc. cit., 36. — [11] Loc. cit., 53. — [12] Loc. cit., 6.

charge ne dépendait ni du Pape ni des évêques; elle appartenait aux généraux et aux provinciaux des Dominicains et des Franciscains[1]; ce droit leur ayant été conféré par Innocent IV[2], Clément IV[3] et Alexandre IV.[4] Ce qui nous autorise à conclure que Tetzel n'avait pu être nommé aux fonctions d'inquisiteur que par le maître-général de son Ordre ou par le provincial d'Allemagne.

Outre l'absolution à recevoir et les honneurs à solliciter, Vogel a su découvrir au voyage de Tetzel à Rome, un troisième motif que nous ne devons pas passer sous silence, et qui renverse par la base toute cette odieuse accusation d'adultère. Il prétend que le missionnaire dominicain fut envoyé à Rome, non plus par l'empereur, pour s'y faire donner l'absolution, mais par l'archevêque de Mayence, pour y chercher le Pallium.[5] Élu le 19 mars 1513, Albert fut revêtu solennellement du Pallium, par l'évêque de Brandebourg, dans les premiers jours du mois de décembre de la même année.[6] Si donc l'assertion de Vogel est fondée, nous voilà forcés de croire que l'archevêque a donné à Tetzel cette marque de confiance et de haute faveur, malgré son crime et malgré sa condamnation; ou, obligés d'admettre que la prédication à travers la Franconie, la Souabe et le Tyrol, le séjour à Inspruck, l'adultère, le jugement, la condamnation, le transfert à Leipzig, la détention, l'élargissement, un second voyage à Rome pour y obtenir l'absolution, et enfin le retour dans la Saxe[7], ont pu s'accomplir, ou, pour mieux dire, s'accumuler dans le court intervalle des *seize mois* qui séparent la fin de décembre 1513 du commencement de mai 1515; ce qui nous placerait devant une double alternative également absurde et également impossible. Inutile, du reste, de faire remarquer que Vogel se trompe; car ce furent les chanoines Thomas, comte de Rienek, Théodore de Zobel et Martin Truchsess qui furent députés à Rome par Albert, pour y chercher le Pallium.[8] Mais que penser de la science et de la bonne foi d'historiens qui s'abusent et se contredisent eux-mêmes si grossièrement à propos des faits qu'ils racontent?

[1] Plettenberg, *Notitia Congregat.*, 603.
[2] Constit., *Odore suavi.*
[3] Constit., *Licet ex omnibus.*
[4] Constit., *Olim præsentiens* et *Licet ex omnibus.*
[5] Vogel, loc. cit., 56.
[6] Werner, *Der Dom v. Mainz*, t. II, p. 343.
[7] V. *Rev. cath. d'Als.* Ann. 1866, p. 438.
[8] Werner, *ibid.*

Les écrivains de la Réforme, suivant l'initiative de Luther, ont unanimement condamné Tetzel, adultère, à la peine du *sac*. Il nous reste à toucher ce point, afin de ne rien laisser sans réponse dans une matière aussi grave ; notre réponse sera courte mais décisive : «L'adultère n'était pas puni, au Tyrol, de la peine du sac.» Déjà, avant l'ordonnance pénale rendue par Charles V, en 1532, l'adultère, du moins dans les cas plus graves, était puni en Allemagne de la peine du glaive[1], tandis que le châtiment édicté contre ce crime dans le comté du Tyrol était moins sévère. Voici ce que dit à cet égard le statut pénal de 1570 : « Quiconque aura fait violence à une femme «mariée ou à une vierge qui ne l'aura pas suivi volontairement dans «un endroit secret ou peu honnête... devra être noyé[2]» : mais la loi n'ordonne point, comme on voit, que le coupable soit cousu dans un sac. Quant à l'adultère commis sans violence, il était puni, la première et la seconde fois, d'un emprisonnement temporaire, au pain et à l'eau, et d'une amende, si la condition des coupables le permettait ; à la deuxième récidive, l'exil était prononcé.[3] Sans doute, ce statut criminel est postérieur de soixante ans à la prétendue condamnation du prédicateur d'indulgences; mais il est assurément malaisé de croire que, dans cet espace de temps relativement assez court, la législation pénale du Tyrol ait passé de la peine rigoureuse du sac à la pratique presque trop bénigne du statut de 1573. Cette opinion nous semble confirmée par le témoignage, au moins indirect de Heineccius[4], qui, après avoir établi, qu'en Allemagne, la peine du droit commun était, pour l'homme adultère, celle du glaive ; pour la femme, celle du fouet et de la rélégation, ajoute immédiatement et sans faire la moindre allusion à une pénalité antérieure plus sévère : «Mais, dans le comté de Tyrol, on traite plus doucement les adultères.»

Ainsi s'évapore cette fantasmagorie de voyages controuvés et de prédications fictives, de crimes supposés et de châtiments impossibles, de dignités et d'honneurs imaginaires, évoquée à l'entour de Tetzel par ses ennemis, dans le but trop évident de détourner l'attention des scandales qui entourèrent le berceau de la Réforme, et d'assouvir les haines du parti contre la papauté.

F. Bockenmeyer.

[1] Jarke, *Handb. d. gem. deutsch. Strafrecht's*, t. III, 20.

[2] *Tiroler Landes-Ordnung*, v. 1573, VIII. Buch, Tit. 40, von Notzwang Frauen und Jungfrauen, auch Bestrafung des Ehebruchs.

[3] *Ibid.* — [4] *Elementa Juris german.*, t. II, p. 174. — Edit. de Halle, 1737.

# CHRONIQUE DU CONCILE.[1]

SOMMAIRE. — IV. Attitude des Schismatiques[2] (Grecs, Arméniens, Nestoriens).

Pour nous détacher de Rome, du centre de l'unité catholique, il ne suffirait pas d'enterrer l'Écriture-Sainte et de détruire la Tradition; il faudrait encore que l'on pût nous cacher la triste situation de ces Églises schismatiques d'Orient, frappées de stérilité depuis qu'elles sont séparées de l'Église romaine. La simonie les a envahies; l'ignorance les déshonore; rebelles au vicaire de Jésus-Christ, elles sont devenues esclaves des hommes, et ont cessé d'offrir à l'univers le spectacle de ces vertus éclatantes qui brillaient autrefois dans les Athanase et les saint Jean Chrysostome.

«Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?»

Qu'ils y réfléchissent, tous ceux qui osent attaquer la primauté du Saint-Siége apostolique! Nous ne voulons point, à l'exemple des schismatiques d'Orient, soustraire nos âmes à la houlette du premier pasteur

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 1er et 15 janvier 1870 etc.

[2] Dans un précédent article *sur l'attitude des protestants*, nous avions promis d'analyser à la suite du *Progrès religieux* les conférences de M. de Pressensé sur le Concile. Nous ne pouvons pas tenir parole, parce que le *Progrès religieux* n'a pas jugé à propos de s'étendre sur les discours de ce pasteur. Selon cette feuille, M. de Pressensé n'a pas dit assez d'injures aux catholiques. «Les conférences de M. de Pressensé, écrit le correspondant du *Progrès*, ont eu beaucoup de succès; elles ont attiré beaucoup d'auditeurs à la chapelle Taitbout, mais elles m'ont paru très-faibles et très-superficielles. L'orateur est très-convenable dans sa polémique contre le catholicisme : je suis même tenté de trouver *qu'il l'est trop* et qu'il a trop de ménagements pour le parti Dupanloup, auquel il a tort de décerner un brevet de libéralisme religieux. M. de Pressensé, qui ne ménage pas les *radicaux* protestants qu'il sait bien être préoccupés de la question de vérité, aime mieux louer des hommes qui n'ont à la bouche que les mots d'opportunité, de prudence, etc. C'est triste!» Cependant le même correspondant avait écrit ces mots : «M. de Pressensé revient d'un voyage à Rome : *Il y a vu de très-près les hommes et les choses.*» Mais nous comprenons ce qui s'est passé. On oublie toujours quelque chose quand on se met en voyage : M. de Pressensé avait oublié d'emporter les lunettes du *Progrès religieux*. — Ce journal confesse donc, au moins implicitement, que le ton ordinaire des protestants, quand ils parlent du Concile, n'est point *convenable*. Nous prenons acte de cet aveu.

pour les mettre sous le sceptre de fer d'un César; nous ne voulons pas perdre, avec la foi de nos pères, ces moyens de salut que l'Église catholique seule tient en réserve pour ses enfants.

Hélas! la manière dont les schismatiques ont accueilli la lettre d'invitation du Saint-Père, montre une fois de plus dans quelle dure servitude ils sont tombés. Sans doute, l'ignorance et les préjugés séculaires de leurs Églises sont pour quelque chose dans leur refus de venir au Concile; mais le plus grand obstacle que l'appel du Pape ait rencontré, c'est le manque d'indépendance des patriarches, qui subissent tous les volontés ou du moins l'influence de quelque souverain temporel : Grecs, Arméniens et Nestoriens sont à cet égard dans la même situation.

On a lu dans la *Revue catholique*[1], qu'en dehors de la Russie, les Grecs schismatiques obéissent aux quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; ceux de la Russie ne reconnaissent d'autre autorité que celle du Saint-Synode, qui est lui-même aux ordres du tzar. Toujours prêt à rendre à chacun les égards qu'il peut raisonnablement désirer, le Saint-Père eut soin de faire présenter sa Lettre aux patriarches et à leurs suffragants par des ecclésiastiques spécialement choisis pour cette délicate mission : pour la Russie, on dut se contenter de la publicité donnée par les journaux.

Ce fut l'abbé Carlo Testa, vicaire général de Mgr Paolo Brunoni, vicaire apostolique de Constantinople, qui fut chargé, au mois d'octobre 1868, de présenter la lettre *Arcano divinæ* au patriarche œcuménique qui réside dans la capitale de l'empire ottoman. L'audience que l'abbé Testa sollicita du patriarche de Constantinople, lui fut immédiatement accordée, et le 17 octobre il se rendit à la résidence patriarcale avec trois autres ecclésiastiques. Les représentants du Saint-Père furent traités comme le seraient les ambassadeurs d'un grand roi, mais le résultat final ne répondit point à ce brillant accueil. «Nous venons, dit dom Testa au patriarche, inviter Votre Sainteté au Concile œcuménique, qui se réunira à Rome le 8 décembre de l'année prochaine, et nous Vous prions, en conséquence, de vouloir bien recevoir la présente lettre d'invitation.» Le patriarche refusa d'accepter les Lettres apostoliques, donnant pour motif qu'il en connaissait déjà le texte par le *Journal de Rome*, et qu'il avait pu se convaincre ainsi que le patriarche de l'ancienne Rome continue de soutenir des principes diamétralement opposés à ceux de l'Église orthodoxe d'Orient. «Dès lors, dit-il, tout accord est impossible, et les discussions que l'on soulèverait n'auraient d'autre résultat que de diviser encore plus les esprits.» Du reste, la meilleure solution de ces questions doit être demandée à l'histoire : «c'est Rome, dit le patriarche, qui a ajouté des dogmes nouveaux à ceux que professaient, il y a dix siècles, l'Orient et l'Occident; c'est Rome qui se plait à élargir de plus en plus

[1] Livr. du 15 mars 1870, p. 161.

les principes divergents qui nous séparent. «Pour nous, nous n'admettons pas que tel ou tel patriarche ait eu la préséance de droit divin et qu'il existe un patriarche infaillible parlant *ex cathedra*, supérieur aux Conciles œcuméniques, auxquels seuls appartient l'infaillibilité. L'Église orientale ne s'éloignera jamais de la doctrine qu'elle tient des apôtres, et qui lui a été transmise par les Pères et par les Conciles œcuméniques. Il est vrai que, dans le Concile de Florence, on est arrivé à établir une union; mais cette union était imposée par les terribles circonstances politiques où l'on se trouvait, et l'Église orientale tout entière protesta contre ce qui s'était fait à Florence. Nous avons la conscience parfaitement tranquille.

Telle fut, en résumé, la réponse du patriarche. Il ne nous appartient pas de scruter la conscience de ce prélat et ce n'est pas ici le lieu de réfuter ses arguments. Qu'on nous permette un seul mot : Le patriarche grec accuse Rome d'avoir créé de nouveaux dogmes; mais les Nestoriens, qui furent retranchés de l'Église au V^e^ siècle, ne pourraient-ils pas adresser le même reproche aux Grecs et traiter de dogmes nouveaux toutes les décisions qui furent rendues dans les Conciles postérieurs à celui d'Éphèse? — «Nous n'admettons pas, disent les Grecs, que tel ou tel patriarche ait eu la préséance de droit divin.» — *Nous n'admettons pas* est facile à dire, mais ne prouve rien pour quiconque connaît l'origine du chisme grec. Quant à l'infaillibité personnelle du pape, elle ne devrait point arrêter le patriarche, puisque la solution de cette question est réservée à la décision du Concile et que les Grecs ne contestent point l'infaillibilté des Conciles généraux. Diront-ils qu'à leurs yeux le Concile du Vatican n'est point œcuménique, parce qu'ils en sont absents? Mais c'était pour eux une raison d'y venir, et de combattre ce qui leur paraît une erreur. Ils prétendent n'avoir donné leur assentiment aux décrets de Florence que par des considérations purement politiques. L'histoire, qui établit le contraire, démontrera peut-être un jour que la politique a été pour beaucoup dans le refus des Grecs de se rendre au Concile du Vatican. — Mais revenons à l'audience du 19 octobre.

Près du patriarche œcuménique se tenait son *Protosyncelle* ou vicaire général. Celui-ci prit la parole à son tour pour développer les arguments de son supérieur:

L'Église grecque, dit-il en résumé, ne saurait accepter la suprématie que le Pape de Rome usurpe sur l'Église universelle, pas plus que son infaillibilité et sa supériorité sur les Conciles œcuméniques. Les ecclésiastiques qui accompagnaient dom Testa prirent de leur côté part à la discussion qui fut close par cette déclaration du patriarche: «Pour le moment nous vous déclarons avec douleur que nous considérons l'invitation de l'évêque de Rome comme stérile, et la circulaire comme nulle et non avenue.» — Triste réponse à une lettre écrite sous l'empire de la plus pressante charité.

Pour l'ordinaire les évêques orientaux aiment à se regarder comme complétement indépendants de leurs patriarches; dans le cas particulier il n'en a pas été ainsi: les évêques de Varna et de Salonique, dans la Turquie d'Europe; ceux de Chalcédoine et de Trébisonde, dans la Turquie d'Asie, semblent avoir tous obéi à un mot d'ordre parti de Constantinople. L'évêque de Varna refusa la lettre apostolique en disant: «Le patriarche ne l'ayant pas acceptée, l'évêque ne peut pas accepter non plus.» L'évêque de Salonique motiva son refus par cinq raisons: 1° Si j'accepte l'invitation d'aller au Concile, mon patriarche pourra me reprendre et me punir; 2° Un Concile œcuménique à Rome! pourquoi pas dans une autre ville? Il y a bien eu huit Conciles œcuméniques en Orient; 3° Le Pape nous appelle à Rome pour nous avoir sous sa main et nous dominer; 4° Le pape est roi et porte l'épée, ce qui est contraire à l'Évangile; 5° L'Église romaine a ajouté au symbole le mot *Filioque :* qu'on supprime ce mot, et les Grecs s'uniront aux Latins.»

De ces cinq raisons les deux premières n'ont pas besoin de réponse: la troisième est anéantie par les lettres apostoliques elles-mêmes, dans lesquelles le Pape montre bien qu'il ne demande point à asservir les Orientaux, mais à les presser sur son cœur, et qu'il partage les sentiments qui animaient l'apôtre saint Paul, quand il écrivait aux ancêtres des habitants actuels de Salonique: «Pour nous, mes frères, séparé de vous pour un temps, de corps, non de cœur, nous avons le plus grand empressement de voir votre face, poussé que nous sommes par un vif désir.» — Que la royauté du Pape soit contraire à l'Évangile, c'est ce que l'évêque de Salonique n'a point encore prouvé, et quant au mot *Filioque*, les Grecs doivent se souvenir qu'ils l'ont chanté au deuxième Concile de Lyon et signé au Concile de Florence.

Chalcédoine est bien près de Constantinople; il n'y a que le Bosphore qui se trouve entre les deux villes : on le devinerait aux procédés du métropolitain de Chalcédoine. Cet évêque renvoya la lettre du Saint-Père avec ce mot: ἐπιστρέφετε : «retournez-la.» L'évêque de Trébisonde, vieillard vénérable, montra plus de respect pour l'Encyclique du Pape: il la serra sur sa poitrine, la baisa et la posa sur son front à la façon orientale: puis il admira la forme des caractères latins et s'écria plusieurs fois en soupirant : «O Rome! O Rome! O saint Pierre! O saint Pierre!» C'est la seule réponse qu'on put obtenir de lui. — Qui ne serait touché des soupirs de ce vieillard? N'est-il pas une image vivante de cette Église grecque qui, par les témoignages de son ancienne liturgie autant que par les gémissements que lui arrachent ses malheurs, appelle sans cesse Rome et saint Pierre, mais ne trouve point la force de retourner à cette Rome où le successeur de Saint Pierre lui offre la paix et le pardon? L'évêque de Trébisonde n'est pas venu au Concile. L'archevêque de Nicosie, capitale de l'île de Chypre, et les autres évêques de la même île faisaient voir quelque désir de rentrer dans la communion de l'Église

romaine: l'attitude du patriarche de Constantinople les a empêchés de suivre leur inclination. L'évêque d'Andrinople, dans la Turquie d'Europe, avait montré, au moins en paroles, plus d'indépendance que ses confrères: «Je veux réfléchir, avait-il dit, je veux me décider par moi-même;» mais ses réflexions, paraît-il, n'ont pas abouti à lui faire prendre le meilleur parti.

Malgré l'indépendance dont ils jouissent vis-à-vis du patriarche œcuménique, les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ont voulu régler sur lui leur conduite. Le patriarche d'Alexandrie refusa poliment de se rendre au Concile; celui d'Antioche, Mgr. Jerotheos, résidant à Damas, reçut la lettre avec respect, mais quelques heures plus tard il la renvoya au préfet apostolique de Syrie, lui disant qu'il ne pouvait la recevoir avant de s'être concerté avec sa nation; il devait dire, ajoutent des personnes bien informées: avec le patriarche de Constantinople et les agents de la Russie. Les dix évêques qui sont sous sa juridiction, suivirent son exemple. A Jérusalem, tout se passa comme à Antioche: après avoir reçu les lettres apostoliques avec le plus grand respect, le patriarche les renvoya sans façon et les évêques de sa province ne se montrèrent pas plus disposés que lui à revenir à l'Union.

D'après la *Civiltà cattolica*, les laïques blâmeraient en grand nombre les patriarches et les évêques de n'avoir point accepté l'invitation du Pape. «Notre épiscopat, disent-ils, en refusant d'intervenir au Concile, donne à penser qu'il se sent incapable de soutenir la discussion avec le clergé latin.»

Ainsi l'Église grecque a encore une fois méconnu le temps où le Seigneur voulait la visiter. Ceux qui occupent les siéges de saint Jean Chrysostome et de saint Athanase, de saint Ignace et de saint Cyrille ont pris sur eux de tenir leurs fidèles éloignés des Pontifes romains dont saint Athanase a dit que «le Christ les a placés comme dans une citadelle élevée et leur a confié le soin de toutes les Églises.» Comme saint Paul, qui cherchait en vain à revoir les Thessaloniciens, Pie IX peut dire: «J'ai voulu vous revoir, mais Satan a tout empêché: *sed impedivit nos Satanas.*»

Quoique ne reconnaissant l'autorité d'aucun des quatre patriarches, l'Église russe, au point de vue doctrinal, fait partie de l'Église grecque. L'encyclique de Pie IX a été publiée en Russie par la plupart des journaux, et l'on dit qu'elle n'a point fait mauvaise impression: on a principalement su gré au Pape de n'avoir pas employé le mot de *schismatique;* mais c'est là tout ce que Pie IX a obtenu. Le tzar qui ne permet pas aux évêques catholiques de Pologne de se rendre à Rome, se serait évidemment opposé à toute tentative faite par un évêque schismatique de prendre part au Concile du Vatican. On assure même que c'est la Russie qui, pesant sur le patriarche de Constantinople, a causé l'insuccès des lettres apostoliques auprès de tous les schismatiques d'Orient.

Si quelque chose peut encore faire espérer qu'un jour l'Église russe reviendra à l'unité, c'est l'excès même de l'asservissement dans lequel cette Église est tombée. Pour donner une idée de sa triste situation, il suffit de rappeler quelques points du *Règlement ecclésiastique* de Pierre-le-Grand, qui sert encore maintenant de base à la législation ecclésiastique de la Russie. En ouvrant ce livre, on trouve dans la formule de serment imposée aux membres du Saint-Synode les paroles suivantes : « Je confesse et j'affirme avec serment que le Juge suprême de ce sacré collége est notre très-clément Seigneur, l'Empereur de toutes les Russies. » Immédiatement avant les signatures des membres du Saint-Synode, apposées aux règles supplémentaires, on lit cette déclaration, que non-seulement Sa Majesté l'empereur en avait entendu la lecture et les avait approuvées, mais qu'elle avait même *daigné les corriger* de sa propre main : *Propria manu in iis emendandis limam adhibere non gravatus est* (traduction latine imprimée à Saint-Pétersbourg en 1785.) — Dans le même livre on défend à tout moine russe, sous les peines les plus sévères, de garder dans sa chambre ni encre ni papier à écrire, sans une permission *tout à fait spéciale* de son supérieur; on y trouve aussi l'injonction formelle faite à tout prêtre russe, d'aller révéler lui-même au gouvernement le secret de la confession, lorsqu'il s'agit de péchés de révolte et de conspiration contre l'empereur, sa famille et l'État, à moins que le pénitent ne se montre disposé au repentir. N'est-ce pas *l'abomination de la désolation*, et un pareil esclavage pourra-t-il toujours durer? On a émancipé le paysan russe; quand est-ce qu'on émancipera l'Église? Des hommes sérieux croient qu'en Angleterre l'Établissement cessera bientôt d'être soutenu par l'État : est-ce que la force des choses n'amènera pas un jour le tzar à renoncer aussi à l'autorité papale pour se contenter du titre d'empereur? Et si cela arrivait, qui sait si l'Église d'Orient, redevenue libre, ne redeviendrait pas plus sincère? Dejà Pierre-le-Grand fut en correspondance avec quelques docteurs de la Sorbonne par rapport au rétablissement de l'union; Alexandre Ier écrivit, dit-on, sur le même sujet au Pape Pie VII; n'est-il donc pas permis d'espérer l'avènement d'un empereur généreux, qui, au lieu de s'en tenir aux velléités de ses prédécesseurs, aiderait sincèrement ses sujets à s'unir aux catholiques? Qui donc voudrait, comme on l'a dit, sceller la tombe des schismatiques et poser des limites aux miséricordes du Seigneur? La cour de Rome n'était pas d'ailleurs en meilleurs termes avec l'Angleterre au temps de la reine Elisabeth, qu'elle n'est aujourd'hui avec la Russie.

Nous ne croyons guère au succès de ceux qui projettent d'unir entre elles toutes les Églises schismatiques d'Orient, ni de ceux qui poursuivent l'union de ces mêmes Églises avec l'Établissement d'Angleterre. Il est vrai que le patriarche de Constantinople a mis en avant l'idée d'un Concile général de schismatiqnes orientaux. Le Synode de Saint-Pétersbourg, après avoir combattu ce projet comme pouvant amener de nouveaux

schismes, paraît l'avoir ensuite pris en considération. L'on adresserait même, si le plan se réalisait, des lettres d'invitation aux membres de l'épiscopat-uni, afin de faire de la propagande auprès des catholiques; mais jusqu'ici il nous est bien permis de douter de la réunion définitive de ce Concile russe, et, dans le cas qu'il vienne à s'assembler, de ses résultats: les craintes exprimées par le Synode de Saint- Pétersbourg justifient amplement notre incrédulité.

Faut-il s'attendre davantage à voir les Gréco-russes et les Anglicans se donner la main? Le *Vaterland* de Vienne nous apprend qu'il est toujours question d'une fusion entre les deux Églises. Parmi les hommes qui travaillent avec le plus de zèle à cette réunion, on nomme l'ex-adjoint professeur à l'Université de Bonn et ex-ministre protestant Overbeck, qui s'est établi à Londres il y quelques années, et y a embrassé la religion anglicane. M. Overbeck a fait agréer ses idées à l'ambassadeur russe, le baron Brunow et à la baronne, sa femme: fort de ce double appui il s'est rendu à Saint-Pétersbourg pour y travailler à la réalisation de son plan, et il doit prochainement partir pour la Turquie et pour la Grèce, afin d'entrer en pourparlers avec le patriarche de Constantinople et le Synode d'Athènes. Nous souhaitons bon voyage à M. Overbeck, mais nous ne lui promettons pas le plus petit succès. Mainte fois on a vu des sectes détachées de l'Église, se fractionner en sectes nouvelles; mais ce qu'on n'a pas vu encore, c'est la réunion sincère de sectes diverses en une seule Église: serait-il reservé à M. Overbeck de nous faire admirer ce miracle?

Nous venons de voir l'attitude de l'Église grecque vis-à-vis de l'invitation du Pape. Les Arméniens que l'hérésie eutychienne sépare des Grecs forment dans l'Orient une Église à part et méritent par conséquent une mention spéciale. Celui des deux patriarches arméniens qui réside à Constantinople, a reçu la lettre apostolique avec de grands témoignages de vénération, mais sans donner de réponse immédiate: «il voulait, disait-il, en conférer d'abord avec les évêques ses collègues.» On assurait plus tard qu'il se rendrait au Concile et que son exemple entraînerait plusieurs évêques et un grand nombre de laïques de son Église; mais cette nouvelle n'a pas été confirmée. Quant à l'autre patriarche arménien, celui d'Etchmiadsin (dans l'Arménie russe, à l'ouest d'Erivan), il apprit avec un courroux mêlé de terreur, l'apparition de la lettre pontificale et l'accueil poli qu'elle avait reçu de son collègue, le patriarche arménien de Constantinople.

«Au lieu d'imiter, dit Mgr Plantier, l'exemple de saint Grégoire l'*Illuminateur* [1], dont il prétend, à tort, être l'héritier légitime, au lieu d'aller

[1] Évêque de la Grande-Arménie qui souffrit beaucoup de tourments sous Dioclétien et mourut enfin en paix (Martyr. rom. 30 sept.)

déposer l'hommage de son retour aux pieds de Pie IX, comme le grand apôtre de l'Arménie était allé se remettre lui-même et tout son peuple entre les mains de saint Sylvestre Ier, il reste plus enfoncé que jamais dans le schisme, sans savoir si ce débris de fausse grandeur, qu'il est si jaloux de retenir, ne lui sera point arraché par quelque brusque orage.

Le patriarche des Nestoriens habite près de Djoulamerck, ville située dans le Kurdistan turc, entre le lac de Van et le Tigre. Djoulamerck est chef-lieu d'une principauté kurde, nominalement soumise à l'empire ottoman, mais de fait à peu près indépendante. Les Nestoriens qui habitent ce pays, sont de race chaldéenne et sont gouvernés par cinq ou six évêques, soumis eux-mêmes à un patriarche qui est en même temps le chef civil du pays. Le patriarche actuel, Mar-Schimoun, n'a que vingt-huit ans, mais n'en exerce pas moins sur toute la nation et sur les évêques eux-mêmes le plus complet ascendant. Sa résidence ordinaire est Kodchanès, à deux lieues de Djoulamerck; mais lorsqu'il est menacé par les Turcs, il se retire dans un château fort qu'il possède dans les montagnes du Kurdistan, au milieu de tribus belliqueuses, dont la Turquie ne pourrait avoir raison à moins d'envoyer contre elles une armée de 200,000 hommes.

Ce fut le Révérend Père Lemée, de l'ordre des Frères prêcheurs, supérieur de la maison Mar-Jacoub (non loin de la rive gauche du Tigre, au sud de Djoulamerck), qui fut chargé par le délégat du Saint-Siége en Mésopotamie de porter les lettres apostoliques aux Nestoriens. Les évêques auxquels il exposa l'objet de sa mission, lui répondirent tous : «Nous ne pouvons rien décider de nous-mêmes: nous ferons ce que fera le patriarche.» Ce n'est qu'après un voyage de plus de vingt jours à travers les neiges que le Père Lemée put arriver à Kodchanès. Le patriarche l'accueillit avec distinction et lui accorda le lendemain une audience solennelle. Après avoir reçu la lettre du Saint-Père et entendu le Père Lemée, le patriarche répondit: «Il m'est difficile de donner une réponse, parce que, depuis plusieurs années, ma nation est sous le protectorat de l'Angleterre, et *je ne puis rien faire sans le consul anglais.*»

Le Père Lemée reprit: «Votre béatitude me permettra de ne pas rapporter cette réponse, parce qu'elle pourrait ne pas faire honneur à la dignité patriarcale. Un patriarche est bien au-dessus de tous les consuls et de tous les représentants du gouvernement anglais, puisqu'il est convoqué au Concile qui juge, s'il en est besoin, les gouvernements et les rois. En pareille circonstance, vous n'avez à vous inspirer que de votre conscience.»

Le patriarche ne parut point blessé de la franchise de ce langage: il sentait un ami dans le missionnaire français, et il lui dit: «Je réfléchirai, et demain je vous donnerai ma réponse.»

Le soir même Mar-Schimoun fit dire au Père qu'il désirait le voir seul.

Dans cette entrevue intime le patriarche montra à son hôte la plus grande affection: «Je vous demande bien pardon, lui dit-il, si je vous ai froissé ce matin par mon langage. Ce n'était pas dans mon cœur, croyez-le; mais je suis entouré de gens dévoués corps et âme à l'Angleterre, et j'ai beaucoup de ménagements à garder avec cette nation. Les Anglais sont les seuls qui nous protègent. *J'ai écrit deux fois à l'ambassadeur français à Constantinople: je n'en ai point reçu de réponse*, et force m'a été de m'appuyer sur l'Angleterre. Les Anglais s'occupent de nos intérêts, mais ils protestantisent nos populations. Je déteste les protestants, car le protestantisme est la ruine de toute religion. Si, entre les catholiques et nous il y a l'épaisseur d'une image, entre nous et les protestants il y a toute la hauteur de ces montagues.... *Il me serait beaucoup plus agréable d'être sous la main du Pape que sous la dépendance des protestants. Je me sens très-incliné vers Rome, mais je ne suis pas libre.*»

«Je ne suis pas libre!» voilà le cri de détresse que les chefs des Églises schismatiques font partout entendre, ou par leur parole formelle ou par le témoignage irrécusable de leurs actions. Ne peuvent-ils pas dire avec Jérémie: «Nous avons donné la main à l'Égypte et aux Assyriens afin d'avoir du pain pour nous rassasier..., des esclaves sont devenus nos maîtres?» Mais ils n'ont pas le droit d'ajouter avec le prophète: «et il ne s'est trouvé personne pour nous délivrer.» Aujourd'hui encore le Saint-Père leur offre la liberté; mais, orphelins volontaires, ils méconnaissent la voix de celui qui les appelle et aiment mieux porter le joug de la plus dure servitude. Seigneur, est-ce donc pour toujours que vous les avez abandonnés? *Derelinques eos in longitudine dierum?* CH. MARBACH.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Le clergé des cantons de Rosheim et de Wœrth ont adressé à Mgr Ræss des lettres de félicitation pour l'initiative prise par Sa Grandeur dans la question de l'infaillibilité et d'adhésion au mandement qui condamne les derniers écrits du P. Gratry.

— Mgr Kobès est arrivé dimanche soir au Petit-Séminaire, où l'on a été heureux de lui offrir l'hospitalité. On se souvient encore des brillantes études que Mgr de Modon a faites dans cet établissement.

— Notre ami et collaborateur, M. l'abbé C. Bourquard, est à Rome depuis le commencement de ce mois, en qualité de théologien de Mgr de Bâle.

— Mgr Freppel sera sacré à Rome, le lundi de Pâques, 18 avril.

Le 15 mars dernier, ses anciens condisciples du Grand-Séminaire de Strasbourg lui ont envoyé une adresse, à laquelle Sa Grandeur a fait la réponse suivante :

«Rome, le 25 mars 1870.

«Messieurs et chers condisciples,

«J'ai été vivement touché du témoignage de bonne amitié que vous m'avez donné dans votre adresse du 15 mars. En me rappelant que, il y a vingt-cinq ans, nous avons fait ensemble notre premier pas dans la carrière ecclésiastique, vous ranimez des souvenirs bien chers à mon cœur. Ce sera toujours pour moi un bonheur de me reporter au temps où je débutais dans l'étude des sciences sacrées, à côté d'hommes qui ont si bien tenu depuis ce qu'ils promettaient alors. Aussi, en voyant cette liste de prêtres, qui ont pris place parmi les meilleurs de son diocèse, votre vénérable Évêque, notre père commun, n'a-t-il pu s'empêcher de rendre hommage aux mérites et aux résultats du cours de 1844.

«En donnant des regrets à la mémoire de ceux de nos condisciples que le Seigneur a rappelés à lui dans la force de l'âge et du talent, vous payez un juste tribut de reconnaissance à nos anciens maîtres, morts, eux aussi, pour la plupart. C'est là une excellente pensée; car nous leur devons, après Dieu, la meilleure partie de nous-mêmes. Il n'est pas donné à tous les élèves du Sanctuaire d'avoir pour directeurs des hommes aussi pieux que MM. Specht et Mechler, ni de compter parmi leurs professeurs un théologien aussi distingué que le savant et à jamais regrettable M. Dietrich. Pour moi, qui ai eu la bonne fortune d'être formé à leur école avec vous, il m'est doux d'unir mes souvenirs aux vôtres, en rapportant au zèle et au dévouement de nos maîtres, tout ce que Dieu et les hommes ont pu trouver de bon en nous.

«Veuillez, Messieurs et chers condisciples, m'accompagner de vos prières dans mon nouveau ministère, comme je vous suis dans le vôtre de mes vœux et de mes plus affectueuses sympathies.»

† Émile,
*Évêque élu d'Angers.*

— *Société de Saint-Joseph. Patronage des jeunes apprentis.* — «Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos souscripteurs, dit le Comité, que l'année 1869 a encore fortifié, consolidé l'institution du patronage : l'œuvre est en progrès; nos jeunes apprentis sont suivis plus régulièrement; les différents exercices, auxquels ils sont soumis, s'effectuent avec plus d'exactitude; enfin, nous mettons une scrupuleuse persévérance à procurer l'enseignement primaire à tous ceux qui ne nous arrivent qu'avec une instruction insuffisante.

«Sans entrer dans des détails que ne comporte pas un compte-rendu

sommaire, nous pouvons dire avec confiance que pas un budget ne reçoit une meilleure destination que celui que la charité met à notre disposition : les résultats sont féconds et dignes de réjouir ceux qu'anime l'amour du bien.

| | F. | C. |
|---|---|---|
| Les recettes, en 1869, ont été de . . . . . | 3228 | 80 |
| Les dépenses, de . . . . . | 2529 | 90 |
| Solde en caisse au 31 décembre 1869. . . . . | 698 | 90 |
| Fonds placés à cette date. . . . . | 8500 | » |
| Total de l'avoir de la Société au 31 décembre 1869. . . . | 9198 | 90 |

Les fonds placés se sont augmentés de 500 francs que la Société doit cette année encore à la munificence de M. l'archiprêtre Spitz : cet article du budget s'élèvera donc à 9000 francs. «Cette somme provient des dons successifs qui nous ont été faits, et nous croyons répondre à la pensée des donateurs, en constituant par cette ressource spéciale un fond inaliénable, sorte de réserve où la Société puisera dans l'avenir des forces nouvelles.»

**SAGLIO**, *président;* **PERLASCA**, *vice-président;*
**BERNECK**, *trésorier;* **SCHOTT**, *secrétaire.*

— *Le Concile du Vatican et M. Schneegans.*[1] — «Observateurs parfaitement désintéressés, dit M. Schneegans, nous signalons à nos lecteurs ces divergences d'opinion (sur la question de l'infaillibilité), nous bornant à noter les faits et à suivre du regard les péripéties de cette lutte.» Tel est le portrait de M. Schneegans, — peint par lui-même. L'auriez-vous reconnu ?

Sans être grand «observateur», on peut savoir à quoi s'en tenir au sujet des dépêches de l'*Agence Havas :* les exagérations qui s'y trouvent n'ont rien d'imperceptible : on y rencontre des mensonges qu'on peut toucher du doigt, et des insinuations d'une perfidie telle que le catholique le plus tiède en doit être révolté. Habile à mêler le vrai au faux et les réflexions aux nouvelles, le correspondant de l'*Agence Havas* ne semble combattre que les vœux des ultramontains; en réalité, c'est l'influence de l'Église qu'il veut atteindre : on le sent, on le voit chaque jour. «Déconsidérons, se dit-il, les évêques de la majorité : c'est tout ce qu'il faut pour le moment; un seul éperon peut me suffire : si je fais avancer un côté du cheval, l'autre ne restera pas en arrière.» Or, la correspondance *Havas* est la pitance quotidienne que M. Schneegans fait dévorer à ses lecteurs. «Observateur désintéressé», il ne publiera du moins les nouvelles de cette

[1] Le *Progrès religieux* donne lieu aux mêmes observations que le *Courrier du Bas-Rhin :* il sera question de lui dans un autre numéro.

agence que sous toutes réserves, et rectifiera celles dont les journaux catholiques auront montré la fausseté. Point du tout. Il lance sans frein son lecteur franc-maçon dans le pré *Havas*, et s'amuse à le voir

*Gambadant, chantant et broutant*
*Et faisant mainte place nette.*

Outre la correspondance *Havas*, M. Schneegans cite encore les passages les plus forts des écrits publiés contre l'infaillibilité et des journaux hostiles à la majorité du Concile. En sa qualité d'écrivain consciencieux, il prend chaque fois grand soin de déclarer que ce n'est pas lui qui dit ces choses-là, mais qu'il les emprunte à tel auteur, à tel journal : peut-être craint-il qu'on ne confonde son style avec celui de Mgr Dupanloup ou du P. Gratry. Il met le même zèle à renseigner ses lecteurs sur le mérite des hommes qu'il juge à propos de citer.

«Ce n'est pas un franc-maçon, dit-il, qui parle ainsi, ni un juif, ni un protestant : ce n'est pas un organe de la libre-pensée, ce ne sont ni des *mécréants*, ni des *maudits*.

«C'est le professeur, le docteur, le chanoine, le *Stiftsprobst* Dœllinger, une des voix les plus autorisées, un des défenseurs de l'Église les plus zélés et les plus convaincus, un des théologiens catholiques les plus renommés de l'Allemagne, un homme dont le savoir est proverbial en Allemagne, le prince de la science allemande, le TERRIBLE docteur Dœllinger.

«C'est le professeur Michelis, député au parlement de Prusse, un des membres les plus actifs, un des chefs du parti catholique prussien.

«C'est le P. Gratry, vénérable ecclésiastique, prêtre de l'Oratoire, connu pour sa fervente piété et son sincère attachement à l'Église, une des voix les plus autorisées, un des prédicateurs les plus écoutés de l'Église de France, — membre de l'Académie française.

«C'est M. de Montalembert, l'illustre *gallican*, l'illustre écrivain catholique, un des champions les plus ardents de la foi et de l'Église.

«C'est le P. Newman, un des savants les plus considérables de l'Église d'Angleterre; ce sont, avec lui, les voix les plus autorisées de ce pays.

«Ce sont *les* professeurs (il suffit qu'il y en ait deux pour que M. Schneegans dise *les*) de l'Université catholique de Prague, *les* professeurs de l'Université de Bonn, tous des sommités scientifiques, les hommes les plus éminents de la science catholique d'Allemagne, *les* catholiques de Cologne et de Braunsberg, etc.

«Ce sont les évêques les plus considérables de l'Église de France.

«Ce sont des journaux sincèrement attachés à l'Église catholique, la *Presse*, par exemple, journal très-sincèrement catholique et fort attaché à l'Église romaine; la *Gazette de France*, organe fort dévoué au catholicisme, comme chacun sait, etc., etc.»

Aurait-on jamais pensé qu'on pût recueillir, dans deux mois du *Courrier*

*du Bas-Rhin*, tant d'éloges adressés à des écrivains catholiques? M. Schneegans a même généreusement oublié que le *terrible* Dr Dœllinger a fait d'excellents livres contre le protestantisme, et que le savant Dr Newman est un protestant converti. Ah! persistez, M. Schneegans, dans ces nobles procédés, et si le Concile vient à définir le contraire de ce que pensent ces hommes, et si ces hommes se soumettent au Concile, n'oubliez pas alors leur science et leur mérite.

On se demande pourquoi M. Schneegans, «observateur désintéressé», ne cite de la part des évêques et des écrivains ultramontains que ce qui peut leur nuire auprès du public. C'est là une petite maladresse de la part d'un homme si impartial. Mais du moins, puisqu'il est en veine d'éloges, M. Schneegans nous dira le mérite des prélats de la majorité; il insistera sur leur grand nombre, sur leurs titres, sur leur haute position; il montrera leur science, fera l'éloge de leur caractère bien connu, et rappellera les services qu'ils ont rendus à l'Église. Écoutons :

«Parti des jésuites! fougueux ultramontains! école de fanatisme aveugle! vous soutenez les prétentions et les projets des jésuites! — Votre *postulatum* n'est autre chose que l'argumentation des jésuites!» Voilà les cris que M. Schneegans pousse vers le Sud-Est. Pauvres Pères du Concile! C'est ce coup de pied qui vous manquait encore.

Approchez, maintenant, journalistes catholiques qui représentez les idées de la majorité, et retenez ce qu'on va vous dire : «Disciples de Loyola et d'Escobar (vieux style), élèves de L. Veuillot! vous soutenez des théories dignes d'Escobar, à l'aide de procédés honteux, dignes d'Escobar aussi.»

Et M. Schneegans s'est peint comme un «observateur désintéressé»! Où donc est-ce qu'il achète ses couleurs?

Il a dit aussi de lui-même qu'il se bornait «à noter les faits et à suivre du regard les péripéties de la lutte.» Nous avons déjà vu que ses regards sont gênés par des lunettes; mais est-il vrai qu'il se contente de noter les faits? A quoi servent alors les petits articles dont il fait presque tous les jours précéder les dépêches télégraphiques? M. Schneegans étale dans cette partie de son journal les connaissances théologiques les plus variées: toutes les branches de la science sacrée lui sont familières; il passerait sur toutes un brillant examen.

*Dogme.* — Quelle objection, pourrait-on lui demander, apportez-vous contre l'infaillibilité?

— Voici, dirait M. Schneegans: On a chassé de Rome un théologien qu'on soupçonnait à tort d'avoir livré le secret du Concile: «c'est là une chose bien malheureuse pour ceux qui voudraient proclamer l'infaillibilité du Pape.» D'ailleurs l'infaillibilité est «contraire à l'histoire, au bon sens et à la foi chrétienne.»

— Que pensez-vous des 21 canons qu'on accuse de toucher à la politique?

R. *Les 21 canons sont les 21 canons.* On a bien dit que de ces 21 canons trois seulement avaient rapport à la politique, que ces trois canons pouvaient être modifiés par la discussion, et que d'ailleurs il faut les comprendre avant de les attaquer; pour moi, je maintiens ceci : *les 21 canons sont les 21 canons.*

— Qu'est-ce que l'on peut logiquement conclure des controverses qui se sont élevées entre les catholiques au sujet de l'infaillibilité?

R. Il y en a qui disent que ces controverses prouvent une seule chose : c'est que les catholiques ont la liberté de discuter les points qui ne sont pas encore définis; mais ce n'est pas là mon sentiment. Je pense que « ceux qui ont si souvent parlé des déchirements des autres religions, donnent au monde en ce moment un bel exemple de guerre intestine.»

*Droit canon.* — Que pensez-vous du mariage civil des catholiques?

R. Je m'étonne à la suite du *Temps*, de ce que Mgr de Ségur ose dire que le mariage civil des catholiques n'est pas un véritable mariage.

— Quels sont les effets des censures ecclésiastiques?

R. Ceux qui en sont atteints ne s'en portent pas plus mal: voyez les Arméniens.

*Histoire sainte.* — Qui est-ce qui a été puni de mort pour avoir porté la main sur l'Arche?

R. Le *clerc* Oza.

*Histoire de l'Église.* — Qu'est-ce que le Moyen-Age.

R. La définition que je vais donner est un peu vieille, mais il y a des gens qui aiment encore l'entendre : c'est « l'époque des croisades contre les Turcs et contre les Albigeois, des auto-da-fé et de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy et des Dragonnades.»

*Histoire contemporaine de l'Église.* Quels renseignements pouvez-vous donner sur la manière de faire des prélats italiens au Concile?

R. Je tiens d'une voix des plus autorisées qu'un italien laïque, dans un but que j'ignore, a arraché la carte de visite de la porte d'un évêque allemand. N'est-ce pas là un « singulier éclaircissement sur la manière de faire des prélats italiens? »

— Comment prouverez-vous que le *Courrier du Bas-Rhin* publie soigneusement le pour et le contre sur la question de l'infaillibilté?

R. Rien de plus facile. Mgr l'évêque de Strasbourg a défendu la lecture des lettres du P. Gratry; j'ai reproduit cette défense *in extenso* en la faisant suivre immédiatement de longs extraits de la nouvelle lettre de ce vénérable ecclésiastique, membre de l'Académie, un des prédicateurs...

— Arrêtez, M. Schneegans, nous connaissons les titres du P. Gratry; mais ce que vous paraissez ne pas savoir encore, c'est que vous vous réjouissez beaucoup trop tôt. Quand le Concile aura prononcé, si toutefois il juge à propos de le faire, ceux qui se trouveront atteints par sa définition, se soumettront selon toute apparence à l'autorité de l'Église, et rendront ainsi un nouvel et magnifique témoignage à la doctrine catho-

lique. Si quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, résistaient aux décisions de l'Église, il est bon de savoir que, dès ce moment-là, ces hommes perdraient toute autorité auprès des catholiques. Eussent-ils la science d'Origène et l'éloquence de Tertullien, ce ne seraient plus que des hérétiques; car il serait prouvé que leur science est fausse et que leur éloquence se réduit à de vains emportements; leur défection n'ébranlerait en rien l'Église catholique. Le catholicisme a traversé d'autres périls que ceux qu'il rencontre en ce moment, et il a eu d'autres adversaires que le *Courrier du Bas-Rhin;* M. Schneegans peut continuer d'attaquer l'Église; il y usera ses plumes: c'est ce que nous nous permettons de lui prédire.

CH. MARBACH.

— Nous tirons les détails qui suivent de la *Semaine liturgique de Marseille*, numéro du 5 mars :

«La fin du jour approchait et nous avions promis d'assister au salut dans la chapelle de M. Alphonse Ratisbonne; le prêtre qui devait donner la bénédiction, craignant d'être en retard, partit alors avec un de ses compagnons ; leurs chevaux, lancés à toute vitesse, dévoraient l'espace; en moins de sept minutes ils traversèrent cette immense plaine, au milieu d'un tourbillon de poussière et à l'étonnement des Arabes, qui ne croyaient pas que des Européens fussent capables d'un pareil steeple-chase.

«M. Ratisbonne a fait bâtir à Jérusalem un Orphelinat sur l'emplacement de la maison de Pilate; la chapelle occupe une partie de la place publique appelée Lithostrotos, et elle s'étend jusqu'à l'arc sur lequel Notre Seigneur fut exposé au peuple : Jésus sortit, nous dit saint Jean, portant la couronne d'épines et le vêtement de pourpre, et Pilate leur dit : Voilà l'homme, *Ecce Homo.*

«Le pieux et zélé fondateur a bien voulu nous faire visiter et nous expliquer lui-même les souvenirs attachés à ce lieu.

«L'église, nouvellement bâtie et consacrée le 2 avril 1868, est un monument expiatoire qui semble vouloir protester contre les imprécations du peuple juif, soulevé par les princes des prêtres et les Pharisiens; elle domine tout ce qui reste de la voie douloureuse; son aspect est imposant et sévère. A l'entrée du péristyle, où l'on arrive en montant huit ou dix marches, on rencontre une simple croix noire, de grandeur naturelle, avec la célèbre inscription, en langues hébraïque, latine et grecque : *Jesus Nazarenus, Rex Judæorum.*

«Le vieux rocher taillé à pic, et peut-être le théâtre des plus émouvantes scènes de la Passion de Jésus-Christ, apparaît et fait partie du mur d'enceinte du sanctuaire auquel il se rattache. Mais en entrant plus avant, et en se rapprochant du chœur, les pèlerins éprouvent une irré-

sistible émotion en s'agenouillant sur les larges dalles du Lithostrotos, merveilleusement conservées sous le sol antique. Sur l'arc même de l'*Ecce-Homo*, qui sert de fond au maître-autel, se dresse une statue en marbre blanc, représentant Notre Seigneur tel qu'il fut exposé à la pitié du peuple; les épaules couvertes de la pourpre ignominieuse, la tête couverte d'épines, et tenant en ses mains le roseau dérisoire. Sur les premiers entablements de la coupole, on lit ces trois mots écrits en gros caractères : *Ecce Rex vester!* Mais en portant plus haut ses regards, on peut lire ces autres paroles, gravées sur l'arc même : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros!* Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants! Paroles d'imprécation qui se transforment en paroles de bénédiction et de salut. Elles se sont visiblement accomplies dans les châtiments qui ont frappé les générations d'Israël; elles se réaliseront avec non moins d'éclat quand le sang de Jésus Christ tombera sur elles comme des gouttes de lumière et de rosée.

«Le chœur est vaste; à sa gauche se trouve la pieuse chapelle de la Très-Sainte Vierge, destinée particulièrement aux religieuses de Sion. C'est de cette chapelle qu'on descend dans des cryptes sépulcrales taillées dans le roc et disposées comme les catacombes de Rome. Une autre chapelle se présente à droite : c'est celle de la *Pietà;* tous les pavés se composent des pierres ensanglantées du Lithostrotos, retrouvées à l'époque des premières fouilles; elle est placée sur la partie de la voie douloureuse, qui, aujourd'hui, est enclavée dans l'intérieur du sanctuaire.

«Quand nous entrâmes dans cette église, le très-saint Sacrement était exposé; c'était le jour de l'Adoration perpétuelle; on nous attendait pour donner le salut. Les orphelines, couvertes de leur long voile blanc, étaient pieusement agenouillées à côté des religieuses de Sion; les litanies furent chantées par ces voix si pures avec l'accompagnement de l'orgue; puis une Sœur récita une amende honorable à ce Sauveur, exposé en ce moment sous les voiles Eucharistiques, au lieu même où il avait été exposé à la malédiction d'une populace égarée. Ces pensées, ces chants, l'atmosphère de piété répandue dans cette enceinte, tout à la fois concourait à faire naître dans nos cœurs des sentiments indéfinissables.

«A la fin de chaque exercice, une douce voix d'enfant alternant avec le chœur, chante par trois fois, et sur trois tons graduellement élevés, ces paroles mémorables et si touchantes : *Pater, dimitte illis, nesciunt enim quid faciunt.* «O monPère, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font.» On sent que la pensée principale et dominante du R. P. Ratisbonne se tourne toujours vers la conversion des Juifs, ses anciens frères; il voudrait pouvoir les ramener à la vérité qu'il a si miraculeusement connue lui-même; il espère avec saint Paul, qu'il viendra de Sion celui qui doit délivrer et bannir l'impiété de Jacob; parce que ces malheureux égarés sont encore très-aimés à cause de leurs pères; car les dons de Dieu sont sans repentance.

«Que son œuvre soit bénie, et puisqu'il a changé en une couronne de reconnaissance et d'expiation la couronne d'épines du Sauveur, qu'il reçoive, lui aussi, la récompense de ses généreux efforts. Bénies soient aussi les pieuses âmes qui l'ont aidé dans son entreprise et qui continueront à lui fournir les moyens de la conduire à bonne fin. Les noms de tous les bienfaiteurs, inscrits sur un parchemin, ont été renfermés dans une des pierres de l'autel expiatoire; qu'ils le soient aussi dans le livre de vie! »

*(Un pèlerinage en Terre-Sainte, Journal de la Caravane).*

# VARIA.

### Statistique religieuse de l'Angleterre.

Il résulte des documents publiés sur l'Église catholique d'Angleterre dans le *Directory* de 1870, que la Grande-Bretagne comprend 9 archevêchés et 70 évêchés.

Elle possède 1354 églises et chapelles, 69 communautés religieuses d'hommes et 233 de femmes. Il y a eu l'année dernière 50 ordinations de prêtres séculiers et 12 de réguliers.

Dix-neuf nouvelles Églises catholiques ont été ouvertes au culte en Angleterre et en Écosse pendant l'année 1869.

A la Chambre des Lords siégent 23 pairs catholiques, et la Chambre des communes compte parmi ses membres 36 catholiques.

### Anarchie des Églises protestantes de France.

« L'Église reformée est en pleine anarchie et court vers une dislocation radicale. Les votes des Consistoires sur les questions des conditions religieuses de l'*électorat* se croisent, *s'entrecroisent* et surtout se contredisent. Le Consistoire du Maz-d'Azil a décidé, le 24 février, que les nouveaux électeurs de son ressort seraient appelés à déclarer « qu'ils adhèrent à la « foi évangélique telle qu'elle nous est révélée dans les livres de l'Ancien

« et du Nouveau-Testament, et dont nous avons un abrégé dans la pro-« fession de foi qui commence ainsi : *Je crois en Dieu*, etc. » Le 16 mars, le Consistoire de Meaux a pris une délibération dans le même sens. En revanche, deux Consistoires libéraux ont pris des délibérations *opposées*. Celui de Tonneins a protesté contre les décisions du parti orthodoxe. Celui de Clairac, allant plus loin, a décidé d'imposer aux électeurs nouveaux la formule suivante : « Je reconnais que la liberté d'examen est le principe « même de l'Église nationale protestante, que *toute confession de foi*, « *quelle qu'elle puisse être, la ruine et la trahit....* » La solution du conflit ne peut pas être cherchée dans des délibérations semblables, mais dans une *liquidation* générale de la situation de l'Église réformée qui est *de plus en plus fausse et anormale.* »

Qui est-ce qui parle ainsi? Pour employer le langage du *Courrier du Bas-Rhin*, ce n'est une feuille ni catholique, ni ultramontaine, ni jésuite, mais une feuille protestante, une feuille de pasteurs, le *Progrès religieux* (nº du 2 avril 1870.)

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## DÉCÈS.

George, ancien curé de Dessenheim, 62 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# PREUVES HYDROGRAPHIQUES

DE L'EXISTENCE

# DU LAC LÉGENDAIRE DE L'ALSACE

---

D'après une tradition populaire, il fut un temps où l'Alsace ne formait qu'un lac immense, attribué à la tension des eaux par la barre rocheuse de Bingen, près de Mayence. Mainte fois cette tradition a été mise en doute ; l'hydrographie cependant confirme la tradition, ainsi que va le démontrer l'analyse des faits écrits par la main de la nature elle-même.

Quand les convulsions du globe eurent fait surgir le Jura, les Vosges et la Forêt-Noire, les eaux durent remplir, de tous les débris arrachés aux montagnes, le gouffre resté béant, lequel est devenu depuis la fertile vallée du Rhin. Bien souvent encore de nouvelles convulsions bouleversèrent ce sol en formation, ainsi qu'on peut en lire les preuves dans le sol même ; une des plus belles nous en est offerte par la falaise badoise de Rheinwiller, où gît un banc de graviers roulés, pris entre deux bancs de roches calcaires : banc de graviers qu'un dernier soulèvement a fait paraître au jour, après bien des siècles de submersion, pendant lesquels se sont formés les bancs de roches qui le recouvrent. L'inclinaison Nord-Sud de ce banc de graviers et de tous les bancs de roches de la falaise, prouve que ces masses ont obéi en même temps à une même force. En outre, cette inclinaison correspond à l'ébranlement qui fit surgir au nord de Rheinwiller la masse volcanique du Kaiserstuhl et du Mons-Brisiacus. Cette dernière apparition volcanique au milieu de la Kène, a fait coin

à travers les graviers, que les torrents y avaient enfouis depuis des siècles.

Or, en ces temps primitifs, il existait mainte barre rocheuse, courant d'une chaîne de montagnes à l'autre, transversalement à la Kène. Quelques-unes de ces barres, beaucoup plus élevées que les autres, sont encore visibles de nos jours : comme celles de Laufen, de Laufenbourg, de Rheinfelden, de Bingen, etc.; les autres ont disparu. Il y avait alors entre les deux chaînes de montagnes comme une série de biefs, allant d'une barre à l'autre, mais dont le nombre décrut à mesure que le fond de la Kène s'élevait en s'emplissant de graviers.

Ce que nous avançons ici n'est que l'application locale, partielle, de la loi des barres des embouchures de nos grands bassins. Cette loi est la clef de tout le travail de la nature, qu'en cet article, nous allons examiner spécialement sur les bords du Rhin.

En effet, un coup d'œil jeté sur la carte physique de la France, fait voir que *l'embouchure de tous les grands bassins se trouve fermée par les extrémités de deux chaînes de montagnes, dont la liaison fait barre à la sortie des eaux, barre aujourd'hui enfouie sous les dépôts successifs qu'ont laissés les eaux à travers la marche des siècles.* C'est ainsi que :

l'embouchure de la Garonne est *barrée* par les collines du Bordelais et de la Saintonge;
celle de la Loire, par les collines du Bocage et du Maine;
celle de la Seine, par les collines du Lieuvin et du pays de Caux;
celle du Rhône, par les Alpines et les mamelons du Gévaudan;
celle de la Moselle, par l'Eifel et le Hundsrück;
celle du Rhin supérieur, par le Jura et la Forêt-Noire;
et enfin celle du bassin moyen du Rhin, par le Taunus et le Hundsrück.

Cette disposition si remarquable de tous les grands bassins se retrouve aussi pour les bassins secondaires. Elle est le témoignage visible des lois que la divine Providence imposa à la nature, pour arriver à rendre la terre habitable.

En effet, après avoir jeté sur la surface du globe cette immense membrure, appelée *chaînes de montagnes*, il y avait les Kènes, partout béantes, à combler. Ce fut aux eaux qu'en incomba la mission. Elles y charrièrent les débris des montagnes. Ces débris, il fallait

les fertiliser : les eaux durent séjourner par-dessus. Pour faire séjourner les eaux, il fallait les arrêter dans leur marche ; de là les barres rocheuses. Déjà nous avons cité celles de la Kène du Rhin, encore sensibles : retenues précieuses, sans lesquelles nul limon ne se fût déposé, sans lesquelles nulle décomposition chimique ne se fût produite, sans lesquelles, enfin, nulle végétation ne se serait développée, faute d'humidité constante.

Voilà donc une loi générale qui confirme en principe la tradition du lac légendaire de l'Alsace. Nous allons retrouver la même confirmation dans l'étude des détails locaux.

En examinant le profil transversal de la vallée du Rhin au droit de Huningue, on le voit composé de trois immenses gradins, s'étageant depuis la base des collines badoises à Haltingen jusqu'à celle des collines françaises à Hegenheim. — Ces gradins sont séparés les uns des autres par de brusques escarpements, variant de 6 à 15 mètres de hauteur, dépassant parfois 20 mètres, et appelés les *Rideaux* du Rhin ; l'un d'eux porte le nom de *See-Rain*, le talus du lac. De nombreux ravinements atterris existent sur les gradins ainsi déterminés par les escarpements, prouvant jusqu'à la dernière évidence que les eaux ont séjourné sur ces espaces avant la formation d'un gradin immédiatement inférieur. La ligne des escarpements affecte une série de courbes à grands rayons, indiquant par cette forme curviligne que la création des escarpements n'est pas l'effet de la marche d'un glacier immense, mais qu'elle est simplement due à la marche ordinaire d'une grande masse d'eau (voir dessins n^os^ 1 et 2).

La continuité de ce profilement à gradins, à travers les terres du département du Haut-Rhin, ne laisse aucun doute sur ce que nous avançons ; et la présence de ces escarpements, déterminant des lits d'une *largeur immense*, comparativement au lit actuel du Rhin, fait comprendre qu'il y a eu là une nappe d'eau proportionnée, un lac, enfin, tel qu'il en existe beaucoup dans l'Amérique du Nord.

Ainsi, déjà à Huningue, c'est-à-dire à l'origine du lac, la largeur du 1^er^ lit majeur n'a pas été de moins de . . . . . 6700^m^ ;
Celle du 2^e^ lit majeur, de . . . . . 4200^m^ ;
Celle du 3^e^ lit majeur, de . . . . . 3350^m^ ;
Tandis que de nos jours, celle du lit régularisé, formant le 4^e^ lit du Rhin, n'est plus que de . . . . . 200^m^ ;
(Voir dessins ci-joints).

L'escarpement si raide de la base des coteaux du Jura entre Bâle et Mulhouse et les contours arrondis qu'affectent ces coteaux, témoignent du travail des eaux pendant la période du 1er lit majeur.

Les stries que nous montrent les roches des contreforts avancés des Vosges, près de Rouffach, et celles plus marquées encore des coteaux badois de Thiengen et de Rimsingen, témoignent également de ce passage des eaux. (Un courant très-violent paraît avoir existé dans la direction Thiengen-Riegel, tournant le massif du Kayserstuhl vers les plaines de l'Elz.)

Le rideau ou escarpement de Bourgfelden, qui constitue la limite du 2e lit majeur, se poursuit sur une longueur de plus de 40,000 mètres, en aval de Bâle; il est indiqué sur la carte de l'état-major par une ligne, appelée le *Rideau de la Haardt*. Il se perd vers Ensisheim, dans le bassin de l'Ill.

Le rideau ou escarpement de Saint-Louis, constituant la limite du 3e lit majeur, se prolonge à travers tout le département du Haut-Rhin. Sa hauteur, qui parfois dépasse 20 mètres dans la partie supérieure du département, n'est plus que de 4 à 5 mètres à la limite inférieure.

Voyons, comment ces gradins successifs, créés par les eaux, ont été produits dans les conditions où ils nous apparaissent. Cette page de la nature nous redira encore l'existence du lac.

Pour que les eaux aient pu produire les rideaux ou escarpements signalés, il a fallu incontestablement qu'il y eût un fond général uniforme, ou plafond primitif : l'existence des escarpements et le vide fait entre eux, ne pouvant se concevoir sans cette circonstance. Or, ce plafond, ce fond uniforme, n'a pu se produire que si les eaux avaient primitivement les allures d'un lac, c'est-à-dire si les eaux étaient tranquilles et laissaient les dépôts se faire sans trouble. Il est à remarquer aussi que c'est à Bâle (où le Rhin moderne conserve encore ses allures torrentielles de la Suisse), que se produit déjà l'ensemble ou profilement signalé. Cette situation est riche en conséquences.

En effet, si un plafond général n'a pu se produire qu'autant que les eaux étaient tranquilles, on comprend aussi que le profilement des gradins n'a pu se faire qu'après le retrait des eaux du lac, attendu qu'à l'état de lac, les eaux amortissaient la chute de celles qui venaient de l'amont, et, dès lors, rendaient impossible toute corrosion

du plafond primitif. Mais dès que les ruptures successives de la barre de Bingen eurent fait baisser suffisamment le plan de niveau des eaux du lac, le fond primitif dut paraître, et, par suite, toutes les rivières, qui jusque-là avaient trouvé un bassin commun pour y déverser leurs eaux, durent se frayer *chacune un lit spécial* à travers les galets laissés à sec. Cet état de choses dut s'accentuer davantage à chaque nouvelle rupture de la barre, et alors se fit la séparation des eaux de l'Ill d'avec celles du Rhin, lesquelles, originairement, se réunissaient dans les plaines de Mulhouse pour couler dans le même lit, le lit actuel de l'Ill. De là les traces d'anciens thalwegs atterris, remarqués sur les gradins : ravinements qui attestent le passage des eaux en ces points, comme le sillage des eaux témoigne du passage d'un bateau, alors cependant que le navire est hors de vue depuis plusieurs heures.

Cet état de choses nous donne aussi la clef de la formidable puissance qui a enlevé les dépôts primitifs sur des sections de 3 à 4000 mètres de largeur, avec des profondeurs de 6 à 15 et même de 20 mètres.

Le débit ordinaire du Rhin n'ayant pu produire de pareilles érosions, il a fallu l'arrivée subite de masses d'eau considérables, une véritable chasse d'eau, que seule une rupture de barre d'un bief supérieur a pu produire. Or, comme il y a eu deux érosions principales de l'espèce, l'une de 4200 mètres de largeur, et l'autre de 3300, dès lors aussi il a dû y avoir au moins deux ruptures de barres, probablement celles de Laufenbourg. Ce doit être la tradition de ces faits antiques qui maintient chez les populations de l'Alsace la sourde crainte d'un cataclysme semblable, au sujet des eaux du lac de Constance, si par suite de quelque travail souterrain, se poursuivant à travers les siècles, elles venaient un jour à rompre leurs digues.

Cet affouillement des dépôts du fond primitif, que les eaux avaient déposés dans la Kène, est assez remarquable pour l'étudier dans quelques-uns de ses détails.

Il a environ 30 mètres de profondeur dans la section Bâle-Huningue, ainsi qu'il appert des chiffres suivants :

Altitude au-dessus du niveau de la mer, du rideau du Rhin à Bourgfelden, vis-à-vis de Huningue (ou fond du 1er lit majeur), ci . . . . . 277m

Altitude du plateau sur lequel est bâtie la cathédrale de Bâle, ci . . . . . 277$^{m}$

Altitude du zéro rhénométrique du pont de Bâle. . . . . 248$^{m}$

— — du pont de Huningue . . . 245$^{m}$

L'affouillement à Bâle accuse donc une profondeur de . . . 29$^{m}$

et à Huningue une profondeur de . . . . . 32$^{m}$

Depuis bien des siècles le lit du Rhin a atteint à Bâle un fond rocheux au-dessous duquel il ne descendra plus, ainsi que cela ressort des inscriptions plusieurs fois séculaires qu'on y découvre pendant les basses eaux extrêmes. Il en est de même à Huningue ; car lors de la construction du pont de cette ville, en 1843, on a retiré du fond du Rhin, au moyen de grappins, des boulets, des obus, etc., provenant du siége de Huningue, en 1814. Ces projectiles étaient rouillés quant à la partie enfoncée dans la roche poudingue qui forme le fond du lit ; à la surface supérieure, au contraire, ces projectiles étaient polis et sensiblement usés par le charriage des galets.

Si de l'examen du profil transversal de la vallée, nous passons à l'étude des altitudes des points extrêmes, Bâle et Bingen, nous trouverons encore que l'existence du lac n'offre rien d'imaginaire, ni de hasardé.

A Bingen, l'altitude du Rhin, à l'entrée de la gorge, est à la cote de. . . . . 65$^{m}$

Celle du plateau du Kloppburg, qui a pu être celle de la barre de Bingen à une époque intermédiaire, est de . . . . 125$^{m}$

Celle du Ruppertsberg ou sommet de la paroi de la passe du Bingerloch, est de . . . . . 220$^{m}$

Or, l'altitude de Bâle étant de . . . . . 277$^{m}$

on trouve par conséquent, entre Bâle et le Kloppburg, une chute de . . . . . 142$^{m}$

et entre Bâle et le sommet de la paroi ou Ruppertsberg, une chute de . . . . . 57$^{m}$

seulement. Si l'on répartit entre les 300 kilomètres qui, à vol d'oiseau séparent Bâle de Mayence, les deux différences ci-dessus, 142 et 57 mètres, l'on trouve pour pentes : dans le premier cas, une pente générale de . . . . . 0$^{m}$,000,473 par mètre courant ; et pour le second cas, ci . . . . . 0$^{m}$,000,181 —

Or, la pente du Rhin est actuellement :

de $0^m,000,960$ entre Bâle et la limite des départements du Haut- et du Bas-Rhin ;

de $0^m,000,550$ entre Strasbourg et Lauterbourg, et

de $0^m,000,105$ entre Lauterbourg et la frontière hessoise.

Dès lors, si avec les faibles pentes ci-dessus accusées entre Bâle et Bingen, on fait entrer en ligne de compte l'influence si notoire que la rotation de la terre et la loi d'attraction exercent sur toutes les grandes surfaces d'eau, auxquelles elles impriment une *courbure sphérique : les molécules, par leur pesanteur, éprouvant une force centripète,* l'on aura la certitude que l'existence du lac légendaire n'offre rien de fictif, et, qu'ainsi, ce n'était pas le cas de déverser le ridicule, comme on l'a fait, sur la légende qui nous en a transmis le souvenir. La tradition est un mode de la mémoire des choses passées, — parfois obscurcies, — mais dont un examen sérieux remet souvent le vrai en pleine lumière. Nous venons d'en donner une nouvelle preuve.

Nous ajoutons même *que l'existence du lac ne doit nullement remonter à des époques antédiluviennes,* ainsi que quelques auteurs modernes l'ont avancé par dérision : le seul fait de l'inondation de 1480, appelée le *Déluge du Rhin,* nous en fournira la preuve.

En effet, que serait-il advenu en 1480, si le passage de Bingen avait été barré à son antique hauteur ? Il se serait inévitablement formé un lac. Déjà même (ce passage étant ouvert), la masse d'eau a été telle, qu'on circulait en nacelle depuis Vieux-Brisach jusqu'à Rouffach, au pied des Vosges ; et depuis Vieux-Brisach jusqu'à Fribourg, au pied de la Forêt-Noire. Pendant huit jours, les rues de Strasbourg servirent de canaux d'écoulement aux eaux, et ce ne fut qu'au bout d'un mois que les eaux du Rhin et de l'Ill rentrèrent dans leurs lits ordinaires. On peut d'ailleurs se figurer quel effrayant volume d'eau passa par-dessus nos plaines par la comparaison des deux altitudes suivantes :

| | |
|---|---|
| Altitude du zéro rhénométrique de Vieux-Brisach . . . . . | $188^m$ |
| Altitude du sol ordinaire près de Vieux-Brisach . . . . . | $191^m$ |
| Altitude de la Lauch, à Rouffach . . . . . | $194^m$ |
| Différence . . . . . | $3^m$ |

Si donc une seule crue a suffi pour former des nappes d'eau formidables, à des époques où cependant le passage de Bingen était déjà ouvert, on voit que la tradition n'est pas trop naïve quand elle raconte, qu'en des temps très-reculés, l'Alsace n'était qu'un lac, par suite de la tension des eaux par la barre de Bingen.

Cette légende nous dit que la rupture de la barre est due au travail d'un géant, qui, voulant se rendre favorable les écumeurs de mer (sic) qui s'étaient emparés de lui, leur proposa de rompre la barre, ce qui devait les rendre maîtres d'immenses plaines que les eaux laisseraient à sec. Le géant est sans doute ici la personnification d'un travail collectif, s'il n'est celle de l'action même des eaux du lac; car la rupture, ou plutôt les ruptures successives de la barre, peuvent parfaitement avoir été à la fois l'œuvre de l'homme et celle des eaux. — Quoi qu'il en ait été, on a vu, par tout ce qui précède, que l'Alsace a été bien réellement un lac, en des temps reculés, que l'histoire ne précise pas. — Beaucoup moins étendu que ne le sont la plupart des lacs de l'Amérique du Nord, il a dû exister par les mêmes lois physiques qui régissent ces derniers. La légende qui nous en a conservé le souvenir, mérite donc créance.

Mais la légende mérite-t-elle aussi créance, quand elle nous dit qu'il y avait des anneaux de fer, scellés dans les parois des montagnes, et destinés à servir à l'amarrage des bâteaux du lac?

Nous ne pouvions clore l'article du lac légendaire sans faire mention de cette particularité remarquable de la légende et sans chercher à en résoudre la question.

Voici spécialement les points où se trouveraient de ces anneaux :

1° Forêt-Noire : au Kukusbad et entre Bollschweil et Kirchhofen;

2° Vosges..... : derrière Soultzmatt au Heidenberg;
à mi-côte du Schauenberg de Pfaffenheim;
au-dessous du Thænnichel de Ribeauvillé;
au-dessous du camp païen du Mean-Elz-Stein, près de Barr;
aux roches de l'Ungersberg, dans la vallée de l'antique Éléoon (Andlau);
près de la Roche-Plate, entre les Baraques-du-Haut et le vallon de la Zorn, près du Lützelbourg de Saverne;
enfin, près de Dabo.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Antiquités Gallo Romaines I. Haut-Rhin

Du lac légendaire de l'Ulsoe et des divers cours du Rhin dans l'antiquité.

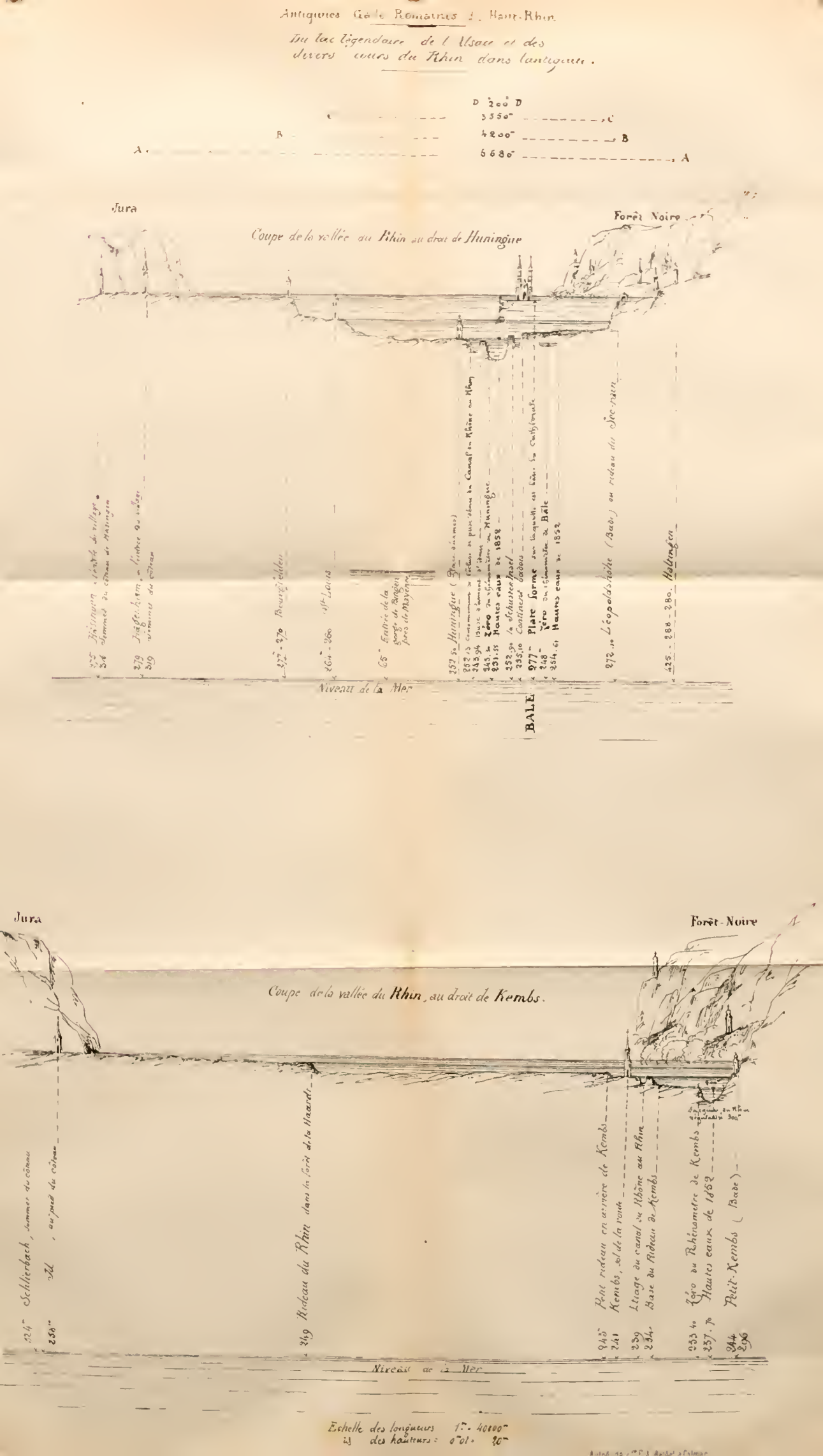

le la vallée du Rhin.

moire sur les preuves hydrographiques de l'existence

e l'Alsace

Colmar le 16 Juin 1869

Costa

rédt

Coupe en long de la vallée du Rhin

Dessin joint à notre mémoire sur les preuves hydrographiques de l'existence du Lac Légendaire de l'Alsace

Colmar le 16 Juin 1869

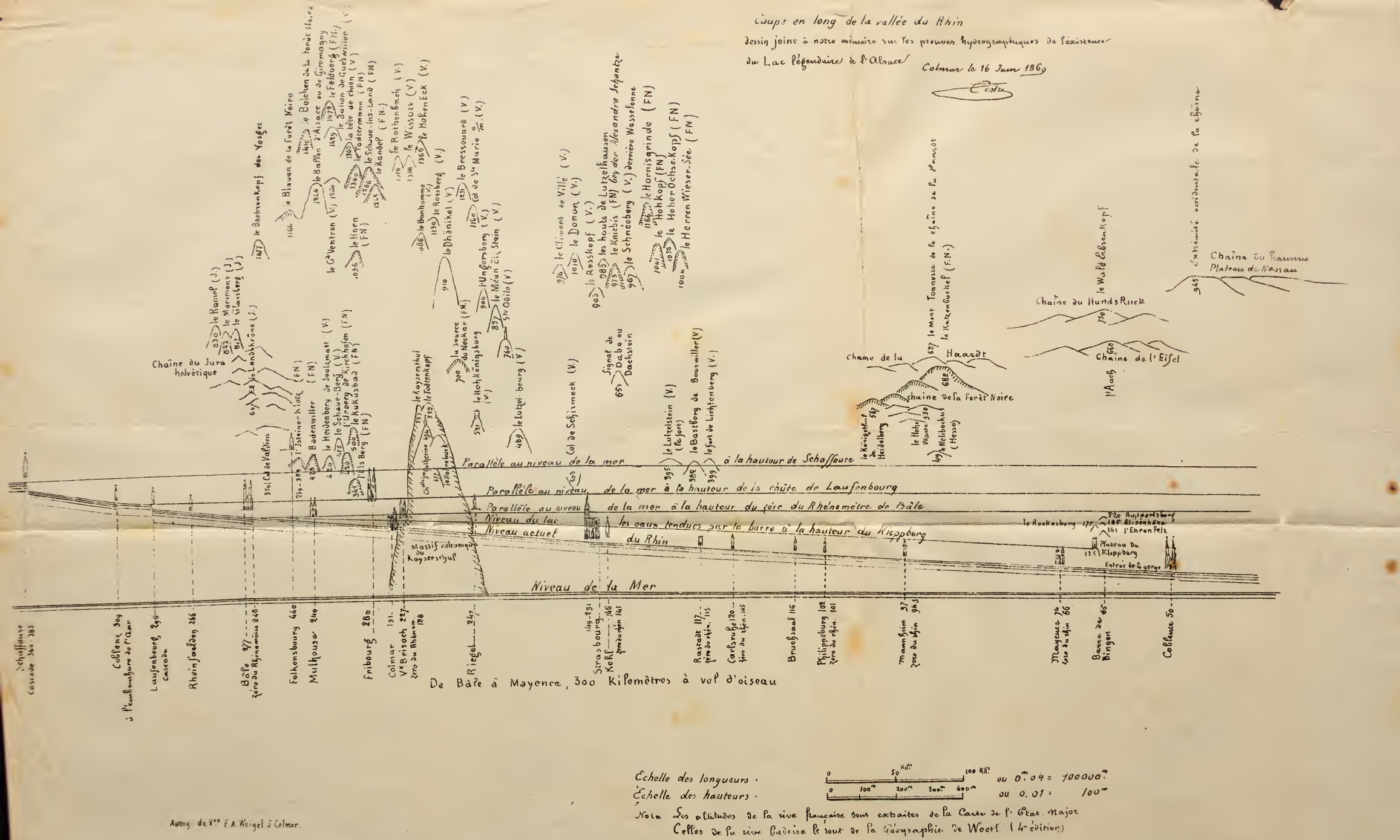


Autog. de Vve F. A. Weigel à Colmar.

Il y a trente ans environ, M. Metzger, directeur des contributions à Colmar, avait réuni à ce sujet tous les éléments d'un véritable procès-verbal d'enquête, favorable à la légende ; il en est fait mention dans une note conservée aux archives de la préfecture du Haut-Rhin ; mais les pièces originales en font défaut et paraissent perdues[1]. Quant à nous, les dires de la légende nous sont personnellement parvenus par un vieillard, nommé Guetleber, ancien facteur rural, qui assurait avoir vu de ces anneaux dans les Vosges, derrière Soultzmatt ; il habitait Neuf-Brisach dans ses derniers jours.

Cette existence des anneaux, nous allons l'étudier au point de vue des altitudes des eaux du lac et de celles assignées, non pas à l'emplacement des anneaux (puisque ces emplacements ne se retrouvent pas), mais à l'altitude de la montagne elle-même.

Par le dessin ci-joint de la coupe en long de la Kène du Rhin, on voit que la barre de Bingen tendait suffisamment les eaux pour faire admettre que les anneaux aient été fixés à mi-hauteur : 1° du Schauenberg, 2° du Heidenberg, 3° de l'Elzberg, 4° du Kukusbad, 5° de l'Urberg, 6° de Dabo, et 7° du Lutzelberg ; mais que ceux du Thænnichel, de l'Ungersberg et du Mean-Elz-Stein, seraient à rechercher plutôt à la base qu'à la mi-hauteur de ces montagnes. Ce qui supposerait au lac une profondeur de 140 mètres.[2]

Si, au contraire, on suppose que les anneaux ont été fixés vers le sommet des sept premières montagnes et à mi-hauteur des trois dernières, il faudrait admettre pour les eaux du lac une altitude correspondant à des périodes bien antérieures à celles de Bingen, c'est-à-dire qu'il faudrait remonter à l'époque où les quatre chaînes de montagnes, l'Eifel, le Taunus, le Hundsrück et la Haardt se soudaient sous le plateau de Nassau.

Examinons cette hypothèse, à titre de simple curiosité ; car pour justifier les dires de la légende, il suffit de s'en tenir aux conclusions de la première hypothèse.

Quand on descend le Rhin de Mayence à Coblentz et qu'on a payé un juste tribut d'admiration à la beauté si pittoresque des sites parcourus, on est amené tout naturellement à la réflexion suivante :

*Les eaux du Rhin n'ont pas été seules à creuser à travers les*

[1] Voir aussi *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, publiée en 1831, par la Société industrielle de Mulhouse, et mise en ordre par M. Achille Penod.

[2] Altitude du sol sur l'Ill, 476 mètres.

*lignes immenses de rochers abruptes, qui en forment les bords, le lit magnifique par lequel elles vont à la mer; il a fallu une force supérieure, une grande convulsion terrestre, pour y tailler ce merveilleux zig-zag.*

Un simple examen de la carte nous montre que c'est à Coblentz que se trouve le centre de convergence des quatre chaînes de montagnes citées; qu'elles se reliaient sous le plateau de Nassau, tout comme les Alpes de Souabe et les Alpes de Constance viennent se souder sous le plateau du Broggen à la Forêt-Noire; tout comme sous le plateau de Langres, viennent se réunir les monts d'Or, les monts Faucilles et ceux de l'Argonne.

Or, c'est dans le prolongement des monts de la Haardt, vers le plateau de Nassau, qu'a été taillé le lit du Rhin sous l'action des feux souterrains; en amont et en aval de Coblentz il y a eu soulèvement, d'où crevassement des rochers; mais tandis que les uns étaient soulevés, les autres s'effondraient pour livrer un double passage à l'écoulement des eaux des bassins du Rhin et de la Moselle.

Ceci posé, si l'on fait remonter l'existence du lac d'Alsace à l'époque où cette dépression de Coblentz n'existait pas encore, on comprend que le niveau des eaux du lac ait atteint une altitude telle qu'elle rende admissible la dernière hypothèse des anneaux. Mais nous le répétons, pour justifier la légende, il suffit de s'en tenir aux conclusions de la *première* hypothèse.

CESTRE,
Conducteur des travaux du Rhin.

# MONSEIGNEUR GOUSSET

ET

# L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

---

Tout le clergé français rend hommage à la science et à la parfaite orthodoxie de feu le cardinal Gousset, archevêque de Reims. Par la sûreté des décisions, par la clarté et la concision des principes, sa théologie morale est devenue le manuel indispensable de tous les directeurs de conscience. L'éminent prélat a publié un autre ouvrage, moins connu peut-être, mais qui, surtout dans le temps où nous vivons, mérite d'être étudié par ceux qui veulent connaître la doctrine de l'Église, touchant les prérogatives du Saint-Siége : je veux parler de l'*Exposition des principes du droit canonique*. Beaucoup de fidèles, dont les intentions ne sauraient être suspectes, mais qui se laissent facilement égarer par les docteurs gallicans, s'imaginent qu'il est *indifférent* de se prononcer pour ou contre l'infaillibilité du Pape avant que le Concile ait tranché cette importante question. Ils croient pouvoir baser leur opinion sur la conduite de certains hommes, qui, après avoir rendu d'incontestables services à l'Église, ne craignent pas d'amoindrir l'autorité du Souverain-Pontife, et prétendent, malgré cela, servir fidèlement la cause de notre sainte religion.

Le mandement que Mgr Ræss a récemment adressé de Rome à son clergé, au sujet des tristes lettres de M. l'abbé Gratry, prouve suffisamment jusqu'où peut conduire la doctrine de ceux qui contestent au Souverain-Pontife le privilége de l'infaillibilité. Nous n'avons pas la prétention de devancer ici la décision du Concile du Vatican; mais, d'après le savant ouvrage de Mgr Gousset, nous voulons prouver que, même avant la décision du Concile, on ne peut pas, sans s'écarter de la croyance générale de l'Église, ranger

parmi les opinions libres de l'École, le système des théologiens qui n'admettent point l'infaillibilité du Pape.

Avant tout, il importe de remarquer que, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la foi, l'Église n'invente pas de nouveaux dogmes; elle ne fait que constater, par l'organe du Souverain-Pontife, ce que les siècles ont cru par rapport à tel ou tel point de la révélation. Voici ce que le savant Capellari, qui monta sur le trône de Saint-Pierre sous le nom de Grégoire XVI, écrivait au commencement de ce siècle au sujet de l'infaillibilité du Pape : « Le Pape est un «vrai monarque : donc il doit être pourvu des moyens nécessaires «à l'exercice de son autorité monarchique. Mais le moyen le plus «nécessaire à cette fin est celui qui ôtera à ses sujets tout prétexte «de refuser de se soumettre à ses décisions et à ses lois; et son «infaillibilité seule peut avoir cette efficacité. Donc lePape est in-«faillible.[1] » En effet, quand il faisait de Pierre le fondement de son Église, le divin Sauveur lui a promis que les portes de l'Enfer, que les schismes et les hérésies ne prévaudraient point contre elle. C'est Pierre qui a reçu de Jésus-Christ l'ordre de *paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire tout le troupeau, tout le peuple chrétien; c'est à Pierre et à Pierre seul qu'il a donné les clefs du royaume céleste, qui sont le symbole de la souveraineté; c'est pour Pierre qu'il a prié afin que sa foi ne défaille point, en le chargeant de confirmer ses frères. Il doit y avoir toujours un Pierre dans l'Église pour confirmer ses frères dans la foi; c'est le moyen de conserver l'unité de sentiments que le Sauveur du monde désirait avant toutes choses; et cette autorité est d'autant plus nécessaire pour les évêques, comme le dit Bossuet, que leur foi est moins affermie que celle des apôtres. Telle est la doctrine plus ou moins expresse des Pères, des Conciles et des Papes, appuyés sur l'Écriture et la Tradition. Ils nous représentent le Pape comme le successeur de saint Pierre, comme le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le chef, la tête de toutes les Églises, le père et le docteur de tous les chrétiens, comme le Pontife souverain, l'archevêque de tout l'univers; comme celui qui gouverne les brebis et les pasteurs; comme le pasteur de tous les pasteurs, l'évêque des évêques, comme le prince de toute l'Église.[2] «Nous définissons, dit le Concile de Florence, célébré en

[1] *Exposition des principes du droit canon*, par S. Em. Mgr le cardinal GOUSSET, p. 69.

[2] *Ibid.*, p. 63 et passim.

«1439, que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain a la pri-«mauté sur l'univers entier, que ce même Pontife est le successeur «du bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le vicaire de «Jésus-Christ et le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous «les chrétiens, et qu'il a reçu de Notre Seigneur, dans la personne «du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de «gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est exprimé dans les «Conciles œcuméniques.» Le Pape est donc un vrai monarque, qui, comme le disait saint Maxime, au VII^e siècle, a reçu du Verbe incarné et possède l'empire de toutes les Églises, avec l'autorité et le pouvoir de lier et de délier en toutes choses et en toutes manières, dans l'ordre de la religion, de la morale chrétienne et du salut éternel. «Le Pape, dit saint Thomas, l'ange de l'École, a la plénitude de la puissance pontificale; il est dans l'Église comme le roi dans son royaume, et les évêques sont appelés à une partie de sa sollicitude comme des juges préposés dans chaque ville.» Aussi, en 1617, la Faculté de théologie de Paris a-t-elle condamné comme hérétique, schismatique, subversive de l'ordre hiérarchique et perturbatrice de la paix de l'Église, cette proposition d'Antoine de Dominis : La forme monarchique n'a pas été immédiatement instituée dans l'Église de Jésus-Christ.[1]

Mais il ne faut pas confondre la monarchie avec le despotisme. Un gouvernement despotique ou arbitraire n'a pas d'autre règle que la volonté de ceux qui gouvernent; le gouvernement monarchique, même dans l'ordre politique, a des lois indépendantes de la volonté du monarque, lois qui, répondant aux besoins du peuple, ne doivent être modifiées qu'à raison du bien général, qui est tout à la fois l'objet et la fin principale de tout gouvernement. Mais à la différence des gouvernements humains, qui sont de leur nature susceptibles de changement, même dans leur constitution, suivant l'esprit et les mœurs des populations, le gouvernement de l'Église, étant comme l'Église elle-même essentiellement un, perpétuel, invariable, est nécessairement toujours le même, c'est-à-dire toujours et nécessairement monarchique; car il est monarchique en vertu même de sa constitution qui est divine. Et c'est parce qu'il est monarchique, d'après l'ordre de Dieu qui en a fixé les bases, que le

[1] *Collectio judiciorum de novis erroribus*, par d'ARGENTRÉ; t. II, part. II, p. 107.

Pape ne peut le rendre ni despotique, ni aristocratique, ni démocratique. Il est aujourd'hui ce qu'il était hier et ce qu'il sera jusqu'à la consommation des siècles. Prétendre que l'Église a changé ou modifié les principes constitutifs de son gouvernement, parce que, à raison de la diversité des temps, elle a changé ou modifié sa discipline sur plusieurs points, c'est prétendre que l'Église catholique a cessé d'être l'Église de Jésus-Christ.

Il faut le reconnaître, l'autorité du Pape, soit qu'il s'agisse d'une définition dogmatique ou de la condamnation de l'erreur, soit qu'il porte un décret touchant la discipline générale, ne dépend ni de l'assentiment des évêques, ni du suffrage des prêtres, ni encore moins de la volonté du peuple. On est obligé de convenir que le gouvernement de l'Église est une vraie monarchie, une monarchie pure et simple, qui, à proprement parler, n'est tempérée ni par l'aristocratie qui se compose des évêques, ni par la démocratie qui comprend les simples fidèles. Les évêques, il est vrai, ne sont point étrangers au gouvernement de l'Église ; ils y prennent part et comme juges de la foi, et comme pasteurs de la portion du troupeau qui leur est assignée par le Souverain-Pontife, et comme législateurs à l'égard de leurs diocésains ; mais ils sont de droit divin subordonnés au Pape, dont ils sont tenus d'observer et de faire observer les décrets ; ils ne peuvent enseigner que ce qu'enseigne la sainte Église romaine ; ils ne peuvent rien statuer qui ne soit conforme aux constitutions apostoliques, à la discipline et à la jurisprudence pratique du Saint-Siége. Le Pape consulte les évêques toutes les fois qu'il le juge à propos ; mais soit qu'il les invite à porter un jugement, en les convoquant à un Concile, soit qu'il ne demande que leur avis, il se réserve de juger lui-même en dernier ressort, tant pour le fond que pour la question de l'opportunité ; et lorsqu'il a jugé, décidé, prononcé, la cause est finie : *Roma locuta est, causa finita est.*[1] D'après cela, il est certain, très-certain, que les jugements du Pape, concernant la foi et les mœurs, sont obligatoires pour tous, pour les évêques comme pour les prêtres et les simples fidèles ; ils sont certainement définitifs, irréformables, indépendamment de l'adhésion ou du consentement de l'Église. Cette adhésion, il est vrai, existe toujours, mais elle existe principalement, parce qu'il est gé-

[1] V. *Revue cath. de l'Als.* Livr. du 1er avril, p. 196.

néralement reçu dans l'Église catholique que le vicaire de Jésus-Christ ne peut jamais enseigner l'erreur lorsqu'il parle *ex cathedra*.[1]

On ne peut donc, dit Mgr Gousset[2], sans s'écarter de la croyance générale de l'Église, ranger parmi les opinions libres de l'École, le système des théologiens qui n'admettent point l'infaillibilité du Pape. Non, ajoute l'éminent prélat, il n'est pas permis à un professeur de théologie de présenter à ses élèves la croyance de l'infaillibilité du Pape comme une de ces opinions que l'Église abandonne aux discussions de l'École. Il y aurait au moins témérité de sa part à pousser aussi loin l'indifférence touchant les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ, surtout pour ce qui regarde son infaillibilité, qui n'était pas plus controversée parmi les orthodoxes avant la déclaration de 1682, que l'infaillibilité de l'Église dispersée. Il ne lui est pas permis non plus de garder à ce sujet cette espèce de silence respectueux, encore trop commun de nos jours, qui annonce chez les uns l'esprit de parti, et chez d'autres, une fausse prudence, la prudence du siècle ou la crainte de blesser certaines susceptibilités dans ceux dont on recherche les faveurs. Ce silence est extrêmement dangereux ; il tend évidemment à laisser le clergé dans l'ignorance de la constitution du royaume de Jésus-Christ sur la terre, de l'Église de Dieu qui est une vraie monarchie, et dont le chef est un vrai monarque.

Ceux qui nient ou qui ne professent pas l'infaillibilité du Siége apostolique, allèguent, pour se justifier, que cette infaillibilité n'est point un article de foi ; l'opinion contraire, disent-ils, n'a jamais été condamnée comme hérétique. Mais un vrai catholique n'est-il arrêté que par la crainte de l'hérésie ou les foudres du Vatican ? Ne tient-il pas, au contraire, à penser en tout, comme le Saint-Siége, à être d'accord en tout avec la sainte Église romaine, la mère et maîtresse de toutes les Églises, *in omnibus consentientes sedi apostolicæ*, comme le porte le formulaire du Pape Hormisdas, approuvé par le huitième Concile général ? Ne craint-il pas ou ne doit-il pas craindre de désobéir à l'Église, en quoi que ce soit, même en ce qui n'est pas de foi ? Peut-on, sans danger pour le salut, s'écarter de propos délibéré d'une croyance généralement reçue dans l'Église et constamment suivie par le chef de l'Église ? Non, il n'est pas nécessaire que

[1] V. *Revue cath. de l'Als.* Livr. du 1er avril, p. 199.
[2] *Exposition*, etc., p. 87.

les Papes aient toujours recours à l'anathème pour faire prévaloir la saine doctrine ; ils n'enseignent pas seulement par voie de condamnation, ils enseignent principalement et le plus souvent par voie d'exposition et par l'exercice du ministère pontifical, du magistère *(magisterium)* dont ils sont investis. Le Pape, dit Bellarmin[1], ne peut, en aucun cas, proposer à la croyance de l'Église universelle une décision contraire à la foi, à une vérité révélée de Dieu, même lorsqu'il définit une question étant seul. C'est le sentiment le plus commun parmi les catholiques ; il est généralement reçu et approche de la foi, de sorte que l'opinion contraire doit être regardée comme téméraire, erronée et voisine de l'hérésie, *hæresi proxima*. Pour être hérétique, il ne lui manque que d'avoir été directement et expressément condamnée comme telle, ou par un Concile général, ou par un décret solennel du Souverain-Pontife : ce qui aurait lieu, si, du haut de la chaire apostolique, le vicaire de Jésus-Christ proclamait comme dogme de foi la doctrine générale de l'Église touchant l'infaillibilité du Pape.

C'est, du reste, par voie d'exposition que notre Saint-Père le Pape Pie IX enseigne clairement l'infaillibilité du Siége apostolique. On peut s'en convaincre par l'Encyclique que Sa Sainteté adressa à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, à l'occasion de son exaltation sur la chaire de Saint-Pierre.[2]

Au milieu des agitations, des troubles et des divisions que des hommes téméraires ont tenté de produire au sein de l'Église, il est donc sage de se conformer à ces paroles du saint et savant solitaire de Bethléhem[3] : « L'Église est divisée en plusieurs partis qui se dis«putent mon adhésion ; mais sans cesse je répèterai : je suis du parti «de quiconque reste uni à la chaire de Pierre» ; car nous devons aussi dire avec saint Ambroise[4] : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, là où est «Pierre, là se trouve l'Église.»

*L'abbé* A. Thierry.

[1] *De Rom. Pont.*, lib. IV, c. III.
[2] *Exposition, etc.*, p. 89.
[3] S. Jérôme, *Lettre au Pape saint Damase.*
[4] Ambros., *In Psalm. XL.*

# BIBLIOGRAPHIE.

*Les Convertis depuis la Réforme*, par Mgr Ræss. Tome IX.[1]

Avant de se rendre au Concile du Vatican, Monseigneur donna au public les *Conversions* qui ont eu lieu dans la première moitié du siècle dernier.

Cet ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, grandit en intérêt à mesure que les événements racontés se rapprochent de notre temps. Si toutes les branches de la littérature et de la science, si les armes et la politique ont fourni leur contingent aux conversions du XVIIIe siècle, tous les pays de l'Europe, infectés par l'hérésie, sont également représentés par des retours éclatants.

La Réforme était partie de l'*Allemagne*, et c'est l'Allemagne qui nous présente les convertis les plus nombreux et les plus illustres. Lorsqu'après

[1] Nous donnons en note un extrait de la feuille anglaise *The Month* (mars, 1870) dont on a bien voulu nous donner communication :

«Toute littérature porte le cachet de l'époque et en suit le mouvement. Il ne faut donc pas s'étonner si, à une époque où les conversions sont devenues très-nombreuses et où leur nombre augmentera encore, comme nous l'espérons, lorsque le grand Concile aura terminé son œuvre, nous voyons paraître plusieurs ouvrages sur les convertis. C'est à ce fait si consolant des fréquents retours que nous devons la publication de deux livres : l'un, du savant évêque de Strasbourg, Mgr Ræss, intitulé : *Die Convertiten*, et l'autre, du Dr Rosenthal : *Convertitenbilder aus dem 19ten Jahrhundert*. Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre. Le premier nous raconte les conversions remontant à une époque plus ancienne, ainsi que tout ce qui concerne la vie et la position des convertis ; l'autre, celui du Dr Rosenthal, se borne au siècle présent, et place sous nos regards, dans des tableaux succincts et intéressants, les conversions les plus marquantes des temps modernes. Le premier de ces livres est plus spécialement écrit pour le monde savant ; le second a un caractère plus populaire. A cause des précieux documents qu'il contient, le livre de Mgr Ræss trouve naturellement sa place dans chaque grande bibliothèque. Ce recueil est une lecture des plus attachantes pour tout homme capable d'apprécier les sacrifices considérables que d'éminents convertis se sont imposés pour se procurer le plus grand bien qu'un mortel puisse posséder sur cette terre. Les deux recueils s'accordent en ce qu'ils permettent aux convertis de raconter eux-mêmes leur conversion, et c'est ce qui fait le charme particulier de cette lecture. Une conversion a sa source dans le cœur plutôt que dans l'intelligence. L'homme sensible qui raconte sa conversion veut parler des besoins intimes de son âme, de ses aspirations, de ses luttes, comme aussi de ses peines, et des divines consolations qu'il a éprouvées. C'est cette éloquence du cœur qui va droit au cœur. De plus, ces récits sont une des apologies les plus irréfragables de l'Église catholique.

«Le cardinal Wiseman compare la vérité à une pierre précieuse qui fait briller sa douce lumière autour d'elle. On peut la comparer encore à une manne céleste, qui, par sa douceur

la guerre de Trente-Ans on put juger la Réforme par les fruits de désordre qu'elle produisait dans l'ordre moral et politique, beaucoup de nobles cœurs aspirèrent à l'union, au repos de l'esprit et de la conscience, au salut temporel et éternel, et chercherent ces avantages dans l'unité catholique. Ce mouvement de retour vers l'Église romaine fut remarquable dans les familles princières. La sincérité et l'éclat de ces conversions firent oublier à l'Église les tristesses et les amertumes dont l'avaient abreuvée les scandaleuses apostasies dans les maisons régnantes du XVI^e siècle. — Frédéric-Auguste, Électeur de Saxe, dut sa conversion aux soins de son père et aux incessantes exhortations des Papes Innocent XII et Clément XI. Ces deux Pontifes signalèrent à l'attention du roi toutes les menées de la cour de Saxe pour empêcher l'éducation catholique du jeune prince. Frédéric-Auguste III devint roi de Pologne en 1733.

Antoine-Ulric, duc de Brunswick-Lunebourg, distingué par son amour pour les lettres, aimé de ses sujets pour son habile et paternelle administration, porta dans son changement de religion tout le sérieux et toute la maturité d'un homme honnête, d'un cœur noble et loyal. Il lut avec attention les livres saints et les Pères, compara les écrits de controverse émanés de Wittemberg, de Genève et de Rome, et, après plus de vingt-

admirable, satisfait tous les goûts. Ces comparaisons se trouvent parfaitement justifiées dans les deux ouvrages dont nous parlons. Les convertis y exposent eux-mêmes ce qui dans la religion catholique a frappé davantage leur intelligence. Mais ces impressions sont bien différentes selon les divers individus. Les convertis parlent avec tout l'enthousiasme d'un cœur qui, pour la première fois, entre en possession d'un bien souverainement aimable, des beautés qui, dans la religion catholique, les ont le plus puissamment attirés. Les uns ont été convaincus par la pompe du culte catholique, qui contraste si visiblement avec la pauvreté du culte protestant. D'autres ont été frappés de la salutaire influence que l'Église catholique, selon le témoignage de l'histoire, a toujours exercée sur la vie et les mœurs des peuples. Quelques-uns ont cherché et trouvé dans la divine autorité de l'Église le remède aux doutes et aux perplexités où l'hérésie les retenait captifs. Tous enfin ont été heureux de trouver le pardon de leurs fautes et la grâce que l'Eglise accorde à ses enfants. Quoique l'un ou l'autre de ces motifs fût prédominant, selon la diversité des voies par où la grâce divine et la volonté libre conduisent l'homme à sa fin, il existe néanmoins dans cette diversité même une admirable harmonie, et c'est là le privilége de cette Église, dans laquelle, selon la parole de saint Irénée, le Seigneur a déposé les riches trésors de la grâce et de la vérité. Ces deux ouvrages nous fournissent une des preuves les plus frappantes en faveur de l'Église catholique.»

Après avoir indiqué en quelques mots la matière qui remplit les volumes publiés, le *Month* termine ainsi son article :

«Certes, M. Rosenthal a fait tout son possible pour atteindre le but qu'il s'est proposé; mais nous devons plus de reconnaissance au prince de l'Église, déjà avancé en âge, qui, dans le premier de ces deux ouvrages, nous offre les fruits d'une vie longue et extraordinairement active.

«Par sa naissance et par sa position, Mgr Ræss appartient à deux pays (la France et l'Allemagne) qui, dans le temps passé, nous offrent le plus d'exemples de conversions. C'est cette circonstance qui lui facilita plus qu'à tout autre le moyen de recueillir les documents pour la composition d'un livre si propre à jeter une grande lumière sur l'histoire des derniers siècles.»

cinq ans d'études et de prières, il fit son abjuration solennelle le 10 janvier 1710, à l'âge de 73 ans. Il voulut étendre la connaissance de la vérité à sa famille : ses deux fils restèrent opiniâtrement attachés à l'erreur, mais promirent à leur père d'accorder dans leurs États le libre exercice de la religion catholique. Du moins, le duc eut la consolation de ramener à l'Église ses deux filles. Henriette Christine, la plus jeune, se rendit à Ruremonde, en Belgique, pour faire son abjuration; elle échangea les avantages de son rang et l'éclat de sa fortune contre les austérités et le recueillement de la vie religieuse. Sa sœur aînée, Augusta-Dorothée, marquise de Schwarzbourg, suivit cet exemple en 1715, et mit le comble à la joie du duc Antoine-Ulric. Un dernier bonheur était réservé à ce noble vieillard; il amena à la connaissance de la véritable Église sa nièce Élisabeth Christine, qui, après sa conversion, devint l'épouse de Charles VI, roi d'Espagne, et mère de la célèbre impératrice Marie-Thérèse. A ces princesses, si dignes de respect pour leurs vertus éclatantes, il faut ajouter Marie-Élisabeth-Louise, comtesse palatine des Deux-Ponts, issue de la famille royale de Suède, petite-nièce de Gustave-Adolphe. C'est à Mme de Maintenon que revient le principal mérite de cette conversion. La princesse vécut à Prague dans un état voisin de la pauvreté. Elle aima mieux supporter les privations et les injures de la plèbe de Prague que de demander du secours à sa famille protestante; elle donna ainsi un magnifique témoignage d'une conversion vraiment sincère.

La *Saxe* est représentée par Maurice-Guillaume et son neveu Adolphe, par le prédicant Nester et par Wohlrab de Dresde. Ce dernier intéresse particulièrement l'Alsace, parce qu'après sa conversion il devint prêtre, vicaire à Fessenheim et plus tard curé à Dorlisheim.

En *Prusse*, les convertis sont nombreux parmi les savants et les théologiens ; ils viennent de toutes les Facultés, principalement de Kœnigsberg, et montrent par leur exemple que la vraie science, la véritable érudition, jointe à la sincérité de la volonté et soutenue par la grâce de Dieu, est un moyen efficace pour ramener l'homme à la vérité.

L'*Autriche* nous présente un nom aussi connu dans l'histoire profane, par ses succès militaires, que dans les annales religieuses, par sa conversion. C'est Gédéon-Ernest Laudon qui fut, avec le prince Eugène, le sauveur de l'Autriche. Redoutable adversaire de Frédéric, roi de Prusse, il délivra Olmütz du siége des Prussiens, battit le roi à Kunersdorf. Quand il eut abjuré le luthéranisme, il donna à ses troupes l'exemple de la piété dans la vie des camps. Sa valeur guerrière et ses vertus chrétiennes rappelèrent Tilly; et sur le point de mourir, après avoir reçu les derniers sacrements, il dit à ses officiers : «Je dois à ma confiance en Dieu tous les succès que j'ai eus, comme les consolations que je goûte au moment de paraître devant lui.»

On lira avec beaucoup d'intérêt l'article consacré à Minutoli de *Genève*.

Admis à l'Académie de Genève, ce prédicant mit à l'épreuve les doctrines de Luther et de Calvin ; elles ne purent soutenir l'examen d'une critique franche et impartiale. Minutoli reconnut son égarement et les contradictions des chefs de l'hérésie, contradictions perpétuées et augmentées par les disciples. Pour signaler ces inconséquences, Minutoli les revêtit d'une forme originale et très-piquante. Il mit en scène les quarante pasteurs, ses anciens collègues, avec leurs étranges doctrines et leurs défauts les plus saillants. Ils viennent à tour de rôle poser devant le lecteur, décliner leurs noms et qualités; ils font l'humble accusation de leurs fautes, racontent leurs disgrâces, leurs discussions, leurs divergences sur les questions fondamentales de la religion, leurs malheurs domestiques et leurs tribulations matrimoniales. Cet écrit, entremêlé des textes de l'Écriture les plus étrangement rapprochés, est très-mordant, et serait aujourd'hui puni par notre Code civil comme diffamatoire. Mais personne ne réfuta les faits allégués par Minutoli.

Si de la Rome protestante nous passons dans la capitale de l'anglicanisme, nous trouvons à Londres un converti connu par ses vertus et ses écrits : c'est le célèbre Challoner. Né dans le comté de Sussex, il fut envoyé au collége de Douai; les exemples et les leçons de ses maîtres ne restèrent pas infructueux : vers l'âge de vingt ans, il abjura l'anglicanisme. Ses études terminées, avec le plus éclatant succès, il enseigna successivement la littérature, l'éloquence, la philosophie et la théologie. Mais son amour pour Dieu et son zèle ardent pour le salut des âmes le poussèrent dans l'Angleterre, sa patrie; et Londres fut le théâtre de son apostolat et de son dévouement vraiment sacerdotal. Devenu coadjuteur de l'évêque de Londres, il contribua par sa prédication, ses exemples et ses nombreux écrits à fortifier la foi des catholiques et à confondre l'hérésie.

La France occupe une médiocre place dans l'histoire des conversions au XVIII^e siècle. Bossuet et Fénelon avaient travaillé avec zèle et succès à la conversion des protestants; le grand roi, malgré ses torts, avait toujours contribué à étendre autour de lui le règne de Dieu. Mais ces grands convertisseurs étaient descendus dans la tombe. Les soirées et les orgies de la Régence, les scandales de Louis XV et les dissolutions de sa cour n'étaient pas propres à favoriser les conversions. La France était gouvernée par des hommes imbus des maximes du philosophisme et de l'impiété, des hommes plus disposés à chasser les jésuites qu'à faire rentrer dans l'Église les victimes de l'erreur protestante.

E. Wernert.

II.

*Les trois Lyres, ou choix de Cantiques et de motets pour les mois du Sacré-Cœur, de Marie et de saint Joseph*, par Louis Bossy, maître de chapelle à Marseille.

Sous un format in-18, de plus de 300, pages les *Trois Lyres* contiennent un heureux choix des meilleures prières et de cantiques nouveaux.

Les paroles des 52 cantiques sont dues à la plume d'hommes éminents, qui joignent à un talent incontestable une foi vive, une vénération profonde pour notre sainte religion. Il est plus d'un de ces chants sacrés qui portent une signature épiscopale.

Quant à la musique, elle est toute pleine de piété et de recueillement. Aussi ce livre n'a-t-il eu qu'à se nommer pour être accueilli et demandé avec empressement (1 fr. 50 c. l'exemplaire).

Notre Saint-Père Pie IX lui a donné des marques éclatantes de sa satisfaction. Les approbations les plus flatteuses de l'épiscopat français lui sont arrivées de toutes parts, et nos sommités musicales ont voulu lui apporter aussi leur chaleureuse approbation. Il n'est pas de maison pieuse où il ne trouve sa place assurée.

Une grande édition, format in-4, contenant les accompagnements, se vend 10 fr. l'exemplaire.

S'adresser à M. Louis Bossy, maître de chapelle, 31, rue Montgrand, à Marseille.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — L'*Univers* a publié dans la dernière quinzaine deux adresses à MgrRæss, signées, l'une, par tout le clergé du canton de Kaysersberg, et l'autre, par la grande majorité des membres de la 2e Conférence ecclésiastique de la ville de Strasbourg.

— *Société des Bibliothèques populaires circulantes du Bas-Rhin.* — Le 10 mars dernier, la *Société des Bibliothèques populaires circulantes* a tenu sa cinquième assemblée générale. M. Lamache, président de la Société, a ouvert la séance en exprimant ses regrets de n'avoir pu faire coïncider cette réunion avec celle que doivent avoir MM. les instituteurs vers le milieu du mois d'avril. Il espère qu'une autre année il y aura moyen de faire tomber les deux réunions le même jour, afin de faciliter à MM. les instituteurs l'occasion d'assister à l'une et à l'autre.

Parlant ensuite de la situation morale de l'Œuvre, M. le président constate qu'elle est très-satisfaisante. Trois mille cinq cents volumes ont été mis en circulation au commencement de l'hiver, dans quarante-huit

communes, parmi lesquelles quatorze sont venues pour la première fois nous demander des livres. Pour satisfaire à toutes les demandes, le Comité a dû faire l'acquisition de deux cents nouveaux volumes, qui ont été immédiatement enlevés. Le compte-rendu de la prochaine assemblée générale fera connaître le nombre des lecteurs et des lectures.

D'après le compte-rendu financier, présenté par M. Polidoro, les recettes de la Société se sont élevées, pendant l'année 1869, à la somme de 2746 fr. 45 c., et les dépenses à 2738 fr. 90 c. Il reste un excédant de recettes de 7 fr. 55 c.

Après ces communications, M. le président passe à l'objet principal de la séance, c'est-à-dire à un projet d'union des différentes bibliothèques paroissiales du département. Nous résumons comme suit ses paroles :

«Outre nos bibliothèques circulantes, il existe dans le département un assez grand nombre de bibliothèques paroissiales fixes. Parmi elles, on en peut citer onze, à la formation ou au développement desquelles notre Œuvre n'a pas été étrangère. Les paroisses qui les possèdent ont commencé par emprunter de nos livres; puis, le goût des bonnes lectures s'étant développé par l'usage même de ces livres, elles ont désiré en avoir qui fussent leur propriété, ou augmenter le nombre de ceux qu'elles possédaient déjà. Quelques-unes ont couvert une partie de leur dépense au moyen des bénéfices très-licites qu'elles avaient réalisés par la sous-location de nos livres. Toujours unis à ces bibliothèques par la communauté de but et par la fraternité catholique, nous souhaitons vivement qu'elles continuent d'être représentées dans nos assemblées générales, et que MM. les ecclésiastiques, ou les laïques zélés qui s'en occupent, veuillent bien nous adresser, chaque année, une notice indiquant la situation de leur bibliothèque paroissiale, c'est-à-dire le nombre de ses livres et celui des lecteurs. Il serait donné lecture de ces notices dans notre réunion générale. On les imprimerait dans le compte-rendu de la séance. Les bibliothèques paroissiales fixes seraient mentionnées à part, sous leur dénomination propre. Chacune d'elles recevrait un exemplaire du compte-rendu. Cette alliance, purement morale, avec l'Œuvre qui a aidé leurs commencements, ne porterait aucune atteinte, ni à leur indépendance, ni à leurs finances. Nous serions heureux de continuer de leur rendre les bons offices qui dépendraient de nous, soit en leur donnant des renseignements relatifs au choix des livres, soit en opérant des achats pour leur compte et en les faisant bénéficier intégralement des fortes remises qui nous sont consenties par les libraires. De leur côté, elles seraient utiles à notre Œuvre, par le seul fait de leur maintien dans nos comptes-rendus. En effet, l'Œuvre des bibliothèques circulantes n'existe que pour suppléer aux bibliothèques fixes et pour provoquer l'établissement de celles-ci dans un plus grand nombre de localités, en propageant la connaissance et le goût des bons livres. Toute création ou tout développement d'une bibliothèque paroissiale fixe est donc un résultat désiré

par nous, et, autant que nous l'avons pu, préparé par notre concours ; c'est un pas de plus vers le but que nous poursuivons. Mais ce progrès serait, au contraire, aux yeux du public, un symptôme d'affaiblissement et d'impuissance, si les bibliothèques paroissiales, qui avaient marché d'abord avec notre assistance, cessaient de figurer dans nos comptes-rendus dès qu'elles peuvent marcher seules, et si, en conséquence, le nombre des livres et le nombre des lecteurs, indiqués par les comptes-rendus, décroissaient d'année en année. Plus notre action aurait été féconde en réalité, plus elle semblerait stérile. Or, qui ne sait qu'une telle opinion, lors même qu'elle est le résultat d'une illusion d'optique, discrédite une œuvre et la met en péril ? Nous devons donc, pour que la portée de notre action morale soit exactement appréciée, faire connaître au public, non-seulement la situation des bibliothèques circulantes, mais encore celle des bibliothèques fixes, auxquelles nous avons prêté notre concours. C'est ainsi que procèdent des sociétés qui s'efforcent, elles aussi, mais dans un esprit fort différent du nôtre, de propager le goût de la lecture. Nos comptes-rendus feraient triste figure à côté des leurs, si nous ne prenions soin de les imiter sur ce point.

«Outre les onze bibliothèques paroissiales fixes, dont je viens de parler, il en est une quarantaine d'autres, également très-utiles, et quelques-unes d'une véritable importance, qui ne nous ont jamais emprunté des livres, mais qui ont eu recours à nous pour leurs achats. Il serait très-souhaitable que MM. les directeurs voulussent bien aussi assister ou se faire représenter à nos assemblées générales, et nous communiquer l'état annuel de la situation de leur œuvre. Le compte-rendu de nos séances serait ainsi comme un champ de revue où les bibliothèques paroissiales catholiques du département viendraient, une fois par an, fraterniser et se présenter en commun aux regards des adversaires comme des amis. Chacune d'elles connaîtrait le bien opéré par les autres. Il en résulterait une édification mutuelle, une noble émulation; et l'ensemble de tous ces bons exemples serait éminemment propre à stimuler les communes retardataires.»

Après ces paroles, accueillies avec une sympathique bienveillance, M. Alph. Saglio fait ressortir un autre avantage du projet que M. le président vient de soumettre à l'Assemblée : « Des relations établies entre les bibliothèques catholiques du département pourraient amener, dit-il, un échange de bonnes idées. De l'une à l'autre, on se communiquerait les résultats de l'expérience acquise, les procédés qui ont le mieux réussi pour la tenue et le développement de la bibliothèque comme pour l'accroissement du nombre des lecteurs.»

«Autre avantage encore, ajoute M. Schæffer Xavier. Des livres, qui ont été lus par un très-grand nombre de personnes, dans une commune, perdent à la longue de leur prestige; on s'en fatigue; on ne les demande plus. C'est un fait qui a été constaté notamment par M. Burguburu, qui

dirige depuis tant d'années, avec un dévouement et une constance admirables, la Bibliothèque des bons livres, dont les catholiques de Strasbourg connaissent la très-grande utilité. Or, les livres qui ont vieilli dans telle commune, seraient au contraire une nouveauté dans telle autre. Ils pourraient être utilisés de nouveau par le moyen d'échanges ou d'achats à très-bon marché, si les diverses bibliothèques paroissiales entretenaient des relations et connaissaient leur situation respective.»

M. Ehrhard, instituteur à Fegersheim, est persuadé que ce projet d'alliance, qui laisse à chaque bibliothèque son caractère propre, son indépendance et ses ressources pécuniaires, sera favorablement accueilli par toutes.

M. le curé de Saint-Pierre-le-Vieux, ne doute pas que MM. les ecclésiastiques ne fassent à cette proposition un accueil empressé.

L'assemblée décide qu'il sera donné suite à ce projet par les soins du bureau et de M. le président.

Après ce vote, l'assemblée procède à l'élection d'un membre du comité d'administration, en remplacement de M. Simon; les suffrages se portèrent à l'unanimité sur M. Sœhnlin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée.

A. Schott.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Rauch, curé de Niederbronn, curé de Saint-Jean, à Strasbourg.
Feltz, curé de Rorschwihr, curé à Niederbronn.
Montagu, curé d'Odratzheim, curé à Schæffersheim.
Hassler, curé de Mornach, curé à Blotzheim.
Bernhard, curé de Grauffthal, curé à Odratzheim.
Fichter, vicaire de Neuwiller, curé à Grauffthal.

## DÉCÈS.

Bretz, chanoine honoraire, aumônier du château impérial de Strasbourg, âgé de 64 ans.
Kapps (Laurent), curé de Bossendorf, âgé de 72 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# CONTROVERSES PHILOSOPHIQUES

DU

# TEMPS PRÉSENT[1]

---

## DU TRADITIONALISME

*(Fin).*

### § 7. *Réfutation du traditionalisme absolu.*

Les traditionalistes absolus affirment faussement que la connaissance intellectuelle dépend de la parole comme un effet dépend de sa cause.

1° Il est dans l'essence de la parole qu'elle soit l'expression d'une pensée; donc l'homme est pensant avant d'être parlant, et nous ne pensons pas parce que nous parlons, mais nous parlons parce que nous pensons. Ainsi la pensée est dans l'esprit antérieurement à la parole. Selon la doctrine de saint Thomas, on peut distinguer trois espèces de paroles : *a)* la parole mentale, *verbum cordis*, c'est l'idée à peine formée et reçue dans l'intellect passif, *id quod per intellectum concipitur: b)* la parole intérieure, *verbum interius*, c'est cette conception de l'imagination intellectuelle qui est le trait caractéristique du mot, le modèle de la parole extérieure, *exemplar exterioris*

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. de 1er février et du 15 mars 1870.

*verbi;* et *c)* la parole extérieure, *verbum oris*, qui est le produit des organes vocaux, *verbum exterius expressum*. Or, après avoir fait cette distinction, qui est d'un observateur achevé, saint Thomas ajoute que la parole mentale précède la parole intérieure, laquelle précède à son tour la parole extérieure.[1] Donc il est faux que la pensée dépende de la parole comme l'effet dépend de sa cause. C'est précisément le contraire qui est vrai.

2° En affirmant qu'il existe un rapport *naturel* entre la pensée et la parole, les traditionalistes usent d'une misérable équivoque. Sans doute la parole est l'expression naturelle de la pensée, en ce sens que la nature la suggère, avant toute leçon, comme le moyen d'exprimer la pensée. Il en est de même de l'œil, de la main et de chacun des organes des sens. Mais il est faux qu'il y ait entre le mot et l'idée qu'il contient un rapport naturel, essentiel, nécessaire. «Le mot, dit saint Thomas, est formé par l'entendement, selon le point de vue que l'esprit saisit dans les choses. *Intellectus noster secundum quod apprehendit res ita significat per nomina.*»[2] Ce point de vue manifeste une ou plusieurs propriétés de l'objet ; ou bien il est purement arbitraire, d'où il arrive que la connaissance d'un objet venant à se modifier, le mot se déprécie et tombe en désuétude. C'est en vain que l'on voudrait alléguer, pour prouver ce prétendu rapport naturel entre la pensée et la parole, les mots imitatifs qui existent dans toutes les langues. D'abord, il est à remarquer que ces mots sont peu nombreux; ensuite, ils ne sont pas l'expression d'une idée, mais l'imitation par la parole d'un son, d'un bruit de la nature, sans aucun rapport avec la cause qui le produit. Mais quel rapport naturel y a-t-il entre les mots : δενδρον, *Baum*, *Tree* et *arbre*, qui désignent chacun le même objet, en grec, en allemand, en anglais et en français? Si la connaissance du mot faisait jaillir dans l'esprit l'idée de l'objet signifié, que l'on explique comment des termes si différents feraient acquérir à l'esprit l'idée du même objet; et réciproquement, comment des mots qui sonnent de la même manière peuvent rappeler des objets fort différents ; comment enfin, le geste qui diffère essentiellement de la voix peut, à lui seul, constituer un langage.

3° Bien loin de produire la connaissance intellectuelle, le mot

[1] *Quæst. disput.*, *quæst. de verbo*, *a.* 1. «Verbum cordis in loquente est prius verbo quod habet imaginem vocis, et postremum est verbum oris.»

[2] *Ibid.*, *quæst. XIII*, a. 3.

n'est d'aucun secours pour l'esprit tant que l'habitude de s'en servir n'y a point attaché un sens déterminé. Prenons un exemple : on présente à un enfant deux fruits, l'un plus petit, l'autre plus gros ; on lui fait observer deux chiens, deux chats ; il est certain que les idées de *différence* et d'*égalité* sont déjà acquises, quand, en lui répétant les mots : *petit*, *gros*, *égal*, on l'amène à en comprendre le sens, c'est-à-dire à les appliquer comme il convient. Ce n'est donc pas le mot qui produit dans l'esprit la connaissance intellectuelle.

4° Le grand argument de M. de Bonald en faveur de son traditionalisme absolu est la prétendue impossibilité pour l'homme d'inventer le langage. Mais évidemment sa logique est ici en défaut : il cherche à trancher une question obscure par une solution plus obscure encore, et qui provoque tout naturellement ces trois questions : 1° L'homme a-t-il inventé le langage? 2° L'homme avait-il la faculté de l'inventer? 3° L'homme, même destitué de la faculté de parler, peut-il penser sans la parole?

Relativement à la première question, les opinions sont partagées, et l'on peut soutenir l'affirmative avec plusieurs Pères de l'Église. «Dieu nous a donné, dit saint Grégoire de Nysse, la faculté de parler, mais l'institution des mots et la mise en exercice de cette faculté est l'œuvre de l'homme.[1]» Ce docteur va même plus loin ; il affirme qu'aucun texte de la Sainte-Écriture n'établit que Dieu ait enseigné directement et immédiatement la parole à l'homme.[2] Le texte de saint Paul[3] qui rappelle que les perfections invisibles de Dieu sont devenues visibles depuis la création du monde, «par tout ce qui a été fait», *per ea quæ facta sunt*, semble exclure une révélation de Dieu à l'homme, autre que la manifestation des choses créées. C'est l'homme qui est l'interprète, le narrateur, le poète des merveilles de la création, et non point Dieu. Comment d'ailleurs, dans l'hypothèse d'un langage primitivement révélé de Dieu, expliquer la perte totale de cette langue primitive, lorsqu'il est écrit que les paroles de Dieu ne passent pas? Comment rendre compte de la différence que les hommes ont toujours établie entre la parole de

[1] *Contra Eunom.*, Orat. XII., pars altera. «Sermonis potentia opus quidem est ejus (Dei), qui talem nostram fecit naturam; inventio vero verborum singulorum ad rerum significantiæ usum a nobis ipsis excogitata est.»

[2] «Nequidem a principio.... verborum Dei aliquam doctrinam factam esse hominibus ex Scriptura didicimus» (*loc. cit.*).

[3] *Rom.*, c. I, 20.

Dieu, révélée, inspirée de Dieu et le langage humain? D'où seraient provenues l'imperfection du langage, la diversité, la multiplicité des langues, alors qu'il eût existé un modèle divin, primitivement communiqué de Dieu? Donc relativement à la première question, non-seulement les opinions sont libres, mais l'invention du langage par l'homme paraît être la solution la plus probable.

Quant à la deuxième question : l'homme a-t-il reçu la faculté de parler et de se faire un langage? L'affirmative n'est pas contestable. Comment l'homme eût-il été destitué d'une faculté qu'il exerce continuellement dans la formation de mots nouveaux et de langues nouvelles? On voit même un très-grand développement de cette faculté chez les hommes des tribus les moins cultivées, chez les sourds-muets et, en général, chez les enfants.[1]

La troisième question : l'homme, même destitué de la faculté de parler, pourrait-il penser? exige aussi une solution affirmative. Saint Augustin l'a spécialement traitée dans le livre *de Magistro*[2], où il soutient que nous avons des milliers de pensées dans notre esprit sans qu'un signe corresponde à leur expression. C'est aujourd'hui l'opinion commune parmi les psychologues. Il y a d'ailleurs ce fait bien constaté que le sourd-muet illettré et non initié au langage des signes, a des idées des choses sensibles et même des choses de l'ordre moral.

Les partisans de la nécessité du milieu social pour la formation de l'intelligence humaine ne peuvent ignorer que l'éducation ne constitue pas, mais développe l'intelligence; sans doute, elle est un immense bienfait; mais de ce qu'elle est un bienfait, il s'ensuit qu'elle n'est pas une nécessité de nature.[3] Saint Thomas enseigne que «l'homme élevé au milieu des bois, parmi les loups, peut suivre la conduite de sa raison dans le désir du bien et la fuite du mal.»[4]

[1] GARNIER, *Facultés de l'âme*, t. II, p. 338.

[2] C. X.

[3] La thèse exagérée de la nécessité absolue de l'éducation est surtout soutenue de nos jours par les partisans de l'origine simienne de l'homme; elle a pour corollaire évident l'*instruction gratuite et obligatoire*. On voudrait faire établir par une loi que nous sommes les cousins germains des singes. Écoutons saint Thomas : «Sicut medicus dicitur causare sanitatem in infirmo, natura operante, ita etiam homo dicitur causare scientiam in altero, *operante ratione illius* : et HOC EST DOCERE» (*q. disput.*, *q. de magistro*, *a.* 1).

[4] *Quæst. disput.*, *de veritate*, q. XIV, a. 11, ad 1. «Homines nutritos in sylvis, vel inter lupos, posse sequi ductum rationis in appetitu boni et fuga mali.»

### § 8. *Réfutation du traditionalisme mitigé.*

Le traditionalisme mitigé affirme faussement qu'une révélation divine communiquée par la tradition est absolument nécessaire à l'homme pour connaître les vérités de l'ordre supérieur, c'est-à-dire les vérités de l'ordre moral et religieux.

I. Voici les arguments que nous opposons à cet énoncé :

1° Parmi les vérités de l'ordre supérieur, nous plaçons en premier lieu l'existence de Dieu. Si nous établissons que la raison individuelle, indépendamment d'une révélation communiquée par la tradition, peut arriver à connaître l'existence de Dieu, il sera constaté que la raison peut par ses seules forces connaître encore d'autres vérités de l'ordre moral. Or, ce point ne saurait être contesté par aucun partisan du traditionalisme mitigé. Cette opinion admet en principe que l'homme, en raisonnant de l'effet à la cause, peut parvenir à un grand nombre de vérités de l'ordre sensible et extérieur. Mais n'est-il pas absolument arbitraire de limiter à l'ordre des phénomènes extérieurs l'application du principe de causalité, et d'interdire à la raison de conclure à l'existence d'une cause première? Or, de quoi la raison a-t-elle besoin pour s'élever à la cause première? — De phénomènes qui tombent sous les sens, qui tantôt nous charment par leur beauté, et tantôt nous accablent par leur puissance. Cette condition suffit pleinement à la raison pour s'élever à la cause première. Quant au développement de cette idée de Dieu, et à son maintien à l'état de pureté parfaite dans la conscience humaine, sans un secours extérieur, c'est une question fort différente, et pour la solution de laquelle les traditionalistes peuvent apporter de bons éléments.

2° Le traditionalisme mitigé accorde sans difficulté que la raison, par ses seules forces, peut acquérir l'idée de l'ordre physique et même quelques traits inférieurs de l'ordre moral, comme, par exemple, ces vérités : que nos parents sont nos supérieurs; que les autres hommes sont nos égaux, etc. Or, si la raison peut connaître l'ordre des choses physiques, comment ne saurait-elle connaître aussi l'ordre de nos actions, et discerner celles qu'il faut poursuivre et celles qu'il faut omettre? Que manque-t-il à la raison pour résoudre ces cas? Absolument rien. Nous n'irons pas jusqu'à dire que la raison puisse tracer par elle-même le programme complet des

devoirs, et appliquer, sans hésiter, les principes aux difficultés si complexes de la vie humaine; mais nous affirmons qu'elle peut par ses seules forces s'élever aux premiers principes de l'ordre moral et en faire de faciles applications.

3° L'opinion des traditionalistes modérés ne nie pas que la raison ne puisse distinguer les différents faits qui se passent dans la conscience. Or, si la raison peut, par l'observation des phénomènes extérieurs, acquérir la connaissance des causes physiques, comment se ferait-il qu'en raisonnant sur les faits de l'âme, la raison ne puisse les rapporter, selon leur nature, à des facultés distinctes, et arriver ainsi à la connaissance de l'âme elle-même, de sa nature et de ses destinées immortelles? Nous ne voyons pas comment, en changeant d'objet, la faculté d'observer, de raisonner, de conclure, serait subitement frappée d'impuissance?

II. Telles sont les preuves positives que nous opposons aux traditionalistes mitigés. Nous allons passer en revue les principaux arguments qu'ils invoquent à l'appui de leur thèse.

1° L'histoire de la philosophie ancienne n'est que l'histoire des erreurs de l'esprit humain; et parmi les vérités de l'ordre supérieur, les philosophes anciens n'en ont pas établi une seule avec certitude.

— Quelle conclusion peut-on tirer de ce fait? Que la raison n'était pas capable de trouver et de démontrer une seule vérité de l'ordre supérieur? Mais cette conclusion est contraire à la logique. Elle va du *non esse* au *non posse*, ce qui est un grossier sophisme. De ce fait que les anciens philosophes sont tombés, sans le secours de la révélation, dans de nombreuses erreurs, il ne s'ensuit nullement qu'ils n'aient pu connaître une seule vérité de l'ordre supérieur et que, pour l'acquisition de cette connaissance, une révélation divine soit absolument nécessaire. Une révélation n'est absolument nécessaire que par rapport aux mystères; pour les autres vérités, elle est extrêmement utile, ou, si l'on veut, moralement nécessaire.

2° Les preuves rationnelles seules sont dépourvues de valeur quand elles ne s'appuient pas sur la révélation.

— Affirmer que les preuves rationnelles sont dépourvues de valeur pour la démonstration des vérités de l'ordre supérieur, c'est affirmer simplement que ces vérités sont supérieures à la raison, *supra rationem*. Ainsi, affirmer que les preuves de l'existence de Dieu ne nous peuvent conduire à la connaissance du vrai Dieu, mais tout au plus à la conception d'un Dieu panthéistique, impersonnel, qui n'est

point le créateur du monde..., c'est affirmer que cette proposition : Dieu existe, et il a créé le monde, est une vérité purement surnaturelle, *supra rationem*. Mais c'est là une affirmation toute gratuite. Jamais l'Église, à laquelle il appartient de décider quelles sont les vérités inaccessibles à la raison, n'a défini que l'existence de Dieu et la création *ex nihilo* sont des vérités inaccessibes à la raison ; elle la fait encore moins pour les autres vérités de l'ordre supérieur.

3° C'est seulement après une révélation que les vérités de l'ordre supérieur peuvent subsidiairement recevoir une démonstration rationnelle.

— Grossière contradiction ! Vous dites que les preuves rationnelles ne sont démonstratives qu'après une révélation pour établir les vérités de l'ordre supérieur. Or, comme avant une révélation, elles sont essentiellement les mêmes qu'après et ne peuvent changer de nature, il s'ensuit que ces preuves rationnelles sont à la fois invalides et valides. Ce qui est une contradiction.

4° Les raisonnements des philosophes sur Dieu ne nous conduisent qu'à un dieu panthéistique, et leurs inductions sur l'âme nous amènent bien plutôt au matérialisme qu'au spiritualisme.

— Alors, ou bien il faut ériger le scepticisme en principe, ou bien il faut convenir qu'en raisonnant correctement on aboutit au panthéisme et au matérialisme. Dans la première hypothèse on nie la raison et Dieu ; dans la seconde, on affirme implicitement qu'une même proposition peut être à la fois vraie selon la raison, et fausse selon la foi. Ce qui est insoutenable de la part d'un philosophe chrétien.

5° Si la raison humaine pouvait par elle-même trouver la vérité, elle serait *créatrice* de cette même vérité.

— Rien n'est moins sérieux que cet argument tant répété par les traditionalistes. *Trouver* et *créer* sont-ils des termes synonymes ? Trouver, découvrir, ne supposent-ils pas, comme antérieurement existant, quelque chose d'objectif qui était inconnu à l'esprit et qui lui devient connu par l'exercice de ses facultés ? Peut-on dire sérieusement que l'on crée ce que l'on apprend à connaître ? Évidemment on joue sur les mots.

### § 9. *Réfutation du traditionalisme fidéiste.*

Il est faux que l'esprit humain, sans le secours d'une révélation, ne puisse acquérir des connaissances concrètes et déterminées de l'ordre supra-sensible ; il est faux aussi que sans une révélation il ne puisse arriver à la certitude.

1° Assurément le P. Ventura calomnie saint Thomas, quand il prétend que ce grand docteur refuse à la raison la faculté d'être *inquisitive*. Saint Thomas affirme en maint endroit que la raison est à la fois inquisitive et démonstrative : inquisitive, quand elle remonte de l'effet à la cause ; démonstrative, quand, en partant du premier principe, elle en déduit des séries de vérités particulières. Que saint Thomas ne procède pas selon la méthode inquisitive de Descartes, qui part du doute universel pour aboutir à la certitude, nous l'accordons volontiers ; mais qu'il proscrive une recherche rationnelle de la vérité, fondée sur les premiers principes, c'est une assertion contredite par des milliers de textes.[1]

2° Selon le même P. Ventura, l'esprit a besoin de l'excitation de la parole pour acquérir les connaissances de l'ordre supérieur, comme l'idée de Dieu, de l'âme humaine, des devoirs, etc. Or, il est évident que la parole ne produira dans l'esprit aucune de ces idées, si elle n'est pas comprise ; et elle ne sera comprise qu'autant que notre esprit sera déjà en possession de ces idées, acquises par le légitime exercice de nos facultés, et sans l'excitation de la parole.

3° Nous dirons en particulier aux partisans de M. de Lamennais : Si notre esprit ne peut atteindre ni à la vérité ni à la certitude sans une révélation transmise par la tradition et manifestée par la raison générale, il s'ensuit que le premier acte de la connaissance est un acte de foi aveugle. En effet, cette adhésion absolue de l'esprit à la raison générale, seul critérium infaillible de certitude, est une adhésion sans motifs, un acte de foi aveugle et déraisonnable. Or, la raison proteste contre une telle abdication.

4° Qui garantit aux partisans de cette opinion l'infaillibilité de la raison générale ? Et pourtant, si la raison générale n'est point infaillible, si en fait elle s'est trompée sur les points les plus importants, il faut conclure que des milliers d'êtres raisonnables, en suivant ce

[1] Cf. *contra Gentiles*, lib. I., c. 4.

critérium de la raison générale, ont été voués irrémédiablement à l'erreur, et y sont demeurés misérablement enchaînés sans leur faute. Or, on ne peut rien dire de plus injurieux envers la divine Providence.

5° En affirmant que la révélation surnaturelle est nécessaire à l'homme pour l'intelligence de toute vérité indistinctement, les traditionalistes font disparaître la différence essentielle qui sépare les vérités de l'ordre naturel des vérités de l'ordre surnaturel ; ils confondent ainsi la raison avec la foi, la philosophie avec la théologie, la nature avec la grâce, et par cette déplorable confusion, ils font triompher en définitive le naturalisme et le rationalisme qu'ils prétendaient combattre.

En effet, si l'esprit doit adhérer à une révélation surnaturelle avant de savoir que Dieu existe, qu'il est la vérité même, qu'il a bien réellement communiqué la vérité aux hommes, cette adhésion est aveugle, déraisonnable, indigne de l'homme. Si, au contraire, on entreprend de me prouver l'existence de Dieu et de sa révélation en n'alléguant que des preuves d'autorité, on m'enferme dans un cercle vicieux, d'où je ne puis me tirer sans exciter le rire des adversaires. Il faut donc, pour que la foi soit possible, que la raison établisse avec certitude un ordre de vérités naturelles qui servent de *préambule* à la foi.

On objecte en vain que le vrai Dieu est un Dieu en trois personnes et que la raison incapable de nous conduire à lui, ne nous révèle qu'un dieu faux et panthéistique, différent du Dieu de la théologie. Cette objection est inepte ; car il est certain que la raison nous fait connaître un être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, éternel, immuable et distinct de l'universalité des choses. Sans doute, elle ne tranche pas la question de savoir s'il subsiste en une seule personne ou en trois personnes, mais elle affirme qu'il est un être personnel, et non point le dieu faux du panthéisme. Concluons donc que la raison nous initie à la connaissance de Dieu, que la révélation nous introduit plus avant, mais, qu'en définitive, nous ne saurons rien de pleinement satisfaisant sur Dieu avant le face à face éternel de la vision béatifique.

C. Bourquard.

# CONSTITUTION DOGMATIQUE

## SUR LA FOI CATHOLIQUE.

---

## PIE, ÉVÊQUE

### SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

---

Le Fils de Dieu et le Rédempteur du genre humain, Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le point de retourner à son Père céleste, promit d'être avec son Église militante sur la terre tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, en aucun temps, il n'a cessé d'être avec son épouse bien-aimée, de l'assister dans son enseignement, de bénir ses œuvres et de la secourir dans ses périls. Or, cette Providence salutaire, qui a constamment éclaté par beaucoup d'autres bienfaits innombrables, s'est manifestée principalement par les fruits abondants que l'univers chrétien a retirés des Conciles et nommément du Concile de Trente, bien qu'il ait été célébré en des temps mauvais. En effet, grâce à eux, on a vu les dogmes très-saints de la religion définis avec plus de précision et exposés avec plus de développements, les erreurs condamnées et arrêtées, la discipline ecclésiastique rétablie et raffermie avec plus de vigueur, le clergé excité à l'amour de la science et de la piété, des colléges établis pour préparer les adolescents à la sainte milice, enfin les mœurs du peuple chrétien restaurées par un enseignement plus attentif des fidèles et par un plus fréquent usage des sacrements. En outre, on a vu, grâce aux Conciles, la communion rendue plus étroite entre les membres et la tête visible du corps mystique de Jésus-Christ, qui en recevait une plus grande vigueur; les familles religieuses se multiplier, ainsi que les autres institutions de la piété chrétienne, et se maintenir

constamment le zèle poussé jusqu'à l'effusion du sang, pour propager au loin, dans tout l'univers, le règne de Jésus-Christ.

Toutefois, en rappelant dans la joie de notre âme ces bienfaits et d'autres encore, que la divine Providence a accordés à l'Église, surtout par le dernier Concile, nous ne pouvons retenir l'expression de notre grande douleur à cause des maux très-graves survenus principalement parce que, chez un grand nombre, on a méprisé l'autorité de ce saint synode et négligé ses sages décrets.

En effet, personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Église, et les choses de la religion étant laissées ainsi au jugement de chacun, les hérésies, proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu en sectes multiples, éparses et se combattant entre elles, de telle sorte qu'un grand nombre ont perdu toute foi en Jésus-Christ. Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne, et même à l'assimiler aux fables mythiques.

C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme qui, s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne, parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant la nature rationnelle elle-même et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine.

Il est donc arrivé que cette impiété s'étant accrue de toutes parts, plusieurs des fils de l'Église catholique eux-mêmes s'écartaient du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le sens catholique s'était amoindri par l'amoindrissement insensible des vérités. Car, entraînés par les diverses doctrines étrangères, et confondant malicieusement la nature et la grâce, la science humaine et la foi divine, ils s'efforcent de détourner de leur sens propre les dogmes que tient et enseigne la sainte Église, notre mère, et de mettre en péril l'intégrité et la sincérité de la foi.

Au spectacle de toutes ces calamités, comment se pourrait-il faire que l'Église ne fût émue jusqu'au fond de ses entrailles? Car, de même que Dieu veut le salut de tous les hommes et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité, de même que Jésus-Christ est venu pour sauver ce qui était perdu et pour rassembler dans l'unité les fils deDieu qui étaient dispersés; de même l'Église, établie par Dieu, mère et maîtresse des peuples, sait qu'elle se doit à tous, et elle est toujours disposée et préparée à relever ceux qui sont tombés, à soutenir les défaillants, à embrasser ceux qui

reviennent à elle, à confirmer les bons et à les pousser vers la perfection. C'est pourquoi elle ne peut s'abstenir en aucun temps d'attester et de prêcher la vérité de Dieu qui guérit toutes choses, car elle n'ignore pas qu'il lui a été dit : « Mon esprit qui est en toi et mes paroles que j'ai posées sur tes lèvres, ne s'éloigneront jamais de tes lèvres, maintenant et pour l'éternité.[1] »

C'est pourquoi, Nous attachant aux traces de nos prédécesseurs, et selon les devoirs de notre charge apostolique, Nous n'avons jamais cessé d'enseigner et de défendre la vérité catholique et de réprouver les doctrines perverses. Mais à présent, au milieu des évêques du monde entier, siégeant avec Nous et jugeant, réunis dans le Saint-Esprit par notre autorité en ce saint Synode, et appuyés sur la parole de Dieu, écrite ou transmise par la tradition telle que Nous l'avons reçue, saintement conservée et fidèlement exposée par l'Église catholique, Nous avons résolu de professer et de déclarer du haut de cette chaire de Pierre, en face de tous, la doctrine salutaire de Jésus-Christ, en proscrivant et condamnant les erreurs contraires, au nom de l'autorité qui Nous a été confiée par Dieu.

## CHAPITRE I.

### De Dieu, Créateur de toutes choses.

La sainte Église, catholique, apostolique, romaine, croit et confesse qu'il y a un Dieu vrai et vivant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini par l'intelligence et la volonté, et par toute perfection, qui, étant une substance spirituelle, unique, absolument simple et immuable, doit être prêché comme réellement et par essence distinct du monde, très-heureux en soi et de soi, et indiciblement élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui.

Ce seul vrai Dieu, par sa bonté et sa vertu toute-puissante, non pas pour augmenter son bonheur ou l'acquérir, mais pour manifester sa perfection par les biens qu'il distribue aux créatures, et par sa volonté pleinement libre, a créé de rien, dès le commencement du temps, l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, l'angélique et la mondaine, et ensuite la créature humaine formée, comme étant pour ainsi dire commune, d'un esprit et d'un corps.[2]

Or, Dieu protège et gouverne par sa Providence tout ce qu'il a créé, atteignant avec force le monde d'un bout à l'autre, et disposant toutes

[1] Is. LIX, 21.

[2] Concile de Latran, IV, c. 1, *Firmiter*.

choses avec suavité[1]; car toutes choses sont nues et ouvertes devant ses yeux[2], et même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures.

## CHAPITRE II.

### De la révélation.

La même sainte Église, notre mère, tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu par les lumières naturelles de la raison humaine, au moyen des choses créées.[3] Cependant, il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même à nous et de nous révéler les décrets de sa volonté par une autre voie, qui est la voie surnaturelle, selon ce que dit l'Apôtre : « Dieu, qui a parlé à nos pères par les prophètes de plusieurs manières, nous a parlé en ces derniers temps et de nos jours par son Fils.[4] »

C'est à cette révélation divine que tous les hommes doivent de pouvoir, même dans l'état présent du genre humain, promptement connaître, d'une absolue certitude et sans aucun mélange d'erreur, celles des choses divines qui ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine. Ce n'est pas à dire que la révélation soit pour cela absolument nécessaire, mais c'est que Dieu, dans sa bonté infinie, a ordonné l'homme pour une fin surnaturelle, c'est-à-dire pour participer aux biens divins qui surpassent absolument l'intelligence de l'homme; car l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a pu s'élever à comprendre ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.[5]

Or, cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Église universelle qui a été proclamée par le saint Concile de Trente, est contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les Apôtres, ou transmises comme par les mains des Apôtres sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont venues jusqu'à nous.[6] Et ces livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament doivent être tenus pour saints et canoniques en entier dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du Concile de Trente et dans la vieille édition latine de la Vulgate. Ces livres, l'Église les tient pour saints et canoniques, non point parce que, composés par la seule habileté humaine, ils ont été ensuite approuvés par l'autorité de l'Église, non-seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce que, écrits

[1] Sagesse. VIII, 1.
[2] Cf. Hébr., IV, 13.
[3] Rom., I, 20.
[4] Hébr., I, 1-2.
[5] Cor., II. 9.
[6] Concile de Trente, session IV, Décret de Can. Script.

sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Église elle-même.

Mais parce que quelques hommes jugent mal ce que le saint Concile de Trente a décrété salutairement touchant l'interprétation de la divine Écriture, afin de maîtriser les esprits en révolte, Nous, renouvelant le même décret, Nous déclarons que l'esprit de ce décret est que, sur les choses de la foi et des mœurs qui concernent l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Écriture celui qu'a toujours tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des saintes Écritures ; en sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture contrairement à ce sens, ou même contrairement au sentiment unanime des Pères.

## CHAPITRE III.

### De la Foi.

Puisque l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son Créateur et Seigneur, puisque la raison créée est absolument soumise à la vérité incréée, nous sommes tenus de fournir à Dieu, par la foi, l'hommage complet de notre intelligence et de notre volonté. Or, cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Église catholique professe que c'est une vertu surnaturelle, par laquelle, avec l'inspiration et la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées, non pas à cause de la vérité intrinsèque des choses perçues par les lumières de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu lui-même, qui nous les révèle et qui ne peut être ni trompé ni tromper. Car la foi, selon le témoignage de l'Apôtre, c'est la substance des choses qui font l'objet de l'espérance, la raison des choses qui ne paraissent pas.[1]

Néanmoins, afin que l'hommage de notre foi fût en accord avec la raison, Dieu a voulu ajouter aux secours intérieurs de l'Esprit-Saint les preuves extérieures de sa révélation, à savoir les faits divins et surtout les miracles et les prophéties, lesquels, en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, sont des signes très-certains de la révélation divine, et appropriés à l'intelligence de tous. C'est pour cela que Moïse et les Prophètes, et surtout Notre Seigneur Jésus-Christ ont fait tant de miracles et de prophéties d'un si grand éclat; c'est pour cela qu'il est dit des Apôtres : «Pour eux, s'en étant allés, ils prêchèrent partout avec la coopération du Seigneur, qui confirmait leurs paroles par les miracles qui suivaient.[2]» Et encore : «Nous avons une parole prophé-

[1] Hébr., XI, 1.
[2] Marc, XVI, 20.

tique certaine, à laquelle vous faites bien de prendre garde comme à une lumière qui luit dans un endroit ténébreux.[1]»

Car, bien que l'assentiment de la foi ne soit pas un aveugle mouvement de l'esprit, personne cependant ne peut adhérer à la révélation évangélique, comme il le faut pour obtenir le salut, sans une illumination et une inspiration de l'Esprit-Saint qui donne à tous la suavité du consentement et de la croyance à la vérité[2]. C'est pourquoi la foi en elle-même, alors même qu'elle n'opère pas par la charité, est un don de Dieu, et son acte une œuvre qui se rapporte au salut, acte par lequel l'homme offre à Dieu lui-même une libre obéissance, en concourant et en coopérant à sa grâce à laquelle il pourrait résister.

Or, on doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures et dans la Tradition, et tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit en vertu d'un jugement solennel, soit dans l'exercice de son magistère ordinaire et universel.

Mais, parce qu'il est impossible sans la foi de plaire à Dieu et d'entrer en partage avec ses enfants, personne ne se trouve justifié sans elle, et ne parvient à la vie éternelle s'il n'y a persévéré jusqu'à la fin. Et pour que nous puissions satisfaire au devoir d'embrasser la vraie foi et d'y demeurer constamment, Dieu, par son Fils unique, a institué l'Église et l'a pourvue de marques visibles de son institution, afin qu'elle puisse être reconnue de tous comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée. Car à l'Église catholique seule appartiennent ces caractères si nombreux et si admirables établis par Dieu pour rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Église par elle-même, avec son admirable propagation, sa sainteté éminente et son inépuisable fécondité pour tout bien, avec son unité catholique et son immuable stabilité, est un grand et perpétuel argument de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa mission divine.

Et par là, comme un signe dressé au milieu des nations[3], elle attire à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et elle apprend à ses enfants que la foi qu'ils professent repose sur un très-solide fondement.

A ce témoignage, s'ajoute le secours efficace de la vertu d'en-haut. Car le Seigneur très-miséricordieux excite et aide par sa grâce les errants, afin qu'ils puissent arriver à la connaissance de la vérité, et ceux qu'il a tirés des ténèbres à son admirable lumière, il les confirme par sa grâce, qui ne manque que lorsqu'on y manque, afin qu'ils demeurent dans cette même lumière. Aussi tout autre est la condition de ceux qui ont adhéré à la vérité catholique par le don divin de la foi, et de ceux qui, conduits par les opinions humaines, suivent une fausse religion ; car ceux qui

[1] Petr., I, 19.
[2] Syn. Araus., II, can. 7.
[3] Is., XI, 12.

ont embrassé la foi sous le gouvernement de l'Église ne peuvent jamais avoir aucun juste motif de l'abandonner et de révoquer en doute cette foi. C'est pourquoi, rendant grâces à Dieu le Père, qui nous a fait dignes de participer au sort des saints dans la lumière, ne négligeons pas un si grand avantage ; mais plutôt, les yeux attachés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, gardons le témoignage inébranlable de notre espérance.

## CHAPITRE IV.

### De la foi et de la raison.

L'Église catholique a toujours tenu aussi et tient d'un consentement perpétuel qu'il existe un ordre double de connaissance, distinct non-seulement en principe mais dans son objet : en principe, parce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, dans l'autre par la foi divine ; objectivement, parce qu'en dehors des choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il y a des mystères cachés en Dieu proposés à notre croyance, que nous ne pouvons connaître que par la révélation divine. C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que Dieu est connu aux nations par les choses créées, dit cependant, à propos de la grâce et de la vérité qui a été faite par Jésus-Christ[1] : « Nous parlons de la sagesse de Dieu en mystère, sagesse cachée que Dieu a prédestinée pour notre gloire avant les siècles, qu'aucun des princes de ce siècle n'a connue, mais Dieu nous l'a révélée par son esprit; car l'esprit scrute toutes choses, les profondeurs même de Dien.[2] — Et le Fils unique lui-même rend témoignage au Père, de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents et les a révélées aux petits.[3]

Lorsque la raison, de son côté, éclairée par la foi, cherche soigneusement, pieusement et prudemment, elle trouve, par le don de Dieu, quelque intelligence très-fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement, que par le rapport des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme, sans toutefois être jamais apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins surpassent tellement par leur nature l'intellect créé, que, bien que transmis par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent encore couverts du voile de la foi elle-même, et comme enveloppés d'une sorte de brouillard tant que nous voyageons en étrangers dans cette vie mortelle, hors de Dieu ; car nous marchons guidés par la foi et non par la vue.[4]

Mais quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir

[1] Jean, I, 17.
[2] 1 Cor., II, 7-9.
[3] Matth., XI, 25.
[4] 2 Cor., V, 7.

de véritable désaccord entre la foi et la raison ; car c'est le même Dieu qui révèle les mystères et communique la foi qui a répandu dans l'esprit humain la lumière de la raison, et Dieu ne peut se nier lui-même ni le vrai contredire jamais au vrai. Cette apparence imaginaire de contradiction vient principalement ou de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés suivant l'esprit de l'Église, ou de ce que les erreurs des opinions sont prises pour les jugements de la raison. Nous déclarons donc toute proposition contraire à une vérité attestée par la foi, absolument fausse[1]. Or, l'Église qui a reçu avec la mission apostolique d'enseigner, le mandat de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et la charge de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique[2]. C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles, non-seulement ne doivent pas défendre comme des conclusions certaines de la science les opinions qu'on sait être contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Église, mais encore ils sont tenus de les tenir bien plutôt pour des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité.

Et non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent un mutuel secours ; la droite raison démontre les fondements de la foi et, éclairée par sa lumière, développe la science des choses divines ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'enrichit d'une connaissance multipliée. Bien loin donc que l'Église soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes ; bien plus, elle reconnaît que les sciences et les arts venus de Dieu, le Maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, doivent de même conduire à Dieu, avec l'aide de sa grâce ; et elle ne défend pas assurément que chacune de ces sciences, dans sa sphère, ne se serve de ses propres principes et de sa méthode particulière ; mais, tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin pour les empêcher de se mettre en opposition avec la doctrine divine, en admettant des erreurs ou en dépassant leurs limites respectives pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi.

Car la doctrine de la foi que Dieu a révélée n'a pas été livrée comme une invention philosophique aux perfectionnements du genre humain, mais elle a été transmise comme un dépôt divin à l'Épouse du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement enseignée. Aussi doit-on toujours retenir le sens des dogmes sacrés que la sainte Mère l'Église a déterminé une fois pour toutes, et ne jamais s'en écarter sous prétexte et au nom d'une intelligence supérieure de ces dogmes.

[1] Concile de Latran, V. Bulle *Apostolici regiminis.*

[2] Coloss., II, 8.

Croisse donc et se multiplie abondamment, dans chacun comme dans tous, chez tout homme aussi bien que dans toute l'Église, durant le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science et la sagesse; mais seulement dans l'ordre qui lui convient, c'est-à-dire de telle sorte que le dogme, le sens et la pensée restent toujours les mêmes.[1]

# CANONS.[2]

## I.

### De Dieu, Créateur de toutes choses.

1° Si quelqu'un nie un seul vrai Dieu Créateur et maître des choses visibles et invisibles; qu'il soit anathème.

2° Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière il n'y a rien; qu'il soit anathème,

3° Si quelqu'un dit qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et de toutes choses; qu'il soit anathème.

4° Si quelqu'un dit que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou du moins les spirituelles, sont émanées de la substance divine;

Ou que la divine essence, par la manifestation ou l'évolution d'elle-même, devient toutes choses;

Ou enfin que Dieu est l'Être universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus; qu'il soit anathème.

5° Si quelqu'un ne confesse pas que le monde et que toutes les choses qui y sont contenues, soit spirituelles, soit matérielles, ont été, quant à toute leur substance, produites du néant par Dieu;

[1] Vincent de Lérins, Common., n. 28.

[2] Voici le texte même de ces canons :

I.

De Deo rerum omnium Creatore.

1° Si quis unum verum Deum visibilium et invisibilium Creatorem et Dominum negaverit, anathema sit.

2° Si quis præter materiam nihil esse affirmare non erubuerit, anathema sit.

3° Si quis dixerit unam eamdemque esse Dei et rerum omnium substantiam vel essentiam, anathema sit.

4° Si quis dixerit res finitas, tum corporeas tum spirituales, aut saltem spirituales, e divina substantia emanasse;

aut divinam essentiam sui manifestatione vel evolutione fieri omnia;

aut denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species et individua distinctam, anathema sit.

Ou dit que Dieu a créé, non par sa volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement que nécessairement il s'aime lui-même;

Ou nie que le monde ait été fait pour la gloire de Dieu; qu'il soit anathème.

## II.

### De la Révélation.

1° Si quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Maître, ne peut pas être connu avec certitude, par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées; qu'il soit anathème.

2° Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas que l'homme soit instruit par la révélation divine de Dieu et du culte qui doit lui être rendu; qu'il soit anathème.

3° Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divinement élevé à une connaissance et à une perfection qui dépasse sa nature, mais qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité et de tout bien par un progrès continu; qu'il soit anathème.

5° Si quis non confiteatur mundum resque omnes quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas;

aut Deum dixerit, non voluntate ab omni necessitate libera, sed tam necessario creasse quam necessario amat seipsum;

aut mundum ad Dei gloriam conditum esse negaverit, anathema sit.

## II.

### De Revelatione.

1° Si quis dixerit Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea quæ facta sunt naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse, anathema sit.

2° Si quis dixerit fieri non posse aut non expedire ut per revelationem divinam homo de Deo cultuque ei exhibendo edoceatur, anathema sit.

3° Si quis dixerit hominem ad cognitionem et perfectionem, quæ naturalem superet, divinitus evehi non posse, sed ex seipso ad omnis tandem veri et boni possessionem jugi profectu pertingere posse et debere, anathema sit.

4° Si quis sacræ scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et cononicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit, anathema sit.

## III.

### De Fide.

1° Si quis dixerit rationem humanam ita independentem esse ut fides ei a Deo imperari non possit, anathema sit.

2° Si quis dixerit fidem divinam a naturali de Deo et rebus moralibus scientia non distingui, ac propterea ad fidem divinam non requiri ut revelata veritas propter auctoritatem Dei revelantis credatur, anathema sit.

4° Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme sacrés et canoniques, les livres de l'Écriture, comme le saint Concile de Trente les a énumérés, ou nie qu'ils soient divinement inspirés; qu'il soit anathème.

## III.

### De la Foi.

1° Si quelqu'un dit que la raison humaine est indépendante, de telle sorte que la foi ne peut pas lui être commandée par Dieu; qu'il soit anathème.

2° Si quelqu'un dit que la foi divine ne se distingue pas de la science naturelle de Dieu et des choses morales, et que par conséquent il n'est pas requis pour la foi divine, que la vérité révélée soit crue à cause de l'autorité de Dieu qui en a fait la révélation; qu'il soit anathème.

3° Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut devenir croyable par des signes extérieurs, et que par conséquent les hommes ne doivent être amenés à la foi que par la seule expérience intérieure de chacun d'eux, ou par l'inspiration privée; qu'il soit anathème.

3° Si quis dixerit revelationem divinam externis signis credibilem fieri non posse, ideoque sola interna cujusque experientia aut inspiratione privata hominis ad fidem moveri debere, anathema sit.

4° Si quis dixerit, miracula nulla fieri posse, proindeque omnes de iis narrationes, etiam in Sacra Scriptura contentas, inter fabulas vel mythos ablegandas esse;

aut miracula certo cognosci nunquam posse nec iis divinam religionis christianæ originem rite probari, anathema sit.

5° Si quis dixerit assensum fidei christianæ non esse liberum, sed argumentis humanæ rationis necessario produci;

aut ad solam fidem vivam, quæ per charitatem operatur, gratiam Dei necessariam esse, anathema sit.

6° Si quis dixerit parem esse conditionem fidelium atque eorum qui ad fidem unice veram nondum pervenerunt, ita ut catholici justam causam habere possint fidem, quam sub Ecclesiæ magisterio jam susceperunt, assensu suspenso in dubium vocandi donec demonstrationem scientificam credibilitatis et veritatis fidei suæ absolverint, anathema sit.

## IV.

### De Fide et Ratione.

1° Si quis dixerit in revelatione divina nulla vere et proprie dicta mysteria contineri, sed universa fidei dogmata posse per rationem rite excultam e naturalibus principiis intelligi et demonstrari, anathema sit.

2° Si quis dixerit disciplinas humanas ea cum libertate tractandas esse ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ retineri neque ab Ecclesia proscribi possint, anathema sit.

3° Si quis dixerit fieri posse ut dogmatibus ab Ecclesia propositis aliquando, secundum progressum scientiæ, sensus tribuendus sit alius ab eo quem intellixit et intelligit Ecclesia, anathema sit.

4° Si quelqu'un dit qu'il ne peut y avoir de miracles, et, par conséquent, que tous les récits de miracles, même ceux que contient l'Écriture sacrée, doivent être relégués parmi les fables ou les mythes; ou que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude, et que l'origine divine de la religion chrétienne n'est pas valablement prouvée par eux; qu'il soit anathème.

5° Si quelqu'un dit que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre, mais qu'il est produit nécessairement par les arguments de la raison humaine; ou que la grâce de Dieu n'est nécessaire que pour la foi vivante qui opère par la charité; qu'il soit anathème.

6° Si quelqu'un dit que les fidèles et ceux qui ne sont pas encore parvenus à la foi seule véritable sont dans une même situation, de telle sorte que les catholiques peuvent avoir de justes motifs de mettre en doute la foi qu'ils ont reçue sous le magistère de l'Église, en suspendant leur assentiment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la démonstration scientifique de la crédibilité et de la vérité de leur foi; qu'il soit anathème.

## IV.

### De la Foi et de la Raison.

1° Si quelqu'un dit que dans la révélation divine il n'y a aucun vrai mystère proprement dit, mais que tous les dogmes de la foi peuvent être compris et démontrés par la raison convenablement cultivée au moyen des principes naturels; qu'il soit anathème.

2° Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions, quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée ou que l'Église ne les peut proscrire; qu'il soit anathème.

3° Si quelqu'un dit qu'il peut se faire qu'on doive quelquefois, selon le progrès des sciences, donner aux dogmes proposés par l'Église un autre sens que celui qu'a entendu et qu'entend l'Église; qu'il soit anathème.

C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre suprême charge pastorale, Nous conjurons par les entrailles de Jésus-Christ et par l'autorité de ce même Dieu, Notre Sauveur, Nous ordonnons à tous les fidèles du Christ, et surtout à ceux qui sont à leur tête ou qui sont chargés de la mission d'enseigner, qu'ils apportent tout leur zèle et tous leurs soins à écarter et à éliminer ces erreurs de la sainte Église, et à propager la très-pure lumière de la foi.

Mais, parce que ce n'est pas assez d'éviter le péché d'hérésie, si on ne fuit aussi diligemment les erreurs qui s'en rapprochent plus ou moins, Nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les Constitutions et les décrets, par lesquels le Saint-Siége a proscrit et condamné les opinions perverses de ce genre, qui ne sont pas énumérées ici tout au long. (Traduction du journal l'*Univers*.)

# BIBLIOGRAPHIE.

## I.

*L'assassinat de Rastatt*[1], étude historique, par P. Ristelhueber, membre de la Société de l'histoire de France.[2]

Le traité de Campo-Formio (oct. 1797) avait dissous la coalition que le meurtre de Louis XVI avait armée contre la France : l'empereur François II nous cédait la Belgique et la Lombardie, et consentait, par une convention secrète, à ce que notre frontière s'étendît jusqu'au Rhin ; mais ce dernier point restait à débattre entre le Directoire et le Corps germanique tout entier ; car, par la cession de la rive gauche du Rhin, plusieurs souverains allemands allaient être dépossédés de leurs États, et il s'agissait de leur trouver des compensations sur la rive droite. C'est à la solution de cette difficulté que devait travailler le Congrès qui se réunit à Rastatt, en décembre 1797. Bonaparte, qui venait à la gloire du général de joindre celle du pacificateur, fut nommé plénipotentiaire au Congrès, avec Treilhard et Bonnier ; mais, fatigué des lenteurs de la diplomatie allemande, il quitta bientôt Rastatt et s'embarqua dès le mois de mai 1798 pour son expédition d'Égypte. La Providence, qui avait de grands desseins sur Napoléon, ne voulait point qu'il fût enveloppé dans l'assassinat de nos plénipotentiaires.

C'était au printemps de l'année 1799. Pendant que Bonaparte faisait inutilement le siége de Saint-Jean-d'Acre, une nouvelle coalition se formait en Europe contre la France. Non content d'avoir bouleversé toute l'Italie, le Directoire persistait à vouloir imposer ses volontés à la république helvétique. Les montagnards de la Suisse appellent l'Autriche à leur secours ; la Russie envoie Suwarow avec une armée pour soutenir l'Autriche ; déjà l'on se bat en Suisse et en Italie ; la ville de Rastatt tombe au pouvoir des Autrichiens, et le Congrès se trouve rompu. Les trois plénipotentiaires français, Bonnier, Roberjot, qui avait remplacé Bonaparte, et Jean Debry, qui avait succédé à Treilhard, songent alors à regagner leur pays. Le 28 avril, tout était prêt pour leur départ, quand le colonel

[1] «En écrivant *Rastatt*, dit l'auteur, nous nous rapprochons de l'orthographe la plus ancienne : *Rasteten* (charte de 1177, Crusius, *Ann. suev.* II, 467).

[2] Brochure in-8. Paris, chez Ernest Thorin, 1870 (2e édit.).

autrichien Barbaczy leur signifia l'ordre de quitter la ville dans l'espace de 24 heures : ils se décidèrent à partir sur-le-champ, bien qu'il fût près de dix heures du soir et qu'on refusât de leur donner une escorte. A peine furent-ils sortis de Rastatt, que leurs voitures furent arrêtées par un détachement de hussards autrichiens. Bonnier et Roberjot furent tués sur place; Debry, laissé pour mort, eut la force de rentrer le lendemain à Rastatt et obtint le même jour la permission de passer le Rhin avec sa famille et toutes les personnes de la légation française. Tel est l'événement dont s'occupe la brochure de M. Ristelhueber, «événement, dit Lacretelle, qui, par son atrocité, causera longtemps l'horreur des nations, et par son obscurité, le désespoir des historiens.»

Les nombreux auteurs qui ont parlé de l'assassinat de Rastatt n'en rapportent pas toutes les petites circonstances de la même façon : M. Ristelhueber, entièrement d'accord pour le fond avec M. de Barante, dans son *Histoire du Directoire*, est cependant plus riche en détails; nous regrettons seulement qu'il entre trop brusquement en matière et néglige de rattacher le Congrès de Rastatt aux événements qui l'ont amené. Une page arrachée du milieu de l'histoire n'a tout son intérêt que pour ceux qui sont bien au courant des questions historiques; les autres ont besoin de s'orienter d'abord, et on leur doit quelques réflexions préliminaires.

Après l'exposé des faits, M. Ristelhueber discute la question de savoir quels furent les vrais auteurs de l'abominable forfait commis à Rastatt. Plusieurs opinions ont eu cours à ce sujet.

Les uns ont cru que l'Angleterre avait tramé ce crime pour rendre irréconciliables les haines de l'Autriche et de la France. William Pitt était-il capable d'une pareille atrocité? «On essaya à Paris, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, de jeter l'odieux de cet assassinat sur le cabinet de Saint-James; mais l'opinion publique l'en justifia : la moindre réflexion lui prouvait qu'il était inutile aux intérêts de l'Angleterre.» M. Ristelhueber a trouvé cette première opinion si peu fondée qu'il n'en a point fait mention dans sa brochure : nous ne songeons pas à lui en faire un reproche.

D'autres ont accusé le Directoire d'avoir lui-même ordonné l'assassinat pour stimuler le sentiment national contre l'Autriche, ou pour faire disparaître la trace de négociations secrètes, continuées avec cette puissance malgré la déclaration de guerre. Les journaux autrichiens cherchaient à accréditer ces soupçons, et des brochures allemandes venaient les répandre en France, où l'on n'était déjà que trop disposé à médire du Directoire.[1] On disait et on répétait que les hussards autrichiens qui avaient commis le crime, parlaient très-bien le français; on s'étonnait que Jean Debry en eût été quitte pour quelques blessures insignifiantes ; on se sou-

[1] On lit dans la brochure de M. Ristelhueber deux lettres datées de Colmar, par lesquelles le commissaire du Directoire, Richert, interdisait la circulation de pareilles brochures dans le Haut-Rhin.

venait qu'il était le plus révolutionnaire des trois ministres, et digne pour ce motif des sympathies du Directoire, avec lequel on le soupçonnait d'avoir comploté l'assassinat. Le Directoire contribua lui-même à entretenir cette croyance par l'excès de fureur auquel il se porta dans ses proclamations contre l'Autriche et par les cris de vengeance qu'il fit régulièrement pousser contre cette puissance par le Conseil des Cinq-Cents. L'opinion publique se persuada bientôt que les manifestes emphatiques du Directoire n'avaient d'autre but que de cacher sa propre culpabilité; «mais, dit encore Napoléon, l'opinion publique était alors en guerre avec le Directoire.» Comment, d'ailleurs, soixante français, travestis en hussards autrichiens, auraient-ils pu traverser le Rhin, guetter leurs victimes et s'en retourner en France sans être aperçus? L'histoire n'a donc pas maintenu les accusations des contemporains contre le gouvernement français. — M. Ristelhueber ne s'arrête pas à justifier le Directoire, mais il reproduit ses manifestes contre l'Autriche, et raconte les cérémonies funèbres qui eurent lieu à Paris, en l'honneur des victimes. Son récit serait complet, si l'on y trouvait encore ce qui s'est passé dans le Conseil des Cinq-Cents.

Les émigrés ont été accusés à leur tour de s'être travestis en hussards pour assassiner nos plénipotentiaires. Cette opinion, patronée dès l'origine par certains journaux allemands, vient d'être reprise par M. Mendelsohn-Bartholdy, professeur à Fribourg. M. Ristelhueber semble avoir eu pour but principal de réfuter les assertions de M. Bartholdy, en s'appuyant sur les témoignages publiés par MM. Zandt et de Reichlin-Meldegg : il fait voir que les accusations de M. Bartholdy n'ont point de fondement sérieux, et refuse d'en croire sur cette question l'archiduc Charles ainsi que le président de la régence autrichienne de Fribourg, qui prétendait savoir que Debry soupçonnait les émigrés. A cette dernière assertion, M. Ristelhueber aurait pu répondre par les paroles de Jean Debry lui-même, qui, à la cérémonie funèbre de Paris, déclara formellement qu'il n'attribuait pas aux émigrés l'attentat dont ses collègues avaient été les victimes.

Mais la meilleure manière d'établir l'innocence de l'Angleterre, du Directoire et des émigrés, c'est de faire connaître les véritables auteurs de l'assassinat. M. Ristelhueber montre par de nombreux témoignages qu'on ne s'est pas trompé en accusant le cabinet autrichien.

Et d'abord la culpabilité du colonel Barbaczy est clairement prouvée par la conduite de cet officier, tant avant qu'après l'assassinat, par le procès-verbal des plénipotentiaires allemands qui se trouvaient alors à Rastatt, par le rapport de Jean Debry à M. de Talleyrand, par la relation de M. d'Eggers, conseiller de la légation danoise, enfin par les nombreux témoignages recueillis par MM. Zandt et Reichlin.

Mais de qui le colonel Barbaczy était-il l'instrument? D'après le publiciste alsacien Koch, il aurait agi à l'instigation de la reine de Naples

Caroline, qui lui aurait fait parvenir de Vienne de faux ordres de l'empereur : la reine Caroline aurait voulu du même coup se venger des Français et empêcher de nouvelles négociations entre la France et l'Autriche. Cette opinion, admise par M. Gohier, dans ses *Mémoires*, et reproduite par plusieurs auteurs, est rejetée par M. de Barante : selon lui, M. Koch n'était point placé de façon à pouvoir apprendre un pareil secret, et la reine de Naples n'a point quitté la Sicile à l'époque où cet auteur la fait venir à la cour impériale.

Les plus lourdes charges, au contraire, pèsent sur le cabinet autrichien à qui l'attentat fut imputé dès le principe. Ni Jean Debry, ni les plénipotentiaires allemands ne cachèrent leur opinion à ce sujet, et leurs soupçons sont confirmés par l'attitude de l'Autriche, qui laissa tomber dans l'oubli l'enquête qu'elle avait fait ouvrir après l'assassinat. Ce n'est pas qu'il faille remonter jusqu'à la personne de François II ou à celle de l'archiduc Charles : rien dans le caractère de ces deux princes n'autoriserait de si outrageantes suppositions. D'ailleurs, l'archiduc Charles a déploré le crime de Rastatt, dans une lettre que M. Thiers trouve froide et contrainte, mais qu'il pourrait tout aussi bien nommer franche et énergique. Par contre, il n'a jamais paru facile de disculper le cabinet autrichien : à la suite des révélations de plusieurs auteurs, c'est le ministre Thugut et le comte de Lehrbach qui portent définitivement devant l'histoire la responsabilité des événements de Rastatt.

Il nous reste à savoir si ces deux hommes voulaient la mort de nos plénipotentiaires, ou si, poursuivant un autre but, ils ont causé l'assassinat de Rastatt sans le prévoir. M. Thiers admet qu'un désir de vengeance a pu porter l'Autriche à ordonner l'attentat; mais déjà Schœll exprimait la pensée que les hussards n'avaient peut-être été chargés que d'enlever les papiers des plénipotentiaires, et qu'ils avaient, on ne sait pourquoi, dépassé leurs ordres. C'est cette dernière opinion qui a été reconnue conforme à la vérité. Le baron de Hormayr, archiviste impérial, a définitivement établi que le comte de Lehrbach avait fait attaquer les plénipotentiaires dans l'espoir de saisir sur eux des papiers qui compromissent les souverains de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche[1]; Arnault et Thibaudeau nous montrent le même comte de Lehrbach très-fâché d'apprendre que les hussards avaient massacré des hommes qu'ils ne devaient que *houspiller*. Bientôt Lehrbach eut encore le chagrin de constater que les papiers qu'il convoitait lui avaient échappé ; car les ministres français avaient mis leurs pièces les plus importantes sous la garde du comte de Gœrtz, envoyé de la Prusse : il apprenait ainsi que, quand on a résolu le

[1] D'après le baron de Hormayr, l'espion Schuhmacher se serait vanté d'avoir servi à la fois l'Autriche et la France, d'avoir comploté avec l'Autriche l'assassinat des plénipotentiaires, après avoir engagé ceux-ci à mettre leurs papiers en sûreté.

mal, on n'est sûr ni d'observer dans l'exécution les bornes que l'on s'était proposées, ni d'arriver au but que l'on voulait atteindre.

Telle est cette question de l'assassinat de Rastatt, sur laquelle M. Ristelhueber vient de publier une *Étude historique*. Nous n'avons pas, dans cette analyse, entièrement suivi la marche de l'auteur : il nous semblait, en lisant sa brochure, que les témoignages pourraient s'y enchaîner d'une manière plus méthodique. C'est d'ailleurs le seul reproche que nous ayons à faire à un travail très-intéressant, et qui sera accueilli avec faveur par tous ceux qui aiment l'étude de l'histoire.

Qu'on nous permette d'ajouter un mot sur le compte de Jean Debry. Nommé préfet du Bas-Rhin, pendant les Cent-Jours, il montra, dit-on, une grande modération et prit plus d'une fois sous sa protection les prêtres et les royalistes persécutés. Après le retour des Bourbons, il fut condamné à l'exil pour avoir autrefois voté la mort de Louis XVI. Il rentra en France, en 1830, et mourut à Paris en 1834. On assure que, désabusé des rêves qui avaient coûté tant de sang à la France, il termina sa vie dans l'exacte pratique de tous les devoirs de la religion, — doublement heureux, par conséquent, d'avoir échappé aux assassins de Rastatt.

Ch. Marbach.

## II.

La *Revue* a plus d'une fois rendu hommage au talent aussi religieux que profond de feu M. Wackenthaler.

Une des œuvres qu'il nous a laissées, est sa *Méthode de plain-chant*. Il la publia pour faciliter au jeune clergé l'étude de cette branche de la musique.

On y lit avec intérêt une légère esquisse de l'origine et des progrès du chant grégorien; on suit sans aucun effort l'exposé aussi net que concis des règles du chant sacré, et l'on est satisfait de trouver à la fin de ce petit livre un recueil d'exemples qui donnent la solution des difficultés que le célébrant peut rencontrer dans le chant d'une partie quelconque de l'office divin.

Cette succincte analyse de la *Méthode* montre combien elle peut rendre de services aux ecclésiastiques et à tous ceux qui doivent avoir quelque connaissance du plain-chant. E...

# CHRONIQUE D'ALSACE.

SOMMAIRE. — Pose de la première pierre d'une chapelle, chez les *Petites-Sœurs* des Pauvres. — *Œuvre de la Sainte-Enfance.* — Mandement de Mgr Freppel pour la prise de possession de son siége. — Confession des convertis. — Circulaire de M. le préfet du Bas-Rhin aux délégués cantonaux. — Paroisse catholique d'Odensé.

**STRASBOURG.** — Les Petites-Sœurs-des-Pauvres, dont la charité est justement appréciée à Strasbourg, nourrissaient depuis longtemps un vœu bien cher à leur cœur. Le réfectoire de l'ancien Petit-Séminaire avait été transformé en chapelle, mais en chapelle très-pauvre et très-insuffisante. La foi de ces bonnes sœurs souffrait de ne pouvoir offrir à Jésus-Christ une demeure plus digne de sa présence réelle parmi les hommes; et leur charité était attristée de voir leurs pauvres trop à l'étroit dans une chapelle écrasée et malsaine, surtout pendant les chaleurs de l'été. Construire une église plus convenable et plus spacieuse : tel était le désir dont elles avaient souvent demandé la réalisation à saint Joseph, leur père et leur patron. Ce vœu devait être longtemps contrarié par la modicité des ressources, la cherté des vivres et le nombre des vieillards. Aujourd'hui les difficultés commencent à disparaître.

Le dimanche 8 mai, une foule nombreuse d'amis des Petites-Sœurs assistait à la pose de la première pierre d'un nouveau sanctuaire. La cérémonie était présidée par M. le grand-vicaire Rapp, qui depuis de longues années donne à l'œuvre des preuves multiples de sympathie et de dévouement. M. Rapp a rappelé à une assistance attentive la grandeur de l'œuvre entreprise : préparer une demeure au Tout-Puissant, et un lieu de prière pour les pauvres vieillards. Expliquant le sens mystérieux de la cérémonie, l'orateur a particulièrement insisté sur la belle signification de la pierre angulaire. Le temple vivant de l'Église a pour fondements les apôtres et les prophètes; Jésus-Christ est la pierre angulaire; les fidèles, pierres vivantes, doivent être unis entre eux par la charité, et rattachés par la foi et la soumission au Pape, clef de voûte de l'édifice. — Si la piété du Moyen-Age a construit nos superbes cathédrales, la foi de notre siècle se manifeste également par la construction et l'embellissement des églises. En terminant, M. le grand-vicaire a recommandé la nouvelle église à la charité des assistants. Beaucoup de prêtres de la ville étaient venus assister à cette fête et prendre part au bonheur des pauvres : de ce nombre étaient aussi le supérieur et plusieurs professeurs du Petit-Séminaire, heureux de voir transformée en un asile de charité cette maison à laquelle les attachent tant de souvenirs du passé.

Naturellement la nouvelle construction ne sera pas un temple magnifique ; le luxe est inconnu aux Petites-Sœurs, dont le nom déjà indique l'humilité. Ce sera une chapelle modeste, très-convenable pourtant, surtout spacieuse et bien saine. Aussi la joie et le contentement régnaient parmi ces bons vieillards, qui seront tout heureux dans quelques mois d'assister au sacrifice de la messe dans leur église nouvelle ; les Sœurs étaient radieuses de voir leur vœu si ardent commencer enfin à se réaliser. La chapelle sera dédiée à saint Joseph, le patron des Petites-Sœurs, et la première pierre a été posée le jour où l'Église célèbre le patronage de saint Joseph.

Ce n'est pas tout de jeter les fondements d'une construction nouvelle ; la première pierre est posée, mais pour mener à bonne fin cette entreprise, les Petites-Sœurs ont foi dans la Providence et dans les âmes généreuses. Par leur dévouement obscur, mais fécond en heureux résultats, les Sœurs-des-Pauvres méritent toute la sympathie des catholiques de Strasbourg et de l'Alsace. Plus de cent cinquante vieillards trouvent, dans cette maison un abri, le vêtement et la nourriture. La charité ingénieuse des Sœurs sait adoucir pour eux les ennuis de la vieillesse et embellir leurs derniers jours. — Heureux si par ces lignes nous pouvions intéresser à l'œuvre des Petites-Sœurs la générosité et la bonté de quelques âmes ! En retour de leur charité, elles obtiendraient beaucoup : la prière du pauvre.

E. Wernert.

— On lit dans le dernier numéro des *Annales de la Sainte-Enfance :*

«Le Conseil central vient de recevoir l'avis officiel que le Saint-Père a daigné nommer S. Ém. le cardinal *Annibal* Capalti, *protecteur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, en remplacement de feu le cardinal *de Reisach*. Nous devons voir dans cette nomination une nouvelle preuve de la bienveillance que Sa Sainteté n'a jamais cessé de témoigner à l'Œuvre de la Sainte-Enfance, et nous sommes certains que les associés partageront entièrement la reconnaissance et les sentiments du Conseil central.»

Le diocèse de Strasbourg occupe le cinquième rang parmi les diocèses de France pour la collecte de 1869. Le diocèse où la collecte a été la plus forte est celui de Cambrai, qui, du reste, pour toutes les œuvres de charité, peut servir de modèle à la France entière.

Voici les quatre diocèses qui sont avant le nôtre pour la recette de l'année 1869 :

| | FR. | C. |
|---|---|---|
| Cambrai. . . . . | 87,416 | 94 |
| Paris. . . . . | 73,903 | 51 |
| Coutances . . . . . | 43,473 | 22 |
| Arras. . . . . | 39,062 | 12 |

Pour notre diocèse, la recette totale a été de 37.915 fr. 45 c. Les *Annales* portent 37,975 fr. 45 c. ; il y a là une erreur typographique, à moins que

le trésorier n'ait reçu une somme de 60 fr. qui n'a point passé par nos mains.

La recette totale de la France pour la Sainte-Enfance a été de 1,093,377 fr. 65 c., dépassant de 200,000 fr. l'ensemble des collectes de tous les autres pays du monde catholique. P. Mury.

— Mgr Freppel a pris possession de son siége par procuration ; à la date du 20 avril, le lendemain de son sacre, Sa Grandeur adressait à ses diocésains un mandement dont nous citerons quelques lignes, ne pouvant à notre grand regret le reproduire intégralement. Après avoir montré la force et la tendresse des liens qui unissent l'évêque à son église, Mgr Freppel s'écrie : «Dieu veuille que ce langage ait été compris de nous et que le souvenir d'une alliance si étroite reste à jamais gravé dans le plus profond de notre cœur. Aussi bien nous suffit-il en ce moment de regarder autour de nous pour nous convaincre que la divine charité est l'âme du pouvoir spirituel, et que le caractère de la paternité resplendit à son plus haut sommet. Dans cette ville où les grands exemples expliquent les grands devoirs, il est un homme en qui l'autorité atteint sa plénitude. Héritier des gloires d'une dynastie dix-huit fois séculaire, il réunit dans sa personne tout ce qui commande le respect et la vénération des peuples. Dieu lui a mis en mains les clefs du royaume des cieux, et les siècles ont déposé sur son front la couronne des princes de la terre. *Docteur infaillible, il courbe les intelligences sous le joug de la vérité; législateur universel, il impose aux volontés le frein de la discipline; juge suprême, il jette à travers nos disputes et nos contradictions les arrêts irréformables d'un tribunal sans appel.* Mais il est un titre devant lequel toutes ces dignités s'effacent ; et quand nous voulons désigner un tel ensemble de pouvoirs par ce qui domine en eux, nous appelons cet homme en qui le sacerdoce et la royauté viennent se joindre dans l'éclat d'une double majesté, nous l'appelons, dis-je, le Père commun des fidèles, le Saint-Père.»

Ailleurs, le jeune prélat salue avec effusion la terre d'Angers et ses habitants, puis songeant à l'Alsace, il lui donne ce touchant souvenir : «Et maintenant que des liens si sacrés nous attachent à vous pour l'avenir, permettez-nous de nous retourner un instant vers tout ce qui nous a été plus cher dans le passé, pour dire adieu *à cette province natale où nous avons fait nos premiers pas dans le sacerdoce*, sous le regard bienveillant d'un vénérable prélat, *l'une des gloires les plus pures de l'épiscopat français*;.... ni le temps, ni la distance ne parviennent à détruire l'union des âmes ; et la foi sait retenir dans le cœur du chrétien ce que l'humaine inconstance pourrait menacer de l'oubli.»

Monseigneur d'Angers a pris pour armes une abeille d'or sur champ d'azur, avec cette légende : *Sponte favos, ægre spicula.* — «Le miel de grand cœur, les dards à regret.»

La nouvelle suivante fera plaisir à tout le clergé d'Alsace. «Ne pouvant

donner des camails à tous mes amis de l'Alsace, nous écrivait M. Freppel à la date du 28 avril, et voulant néanmoins les rattacher par quelque lien à mon diocèse, j'ai tranché la difficulté en nommant chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers M. Michel Velten, curé de Blienschwiller depuis quarante-trois ans. L'évêque de Strasbourg a fort approuvé le choix que j'ai fait de ce vénérable vieillard pour donner un témoignage d'affection au clergé d'Alsace. Il faut savoir honorer les simples desservants, quand ils le méritent.[1]» P. Mury.

— *Confession des convertis.* — Une divergence d'opinion et de pratique s'étant élevée en Angleterre au sujet de la Confession des néo-convertis, l'archevêque de Westminster, au nom de l'épiscopat anglais, a adressé la question suivante à la sacrée Congrégation de l'Inquisition :

«*An debeat confessio sacramentalis a neo-conversis in Anglia «exigi», et an ea debeat esse «integra»?*

«*Resp. «Affirmative».*

La sacrée Congrégation a joint à la réponse une décision antérieure, qui porte : «*N... rebaptizandum sub conditione et collato baptismo, ejus præteritæ vitæ peccata confiteatur, et ab iis sub conditione absolvatur.*»

Cette solution peut avoir son utilité pratique dans notre province où les conversions ne sont pas rares. X.

— Le Conseil départemental de l'instruction publique a renouvelé pour trois ans la délégation cantonale. Le 8 mars, M. le Préfet du Bas-Rhin adressait aux délégués une circulaire que nous allons reproduire en grande partie.

«... La mission qui vous est confiée, disait M. le baron Pron, est importante, et il ne vous paraîtra pas hors de propos que j'appelle votre attention sur quelques-unes de vos attributions.

«MM. les délégués sont aux yeux de la loi les représentants des familles dans les écoles. C'est au nom des familles que leur influence morale s'y fait sentir et que leur autorité s'y exerce.

«Dans les écoles libres leur inspection ne peut porter que sur la moralité, l'hygiène et la salubrité; dans les écoles publiques leur surveillance s'étend sur l'enseignement. Ils n'ont pas, il est vrai, à juger les méthodes employées, ni les livres mis entre les mains des enfants par M. le Recteur de l'académie; mais ils examinent les élèves sur la lecture, l'écriture, le calcul; ils s'assurent que les enfants reçoivent dans les écoles une instruction suffisante; qu'ils y puisent de bons préceptes et y rencontrent de bons exemples; qu'ils y contractent des habitudes d'ordre, de propreté, de politesse; en un mot, qu'ils sont bien élevés. Ils vérifient si l'instruction morale et religieuse

[1] Il faut ajouter que ce camail n'a guère servi qu'à orner un cercueil : M. Velten est mort le dimanche 8 mai. P. M.

est donnée conformément au vœu des familles et selon les prescriptions de la loi. Ils examinent si, par leur conduite personnelle, aussi bien que dans leurs rapports avec les parents et les autorités locales, les instituteurs et institutrices répondent à ce qu'exige la mission dont ils sont investis. Ils désignent ceux qui leur paraissent dignes de récompenses.

«Leurs visites dans les écoles, quand elles sont souvent renouvelées, stimulent le zèle des maîtres et contribuent beaucoup à la bonne tenue des classes. Placés près des établissements scolaires, ils sont à portée de recueillir journellement les faits qui intéressent le service de l'enseignement dans leurs circonscriptions et d'en donner connaissance au Conseil départemental de l'instruction publique, avec lequel ils sont autorisés à correspondre. Ils peuvent appeler notre attention, celle du sous-préfet, de l'inspecteur de l'académie, de l'inspecteur primaire, sur les réformes à opérer, sur les besoins à satisfaire.

«Leur examen porte non-seulement sur la personne, mais aussi sur le matériel des classes. Ils signalent les maisons d'école qui ont besoin d'être réparées, assainies, agrandies ou reconstruites, provoquent l'acquisition des objets mobiliers qui manquent dans les classes, la formation de bibliothèques scolaires, l'achat de livres pour les élèves indigents.

«En un mot, les délégués cantonaux doivent éclairer l'administration sur tout ce qui intéresse le service de l'instruction publique, et indiquer les améliorations qu'il leur paraîtrait utile d'introduire dans ce service.

«Ils se réunissent, au moins une fois par an, au chef-lieu du canton, pour convenir des avis à transmettre su Conseil départemental....

«Toutes les mesures utiles proposées par MM. les délégués sont réalisées successivement dans la limite des ressources disponibles.....»

— On lit dans les *Annales de l'Archiconfrérie du Très-Saint-Cœur-de-Marie :*

Odensé (Danemarck), le 28 mars 1870.

MONSIEUR ET VÉNÉRÉ CURÉ,

Le 22 octobre 1867, la mission d'Odensé en Danemarck (île de Fionie) fut ouverte dans un pauvre local. Les *Missions catholiques* ont donné de la nouvelle mission une notice dans les numéros 49 et 50 de l'année 1869. La mission, qui ne semblait d'abord guère capable de vivre longtemps, s'est consolidée et développée d'une manière consolante par la bonté de de Dieu et la protection de sa sainte Mère, notre bonne Patronne. Par une disposition heureuse de la divine Providence, la mission a pu faire l'acquisition d'une propriété admirablement située au centre de la ville, à côté de la place où saint Canut, roi et patron du Danemarck, a été martyrisé. Un bâtiment a été converti en une petite église qui sera appelée

«Église de Marie,» elle sera bénite solennellement le 1er mai prochain et dédiée spécialement au saint et immaculé Cœur de Marie. Pour étendre l'honneur et le culte de la sainte Vierge dans une ville et un pays où ses célestes priviléges sont entièrement méconnus, et où on la met au rang et à l'égal des femmes ordinaires; pour attirer sur cette petite paroisse et cette ville les grâces de conversion qui nous sont nécessaires, j'ai dedepuis longtemps souhaité que ma petite paroisse fût agrégée à l'Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie, établie dans l'église de Notre-Dame des Victoires de Paris. J'ai fait déjà plusieurs offices divin à cette intention : ils ont été suivis avec dévotion et attention par la paroisse.

Veuillez agréer, etc.

S.-L. Lichtlé,
Missionnaire apostolique.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Schall, curé de Wittisheim, curé à Willgottheim.

Bronner, curé de Schirrhein, curé à Wittisheim.

Benjamin, curé de Wolfisheim, curé à Schirrhein.

## DÉCÈS.

Maliszewski (Casimir), prêtre habitué de la Cathédrale, décédé à Cracovie, au mois de mars.

Kister, ancien vicaire de Niederbronn, âgé de 28 ans, retiré à Kirrwiller.

Velten (Michel), curé de Blienschwiller, âge de 76 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES.

## DE LA LIMITE

DES

# DEUX GERMANIES CIS-RHÉNANES

## PAR L'OBRINCA.

### RÉPONSE A LA CRITIQUE DE M. L'ABBÉ MARTIN.

Nous abordons sans préambule et sans personnalités le fond de la question.

Au reproche que nous adresse M. l'abbé Martin de n'avoir pas eu recours au texte grec lui-même, nous répondrons : que nous avions demandé ce texte à la bibliothèque de Colmar, laquelle ne le possède pas, bien qu'elle compte plus de 50,000 volumes. Nous ajouterons même que notre conviction intime était que M. l'abbé Martin ne le possédait pas non plus, attendu qu'à la page 44 de son ouvrage sur les Deux-Germanies, nous avions lu : « Qu'est-ce donc que l'Obrinca *fluvius?* » Sans cela, nous eussions été le prier de nous le communiquer.

Quant au fond de la question, voici notre réponse : admettons qu'il faille traduire dans leur sens le plus absolu les mots : *ad Occasum* ou πρὸς δυσμὰς, et qu'il faille lire : « la courbe que fait le fleuve vers l'Occident », au lieu de : « la courbe que fait le fleuve vers sa chute » : — nous disons que cela ne change rien à la question, attendu également, que rien n'est changé à la situation topographique

de la courbe de Mayence, à l'extrémité ouest de laquelle se trouvait la chute du Rhin, à laquelle nous rapportons la dénomination d'Obrinca, le Bingerloch de nos jours. Examinon plus avant.

Ptolémée est le seul auteur qui relate un fleuve du nom d'Obrinca, et ce nom, il ne le cite que trois fois. Quand donc on s'occupe de rechercher quel il a été, la première chose à faire est de mettre en lumière les trois passages où il est relaté. Or, c'est ce que M. l'abbé Martin n'a point fait dans ses Deux-Germanies, où tout au contraire il omet de donner précisément celui des trois passages qui est le nœud gordien de la question. Il en parle, c'est vrai; mais il en parle de manière à faire croire au lecteur que ce qu'il en dit n'est qu'une simple appréciation, personnelle à l'auteur, et nullement la conséquence d'un texte précis : on en jugera tout à l'heure.

Voici ce que Ptolémée nous en dit au chapitre IX.

«La frontière de la Gaule-Belgique est formée à l'Orient par le «fleuve du Rhin, depuis sa source dans les Alpes jusqu'à son em-«bouchure dans la mer; cette frontière est partagée en deux *par la «courbe que fait le fleuve Obrinca vers l'Ouest,* à la latitude «28°—50. La zône territoriale qui longe le Rhin sur la rive gauche, «depuis la mer jusqu'à l'Obrinca, s'appelle *Germanie inférieure;* et «celle qui s'étend au midi de l'Obrinca, s'appelle la *Germanie supé-«rieure.*»

On le voit, la liaison entre toutes ces données est intime.

Voici le texte du passage le plus explicite, tel que nous le devons à l'obligeance de M. Reussner, bibliothécaire de la ville de Strasbourg :

«Τὸ δὲ κατὰ τὴν τοῦ Ὀβρίγκα ποταμοῦ πρὸς δυσμὰς ἐκτροπὴν μοίρας.... $\overline{\text{Κη}}$ — $\overline{\text{ν}}$.»

Scottus avait traduit ce texte par :

«*Divertigium autem quod juxta Obrincum fluvium est ad Oc-«casum.*»

C'est cette traduction que nous avions eue sous la main. Elle omet de rendre le mot ἐκτροπὴν, et elle pèche encore par le mot *juxta* pour κατὰ, en ce que ce dernier signifie : *dans, par,* quand il marque le lieu où la chose se passe.

Ce texte si important, omis par M. l'abbé Martin, avait de droit sa place à la page 42 de ses *Deux-Germanies*, où il se contente de dire : « que la Gaule-Belgique *est limitée par le Rhin* » : après quoi

il donne la nomenclature des peuples et de leurs villes, et termine en disant :

«Nous avons tenu à transcrire *en entier* ce passage qui a tant «exercé la sagacité des plus célèbres critiques.»

Ce texte omis avait sa place encore, pages 44 et 45, après la question nettement posée : «Qu'est-ce que l'Obrinca fluvius, qui sert «de limite aux deux Germanies?»

Ainsi posée, la question ramenait d'elle-même au texte de Ptolémée; mais au lieu de le donner, voici comment M. l'abbé Martin amène sa réponse :

«D'après Ptolémée, ce fleuve est situé au midi de Mayence. Il n'y «a pas de ce côté du Rhin de cours d'eau assez important pour servir «de limite à deux provinces ou à deux subdivisions de provinces.[1]

«Les placer au-delà du Rhin, comme le veulent certains critiques «allemands, est absolument impossible, car il s'agit d'une limite «entre deux contrées cis-rhénanes. Ptolémée s'est trompé sur un «point, sur la situation de Mayence par rapport à ce cours d'eau.[2] Il «a fait un déplacement de Mayence, qui se trouvait dans la Germanie «supérieure, comme nous le verrons à l'article consacré à Tacite, «et conséquemment devait se trouver au midi et non au nord de «l'Obrinca.

«Mais l'Obrinca lui-même, qu'est-il? — Grandidier a émis l'ingé«nieuse idée que ce nom n'est que le mot *Ober-Rhein*, travesti par «Ptolémée en grec. «Le géographe égyptien, dit-il, a pu facilement «former son Obrinca de ces deux mots germains grécisés.» — «M. Trouillat émet la même opinion. Ce qui est certain, c'est que le «Rhin, pour les Romains comme pour les Germains, était divisé en «Rhin supérieur et en Rhin inférieur; ce qui est certain encore, c'est «que le Rhin supérieur commençait au nord de Mayence, ainsi que «nous le démontrerons ailleurs; ce qui est naturel aussi, *c'est que*

[1] Nous ferons remarquer, en réponse à la réflexion de M. l'abbé Martin, que le fameux Rubicon n'a qu'un parcours de 25 kilomètres, tandis que la Moder en a 80, que la Zorn en a 90, que le Speierbach en a 60, que la Nahe en a 115. La remarque de M. l'abbé Martin n'est donc pas juste.

[2] La latitude de Mayence, indiquée par Ptolémée, est à $27°-\frac{20}{50}-15$, et celle de la courbe de l'Obrinca l'est à 28°-50-0.

Or, les nombres étant indiqués par les lettres ordinaires, il se trouve qu'ici il y a un Z' et un H' en jeu; le Z' a pu être mal écrit, et être lu pour l'H'. De là un 8 pour un 7.

«*le fleuve décrivant en cet endroit une courbe considérable*, le changement de dénomination se soit établi là.

«Il n'y a qu'une difficulté, c'est que de cette manière, entre les «deux provinces ou subdivisions de provinces, cette courbe du Rhin «ne pouvait servir de limite naturelle; mais si on remarque que la «Moselle se jette *un peu*[1] plus au Nord dans le Rhin, on pourra *ad-«mettre* que cette rivière servait de limite *intérieure* entre les deux «provinces cis-rhénanes, ainsi que nous l'établirons ailleurs. Si on «remarque qu'à cette courbe, dans l'angle oriental de laquelle se «trouve Mayence, le Rhin a parcouru la moitié de son cours, *l'opi-«nion* de Grandidier et de Trouillat sur l'Obrinca ne paraîtra pas si «naïve et si téméraire, ni Ptolémée si coupable d'avoir assigné sous «ce nom germain grécisé, *parce detorta*, cette limite aux deux «provinces du Rhin.»

En lisant cette longue tirade de M. l'abbé Martin, qui est-ce qui se douterait seulement que Ptolémée ait écrit : «Le partage a lieu par la courbe du fleuve Obrinca vers l'Ouest?»

Mais M. Martin ayant promis d'établir ailleurs que la Moselle servait de limite aux deux Germanies, nous cherchons et trouvons à la page 62 :

«Reste la limite méridionale à déterminer. Comme elle servira en «même temps de borne septentrionale à la Germanie supérieure, il «faudra insister davantage sur sa position. Nous avons dit que c'est «la Moselle. C'est là l'Obrinca de Ptolémée, *si on ne veut pas la voir* «dans le Rhin lui-même qui, au-dessus de Mayence fait cette grande «courbe *dont nous avons parlé*, et distingue le Rhin inférieur du «Rhin supérieur.»

On vient de le lire : M. l'abbé Martin en a parlé ; Grandidier a émis son opinion ; Trouillat, également ; seul Ptolémée a gardé là-dessus, paraît-il, le silence le plus absolu. C'est ainsi qu'on élude les questions embarrassantes ; en un mot, qu'on échappe par la tangente. Aussi, dans sa critique, M. Martin essaie-t-il du même stratagème.

En effet, se trouvant forcé de donner le texte omis jusqu'ici, afin de pouvoir nous combattre, il omet dans le texte la préposition κατὰ, sans laquelle l'esprit ne peut se fixer sur la valeur locale du mot ἐκτροπὴν ; de plus, il fait précéder le texte de l'observation : «que

[1] Ce peu n'a que 60 kilomètres, c'est-à-dire la distance de Bâle au Sponeck, ou la longueur du département du Haut-Rhin !

l'*ad Occasum* ne se trouve que dans le passage relatif à la limite *orientale* de la Gaule-Belgique», ce qui induit le lecteur à conclure que cette indication n'est absolument pour rien dans la limite des deux Germanies. De plus, il distrait son lecteur au moyen d'une argumentation, dans laquelle il nous fait dire le contraire de ce que nous avons dit, et le ramène sur la même observation : «que le pre-«mier passage de Ptolémée ne se rapporte qu'à la limite orientale de «la Gaule-Belgique, et que dans l'autre passage il n'est question que «de la limite méridionale de la Germanie inférieure.»

Que de peines pour faire oublier que c'est le même Obrinca qui formait le point de partage de la grande frontière de la Gaule-Belgique et en même temps celui des deux subdivisions de provinces, dites les Deux-Germanies!

Dans cette argumentation de déviation, M. l'abbé Martin nous fait dire, nous fait prétendre : «que Ptolémée aurait donné l'Obrinca comme étant à la fois une limite occidentale et une limite méridionale»; tandis que nous disions : «que la traduction d'*ad Occasum*, par Occident, faisait chercher à l'Ouest une limite *toute méridionale.*» Ce qui est tout autre chose, et nous disions cela parce que le point de départ de notre travail s'est trouvé être la traduction : ***Divertigium juxta Obrincum est ad Occasum.***

Mais passons aux «*arguments positifs*, fournis par *l'histoire authentique*», que M. l'abbé Martin affirme avoir donnée dans ses *Deux-Germanies*. Nous y trouverons pour le moins la Moselle, citée en toutes lettres comme limite des Deux-Germanies, ou, à défaut de cette précision, quelque chose qui satisfasse le raisonnement et conduise à la conclusion réclamée en faveur du système de la Moselle-Obrinca.

Avant d'aller plus loin, il devient nécessaire de dire un mot sur la base même de l'argumentation générale de M. l'abbé Martin, voulant démontrer que Trèves et la Moselle faisaient partie de la Germanie supérieure.

Cette base est la défense faite aux généraux romains de franchir les limites de leurs divisions sans un ordre supérieur. Si donc M. l'abbé Martin arrivait à démontrer qu'une fraction de l'armée du Haut-Rhin se trouvait à Trèves, à titre de garnison ordinaire, il serait prouvé dès lors que Trèves faisait partie de la Germanie supé-

rieure : d'où l'on pourrait conclure que la Moselle était l'Obrinca de Ptolémée.

La question ainsi nettement posée, examinons si M. l'abbé Martin l'a effectivement résolue, comme il l'affirme.

Parmi les textes si nombreux que nous donne M. l'abbé Martin, il en est un qu'il laisse dans l'ombre, bien qu'il soit très-important, qu'il soit très-connu, et d'ailleurs d'une histoire très-authentique : c'est celui de Ptolémée, précédant seulement de quelques lignes les détails sur les Deux-Germanies. Ce texte nous apprend :

«Qu'à l'orient des Rémois, mais plus au Nord, se trouvaient les «*Trévires*, capitale Trèves ;

«Que plus au Sud se trouvaient les Médiomatrices, et au-dessous «de ceux-ci et des Rémois, les Leuces, capitale Tullium, etc., etc.»

Après cela seulement, Ptolémée nous apprend :

«Qu'à l'orient de ces populations se trouvaient les Deux-Germa-«nies, sur la rive gauche du Rhin.»

Si donc Trèves et les Trévires avaient fait partie de l'une ou de l'autre Germanie, Ptolémée les eût compris dans la nomenclature détaillée des cités qui composaient ces deux provinces.

Dans ses *Deux-Germanies*, M. l'abbé Martin a consacré les pages 46 à 65 à une foule de textes tirés de Dion Cassius, d'Ammien Marcellin, de Pomponius Méla, de Lucain, de Florus, d'Eutrope et de Tacite. Tous sont relatifs aux Deux-Germanies ; ils indiquent péremptoirement qu'il y avait la Germanie supérieure et la Germanie inférieure ; mais de trace de limite par la Moselle ? point. Cependant comme M. l'abbé Martin indique spécialement dans sa critique trois preuves *capitales*, nous allons les reproduire :

Il y a d'abord la révolte des légions de Germanicus, an 14 de notre ère.

Germanicus, gouverneur des Gaules, y réglait le cens, quand survint la mort d'Auguste. Tibère monta sur le trône. Germanicus fit prêter serment de fidélité, en faveur de Tibère, aux cités voisines, aux Séquanais et aux villes de la Belgique. Là, Germanicus apprit la révolte des quatre légions de la Germanie inférieure, rassemblées à l'Ara-Ubium, lesquelles voulaient le faire empereur. Il

s'y rendit en toute hâte. Par sa fermeté, par des largesses et des congés, il parvint à rétablir l'ordre.

Puis il se rendit à l'armée de la Germanie supérieure, et lui fit prêter serment à son tour.[1] Après quoi il revint à l'Ara-Ubium.

Tout cela avait duré assez de temps pour qu'une députation du Sénat de Rome parvînt jusqu'auprès de Germanicus.

A l'arrivée de cette députation, les soldats s'imaginèrent qu'on allait leur retirer les faveurs obtenues, et les scènes les plus violentes s'ensuivirent. «Alors tout le monde blâmait Germanicus de ne pas «se rendre à l'armée supérieure, où il trouverait obéissance et se-«cours contre les rebelles.» — « *In eo metu, arguere Germanicum «omnes, quod non ad superiorem exercitum pergeret, ubi obsequia «et contra rebelles auxilium.*»

Ce fut au milieu de ce tumulte que Germanicus se décida à envoyer sa femme et son fils à Trèves, sans aucune espèce d'escorte. Cet acte de défiance jeta le trouble chez les légionnaires et les fit rentrer en eux-mêmes. Par contre, la confiance de Germanicus dans les Trévires, bien qu'ils fussent d'une autre province (*externæ fidei*), causa aux légionnaires une jalousie profonde (Tacite, ch. 31 à 42, livre Ier des *Annales*).

C'est de l'ensemble de ces circonstances, rappelées par M. l'abbé Martin, pages 62 et 63 de ses *Deux-Germanies*, qu'il conclut enfin :

«Agrippine et son fils, le pupille des légions, se réfugient à «Trèves;

«C'est donc à Trèves que se trouvait une partie au moins de l'ar-«mée supérieure;

«C'est donc à Trèves que commençait le Haut-Rhin. Mais Trèves «est sur la Moselle, donc la Moselle servait de limite aux deux Ger-«manies.»

Il est difficile de concevoir des conséquences plus forcées que celles que M. l'abbé Martin a su tirer des prémisses ci-dessus.

En effet, le texte ne dit nulle part que des troupes de la Germanie supérieure se trouvaient en ce moment à Trèves, et M. l'abbé Martin n'avance cette proposition que par suite d'une coïncidence de

[1] «*Germanicus, superiorem ad exercitum profectus, secundam et tertiam decumam et sextam decumam legiones, nihil cunctatas, sacramento adigit. — Quartadecumani paulum dubitaverant.*» Chap. 37.

temps, entre les conseils qu'on donnait à Germanicus de se rendre à cette armée, et la décision qu'il prit d'envoyer Agrippine à Trèves.

Or, dans ce moment-là, tout le monde ignorait quelle serait l'issue de la révolte, et s'il ne faudrait pas mettre les légions fidèles aux prises avec les légions révoltées, ce qui eût forcé Agrippine de revenir sur ses pas et de suivre tous les mouvements de cette armée en campagne; chose qui ne pouvait guère être convenable pour Agrippine, alors sur le point d'accoucher, et pour laquelle une ville tranquille était bien préférable à un camp de soldats fidèles. A ce sujet, il faut remarquer que Trèves avait prêté serment de fidélité, ainsi que les autres villes de la Belgique, et que, dès lors, Agrippine pouvait s'y rendre à titre égal, comme à l'armée du Haut-Rhin.

Enfin, en admettant un instant, avec M. l'abbé Martin, qu'une partie de l'armée du Haut-Rhin se trouvait réellement alors à Trèves, est-ce à dire pour cela qu'elle s'y trouvait à titre de garnison ordinaire? Est-ce que Germanicus ne revenait pas précisément du Haut-Rhin? et peut-on le supposer assez mauvais général pour n'avoir pas donné à C. Silius, le commandant des troupes du Haut-Rhin, les ordres que comportait la situation?

Donc, même dans ce cas, la présence à Trèves d'une partie de l'armée du Haut-Rhin ne saurait être une preuve qu'elle y était à titre de garnison ordinaire, et dès lors que la Moselle formait limite entre les deux Germanies. Autrement on conclurait avec tout autant de logique que Paris faisait partie de la Picardie, en 1848, parce que la garde nationale d'Amiens se battit dans les rues de la capitale, pendant les funestes journées de juin.

Nous venons d'examiner ce que M. l'abbé Martin appelle sa preuve *capitale* (p. 62, A.); voyons la seconde preuve.

Cette seconde preuve est tirée de la guerre civile de l'an 69 de notre ère.

Tout le nord de la Germanie inférieure était en armes; Civilis, à la tête des légions bataves, tenait tête aux troupes romaines, avec des chances assez heureuses.

L'empereur Vitellius étant venu à mourir, la levée de boucliers devint plus générale. Les Lingons, les Trévires et la Germanie supérieure se mirent de la partie; de plus, les chefs de l'insurrection s'abouchèrent à Cologne avec les Germains d'outre-Rhin. Sabinus commandait les Lingons; Civilis, les Bataves; et trois chefs Trévires

se partageaient plus spécialement les soins de la guerre dans les Deux-Germanies : c'étaient Classicus, Valentinus et Tutor ; à ce dernier était échue la défense du Haut-Rhin.

Civilis tenait en échec deux légions dans Vétéra ; Sabinus, avec ses Lingons, attaqua les Séquanais restés fidèles à Rome ; Classicus se porta d'abord sur Novésium, où il fit tuer le commandant du camp, Vocula, par un déserteur de la 1re légion ; et ayant exigé de la légion de Novésium le serment de fidélité à l'empire des Gaules, il alla rejoindre Civilis sous le camp de Vétéra. Tutor, de son côté, avait investi l'Ara-Ubium, et y avait reçu le serment des troupes ; de là, il se rendit dans le Haut-Rhin où il reçut celui de toutes les troupes, après toutefois qu'il eut fait égorger, à Mayence, les Tribuns des soldats qui s'y étaient refusés.

Les assiégés de Vétéra finirent par se rendre à discrétion. Les Germains massacrèrent les uns et Civilis fit brûler les autres dans le camp. Après quoi, tous les camps furent incendiés, à l'exception de celui de Moguntiacum et de Vindonissa ; la légion de Novésium, la XVIe, reçut l'ordre de se *rendre prisonnière* à Trèves. En route, une autre légion, qui avait déserté son camp de Bonn, vint la rejoindre. De toutes parts les populations accouraient à ce spectacle inaccoutumé et insultaient les soldats ; cela indigna les cavaliers Picentins, qui se détachèrent de la colonne et gagnèrent Mayence. Cependant les deux légions continuèrent leur route et vinrent camper sous les murs de Trèves.

Toute cette situation est laconiquement analysée dans les *Deux-Germanies* de M. l'abbé Martin, de la façon suivante (p. 64) :

«D. Enfin, après la prise et l'incendie de Vétéra, tous les camps «des cohortes, de la cavalerie des légions, furent détruits et brûlés «*dans la Germanie inférieure*. La XVIe légion *quitta* Novésium «pour se rendre à Trèves ; une autre légion ayant abandonné le camp «de Bonn, la rejoignit en route, et ensemble elles allèrent camper «sous les murs de Trèves. Les cavaliers Picentins, *au contraire, se «rendirent* à Mayence, dont le camp avait été respecté.»

Donc, conclut immédiatement M. l'abbé Martin :

«Il nous semble que ces preuves sont péremptoires. Mayence et «Trèves faisaient partie de la Germanie supérieure. La Moselle, qui «traverse Trèves, servait de limite naturelle entre les deux provinces «cis-rhénanes. C'est là le véritable Obrinca de Ptolémée.»

Il faut avoir lu à deux reprises cette conclusion pour croire qu'elle a pu être faite. — Ainsi, parce que des chefs Trévires envoient à Trèves une colonne de prisonniers, et que les cavaliers de cette colonne prennent le chemin de Mayence, pour se soustraire aux insultes des populations, on pourra en conclure que Trèves faisait partie du Haut-Rhin ? Autant vaudrait affirmer que Langres appartient au département du Bas-Rhin : étant supposé l'Est de la France, en insurrection ; la garnison de Belfort dirigée prisonnière sur Langres ; celle de Neuf-Brisach allant la rejoindre, et enfin quelques escadrons de hussards faisant volte-face et allant se réfugier à Schlestadt pour se soustraire aux vexations des paysans francs-comtois et champenois.

Dans sa critique, M. l'abbé Martin met en avant une autre preuve tirée de la rébellion des légions en faveur de Vitellius.

A l'analyse qu'il en donne, nous opposons simplement le texte lui-même, qui est non pas celui du chapitre 40, que nous indique M. l'abbé Martin, mais celui du chapitre 70 *(Hist.*, IV). Il est ainsi conçu :

« *Tutor* TREVERORUM COPIAS, *recenti Vangionum, Caracatium,* «*Tribocorum delectu auctas, veterano pedite atque equite firmavit,* «*corruptis spe aut metu subactis legionariis; qui primo cohortem* «*præmissam a Sextilio Felice interficiunt; mox ubi duces exer-* «*citusque romanus propinquabant, honesto transfugio rediere,* «*secutis Tribocis Vangionibusque et Caracatibus. Tutor Treveris* «*comitantibus, vitato Maguntiaco, Bingium concessit, fidens loco,* «*quia pontem Navae fluminis abruperat; sed incursu cohortium* «*quas Sextilius ducebat et reperto vado proditus fususque.*»

On le voit, le texte de Tacite ne dit nullement, ainsi que l'affirme M. Martin, que la Nahe et Bingium étaient enclavés dans le territoire des Trévires ; les marches et les contre-marches de Tutor, pendant sa retraite, pour venir prendre position à Bingen, ne prouvent point que c'était là une ville des Trévires ; bien d'autres lieux où il avait précédemment campé seraient donc également du pays des Trévires. D'ailleurs, M. l'abbé Martin se met ici en contradiction avec sa carte, sur laquelle il place les Caracates à Bingen sur la Nahe, et non pas les Trévires.

Il y a également une grande différence entre ce que rapporte Tacite et ce que M. l'abbé Martin lui fait dire. Tacite dit que Tutor *augmenta ses bataillons trévires (Treverorum copias auctas),* par des conscrits qu'il lève *(recenti delectu)* chez les Caracates, les Vangions et les Triboques. Au lieu de cela, M. l'abbé Martin nous dit

que Tutor assembla les troupes de ses populations pour aller combattre le général romain Félix Sextilius, qui s'avançait par les Alpes. Si Tutor entraîna à sa suite toute cette jeunesse, on voit aussi qu'elle l'abandonna à mesure que les légions fidèles avançaient sur le territoire de leur nation *(secutis Tribocis Vangionibusque et Caracatibus)*; ainsi firent, en 1813, les Saxons, les Bavarois, les Badois et autres Allemands, lors de nos grands désastres. Nos gros bataillons aussi avaient entraîné les leurs. C'étaient des alliés plus ou moins fidèles, c'est tout ce qu'on peut conclure de leur réunion.

A l'affirmation de M. Martin, que ces peuples, *y compris les Trévires*, étaient du Haut-Rhin, nous opposerons de nouveau la dénégation de Ptolémée, qui désigne nominativement, sans ambiguité aucune, les Trévires comme étant une cité indépendante, située à l'ouest des Deux-Germanies.

Achevons par une remarque assez curieuse.

M. l'abbé Martin nous dit :

«Mon contradicteur et moi ne pouvions mieux désirer : Voilà «Bingen et la Nahe *nommés* en toutes lettres ; seulement la ville et «la rivière *sont citées* comme enclavées dans le pays des Trévires ; «donc évidemment elles ne peuvent servir de limite, comme M. Cestre «voudrait le faire croire.»

Nous avons vu la valeur de l'affirmation que la Nahe et Bingen étaient enclavés dans le territoire des Trévires ; examinons maintenant les conclusions que M. l'abbé Martin tire de cette affirmation erronée.

Il conclut que la Nahe, étant enclavée chez les Trévires, cette rivière ne saurait servir de limite aux Deux-Germanies, c'est-à-dire être l'Obrinca de Ptolémée. Et la Moselle ? dirons-nous à notre tour ; chez qui donc était-elle enclavée ? elle qui coulait par le milieu de Trèves même, ainsi qu'il appert du combat de Cérialis contre Valentinus ; et cependant, malgré cette situation topographique bien autrement affirmée que ne l'est celle de la Nahe, M. l'abbé Martin n'en fait-il pas l'Obrinca ? Et si la Nahe est appelée en toutes lettres *Nava*, par Tacite, est-ce que la Moselle n'est pas aussi nommément appelée *Mosella* par Tacite et par bien d'autres encore ? La conclusion de M. l'abbé Martin est donc sans portée aucune quant à la chose en elle-même, attendu que lui-même fait de la Moselle ce qu'il nous reproche à propos de l'Obrinca.

Quant à la rectification géographique, dont Rufiana a été l'objet, nous

convenons purement et simplement qu'en effet Rufiana est mal placée sur notre carte. Cependant, nous demanderons à notre tour à M. l'abbé Martin comment il ferait pour placer Rufiana sur un point quelconque de sa carte d'après les indications de Ptolémée, auquel il nous renvoie ?

Voici pourquoi nous faisons cette question : Ptolémée cite Noviomagus au nord de Rufiana, et cette ville également au nord de Borbetomagus. M. l'abbé Martin, au contraire, a placé Borbetomagus au nord de Noviomagus : de là un dilemme impossible à résoudre.

Nous passons maintenant aux preuves tirées de l'insurrection des légions contre Galba en faveur de Vitellius.

Il ne s'y trouve pas un seul passage où la Moselle soit indiquée comme limite des deux Germanies, ou qui dise que les Trévires étaient de la Germanie supérieure. Il en est un, au contraire, qui les dit *voisins* de cette province (chap. 53, liv. Ier des *Histoires)*. Voici ce texte :

«*Et Treveri ac Lingones, quasque alias civitates atrocibus «edictis, aut damno finium, Galba perculerat, hibernis legionum* «PROPIUS *miscentur.*»

Il est clair que si les Trévires avaient fait partie de la Germanie supérieure, Tacite ne dirait pas *propius miscentur.*

Enfin au texte ci-dessus s'en ajoutent beaucoup d'autres, qui montrent constamment les Trévires et les Lingons comme cités marquantes, ce qui serait déjà une présomption en faveur de leur indépendance, si déjà l'on ne savait par le texte positif de Ptolémée qu'il en était réellement ainsi. Tantôt c'est Civilis qui, au milieu d'une bataille, crie aux Tongres : «Nous n'avons pas pris les armes pour «que les Bataves et les Trévires commandent aux nations.» Ailleurs : «Ni les Trévires, ni les Lingons, ni les autres cités rebelles ne firent «des efforts proportionnés à la grandeur du péril.» Ailleurs encore : «Cérialis ayant pris Trèves, convoqua les Lingons et les Trévires, «et leur tint l'allocution, etc., etc.

Ainsi, réduites à leur expression vraie, les preuves soi-disant positives tirées de l'histoire authentique, ne permettent plus d'admettre avec M. l'abbé Martin : Que la Moselle ait été l'Obrinca de Ptolémée, et cela, ni à titre de courbe d'Orient en Occident, pour remplacer celle du Rhin entre Mayence et Bingen, ni même à titre de simple

prolongement naturel de cette courbe, puisque l'embouchure de la Moselle est à près de 60 kilomètres en aval.

Mais continuons :

Dans sa critique, M. l'abbé Martin nous cite à la barre du monde savant à propos de Worms, que nous découronnons, dit-il, de son antique titre de capitale des Vangions. A cause de l'auguste assemblée, nous nous empressons de déférer à la citation ; et puisque M. l'abbé Martin a jugé à propos de compléter notre citation de Dezobry, nous nous permettrons de le compléter à son tour d'après le même auteur. Ce sera notre justification, et l'on verra que nous avions été jusqu'au bout pour connaître ce qu'il en était de Worms et de ses fondateurs les Vandales.

A la page 2799, article Worms, on lit donc :

«Worms fut fondée par les Vandales ; conquise sur les Trévires par Jules-César, elle devint la capitale des Vangions.»

Qu'était-ce que ces *Vandales* fondateurs de Worms?

A la page 2703, article *Vandales*, on lit :

«Peuple germain, l'un de ceux qui sous le nom collectif de Wen-«des ou Vindiles habitèrent à l'ouest de la Vistule.

«Vers l'an de Jésus-Christ 170, ils envahissent la Pannonie et en «sont chassés par Marc-Aurèle.

«Battus par Aurélien en 270 et par Probus en 277, ils se conver-«tissent à l'Arianisme, donnent Stilicon à l'empire et vont se fixer «entre le Mein et la Lippe sous la conduite de Gunthéric et de Gode-«gisèle.

«De là en 406, avec les Alains, les Suèves, les Burgundes, ils «*traversent le Rhin au-dessous de Mayence,* ravagent les Gaules «et se dirigent vers l'Espagne, etc., etc.»

Donc, point de Vandales sur les rives du Rhin avant Jules-César.

Donc, contradiction avec ce qu'on lit à l'article Worms. Mais comme il y avait eu des Germains qui étaient venus s'établir dans les Gaules, seraient-ce ceux-là qui auraient fondé Worms ?

Nous lisons à la page 1176 du même dictionnaire Dezobry :

«Des bandes de Germains avaient déjà passé le Rhin avant la «conquête des Gaules par César et s'étaient établies dans la forêt des Ardennes, comme clients des Trévires, sous les noms de *Se-«gni, Condrusi, Pœmanni et Cerœsi.*» Donc, encore point de Vandales.

Dès lors Worms, ou Wormitia, fondée par les Vandales, n'a pu

l'être que l'an 407 comme nous l'écrivions, et comme l'emplacement de Worms est à trois lieues gauloises en aval de l'emplacement du Borgetomagus de la carte Théodosienne, Worms nous a paru avoir usurpé le nom de Borbetomagus par suite d'une certaine consonnance entre les deux noms; usurpation qui ne nous étonna point puisque des faits pareils se sont produits en Alsace et se sont perpétrés depuis des siècles; par exemple, dans Artzenheim pour Argentovaria qui est à Ohnenheim; dans le mont Grammont pour Gramatum qui était sur le mont Gremay; dans Biningen pour Arialbinum qui était entre Bâle et Huningue. Or, les itinéraires avaient beau opposer des chiffres et des distances contraires, les antiquaires plutôt que de céder, accusaient les itinéraires d'inexactitude; il y en eut même qui ont proposé de rayer des itinéraires la station de Gramatum. Pour renverser tous ces échaffaudages, une seule bonne carte routière a suffi, et les itinéraires ont trouvé raison.

Au sujet de Borbetomagus nous posons une question : N'y aurait-il pas eu deux villes de ce nom, tout comme il y en avait deux du nom de Noviomagus, l'une à huit lieues gauloises de Trèves sur la route de Mayence, et l'autre à quelques lieues de Mayence aussi, mais sur le Rhin? Une solution dans ce sens dissiperait l'incertitude qui règne encore.

Car enfin si de l'étude ci-dessus on passe à celle de la carte de M. l'abbé Martin, l'incertitude devient obscurité complète. M. l'abbé Martin réclame pour Borbetomagus le titre de capitale des Vangions, et voilà que sur sa carte Borbetomagus est placé chez les Némètes, et les Vangions sont transplantés entre les monts du Hundsruck et de la Hardt; quelque chose comme la Bohême en Lusace, et Prague en Westphalie. M. l'abbé Martin a placé les Vangions et les Némètes parallèlement au cours du Rhin : les Vangions à l'ouest des Némètes, bien que Ptolémée nomme d'abord les Némètes, puis les Vangions, puis les Triboques, tous le long du Rhin, absolument dans le même ordre que donne César *(L. 1, de bello gallico).*

Or, l'ouvrage de M. l'abbé Martin étant le plus récent sur la matière, nous avions cru et le croyons encore : Le dernier mot sur Borbetomagus n'est pas dit. C'est pour cela que dans notre article, nous nous exprimions ainsi :

Nous chercherions Borbetomagus dans les marais de la Lauter, au confluent de cette rivière avec le Rhin, dans les cantons Rumes et Ziegelacker.

Et nous ajoutions à l'appui de notre opinion qu'à propos d'Urunc et du mont Brisiacus, il existait entre les itinéraires de Turin et de Milan des différences dont l'analogue se reproduirait entre Tribuni (Lauterbourg) et Borbetomagus, tout comme entre les postes avancés d'Edeberg et de Volk-Elze. L'avenir nous le redira peut-être.

Terminons enfin cette réponse par un mot sur notre étymologie d'Obrinka que M. l'abbé Martin traite d'arbitraire et de barbare.

Arbitraire? c'est-à-dire sans raison? Est-ce que M. l'abbé Martin nierait l'existence de la barre de Bingen?

Arbitraire? Mais quoi de plus arbitraire que ce que propose M. l'abbé Martin, d'admettre que les mots *Ober-Rhein*, Haut-Rhin, soient l'origine du mot Obringa? Même il affirme à deux reprises qu'il en est ainsi. Or, c'est à la section du Rhin, qui est le Rhin du milieu par excellence, le trait-d'union entre les extrémités du Rhin supérieur et du Rhin inférieur, que M. l'abbé Martin applique la qualification de Haut-Rhin!

Barbare? Mais en quoi l'*Ober-Rhein* pour Obrinca, de M. l'abbé Martin, est-il moins barbare que ne le serait notre étymologie contractée des mots celtiques : *Ober-regi-enn-kâv,* aller se briser au fond d'un gouffre, d'un gave? ce qui correspond au mots latins : *Obruo-in-cavum,* se précipiter dans un gouffre. Ces phrases du moins ont le mérite incontestable de se rapporter à un phénomène local bien connu.

Serait-ce parce que nous disions que, même les mots grecs redisent ce phénomène de la chute du Rhin, que M. l'abbé Martin s'est tant élevé contre notre étymologie? Nous ne devions certes pas nous attendre à autant de sévérité de la part de l'auteur de l'étymologie latine : *Latus-Larga,* pour *Latobriges,* peuplade celtique que M. l'abbé Martin plaçait en conséquence sur les bords de la Larg.

## CONCLUSION.

La limite orientale de la Gaule-Belgique était formée par le cours du Rhin, depuis sa source jusqu'à la mer.

La section de fleuve qui séparait le Rhin inférieur du Rhin supérieur, est appelée fleuve Obrinca, par Ptolémée. Le long du Rhin

s'étendaient les deux Germanies cis-rhénanes, dites Germanie supérieure et Germanie inférieure;

Le cours d'eau qui séparait ces deux Germanies, Ptolémée l'appelle du même nom : fleuve Obrinca.

On a vu que la courbe décrite par le Rhin entre Mayence et Bingen est la section du fleuve, dite Obrinca, laquelle était le point de partage entre le Rhin supérieur et le Rhin inférieur.

On sait qu'à l'extrémité de cette section, Obrinca, se trouvait un gouffre, qui a valu le nom d'Obrinca à la section du fleuve ;

On sait que dans ce gouffre se jette une rivière de 115 kilomètres de parcours, la Nahe, dont la direction Est-Ouest est aussi celle de la section du Rhin ; direction d'ailleurs normale à la limite à donner aux deux provinces de la Germanie cis-rhénane ;

On sait enfin que la section du Rhin, dite Obrinca, limitait une partie du nord de la province de la Germanie supérieure cis-rhénane d'avec la Germanie trans-rhénane ; que dès lors cette limite nord devait avoir son prolongement vers l'ouest, afin de pouvoir limiter les deux Germanies cis-rhénanes.

Or, la Nahe remplissant toutes les conditions topographiques voulues, à cet effet, il est tout simple de la considérer comme étant le cours d'eau que Ptolémée appelle fleuve Obrinca, lequel séparait les deux Germanies entre elles.

C'était ce que nous avions dit dans notre premier article.

CESTRE,
Conducteur des travaux du Rhin.

# DE LA MÉLANCOLIE

## CHEZ LES JEUNES GENS.

---

A mon Ami, M. de R.

Depuis plusieurs années la Providence me fait vivre dans la société des jeunes gens. C'est une douce société, c'est surtout une société féconde en observations intéressantes pour qui veut les faire.

De ces diverses observations que j'ai ainsi recueillies, auxquelles je songe quand je suis seul, il en est une qui m'a surtout paru digne d'être relatée, c'est celle-ci : plus un jeune homme est remarquable, plus il y a, comme on dit vulgairement, d'étoffe en lui, plus il est disposé à la mélancolie, plus il s'y livre, ou tout au moins lutte contre elle, à cette époque, variable selon les sujets, qui s'étend de l'adolescence finissante au débuts de la jeunesse véritable.

D'où vient cette mélancolie dont le jeune homme n'a d'abord pas conscience, qu'il finit par s'avouer à lui-même, mais sans en découvrir les causes?...

Il y a là un problème psychologique et moral que d'autres ont résolu peut-être. Il m'a préoccupé, je l'ai abordé, moi aussi je mets mon contingent de lumière à la disposition de ceux qui, sans admettre ma solution, seraient tentés d'étudier eux-mêmes cette question intéressante.

A l'âge où je le prends, à cette époque variable, où sorti de l'enfance, sans avoir pris possession de la pleine jeunesse, le jeune homme dit adieu à la première, à ses amertumes, à ses joies, à ses habitudes, tandis qu'en même temps il aperçoit la seconde, derrière laquelle se dresse le monde, il est en quelque sorte parvenu au sommet d'une petite montagne : son enfance est à ses pieds, derrière lui ; il peut se retourner, il se retourne pour la regarder encore, mais il sait qu'il n'y reviendra plus. Devant lui s'étend ce champ, immense en apparence, de la jeunesse, de la vie réelle, dans laquelle il entrera bientôt.

De là, un premier regret dans son cœur, si ce cœur est bien placé, s'il est grand et pur. L'enfance ne s'en va pas toute seule : elle emporte avec elle les caresses maternelles, les gronderies presque aussi douces, les jeux sans arrière-pensée, les habitudes régulières et surtout, oh! surtout cette délicieuse insouciance qui fait que l'enfant s'endort le soir dans son lit comme l'oiseau sur sa branche, sans songer au lendemain.

Mais si l'enfance qui s'en va laisse au cœur du jeune homme tant de regrets légitimes, croyez-vous que la jeunesse qui s'approche n'amène pas avec elle tout un cortége de graves pensées qui vont, elles aussi, attrister ce pauvre cœur?....

Naguère, quand la jeunesse lui semblait lointaine encore, quand il l'appelait de tous ses vœux, l'enfant se la représentait sous les traits les plus séduisants. Mais la voilà qui s'approche, cette jeunesse tant souhaitée, ou plutôt c'est lui qui s'est approché d'elle, c'est lui qui va entrer dans cette terre de promission.

Hélas! le jeune homme éprouve alors la première de ces grandes déceptions dont il ne comptera bientôt plus le nombre! A mesure qu'il voit la jeunesse en face, il la juge plus sévèrement.

D'abord il s'était dit : la jeunesse m'apportera le repos, l'indépendance, le bonheur.

Il reconnaît vite qu'il s'est trompé. La jeunesse n'est point un temps de repos, sauf pour les âmes paresseuses et légères; nulle part, le repos ne trouve où se placer à cet âge. Il faut travailler pour se préparer à la carrière que l'on veut embrasser; il faut lutter contre ses passions, il faut lutter contre ses doutes, et cette lutte est la plus désolante. Enfant, on croyait aveuglément ce que croyait la mère; maintenant il faut que la foi se défende énergiquement contre tous les ennemis qui l'assaillent; il faut qu'elle devienne, comme l'a dit Saint Paul, *raisonnable*, c'est-à-dire basée sur la raison, maîtresse des passions, s'appuyant sur Dieu et sachant résister aux hommes. Enfant, on voyait tout en beau, on croyait tous les hommes honnêtes, désintéressés, véritables; on s'aperçoit vite que l'on s'est trompé, et cette découverte est désolante.

Enfant, on se promettait les succès les plus brillants et l'on se disait qu'ils viendraient au-devant de nous. On s'aperçoit que le succès s'achète généralement au prix de longs et pénibles efforts; on reconnaît même avec douleur que le mérite ne l'obtient pas toujours, en ce monde où l'ordre a été gravement troublé par la première faute; de là, des découragements que l'on comprend.

Ce n'est pas tout : on s'était dit que la jeunesse était le temps du bonheur, que cette soif d'être heureux, dont l'âme commençait à être dévorée, serait satisfaite enfin.

A mesure que l'on approche de cette jeunesse qui devait tout donner, on sent grandir cette soif de bonheur que peu de chose apaisait jadis, et, regardant autour de lui, le jeune homme, s'il a vraiment une âme élevée, soupçonne que sa recherche sera vaine, qu'il ne trouvera pas de quoi étancher cette soif insatiable.

Il me semble que voilà déjà bien des causes qui expliquent la mélancolie du jeune homme : je n'en chercherai pas d'autres ; celles-ci me suffisent. Je veux seulement insister sur la dernière : ce désir de bonheur, ou pour parler plus clairement, ce besoin d'atteindre en toutes choses l'idéal dont le jeune homme est possédé, sans qu'il se l'avoue, il ne le soupçonne même pas.

L'enfant a bien des prérogatives sur l'homme et vaut mieux que lui de différents côtés : il est confiant, prompt à croire, prompt à se repentir, prompt à se déclarer heureux, mais, faites-y bien attention, cette promptitude même à se dire heureux, à l'être, indique que l'enfant ignore sa destinée, sa grandeur et sa misère. Si l'enfant, devenu jeune homme, devait ainsi se contenter des bonheurs dont il se contenta d'abord ; s'il n'en devait pas désirer, chercher d'autres, il y aurait lieu de l'estimer bien peu : pareil à la bête, il vivrait pour ce monde, ne verrait rien au-delà de ce monde.

Le nombre des gens qui vivent ainsi, ou du moins y aspirent, devient chaque jour plus grand, je le sais ; mais que dénote cette tendance?.... Elle dénote l'évanouissement de la foi, la dégradation des âmes. Grâce à Dieu, tous les hommes ne s'y laissent pas aller ; il est encore des cœurs nobles, des âmes chrétiennes, chez lesquelles, à l'entrée de la jeunesse, il se fait une révélation qui va tout changer : l'homme, en quittant l'enfance, dit adieu à ses joies faciles et complètes, il se sent appelé à un bonheur dont il a l'instinct, il le désire avec une ardeur toujours croissante, et, quand il a compris qu'il ne l'atteindra pas sur cette terre, quand il sent qu'il n'aimera, on ne sera aimé comme il voudrait, qu'il n'atteindra ni ces honneurs élevés, ni ce savoir profond auquel il aspire, le jeune homme se désole.

C'est un fils de roi auquel son origine a éte révélée, mais en même temps on lui a dit : Tu ne rentreras pas dans le palais de ton père !

Voilà vraiment la grandeur de l'homme! grandeur douloureuse, qui consiste en un désir de bonheur, de vérité que la terre ne satisfera pas, mais grandeur incontestable, grandeur divine : car elle atteste que, par delà ce monde, l'homme est destiné à un sort glorieux; car il est fait pour Dieu, il ne trouvera sa pleine satisfaction qu'en Dieu!

Les jeunes gens ont-ils une pleine conscience de cette révélation douloureuse de leur destinée que Dieu leur fait au sein de la jeunesse?.... Non, ils la subissent plutôt qu'ils ne la comprennent, et la plupart d'entre eux se bercent alors des illusions les plus folles : ils s'imaginent que cette soif insatiable de bonheur qui vient de se déclarer en eux, ils la satisferont, les uns par l'ambition, les autres par les plaisirs, les autres par l'étude. Erreur! L'ambition satisfaite, l'étude, les plaisirs eux-mêmes tromperont un instant cette soif, mais comme l'homme est fait pour autre chose que les misères, cette soif renaîtra, et alors de deux choses l'une : ou bien détournant obstinément ses regards des cieux, on se matérialisera, on restreindra son horizon, on se fera un bonheur mêlé de plaisirs grossiers et de dégoûts non avoués; ou bien l'on arrivera à la solution chrétienne et l'on dira : le bonheur complet n'est pas de ce monde; prenons les choses telles qu'elles sont, ne leur demandons pas plus qu'elles ne peuvent nous donner, efforçons-nous seulement de nous rendre nous-mêmes meilleurs, c'est-à-dire plus aptes à savourer le vrai bonheur, l'union avec Dieu, quand l'heure sera venue d'aller vers lui.

Ainsi je suis arrivé, — du moins, je le crois, — à me rendre compte de ce phénomène que je signalais d'abord : la présence de la mélancolie dans le cœur du jeune homme, et d'une mélancolie d'autant plus tenace et profonde que le jeune homme à l'âme plus haute, l'intelligence plus forte.

Il y a là un fait que nul ne niera : j'en ai cherché la cause. Si cette cause est celle que j'indique, — si cette mélancolie juvénile naît en effet d'un désir secret et puissant d'atteindre la perfection en toutes choses, sans espoir d'y parvenir ici bas, n'y a-t-il pas là un des états de l'âme les plus dignes d'être observés, une marque nouvelle de l'action incessante de Dieu sur l'homme?.... Et, à ce titre, la question ne s'impose-t-elle pas à l'attention de tous les hommes sérieux.

CHARLES DUBOIS.

# BIBLIOGRAPHIE.

*Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*, par Ch. Gérin, juge au tribunal civil de la Seine (2e édition[1]).

La *Revue* a rendu compte de cet ouvrage, aussitôt après qu'il eut été publié[2]. Des attaques passionnées et maladroites ont hâté le succès du livre, dont il vient de paraître une nouvelle édition. L'auteur déclare, dans un *Avertissement* placé en tête du volume, qu'il a fait tous ses efforts pour rendre son ouvrage plus digne des suffrages du public et plus utile aux futurs historiens de l'Assemblée de 1682. «J'y ai inséré un très-grand nombre de pièces inédites que j'ai trouvées depuis peu, et en même temps j'en ai retranché des documents moins précis, moins décisifs, que l'on aurait tort de négliger, mais qu'il suffit d'avoir indiqués une fois et qu'il sera toujours facile de consulter.» M. Gérin signale lui-même les points qui lui paraissent devoir fixer l'attention du lecteur. Ne pouvant reproduire tout *l'Avertissement*, nous voulons du moins nous donner le plaisir d'en citer la fin, où répondant à un reproche du *Correspondant*[3], l'auteur s'exprime ainsi :

«Les jugements que j'ai exprimés sur les hommes et sur les événements de 1682, sont absolument identiques à ceux qu'en ont portés de tout temps les rédacteurs les plus autorisés de cette *Revue*, M. de Montalembert, M. Beugnot et M. Foisset.

«Le premier écrivait en 1852, que les idées du comte de Maistre étaient *devenues des lieux communs pour toute la jeunesse catholique*[4]. Or, quelles étaient, sur l'Assemblée de 1682, les *idées* du comte de Maistre? Son livre de *l'Église gallicane* peut se résumer tout entier dans les passages suivants :

«Les Quatre Articles présentent sans contredit l'un des plus tristes «monuments de l'histoire ecclésiastique. Ils furent l'ouvrage de l'orgueil, «du ressentiment, de l'esprit de parti, et par-dessus tout de la faiblesse, «pour parler avec indulgence. C'est une pierre d'achoppement jetée sur «la route du fidèle simple et docile : ils ne sont propres qu'à rendre le «pasteur suspect à ses ouailles, à semer le trouble et la division dans «l'Église, à déchaîner l'orgueil des novateurs, à rendre le gouvernement «de l'Église difficile ou impossible. Aussi vicieux par la forme que par le fond, ils ne présentent que des énigmes perfides, dont chaque mot

[1] 1 vol. in-8°. Paris, Lecoffre.

[2] *Rev. cath. d'Als.* Année 1869. Pages 76-80.

[3] N° du 10 fév. 1870.

[4] *Des intérêts catholiques.* — Œuvres, t. V, p. 36.

«prête à des discussions interminables et à des explications dangereuses; «il n'y a pas de rebelle qui ne les porte dans ses drapeaux[1].

«.... Aveugles corrupteurs du pouvoir, ils (les évêques de 1682) ren«daient un singulier service au genre humain en donnant à Louis XIV «des leçons d'autorité arbritraire, en lui déclarant que les plus grands «excès du pouvoir temporel n'ont rien à craindre d'une autre autorité, «et que le souverain est roi dans l'Église comme dans l'État.[2]»

M. Gérin cite de longs fragments d'articles, publiés dans le *Correspondant* par MM. Foisset (10 juillet 1844) et Beugnot (25 février 1841); puis venant à M. de Montalembert : «Qui donc, s'écrie-t-il, a plus souvent et plus énergiquement que M. le comte de Montalembert flétri le gallicanisme, *qui a été peut-être la plus redoutable et la plus invétérée de vos erreurs*[3]; — *cette Déclaration de 1682*, *source à peine tarie des servitudes et des humiliations de l'Église*[4]; — la doctrine gallicane, *qui s'est faite depuis longtemps la servante de l'État*[5]?

«Le clergé français, disait-il à la tribune, le 19 mai 1847, a fini par «voir que le gallicanisme se réduirait à n'être plus qu'une sorte de pré«texte théologique pour l'omnipotence de l'État en matière spirituelle, «exercée par des hommes purement politiques.

«Je me permets d'affirmer, écrivait le même auteur[6], jusqu'à preuve «contraire, que l'étroite alliance de l'Église avec le pouvoir absolu, dont «Bossuet et ses successeurs avaient fait en quelque sorte un article de foi «parmi nous, a été une nouveauté *qui ne date que du XVII*e *siècle* et qui «a contre elle, dans l'histoire du catholicisme, *mille ans de traditions et «de précédents contraires.*

«...Les princes déclarés tout-puissants contre l'Église ont bientôt re«tourné cette doctrine contre tout ce qui pouvait et devait leur résister «dans l'ordre temporel ; ils ont triomphé là, comme dans l'ordre ecclé«siastique, *avec le secours* des légistes *et des théologiens gallicans*[7].

«On parle toujours du lustre incomparable que donnèrent à la religion «Bossuet et Fénelon pendant un demi-siècle ; mais pense-t-on au siècle «de décadence, d'ignominie, de servitude qui a suivi de si près, et qui «préparait à l'Église un pareil régime[8]?»

«Telle est, en effet, la vérité sur l'Assemblée de 1682. Je n'ai fait, ajoute M. Gérin, que la proclamer une fois de plus, en l'appuyant sur des preuves plus nombreuses et plus certaines.»

[1] Liv. II, chap. IX.
[2] Liv. II, chap. IV.
[3] *Des intérêts catholiques.* — Œuvres, t. V, p. 35.
[4] Œuvres, t. V, p. 123.
[5] Chambre des Pairs, 19 mai 1847.
[6] *Des intérêts catholiques.*
[7] *Des intérêts catholiques.* — Œuvres, t. V, p. 81.
[8] Ibid., p. 125.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

STRASBOURG. (Retour de Mgr Ræss. — Mgr Deybach. — Vicariat apostolique de Sénégambie. — *Œuvre de Saint-Michel.* — Le *Progrès religieux* et le Concile du Vatican). — *Bossendorf.* (Notice nécrologique sur feu M. le curé Kapps).

**STRASBOURG.** — Quand cette livraison sera entre les mains de nos lecteurs, Mgr Ræss sera déjà revenu dans sa ville épiscopale. Après avoir soutenu l'Infaillibilité doctrinale du Pape dans la Congrégation générale du 21 mai, Sa Grandeur a demandé et obtenu la permission de rentrer dans son diocèse. A notre prochaine livraison, quelques détails sur la réception solennelle préparée à notre illustre Évêque.

— Mgr Deybach, de Gueberschwihr, propriétaire du château d'Ingersheim, et depuis plus de trente ans directeur d'un institut philologique et commercial, en Bavière, avait été nommé, il y a deux ans, camérier d'honneur de Sa Sainteté.

Tout récemment, le Saint-Père, voulant reconnaître les services rendus par Mgr Deybach à la jeunesse catholique de l'Allemagne, le nomma prélat de sa maison, et référendaire des signatures de la justice romaine.

Plusieurs évêques, présents à Rome, ajoutèrent encore à ces honneurs. Ainsi, Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, éleva Mgr Deybach à la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, et NN. SS. les évêques de Digne et de la Guadeloupe le nommèrent chanoine d'honneur de leurs cathédrales. D. HUBERT.

— Le séjour que Mgr Kobès vient de faire en Alsace, donne un grand intérêt aux nouvelles suivantes, tirées des *Missions catholiques* (nº du 22 avril 1870) :

«Dans une lettre adressée aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi, Mgr Kobès, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, vicaire apostolique de la Sénégambie, donne des détails intéressants sur l'action du choléra pour la conversion des infidèles. Après avoir exposé les difficultés de sa mission, Mgr Kobès ajoute :

«Nous continuions notre travail de défrichement et d'ensemencement «en attendant qu'il plût à la divine Providence de hâter le moment de la «moisson, quand l'état des esprits est venu se révéler sous un jour tout «à fait nouveau.

«C'est le choléra qui a été le moyen providentiel choisi par Dieu. Il a «ravagé la plupart de nos villages. Les chrétiens, peu fervents jusques-là, «se sont approchés des sacrements. Les infidèles, en voyant arriver la «mort, demandaient le baptême; nous en avons ainsi baptisé plus de «quatre cents, et nous aurions pu en baptiser un bien plus grand nombre «si nous avions eu suffisamment de missionnaires.

«Nous avons compris par là que notre ministère n'avait été jusqu'ici «stérile qu'en apparence. La grâce entrait petit à petit dans les âmes et «préparait les conversions quand nous nous affligions de la stérilité de «nos efforts. Il n'a fallu qu'une occasion pour manifester au dehors ce «travail des âmes si longtemps secret.

«L'occasion n'est plus là, mais les bonnes dispositions continuent, «comme nous le constatons aisément en parcourant les villages. Nous «pouvons compter sur un certain nombre de conversions, dès qu'il nous «sera possible d'avoir au milieu de ces pauvres noirs une résidence fixe. «N'y a-t-il pas là un immense sujet de consolation et d'espérance?

«Dans l'île anglaise de Gambie, une impression profonde a été produite «pendant le choléra par la différence qui se manifestait entre la conduite «des ministres protestants et celle des missionnaires catholiques. Les en«fants affluaient à notre école; malheureusement, notre local, trop étroit, «nous a mis dans l'impossibilité de les admettre tous, et force leur a été «de retourner aux écoles protestantes. Aussi est-il indispensable d'agran«dir nos bâtiments.»

«Un de nos abonnés nous demandait récemment si l'établissement agricole de Saint-Joseph de N'Gazobil était prospère;... nous nous empressons de lui répondre à l'aide du rapport, envoyé par Mgr Kobès pour l'année 1869.

«Le Séminaire-Collége compte cinq élèves de théologie[1], dont deux de seconde année et trois de première, et seize élèves qui apprennent le latin; cinq sont assez avancés et les onze autres ont commencé l'année dernière.

«La colonie agricole et industrielle renferme une centaine d'enfants, répartis entre les divers ateliers ou employés à la culture de la terre. Les principaux ateliers sont ceux de charpenterie, de menuiserie, d'*imprimerie*, de reliure, de cordonnerie, etc.; il y a une locomobile pour l'égrenage du coton et la fabrication de l'huile d'arachide, et il existe un four à chaux et une ferme considérable.

«Nous aurions été heureux d'ajouter que cette intéressante colonie est en pleine prospérité. Mais depuis huit ans la visite des sauterelles vient chaque année anéantir les essais de culture; aussi, les grandes plantations de coton, sur lesquelles comptaient les missionnaires, pour subvenir aux dépenses de l'établissement de Saint-Joseph de N'Gazobil, n'ont-elles pas donné les résultats attendus. La seule industrie qui rapporte

[1] Il y a quelques années, l'Alsace a été traversée en tout sens par le P. Jouga, le premier prêtre noir, élevé et formé par Mgr Kobès. Nous venons de voir un autre prêtre noir, l'abbé Zamba, élevé à Propagande et ordonné par Mgr Kobès à Rome. Il a prêché en *français* à Mulhouse devant un auditoire immense, et a dit la messe de communauté au Petit-Séminaire de Strasbourg, au grand étonnement et à l'édification des élèves. Le noyau d'un clergé indigène est donc formé en Sénégambie. P. M.

quelques bénéfices, c'est la fabrication de l'huile d'arachide. Quant aux ateliers, les travaux qu'on y exécute sont presque tous pour les communautés de la mission. — Stanislas Laverrière.»

— L'assemblée générale annuelle de l'*Œuvre de Saint-Michel* vient d'avoir lieu à Paris ; le R. P. Félix, directeur général de l'Œuvre, présidait la réunion. La séance a été ouverte par un discours du R. P. Lemoigne.

M. de la Baume, président du conseil, a exposé la pensée de l'Œuvre qui doit être une nouvelle assistance, l'assistance des esprits, une sorte de Société de Saint-Vincent-de-Paul intellectuelle.

Le R. P. Félix a proposé l'impression de ce rapport à un nombre considérable d'exemplaires.

M. Dosseur, conseiller référendaire à la Cour des comptes, trésorier, a ensuite exposé la situation financière de l'œuvre dont la prospérité croît avec le bien qu'elle fait.

*L'Œuvre de Saint-Michel* a pour but la publication et la propagation des bons livres à bon marché. Afin de favoriser cette diffusion, elle a formé des bibliothèques populaires à des prix réduits : 72 voulumes coûtent 50 fr., 60 vol. 40 fr., 45 vol. 30 fr., 30 vol. 20 fr.

M. le président a aussi annoncé la création prochaine d'un journal de lectures populaires paraissant chaque semaine. Ce journal aura pour but d'instruire en amusant. Il publiera des romans honnêtes, des voyages, des nouvelles intéressantes du monde religieux, en France, en Europe et dans les Missions, sans oublier les questions d'hygiène, d'agriculture et même des sciences, mises à la portée de tous. Moniteur de la lecture, ce journal indiquera les ouvrages utiles et les livres dangereux, afin de recommander les uns et de prémunir les lecteurs contre les autres.

Ce journal ne coûtera que 5 francs par an pour la France. Dès maintenant on peut souscrire au journal aussi bien qu'aux bibliothèques populaires, en adressant les demandes à M. Tequi, bibliothécaire de l'Œuvre Saint-Michel, rue Mézières, 6, à Paris. — J. GONDRY DU JARDINET.

— *Le* PROGRÈS RELIGIEUX *et le Concile du Vatican*.[1]— Ce que nous avons dit il y a un mois de l'attitude du *Courrier du Bas-Rhin* vis-à-vis du Concile œcuménique, est encore vrai en ce moment du *Progrès religieux*.

«*Mutato nomine, de te*
*Fabula narratur.*»

A l'exemple de son *frère Siamois* (expression chère au *Courrier*), le *Progrès* aime à rapporter les passages les plus forts des adversaires de

[1] Nous ne disons rien encore de la manière dont le *Progrès religieux* travestit les premiers *canons* du Concile. Nous préférons attendre les autres *canons* et réunir ensuite les savantes observations du *Progrès*.

l'infaillibilité et à combler exclusivement de ses éloges ceux qui sont opposés à la majorité du Concile. Le Dr Dœllinger, malgré ses écrits contre le protestantisme, est reconnu pour un théologien de la plus haute autorité et ses manifestes sont l'exposé le plus exact de la doctrine catholique. Non-seulement c'est un de ces hommes «qui n'ont aucune envie de sortir *extérieurement* de l'Église et qui sont fidèles à la doctrine *ecclésiastique;* sa critique se tient encore à un point de vue *strictement* catholique.» Le P. Newman, parce qu'il s'est rangé du côté de la minorité, reçoit les éloges du *Progrès :* quoique protestant converti, il est appelé «le savant le plus distingué de l'Angleterre catholique, le seul qui mérite réellement le titre de théologien.» On le voit : c'est tout à fait le genre qu'avait adopté le *Courrier du Bas-Rhin* : toute la différence que nous trouvons entre les deux feuilles, c'est que le *Courrier* empruntait de préférence ses nouvelles à l'*Agence Havas*, tandis que le *Progrès* puise les siennes dans les *Lettres Romaines* de la *Gazette d'Augsbourg.* Comme ces *Lettres* sont plus perfides encore que la *Correspondance Havas*, il s'ensuit que les articles du *Progrès religieux* l'emportent par le fiel sur tous ceux qui ont paru dans le *Courrier du Bas-Rhin.* La pensée de la *Gazette d'Augsbourg* a-t-elle toujours été fidèlement reproduite par le *Progrès?* Il est permis d'en douter, quand on voit ce dernier journal profiter d'un passage connu du P. Faber pour dire que cet auteur professe la *divinité* du Pape. Quoi qu'il en soit, voici quelques échantillons des révoltantes absurdités que le *Progrès* accueille dans ses colonnes. Commençons par le portrait du Pape actuel.

«Pie IX se croit inspiré comme Innocent X, se laisse guider par les jésuites comme Clément XI, et comme Paul IV forme des projets grandioses dans sa vieillesse : on dirait volontiers qu'il a pris ces trois papes pour modèles, *si l'on pouvait supposer qu'il connaît leur histoire.* Quoique agissant dans la plupart des cas d'après l'impulsion du moment, Pie IX est inflexible quand il croit être un instrument dans la main de Dieu : *il regarde comme des décrets de Dieu toutes les idées qui lui viennent.* Or, il est convaincu que par une grâce particulière, lui, Pie IX, est destiné à devenir le plus glorieux de tous les Papes : voilà pourquoi il veut la proclamation de son infaillibilité et soupire après son *apothéose.*»

Pour mieux frapper les esprits, «le jour et l'heure de la proclamation du nouveau dogme seront choisis avec un grand discernement. Lorsque le temps est serein et le ciel découvert, à une certaine heure de la journée, les rayons du soleil viennent tomber droit sur la place où se trouve le trône papal dans la salle du Concile, de sorte que Pie IX peut espérer qu'en prenant bien ses mesures, il se trouvera inondé de lumière au moment même où il annoncera au monde son infaillibilité. *C'est là aussi un des motifs pour lesquels on n'a jamais voulu donner au Concile une autre salle.*»

*L'apothéose* achevée, il restera une difficulté. Pie IX est Pape depuis vingt-quatre ans, ce qui est pour lui une preuve de sa haute destinée : car aucun de ses prédécesseurs n'a régné si longtemps; mais, d'après

une croyance populaire, aucun Pape ne doit régner au-delà de vingt-cinq ans. «Pie IX n'aurait donc plus à vivre qu'une année. Cependant, comme il est très-robuste et qu'on devient vieux dans sa famille, il a la perspective de vivre encore longtemps — mais non comme Pape. Il faudrait donc abdiquer.» Et le *Progrès* nous apprend que Pie IX songe à abdiquer dès qu'il sera reconnu infaillible, et qu'il cherchera à faire nommer à sa place le cardinal Bilio, «celui qui a rédigé le *Syllabus*.»

Après de telles nouvelles il faut s'attendre à tout. Dans un prochain numéro du *Progrès* nous lirons sans doute que les rédacteurs de ce journal ont eu un Bref du Saint-Père et qu'ils ont été appelés à Rome pour écrire l'histoire du Concile. L'idée de leur confier ce travail ne serait d'ailleurs pas si mauvaise : car, pour les hommes qui réfléchissent, la meilleure apologie de l'assemblée vaticane, ce sont les inepties mêmes auxquelles les adversaires du Concile se voient réduits à recourir. Mais il ne faut point séparer le Pape de ses frères dans l'épiscopat, et il est juste que les évêques aient leur part de l'honneur que procurent les attaques de la *Gazette d'Augsbourg* et du *Progrès religieux*. On va donc lire un petit portrait des évêques de la majorité, capable de faire trembler tous les genoux ultramontains.

«La grande majorité des Pères est exactement dans la disposition d'esprit dans laquelle se trouvaient les Athéniens, lorsque Alexandre leur fit savoir qu'il était devenu un Dieu, et qu'il voulait être adoré comme tel. L'assemblée du peuple d'Athènes déclara alors : Si Alexandre veut à toute force être un Dieu, qu'il le soit. Trois cents évêques disent : Nous mangeons le pain du Pape, nous buvons son vin, nous habitons sous son toit; donc — qu'il soit infaillible. Cent évêques disent : nous ne sommes qu'évêques en titre, sans diocèses ni paroisses, de qui tenons-nous notre titre, sinon du Pape? donc — qu'il soit infaillible. D'autres disent : nous sommes évêques ou pasteurs apostoliques par la grâce du Pape, appelés par lui et révocables par lui — qu'il soit infaillible. D'autres enfin disent : La curie nous tient en son pouvoir, nous avons besoin d'elle à chaque pas que nous faisons — que le Pape soit infaillible, puisqu'il le veut. Nous arrivons ainsi du coup à cinq cent cinquante évêques qui sont nés infaillibilistes.» A ces cinq cent cinquante il faut ajouter les évêques du type Manning à qui il faut l'infaillibilité, d'abord pour eux-mêmes : car le nouveau dogme les dispensera de tout travail *pour lequel ils se sentent incapables*, ensuite pour les autres; car la proclamation de l'infaillibilité mettra fin à toutes les questions incommodes en matière de doctrine. On le voit, tous ces évêques infaillibilistes ne sont pas des hommes, mais *de la poussière humaine*, et ils savent ce qu'ils sont : «La majorité a le sentiment humiliant de son impotence spirituelle, de son manque de connaissances, de talent oratoire et de caractère.»

Quel cynisme ne faut-il point pour écrire ou pour adopter de pareils articles! Quoi, des évêques se plaindraient de trop dépendre de la curie.

et, pour remédier à cette situation, ils ne trouveraient rien de mieux que de se mettre dans une dépendance encore plus grande! D'autres qui ont volontairement quitté leur patrie pour prêcher l'Évangile dans des pays où l'on ne trouve souvent ni pain, ni viande, ni vin, se hâteraient de vendre leur conscience pour un peu de pain qu'on leur donne à manger, pour un peu de vin qu'on leur donne à boire pendant la période conciliaire! Vous ne songez donc pas, charitable *Progrès*, que si tels étaient les sentiments de nos évêques, ils se hâteraient de se faire pasteurs libéraux! Le pasteur libéral ne croit pas au baptême, mais il baptise — par amour pour le pain. Il ne croit pas que Jésus-Christ soit ressuscité, mais il fait des méditations sur sa résurrection[1] — par amour pour le pain. Jésus-Christ n'est à ses yeux qu'un simple homme, et l'Eucharistie n'est pour lui que du pain : cependant il prêche qu'en recevant ce pain on reçoit Jésus-Christ, et il prêche cela — par amour pour le pain. Comme le pain de *Saint-Thomas* est bien meilleur que celui que les évêques pauvres mangent à Rome, on ne concevrait pas que ces prélats, s'ils étaient ce que vous êtes, Messsieurs les pasteurs, continuassent de préférer leur pain au vôtre. Vous saurez d'ailleurs que parmi les évêques qui sont logés et nourris aux frais du Pape, il en est qui appartiennent à la minorité : nous tenons ce détail de la bouche même d'un Père du Concile. Quant à la science de nos évêques, nous désirons la comparer à la vôtre, et nous demandons par conséquent que la vôtre nous soit enfin révélée. Depuis que nous parcourons le *Progrès religieux*, nous n'avons jamais rien vu dans ce journal, absolument rien, qui justifie le mépris avec lequel ses rédacteurs se permettent de traiter nos évêques.

Il va sans dire que *ce* Pape et *ces* évêques ne peuvent rien faire qui obtienne l'approbation du *Progrès*. Les questions sont-elles débattues rapidement? — Les évêques, dit le *Progrès*, ne sont pas à Rome «pour discuter, mais seulement pour voter.» Les délibérations au contraire menacent-elles de devenir vives et de prendre un temps considérable? — Il est probable, dit le *Progrès*, qu'on ne s'entendra pas plus sur cette question que sur les autres.» De grâce, difficile *Progrès*, comment donc faut-il s'y prendre pour vous plaire? Mêmes contradictions par rapport aux effets présumés du Concile. Quand il s'agira de rabaisser l'Église en général, nous lirons : que l'Église se relèvera difficilement du coup que le Concile aura porté au catholicisme; car «il aura montré ce qu'il faut penser de cette fameuse unité dont l'Église romaine aimait à se prévaloir;» mais quand on voudra déprécier d'avance la soumission des évêques, on adoptera un avis contraire : «Les plus récalcitrants de nos évêques deviendront autant de Fénelons, les plus libéraux se mettront à enseigner les vérités qu'ils ont maudites; les plus obstinés se contenteront, comme on dit, de faire le poing dans la poche. *L'unité du catholicisme* brisera toutes les velléités

[1] *Progrès religieux* : n° 16. *La Résurrection.*

de résistance. La mauvaise foi est-elle jamais plus évidente que quand elle pousse un homme à se servir du *pour* et du *contre* pour atteindre son but?

Il n'y a qu'un point sur lequel la *Gazette d'Augsbourg* et le *Progrès religieux* ne varient jamais : c'est l'influence pernicieuse des jésuites. Ce sont les jésuites qui ont composé le *Syllabus* et qui veulent le faire définir : ce sont eux qui guident le Pape et dirigent tous les évêques de la majorité; ces *augures du Gesù* ne peuvent se rencontrer sans sourire, car ils savent ce que leur rapportera le nouveau dogme dont ils demandent la définition. — On se surprend vraiment à porter envie aux jésuites quand on les voit ainsi devenus l'objet de la rage aveugle de tous les sectaires. Dans certains journaux, toutes les nouvelles du Concile sont arrangées de manière à établir l'omnipotence des jésuites, et l'on a beau démentir tous ces mensonges, *ces* jounaux ne les démentiront jamais. Quand, par exemple, le *Progrès religieux* apprendra-t-il à ses lecteurs qu'il est faux que Mgr Strossmayer ait parlé dans le Concile contre les jésuites?

On sait que Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, et membre de ce qu'on appelle l'*opposition*, a démontré par un exemple frappant que les *Lettres romaines* de la *Gazette d'Augsbourg* ne sont qu'un infâme tissu de mensonges et de falsifications. «Il est impossible à ce correspondant, dit Mgr de Ketteler, d'écrire une ligne qui ne soit pas un mensonge : ses mains falsifient tout ce qu'elles touchent; même ce qui est vrai, il ne sait point le rapporter d'une façon conforme à la vérité : *Selbst das Wahre kann er nicht wahr berichten.*»

Quel usage le *Progrès religieux* a-t-il fait de ce démenti général infligé par Mgr de Ketteler à toutes les correspondances de la *Gazette?* — «La lettre de l'évêque de Mayence au Dr Dœllinger, dit le *Progrès*, a été suivie d'un *écrit polémique* contre le correspondant romain de la *Gazette d'Augsbourg*. Toutes les MACHINATIONS *pour* démasquer ce personnage mystérieux sont restées infructueuses... il faut donc *exécuter l'anonyme moralement* par la voie de la presse. Mais tandis que l'évêque de Mayence *défend à Rome les intérêts de l'ultramontanisme*, il voit se produire dans sa patrie même un mouvement qui est digne d'attirer toute son attention : c'est le mouvement du protestantisme libéral en Hesse», et après cette transition ingénieuse voilà le *Progrès* qui se met à nous parler des Hessois, et depuis il continue de copier la *Gazette*, comme si Mgr de Ketteler n'avait rien dit, et il continuera, comme si la *Gazette* avait l'autorité qu'il refuse à l'Évangile; car son principe est celui-ci : *Copiez, copiez toujours, il en restera quelque chose*

Avons-nous eu tort après une telle preuve de mauvaise foi de rendre le *Progrès* responsable et des réflexions qu'il adopte et des fausses nouvelles qu'il reproduit sans jamais les démentir? Où en serait la sûreté de nos rues et de nos places publiques, s'il était permis à chaque écolier de se cacher derrière un plus grand pour jeter des pierres aux passants? Quoi,

religieux *Progrès*! rechercher un traître c'est se livrer à des *machinations*, et démasquer un menteur, c'est *défendre les intérêts de l'ultramontanisme!* Dans quel dictionnaire est-ce que vous cherchez vos mots? Ce ne peut être que dans celui de la *haine :* la haine seule peut inspirer un pareil langage.

Pour juger de la haine des pasteurs libéraux contre le catholicisme, il faut lire ce que disent M. Laurent, professeur à Gand, et M. Leblois, pasteur à Strasbourg.

«Si nous avions à choisir, dit le premier, entre l'athéisme ou le positivisme scientifique et le catholicisme, ce n'est pas ce dernier que nous adopterions : car si l'*athéisme scientifique n'est pas encore la lumière*, le catholicisme en est la négation. Les uns, parmi les catholiques, sont aveuglés : d'autres hantent ces réduits ténébreux par habitude, par intérêt, par hypocrisie : ils sont dignes de vivre au milieu de la pourriture des cadavres.»

«Toutes les fois, dit à son tour M. Leblois, que certains hommes vous disent : Je suis antichrétien, je suis antireligieux, je suis athée — ne vous effrayez pas. Cela signifie en français : «Je suis ennemi du catholicisme, «je suis adversaire du clergé, des simagrées, du surnaturel, du miracle, «des fictions métaphysiques, etc.»

On se demandera peut-être pourquoi nous ne nous détournons pas avec dégoût d'une classe d'adversaires que l'ivresse de la haine paraît seule faire parler. Il y a, pourrait-on nous dire, des hommes devant lesquels il faut savoir se ranger. Que vous importe qu'ils aillent d'un trottoir à l'autre, pourvu que le trottoir vous reste pour passer en silence? — C'est vrai, mais les Spartiates montraient les ilotes à leurs enfants, et nous, nous croyons que nos lecteurs ne peuvent qu'être édifiés en voyant la mauvaise tenue de nos adversaires. Après avoir admiré l'intérieur de cette Église catholique qui défie les âges et les tempêtes, nous aimons à en sortir pour voir la boue que nos ennemis jettent contre ses murs : car cette boue, qui montre leur haine, témoigne aussi de leur impuissance.

CH. MARBACH.

**Bossendorf.** — M. l'abbé André Martin, curé de Hüttendorf, nous adresse sur M. Kapps, curé de Bossendorf, la notice suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer dans la *Revue :*

M. Laurent Kapps naquit à Minversheim (canton de Hochfelden), le 28 mai 1798, et eut ainsi le bonheur de se trouver, au sortir de son enfance, confié à la sollicitude pastorale du vénérable M. Bouffleur, l'un des héros de la foi dans la tourmente révolutionnaire. Le digne curé ayant observé la piété de l'enfant et l'innocence de son cœur, résolut de le pousser au sacerdoce, et il fut décidé que le petit Laurent viendrait chez lui prendre des leçons de latin. M. Kapps fit ainsi toutes ses classes de grammaire, et arriva à Strasbourg pour les humanités. — Au sortir du Grand-Séminaire (août 1824), il fut ordonné prêtre et envoyé aussitôt à Stundwiller,

en qualité de vicaire. Il trouva là comme curé le bon M. Anton, vieillard absolument impotent : à lui seul, jeune séminariste sans expérience et à conscience timorée, revenait donc en réalité toute l'administration de cette populeuse paroisse : c'était débuter rudement. Il porta trois ans ce lourd fardeau, et fut ensuite désigné pour la paroisse de Schwabwiller. Là se formèrent bientôt, entre le jeune curé et ses paroissiens, des liens du plus profond attachement; le souvenir de Schwabwiller ne sortit plus de son cœur; il ne parlait jamais de sa première paroisse sans attendrissement et il se fit donner à son dernier jour la promesse que sa mort serait aussitôt annoncée et son âme recommandée à ces braves gens qu'il continuait de chérir et auxquels il avait compté d'abord consacrer sa vie entière.

Mais la sainte Providence en avait décidé autrement. Vers la Pentecôte 1847, lui arriva la nomination pour Bossendorf, ayant Lixhausen pour annexe. Le poste était pénible à tous les points de vue. La paroisse était animée d'un mauvais esprit; on avait fait à son prédécesseur la position intolérable : c'était donc tout l'opposé de son paisible Schwabwiller, et je crois pouvoir avancer que le bon curé n'arriva pas sans répugnance et sans crainte. Mais il trouva près de chez lui, à Hochfelden, un ami dévoué en M. Mey, de regrettée mémoire. Là il puisa de sages conseils, et à force de patience, de douceur, d'abnégation, de bons procédés, et aussi de calme fermeté, il triompha des difficultés, réduisit les habitudes vicieuses et fit refleurir l'esprit chrétien. La conciliation et la charité formaient du reste le fond de son cœur. Quelle douce paix dans ce modeste mais attrayant presbytère ! Il faisait vraiment bon y aller, et avec quelle cordialité l'on y était reçu !

Cependant bien des choses étaient à organiser dans la paroisse. L'église, il est vrai, n'était plus à construire, mais elle restait à meubler; il fallait restaurer les autels, arriver à un orgue, bâtir les écoles, créer une école de filles, etc. A ces différentes œuvres, les années s'écoulèrent rapidement.

Malgré les fatigues incessantes que lui imposait l'administration de son annnexe, M. Kapps portait alertement ses soixante-douze années; il semblait de force à travailler encore longtemps. Mais la rigueur de ce terrible hiver lui devint désastreuse; il fut pris d'une fièvre maligne : c'était sa première maladie; il n'en connut pas d'abord la gravité, et continua toujours, malgré un très-grand affaiblissement, les travaux de son ministère pastoral. Le mal fit de rapides progrès : Dieu avait décidé d'appeler à lui son serviteur. M. Kapps ne se fit pas illusion sur son état et envisagea la mort sans crainte. Ses affaires temporelles étaient depuis longtemps réglées; il pouvait donc se donner, sans aucune autre préoccupation, à la grande affaire de son éternité. Toutes ses pensées étaient là; touchant spectacle qui restera gravé dans la mémoire de ceux qui l'entouraient. Sa dernière heure était venue; déjà il ne prononçait plus

qu'avec peine quelques paroles entrecoupées par le râle de la mort; on s'apprêtait à faire la recommandation de son âme, lorsque tout à coup on l'entend prononcer lentement, d'une voix faible, mais distincte, les douces prières : *Sub tuum præsidium... O Domina mea, sancta Maria...*, le verset : *Ora pro nobis*, et l'oraison : *Gratiam tuam, quæsumus.* Il se recommandait, on le voit, à bon endroit. Un instant après, il s'endormit paisiblement (25 avril) : belle et consolante fin!

Ma tâche se termine ici : je ne m'arrêterai pas à raconter ses funérailles : elles ont été ce qu'elles devaient être. La paroisse tout entière était sur pied, pleurant le bon pasteur : les larmes ne perlaient pas seulement dans les yeux des femmes; on les voyait abondantes sur les joues hâlées des hommes, et celles-là rendaient un précieux témoignage. Un nombreux clergé était accouru, tenant à honneur de donner à ce vétéran si plein de mérites, à ce confrère si estimé et si cher, une derniere preuve de son attachement. A M. l'abbé Schaumann, curé de Hochfelden, revenait de droit l'honneur de présider la cérémonie funèbre et de prononcer l'éloge du cher défunt. Il sut tirer de son cœur des accents qui étaient l'écho fidèle du deuil général. De son côté, M. le chanoine Biot, qui avait honoré M. Kapps de sa constante amitié, n'a point voulu le laisser aller à sa dernière demeure sans lui avoir dit un suprême adieu et répandu sur sa tombe une fervente prière. La grand'messe solennelle d'enterrement fut chantée par lui : c'est lui aussi qui fit les prières de l'absoute.

A. Martin.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[1]

## NOMINATIONS.

MM.

Donzé, curé d'Essert, curé à Lutran.

Reibel, vicaire à Saverne, curé à Wolfisheim.

Conrath, vicaire de Saint-Jean à Strasbourg, curé à Bossendorf.

## DÉCÈS.

Chacha, curé de Brebotte, âgé de 52 ans.

Huyum, prêtre retiré à Marienthal, âgé de 67 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# LE DOCTEUR SEPP
# ET LE CONCILE.

La publication du *Janus* avait produit une pénible impression sur les esprits catholiques, et révélé une sourde opposition au Concile parmi quelques savants d'Allemagne. Aujourd'hui M. Dœllinger est dépassé par le Dr Sepp, dont la brochure ne sape pas seulement par la base l'infaillibilité doctrinale du Pape et sa primauté, mais cherche à ruiner l'Église elle-même en la dépouillant de son infaillible enseignement et de sa suprême autorité. Le Dr Sepp paraît à la porte du Concile, présentant aux vénérables Pères ses projets de réforme et ses observations : écarter la question brûlante de l'infaillibilité, réformer et corriger le Bréviaire, fixer la tradition et réviser le canon des Saintes Écritures. Au nom de la science allemande, au nom de la critique moderne, M. Sepp invite le Concile à soumettre à un nouvel examen le canon des Livres saints «fermé prématurément par les Pères de Trente.» En vérité, l'auteur est venu au monde quelques siècles trop tard, c'est lui-même qui nous le confesse avec une ingénue modestie : «Si le Concile de Trente avait eu sous les yeux les savantes recherches que j'ai faites, il eût rayé du canon des Livres inspirés plus d'une partie de la Vulgate.» L'auteur se déclare plein de soumission et de respect envers l'assemblée du Vatican; mais sur la même page il proteste énergiquement contre toute décision doctrinale de ce même Concile, qu'il ne craint pas d'appeler un «comité réuni pour fabriquer des dogmes *(Dogmenfabrigationscomité).*» Il insulte également toute l'assemblée, quand il adresse son livre aux évêques allemands, sous prétexte que l'épiscopat allemand est seul capable de comprendre et d'employer une méthode vraiment scientifique. Par cet exorde plus ou moins insinuant *(benevolentiæ captatio),* le Dr Sepp nous fait pressentir le ton de persifflage et d'ironie, qui règne dans toute la brochure et qui messied à une œuvre prétendue savante et sérieuse.

L'auteur déclare que «le Concile de Trente s'est trompé en laissant

[1] Cf. *Le Catholique,* livr. de février et d'avril.

ou en insérant dans le catalogue des Livres inspirés, des ouvrages entièrement profanes et humains.» Le docteur ne croit donc plus à une Église, infaillible maîtresse de la vérité; et que deviennent les promesses de Jésus-Christ d'assister son Église et de la préserver de l'erreur jusqu'à la fin des siècles? L'infaillibilité de l'Église est absolue dans le domaine de la foi et de la morale; elle ne peut être suspectée ni un seul jour, ni sur un seul point, ni dans un siècle ni dans un autre; car l'Église n'eût-elle erré qu'une fois, n'eût-elle trompé qu'une seule âme, les promesses de Jésus-Christ seraient vaines, et son œuvre imparfaite ou détruite. L'homme se trompe, c'est la triste condition de sa nature; mais il change et c'est le remède à ses erreurs. Il en est tout autrement de la parole de Dieu; en la remettant entre les mains de son Église, Jésus-Christ l'a marquée de deux sceaux inviolables, auxquels on la reconnaîtra jusqu'à la fin des temps: c'est une parole qui ne se trompe pas; c'est une parole qui ne change jamais. Si l'on pouvait remettre en question le décret de Trente sur les Livres saints, on pourrait également réviser le Concile de Nicée et celui de Chalcédoine, sur la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit.

A la solennelle définition de Trente, opposons les raisonnements et les vaines subtilités du Docteur de Munich. Dans sa quatrième session, le 8 avril 1546, le Concile énumérait tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, tels qu'ils sont contenus dans la Vulgate, et prononçait l'arrêt suivant: Anathème à quiconque n'acceptera pas comme sacrés et canoniques tous ces livres dans toute leur intégrité et dans *toutes leurs parties.*[1] — Cette difinition si claire et si précise devait échapper à toute explication; mais nous avions compté sans la subtilité de l'exégète de Munich. «Ce canon, répond le docteur, est en contradiction avec la discussion qui précéda; j'accepte la discussion, mais je rejette le décret définitif»: système peut-être nouveau, mais dans tous les cas, système fort commode. Quand une doctrine controversée est soumise au jugement d'un Concile, il y a ordinairement *discussion* contradictoire, qui expose les deux opinions et examine les raisons sur lesquelles chacune est appuyée. Le Concile définit la vérité que nous devons embrasser, et condamne l'erreur que nous devons rejeter. Avec le système de M. Sepp, on pourrait

[1] «Si quis autem libros ipsos integros cum *omnibus suis partibus* prout in vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit — anathema sit.»

choisir dans la discussion l'opinion qui sourirait le plus, et l'Église se trouverait bien avancée après un Concile ! Si le Dr Sepp tire une fausse conclusion, il commet également une erreur historique. Au Concile de Trente, le cardinal Cervini proposa réellement de soumettre les Écritures à un nouvel examen, et un nombre assez considérable de Pères partagèrent d'abord cette opinion. Mais on objecta que les anciennes décisions des Conciles et des Pontifes ne devaient pas être remises en question. — Les Conciles de Tolède et de Florence avaient discuté le canon des Livres saints : un nouvel examen ferait croire à un doute sur les sources de la foi. Ce serait une gloire pour les protestants d'avoir rendu suspectes aux catholiques les définitions d'anciens Conciles... Ces raisons firent une si grande impression sur l'assemblée que le décret cité plus haut fut adopté *à l'unanimité* (Pallavicini).

Le Dr Sepp n'ignore pas ce fait; mais il trouve encore un expédient pour échapper à la conclusion. «La discussion a été double, dit-il ; la première opinion qui proposait la révision du catalogue des Livres saints a été seule savamment et scientifiquement défendue ; au contraire, celle que les Pères ont adoptée n'a pour elle ni le prestige de la science, ni le mérite d'une méthode savante.» Mais Notre Seigneur a promis à l'Église sa perpétuelle assistance dans le ministère divin qu'il lui a confié : *docete gentes*. Dieu n'a exigé ni tout l'appareil de l'érudition allemande, ni toutes les subtilités de l'exégèse d'outre-Rhin. L'Église peut employer tel procédé ou tel autre pour constater la vérité, pour établir le dogme par la tradition ; elle rapproche les doctrines nouvelles de son symbole ; cet examen terminé, elle condamne, elle rejette, elle excommunie. C'est ainsi qu'elle a passé à travers les siècles, affirmant avec autorité la doctrine de Jésus-Christ : disant anathème à Arius, qui niait la divinité du Verbe incarné ; anathème à Nestorius, qui niait la maternité divine de Marie ; anathème à Photius, l'auteur du schisme grec ; anathème à Luther, le père de l'hérésie moderne. Devant le siècle de lumière et de science, de littérature et de critique, en face de toutes les négations, l'Église maintient l'impérissable héritage que le Christ lui a légué dans cette parole : «Allez, enseignez les nations.» C'est à cette parole souveraine et infaillible de l'Église que nous devons la soumission la plus entière de notre intelligence. Or, s'il était permis de rejeter les décisions d'un Concile, sous prétexte que la méthode scientifique n'a pas été employée, ou que les Pères n'ont pas mûre-

ment examiné la question, quelle hérésie n'échapperait pas aux anathèmes de l'Église, quelle erreur n'en appellerait pas d'un Concile au tribunal d'un autre Concile plus savant? En attendant, le dépôt de la foi ne serait pas intact, et l'Église deviendrait infidèle à sa mission. Non! Celui qui a promis à son Église de la préserver de toute erreur, saura toujours accomplir sa divine parole, malgré l'imperfection ou les passions humaines. La discussion pourra ne pas être exempte de fautes : les Pères du Concile sont des hommes et pourront être sujets aux faiblesses des hommes; mais le résultat définitif, l'enseignement de l'Église sera toujours l'infaillible parole de Dieu.

Si les arguments, les distinctions et les subtilités du Dr Sepp ne renversent pas la décision du Concile de Trente, il reste une dernière ressource. «L'Église, dit-il, a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier; qu'en vertu de son autorité elle nous dispense de l'obligation d'accepter la décision de Trente.» — L'Église n'a pas le pouvoir illimité dans le domaine de la foi et de la morale; elle peut infailliblement nous enseigner que tel point de doctrine est contenu dans la révélation; mais jamais elle ne pourra effacer un seul article de son symbole; jamais elle ne pourra abroger une loi du décalogue. Le pouvoir de délier s'étend à tous les péchés au tribunal de la pénitence, il s'étend également à la discipline. Mais il serait vraiment trop étrange de compter parmi les règles de la discipline le canon du Concile concernant l'inspiration des Livres saints. D'un autre côté, si, d'après le Dr Sepp, l'Église s'est trompée en dressant le catalogue des Écritures, pourquoi serait-elle infaillible en retranchant quelques livres de la Vulgate, et pourquoi le docteur de Munich accepterait-il sans défiance cette nouvelle décision? Sans doute, l'Église aurait alors une garantie d'infaillibilité qu'elle n'a pas toujours le bonheur de posséder : elle serait d'accord avec le Dr Sepp.

Après avoir de son mieux écarté le Concile de Trente, qui le gênait beaucoup, M. Sepp en vient à la question des livres deutéro-canoniques, dont il voudrait débarrasser l'Église. Un livre surtout a le privilége d'exciter spécialement la colère du docteur : c'est le livre d'Esther. «La pensée dominante et le mérite principal de ce livre, dit-il, c'est de raconter la noble conduite d'Assuérus, qui plaça une jeune juive dans son royal harem. Cette juive, nommée Esther, gagna par ses intrigues toutes les faveurs du roi. Conseillée par Mardochée, son oncle, elle arracha à Assuérus un édit de mort contre

les Perses, et ses compatriotes purent assouvir dans le sang de leurs ennemis leur haine séculaire et impie contre les païens. Et enfin — parallèle tout nouveau — Aman, défenseur de la reine Vasthi, est sacrifié à la vengeance d'Esther, absolument comme plus tard, Salomé, fille d'Hérodias, demandera la tête du saint précurseur ! » Et plein d'une sainte indignation, le docteur s'écrie : « un pareil livre est dans le canon des Écritures ! Assuérus, le corrompu Xerxès, est-il proposé comme modèle des princes, parce qu'il a été séduit par les charmes de la Juive ? Esther, si intrigante et plus tard si cruelle, comptera-t-elle toujours parmi les héroïnes chrétiennes ? Que doit-elle nous apprendre, elle, la concubine d'un roi débauché ? » — Cette analyse du livre d'Esther est le produit de l'imagination du Dr Sepp ou l'œuvre de sa haine contre les Juifs ; dans tous les cas, elle a été cherchée partout ailleurs que dans le livre d'Esther. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire même rapidement le livre incriminé. L'Écriture, en donnant quelques détails sur la corruption d'Assuérus, nous propose-t-elle ses exemples à suivre ? La Genèse parle du crime de Caïn, de la corruption des hommes avant le déluge ; l'Écriture nous raconte le péché de David et l'idolâtrie de Salomon ; les livres qui contiennent ces récits doivent-ils être effacés du canon des ouvrages, inspirés par l'Esprit de vérité ? — Le Dr Sepp objecte encore contre le livre d'Esther qu'il n'a pas été cité par Jésus-Christ, ni commenté par les saints Pères. Mais ce seraient des preuves purement négatives. Enfin, le docteur cite avec complaisance le témoignage de Luther : « Je déteste si cordialement le livre de Salomon et le livre d'Esther, que je voudrais les voir disparaître. » — Le chanoine Dœllinger a déjà montré en plus d'une circonstance ce qu'il y avait de grand et de noble dans la révolte de Luther contre Rome. Ne soyons donc pas surpris de voir M. Sepp faire appel à la science du moine de Wittemberg, et le croire plus infaillible pour les Écritures que le Concile de Trente.

Le livre de *Tobie* est traité avec plus d'indulgence, mais pas avec plus de justice. Pour le Dr Sepp, c'est un roman religieux ; et à l'appui de son opinion, il cite encore le témoignage de Luther et les affirmations de Jahn, Eichhorn, Bertholdt, de Wette, etc., etc. Le docteur fait ensuite étalage de science : il cite des contes égyptiens, grecs, latins et gaulois ; il cite des légendes tyroliennes, russes, polonaises, bretonnes, françaises, même des romances espagnoles ; partout il trouve des épisodes sur les secours donnés aux vivants par

les morts, des contes ressemblant à la délivrance de la fille de Raguel. Or, comme ces contes sont des fables embellies par la légende, ou des faits tout ordinaires transformés par la poésie, il faut adopter la même opinion sur *Tobie*, et réduire tout le livre à ce fait : que Tobie a enseveli des morts. — Nous ne voyons pas comment la conclusion découle des prémisses, et le raisonnement de M. Sepp peut se formuler ainsi : Il y a des contes ressemblant à l'histoire de Tobie ; or, ces contes sont faux ou au moins exagérés ; donc le livre de Tobie est également faux.

L'histoire du prophète *Jonas*, qui passa trois jours et trois nuits dans le sein d'un monstre marin, est pour le Dr Sepp une enveloppe grossière, renfermant l'idée d'une résurrection future. Il traite cette histoire comme un symbole, comme un mythe prophétique, dépouillé de toute réalité historique. Dans un passage bien célèbre de l'Évangile, Notre Seigneur disait à ses disciples : « Cette foule ne verra d'autre signe que le prodige du prophète Jonas. Comme ce prophète a passé trois jours et trois nuits dans le sein du monstre marin, de même le Fils de l'Homme passera trois jours et trois nuits au sein de la terre, et ressuscitera le troisième jour. » Ces paroles si claires, où le Seigneur précise le fait de Jonas, n'empêchent pas le Dr Sepp d'écrire : « Un symbole, pour être exact, ne doit pas être nécessairement une réalité. Le fait de Jonas est aussi peu réel que le symbole du phénix, du cygne ou du pélican. »

Les livres de Moïse et de Josué offrent bien des difficultés à la foi du Dr Sepp. Pour éluder les prodiges que Dieu a opérés en faveur de son peuple, le docteur fait partout violence au texte, il voit partout des hyperboles, des figures orientales, des exagérations poétiques. Les plaies de l'Égypte ressemblent aux opérations funestes de l'Ahriman des Perses ; Callisthène, Strabon et Josèphe racontent qu'Alexandre passa à pieds secs la mer de Pamphilie ; donc le passage de la mer Rouge est une fable. Le roi de Macédoine, pour donner le signal du départ, mettait du feu ou de la fumée au haut d'une perche ; c'est le Seigneur qui précédait Israël dans une colonne de feu ou de fumée. La manne du désert est une rosée blanche que l'on peut encore recueillir maintenant ; mais le docteur oublie de nous dire quel est l'heureux peuple nourri par ce pain du ciel. Le passage du Jourdain est facile à expliquer : le fleuve était désséché. Les murs de Jéricho s'écroulent au son des trompettes ; c'est une hyperbole : l'auteur sacré oublie de parler des machines de guerre.

Cependant le Dr Sepp veut, dans son indulgence, encore admettre cette narration poétique comme la figure du monde tombant en ruines, lorsque retentira la trompette de l'archange et que les morts sortiront de leurs tombeaux. Quelle est donc la science qui autorise ces capricieuses explications? Que l'on n'explique pas littéralement les Psaumes, cela se comprend; aussi bien l'on ne prendra jamais au pied de la lettre l'Iliade ou l'Odyssée, les odes de Pindare ou les chœurs de Sophocle. Mais pour les livres historiques, tels que le Pentateuque et le livre de Josué, quand les événements sont racontés dans le style le plus simple et le plus naturel, quelle science autorise un exégète à voir partout des figures, des mythes ou de la poésie orientale, à substituer partout les hypothèses et les imaginations aux faits et aux événements les plus clairs? Personne n'oserait appliquer une pareille méthode à l'histoire de Thucydide ou aux Commentaires de César; mais quand il s'agit des Écritures divinement inspirées, cette méthode s'appelle méthode *scientifique*.

La science, toujours la science, le dernier état de la science! grand mot qui dispense de lire, de prouver, et surtout de croire. Faut-il rappeler à un catholique, au Dr Sepp, qu'il n'y aura jamais opposition réelle entre la science véritable et les Livres saints, et que l'Église n'aura jamais rien à craindre de la science vraiment digne de ce nom, de la science sincère, franche et impartiale? Mais la fausse science ne supporte pas l'idée d'une doctrine immuable, gardée dans le livre des Écritures, que l'Église déclare fermé pour toujours et avec lequel il faut s'accorder, bon gré mal gré, quelques découvertes que l'on fasse en physique et en histoire naturelle, quelques progrès que la critique et l'érudition puissent réaliser. Le XVIIIe siècle disait : la science, quand il niait l'unité de l'espèce humaine et le déluge; et cette science était de l'ignorance! Aujourd'hui les naturalistes les plus éclairés, sans s'arrêter à des phénomènes extérieurs, ont prouvé que la race blanche, la race jaune et la race noire appartiennent au même type; que le soleil, la nourriture et les habitudes amènent, à la longue, cette différence de couleur et de conformation osseuse. Du reste, le croisement et la multiplication des races eût été impossible, si elles n'eussent appartenu à la même espèce. — Cuvier, dans ses *Discours sur les Révolutions du globe* et en particulier dans ceux qui traitent de la nouveauté des continents, Cuvier, dis-je, démontre par la géologie l'existence du déluge. Dolomieu et Marcel de Serres prouvent que le déluge a été

un et non pas multiple ; parce que ses effets sont produits par la même cause, entraînant les eaux dans le même sens et laissant partout les mêmes traces. Enfin Deluc, en mesurant le delta des grands fleuves et des dunes de l'Océan, reconnut que la date du déluge était dans la science la même que dans les Écritures.[1]

Strauss a dit : la *science*, quand il a nié l'authenticité des Évangiles et la réalité historique du Christ ; et cette science était de l'ignorance ! Renan a dit : la science, la *critique*, quand il a essayé un nouveau portrait de Jésus-Christ ; son livre a soulevé une foule de questions sans en résoudre aucune ; et cette science était de l'ignorance, de la mauvaise foi et de la légèreté ! Le Dr Sepp dit : la *science*, quand il nie la véracité et l'intégrité du Pentateuque, sans apporter une preuve à l'appui de son assertion. Il dit : la *science*, quand il nous apprend que les Évangiles sont remplis de contradictions, et en opposition formelle avec les livres de l'Ancien-Testament. Il dit : la *science*, quand il nie l'inspiration des Livres saints, et affirme que l'antiquité chrétienne n'a pas connu cette vérité. Il dit enfin : la science, quand il abandonne aux fantaisies des interprétations les plus extravagantes les lambeaux de l'Écriture, lacérée par une critique sacrilége.

Quand on a lu ces pages, écrites du reste avec talent, on constate avec effroi l'application la plus large des principes d'exégèse protestante et rationaliste. C'est la raison et la science qui doivent interpréter l'Écriture ; et ces explications peuvent varier avec les idées de chaque siècle. De l'autorité vivante, établie par Dieu pour nous enseigner et expliquer sa parole : de l'Église, il n'en est pas question. On comprend alors la gravité de ces paroles du Dr Sepp. «Dès mon enfance, j'ai appris à prier : Mon Dieu, je crois en vous qui êtes l'éternelle et infaillible vérité. Mais la doctrine : l'Église est la vérité, le Pape est l'Église, donc il est la vérité, — cette doctrine divise la chrétienté, et la fait sauter comme l'étincelle une poudrière.»

Nous sommes amené à exposer en quelques lignes les idées de Sepp au sujet de l'infaillibilité pontificale. Ce chapitre commence par ces mots significatifs : «Pierre II dit : Je suis l'Église — et aussitôt le coq chanta.» La violence du langage supplée à la faiblesse des arguments. «La pensée de définir le nouveau dogme, dit le Dr Sepp,

[1] Besson, *Conférences sur l'Église.*

est une tentation du démon, qui répète au Pape cette parole séductrice : *Vous serez comme des dieux*. La déification des empereurs a été la ruine du monde — que sera l'infaillibilité du Pape pour l'Église! Le *Credo* de l'avenir sera ainsi formulé : «Je crois ce que le «Pape m'ordonne de croire.» — Si ce dogme était défini, le reste de la puissance épiscopale serait offert en holocauste devant le trône du Pape ; les successeurs des apôtres, réduits à une complète nullité, agiraient comme mandataires du Pape, et solderaient à la curie romaine les frais énormes des dispenses pontificales. Les trois cents évêques *nourris* par le Pape, les évêques italiens, plus de cent évêques espagnols, des deux côtés de l'Océan, voteront l'infaillibilité; et leur enthousiasme pour le nouveau dogme sera d'autant plus ardent que le manque de développement intellectuel et scientifique est plus sensible chez eux.» Le *Progrès religieux* de Strasbourg nous avait déjà tenu ce langage ; mais nous n'étions pas habitués à le trouver chez des auteurs catholiques.

Enfin, «pour attribuer au Pape l'infaillibilité, il faudrait le rendre impeccable ; car erreur et péché : c'est le propre de l'homme. Ne faudrait-il pas étendre le privilége de l'Immaculée-Conception[1] à la personne du Souverain-Pontife? En effet, c'est par le péché originel que les faiblesses de l'esprit et les défaillances de la volonté passent à tous les hommes : une conception miraculeuse serait le moyen le plus simple de soustraire le Pape à la loi générale : *errare humanum*.

Ce langage rendait le Dr Sepp digne d'être associé au fougueux Dr Michelis, professeur à Braunsberg. M. Sepp, à la suite de Michelis, nous montre le Pape soumis, comme Jésus-Christ dans le désert, à une délicate tentation. Le démon lui dit : «Monte au faîte du temple, monte au-dessus des sept collines; adore-toi en définissant ton infaillibilité, et tous les peuples de la terre se soumettront à ta divine autorité.» Le danger qui menace le Pape et l'Église remplit de crainte le cœur du docteur de Munich, et il s'écrie : «Puisse l'heure de la tentation passer heureusement et ces perfides insinuations être com-

[1] Le Dr Sepp professe une médiocre dévotion pour le dogme de l'Immaculée-Conception. «Le Pape Pie IX l'a défini, dit-il, dans une réunion privée au Vatican, sans supprimer la fête de la *Purification*.» La science liturgique du docteur apprend donc aux catholiques que la Vierge a été délivrée du péché originel, le jour de sa Purification au temple!

plétement méprisées ! » Alors, unissant ses ferventes prières aux supplications du docteur de Braunsberg, il répète pieusement cette invocation des Litanies : «Seigneur, daignez conserver le Souverain-Pontife dans la véritable religion : *Ut domnum apostolicum in sancta religione conservare digneris !* » M. Sepp aurait pu demander pour lui-même le don d'une foi humble et soumise à l'autorité de l'Église. Mais ses craintes et ses inquiétudes pour le salut du Pape l'ont empêché jusqu'à présent de voir le chemin que lui-même suivait. Nous pouvons le dire sans exagération, le Dr Sepp a pris le chemin qui conduit hors de l'Église.

Pendant que le public lisait l'écrit de M. Sepp, le Concile du Vatican a rappelé et confirmé le canon de Trente sur les Livres saints, et défini plus clairement comme vérité de foi l'inspiration des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament.[1] Le Concile de Trente s'est trompé parce qu'il n'avait pas sous les yeux les savantes recherches du Dr Sepp. Mais le Concile du Vatican est plus coupable ; il a méconnu le moment de la grâce et méprisé les lumières venant de Munich. — Quelle sera la conduite du docteur, maintenant que le Concile a solennellement condamné tout son système ? Trouvera-t-il dans son esprit, si fécond en ressources, des expédients ou des subtilités pour échapper à l'anathème fulminé contre sa doctrine ? Son orgueil l'empêchera-t-il de reconnaître que sa science l'a induit en erreur ? Nous espérons plutôt qu'il trouvera dans son cœur catholique l'obéissance envers la sainte Église, et le courage d'une rétractation franche et loyale ; nous espérons qu'il ne donnera pas au monde et à l'Église le scandale et la tristesse d'une apostasie.

E. Wernert.

[1] «Si quis sacræ scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit; anathema sit.»

# HISTOIRE

# DES CONSEILS DU ROI

DEPUIS

## L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'A NOS JOURS

Par M. DE VIDAILLAN

ANCIEN MAÎTRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT, ANCIEN PRÉFET.[1]

---

Si c'est un devoir pour la presse périodique de signaler à l'attention de ses lecteurs les œuvres nouvelles, de les saisir au passage, à l'instant même de leur éclosion, d'en apprécier la valeur et d'en discuter les doctrines, il y a quelquefois aussi un intérêt sérieux à revenir sur des publications de la veille et de l'avant-veille, surtout quand, par le sujet et les enseignements qui en ressortent, elles offrent un attrait d'actualité. L'*Histoire des Conseils du Roi*, fruit des studieux loisirs d'une retraite indépendante de tous les partis, est un livre sévère, écrit sous la dictée de quinze siècles ; et cependant, à certains égards, il a toute la saveur d'un livre de circonstance. En nos jours où se croisent tant d'ardentes controverses pour et contre le gouvernement personnel, il n'est pas hors de propos d'établir par les faits que cette prétendue autocratie ne se rencontre jamais dans l'histoire. « Il serait historiquement puéril, dit M. de Vidaillan, de rechercher si les rois ont toujours eu un conseil. La monarchie n'est pas plus le gouvernement d'un seul que la république celui de tous. » Bossuet, même en préconisant la royauté absolue, repousse le pouvoir *arbitraire* et veut que le prince ne prenne aucune résolution sans avoir consulté son conseil.[2] En effet, toujours et partout, les constitutions les plus diverses placent à côté ou même

[1] Paris, 1856, chez Amyot, 2 vol. in-8°.
[2] *Polit. de l'Écrit. sainte.*

au-dessus du pouvoir exécutif, des corps délibérants pour éclairer, préparer et formuler ses décisions. Les vieilles monarchies de l'Orient ont admis ces institutions protectrices, aussi bien que les Romains et les Grecs. Il faut en effet qu'il en soit ainsi : les souverains les plus infatués d'eux-mêmes ont-ils jamais pu s'attribuer l'omniscience? Dans leur propre intérêt, pharaons, czars ou sultans sont bien obligés de s'en rapporter aux hommes experts en matière de finances, d'industrie, de commerce, de guerre, de relations internationales.

C'est la nature, la forme, l'action de ce *Conseil*, appui nécessaire de la puissance royale, que M. de Vidaillan étudie dans les actes de nos rois et dans les monuments de notre histoire. «Nous verrons, dit-il, comment le Conseil, d'abord variable et incomplet autant que le pouvoir royal est indéterminé, se constitue de plus en plus régulièrement, à mesure que l'autorité suprême acquiert des forces et de la stabilité.» Fidèle à sa promesse, l'auteur va nous révéler la vie intérieure du gouvernement français; il va faire mouvoir sous nos yeux le ressort puissant et caché de la force législative et de l'administration, de la paix et de la guerre, de l'ordre et des bouleversements; car tout cela vient du *Conseil*.

Mais d'abord que devons-nous entendre par ce mot? Les plus anciens textes mentionnent des assemblées de divers ordres : *Campus Martii, Mallum, Placitum, Concilium, Synodus, Conventus principum, procerum, optimatum, fidelium,* etc. Entre ces divers modes de représentation et d'expression de la volonté nationale, nous allons mettre en relief celui auquel est consacré l'ouvrage substantiel dont nous rendons compte. Nous suivrons, sur les pas de notre guide éclairé, les progrès de cette institution à travers les trois périodes de son développement : l'âge germanique, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens; l'âge féodal, de Hugues Capet à Saint-Louis; enfin l'âge de la souveraineté royale, de Saint-Louis à 1789. Nous montrerons qu'à aucune époque les *Conseils* n'ont fait défaut au gouvernement, et que ces assemblées ont modifié leur forme avec leur importance, selon l'état social dont elles étaient le produit. «On verra, dit notre auteur, par quels efforts habiles et persévérants elles ont acquis et conservé, pour la royauté, des droits que la seule victoire des armes n'aurait pas suffi à lui donner.»

### I. Période germanique.

Durant les cinq siècles qui séparent Clovis de Hugues Capet, trois éléments unis et divisés coexistent sur le sol de la Gaule : l'élément germanique, l'élément romain et l'élément religieux. A chacun des trois groupes de la population correspond un code particulier : loi barbare, loi romaine, loi ecclésiastique. De là trois juridictions : celle du roi, celle du municipe ou de la commune, celle du clergé. La loi salique et les capitulaires attestent, de la part des conquérants, le double respect du droit canonique et des coutumes locales. Dans la célèbre ordonnance de Clotaire I, sur l'observation de la justice (560), on lit cette prescription formelle : *Inter Romanos negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari.* La simultanéité d'institutions difficiles à concilier amenait des conflits où l'emportaient tour à tour le roi, le maire du palais, l'aristocratie militaire, les évêques. Mais, au milieu de tant de vicissitudes, c'est en une certaine mesure l'intervention des assemblées compétentes qui prévaut. Le roi consulte son Champ de Mars ou son plaid, le comte son mahl, l'évêque son concile, l'abbé son synode.

Dans le chapitre qu'il consacre à la première race, M. de Vidaillan s'occupe moins des Conseils à l'examen desquels étaient soumis les actes royaux, que des fonctionnaires qui les préparaient, rédigeaient et conservaient. Par l'étude attentive du dispositif des capitulaires, il constate rigoureusement l'existence d'un corps d'officiers publics, formant une véritable chancellerie. Ce n'était pas encore là, à proprement parler, le *Conseil du roi ;* mais cette bureaucratie naissante nous en offre le germe et comme l'embryon. Toutefois nous regrettons que le savant publiciste n'ait pas un peu plus appuyé sur le contenu de certains capitulaires mérovingiens qui présentent un caractère vraiment législatif, et qui se réfèrent positivement à des délibérations prises en présence du roi, comme le déclarent ces formules souvent répétées : *una cum nostris Fidelibus ....cum nostris Optimatibus pertractavimus.... de consensu Fidelium nostrorum... in nostra et Procerum nostrorum præsentia.* Certes, le travail très-instructif, dont nous rendons compte, eût exercé plus d'attraction sur le commun des lecteurs, si dès l'abord il leur avait montré l'origine, la mission et la hiérarchie des divers conseils qui assistaient les chefs de la nation Franke. Les textes ne manquent point,

et nul n'était plus capable de les grouper, d'en faire un tableau vivant, que l'historien des *Conseils du roi*.

Les institutions des conquérants de la Gaule avaient leur point de départ dans les coutumes des Germains. Tacite distingue chez eux deux sortes d'assemblées : « Les principaux chefs, dit-il, délibèrent sur les questions secondaires ; la nation entière sur les intérêts majeurs. » Même pour les affaires de première importance, il y avait deux degrés de discussion. Le conseil des principaux chefs arrêtait préalablement un projet ; puis le peuple assemblé approuvait, ordonnait : *ut ea quorum penes plebem arbitrium est, apud principes prætractentur*[1]. Dans la commission préliminaire, composée d'hommes spéciaux, légistes de cette époque, on examinait l'affaire et l'on formulait la décision à prendre. Ce fut, sous les Mérovingiens, le rôle attribué à un Conseil composé de Leudes, d'Antrustions, d'Optimates. La question ainsi élucidée était portée devant le peuple assemblé en armes. « Le roi, dit Tacite, recommandait le projet par voie de persuasion plutôt que par autorité de commandement. » On conçoit qu'une pareille multitude ne pouvait discuter et voter comme les corps législatifs des États modernes. Si la proposition lui déplaisait, elle la repoussait par des murmures ; si elle l'accueillait, elle agitait bruyamment ses framées : *si displicuit sententia, fremitu aspernantur ; sin placuit, frameas concutiunt*[2]. Les choses durent se passer ainsi dans les Champs de Mars de la première race. Nous aurons, pendant le cours de cette récension, à citer plus d'un exemple de la double épreuve que subissaient les grandes mesures politiques, la première devant les conseillers choisis ou agréés par le roi, la seconde devant l'assemblée générale de la nation. Le plus ancien monument, à cet égard, est la *Loi Salique* dont la première composition avait précédé l'entrée des Francs dans la Gaule, mais qui fut promulguée sous les Mérovingiens avec le concert du Roi, de ses Conseillers et de tout le Peuple : *Hoc decretum est apud Regem et Principes ejus, et apud cunctum Populum christianum qui infra regnum Merwingorum consistunt..... Placuit atque convenit inter Francos et eorum Proceres*[3].

Il importe, pour l'intelligence des textes originaux, de distinguer

[1] *German.*, cap. XI.
[2] *German.*, cap. XI.
[3] Præfat. Leg. Sal.

sévèrement ce qui concerne les assemblées générales et ce qui appartient à ce comité d'hommes de confiance que le roi avait toujours près de lui, et qu'il consultait sur ses affaires privées comme sur les affaires publiques[1].

Nous allons rappeler sommairement un certain nombre de capitulaires qui ne sont que la promulgation de règlements, arrêtés dans des assemblées générales antérieures.

Un décret attribué à Childebert I (532) ou à Childebert II (595), contient quinze règlements prononcés par divers Champs de Mars. Le législateur, entre autres prescriptions, y édicte des peines contre les mariages incestueux, le rapt, l'homicide, le vol. La grande ordonnance de Clotaire I sur l'observation de la justice (560), promulgue aussi les résolutions d'une assemblée souveraine. Une ordonnance de Gontran (585) adressée aux juges de son royaume, se réfère pareillement à un conseil tenu à Mâcon. Il est hors de doute que le traité d'Andelot (587) fut imposé à ce prince par l'assemblée des seigneurs qui entendaient garantir leurs prérogatives. L'ordonnance de Clotaire II (615), confirmative des engagements d'Andelot, est en réalité une constitution qui résume les principes du gouvernement : aussi déclare-t-elle promulguer les décisions prises dans un grand conseil *(concilio)* tenu à Paris l'année précédente.

En matière de justice, comme en fait de législation, les rois ne prononçaient qu'en vertu de la sentence d'une cour. En 584, les envoyés de Childebert II ayant demandé à Gontran qu'on leur livrât Frédégonde pour être punie de ses crimes, le roi répondit qu'il ne pouvait agir qu'en conformité avec la décision du Plaid : *In Placito quod habemus cuncta decernimus, tractantes quid oporteat fieri*[2].

Au spectacle des violences et des crimes de cette sanglante époque, on est tenté de mesurer la puissance personnelle d'un Clotaire II à l'audace de ses envahissements et à l'étendue de ses vastes États. Ce serait une grande illusion. Dans toutes ses démarches, le fils de Frédégonde était dominé par les Grands, et la vraie souveraineté appartenait aux assemblées qui non-seulement dictaient les résolutions importantes, mais qui même nommaient les rois et les maires du palais. C'est ainsi qu'en 622 les Austrasiens exigèrent de ce

[1] *Hist. des Conseils des rois*, page 23.
[2] Greg. Tur., VIII, 7.

prince qu'il leur donnât pour roi son fils Dagobert : *Austrasii Franci superiores, congregati in unum, Dagobertum super se regem statuunt.*[1] Ce fut une nouvelle élection des Leudes et des Évêques qui, à la mort de son père, éleva le jeune monarque austrasien au trône de Bourgogne et de Neustrie.

Quand on observe attentivement dans toutes ses péripéties la longue lutte d'Ebroïn et de Léodégaire, on reconnaît que ces deux chefs sont les élus et les instruments des deux partis qui se disputent la prééminence. Les chroniqueurs et les hagiographes s'accordent à proclamer l'intervention constante de la nation : *Franci in incertum vacillantes, præfinito concilio, Ebruinum Majorem domo statuunt*[2]. Tandis que l'aristocratie neustrienne soutenait Ebroïn, celles de Bourgogne et d'Austrasie appuyaient Childéric II, Wulfoald et Léodégaire : *Franci Childericum cum Wulfoaldo duce in Austriam regnare dirigunt.... Hildericum elegit quædam pars Francorum volentes eum habere regem.... Franci contra Theodoricum insurgunt eumque a regno dejiciunt; propter Childericum legationem mittunt eumque super totum regnum suscipiunt*[3]. L'esprit politique de l'époque est tout entier dans les conditions imposées à Childéric par les trois royaumes réunis, lesquelles sont ainsi résumées par l'auteur de la vie de saint Léodégaire : 1° casser plusieurs ordonnances contraires aux lois et aux coutumes de chaque royaume ; 2° obliger les comtes et les juges à respecter les lois et les coutumes de chaque royaume ; 3° ne point charger les Grands d'un royaume d'en administrer un autre ; 4° ne point abandonner à un Maire unique le pouvoir absolu sur les trois parties de l'État.

Il est manifeste qu'au milieu du déchaînement de tant d'ambitions et de l'anarchie apparente qui en résulte, la nation n'abdique pas sa souveraineté. Elle est constamment présente dans les Champs de Mars où se décident les questions constitutionnelles, dans les Mahls et dans les Plaids où se traitent les affaires d'État et où se rend la justice, dans les Conciles et les Synodes où le clergé maintient ses règles canoniques, dans les assemblées des seigneurs qui élèvent ou renversent les rois et les maires du palais. La voix du peuple se fait entendre jusque dans les Conseils de Fidèles qui, plus rapprochés

[1] *Gesta Dagoberti.*
[2] *Gesta reg. franc. — Contin. Fredeg. — Chron. Moissac. — Chron. Adon.*
[3] *Chron. Adon. — Vita s. Leod. — Contin. Fredeg..... Gesta reg. Franc.*

du roi, subis ou constitués par lui, éclairent et dirigent son pouvoir exécutif. Ce fut cette force publique qui porta si haut les puissants chefs austrasiens, Pépin d'Héristal, Charles Martel et Pépin-le-Bref. La chronique nous montre ce dernier maire, avant son avènement au trône, dès l'an 748, convoquant dans sa villa de Duren son Plaid, *suum Placitum*, et ordonnant un synode pour régler les affaires ecclésiastiques : *Synodum congregari jussit pro ecclesiarum restauratione, et causis pauperum, viduarumque et orphanorum corrigendis, justiciisque faciendis.*

Enfin la nation se lassa de son fontôme de roi et donna la couronne à celui qui avait toutes ses sympathies (752). Le continuateur de Frédégaire dit formellement que, « de l'avis de tous les Francs, par le choix de toute la nation, l'illustre Pépin fut élevé à la royauté *selon les anciennes coutumes.* » Les annales de Pépin et de Charlemagne attribuées à Eginhard, les annales dites *Loiseliennes* écrites vers 814, une petite chronique qui va de 714 à 817, l'histoire de France de Pierre le Bibliothécaire qui florissait en 898, les annales de Fulde écrites vers 882 et l'auteur des *Gestes des rois de France* affirment à peu près dans les mêmes termes l'élection du premier Carlovingien : *A cunctis Francis unanimiter electus.* A la mort de Pépin (768), même intervention d'une assemblée générale : *Franci facto solemniter generali conventu ambos sibi reges constituunt.* La mort de Carloman laisse bientôt le royaume entier à Charlemagne; nouvelle élection : *Carolus fratre defuncto consensu omnium Francorum rex constituitur*[1]. A partir de cette révolution pacifique, les Champs de Mai, qui ont succédé aux Champs de Mars, s'assemblent une ou deux fois l'an, et les autres conseils, selon les besoins des différents services.

Pour la seconde dynastie, M. de Vidaillan continue à donner une attention particulière à la forme extérieure des capitulaires et des autres actes publics, aux signataires et aux officiers du palais préposés à la chancellerie, apocrisiaire, chapelain, référendaire, clercs et scribes. Toutefois, en rendant compte de l'organisation administrative de Charlemagne, il commence à nous donner un aperçu du *Conseil du roi.* Si jusque là il a réservé cette étude, c'est que les documents antérieurs lui ont paru ne pas fournir des détails assez précis; mais relativement aux Carlovingiens, il s'appuie sur une

[1] EGINHART.

lettre de Hincmar, qui lui-même avait mis à contribution une sorte d'almanach impérial rédigé par Adalhard, oncle du grand empereur. Il résulte de ces précieux renseignements que la France carlovingienne avait, comme nous, des départements ministériels, une hiérarchie de hauts fonctionnaires, des assemblées générales convoquées régulièrement deux fois par an, des assemblées provinciales présidées par les *Missi Dominici*, des assemblées inférieures présidées par les comtes; au-dessous encore, des conseils de vicaires et de centeniers. Sans prendre à la lettre ce mécanisme gouvernemental, il nous paraît hors de doute qu'il y avait des corps spéciaux pour traiter des affaires spéciales, des garanties distinctes pour la politique, l'administration, la justice, les besoins matériels et l'ordre religieux.

Les Champs de Mai réunissaient, avec les chefs militaires, les évêques et un certain nombre de laïques, soldats pour la plupart et représentant l'élément populaire, *populus*, comme disent les textes officiels. C'était là le suffrage universel de ces temps guerriers. On lui soumettait les projets élaborés par les conseillers ordinaires du roi. La volonté du peuple se prononçait, selon l'ancien usage, par acclamation. Les plébiscites se réduisaient, comme aujourd'hui, à un *oui* ou à un *non*.

Ne confondons pas avec les Champs de Mai ces assemblées, dites improprement *générales*, convoquées par Charlemagne, selon le besoin des circonstances, tantôt en France, tantôt en Allemagne ou en Italie, dans ses *villas* aussi bien que dans ses palais. Ce fut au milieu d'une réunion de ce genre à Thionville, où il n'avait guère qu'une station de chasse, qu'il régla le partage de ses États entre ses fils (806) : *Conventum habuit Imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace custodienda et conservanda inter filios et divisione regni facienda in tres partes*[1].

La charte de ce partage, datée de Thionville, suspecte, il est vrai, au jugement de Pithou, mais authentique, selon Baluze, Lecointe, Mabillon et Bouquet, contient ces mots qui viennent à l'appui de notre thèse : *Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit quem populus eligere velit ut patri succedat in hæreditate regni.*

[1] *Annales Tiliani*, vers 808. — Conf. *Annal. Loisel.* (813). — *Chron. Adon* — *Annal. Fuld.* — *Annal. Met.* — *Poeta Saxo* — *Chron. St-Den.*

M. de Vidaillan s'arrête avec prédilection devant le génie organisateur de Charlemagne : il résume ses principaux capitulaires avec une rare sagacité et dans un style dont la mâle élégance convient parfaitement à la majesté du sujet. Une lucide analyse de ces pièces ressuscite la chancellerie de l'Empire avec le personnel de ses bureaux et ses archives. Le fidèle historien nous fait même assister à un conseil intime composé de onze évêques, huit abbés et quinze comtes, dont les noms sont venus jusqu'à nous.[1]

Avec Louis-le-Débonnaire, l'influence des assemblées grandit en raison de la faiblesse du prince. Sacré roi d'Aquitaine du vivant de son père, le fils aîné de Charlemagne avait tenu des assemblées générales en Septimanie (788), à Toulouse (790, 798). Ce fut dans une assemblée à Aix-la-Chapelle que son père l'associa à l'Empire en 813, un an avant sa mort. Dès 817, il s'empresse de partager le gouvernement dans une diète à Aix-la-Chapelle. De ce jour, on peut se donner le spectacle de l'orageuse mobilité des caprices populaires. Une diète à Attigny soumet le pauvre monarque à une pénitence humiliante (822), une autre à Compiègne le confine dans un monastère (830); une troisième à Nimègue lui rend le pouvoir, et une quatrième à Aix-la-Chapelle condamne les chefs de la conjuration (831). Mais une nouvelle diète à Compiègne dépose presque immédiatement le vieil Empereur (832), qu'une assemblée tenue à Saint-Denys replace sur le trône (834). Une diète convoquée à Thionville décrète un nouveau partage entre les fils du Débonnaire (835). La prédilection du père pour Charles, le plus jeune, fait assigner à ce prince un lot plus avantageux dans une assemblée à Aix-la-Chapelle (837). Des préférences plus scandaleuses encore, promulguées dans une diète à Worms (839), soulèvent l'Aquitaine et la Germanie. L'empereur désespéré se laisse mourir de faim entre deux révoltes. Le tableau de ces vicissitudes est une démonstration de la souveraineté des assemblées au neuvième siècle. L'auteur de la vie du Débonnaire, à propos de la diète de Nimègue, donne parfaitement la raison des revirements politiques de cette époque. « Le parti opposé à l'empereur, dit-il, voulait que l'assemblée, *conventus generalis,* se réunît en France. Louis, au contraire, se méfiait des Francs et mettait toute sa confiance dans les Germains. Il fit en sorte que les peuples s'assemblassent à Nimègue, *ut populi convenirent.*

[1] *Capitul.* ann. 811. — EGINH. *Vit. Kar. magn.*

Toute la Germanie y afflua, apportant son appui à son Empereur[1].» On assiste aux vicissitudes d'une lutte entre des populations rivales.

L'antagonisme continue pendant le règne de Charles-le-Chauve (840-877). Sans insister sur les incidents, bornons nous à indiquer le rôle des principales assemblées. Celle de Mersen (847), en réglant un accord entre Charles et ses frères, relâchait de plus en plus les liens de vassalité. Celle de Pistes (864), qui décréta des mesures importantes, contient ces mots, qu'on dirait empruntés aux juristes romains : *Lex consensu populi fit et constitutione regis.* Enfin l'acte le plus mémorable du règne fut l'édit de Quierzy, qui résume en trente-deux articles les délibérations de deux assemblées, tenues en 876 et 877. La première était le *Conseil du roi* qui avait mûrement préparé le projet de loi ; la seconde, le *Plaid général* qui avait approuvé cet important travail. C'est une constitution complète de l'État, descendant aux détails les plus minutieux du gouvernement et de l'administration, espèce de testament politique, où Charles réglait la régence, avant de partir pour Rome, d'où il ne revint pas. Hincmar, dans une lettre à Louis-le-Bègue, qui résume les principaux événements du règne de son père, distingue nettement ces deux assemblées, la première tenue à Reims, la seconde à Quierzy : *Vos scitis quia pater vester prius Remis de constitutione vestra post illum in regimine regni cum primoribus disposuit.... et quando proxime in Carisiaco inde disposuit*[2].

D'après plusieurs capitulaires de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, il est manifeste que les assemblées générales elles-mêmes avaient fini par n'être composées que de hauts personnages, ducs, comtes, évêques, abbés, assistés d'un certain nombre de clercs[3].

L'avènement des Carlovingiens, au milieu de la décrépitude mérovingienne, fut comme une seconde invasion germanique qui raviva l'énergie de la race conquérante. Mais les successeurs immédiats de Charlemagne s'abâtardirent à leur tour et disparurent devant l'ascendant des comtes de Paris. Sous leur main débile le pouvoir passe du roi aux armées, aux évêques, aux seigneurs. L'essence du gouvernement varie, et ce que, par une vieille habitude, on nomme

[1] *Astron. Vit. Ludov. Pii.* c. 45.
[2] Conf. *Annales Bertiniani.*
[3] V. 2e capit., ann. 803 et 3e capit. ejusd. ann., c. 19.

encore monarchie, est tour à tour despotisme royal, anarchie militaire, théocratie, oligarchie fédérative. Charles-le-Chauve comprenait le péril sans avoir la force de le conjurer. En vain il se débat sous la double étreinte des Seigneurs insoumis et des Évêques tout-puissants : l'édit de Mersen rompt les derniers liens de vassalité ; celui de Pistes constate les brigandages des chatelains. Une longue lettre de l'Empereur au pape Adrien II, proteste contre l'abaissement des rois Francs qui ne sont plus, dit-il, que les vidames, les fermiers et les agents des Évêques, *vicedomini, villici, actores*[1]. Il n'en reconnaît pas moins la suprématie épiscopale dans un capitulaire de 858.

Nos rois, sous la longue tutelle des assemblées générales et particulières, ont concentré d'abord leur action personnelle dans le petit groupe de scribes et de clercs, qui préparait leurs décrets et ordonnances. Ce bureau confidentiel en se développant deviendra le le Conseil du roi. Composé d'abord de Leudes et d'Antrustions, souvent indépendants du prince, il était comme un trait d'union entre le pouvoir exécutif et les assemblées générales. Il émancipera peu à peu la royauté capétienne portée au trône par l'Église et la féodalité. Cette institution, si modeste à sa naissance, grandira de règne en règne, enfantera les corps judiciaires, supprimera et remplacera les diètes nationales, en un mot, constituera la monarchie de Charles VII, de Henri IV et de Louis XIV.

On a pu voir aux considérations qui précèdent, avec quelle sûreté de critique M. de Vidaillan dégage du milieu des textes obscurs, incomplets, incohérents, le tableau de l'organisation administrative de la monarchie Franke. Ce n'est pas le despotisme brutal d'une horde guerrière : le gouvernement admet des règles, une hiérarchie, tout un système protecteur du droit public et du droit privé. Cette démonstration grandit en intérêt quand on entre dans la période féodale.

(*La suite prochainement.*)

DELCASSO.

[1] HINCMAR, t. 2, p. 706.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**Strasbourg.** (Retour de Mgr Ræss. — *Œuvre de la Propagation de la Foi.* — Ecclésiastiques du Bas-Rhin, nommés membres de la Délégation cantonale. — Les *Principes de la Vie religieuse*, par le P. Cotel. — *Suéma*, par Mgr Gaume). — *Blienschwiller.* (Notice biographique sur feu M. le curé Velten).

**STRASBOURG.** — La rentrée de Monseigneur à Strasbourg a été une véritable ovation.

Une dépêche télégraphique avait fait savoir que Sa Grandeur arriverait le jeudi, 2 juin, par le train-poste de Munich à Strasbourg. Une autre dépêche pria l'Évêque de vouloir descendre à la gare de Kehl, parce qu'on se proposait de le recevoir au pont du grand Rhin.

MM. les grands-vicaires, M. le comte de Malartic, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, représentant M. le préfet, en tournée de révision, M. le maire de Strasbourg et M. le secrétaire-général de l'évêché se rendirent au débarcadère de Kehl, où Mgr arriva à l'heure indiquée, après un heureux voyage, fait depuis Rome en compagnie de M. l'archiprêtre Spitz.

Le clergé du diocèse, convoqué par une circulaire, avait dû se réunir au Grand-Séminaire, pour aller de là, en habits de chœur, recevoir l'Évêque au grand portail de la Cathédrale ; mais l'impatience de revoir Monseigneur poussa presque tout le monde au Rhin, et quand Sa Grandeur toucha la rive française, MM. les chanoines, un grand nombre d'autres ecclésiastiques, et pas mal de laïques, notables de la bourgeoisie catholique de Strasbourg, membres et présidents des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, l'accueillirent avec de cordiales acclamations de *Vive Monseigneur !*

On remonta aussitôt dans les voitures qui avaient amené tout ce monde, et il se forma un cortége comme on n'en avait jamais vu à Strasbourg.

En tête s'étaient placés une cinquantaine de jeunes cavaliers, venus des cantons de Geispolsheim et de Truchtersheim ; dans plusieurs villages on n'avait appris le retour de Monseigneur que la veille au soir; autrement, on aurait compté ces jeunes hommes par centaines ; car ils aiment à monter à cheval pour faire un cortége d'honneur à notre Évêque, dans ses tournées de confirmation.

Après la voiture de Monseigneur venait une longue file d'autres voitures, plus de trente, avançant d'abord au pas, puis au trot, sans désordre et presque sans bruit, comme il convenait au messager de la paix de Dieu, ou plutôt à un père qui revient au milieu de ses enfants. Une pluie bienfaisante avait la veille et encore le matin abattu la poussière, et un

doux soleil de printemps souriait à travers la voûte de verdure, formée par les arbres de la route du Rhin. Les cloches de la Cathédrale sonnaient à toute volée. A mesure que l'on approchait de la ville, la foule devenait plus compacte; une fois la porte franchie, le cortége eut peine à avancer dans les rues, et ce qui donnait à ce pacifique triomphe un caractère particulier, c'est que tous les visages, sur les trottoirs et aux fenêtres, rayonnaient de bienveillance et de joie; c'est que, sur tout le parcours, les têtes s'inclinaient respectueusement sous la main bénissante du Pontife; c'est que plus d'un regard était voilé de pieuses larmes; c'est que même des protestants distingués saluèrent l'Évêque avec un courtois empressement.

On était arrivé au grand portail de la Cathédrale : là, plus de quatre cents prêtres, auxquels s'étaient mêlés plusieurs religieux, jésuites et liguoriens, saluèrent Sa Grandeur, et quand les chanoines titulaires et honoraires eurent revêtu rochet et camail, formant un vaste demi-cercle, M. le grand-vicaire Rapp s'avança vers Monseigneur, pour lui adresser d'une voix forte et pleine d'émotion l'allocution suivante :

« MONSEIGNEUR,

«Les démonstrations de joie qui vous accueillent à votre rentrée dans le diocèse, vous disent, mieux que je ne saurais l'exprimer, le bonheur que nous éprouvons de vous revoir après une si longue séparation. Toutes les fois que vous êtes revenu de Rome, votre retour a été l'occasion d'une fête pour vos diocésains; mais la fête d'aujourd'hui emprunte aux événements qui se sont accomplis depuis six mois et aux circonstances du Concile œcuménique, je ne sais quel caractère de grandeur, qui ressemble à un triomphe. Aussi, vos prêtres et vos fidèles sont accourus en plus grand nombre; car cette fois ils viennent saluer en votre personne, non pas seulement leur évêque, mais l'un des Pères les plus illustres du Concile, le messager des oracles de l'Esprit-Saint, le savant et courageux défenseur des prérogatives du Saint-Siége.

«C'est avec une joie mêlée d'orgueil que l'Alsace a vu, dans ces derniers temps, le nom de son Évêque, acclamé par les catholiques du monde entier. La position éminente à laquelle vous vous êtes élevé parmi les Pères du Concile, la part considérable que vous avez eue à ses travaux, l'initiative que vous avez prise dans la grande question de l'infaillibilité doctrinale du Pontife romain, la fermeté avec laquelle vous avez vengé l'honneur de la sainte Église outragée, les honorables et chaleureuses félicitations que cet acte vraiment épiscopal vous a méritées de toutes parts, sont autant de faits qui formeront une des pages les plus intéressantes de l'histoire du Concile et une des plus pures gloires de votre épiscopat.

«Depuis votre départ pour Rome, vos diocésains n'ont cessé de suivre avec le plus vif intérêt chacun de vos actes, d'observer chacune de vos

démarches, d'écouter attentivement chacune de vos paroles, et leur bonheur était de se trouver toujours en parfaite conformité de sentiments avec leur Évêque.

«Monseigneur,

«Dans ces temps où le souffle révolutionnaire et je ne sais quel libéralisme suspect tendent à affranchir la Société de toute autorité quelle qu'elle soit, nous sentons mieux que jamais le besoin de serrer nos rangs, de nous rallier autour de nos chefs spirituels et surtout de nous attacher plus étroitement à la pierre fondamentale sur laquelle le Christ a bâti son Église.

«Donc, voici notre devise : Union à tous les degrés de la sainte hiérarchie; union des fidèles avec leurs prêtres; des fidèles, des prêtres avec leur évêque; union des fidèles, des prêtres et de l'évêque avec le pasteur universel qui a reçu la charge de paître les agneaux et les brebis. C'est cette union qui fait la vie, la fécondité, la force de l'Église catholique.

«Du reste, nous ne pouvons mieux faire que de suivre l'exemple de notre Évêque. C'est pourquoi la respectueuse soumission, le dévouement et l'amour filial que Votre Grandeur a professés de tout temps pour le vicaire de Jésus-Christ, seront toujours la mesure des sentiments dont nous sommes animés envers Vous-même.

«Venez donc, Monseigneur, reprendre votre place au sein de votre famille spirituelle. Venez nous raconter les grandes choses dont vous avez été l'heureux témoin à Rome. Venez nous parler de l'illustre assemblée du Vatican, dont les décisions seront reçues dans ce diocèse avec la plus parfaite soumission d'esprit et de cœur. Venez surtout nous parler de Pie IX, de ce Pape qui fait l'admiration du monde catholique, et répandre sur nous les bénédictions dont le saint Pontife vous a confié le dépôt sacré.»

Monseigneur dit quelques mots de remercîment et l'on se rendit processionnellement au grand chœur, pendant que des séminaristes chantaient avec accompagnement de l'orgue l'antienne *Tu es Petrus*. La cathédrale était ornée comme aux plus grands jours de fête. Des drapeaux aux couleurs nationales étaient suspendus aux piliers ; le chœur et l'autel étincelaient de lumiéres qui se détachaient heureusement sur les riches tapis, suspendus aux murs de l'abside, au-dessus des stalles du chapitre.

Tout autour de la galerie, un cordon lumineux encadrait des drapeaux tricolores alternant avec des drapeaux blancs, où était brodé en or le chiffre de la Vierge.

Après quelques instants d'adoration et de recueillement, Monseigneur quitta son prie-Dieu pour aller saluer du haut de la chaire les flots de peuple qui remplissaient tout l'intérieur de la basilique. Les traits amaigris du Pontife portaient l'empreinte de longues fatigues et les regards

s'arrêtaient avec une sorte d'attendrissement sur cette tête de vieillard qui reflétait aux yeux de la foi la double majesté du Saint-Père et du Concile. Ses premières paroles eurent bientôt ravi tous les cœurs.

«C'est la foi qui l'a conduit à Rome; *credidi, propter quod locutus sum;* mais sans cesse la charité le ramenait par la pensée au milieu de ses chers diocésains. Il a pris une part active aux travaux des Pères, assemblés au Vatican; il fait ressortir l'importance d'un Concile œcuménique, qui doit raffermir les bases de la foi, condamner l'erreur et montrer à l'humanité, d'une manière permanente, les voies de l'éternel salut. Mais un Concile universel ne peut pas être facilement convoqué, et il faut dans l'Église un organe toujours prêt à signaler le danger, à stigmatiser l'erreur, à proclamer la vérité, et cet organe est le Pape, dont l'infaillibilité doctrinale est en ce moment l'objet des plus graves délibérations. Comme juge de la foi, Monseigneur a défendu ce privilége au sein du Concile; comme témoin de la foi de son diocèse, il sait que son clergé et les fidèles croient avec lui à l'infaillibilité du Pape. Cette vérité a toujours été admise dans l'Église catholique; si elle n'était pas certaine, elle ne pourrait être définie comme un dogme, l'Église n'ayant jamais défini que ce qui était déjà l'objet de la croyance universelle. Si l'infaillibilité papale est définie, les catholiques du diocèse de Strasbourg n'auront pas plus de peine à accepter cette décision, qu'ils n'en ont à admettre déjà dans la pratique l'infaillibilité de leurs pasteurs.»

Nous intervertissons peut-être un peu l'ordre des pensées développées par Sa Grandeur; mais nous sommes sûr d'en reproduire l'enchaînement. Il n'y manque que la vie que l'orateur a su donner à ses paroles par la noblesse du geste et la force de la voix.

Descendant alors à un ton plus familier, Monseigneur rendit compte de sa dernière visite au Saint-Père. Il dit qu'après avoir exposé toutes les raisons qui rendaient sa présence nécessaire en Alsace, il ajouta : «Et maintenant, Saint-Père, je soumets le tout à votre infaillible décision.» — «Mais le Concile n'a pas encore déclaré mon infaillibilité» — «Pour moi, Saint-Père, elle est comme définie, car je suis un infaillibiliste de la veille.» — «Bien, bien, dit le Saint-Père en souriant; retournez dans votre diocèse et apportez à vos ouailles ma bénédiction apostolique.»

Monseigneur la donna immédiatement, puis retourna au grand chœur pour y entonner le *Te Deum*. Rien ne peut rendre la solennité de ce chant, lorsque plusieurs centaines de voix mâles et exercées y prennent une part où ne manque pas un peu d'exaltation religieuse.

Après le chant des dernières oraisons et la bénédiction épiscopale, Monseigneur se rendit, précédé de tout le clergé officiant, à la sacristie où il reçut les hommages du vénérable Chapitre et de quelques laïques de distinction.

Sa Grandeur voulut rentrer à pieds, et c'est alors qu'on put le mieux juger des sentiments de la population catholique de Strasbourg. Des deux

côtés de la rue du Dôme et de la rue des Juifs, on recevait à genoux la bénédiction de l'Évêque, et la presse était à étouffer. Devant l'école des Frères, il y avait rangés sur le trottoir une centaine d'enfants qui poussèrent un cri de *Vive Monseigneur*, mille fois répété. Une foule serrée d'ecclésiastiques et de laïques suivit ainsi Sa Grandeur jusqu'à son palais, où les élèves du Petit-Séminaire la saluèrent à leur tour de leurs joyeux vivats.

Le soir, plusieurs établissements religieux illuminèrent, et des feux de bengale, allumés dans la tour et la flèche de la Cathédrale, annoncèrent au loin les joies et les enseignements d'une journée, dont le souvenir restera cher à la catholique Alsace. P. Mury.

— Les *Annales de la Propagation de la Foi* (n° 250) nous apportent le compte-rendu de l'Œuvre pour l'année 1869. Les administrateurs constatent avec tristesse que la recette totale a été de 91,774 fr. 10 cent. inférieure à celle de 1868.

Le diocèse de Strasbourg figure avec honneur sur le tableau des recettes : sa somme de 101,612 fr. 15 cent., n'est dépassée en France que dans cinq diocèses : Lyon, Paris, Cambrai, Saint-Brieuc et Quimper. Nantes nous suit de bien près, puisque sa recette a été pe 101,455 fr.

Les aumônes de la France seule montent à 3,676,060 fr. 73 cent., les trois cinquièmes de la recette totale, qui est de 5,217,092 fr. 94 c.

— Nous donnons ci-après la liste des ecclésiastiques du Bas-Rhin qui ont été nommés membres de la délégation cantonale, chargée de la surveillance des écoles primaires :

Arrondissement de Strasbourg. — *Ville et banlieue de Strasbourg.* — MM. Guerber (J.-B.) aumônier des prisons civiles ; Ahlfeld, curé de Saint-Pierre-le-Vieux.

*Canton de Bischwiller.* — MM. G'sell, curé de Bischwiller ; Uhlerich, curé de Soufflenheim ; Kieffer, curé de Drusenheim ; Donatzi, curé de Rœschwoog.

*Canton de Brumath.* — MM. Kœhler, curé de Brumath ; Fenger, curé de la Wantzenau ; Siffer, curé de Weyersheim †.

*Canton de Geispolsheim.* — MM. Ulrich, curé de Geispolsheim ; Muller, curé de Düttlenheim ; Bruder, curé d'Eschau.

*Canton de Haguenau.* — MM. Guerber (Victor), curé de Saint-Georges à Haguenau ; Lang, curé de Saint-Nicolas *(ibid.)*; Schuster, professeur de philosophie au collége de Haguenau ; Guerber (Joseph), vicaire de Saint-Georges (*ibid.*).

*Canton de Molsheim.* — MM. Philippi, curé de Molsheim ; Seltzer, curé de Still ; Hasselmann, curé de Mutzig.

*Canton de Schiltigheim.*

*Canton de Truchtersheim.* — MM. Ohlmann, curé de Truchtersheim ; Huck, curé de Schnersheim ; Bangratz, curé de Fessenheim.

*Canton de Wasselonne.* — MM. Breitenstein, curé de Wasselonne ; Meyer, curé de Marlenheim ; Klein, curé de Wangen.

Arrondissement de Saverne. — *Canton de Bouxwiller.* — MM. Velten, curé de Bouxwiller ; Gross, curé d'Ingwiller.

*Canton de Drulingen.* — MM. Aberer, curé de Weyer ; Münch, curé de Burbach.

*Canton de Hochfelden.* — MM. Schaumann, curé de Hochfelden ; Kieffer (Michel), curé de Grassendorf ; Kleiber, curé de Wingersheim ; Vix, curé de Wilwisheim.

*Canton de Marmoutier.* — MM. Humann, curé de Marmoutier ; Wack, curé de Knœrsheim ; Burg, curé d'Otterswiller ; Kleinclaus, curé de Reinhardsmunster ; Apprédéris, curé de Singrist ; Schleininger, curé d'Ottersthal.

*Canton de la Petite-Pierre.* — MM. Gachot, curé de Neuwiller ; Diebold, curé de Lichtenberg ; Ringeissen, curé de La Petite-Pierre ; Steinmetz, curé de Tieffenbach.

*Canton de Saar-Union.* — MM. Adam, curé de Saar-Union ; Ulrich, curé de Siltzheim.

*Canton de Saverne.* — MM. Fischer, curé de Saverne ; Jehl, aumônier de l'hôpital *(ibid.)* ; Risch, curé de Monswiller.

Arrondissement de Schlestadt. — *Canton de Barr.* — MM. Cromer, curé de Barr ; Mengus, curé de Dambach ; Zopffmann, curé d'Eichhoffen ; Ruhlmann, curé de Saint-Pierre.

*Canton de Benfeld.* — M. Hoffmann, curé de Benfeld.

*Canton d'Erstein.* — M. Bernard, curé d'Erstein.

*Canton de Marckolsheim.* — MM. Karm, curé de Marckolsheim ; Bockenmeyer, curé de Bootzheim ; Oberlé, curé de Hilsenheim.

*Canton d'Obernai.* — M. Rieffel, curé de Valff.

*Canton de Rosheim.* — M. Ræss (Simon), curé de Rosheim.

*Canton de Schlestadt.* — MM. Negelin, curé de Saint-Georges à Schlestadt ; Mury (Joseph), curé de Sainte-Foi *(ibid.)*.

*Canton de Villé.* — MM. Bentz, curé de Dieffenbach ; Espel, curé de Steige ; Holtzmann, curé de Villé ; Mehl, curé de Fouchy ; Sittler, curé d'Erlenbach.

Arrondissement de Wissembourg. — *Canton de Lauterbourg.* — M. Meyer, curé de Lauterbourg.

*Canton de Niederbronn.* — MM. Dürrenberger, curé de Bitschhoffen ; Neiss, curé de Gundershoffen.

*Canton de Seltz.* — MM. Martin (Antoine), curé de Trimbach ; Riegel, curé de Seltz ; Jung, curé de Bühl ;

*Canton de Soultz.* — MM. Jaggi, curé de Soultz; Linseler, curé de Niederbetschdorf.

*Canton de Wissembourg.* — MM. Schaffner, curé de Wissembourg; Gander, curé de Wingen.

*Canton de Wœrth.* — M. Gintz, curé de Wœrth.

On a dans la même séance nommé 44 pasteurs et 12 rabbins, membres de la délégation cantonale.

— Tous ceux de nos abonnés qui ont connu le R. P. Cotel, pendant de longues années recteur du noviciat d'Issenheim, liront avec intérêt les lignes suivantes, extraites de la *Revue du Monde catholique* (numéro du 10 mai 1870).

«Les *Principes de la vie religieuse*, du R. P. Cotel, de la Compagnie de Jésus, étaient surtout destinés aux communautés. C'est le développement d'un autre livre du même auteur, intitulé : *Catéchisme des vœux*, où se trouvaient exposés sommairement les principes et les obligations de la vie religieuse. Ainsi expliqué, le catéchisme est devenu une véritable apologie de la vie monastique.

«L'auteur lui-même dit dans son avant-propos : «Il n'est pas difficile «de montrer que tous les principes de la vie religieuse se rattachent à la «profession des vœux qu'on y fait; car ces vœux en renferment déjà les «principales obligations; et pour peu qu'on cherche à les exposer comme «il convient, on est amené naturellement à toucher toutes les autres.»

«Examiner ces vœux, en démontrer la nécessité fondée sur la nature elle-même, par les ouvrages des Pères et par l'Écriture, c'est donc prouver toute leur excellence et celle des règles qui en découlent naturellement.

«Et puis, ce livre a fait connaître véritablement la vie religieuse; le simple exposé des principes de ces grandes institutions est la meilleure et la plus efficace réfutation des calomnies dont elles sont l'objet.

«L'ouvrage du R. P. Cotel, indispensable dans la cellule du religieux, a donc aussi sa place marquée dans les bibliothèques du prêtre séculier et de l'homme du monde. — E. Schnaiter.»

— Pendant le séjour que le R. P. Horner, Supérieur de la Mission de Zanzibar, a fait l'an passé en Alsace, il a su exciter pour les esclaves nègres de vives sympathies, qui n'ont pas peu contribué à faire aimer davantage l'Œuvre de la Sainte-Enfance. Dans plusieurs paroisses, des quêtes extraordinaires ont été faites, pour donner au R. P. Horner les moyens de racheter quelques enfants de plus. C'est dans ce même but que Mgr Gaume, si connu par ses ouvrages sur l'enseignement et la Révolution, a publié, sous le titre de *Suéma*, l'histoire émouvante d'une jeune négresse, qui fut ravie à sa famille, vendue à un marchand d'esclaves et enterrée vivante, parce qu'à force de mauvais traitements, elle était telle-

ment affaiblie, qu'on n'espérait plus la pouvoir revendre. Sauvée comme par miracle, elle fut recueillie dans un asile, dirigé par des Sœurs, et c'est aujourd'hui une pieuse chrétienne, entièrement dévouée à la conversion des noirs. Nous recommandons vivement la lecture de ce livre, dont les données ont été fournies à l'auteur par le Supérieur même de la Mission de Zanzibar. P. Mury.

**Blienschwiller.** — Déjà l'on connaît le décès de M. Velten, curé de Blienschwiller; quelques mots de sa vie et de sa mort, quelques détails sur ses études et son ministère ne seront pas hors de saison.

Jean-Michel Velten naquit à Truchtersheim, le 28 septembre 1794 : les Terroristes étaient tombés ; mais les prêtres restaient proscrits. Aussi les parents du nouveau-né, qui étaient plus que des cultivateurs aisés, d'honnêtes chrétiens encore, durent-ils différer son baptême; ce ne fut que plusieurs semaines après la naissance que sa mère put le porter, de nuit, dans le village de Kleinfranckenheim : là, chez un oncle paternel, le jeune Michel fut baptisé des mains d'un prêtre qui y était venu, en secret, administrer les secours de la religion.

Velten passa ses premières années sous le toit paternel, aidant son père dans les travaux de l'agriculture : il devenait grand, se montrait robuste; mais ce furent les moindres de ses qualités. Celles de l'âme, un esprit droit et élevé, un cœur ferme et résolu, ne tardèrent pas à accuser en lui des dispositions pour l'état ecclésiastique. Son père eut hâte d'y répondre : il envoya son fils chez M. Geiss, curé à Dürningen, puis à Rumersheim, où le jeune Velten fit ses classes de grammaire, avec plusieurs autres élèves. Mais il fallut bientôt une instruction plus solide : en 1810, il se rendit au collége de Schlestadt, où il acheva ses études littéraires ; puis, en 1813, en automne, il passa à Strasbourg, afin d'y faire sa philosophie. Mais voilà que la ville vint à être bloquée (6 janvier 1814) : pendant que ses condisciples avaient gagné leurs foyers, Velten continua avec deux autres, à suivre les leçons de M. Doffner, de sorte qu'à Pâques, quand le blocus eut été levé (13 avril), ils avaient achevé leur cours de philosophie. Les trois purent aussitôt se présenter pour la théologie : ils furent immédiatement admis au Grand-Séminaire, dirigé alors par M. Lienhart, cousin de Velten, et, à la Trinité suivante, ce dernier reçut les ordres mineurs de Mgr le prince de Nepveu, résidant à Offenbourg. En 1816, il reçut du même prélat le sous-diaconat, et, l'année suivante, pour l'Assomption, il fut, un mercredi, ordonné diacre et, le samedi, consacré prêtre par Mgr Colmar, qui était venu à Strasbourg conférer les ordres. Grande fut la joie du jeune prêtre, de sa famille, de sa paroisse, de tout le pays, quand il célébra solennellement, à Truchtersheim, sa première messe, où M. Doffner, son ancien maître, fit le sermon d'usage ; le célébrant n'avait pas encore vingt-trois ans accomplis.

Les prêtres disponibles étant rares, les postes vacants nombreux, le

jeune Velten fut immédiatement employé dans le ministère : c'était en 1817. Nommé vicaire, d'abord chez M. Gyss, curé de Saint-Jean à Strasbourg, puis, quelques mois après, chez M. d'Olry, curé à Benfeld, il succéda, en 1819, au feu desservant de Zellwiller. C'était, comme début, un poste honorable, où le jeune prêtre pouvait exercer son zèle; il y resta quatre ans. En 1823, lorsque M. Herrmann fut appelé à la cure d'Epfig, l'abbé Velten fut chargé de le remplacer à Blienschwiller, sa seconde et dernière paroisse.

Maintenant qu'y fit-il durant son long ministère? Il fit ce que font tant de pieux prêtres, dont la vie, obscure et cachée aux yeux des hommes, ne laisse pas que d'être riche en mérites devant Dieu. Impossible de le suivre en toutes ses œuvres ; disons seulement qu'il obtint bien plus que l'estime de ses paroissiens : il jouit de toute leur affection, il posséda leur confiance la plus entière. Aussi trouva-t-il toujours des cœurs prêts à lui venir en aide : grâce à ces dons volontaires des fidèles et moyennant les économies faites sur les modestes revenus de la fabrique, il put renouveler, en grande partie, le mobilier de l'église, intégralement les ornements sacerdotaux, construire une sacristie neuve, etc. C'est qu'il savait donner le premier : généreux et zélé, il eut le secret de faire des sacrifices à propos. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, en 1861, alors qu'il sentait déjà ses forces diminuer, il voulut encore offrir à ses paroissiens les bienfaits d'une Mission : ce furent les pères Liguoriens qui en firent les exercices pendant dix jours, et ils savent combien leur parole tomba sur un terrain bien préparé.

C'est ainsi que le bon curé atteignit cet âge où les forces ne répondent plus à la volonté : celles-là, vu une santé qui n'était jamais florissante, avaient peut-être faibli quelquefois ; mais celle-ci, malgré des jours sombres (où n'y en a-t-il pas?), ne faisait jamais défaut. Ce fut seulement lorsqu'il se sentit épuisé, qu'il pria Monseigneur de confier l'administration de la paroisse à son frère, qui depuis vingt ans se trouvait chez lui comme vicaire : Sa Grandeur se rendit à ses vœux et le déchargea d'un fardeau noblement porté durant quarante-trois années.

Depuis ce moment le digne vieillard n'eut plus que deux soucis : c'était, au besoin, de mettre son expérience au service de ceux qui lui demandaient des conseils, et tous, paroissiens ou confrères, savent combien ceux qu'il donnait étaient sages et mesurés; mais, avant tout, c'était de se préparer au passage de l'éternité ; aussi la mort le trouva-t-elle disposé.

Déjà depuis quatre ans il ne se soutenait que grâce aux soins ingénieux d'un frère et d'une sœur infatigables, quand un asthme chronique vint à prendre le dessus : c'était l'hiver dernier. Au mois de mars se déclara une bronchite contre laquelle les soins de l'affection furent aussi impuissants que les efforts de l'art, et pourtant le brave curé chantait encore tous les jours une grand'messe, avec une vigueur qui étonnait autant qu'elle édifiait : c'est que sa piété qui, sans être austère, n'avait

rien que de grave, semblait augmenter à mesure que ses forces diminuaient.

Enfin le mal l'emporta : le lundi de la semaine sainte, M. Velten monta pour la dernière fois à l'autel ; je me trompe, il s'y traîna encore le jeudi-saint et reçut la communion sous les yeux de la paroisse. Depuis il ne reparut plus à l'église. Obligé de garder le lit dès le lundi de Pâques, il ne tarda pas à attirer l'attention des siens, non sur les dispositions testamentaires qu'il n'avait point réservées à ce moment, mais sur les derniers sacrements à lui administrer. Il demanda, pendant un entretien familier avec son frère et sa sœur, qu'ils voulussent bien le prévenir à temps : c'est ce qui fut fait. Le dimanche de Quasimodo, l'on avertit le malade : quand il eut fait prier, par son frère ému, les paroissiens de lui pardonner ce qu'ils auraient à lui reprocher ; après qu'il eut mis toute la journée à se préparer, le soir, il reçut des mains de M. Mengus le saint viatique et l'extrême-onction, en présence de nombreux fidèles fondant en larmes rien qu'à le voir, mais plus encore quand il leur donna sa dernière bénédiction.

Il vécut encore quinze jours, pendant lesquels il reçut plusieurs fois le saint viatique ; après la communion, c'étaient les lectures pieuses que lui faisait son frère, qui le consolaient le plus. Enfin, sans autre agonie que le râle causé par la bronchite, ayant renouvelé le sacrifice de sa vie et offert ses souffrances à Dieu, il rendit sa belle âme, le dimanche 8 mai, pendant que la paroisse chantait le Magnificat. C'est alors qu'on reconnut combien le saint prêtre avait été aimé : la nouvelle de sa mort s'était à peine répandue, qu'une foule de paroissiens se rendirent au presbytère, pour voir une dernière fois et pleurer celui qui si longtemps avait été leur pasteur. Nul ne manqua de profiter des trois jours que son corps resta exposé dans une chapelle ardente, pour apporter à ses pieds une larme avec des prières et emporter pour la vie un bon souvenir.

Les obsèques eurent lieu le mercredi 11 mai, et elles furent magnifiques : outre les paroissiens qui se montrèrent dignes de tout éloge, il y eut beaucoup de fidèles de Dambach et surtout de Nothalten qui assistèrent à la lugubre cérémonie. La levée du corps fut faite par M. Mengus, curé de Dambach, au milieu d'une trentaine de prêtres, confrères, amis ou parents du défunt. M. Mengus chanta encore la grand'messe, assisté de MM. Lienhard et Zopfmann, tandis que MM. Lemmel et Adam offraient le saint sacrifice. Ensuite avant l'absoute, M. le recteur de Barr prit la parole et retraça à gros traits la vie du digne curé : passant rapidement sur ses débuts, il le montra à l'autel et au confessionnal, le suivit en chaire et chez les enfants, puis sur son lit de douleur. Déjà sa voix sympathique avait réveillé bien des souvenirs touchants ; mais quand il vint à parler du récent témoignage d'affection que Mgr Freppel avait accordé à son vénéré pasteur, et qu'il souhaita aux parents d'être ainsi entourés de l'amour de leurs enfants jusque sur le lit de mort ; quand il recommanda à tous pour

le désolé frère du défunt la docilité, la soumission qu'ils avaient témoignée à son aîné, et qu'il redit les derniers enseignements que leur adressait le mort du fond de sa bière : alors l'émotion devint générale et les larmes firent place aux sanglots. — Suivit l'absoute, chantée par M. Mengus, qui fit également le reste de la cérémonie, et cela avec une fermeté qu'il faut d'autant plus admirer que sa liaison avec le défunt était plus intime. Il n'y a que la foi qui puisse donner à un homme de cœur autant de courage.

Maintenant il ne reste qu'une tombe et des souvenirs : ceux-ci resteront longtemps gravés dans le cœur de tous ceux qui ont approché le curé Velten ; du jour qu'ils devront s'effacer, sa tombe, cette tombe sise au milieu de tant d'autres sur lesquelles il a prié, à l'ombre du sanctuaire où il a passé tant d'heures de sa vie, sera là pour rappeler que la carrière la mieux remplie est celle qui est donnée toute à Dieu et au prochain.

*L'abbé N....*

---

**Le prochain numéro paraîtra le 15 juillet, la REVUE se voyant forcée de revenir à son ancien mode de publicité.**

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.

*Ordination des Quatre-Temps de la Pentecôte.*

Tonsurés et minorés, 25 ; sous-diacres, 40 ; diacres, 30 ; prêtres, 7, dont voici les noms :

MM. Boog, Alphonse, de Wihr-au-Val ;
Chalmey, Pierre, de Faverois ;
Eschbach, Fridolin, d'Innenheim ;
Gapp, Alphonse, de Strasbourg ;
Klinger, Isidore, de Houssen ;
Kuehn, Martin, de Strasbourg ;
Müller, Georges, de Sermersheim.

---

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

---

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# L'INFAILLIBILITÉ

# DES PAPES

## D'APRÈS L'HISTOIRE.

---

Parmi les questions religieuses qui, depuis la convocation du Concile, occupent les esprits jusqu'à les passionner, il en est une qui domine toutes les autres : c'est l'infaillibilité des Papes. Sans compter les ouvrages spéciaux qui, dans ces derniers temps, ont paru sur cette matière[1], la plupart de NN. SS. les évêques, au moment de quitter leurs diocèses pour répondre à l'appel du Vicaire de Jésus-Christ, ont mêlé à leurs adieux les enseignements les plus précis et les plus clairs sur le grand privilége, accordé au successeur de Pierre.[2] Cependant, au milieu de ce concert unanime de voix proclamant, avec la tradition catholique tout entière, la divine prérogative du siége apostolique, on a entendu quelques notes discordantes. Les uns, au nom de la théologie; les autres, au nom de l'histoire, ont essayé de soulever la poussière autour de l'éclatante vérité, qui brille d'une si vive splendeur dans la doctrine de l'Église universelle.

Nous nous proposons aujourd'hui de signaler les principales objections qu'on a prétendu ainsi tirer de l'histoire ecclésiastique contre l'Infaillibilité des Souverains-Pontifes. Mais comme la simple nomencla-

[1] *L'Histoire et l'Infaillibilité des Papes*, par l'abbé CONSTANT. Paris, Pélagaud, 1859. 2 vol. in-8.

[2] En France, les archevêques et évêques de Bourges, de Poitiers, de Nîmes, de Laval, de Montauban, de Rodez, etc., etc.; en Angleterre, l'archevêque de Westminster; en Belgique, l'archevêque de Malines, etc.

ture de ces difficultés n'offrirait qu'un médiocre intérêt, nous indiquerons brièvement, à la suite de chacune d'elles, la solution qu'en ont donnée les maîtres de la science.

Ainsi nous sera-t-il donné de vérifier cette assertion célèbre du comte de Maistre, que « JAMAIS, *depuis dix-huit siècles, les Papes, répondant à toute la terre*, NE SE SONT TROMPÉS *une seule fois en matière de dogme ou de morale.*[1] » Et en présence d'un fait aussi miraculeux, nous pourrons, ce semble, non sans raison, conclure à l'existence certaine du privilége divin de l'infaillibilité, accordé par le Fils de Dieu à son Représentant sur la terre.

## I.

Trois sortes d'adversaires se sont élevés contre la doctrine de l'Infaillibilité des Papes : d'abord les protestants, qui, dans leur haine héréditaire contre la papauté, se sont acharnés à combattre en elle cette haute prérogative ; puis, les rationalistes, pour qui la science seule a le privilége de ne pas errer dans ses merveilleuses découvertes ; enfin, parmi les catholiques eux-mêmes, des hommes, aveuglés par les tristes préjugés du gallicanisme mourant, se sont efforcés de reléguer dans l'ombre une vérité si manifestement contenue dans le dépôt de la Révélation.

Mais parmi les objections accumulées de la sorte par la haine, l'orgueil ou le préjugé, il en est beaucoup qui sont complétement étrangères à la question. Nous allons donc commencer par les écarter du débat, et, pour procéder avec plus de méthode, nous les rangerons sous quatre chefs principaux :

1° La conduite privée de certains Pontifes ; 2° les décisions contradictoires de quelques-uns d'entre eux, en matière de discipline ou d'administration ; 3° les empiétements des Papes du Moyen-Age sur l'autorité des souverains temporels ; 4° les erreurs enseignées par les Papes en tant que docteurs privés.

Et d'abord, de quel droit vient-on, pour attaquer l'Infaillibilité, dérouler à nos yeux le tableau des infirmités morales des Papes ?

Pourquoi nous dire, d'un air triomphant : « Honorius III a été

[1] *Du Pape*, t. I, ch. 15.

cruel; Jean XII, vindicatif; Jules II, ambitieux; Sixte V, avare; Sergius III, débauché; enfin Alexandre VI, le trop fameux Borgia, a réuni tous ces vices.»

Supposons même, pour un instant, que toutes ces accusations soient fondées, au lieu de n'être qu'un tissu de mensonges et de calomnies, faut-il conclure que la foi de ces papes cruels, vindicatifs, ambitieux, avares, débauchés, que sais-je? n'est point restée intacte au milieu de ces souillures, ni leur enseignement infaillible? Qui donc a jamais soutenu que l'Infaillibilité et l'impeccabilité ne soient qu'une seule et même chose? Jésus-Christ a bien dit à Pierre[1]: «J'ai prié pour toi, afin que ta foi soit infaillible»; mais il n'a pas ajouté : «et pour que tu ne manques jamais à tes devoirs.» Autre chose la croyance, autre chose la conduite! comme le disait naguère Mgr de Rodez[2]: «Le principe lui-même de cette théorie, qui consiste à contester un privilége divin de la fonction par l'indignité personnelle du sujet, s'identifie avec celui de Wicleff, affirmant que tout ecclésiastique d'un rang quelconque perd ses pouvoirs surnaturels, dès qu'il cesse d'être en état de grâce.»

Mais devons-nous admettre tout ce que les ennemis du Saint-Siége ont publié sur la conduite privée des Papes? Voici comment répond l'éloquent évêque de Nîmes[3] : «Royauté exemplaire, la papauté est debout depuis deux mille ans; plus de deux cent cinquante fois sa couronne a changé de front, et, chose admirable autant que certaine, parmi ceux qui l'ont ainsi représentée, le niveau de la vertu plane habituellement au-dessus de tous les trônes qui les entourent; très-souvent, ils le font monter jusqu'à l'héroïsme de la sainteté, et c'est à peine si, à travers cette continuité de splendeur, vous surprendrez trois ou quatre noms dont on puisse ne pas vénérer la mémoire.» C'est là un fait historique, dont la vérité, cent fois démontrée, s'impose à l'esprit de tout homme consciencieux et indépendant des préjugés d'éducation et de secte.

Après la conduite privée de quelques Papes, on allègue certaines décisions du Saint-Siége qui semblent contradictoires : «Voyez ces

[1] «Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua (Luc., XXII, 31).»

[2] Circulaire de Mgr l'évêque de Rodez au clergé de son diocèse, à l'occasion de son départ pour le Concile œcuménique (*Revue religieuse du diocèse de Rodez*, n° du 12 novembre 1869).

[3] Mgr Plantier, *Sur les grandeurs de la Papauté.*

Infaillibles, nous dit-on avec ironie ; quelle unité, quelle entente ! Ce que l'un établit, l'autre s'empresse de l'abolir ! Ce que l'un approuve solennellement, l'autre le condamne non moins solennellement ! Faut-il des exemples ? Paul IV confirme la Compagnie de Jésus, Clément XIV la supprime, Pie VII la rétablit ; au XIVe siècle, Bertrand de Got, le faible Clément V, condamne et supprime les Templiers, trouvés et proclamés innocents partout où l'on n'a point employé contre eux la torture et les bûchers ; Clément XI et Benoît XIV proscrivent dans leurs bulles les rits chinois et malabars, au risque de détruire les missions les plus florissantes, etc., etc...»

Mais, de grâce, dans tous les exemples cités, s'agit-il d'autre chose que d'une question de discipline ou d'administration ecclésiastique ? — Or, selon la doctrine catholique, le domaine de l'Infaillibilité ne s'étend qu'aux matières de foi et de mœurs ; il est donc inutile d'insister sur une objection qui n'a d'autre fondement qu'un pitoyable sophisme.

On a cru trouver une difficulté plus sérieuse dans les rapports des Papes avec les souverains temporels, au temps de la fameuse querelle du sacerdoce et de l'empire. Hier encore, un éminent prélat, aux grands applaudissements de la presse anglicane, blâmait les Souverains-Pontifes d'avoir confondu le spirituel avec le temporel, et de s'être arrogé des droits sur les trônes. Mentionnant particulièrement la Bulle de Paul III, qui a délié les sujets d'Henri VIII de leur serment de fidélité, Mgr l'évêque d'Orléans ajoute : « Me sera-t-il permis de dire ici toute ma pensée, et n'est-il pas permis de le demander après l'histoire : cette bulle effrayante, à l'époque où elle fut publiée, n'était-elle pas de nature à précipiter, plutôt qu'à ramener la nation anglaise ? Est-il bien certain qu'elle n'ait pas été pour la chrétienté un grand malheur ? Du moins, en pensant ainsi, on ne contredirait aucun dogme catholique, pas même celui de l'Infaillibilité du Pape, si elle venait jamais à être érigée en dogme.»

Cette dernière réflexion nous met à l'aise ; puisque de l'aveu même du prélat on ne pourrait pas se faire de cette «*bulle effrayante*» une arme contre le dogme de l'Infaillibilité du Pape. — Mais Mgr Dupanloup signale encore deux autres bulles célèbres : « Certes, dit-il, ce n'est pas moi qui ai la moindre envie de défendre ici Philippe-le-Bel et ses imitateurs. Mais enfin, dans la bulle *Unam sanctam*, Boniface VIII ne déclare-t-il pas qu'il y a deux glaives, le spirituel

et le temporel, que ce dernier aussi appartient à Pierre, et que le successeur de Pierre a le droit d'instituer et de juger les souverains : «*Potestas spiritualis terrenam potestatem instituere*[1] *habet et judicare.*»

«Et dans la bulle *Ausculta, fili*, il demandait au roi d'envoyer à Rome les archevêques et les évêques de France, avec les abbés, etc. *pour y traiter de ce qui paraîtrait utile au bon gouvernement du royaume de France.*[2]» Telles sont les doctrines qu'on reproche à Boniface VIII «*d'avoir formulées, sinon définies*», dans ses Bulles.

Mais d'abord, avons-nous encore le texte authentique de ces deux bulles[3], altérées à plaisir par les affidés de Philippe-le-Bel? et, en admettant même que nous possédions ces deux documents, y trouvons-nous autre chose que la doctrine universellement admise au Moyen-Age?

En effet, dans ces siècles de foi, que l'impiété aime tant à flétrir du nom de barbares, toutes les lois de tous les États donnaient à la religion un pouvoir particulier dans l'ordre civil. Ainsi, dans l'empire germanique, tout sujet qui était sous le coup d'une excommu-

[1] *Instituere* a-t-il bien le sens d'*instituer?* Le contexte de la bulle *Unam sanctam,* telle que la donne Raynaldi, dans les *Annales ecclesiastici, ad annum* 1302, n° XIII, semble indiquer qu'il faut traduire «*terrenam potestatem instituere*» par «*instruire les puissants de la terre de leurs devoirs.*» Voici la phrase complète : «Nam veritate testante, spiritualis potestas terrenam potestatem instituere habet et judicare, SI BONA NON FUERIT.» Fénelon l'a entendue dans ce sens. V. GOSSELIN, *Pouvoir du Pape au Moyen-Age,* p. 303.

[2] Les mots soulignés ne se trouvent pas dans la bulle *Ausculta, fili* (Cf. RAYNALDI, *loc. cit., ad annum* 1301, *n°* XXXI *et seq.*), mais dans un bref, adressé par Boniface VIII à tout l'épiscopat français, au mois de décembre, de l'année 1301 (*Ibid.,* n° XXIX). Le texte latin porte : «Quocirca universitatem vestram monemus, rogamus, et hortamur attente.... quatenus in Kal. novembris proxime futuris... vos fratres archiepiscopi et episcopi, nec non electi doctores et magistri, personaliter... nostro vos conspectui præsentetis, ut super præmissis et ea contingentibus vestra possimus habere concilia, qui apud eumdem Regem suspicione caretis, et sibi et regni accepti estis et grati, et diligitis ipsum Regem; nec non tractare, dirigere, et statuere, procedere facere, et ordinare quæ ad honorem Dei et apostolicæ sedis, augmentum catholicæ fidei, *Conservationem* ECCLESIASTICÆ LIBERTATIS, AC REFORMATIONEM Regis et regni, CORRECTIONEM præteritorum excessuum, et bonum regimen regni ejusdem viderimus expedire.» Ainsi, on reproche à Boniface VIII d'avoir voulu, de concert avec toute l'Église de France, travailler à lui CONSERVER SA LIBERTÉ et à rendre le roi Philippe-le-Bel moins indigne de porter le titre glorieux de Fils aîné de l'Église !

[3] On les chercherait en vain dans le *Bullarium romanum.*

nication, et qui persistait dans son péché pendant un an et un jour, perdait, par le fait seul, tous ses droits politiques et civils.[1]

De plus, tous les États de l'Europe, sauf deux, la France et la Castille, étaient liés à la Papauté par des liens féodaux. L'empereur d'Allemagne était le défenseur armé de l'Église, élu par les princes de l'empire, mais accepté et couronné par le Pape. Tels étaient les droits positifs qu'exerçaient les Papes du Moyen-Age, du consentement unanime des peuples et des souverains. Plusieurs fois les monarques étaient venus spontanément incliner leur front couronné sous la main du Vicaire de Jésus-Christ, pour se reconnaître ses humbles vassaux : il suffit de nommer saint Étienne de Hongrie, Jean-sans-Terre, un des ancêtres d'Henri VIII, et d'autres encore...

Lors donc que Boniface VIII fit la fameuse déclaration qu'on lui reprocha comme une hérésie, il était l'écho de l'opinion universelle de son temps : et si on voulait l'accuser d'avoir erré, il faudrait aussi accuser d'erreur le Concile œcuménique de Vienne ; car cette auguste assemblée, dans une sentence solennelle, a proclamé et consacré l'orthodoxie de tous les enseignements de Boniface VIII.[2]

L'objection qu'on voudrait tirer des bulles du Pape n'est donc, selon l'expression de l'archevêque de Malines[3], qu'un léger nuage, qui se dissipe de lui-même aux clartés de l'histoire.

C'est un léger nuage aussi, que la difficulté qu'on fait, à l'occasion des erreurs doctrinales, où certains papes seraient tombés, comme écrivains et comme docteurs privés.

Personne n'a jamais prétendu que le Pape fût infaillible, lorsque, dans ses conversations familières avec les prélats de sa cour, il discute quelque point controversé d'histoire ou de philosophie, de science ou de littérature. Il ne l'est pas davantage, lorsque, sur une matière théologique en litige, il émet son opinion particulière, soit de vive voix, soit même dans un livre ou dans une prédication publique. Par exemple, lorsque, dans un sermon sur la Toussaint, Jean XXII enseigne aux fidèles que les âmes des saints ne jouiront de la claire vision de Dieu qu'après le jugement dernier ; lorsque

[1] HURTER, *Histoire d'Innocent III et de son siècle.*

[2] RAYNALDI, *Annal. eccles.*, *ad annum* 1312, n° XV.

[3] *Lettre à Mgr Dupanloup*, reproduite par l'*Univers*.

Nicolas III, dans la constitution *Exiit qui seminat*, soutient que le vœu de pauvreté, imposé par la règle de saint François, consiste dans le dépouillement absolu de toutes choses, même de celles qui se consomment par l'usage, si bien que les Frères-Mineurs ne possèdent même pas le pain qu'ils mangent; en quoi, je le demande, l'Infaillibilité est-elle compromise par ces erreurs, puisque, de l'aveu même de ces Papes, ils n'ont voulu absolument rien définir, mais simplement déclarer leur opinion personnelle sur une question que le Saint-Siége se réservait de trancher après mûre délibération? «Si quelqu'un, dit expressément Nicolas III, forme du doute en cette matière, il se pourvoira au souverain tribunal du Saint-Siége pour en recevoir la décision, parce que lui seul peut faire des lois à cet égard et les interpréter.[1]» Ainsi, nous n'avons ici que l'enseignement d'un docteur privé, et non l'infaillible jugement du docteur universel de l'Église.

Résumons : ni la conduite privée de quelques pontifes, ni certaines décisions fausses ou contradictoires en matière de discipline et d'administration ecclésiastique, ni les prétendus empiétements des Papes du Moyen-Age sur les droits légitimes des souverains, ni enfin les erreurs enseignées par eux comme docteurs privés, rien de tout cela ne rentre dans le domaine de l'Infaillibilité, et, par conséquent, toutes les objections qu'on en tire sont autant de traits impuissants qui n'atteignent pas le magnifique et divin privilége, accordé par Jésus-Christ à son Vicaire infaillible.

## II.

J'en viens maintenant aux difficultés, qui, sans être bien sérieuses, ont du moins le mérite de ne pas être étrangères à la question. La liste en est longue, car la critique, qui s'est amusée à compter les fautes des Papes, remonte, dans l'histoire ecclésiastique, jusqu'au prince des apôtres. «Saint Pierre, nous dit-on[2], n'a-t-il pas renié son maître, et n'a-t-il pas mérité de l'apôtre saint Paul une

[1] Pagi, *Gesta rom. Pontif. Joann. XXII*, n° 40.

[2] *Défense des libertés de l'Église gallicane et de l'Assemblée du clergé de France, tenue en* 1682, par Louis-Matthias de Barral, Archev. de Tours, p. 327.

réprimande publique, à Antioche, pour s'être abstenu de manger avec les Gentils[1]? » Mais on oublie, où du moins l'on feint d'oublier que l'apôtre tremblant à la voix d'une servante n'était pas encore revêtu de la dignité pontificale; et si, dans la fameuse querelle d'Antioche, niée par plusieurs Pères de l'Église[2], ou, selon d'autres, concertée d'avance entre les deux apôtres[3], saint Paul a repris en face le chef du sacré Collége, ce n'est pas qu'il y eût entre eux diversité de jugement sur le fond même de la question, mais seulement diversité de vue sur l'application d'un principe admis par tous les deux, c'est-à-dire qu'il fallait parfois condescendre à la faiblesse des Juifs récemment convertis.

Effaçons donc le nom de Pierre du catalogue des Papes qui ont failli dans la foi. — Les deux noms qui suivent ont été signalés par MM. Ampère[4] et Amédée Thierry[5], toujours trop empressés d'accueillir les témoignages suspects des protestants. Au dire de ces Messieurs, les Papes saint Éleuthère et saint Victor, au IIe siècle, auraient tous deux partagé les erreurs de Montan, le fanatique visionnaire de Phrygie. Mais l'abbé Gorini[6], le puissant adversaire des mensonges historiques, a vérifié les textes cités à l'appui de cette accusation, et il s'est trouvé que le récit des deux historiens n'était qu'un roman.

Au IIIe siècle, on nous allègue, comme une grave difficulté, la querelle de saint Cyprien avec le Pape saint Étienne.[7] Ce dernier, comme on sait, soutenait la validité de tout baptême régulièrement conféré, fût-ce même par un hérétique; ce qui est la doctrine de l'Église. Cependant, le protestant Blondell et le janséniste Launoy ont prétendu que le Pape Étienne, aussi éloigné de la vérité que son adversaire, avait cru que le baptême chez les hérétiques était toujours valide, même quand on le conférait en en viciant la forme, par exemple, en omettant l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité. Cette assertion est démentie par les monuments les plus authentiques; la doctrine, soutenue par le Pontife de Rome contre

[1] Gal., II, 11.
[2] Clemens Alex., apud Euseb., lib. I, c. 11.
[3] S. Jérôme, Cassien, Origène...
[4] *Hist. littér.*, I, 169.
[5] *Hist. de la Gaule, sous l'administration romaine*, t. II, c. 5.
[6] Gorini, *Défense de l'Église contre les erreurs historiques, etc.*, I, 29 et suiv.
[7] Circulaire de Mgr d'Orléans.

l'évêque africain, n'était autre que la tradition universelle de l'Église, confirmée solennellement au Concile de Nicée, et quelques années auparavant au Concile d'Arles (VIII^e Canon).

Jusqu'ici nous n'avons eu que des Papes hérétiques; voici un Pape idolâtre : saint Marcellin a offert de l'encens aux dieux. — Si l'accusation était vraie, on pourrait déplorer dans le Pape incriminé un acte de faiblesse et de lâcheté; mais d'erreur dans la foi, il n'y en aurait pas, et par conséquent l'infaillibilité n'est plus en cause. Toutefois, la vérité exige qu'on fasse justice de cette fable, trop longtemps admise, d'après des documents manifestement falsifiés. Il n'est pas besoin d'être grand critique, pour se convaincre que les prétendus actes du Concile de Sinuesse ne sont qu'un amas indigeste de faussetés et d'anachronismes; les Bollandistes l'ont démontré jusqu'à l'évidence, et ainsi l'on est en droit de dire avec saint Augustin[1] : «Pourquoi se mettre en peine de développer des moyens de défense, lorsque l'accusation n'est soutenue d'aucune preuve[2]?»

Soit : on nous abandonne l'idolâtrie de Marcellin — Mais la chute de Libère!.... Osera-t-on la disculper? — Essayons du moins, et pour exposer le fait, donnons la parole à Fleury[3], peu suspect de vouloir favoriser les Papes.[2]

«Le Pape Libère, dit l'historien gallican, avait été deux ans en exil, et la rigueur en augmentait jusqu'à lui ôter un diacre nommé Urbicus, qu'il avait auprès de lui. Fortunatien, évêque d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontés de l'empereur, et il ne le laissa point en repos qu'il n'eût souscrit. Démophile, évêque de Bérée, où Libère était en exil, lui présenta la profession de foi de Sirmium, c'est-à-dire, suivant l'opinion la plus probable, la première composée contre Photin au Concile, tenu l'an 351, où Démophile même avait assisté, qui supprimait tacitement les termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance*, mais qui, au reste, pouvait être défendue comme elle l'a été par l'histoire. Libère l'approuva et la souscrivit comme catholique; il renonça à la communion de saint Athanase, et embrassa celle des Ariens.»

Et comme si la chute n'avait pas encore été assez profonde, l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique* nous montre Libère approuvant

[1] Bolland., 24 april. — *In Catal. rom. Pontif.*, II, 43.
[2] «De unit. Bapt., contra Petil.», c. 16.
[3] *Hist. ecclés.*, l. XII, n° 46.

pour la seconde fois un écrit, d'où le mot de *consubstantiel* était rejeté comme un terme odieux et déjà condamné par les conciles[1].

De leur côté, les écrivains de Port-Royal déploient une véritable éloquence, pour déplorer la chute du Pontife romain. «Il n'y avait rien de plus pitoyable, dit Hermant, [2] que de voir le premier évêque du monde, qui avait autrefois défendu la vérité avec tant de générosité et d'éclat, réduit par sa propre prévarication à signer de ville en ville tout ce qu'exigeait de lui le parti victorieux, dans la seule vue de se procurer par cette bassesse un retour plus ignominieux devant Dieu et devant l'Église, que son exil ne l'avait été devant les hommes. Mais Dieu sait tirer le pauvre du fumier, et faire servir les plus grandes fautes de ses élus à leur sanctification.»

C'est de ce passage même, qui affirme si positivement la chute, que nous tirerons la première solution de la difficulté : l'acte de Libère, quel qu'il soit, lui a été extorqué par la violence. Cette réponse, nous l'empruntons au docte archevêque Mansi, le collecteur des Conciles ; elle se trouve également chez les Centuriateurs de Magdebourg, ces adversaires irréconciliables de la Papauté. D'après ces écrivains, il n'est pas douteux que dans Libère, c'est la langue plutôt que la conscience qui a prononcé, comme l'a dit Cicéron dans une occasion semblable : *Lingua eum superscripsisse magis quam mente, quod de juramento cujusdam Cicero dixit, omnino videtur.*

Après cela, est-il étonnant que Bossuet, comme il l'a confié lui-même à son secrétaire, dans l'intimité de la conversation, ait rejeté de son traité *de la puissance ecclésiastique* tout ce qui regarde le Pape Libère «*comme ne prouvant pas bien ce qu'il voulait établir en ce lieu?*»

En effet, selon la maxime de saint Athanase, décisive dans ce cas, «la violence prouve bien la volonté de celui qui fait trembler, mais nullement celle de celui qui tremble.»

Mais il est une autre solution : en admettant même que Libère n'eût pas été victime de la violence des Césars, on ne pourrait pas tourner contre l'infaillibilité l'acte coupable qu'on impute à ce Pape : en effet, personne n'a jamais su dire en quoi précisément consiste cette chute; les auteurs les plus distingués sont en complet désaccord sur la formule qu'aurait signée Libère; récemment encore

[1] *Hist. ecclés.*, liv. IV, n° 6.

[2] Godefroi Hermant, *Vie de saint Athanase*, II, 197.

Mgr Dechamps[1] soutenait sur ce point une opinion contraire à celle de Mgr Héfélé[2]; le champ demeure donc ouvert aux conjectures, et comment veut-on, avec des faits douteux et controversés, ébranler une vérité aussi universellement admise par les docteurs catholiques?

Une troisième solution, donnée par bon nombre de critiques éminents,[3] et que nous regardons comme la plus probable, c'est que la chute de Libère doit être niée purement et simplement, comme un fait controuvé, en contradiction manifeste avec les témoignages des Saints-Pères et les récits des historiens contemporains.

Enfin, si ce Pape avait encore besoin d'une justification plus éclatante, nous la trouverions dans les actes authentiques de sa vie, où il se montra constamment le défenseur courageux et habile de la religion catholique, et aussi dans les éloges que lui donnent les personnages les plus éminents de son temps. Si Libère avait failli, le grand archevêque de Milan eût-il, avec tant d'effusion, rappelé à sa sœur Marcelline le bonheur qu'elle a eu de recevoir le voile des mains d'un si saint Pontife et l'obligation où elle était de mettre en pratique les sages avis que Sa Sainteté lui donna en cette occasion[4]?

Après un tel témoignage rendu en faveur de Libère par le grand docteur, qui a converti saint Augustin, nous ne croyons pas être téméraire, en regrettant avec les Bollandistes que Baronius ait éliminé Libère du catalogue des Saints.[5]

Nous ne sommes pas encore au bout de la longue liste des Papes incriminés : au V^e siècle, s'il faut en croire nos adversaires, le Pape saint Zozime embrassa les erreurs de Pélage — et par une rétractation, il a confessé qu'un Pape, loin d'être infaillible, peut être hérétique. Cette accusation se trouve dans la *Défense de la Déclaration du Clergé de France*, en 1682[6], où elle est appuyée du témoignage de saint Augustin. Mais le grand évêque d'Hippone[7], loin de blâmer la conduite de Zozime, n'a que des éloges à donner à ce «*Pontife compatissant et vénérable du Siége apostolique.*»

[1] *L'Inf. et le Concile général.*
[2] *Hist. des Conciles.*
[3] Bolland., 23 sept. — *Commentarius Critico-Histor*, auct. JOAN. STILTING.,
[4] S. AMBROS., *De Virg.*, l. 3.
[5] *Martyrol. rom.*, 23 sept.
[6] *Defensio declarat.*, XXXV.
[7] S. AUG. *De Peccat. orig.*, cap. 6.

Grâce à cet art merveilleux de forger des textes, on a trouvé[1] que le Pape Gélase, au Ve siècle, avait nié la présence réelle. C'est une sotte calomnie, qui ne mérite pas de nous arrêter.

Nous insisterons davantage sur le Pape Vigile, qui gouverna l'Église vers le milieu du VIe siècle. Deux accusations également graves pèsent sur la tête de ce Pontife : dans une lettre aux évêques d'Orient, il aurait rejeté les deux natures en Jésus-Christ[2], et, pendant la célèbre querelle des Trois-Chapitres, sa conduite n'aurait été qu'une suite de contradictions, dénotant un caractère aussi irrésolu que versatile.

Mais, de l'aveu même des adversaires, Vigile, en écrivant sa lettre, dont on peut d'ailleurs nier hardiment l'existence, aurait recommandé de la tenir secrète; ce n'était donc pas une vérité de foi qu'il voulait imposer à toute l'Église, et dès lors ce document, évidemment falsifié, ne prouve rien contre l'Infaillibilité. — De même, les contradictions qu'on lui reproche dans l'affaire des Trois-Chapitres, n'existent que dans l'imagination des ennemis de la Papauté.

Sous ce nom bizarre de Trois-Chapitres, on a désigné les ouvrages composés par Théodoret, évêque de Cyr, contre saint Cyrille; la lettre d'Ibas, évêque d'Édesse, à Maris Persan; enfin, la personne et les œuvres de Théodore, évêque de Mopsueste. Appuyés et soutenus par le César de Byzance, Justinien, trop heureux, comme tous les empereurs grecs, d'intervenir dans les querelles théologiques, les évêques orientaux réclamaient du Pape Vigile la condamnation des trois ouvrages, qui formaient les Trois-Chapitres, comme étant infectés du venin de l'hérésie eutychienne. Les évêques occidentaux, au contraire, ne voyaient dans la condamnation des Trois-Chapitres qu'une manœuvre perfide des Grecs, pour affaiblir l'autorité du Concile de Chalcédoine, lequel avait reconnu l'orthodoxie des trois évêques, à la suite d'une rétractation complète de leur part. Ils s'opposaient vivement à ce qu'on prononçât un jugement défavorable contre des personnes, absoutes par un Concile œcuménique; et dans l'ardeur de la lutte, ils allaient jusqu'à menacer le Pape de ne plus rester en communion avec lui, s'il refusait de faire droit à leurs justes réclamations. Le schisme était donc imminent. Pour

[1] Blondell, Basnage et d'autres écrivains protestants....
[2] Fleury, *Hist. ecclésiast.*, l. XXXII, n° 57.

prévenir ce grand malheur, Vigile usa de délais prolongés et d'habiles ménagements, qui finirent par ramener doucement les esprits irrités à des sentiments de paix et de conciliation. Le Concile de Constantinople, convoqué par ses soins, rendit la tranquillité à l'Église. On condamna les erreurs contenues dans les Trois-Chapitres, mais sans rien prononcer contre les personnes déclarées orthodoxes par les Pères de Chacédoine. Ainsi, au jugement du savant Pierre de Marca[1], « ce qui paraît inconstance et légèreté dans la conduite de Vigile, est, au contraire, prudence et maturité de conseil : *A qua (levitatis vel metus) suspicione abesse tantum debet, ut potius singularis prudentiæ laudem ex iis quæ in hac causa gessit, consequi posse videatur.* »

Nous arrivons maintenant au seul Pape qui puisse donner des doutes légitimes, moins à raison de ses torts qu'à raison de la condamnation qu'il a subie ; c'est Honorius. Une triple accusation pèse sur sa mémoire : « 1° Il a été hérétique, ne reconnaissant avec les Monothélites qu'une seule volonté en Jésus-Christ ; 2° dans ses lettres à Sergius, patriarche de Constantinople, il a imposé le silence sur la double opération du Christ, sacrifiant ainsi le dogme catholique ; 3° enfin, par une indulgence coupable, il a favorisé la propagation de l'erreur. Aussi, a-t-il été justement condamné par le VIe Concile œcuménique et réprouvé comme hérétique par les Papes, ses successeurs. »

L'accusation, comme on voit, est grave ; cependant elle n'a pas découragé les apologistes de la Papauté, et, cette fois encore, le privilége de l'Infaillibilité est sorti radieux du nuage, dont on a voulu l'environner.

Plus hardi que les autres critiques, le savant Baronius a nié absolument qu'il eût été question d'Honorius au VIe Concile général[2] ; d'après le Père des *Annales ecclésiastiques*, tous les endroits de ce Concile qui parlent de ce Pape, sont supposés ou falsifiés. Cependant, les auteurs plus modernes[3] s'accordent à dire que la condamnation a été prononcée réellement ; mais tout en admettant la sincérité des actes du Concile, ils démontrent qu'Honorius a été anathématisé, non pour avoir enseigné l'hérésie, mais pour en avoir seulement fa-

[1] LABBE, t. V, col. 603.

[2] *Annal. ad. ann.* 680.

[3] ROHRBACHER, *Hist. univ. de l'Église cathol.*, X, 378.

vorisé la propagation par son silence. C'est ce qui ressort de la formule même, où les Papes, avant leur sacre, réprouvaient leur prédécesseur Honorius : « Qui pravis eorum assertionibus *fomentum impendit.* » Ainsi s'exprime le *Liber diurnus pontificalis*, recueil des actes authentiques de la chancellerie romaine.

De plus, d'après les mêmes auteurs, la lettre présentée au Concile ne serait pas celle que le secrétaire d'Honorius avait écrite. Telle que nous l'avons, cette lettre est susceptible d'un sens catholique; et ainsi, avec le Pape Jean IV, avec le saint martyr Maxime, on peut, sans crainte de se tromper, admettre qu'Honorius ne partageait pas l'erreur des Monothélites.

Comment donc a-t-il pu être condamné par les Pères du Concile? Comment le Pape Léon II a-t-il pu confirmer cette condamnation? Voilà un de ces problèmes devant lesquels il ne faut, suivant le mot du comte de Maistre, conclure que notre ignorance.[1]

Quoi qu'il en soit, la lettre d'Honorius ne renferme aucune décision de foi; elle ne fait qu'indiquer une règle de conduite; et « en cela, Honorius s'est donné un de ces torts qu'on pourrait appeler *administratifs;* car s'il manqua dans cette occasion, il ne manqua qu'aux lois du gouvernement et de la prudence. Il calcula mal si l'on veut, il ne vit pas les suites funestes des moyens économiques qu'il crut pouvoir employer; mais dans tout cela on ne voit aucune dérogation au dogme, aucune erreur théologique.[2] » En toute hypothèse, la lettre à Sergius n'est qu'un acte de correspondance privée et non un document pontifical qu'on puisse tourner contre le dogme de l'Infaillibilité.

Nous finirions ici cette revue, si, dans sa circulaire, Mgr d'Orléans n'avait semblé attacher une grande importance à une objection, tirée d'un fait de la vie de Pascal II, assis sur le siége de Rome au commencement du XII^e siècle.

« Au Moyen-Age, dit le prélat, Pascal II fait à un empereur d'Allemagne, Henri V, une concession tellement exorbitante sur l'investiture des évêques, qu'un Concile s'assemble à Vienne et qu'un

[1] Voir sur cette question les savants articles du P. Colombier, publiés dans les *Études religieuses*, livr. de décembre 1869, et les suivantes. — Cf. la *Réponse* du même P. Colombier à Mgr Héfélé, dans la *Revue du Monde catholique;* et les dernières publications de Dom Guéranger dans la *Revue du Monde catholique* et l'*Univers*.

[2] De Maistre, loc. cit.

archevêque, qui devait plus tard monter sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Calixte II, déclare que la concession faite par le Pape implique une véritable hérésie, «*hæresim esse judicavimus*», et condamne sa lettre à l'empereur. Et déjà le Pape lui-même, en plein Concile de Latran, en présence de plus de cent évêques, s'était humilié de son propre mouvement, et le Concile avait cassé et annulé sa concession.»

Voilà donc encore un Pape, surpris en flagrant délit d'hérésie, condamné par un Concile, forcé de s'humilier et de se rétracter devant plus de cent évêques, réunis à Latran. Présenté de cette manière, le fait peut offrir quelque difficulté; mais, quand on supplée dans le récit une circonstance essentielle, omise par celui qui a fourni les documents au savant prélat, on trouvera moyen d'appliquer la fameuse maxime de saint Athanase, à savoir que «la violence prouve bien la volonté de celui qui fait trembler, mais nullement celle de celui qui tremble.»

En effet, quand Pascal II fit à l'empereur Henri V cette concession exorbitante du droit des investitures, il gémissait, chargé de chaînes, dans les cachots du despote allemand. Longtemps il résista aux prières comme aux menaces, répondant aux sollicitations pressantes des prélats, captifs avec lui, que le pasteur qui n'expose pas sa vie pour son troupeau, ne mérite pas la qualité de pasteur, et que toujours il préférerait une mort glorieuse à un lâche accommodement. Mais les timides conseillers qui l'environnaient, parvinrent à ébranler sa constance; vaincu par leurs larmes et leurs supplications, il signa enfin, le 11 avril de l'an 1111, l'accord honteux qui donnait à l'empereur le privilége d'investir par la crosse et l'anneau les évêques et les abbés, même avant leur sacre. A la nouvelle de ce traité, extorqué au Pape par la violence, les nations catholiques furent saisies d'indignation contre l'empereur, et le Concile de Vienne s'assembla en France, par les ordres du roi Louis VI et sous la présidence de l'archevêque de Vienne, plus tard Pape sous le nom de Calixte II, moins pour juger la doctrine de Pascal II hérétique, que pour fulminer l'excommunication contre le souverain déloyal de l'empire.

Pascal II, rendu à la liberté, n'attendit pas les remontrances des évêques pour réparer sa faiblesse, et, de son propre chef, il convoqua le Concile de Latran, pour rétracter solennellement un acte arraché par la trahison et la violence.

En vérité, nous ne voyons pas que le fait, exposé dans sa réalité[1], puisse donner lieu à des difficultés sérieuses contre l'Infaillibilité. Au fond, c'est l'histoire renouvelée du Pape Libère; c'est encore l'histoire du Pontife prisonnier à Fontainebleau, et, nous le répétons une dernière fois, le Pape, pour être infaillible à nos yeux, doit avant tout jouir de sa liberté d'action et de pensée.

Nous n'osons nous flatter d'avoir épuisé la liste des Papes, accusés d'erreur dans la foi; mais il faut se borner, et nous croyons en avoir dit assez pour pouvoir avec justice tirer cette conclusion : que JAMAIS *le Siége apostolique* N'A FAILLI *en matière de foi ou de mœurs.* Du reste, en proclamant cette vérité, nous nous faisons l'écho de la tradition catholique tout entière. Dès le IVe siècle, saint Jean Chrysostome, prêchant devant la cour de Constantinople, saluait le siége de Pierre comme le *fondement de la foi.*[2] Au VIe siècle, les Grecs souscrivaient ces paroles du formulaire de saint Hormisdas : «La religion catholique est toujours demeurée *inviolable* dans le Siége apostolique.[3] » Au siècle suivant, le grand Pape Agathon développait magnifiquement la même vérité dans cette fameuse lettre que les cent cinquante prélats du VIe Concile général acclamèrent avec enthousiasme, comme ayant été écrite sous la dictée de Dieu même, *a Deo dictata.*[4] Quatre cents ans plus tard, l'immortel Grégoire VII, écrivant à l'évêque de Metz au sujet de l'antipape Guibert, rappelait en termes non moins explicites la haute prérogative accordée à Pierre et à ses successeurs.[5] Deux siècles après, au moment même où les ambassadeurs de Philippe-le-Bel exigeaient impérieusement, au nom de leur maître, la condamnation de Boniface VIII, ils disaient dans la supplique au trop faible Clément V[6] : «Si nous accusons votre prédécesseur du crime d'hérésie, ce n'est pas en tant que Pape, mais en tant que docteur privé. Jamais aucun Pape, comme tel, n'a pu enseigner l'erreur. C'est pourquoi, pour examiner l'orthodoxie du Pontife défunt, il n'est pas nécessaire d'assembler un Concile général; car c'est vous, Très-saint Père, qui êtes le Vicaire de Jésus-

[1] Cf. DOM GERVAISE, *Hist. de Suger.*, t. I, l. II, p. 232 et seq.

[2] CHRYS. *Hom. in 10 mille tal.*

[3] LABB., t. IV, col. 1486.

[4] LABB. t. VI, col. 636.

[5] LABB., t. X, col. 268.

[6] CERCIA, *Tract. de Rom. Pontif.*, p. 376.

Christ, représentant le corps tout entier de l'Église ; vous avez les clefs du royaume des cieux. Sans vous, le Concile œcuménique ne pourrait connaître d'aucune cause ; et il ne le peut que par vous : «Nec congregatum totum generale Concilium *sine Vobis*, et nisi PER «*Vos* possit cognoscere.» Il est bon de recueillir ce témoignage significatif de la bouche du persécuteur acharné de Boniface VIII ; rien ne montre mieux combien l'on a tort de confondre les opinions gallicanes avec les croyances de l'Église de France, toujours attachée, par le fond même de ses entrailles, au siége du bienheureux Pierre, à la chaire romaine, la mère et maîtresse de toutes les Églises.

PAUL MURY, *S. J.*

# ALSATICUM.

Dans un *Mémoire sur l'apostolat de saint Mansuet*, publié en 1862, M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy, avait essayé d'établir la haute antiquité de l'église de Toul. Sa thèse, appuyée sur les travaux les plus solides de l'érudition contemporaine, déplut à certains esprits qui partagent encore les idées de Launoy et de son école. M. le chanoine Guillaume s'est donc remis à l'œuvre, et, dans une *Nouvelle dissertation sur l'antiquité de l'église de Toul*, il revendique pour saint Mansuet ou Mansuy, le fondateur de cet évêché, l'honneur d'avoir été envoyé dans les Gaules, non pas au quatrième siècle, mais au premier ; non point par le *Siége apostolique*, mais par l'apôtre saint Pierre. Ce travail, sans réplique, à notre sens, offre au clergé d'Alsace un intérêt particulier, en ce qu'il contient de nombreux documents, qui permettent d'établir aussi l'origine apostolique de l'Église de Strasbourg. Saint Materne est cité dans ces pièces au même titre que saint Mansuy.

P. M.

# RÉPONSE

A LA

# LETTRE ADRESSÉE PAR M. LE PASTEUR STEINBRENNER, DE MUNSTER,

## A M. L'ABBÉ SIMONIS

DANS LE *PROGRÈS RELIGIEUX* DU 18 JUIN.

---

Monsieur le Pasteur,

En vous adressant une lettre publique, lors de mon retour de Rome, je ne me flattais pas de vous faire partager immédiatement toutes mes impressions. Je savais que diverses raisons vous empêcheraient de voir les choses du même œil que je les voyais. Vous avez bien voulu me dire quels sont les obstacles qui vous empêchent de retourner vers nous, de répondre à cet appel du Pape, dont ma lettre était un écho bien affaibli.

Permettez que j'entre sans autre préambule dans l'examen des raisons que vous m'opposez. Il me semble que vous avez fait un grand pas vers une réunion infiniment désirable, en nous disant publiquement les obstacles que vous y voyez.

En lisant soigneusement votre *Réponse à une brochure catholique*, j'ai cru découvrir deux motifs principaux qui vous éloignent de nous : la pompe extérieure de l'Église romaine et les dogmes que l'Église romaine ne veut point abandonner.

Vous me dites ensuite pourquoi vous n'êtes impressionné ni par le spectacle de l'unité catholique, ni par celui des divisions du protestantisme. J'aime à croire que des explications sur ces divers points contribueront à diminuer vos préventions, et vous décideront peut-être à contempler plus attentivement le spectacle aujourd'hui donné

aux anges et aux hommes, aux croyants et aux incrédules, par le contraste si instructif de votre Église avec la nôtre.

### I. La pompe romaine.

Vous me parlez d'abord du Pape en des termes assurément bien éloignés des invectives de Luther, mais que votre éducation protestante peut cependant seule expliquer : «J'ai été à Rome, dites-vous, en 1838 ; j'ai vu Grégoire XVI. J'ai eu involontairement sa bénédiction à bout portant, à la distance de quelques centimètres. Je n'ai pas manqué de le saluer avec le respect dû à un souverain dans ses États. Mais son aspect ne m'a pas touché autrement, je l'avoue. Acatholique, vous ne m'en voudrez pas de n'avoir pas partagé vos saints frémissements. C'était pour moi un simple mortel, comme vous et moi, ni un saint, ni un demi-Dieu.»

Or, peu de temps après vous, arrivait à Rome un voyageur célèbre, acatholique lui aussi. Autant et plus que vous, il était disposé à ne point se laisser «éblouir» par le Pape ; car il avait persécuté les catholiques, fait dépouiller et flageller des religieuses, déporté en Sibérie un grand nombre de serviteurs de Dieu. C'était le tzar de toutes les Russies, Nicolas Ier. Il fit au Pape une visite qui lui fut rendue au palais Giustiniani, résidence de l'ambassadeur russe. Là, dans un salon devenu depuis lors la chapelle des Sœurs de Portieux, eut lieu une entrevue qui restera une des grandes pages de l'histoire. Ce maître puissant, qui tenait sous sa main tant de millions de corps et tant de millions d'âmes, qui avait fait verser des torrents de larmes et répandu des torrents de sang, bravé l'Europe en armes et renouvelé devant elle les horreurs des empereurs païens, ce tout-puissant de la terre tremblait là pour la première fois, et c'était devant Grégoire XVI. Le Pape citait au tribunal de Dieu celui qui défaisait les tribunaux de la terre et se jouait du tribunal de la conscience et de l'opinion. Nicolas Ier sentit une majesté divine dans les paroles de l'auguste vieillard, et balbutia d'inutiles excuses.

Si le Pape est un simple mortel, comment a-t-il produit une impression si vive sur un tel homme ? Et s'il est quelque chose de plus, comment se fait-il qu'il n'en produise pas sur vous ?

Les hommes les plus étrangers à la religion voient dans le Concile une majesté divine. Les Pères des âmes sont là réunis et délibèrent

pour le bien des âmes. Or, vous ne voyez dans leur réunion qu'une «assemblée mitrée et affublée à la romaine.»

Vous me dispensez de chercher l'explication de cette insensibilité, en me déclarant que, dans «la pompe extérieure de l'Église romaine», vous n'apercevez que «des choses faites pour éblouir des *tempéraments* anti-protestants.» Entre vous et nous il y a donc différence de tempérament.

Nous sommes cependant, les uns comme les autres, descendants d'Adam. Les uns comme les autres, nous avons été régénérés par le baptême dans le sang de Jésus-Christ. Cette différence de «tempérament» ne tient donc pas à votre origine, mais à une idée préconçue, qui vous a été infusée avec le lait, et qui crée en vous une impossibilité de rien comprendre à la vie catholique.

J'essaierai de dissiper cette prévention.

Dans toutes les manifestations de la vie catholique, vous ne voyez que des choses extérieures, uniquement extérieures, destinées non pas à instruire, mais à éblouir. Le principe de cette vie n'existe pas pour vous. Le culte, selon vous, doit être chose tout intérieure, et c'est là le sens que vos confrères donnent ordinairement à ce mot, que nous devons «servir Dieu en esprit et en vérité.»

Nous catholiques, nous aimons la pompe extérieure parce qu'elle répond à notre double nature, corporelle et spirituelle. De même que Dieu nous manifeste ses perfections invisibles par le spectacle des choses visibles, ainsi nous nous sentons portés à révéler par le culte extérieur les pensées et les sentiments qui se trouvent dans nos âmes. Le tempérament catholique imite l'action de Dieu lui-même.

Ce n'est pas nous qui avons eu la première idée d'un culte extérieur, riche et pompeux. La Bible, que vous nous soupçonnez de «ne pas lire», est remplie à toutes les pages des modèles que Dieu nous donne de la pompe extérieure. Malgré la propension presque invincible des Israélites pour l'idolâtrie, Dieu exigeait d'eux un culte pompeux. Son temple était le plus splendide édifice de la terre entière. L'arche d'alliance était plus riche que nos plus riches autels. Les vêtements des lévites étaient soigneusement déterminés; de même, ceux des prêtres et des grands prêtres. La tiare du Pape n'est pas plus riche que celle du pontife de la loi ancienne. Le cérémonial des fêtes était minutieusement détaillé; or, ces fêtes dépassaient en splendeur celles que nous célébrons. De plus, elles étaient nombreuses et surtout elles duraient longtemps. Toutes ces choses

étaient-elles faites «pour éblouir des tempéraments anti-protestants?»

Pour vous détourner à votre aise de regarder l'Église romaine, vous opposez «la triple couronne d'or à la couronne d'épines, la croix de diamant à la croix ensanglantée, la pourpre des cardinaux au manteau écarlate sur les épaules du Seigneur, les mitres dorées des évêques aux pauvres vêtements des apôtres, la pompe extérieure de l'Église romaine à la simplicité de l'Église primitive.» Eh bien! permettez que je vous retourne votre question : «N'ouvrez-vous donc jamais la Bible?»

Je suppose que votre Église primitive existait à l'époque de la vie mortelle de Jésus-Christ. Mais n'avez-vous jamais été frappé de la pompe que Dieu et les hommes déployaient à l'envi autour de sa personne divine? Quelle pompe à la fois solennelle et mystérieuse que l'annonciation par un archange du mystère de l'Incarnation! Quelle pompe touchante et belle, déployée autour de l'Enfant Jésus! Les Mages de l'Orient s'agenouillent à côté des humbles bergers. Ils offrent l'or, l'encens, la myrrhe, et si leurs dons ne sont pas plus riches, c'est que la terre ne recélait pas dans son sein de trésors plus précieux. Le ciel joint sa pompe à celle de la terre ; les anges accompagnent de leurs plus joyeux cantiques l'adoration des bergers et l'offrande des Mages. J'omets d'innombrables traits de la vie de Jésus. Mais je vous demanderai si sa mort ne fut pas entourée d'une pompe incomparable. Transportez-vous en esprit au pied de la croix. Représentez-vous l'obscurcissement du soleil, le tremblement de la terre ; les rochers se déchirant, les tombes béantes, les morts se promenant au milieu des vivants, et prononcez encore ces paroles : «toute cette pompe extérieure, toutes ces choses, faites pour éblouir des tempéraments anti-protestants, ne nous touchent guère.» Et le tombeau du Christ, dont la gloire avait déjà été prédite dans l'Ancien-Testament, n'était-il pas le tombeau de luxe du riche, taillé dans le roc, tout parfumé de senteurs précieuses? Les gardes, préposés par les Juifs, n'étaient-ils point là en réalité des sentinelles d'honneur, destinées à relever la gloire du Christ ressuscité?

Non, ce n'est pas nous qui avons inventé la pompe extérieure. Elle est aussi ancienne que l'Évangile, et vos protestations ne sont pas davantage de votre invention. Nous les rencontrons déjà aux côtés de Jésus-Christ. Les pécheurs convertis offrent au Sauveur un festin; les Pharisiens murmurent contre l'acceptation de cette pompe. Marie, la grande pénitente, répand sur ses pieds une livre

entière d'un parfum précieux ; l'un des disciples frémit d'une vertueuse indignation. Le Sauveur se mit du côté de la prodigue pénitente, et la couronne d'épines, et le manteau d'écarlate, et la croix de bois, dont vous voudriez faire nos insignes, tout en les répudiant pour les vôtres, furent préparés au Sauveur précisément par ceux qui avaient protesté contre la pompe extérieure.

Cette considération seule nous suffirait pour nous mettre en garde ou plutôt nous détourner vivement de ce que vous appelez le « tempérament protestant. »

Mais peut-être cette Église primitive, que vous reprochez à Rome de méconnaître et d'insulter par la solennité des cérémonies, n'est-elle pas celle de l'Évangile ? Peut-être est-ce l'Église des premiers siècles, dont la simplicité vous ravit ? Il me semble que c'est là votre pensée, et que vous, pasteur protestant, vous nous faites un crime de ne point renier l'Évangile pour nous accommoder à la tradition.

Mais encore ici, quelle est l'Église primitive qui vous sert d'idéal ?

Serait-ce l'Église du IV^e siècle, au lendemain des persécutions ? Assurément non. Car vous, qui avez été à Rome, vous ne pouvez avoir oublié les basiliques constantiniennes, dans lesquelles l'éclat des ornements le disputait à la richesse de l'architecture. Il faut donc remonter plus haut, à l'époque des persécutions. Mais je vous demande la permission de vous arrêter aussitôt. Si les chrétiens, au temps de la persécution, avaient été aussi amis de la simplicité et aussi ennemis de la pompe extérieure que vous le pensez ; comment expliquer la transformation subite, instantanée, qui se produisit chez eux à l'avènement de Constantin ? Direz-vous que ce phénomène était dû au prestige de la puissance impériale ? Mais ce prestige n'avait produit jusque-là aucun effet sur eux. Ils étaient même habitués depuis des siècles à se raidir contre son influence. Quoi ! hier encore, ces chrétiens étaient chair à amphithéâtre, pâture de bêtes féroces, pour satisfaire des spectateurs plus féroces encore ; les razzias faites parmi eux approvisionnaient journellement le Colisée, et cela uniquement parce qu'ils refusaient de sacrifier leur conscience à la puissance impériale ; et tout d'un coup cette résistance se serait brisée, tous ces courages se seraient abattus, et ces mêmes chrétiens, pour complaire au prince ou pour profiter de ses faveurs, auraient échangé leur antique simplicité contre une splendeur qui n'a pas été égalée depuis ! Permettez-moi de ne pas croire à cette théorie de la simplicité de l'Église primitive.

Mais j'ai encore d'autres raisons de ne point l'admettre.

Si, au lieu d'avoir vu Rome seulement en 1838, vous y retourniez en ce moment, vous y verriez plusieurs catacombes insignes, que vous n'avez pu voir alors. Elles ont été découvertes en ces dernières années par Bosi, le chevalier de Rossi, le tant regretté cardinal de Reisach. J'ai visité ces catacombes en compagnie de protestants, qui ne se lassaient point de s'exclamer en voyant ces merveilles. Il y a là des chapelles souterraines où l'on se réunissait pour prier. Les vestiges des autels sont encore très-marqués. Les murs sont couverts de nombreuses peintures, peintures simples, très-primitives souvent, mais infiniment instructives, émouvantes et poétiques. Vous y verriez reproduit un grand nombre de fois le *poisson,* emblême de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. Vous y verriez la multiplication des pains, servant de symbole à l'Eucharistie. Vous y verriez les chrétiens, devenus forts par cette nourriture, se rendre au combat. Vous y verriez Jonas, rejeté à terre par le poisson, comme symbole de la résurrection de ceux qui ont communié, et cela sous une seule espèce. Vous y verriez, trônant au-dessus de l'autel, la Vierge-Mère avec le divin enfant sur ses genoux, honorée et vénérée alors autant qu'elle l'est aujourd'hui dans les églises catholiques. Vous y verriez le soin avec lequel on inhumait les corps des saints, les marques distinctives de ceux qui étaient vénérés comme martyrs, et vous comprendriez que si l'Église, à cette époque, s'éclipsait jusqu'à célébrer ses mystères à trois, quatre ou cinq étages sous terre, elle n'était pas pour cela ennemie de la pompe, et qu'elle n'a pas eu à renier ensuite son passé pour s'accommoder de la splendeur extérieure. Le ressort était là, tendu et puissant; l'obstacle qui le comprimait fut enlevé par la victoire de Constantin, et le mouvement qui se produisit fut le résultat d'une force antérieurement existante.

### II. La doctrine catholique.

L'Église primitive que vous invoquez n'est donc pas celle de la réalité. C'est une Église imaginaire que l'on a forgée pour les besoins de la polémique. Le protestant aime à y trouver son idéal, alors que le dessin n'en a été tracé que sur le modèle du protestantisme.

Quand Luther commença sa prédication, il la basa sur un dogme

fondamental, la justification par la foi seule. Du coup, il renversait et la série des dogmes qui se rapportent aux sacrements et à la justification, et le culte extérieur et l'administration des sacrements qui en est la partie principale. Il fallait justifier ce *tolle* général, et voici quelle fut la théorie :

La grâce s'acquiert par la foi seule.

Les sacrements ne sont pas des moyens de conférer la grâce, mais tout au plus d'exciter la foi.

Les cérémonies n'ont donc de sens que celui que nous y mettons.

L'amour que les catholiques ont pour elles est un vrai fétichisme.

Les saints ne sont pas des intercesseurs; le culte des images constitue une idolâtrie.

Et Luther avait raison. Le principe posé, le réformateur n'était plus qu'un puissant logicien. Les cérémonies catholiques, vues à travers la doctrine protestante, n'ont pas plus de valeur que celles du talmudisme et de la franc-maçonnerie.

Vous nous les reprochez comme un moyen « d'éblouir les tempéraments anti-protestants.» Je comprends ce reproche, M. le pasteur. Pour vous, elles ne peuvent être autre chose; et lorsqu'il arrive à quelques-uns de vos collègues de vouloir imiter la pompe catholique, votre indignation est légitime.

Les cérémonies sont pour le culte ce qu'est le visage pour l'homme. Dans l'Église catholique elles font rayonner l'âme, la foi au travers de cette figure, et c'est ce qui en fait la beauté. Là où l'âme n'existe pas, cette figure porte un nom hideux. Elle est un masque.

Or, vous ne connaissez pas l'âme de l'Église catholique. Les dogmes qui constituent cette âme sont pour vous autant d'erreurs que vous voudriez voir disparaître avant d'entendre parler d'un rapprochement.

«Pourquoi, demandez-vous, pourquoi renchérissez-vous sur le Moyen-Age, en jetant à la face du monde moderne l'Encyclique et le *Syllabus*, y compris les nouveaux dogmes de l'Immaculée-Conception, si peu concevable, et l'infaillibilité papale? Pourquoi persistez-vous dans le célibat des prêtres, sachant bien que plusieurs apôtres étaient mariés, de même que tous les prêtres avant Grégoire VII, et qu'un pasteur séquestré de la société ne peut connaître les devoirs de la famille et en parler en connaissance de cause à ses ouailles? Pourquoi défendez-vous au peuple de lire la parole de Dieu, si elle est réellement de Dieu, et lorsque le maître ordonne : «Son-

«dez les Écritures, car c'est par elles que vous avez la vie éternelle?» Pourquoi tronquez-vous la Sainte-Cène? Pourquoi faites-vous de Marie la Mère de Dieu, tandis qu'elle n'était que la Mère de l'enfant Jésus, selon la chair, et plus tard l'épouse de Joseph, le charpentier, ce qui ne compromet nullement la divinité de Jésus-Christ, selon l'Esprit? Où voyez-vous dans l'Évangile le culte des saints et la nécessité de leur entremise entre Dieu et les hommes?»

Il me fallait encore cette série de questions, M. le Pasteur, pour achever la démonstration de ma thèse. Vous ne pouvez pardonner à l'Église sa pompe extérieure, parce que vous ne voyez plus en elle la pompe intérieure. Vous rejetez le corps, parce que vous méconnaissez l'âme.

A ces diverses questions nous répondons : A Dieu ne plaise que jamais nous consentions à découronner ainsi notre sainte Église!

Nous l'aimons, notre sainte Église, parce qu'elle est, pour nous, toute imprégnée du parfum de la divinité. Nous y trouvons au dessus de nous Jésus-Christ, à qui nous disons avec saint Thomas, sans détour : Mon Seigneur et mon Dieu ; Marie, la mère de ce Jésus que nous adorons comme Dieu, et par conséquent la mère de Dieu ; les saints, nos frères, qui nous aident par le spectacle de leurs exemples et de leur gloire, aussi bien que par leur intercession, à porter le poids de nos tribulations. En reportant les yeux sur terre, pour regarder autour de nous, nous trouvons encore Jésus-Christ vivant dans l'Église, présent dans l'Eucharistie, sous une seule espèce aussi bien que sous les deux, et nous donnant à tous sa chair en nourriture et son sang comme breuvage. Nous y trouvons sa parole non-seulement conservée pure et intacte, mais honorée à l'instar de son humanité sainte. Nous y trouvons les prêtres de Jésus-Christ, portant dans un corps virginal le dépôt de sa parole et de sa puissance. Non-seulement ils suivent cette parole : «Je voudrais que vous fussiez tous comme moi», c'est-à-dire non mariés ; mais ils ont offert à Dieu et aux fidèles la meilleure part d'eux-mêmes. Outre l'amour que l'homme doit à Dieu et à ses semblables, il est une part de ses affections dont il peut disposer librement ; c'est celle qu'il donne à une femme «en faisant bien», à Dieu «en faisant mieux.» Par là il imite l'exemple donné par le Sauveur, par la sainte Vierge, par plusieurs apôtres leur vie durant, par tous les apôtres après leur vocation, par tous les prêtres fidèles de tous les temps. Ce que nous trouvons encore, c'est l'Église vivant, agissant, enseignant les na-

tions, peuples et princes, pauvres et riches, et proclamant son enseignement en plein XIX^e siècle, en face des indifférents, des sceptiques et des chercheurs d'or, non moins qu'en face des croyants de la société moderne.

Or, ce sont ces vérités, objet de notre fierté et de notre amour, que vous nous demandez de sacrifier. Les raisons de notre refus sont nombreuses. Nous ne les sacrifions point parce que nous les croyons vraies. Ah! si vous aviez le bonheur de les croire comme nous les croyons, ne vous sentiriez-vous pas blessé au fond de l'âme par cette question : «Pourquoi ne commencez-vous pas par les abandonner?»

Nous ne les abandonnons pas, parce que l'Écriture nous les enseigne avec divers degrés de clarté et de précision. Vous les dites contraires à la Bible, parce que vous ne les avez plus, et que vous vous flattez d'avoir l'enseignement de la Bible. Mais vous et nous, nous ne lisons pas la Bible à travers un même milieu. Vous la lisez à travers l'enseignement que vous a donné un professeur du Séminaire; nous la lisons avec ce commentaire, monument de tous les siècles, qui se nomme la tradition catholique.

Nous ne les sacrifions pas, parce que nous ne pouvons ni ne voulons renier la divinité de l'Église. Quoi! nous renoncerions à voir dans Jésus-Christ le Dieu incarné, l'Homme-Dieu! Nous enlèverions à sa mère, contrairement à l'Écriture et à l'honneur de Dieu, la triple couronne de la pureté sans tache, de la virginité toujours conservée, de la maternité divine! Nous ne conserverions de la Cène qu'un vain simulacre, avec deux espèces, si vous le voulez, mais sans la présence réelle et le sacrifice continué! Nos prêtres, les prêtres de la présence réelle et du «sacrifice perpétuel», déposeraient leur couronne pour devenir inférieurs à ceux des leurs qui «ont choisi la meilleure part», inférieurs au grand prêtre de l'ancienne loi, qui n'entrait au saint des saints qu'à la condition de garder la continence! Et notre Église devrait s'incliner devant les puissants du monde, et, en leur présence, étouffer sur ses lèvres la parole de la vie! Mais supposez que nous le fissions. Que resterait-il encore de l'Église catholique? Que resterait-il de la religion et du Christ? Nous pourrions, il est vrai, nous donner les uns aux autres le baiser de paix; mais ce serait la paix du tombeau, le baiser de deux cadavres.

Non, je me trompe, nous ne serions plus à votre niveau, mais nous descendrions immédiatement à cet abîme de l'incrédulité abso-

lue, où sont arrivés un si grand nombre des vôtres. Vous, M. le Pasteur, vous ne pouvez comprendre combien notre chute serait rapide. Vous avez été élevé au milieu du protestantisme. Vous avez été habitué dès l'enfance à amalgamer dans votre esprit la vérité et l'erreur, une certaine dose de foi et une certaine dose d'incrédulité. Vous avez ainsi acquis un « tempérament protestant. » Mais nous, avec notre tempérament catholique, nous nous refusons à tout mélange hybride. Nous sommes tellement éloignés d'un culte extérieur sans âme et sans réalité objective, que, du jour où nous chasserions Dieu du milieu de nous, nous ne voudrions plus le conserver dans notre langage. Nous ne saurions nous soumettre à une Bible qui ne fût pas la parole de Dieu, à un Christ qui ne fût pas le Dieu incarné, à une organisation ecclésiastique qui ne nous serait point donnée par Dieu. Nous avons une fierté que vous ne pouvez avoir aujourd'hui, mais que nous voudrions vous voir partager. Nous fléchissons volontiers les deux genoux devant Dieu ; mais nous ne voulons les fléchir que devant lui, ne nous soumettre qu'à la parole qui vient de lui. Toute autre obéissance serait pour nous un esclavage intolérable.

Voilà quelques-uns des *parce que* qui répondent à vos *pourquoi*.

(*La fin prochainement.*)

J.-I. Simonis
*Curé de Rixheim.*

Rixheim, le 27 juin 1870.

# BIBLIOGRAPHIE.

## I.

*Le Protestant en face du Concile du Vatican.* — Lettre à un Pasteur de la Confession d'Augsbourg, par M. l'abbé Simonis, curé de Rixheim (Haut-Rhin).

MM. les pasteurs protestants de la Confession d'Augsbourg ont reçu naguères une invitation toute aimable et gracieuse, qui pourtant les met sur les épines.

M. l'abbé Simonis, dans une lettre publiée récemment, lettre courtoise, mais d'une logique pressante, irréfutable, les conjure, avec un zèle apostolique, de ne pas rester sourds au généreux appel qui leur fut adressé, à l'occasion du Concile, par le Pontife suprême. «S'abstenir, leur dit-il, c'est le plus mauvais parti à prendre en présence d'un devoir dicté par la conscience, imposé par la situation et formulé par une grande autorité.»

Partant de là, notre docte théologien leur prouve que l'Église de la Confession d'Augsbourg n'existe plus, ayant perdu toute raison d'être, tout signe de ralliement, même la Bible, même son fameux symbole, tombé en ruines par une série de variations, dont Bossuet nous a tracé le tableau impitoyable. Vit-elle encore, une Église dont le nom est menteur, dont les liens sont brisés, dont les rares fidèles (s'il s'en trouve) cherchent en vain un pasteur qui croie et qui enseigne la Confession d'Augsbourg?... «J'aime à penser, dit avec esprit l'auteur de la lettre au ministre qu'il interpelle, j'aime à penser que ce titre de pasteur de la Confession d'Augsbourg n'est pas pour vous un faux nom. Mais si vous croyez tout ce que cette Confession enseigne, si vous rejetez tout ce qu'elle condamne, n'est-il pas vrai que vous êtes le demeurant d'un autre âge, que vous êtes isolé au milieu de vos confrères? Si vous faites aussi bon marché qu'eux du symbole, au nom duquel vous vous présentez dans le monde, n'est-il pas vrai que la foi de vos fidèles est induite en erreur?»

En face de cette pauvre Église de la Confession d'Augsbourg, réduite à néant, de l'aveu même de nos frères séparés, M. l'abbé Simonis présente soudain l'Église catholique dont il fait ressortir la puissante vitalité, l'unité incontestable, la légitime hiérarchie, sous la houlette indestructible du Pape, successeur de saint Pierre, le prince des apôtres. Divin spectacle! C'est la vie en face de la mort, et Monsieur le curé de

Rixheim est d'autant mieux à même de le décrire, qu'il a pu le contempler de plus près, ayant plusieurs mois assisté au Concile en qualité de théologien de Mgr Kobès.

Dans ce parallèle vif et serré, il y a quelque chose de saisissant, et la conclusion qui en émane est d'une force irrésistible. « Est-il possible de croire que le dépôt des bienfaits de l'Évangile et de la rédemption ait été par Dieu enlevé à l'Église catholique pour être confié à l'Église de la Confession d'Augsbourg?

«Est-il permis de dire que la première est l'œuvre de l'homme et la seconde l'œuvre de Dieu?...»

Avions-nous tort en avançant que l'invitation de Monsieur Simonis met les pasteurs sur les épines? Ce n'est pas qu'il ait voulu les semer sur leur route. Oh non! sa lettre est d'une modération irréprochable. Le ton en est d'une exquise urbanité. Les intentions sont loyales et bonnes, elles respirent la charité la plus entière; dans certaines pages jaillissent des éclairs d'une noble émotion qui dévoilent le cœur de l'écrivain et gagnent celui du lecteur impartial. Non, ces épines, ce n'est pas notre théologien qui les sème; il ne fait que les montrer, il en fait sentir les pointes, parce que la charité même l'y oblige; mais ces épines proviennent évidemment de la situation fausse dans laquelle se trouvent les soi-disant pasteurs d'une Église évanouie.

Et c'est pourquoi la lettre du curé de Rixheim met ces Messieurs dans un embarras fort pénible. Elle réfute si bien à l'avance les lieux communs opposés d'ordinaire aux polémistes catholiques! Elle dépeint si vivement les misères actuelles de la religion protestante, croulant, après mille défaillances, après mille déchirements, jusqu'au fond des abîmes de l'impiété la plus horrible! Nos lecteurs méditeront avec bonheur tout l'écrit de M. Simonis, dont nous ne pouvons pas leur faire connaître les détails. Ils pèseront ce qu'il y a de décisif dans les arguments, d'aimable dans la forme, de touchant dans la conclusion, cet éloquent appel à un retour tant désiré.

MM. les pasteurs en seront-ils émus? Souhaitons-le pour leur dignité personnelle! Être vaincu de Dieu, ce n'est pas un opprobre; c'est l'affranchissement des chaînes de l'erreur, c'est le salut. Le retour, c'est pour eux la seule réponse sérieuse à la lettre de M. Simonis. La loyauté et le bon sens s'accordent pour leur dire que le seul moyen de sortir de leurs inextricables épines, c'est le retour... Pourraient-ils s'en tirer par des dénégations?.. Mais tous les faits avancés par la lettre en question ne sont pas moins brillants que le soleil... Ils sont connus de tous et certifiés par les écrits, par les aveux et les manières d'agir des pasteurs protestants eux-mêmes. Par des injures?.. elles seraient peu édifiantes de la part des ministres de l'Évangile, tenus à une certaine gravité. De plus, elles seraient loin de les aider, l'expérience prouvant que les grossières injures, vomies par leur patriarche Luther, sont retombées sur lui et l'ont

souillé de taches indélébiles. En outre, elles seraient bien déplacées vis-à-vis d'un écrivain qui se montre d'une telle courtoisie, d'une si parfaite charité à leur égard.

Par le silence?.. Ce moyen, commode en apparence, ne serait, en réalité, pour eux qu'une défaite ignominieuse.[1] Devant la lettre de M. Simonis, appelée à une grande publicité, ce serait une constatation d'impuissance et de déroute. Personne n'attribuerait ce silence à un mépris raisonnable. Tout le monde l'interprèterait dans le sens d'une indifférence coupable ou d'un dépit sans remède. On se rappelleraît ce que M. Marbach disait naguère sur les bassesses auxquelles entraîne l'amour du pain.

Que Dieu préserve MM. les pasteurs de pareilles misères! Pourquoi s'obstineraient-ils à demeurer au fond de leurs citernes sans eaux, tandis que le vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ les convie à s'abreuver avec nous à la source d'eau vive que la main de Dieu lui-même a fait jaillir pour désaltérer à jamais la pauvre humanité?

*L'Abbé* Pennarun.

## II.

*Cinq jours du siége de Calais*, drame en vers, par J. N. Morellet.

Il est dans notre histoire des figures qui ont le privilége de toujours intéresser : elles nous ont ravis, à l'école, la première fois que nous les avons contemplées, et nous avons regretté, au collége, qu'il fallût les saluer seulement; volontiers on y revient, pour les revoir à l'aise, pour en jouir plus à loisir.

Ainsi, l'on aime à se rappeler Géneviève sur les murs de Paris, ou Roland dans la vallée de Roncevaux; on se plaît au souvenir de Jeanne d'Arc à Orléans, ou de Bayard sur le pont de la Sésia. Saint Louis à Taillebourg, Jeanne Hachette à Beauvais : voilà des figures toujours jeunes et belles, qui nous intéressent, nous charment toujours.

Telle est aussi la mémoire de ces bourgeois fameux qui sauvèrent la ville de Calais : volontiers on admire cet Eustache de Saint-Pierre et ses compagnons, qui, après un siége mémorable, s'offrirent à l'ennemi pour le rachat de leurs frères : scène touchante, qui a bien mérité d'exercer la plume d'un littérateur de notre province.

C'est un écrivain fort connu à Colmar, M. J.-N. Morellet, qui s'est plu à mettre en vers, en scène, le sacrifice de ces nobles Calaisiens; seulement il a fait plus que représenter leur dévouement : élargissant le cadre, il l'a rempli par toute cette période de la guerre de Cent-Ans. Ainsi, nous

[1] Plusieurs Pasteurs ont répondu à M. Simonis. La *Revue* commence aujourd'hui même à s'occuper de ces réponses (N. d. l. R.)

avons eu les *Cinq jours du siége de Calais*, c'est-à-dire les derniers événements de ce blocus fameux, groupés en cinq journées.

Ne vous attendez pas à une tragédie régulière, où l'action, pleine d'une grandeur soutenue, se déroule en toute unité; non, vous avez un drame qui veut plus de liberté, plus d'abandon. Ouvrons : que voyons-nous? C'est d'abord le relevé des personnages de l'action, ce qui est tout naturel; mais suit la liste des héros du premier acte, et celle-là changera avec chaque journée : ainsi l'a pratiqué le chef de l'école nouvelle, Victor Hugo, avant *Hernani*, *Marion de Lorme;* serions-nous en pays romantique?

Lisons; voici, non le premier acte, mais la première journée : *Édouard III arrive devant Calais;* la scène est au camp des Anglais. Là se présentent des hommes d'armes : il leur tarde d'emporter cette ville; mais cela viendra. Des chefs d'archers qui surviennent, attendent tout du maréchal d'Harcourt, le félon, et du roi Édouard, qu'ils verront « monter sur le trône des lys. » Les voilà d'ailleurs qui arrivent l'un et l'autre, ayant derrière eux Douvres, devant eux Calais. Ah! celle-ci aura beau résister : il faudra bien qu'elle cède aux habiles mesures du maréchal, à qui le roi abandonne le succès; en attendant, Édouard fera sommer les Calaisiens de se rendre, sinon

*Il poussera* contre eux la guerre à *toute outrance,*
*Et* malheur à celui qui *cherra sous sa main!*

On connaît à présent la situation des *Anglais*, tant les dispositions des soldats que les plans des chefs; voyons aussi les *Calaisiens*.

C'est la deuxième journée : nous sommes à Calais, devant le *conseil de guerre*. Ici, Jean de Vienne, le gouverneur du château, *apprend* aux chevaliers de sa suite et aux échevins de la ville, et les progrès d'Édouard III devant Calais et l'échec de Philippe VI à Crécy; ils restent, néanmoins, décidés à se défendre, quand arrive le hérault d'armes anglais. Il s'acquitte de son message et demande une réponse; mais

Ce dont il les *requiert, regarde* les bourgeois!

On passe « au parloir — dans la maison commune » : là, les Calaisiens se montrent résolus, comme les chevaliers et les échevins, à défendre leurs murs. Le héraut, dès lors, n'a plus qu'à se retirer : c'est assez pour la journée.

Nous avons *ouï* les Anglais, vu les Calaisiens; restent les *Français*, qui vont être les héros de la troisième journée.

Au haut du donjon de Calais, où la scène se trouve hissée, des bourgeois discourent sur les misères de leur ville et les retards de Philippe, quand on leur annonce, là-haut, l'approche du Valois. On regarde, on

écoute : en effet, on voit, on entend l'armée ; ce sont les Français, les Gênois, qui brûlent déjà la tour de Sangatte ; on distingue même leurs voix. Vite, aux chants de deuil succèdent les cris de joie : entendez la procession, qui tient lieu de chœur.

Saluons *de nos cris le vrai roi de la France.*

Nous sommes au soir déjà ; car les bourgeois ont beaucoup causé, regardé, entendu ; vienne le matin du quatrième jour.

Que voit-on de la plate-forme du donjon ? Philippe « s'en alla comme il était venu. » Maintenant ils sont prêts à céder, les braves bourgeois ; mais Édouard, comme l'annonce Gauthier de Mauny, n'a que « la merci du glaive. » C'est trop cruel : on envoie de rechef au camp fléchir le prince, tandis que les habitants se réunissent. Cette fois il consent à leur laisser la vie sauve,

Mais à condition que six bourgeois *viendront*
A son camp, les pieds nus, le chef sans *chaperon*,
Avec la corde au cou, lui présenter l'hommage
*Des* clefs de la *cité, s'ils en ont le courage.*

C'est dur ; mais aux Calaisiens le cœur ne faut pas : se présentent Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Acre, Pierre et Jacques de Wissant, André d'Andres et Jean de Fiennes ; ils partiront — bénis du curé — pour le camp d'Édouard.

Voici le cinquième jour : on dresse l'échafaud déjà ; le bourreau est prêt, le roi attend, les victimes arrivent. En vain Eustache demande grâce, appuyé par Mauny, par Froissard même : tout est inutile ; alors se présente la reine, Philippa de Hainaut, qui tombe aux genoux de son époux : seule elle réussit à lui arracher une parole de pardon.

Tel est ce drame, simple représentation des dernières péripéties du blocus, ou les cinq journées, bien peu remplies, ne sont qu'une fiction qui permet à l'auteur de mieux grouper les divers incidents du siége. On y voit, sur les lieux, les efforts des Anglais, les travaux des Calaisiens ; puis, dans le lointain, la faiblesse du Valois. De part et d'autre paraissent des physionomies de tout genre : là, des hommes d'armes, des chefs d'archers et le maréchal avec le roi, la reine et le prince de Galles ; ici, des chevaliers, des échevins, des bourgeois et des clercs : là, des ouvriers, voire le bourreau ; ici, des pénitents, même le curé. Volontiers, on s'imagine un roman historique mis en scène, sans intrigue toutefois, où défilent tous les personnages à effet : ils se présentent, parlent et agissent, puis disparaissent, cédant la place à d'autres qui se succèdent — comme les figures d'une galerie de portraits. C'est effectivement ce que cela rappelle, une sorte de musée, où chaque personnage paraît avec sa phy-

sionomie : c'est bien lui, tel que le dépeint l'histoire ; il intéresse, mais on demande plus du drame.

Sans doute, c'est une œuvre de cabinet, une sorte de cadre littéraire que nous avons, plutôt qu'une pièce destinée au théâtre, où tout *agit, marche et s'explique;* cependant, de quoi n'est pas susceptible une composition de ce genre ? Voyez *Sainte-Cécile*, par M. le comte de Ségur.

Sans parler des unités de temps et de lieu, que le titre et le plan de la pièce laissent fort compromises, ce ne serait pas trop demander que de désirer plus de mouvement et de vie, surtout plus de souffle poétique : pour cela, il eût fallu moins procéder par groupes, par portraits, et apporter plus d'action, plus d'inspiration. Puis on aimerait moins de longueurs et plus de vraisemblance : ainsi, la conversation des soldats du camp pouvait être moins longue, comme les doléances des bourgeois de la ville; et le prince de Galles pouvait rester absent le premier jour, aussi bien qu'au cinquième, le chanoine Froissard; de plus, du haut de la tour, les *bons bourgeois* devaient mieux voir et moins entendre, et au conseil, sauf l'intérêt d'un récit animé, était-il besoin que J. de Vienne apprît à ses gens la défaite de Crécy ?

Déjà nous critiquons et nous n'avons encore rien dit de la forme. Le style peut être l'expression fidèle des mœurs du temps : ainsi le dénotent quantité de tours et d'expressions vieillis, des archaïsmes à foison, comme aussi nombre de plaisanteries et d'allusions historiques, toutes appuyées de notes et éclaircissements. On y reconnaît un auteur versé dans les chroniques du temps, et peut-être ne le voit-on que trop : tout présente les couleurs locales; mais n'y a-t-il pas excès ? Le langage des hommes d'armes, même celui des bourgeois n'est-il pas trop fidèle ? voyez la première scène, puis la deuxième et la troisième de l'exposition; entendez les ouvriers — sans parler du bourreau, déjà plus civilisé. En vérité, cela rappelle bien le maître qui, vous lâchant «dans ce grand jardin de poésie, où il n'y a pas de fruit défendu,» permet «que le poète aille où il veut en faisant ce qui lui plaît : c'est *la loi*, dit Victor Hugo. Or, nous voici dans le commun, plus bas encore : c'est *le réel*, direz-vous? Ah! réalisme pour réalisme, je préfère les gardes d'Eschyle dans *Agamemnon*, ou les fossoyeurs de Shakespeare dans *Hamlet*.

Ce n'est pas tout : parlons du vers. Il est facile et cela dans le double sens du mot, aisé et complaisant; je m'explique. Il coule sans effort, court sans embarras; même il se dépêche trop à la légère, se démène en étourdi : il n'a cure du repos, ne recule devant aucun rejet. Il enjambe à ravir, quelle que soit la coupe : hé! n'en a-t-il pas le droit, l'heureux affranchi, de par l'école romantique? D'ailleurs, le lecteur n'a pas besoin d'efforts pour dissimuler les vers : ils sonnent bien souvent comme la prose, en dépit même des rimes. Il n'est pas jusqu'à la minuscule initiale qui ne trahisse la *soluta oratio* plutôt que le *sermo pedestris* des latins, et la finale, trop facile complice, refuse souvent à l'œil une rime qu'elle

offre à peine à l'oreille. Ah! n'est ni poëte dramatique, ni écrivain romantique qui veut, même sur les brisées de V. Hugo.

Soyons juste pourtant : si tel est, plus qu'on ne voudrait, le sans-gêne du vers, il y a parfois de belles tirades, des discours bien dits; le récit de la victoire d'Edouard, la généreuse offre d'Eustache, la harangue du curé et surtout la prière de la reine montrent que l'auteur s'élève avec plus de bonheur qu'il ne descend, et que sa langue le sert mieux pour les idées nobles que pour les scènes bourgeoises.

*L'Abbé* N....

## III.

Le mal qui tourmente la société moderne a fait pousser des cris d'alarme à certains esprits éclairés ; ils ont déploré l'anarchie envahissant le domaine du goût, de l'intelligence et de la morale ; mais, ont-ils trouvé la source du mal ? en ont-ils indiqué ou seulement cherché le remède ? La plupart se sont contentés de le reconnaître, de le constater, et se sont arrêtés, le croyant sans doute trop enraciné et trop universel pour le combattre avec succès.

M. Emmanuel Perrot, docteur en médecine de la Faculté de Paris, officier d'Académie, etc., s'est cependant proposé ce but dans un volume de 600 pages in-8°. — *Le libre examen et la presse, ce n'est pas le progrès; c'est la révolution certaine partout et toujours* : tel est le titre de ce livre si curieux par l'ensemble des questions qu'il embrasse, par les aperçus qui provoquent la réflexion et par le caractère d'actualité dont il est revêtu. C'est bien le fruit de l'étude et des recherches d'un homme dont l'impartialité et l'expérience ne peuvent être mises en question. Il s'adresse à tous ceux qui sont intéressés à la durée et au maintien de la société : aux gouvernants et aux gouvernés, aux hommes politiques comme à ceux qui ont charge d'âmes, aux esprits cultivés comme aux masses, à tous enfin, leur montrant du doigt la blessure entr'ouverte et le remède qui est seul destiné à la guérir.

Le désordre qui envahit la pensée humaine ne vient-il pas en grande partie de la liberté de tout dire ou des abus de la presse? Ces abus ne devraient-ils pas être réprimés par l'État, intéressé le premier au maintien de l'ordre? La vérité seule ne peut les combattre efficacement, car l'erreur par sa variété, par l'aliment qu'y puisent les passions, a plus d'attrait pour les masses. La presse, loin d'être un instrument de progrès, détruit les gouvernements, s'attaque à la famille, à la morale, à la justice et le plus souvent à la vertu, à l'infortune, à ce qui est sans défense et sans appui.

La liberté n'est un bienfait que quand elle est dirigée par une raison éclairée et ferme.

L'instruction populaire, elle aussi, est impuissante à rétablir les vrais principes, à moins qu'elle ne soit religieuse et chrétienne; autrement elle n'est qu'un nouvel élément de perversité et de corruption.

L'Église, la foi, l'autorité sont les seules armes capables de remporter la victoire dans cette lutte contre l'erreur qui sème partout l'orgueil, l'incrédulité et la révolution.

Dix-neuf siècles d'expérience nous l'attestent. L'Église a pris le monde païen que la liberté de penser et de croire avait dégradé et asservi aux plus viles passions; elle lui imposa ses dogmes révélés; elle arrêta la barbarie et l'ignorance dont la violence allait détruire ce que quatre siècles d'efforts avaient gagné; elle opéra une fusion lente mais d'autant plus sûre et plus durable entre les divers éléments romains et barbares; elle lutta contre la force et le glaive par ses vertus et sa justice; et quand le calme fut établi, son autorité assise et proclamée, elle resta la gardienne du droit, des lettres, des arts et des sciences. Or, cette œuvre, elle l'accomplit par l'autorité de son nom, de ses lois, de sa sainteté, cherchant elle-même à réformer les abus dont elle n'avait pu se garantir assez au contact permanent de la barbarie. Qui pourrait dire quel aurait été l'état de notre société, si elle s'était laissé entraîner par l'Église dans cette voie du progrès moral?

Mais voici qu'au XVI^e siècle surgit un prétendu réformateur, qui n'a été au fond qu'un révolutionnaire et le père des révolutions modernes : triste paternité dont se glorifie pourtant le protestantisme! Luther lève l'étendard de la révolte, capte par son adresse quelques âmes honnêtes, plaît à la foule par ses injures et la grossièreté de son éloquence, flatte les passions des princes, rompt à la fois l'unité religieuse et politique des États, sème la discorde, la haine, la guerre, la révolte contre l'Église, contre l'autorité, allume des guerres qui, pendant plus de cent ans, couvrent l'Europe de sang et de ruines, la ramène à des luttes plus meurtrières que celles des temps barbares et la lance dans une voie de désordre, de corruption et de sang. Le libre examen est substitué à la foi, à l'autorité; la liberté de penser, de croire, d'écrire et d'agir est substituée à la religion, à la justice, à la morale.

On comprend pourquoi dès sa naissance cette nouvelle église chancelle sur ses bases : l'esprit de vertige et de trouble qui avait inspiré ses fondateurs, s'attache par une conséquence inévitable à leur œuvre; elle se déchire elle-même et se morcelle en mille sectes ennemies, dont le tableau arrache des cris de désespoir à Luther même et à ses amis.

Quel contraste entre l'Église catholique toujours une, toujours conséquente, toujours invariable, entre l'Église qui vit de foi, de charité, d'autorité, et le protestantisme qui ne vit que de schisme, de révolte et d'erreurs! Et qu'est-il aujourd'hui, ce protestantisme, si ce n'est une vague croyance, une sorte de déisme, de rationalisme, qui, le plus souvent, par une pente fatale entraîne à un abject matérialisme? En cessant

de s'appuyer sur le Christ, il a cessé d'être christianisme et n'est plus digne de ce nom.

La société dirigée par l'Église, marchait à la conquête de toutes les libertés; elle aurait tout obtenu, régime représentatif, libertés civiles, quand la monarchie menacée dans son existence même par le protestantisme qui n'est que l'esprit de révolte, rassembla ses forces et redevint absolue.

Le progrès arrêté par la Réforme, reprenait son cours au XVII^e et au XVIII^e siècle, quand le même esprit qui avait soufflé la révolution religieuse, fit éclater une autre révolution, qui devait faire encore de plus larges blessures à l'ordre social, à la propriété, aux familles, aux individus. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets; les révolutionnaires comme les réformateurs se signalèrent par le mensonge, la versatilité, la contradiction, l'audace, l'hypocrisie, la spoliation, la destruction, l'imprévoyance, et, au lieu de hâter le perfectionnement de nos institutions publiques, ils assirent une seconde fois leur tyrannie sur les ruines de la liberté naissante. Et que d'efforts, de luttes, n'a-t-il pas fallu pour renverser ce despotisme, pour remettre la société dans la voie de l'ordre, de la modération, de la justice! Que de vigilance ne faut-il pas encore tous les jours pour comprimer les germes de la révolution, dont le protestantisme a inauguré l'ère fatale!

Dans l'ordre moral et religieux, la Réforme protestante, loin de ranimer la foi religieuse, n'a fait qu'engendrer l'incrédulité; de la Réforme, en effet, est sorti le droit d'examen, l'affranchissement de la pensée, à l'insu, il est vrai, et contre le gré de Luther : car son but avait été de substituer un despotisme religieux à l'autorité de l'ancienne Église; mais l'arme dont il s'était saisi pour la combattre se tourna contre lui-même.

Dans l'ordre intellectuel, matériel même, qui ne sait que la Réforme n'a fait que ralentir l'activité humaine : qu'elle apparut à une époque où des découvertes de mondes nouveaux, des voyages, des inventions avaient imprimé à notre vieille Europe une impulsion extraordinaire? L'industrie et le commerce florissaient; les arts, les sciences et les lettres avaient atteint leur apogée en Italie et de là allaient se répandre dans tous les États; l'Allemagne fut éclairée la dernière par cette renaissance de toutes choses, parce qu'elle avait gardé les traces les plus profondes de cet esprit de destruction si contraire à la civilisation, au dévoloppement intellectuel et moral. Si quelques progrès se sont opérés en Europe depuis le XVI^e siècle, c'est en dépit de la Réforme; l'Europe les doit à ce qui lui restait de catholique dans les institutions et le caractère que la Réforme n'avait pu étouffer.

Quant à la liberté civile et politique qui repose sur le respect de la loi, de l'autorité, la Réforme, par principe, en est l'ennemie déclarée. C'est elle qui a causé tous nos troubles politiques : toujours menaçante, loin de nous offrir un gage d'affranchissement, elle demeure le plus grand obs-

tacle à tout établissement solide du règne de la liberté. La Réforme a engendré la servitude politique, l'absolutisme des princes en leur livrant un pouvoir sans limites et sans contrôle, en confondant le pouvoir religieux et le pouvoir civil que l'Église s'était toujours attachée à séparer et à distinguer.

Telles sont à grands traits les pensées qui dominent dans l'ouvrage de M. Perrot. — Il se termine par un traité sur l'autorité, telle qu'elle a toujours été comprise et exercée par l'Église catholique, et telle qu'elle doit être pour maintenir la société moderne dans la voie de l'ordre, de la justice et de la liberté.

Ce livre forme un ensemble compacte et serré de preuves tirées à la fois de l'expérience, de la raison et des aveux mêmes de nos adversaires; c'est ce dernier point qui en fait en partie la force. L'auteur confirme toutes ses assertions par des faits et des témoignages irrécusables : tantôt c'est le sentiment universel et la voix des peuples, tantôt l'opinion des hommes les plus éclairés de notre époque qu'il invoque suivant les besoins de sa cause, voire même les paroles des apôtres de la Réforme et du libre examen, se contredisant, se condamnant et jetant la confusion dans leur œuvre.

Nous ne saurions mieux faire apprécier l'ouvage de M. Perrot, dont ce rapide compte-rendu n'a pu donner qu'une idée bien imparfaite, qu'en rappelant que l'auteur a été honoré d'une lettre approbative du saint Père. Les éloges et les félicitations qu'elle renferme, sont la meilleure preuve et la plus sûre garantie de la justesse des idées que M. Perrot a développées dans son important travail.

CH. MURY.

## IV.

*La liberté de l'enseignement supérieur. Pétition au Sénat*, par Mgr FÈVRE, protonotaire apostolique.[1]

Il n'est peut-être pas, après le Concile, de question plus actuelle ni plus vitale pour les catholiques de France que la liberté de l'enseignement supérieur. Cette question s'impose à tous les hommes soucieux de l'éducation chrétienne de la jeunesse; elle s'impose surtout à la préoccupation des pères de famille, qui désirent soustraire leurs enfants à l'influence délétère d'un enseignement rationaliste, et trop souvent athée. Pour ces raisons, Mgr Fèvre vient de publier une volumineuse brochure, où sont rassemblés tous les arguments que l'on a fait valoir dans ces dernières années pour arracher au gouvernement la reconnaissance de ce droit

[1] Paris, chez G. Vivès, rue Delambre, 13.

sacré : la liberté à tous les degrés de l'enseignement. Une rapide analyse montrera toute l'actualité de cette publication et fera ressortir la force des preuves invoquées.

En posant l'état de la question, l'auteur nous dit que les catholiques ne demandent pas une liberté absolue, sans règles et sans contrôle. La liberté que nous revendiquons est conforme aux lois morales, aux lois de la société civile et de l'Église. Nous demandons qu'à côté de l'enseignement supérieur, donné par l'Université, il y ait des universités libres, fondées par des laïques ou des ecclésiastiques pour enseigner, sous la direction de l'Église, dans leurs éléments les plus élevés les arts, les sciences, les lettres, la philosophie.

Les catholiques ne s'adressent pas à la clémence du gouvernement pour en obtenir une faveur ou un privilége; ils s'adressent à sa justice et revendiquent la liberté de l'enseignement supérieur comme un *droit*.

Cette liberté est d'abord basée sur le droit du citoyen. La loi reconnaît la liberté de la pensée et la liberté de conscience; par suite, elle permet à tout individu les manifestations d'une pensée juste et d'une conscience droite. En vertu de ce droit, les catholiques demandent à pouvoir, par l'enseignement, professer leur foi ou la défendre. La liberté de l'enseignement supérieur est le droit des pères de famille. Le devoir le plus sacré et le vœu le plus cher des parents chrétiens, c'est de transmettre à leurs enfants leurs convictions religieuses pures et intactes. Il faut donc que la religion soit la base de l'enseignement à tous ses degrés. Il ne suffit pas qu'elle soit respectée; il est nécessaire qu'elle soit positivement inculquée à l'enfant et au jeune homme. C'est l'État qui se charge d'achever l'éducation des jeunes chrétiens : l'Etat constitué en dehors de toute croyance positive, reconnaissant plusieurs cultes, imposant aux jeunes catholiques des professeurs, censeurs, inspecteurs juifs et protestants, et assez ordinairement libres-penseurs. «Comment donc, pour citer l'archevêque de Paris, comment donc permettre à un homme sans conviction d'anéantir les convictions chez les autres? De quel droit déchirer le cœur d'une mère, en arrachant de l'âme de son fils les précieuses semences de pureté et d'honneur qu'y déposa sa tendresse?»

La liberté de l'enseignement supérieur est donc un droit individuel et domestique; mais elle est encore un droit politique : car elle est aujourd'hui dans nos institutions. Nous avons la liberté de l'industrie, la liberté du commerce, la liberté des associations, la liberte des réunions; et nous n'aurions pas la liberté de l'enseignement! En France, nous avons la liberté de la presse : tout Français a le droit de publier ses opinions dans les journaux et les livres; il peut s'adresser à tout le pays, lui communiquer les idées les plus perverses et les plus dangereuses, et un catholique n'aurait pas le droit d'enseigner à une cinquantaine de jeunes gens la philosophie, le droit ou la médecine ! Le gouvernement ne craint pas les ravages d'une presse souvent révolutionnaire, et, singulière contradic-

tion, il aurait peur de l'enseignement catholique! Nous avons en France la liberté des théâtres; les pièces, il est vrai, sont soumises à une censure peu sévère. Il sera légal d'outrager sur la scène la pudeur de la femme, l'honneur des maris, de tourner en ridicule les devoirs de la religion et les prérogatives des princes. Si, au contraire, sans créer de péril pour les mœurs, vous ouvrez une école de médecine, vous êtes condamné à la prison et à l'amende! En France existe la liberté de réunir les jeunes gens et les enfants, de les agglomérer dans une fabrique au détriment de la santé du corps et de la pureté de l'âme; mais de par la loi il est défendu de leur faire des conférences ou des cours sur la philosophie et l'histoire, réputées matières de l'enseignement supérieur! Nous avons en France la liberté de l'enseignement primaire et secondaire; on peut réunir les enfants de cinq à quinze ans pour leur apprendre à lire et à écrire; on peut les réunir dans un collége pour leur apprendre le grec et le latin, mais la loi défend de faire un cours de droit ou de médecine à des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans : sans doute parce que l'âme de ces derniers est encore trop souple, ou se laisse imprégner trop facilement des opinions du maître!

L'État maintient cette étrange situation et subit cette inconséquence, sous prétexte, qu'il ne doit pas se désintéresser de l'éducation, mais façonner les jeunes gens à sa ressemblance, et en faire ainsi des citoyens dévoués. — L'auteur de la brochure n'insiste pas sur la réponse, il l'insinue à peine On peut le regretter. Dans tous les cas, il ne serait pas sans intérêt d'examiner si l'État arrive à son but; si l'Université, dans son ensemble, a toujours brillé par son dévouement pour le gouvernement établi, si elle a toujours repoussé les idées révolutionnaires, etc.

La pétition est accompagnée d'une longue suite de «*Pièces justificatives*» : la pétition Giraud, qui relève si énergiquement le scandaleux enseignement de la Faculté de Médecine; l'opinion et l'adhésion des catholiques, manifestées par divers organes de publicité, tels que *l'Univers*, *le Monde*, *le Propagateur de Lille*, *la Guyenne*, *l'Espérance du Peuple*, à Nantes; le Congrès de Liège en 1865; des extraits de «l'Athéisme et le péril social», et de «l'Avertissement aux Pères de famille», où Mgr Dupanloup retrace les erreurs de nos savants contemporains sur Dieu, l'homme et la religion; la lettre de M. Wurtz, doyen de la Faculté de médecine de Paris, et une partie du discours prononcé devant le Sénat par Mgr Darboy; les lettres de Mgr Plantier; les aveux de la presse démocratique et hostile à l'Église; le récit officiel des scènes violentes qui ont signalé les cours de MM. Sée et Vulpian; enfin les nombreuses pétitions venues du Pas-de-Calais, de Nantes, etc. etc., et les vœux exprimés par les chefs des établissements ecclésiastiques dans le Nord-Est de la France.[1] Ces

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 1er avril, p. 223 et 224.

pièces jettent une vive lumière sur la question et ne forment pas le chapitre le moins attrayant de la brochure.

Les faits allégués contre le monopole de l'État, et les raisons invoquées en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur, doivent engager tous les catholiques de France à unir leurs forces pour revendiquer leurs droits. La lutte pour la liberté de l'enseignemeni secondaire a duré de longues années, et les catholiques ont à peu près triomphé de tous les obstacles. Aujourd'hui les mêmes intérêts sont engagés : grâce à la même persévérance, même justice sera faite aux catholiques.

E. Wernert.

V.

Les Pères de Maria-Laach font preuve d'une grande activité dans la publication de leurs *Voix*. Depuis que nous avons entretenu nos lecteurs du *Concile œcuménique*[1], quatre nouvelles livraisons, dont trois très-fortes, ont paru chez M. Herder, à Fribourg. Elles s'ouvrent toutes par des pièces officielles, émanées du Saint-Siége ou de l'Épiscopat; toutes renferment une analyse critique des livres, brochures ou articles de journaux, qui se rapportent de près ou de loin aux questions débattues dans le Concile du Vatican (les Pères en sont au numéro 177); toutes racontent l'histoire extérieure du Concile, puisque c'est la seule que la loi du silence rende possible. Outre quelques articles, où se défendent avec une grande modération, plusieurs Pères de Maria-Laach, mis personnellement en cause par la *Feuille littéraire théologique* de Bonn, ou par la *Gazette d'Augsbourg*, nous signalerons particulièrement dans la 6e livraison *la divine autorité de l'Église au Concile du Vatican;* dans la 7e, *Janus et les fausses Décrétales;* dans la 8e, *le Concile et le Néo-gallicanisme*, longue étude où le P. Meyer examine et réfute les doctrines de Mgr Maret.

Cette livraison termine le 3e volume des *Voix*. La 1re livraison du 4e volume rapporte et commente la Constitution *Dei Filius*, du 24 avril 1870.

Les *Voix de Maria-Laach* sont en Allemagne ce que les *Études religieuses* et le *Messager du Sacré-Cœur* sont en France, ce que la *Civiltà cattolica* est à Rome. Ces diverses publications, rédigées par des Pères de la Compagnie de Jésus, se donnent la main pour défendre et faire prévaloir les mêmes doctrines.

P. M.

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* du 1er février, p. 93.

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Monseigneur a bien voulu communiquer à la *Revue* le Bref suivant, que Sa Grandeur a reçu du Saint-Père. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ce Bref est honorable pour notre diocèse.

## PIE IX, PAPE.[1]

«VÉNÉRABLE FRÈRE, *Salut et Bénédiction apostolique.*

«Les pieuses offrandes et les autres témoignages de dévoûment que vous Nous avez présentés au nom des fidèles de votre diocèse, démontraient clairement combien ils ont de filial amour pour Nous, de dévotion et de respect pour le Siége apostolique. Mais pour ne point laisser ignorer à des fils si affectionnés que ces hommages Nous ont été extrêmement agréables, Nous vous demandons d'être auprès

[1] En voici le texte latin :

PIUS PP. IX.

«VENERABILIS FRATER, *Salutem et apostolicam Benedictionem.*

«Piæ oblationes aliaque obsequii testimonia, quæ nomine fidelium diœcesis tuæ Nobis tradidisti, luculenter demonstrabant quanta in illis sit filialis charitas erga Nos, et quanta in Apostolicam sedem devotio atque observantia. Verum ne lateat filios amantissimos, hæc officia Nobis probata admodum et accepta fuisse, petimus abs Te, ut Nostræ apud ipsos voluntatis nuncius et interpres fias, eosque edoceas non modo sensus grati animi Nostri, sed etiam voluptatem quam percepimus adspicientes vigere apud ipsos spiritum fidei et religionis studium. Siquidem hoc unum potuit efficere ut in tanta hominum ac temporum iniquitate tam nobile piæ liberalitatis præberent argumentum. Testem interea peculiaris benevolentiæ Nostræ et divinæ retributionis auspicem Apostolicam Benedictionem Tibi, Clero et fidelibus tuæ vigilantiæ demandatis peramanter impertimus.

«Datum Romæ apud sanctum Petrum die 23 Februarii 1870. — Pontificatus Nostri Anno vigesimo quarto

PIUS PP. IX.

d'eux le messager et l'interprète de nos sentiments ; veuillez leur faire connaître non-seulement Notre reconnaissance, mais encore le plaisir que Nous avons éprouvé en voyant fleurir parmi eux l'esprit de foi et le zèle pour la religion. C'est, en effet, là seulement ce qui a pu les porter, en face de l'injustice des hommes et du temps, à donner une si noble preuve de leur pieuse libéralité. En témoignage de Notre bienveillance particulière, et comme gage des divines récompenses, recevez pour Vous, pour le clergé et les fidèles confiés à votre garde, la bénédiction apostolique que Nous vous donnons de grand cœur.

«Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 février 1870, de notre pontificat la vingt-quatrième année. »

*(Signature du Saint-Père.)*

— L'*Œuvre des Lampes* a publié son compte-rendu pour l'année 1869. La recette a été de 2264 fr. 65 cent. Strasbourg figure dans cette somme pour 305 fr. 20 cent. ; Obernai, pour 92 fr. 50 cent. ; Colmar, pour 82 fr. 80 cent. ; Saverne, pour 80 fr., etc. Nous avons cherché vainement les noms de Belfort, de Mulhouse, d'Altkirch, etc.

Les dépenses pour huile, vases sacrés, missels et imprimés sont montées à 2019 fr. 75 cent.

Reste donc en caisse la somme de 264 fr. 65 cent.

— On lisait dans l'avant-dernier bulletin de l'*Association de Saint-François-de-Sales*, p. 149 :

«A Strasbourg on a pu, avec le secours de l'Œuvre, organiser dans l'hôpital une salle de lecture pour les convalescents. Elle a aidé de plus la paroisse de Barr, ville mixte de 5000 âmes, à opposer une bibliothèque de bons livres à une bibliothèque mauvaise, fondée par la trop fameuse *Ligue de l'Enseignement*.»

— Dans le bulletin de juillet, on lisait encore (p. 172) :

«Les demandes pour des écoles sont assez nombreuses. Nous mentionnerons entre autres celle du Supérieur des Frères de la doctrine chrétienne pour le diocèse de Strasbourg. Il a créé à ses frais des écoles de garçons dans la ville de Mulhouse, où les écoles communales sont mixtes; il a dépensé des sommes considérables pour acquérir un local et l'approprier ; 350 enfants fréquentent ces écoles; il y en aurait bientôt 600, si

la place ne manquait pas. Mais l'encombrement nécessite la création de nouvelles salles. Un secours en rapport avec l'utilité et la grandeur de son entreprise lui a été donné.»

—Le 14 juin, S. G. Mgr Kobès, vicaire apostoliqne de la Sénégambie, a célébré la sainte Messe, à l'autel de l'Archiconfrérie, à 7 heures. Le prélat avait été obligé de quitter le Concile pour retourner dans sa Mission; avant de partir, il a voulu consacrer sa personne et ses travaux au saint et immaculé Cœur de Marie.

*(Annales de l'Archiconfrérie du Très-Saint-Cœur-de-Marie.)*

**COLMAR.** — Un second deuil vient d'affliger la paroisse de Colmar. L'abbé Georges Huss, vicaire de cette paroisse, est mort le 25 juin, à Hattstatt, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Sans le vouloir et sans le savoir, l'abbé Huss était connu bien au-delà de Colmar. Dieu lui avait donné beaucoup de dons naturels et surnaturels; il y avait ajouté la souffrance. Au collége de Saverne et au Petit-Séminaire de Strasbourg, l'abbé Huss fut un élève brillant, quoique toujours malade; au Grand-Séminaire, il fut un théologien très-remarqué, quoique souffrant de plus en plus. A peine ordonné prêtre, il fut nommé vicaire à Colmar, et, malgré son jeune âge, il sut aussitôt conquérir le respect, l'affection et la confiance de tous. Ses talents servaient une grande charité et un zèle sans bornes que la santé ne servait pas assez. Toujours sur le point de s'épuiser, il ne s'épuisa pas, parce qu'une âme énergique et dévouée commandait au corps le plus frêle. Aux époques des grandes fatigues du saint ministère, ses collègues croyaient souvent ne pouvoir compter sur son concours, et lui conseillaient de s'abstenir : il ne répondait point, paraissait généreusement à son poste, et s'y montrait encore le dernier jour. L'abbé Huss passa ainsi dix années à Colmar, dix années d'une vie uniforme dans l'accomplissement de tous les devoirs du prêtre, uniforme dans la bonté et la charité, uniforme dans une résignation d'autant plus héroïque qu'elle était plus cachée.

L'abbé Huss avait assisté à son heure dernière le curé de Colmar, qu'il aimait tendrement. Quelques jours après la mort de son curé, il sentit s'aggraver ses propres souffrances. Il voulut résister comme toujours; mais cette fois, après une lutte inégale et prolongée, il dut céder au mal, renoncer aux travaux et aux consolations du saint ministère, et se retirer auprès de son oncle, le vénéré curé de Hattstatt. Ce fut un des plus douloureux moments de la vie de notre ami. En peu de jours, les progrès du mal furent désespérants. La famille et les amis du malade accoururent. Le malade était digne de lui-même : la souffrance avait été le pain quotidien de sa vie ; il semblait à peine savoir qu'il souffrait davantage. Il se prépara à mourir, mais il ne parlait pas de la mort pour ne pas affliger sa

mère. On l'entendit de temps en temps prononcer quelques-unes de ces paroles, qui sont un gage de prédestination : «Je remercierai toujours Dieu, dit-il un jour, de m'avoir permis d'être prêtre pendant dix ans.» Un de ses amis, au moment de le quitter, lui ayant exprimé le désir de le revoir, il regarda le ciel et ajouta : «*Cupio dissolvi.*» Un calme particulier, une paix céleste parut dans ses traits quelques instants avant la mort.

Le vœu unanime de la famille du défunt ne permit pas à la paroisse de Colmar d'exprimer toute sa douleur et sa vénération. L'abbé Huss devait être enterré à Schaffhausen, son endroit natal. Par une de ces coïncidences qui sont si fréquentes et qui mêlent si souvent le deuil et la joie, le cercueil passa par Colmar à l'heure même où se déployait sous le regard ému de Mgr l'évêque de Strasbourg une incomparable procession. Bien des âmes suivaient en pensée le cercueil, et bien des larmes coulèrent. A Schaffhausen, le cortége fut saisissant : il était composé de la famille du défunt, d'un clergé nombreux où était représenté le clergé de Colmar, de tout le village et des paroisses voisines. Pour faire l'éloge funèbre, M. l'abbé Marbach laissa parler son cœur de prêtre et d'ami. L'émotion était grande, mais la douleur était contenue, parce qu'on pleurait sur la tombe d'un saint prêtre. L. W.

— *La Société nationale d'encouragement au bien*, dans sa séance du 25 mai, a décerné une médaille d'honneur à M. de Bigorie de Laschamps, premier président de la Cour impériale de Colmar, pour son étude sur *la nécessité des langues mortes, comme base de l'éducation littéraire.*

Nous avions signalé ce *Discours* à l'admiration de nos lecteurs dès son apparition (V. *Rev. Cath.* année 1869, p. 509). On nous a communiqué récemment sur le même discours un article du *Moniteur universel*, dû à la plume de M. Edouard Dalloz, député. Nous en reproduisons la fin :

«M. de Bigorie de Laschamps ne pouvait aller en croisade en meilleure compagnie qu'en celle «de ce premier grand-maître de l'Université qui, «noblement jaloux de l'Athènes païenne, voulait, selon le mot d'Alcuin, «*faire de la France une Athènes du Christ,*» de celui qui fut aussi grand juge que grand législateur, qui a été plus qu'un poëte, qui fut l'âme de la poésie nationale, le principe de l'épopée française, «dans ces temps his«toriques où l'humanité, jeune encore, éprise de la légende, chante dans «sa foi comme elle frémit dans les passions, avec une simplicité, une «force qui sont la vérité dans la beauté.» Lisez, poursuit le chantre du héros, la chanson de Roland, «si vous voulez être enveloppés de Charle«magne. Quel souffle chrétien et français, quel grandiose sans efforts, «quelle naïveté héroïque dans l'accomplissement des sacrifices ! Comme «vous y respirez l'âme de la patrie française, ce dieu caché d'un poëme «vraiment national.»

«J'aime les conseils que donne à la jeunesse M. de Laschamps : il sait

d'où vient l'homme, il sait où il va; il le guide *per alta ad alta*. «Elevez-«vous, lui dit-il, élevez-vous sans cesse par le travail et la conduite; pour «cela, soyez religieux; je m'explique mal qu'on s'élève quand aucun lien «ne vous rattache au ciel. *En vérité*, *pourquoi faire?* Le faux enthou-«siasme ne mène pas loin la jeunesse; il ne peut ni la débarrasser de la «tristesse qui la surmonte, ni combler le vide que laisse en elle l'absence «de toute foi.» Puis, avec Châteaubriand, il répète : «Quelle misère si «cette vie d'un jour n'était que la conscience du néant!» Et il ajoute : «Le «Christianisme, qui est l'expression des lois morales et diverses, se voit, «de siècle en siècle, condamné par quelques adorateurs de la matière : ne «vous en effrayez pas; il se venge habituellement en consolant, plus tard, «ceux qui ont sonné ses funérailles, en leur apportant la vraie lumière, «la lumière de la liberté, de la bonté, de l'espérance... Quand par la mé-«ditation vous remonterez le cours des âges, vous y verrez qu'à toutes les «époques, les grands hommes ont été religieux...» Croyez-moi, restez simplement avec le Dieu de nos grands hommes, avec le Dieu de votre mère et des petits enfants.

«Et c'est en s'inspirant de la devise que porte l'enseignement donné au Prince Impérial, *libéral, patriotique et chrétien*, qu'il termine ses exhortations aux jeunes hommes par ces mots : «Attachez des ailes à la science; «loin de m'en effrayer, je vous suivrai de tout l'élan de ma nature. Elan-«cez-vous dans les espaces; montez, montez encore; si haut que vous «montiez, vous rencontrerez Dieu.»

«Et moi aussi, après avoir loué ce bel et prévoyant écrit, pensé de haut et profondément senti, c'est sur ce dernier mot que je veux demeurer : comme de tout il est le commencement, de tout il est la fin..... *Et caput et finis!*»

**Blancherupt.** — Le tirage de la loterie de Blancherupt a eu lieu le 26 juin, à l'issue des vêpres :

Le n° 6627 a gagné le camée du Saint-Père; le n° 2170 a gagné le lot impérial.

Voici, par ordre, les autres numéros gagnants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2275 | 1727 | 2739 | 7247 | 2641 | 1920 | 8109 |
| 3006 | 1269 | 8944 | 8316 | 6946 | 1138 | 8121 |
| 6774 | 973 | 7792 | 6368 | 759 | 4513 | 9405 |
| 3216 | 5944 | 6154 | 9636 | 1533 | 889 | 9992 |

— *L'Église catholique dans le Danemark.* — Nous recevons de notre compatriote, M. Lichtlé, une lettre, que nous nous faisons un plaisir d'insérer dans la *Revue :* P. M.

«Monsieur le Directeur,

«Vous avez, il y a quelques années, communiqué à vos lecteurs des

nouvelles de la mission de Christiania, capitale de la Norwège; cela me fait espérer que vous accueillerez avec la même bienveillance une notice sur la nouvelle mission que j'ai été appelé à fonder à Odensée. Je fus invité à établir cette mission à mon retour dans la Scandinavie, en 1867, après une année d'absence, pour soigner mes yeux gravement malades. Parlons un peu de la ville d'Odensée, et puis de la mission même.

## I.

«Odensée, avec sa population de 16,000 âmes, est la ville principale de l'île de Fionie, et peut-être la plus ancienne ville du Danemark. On pense qu'elle doit son origine à l'invasion de la race gothique, venue d'Allemagne quelques siècles avant l'ère chrétienne. En refoulant vers le Nord, en détruisant par la guerre, ou en s'assimilant par la conquête les peuplades celtiques et finnoises du pays, les envahisseurs y introduisirent le culte d'Odin[1] et des dieux Ases.

«A partir de cette époque, Odensée *(Odins-vé*[2], sanctuaire d'Odin) fut le centre du culte rendu au Jupiter des Scandinaves et des Germains. C'est là que le peuple s'assemblait aux grandes fêtes pour offrir des sacrifices à ce dieu. Les principales étaient : la fête d'automne, en actions de grâces de la moisson; la fête d'hiver, pour demander une année fertile; la fête de printemps, pour obtenir d'être heureux à la guerre et dans les excursions vers le Sud. Ces excursions des Normands danois, norwégiens et suédois, qui pendant des siècles désolèrent l'Europe, étaient à leurs yeux aussi méritoires pour la vie future que lucratives pour la vie présente; plus l'épée du guerrier était ensanglantée dans les combats, plus elle lui donnait droit d'entrer avec honneur dans le Walhalla, le ciel des Scandinaves. Dans ces solennités religieuses, on offrait à Odin et aux autres dieux des chevaux, des taureaux, des brebis. Les victimes humaines étaient réservées pour les temps de grandes calamités : disette, insuccès à la guerre, etc. Alors on immolait, pour apaiser les dieux, des prisonniers et des esclaves.

«Saint Ansgaire, l'apôtre du Danemark, avait planté la croix dans la ville de Sleswig, en 827; mais la cité d'Odin résista près de deux siècles avant de reconnaître Jésus-Christ. Ce ne fut qu'en 1019 que Canut-le-Grand, à son retour d'Angleterre, acheva d'introduire le christianisme dans tout le royaume. Il avait amené des évêques, des prêtres et des moines anglais, et aussi des architectes, avec des pierres et du plomb,

[1] Les Germains désignaient Odin sous le nom de Whodan.

[2] *Ve* signifie un sanctuaire où l'on fait des sacrifices. La langue gothique a *veihs:* de là sans doute le mot allemand *weihen*.

pour construire des églises. Il établit alors à Odensée un évêque et des Bénédictins, qui élevèrent la première église et formèrent un prieuré et un chapitre qui ont subsisté jusqu'à la Réforme. Cette paroisse, dédiée à la sainte Mère de Dieu, leur fit donner le nom de Maristes *(Marianer)*. L'église, construite d'abord en bois, fut, vers la fin du XII^e siècle, remplacée par un édifice en pierre, de style romano-ogival. On l'appelle encore l'église de Notre-Dame.

«Une autre église, dédiée à saint Alban, saint illustre d'Angleterre, dont les Danois avaient enlevé les reliques pour les honorer à Odensée, fut construite également en bois, peu après celle de Notre-Dame. Cette église de Saint-Alban devint, le 10 juillet 1086, le théâtre du martyre du roi Canut. Ce prince s'appliquait tout entier à faire pénétrer l'esprit chrétien dans les mœurs de ses sujets. Mais la fermeté avec laquelle il poursuivait ce noble but, et surtout l'établissement de la dîme, lui attirèrent la haine des paysans habitués à une complète indépendance. Une troupe de forcenés envahit l'église et massacra le pieux monarque, agenouillé devant l'autel et refusant de se défendre par les armes. Saint Canut mourut, comme saint Olaf en Norwège, victime du nouvel ordre de choses qu'il voulait établir en vue du bonheur de son peuple. Les miracles qui rendirent son tombeau célèbre, assurèrent la victoire à la cause pour laquelle il avait sacrifié sa vie. Son corps fut plus tard déposé et honoré dans la grande église dont il avait lui-même jeté les fondements, et qui, vers la fin du XIII^e siècle, fut reconstruite en style ogival par l'évêque Gisico, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Elle porte toujours le nom de cathédrale de Saint-Canut. Les précieuses reliques y sont conservées dans leur antique châsse, dépouillée de tous ses ornements, et montrée comme un objet de curiosité aux visiteurs.

«En 1101, année de la canonisation de saint Canut, son frère, Erik Eiegod (le très-bon), fit venir des Bénédictins d'Angleterre, et fonda un grand couvent à côté de la nouvelle église, dont il leur confia le service. Ce couvent exerça une influence considérable sur le développement religieux et intellectuel de la population. La Réforme en a fait une fabrique de draps.

«La vie catholique prit bientôt à Odensée un prodigieux accroissement; partout des églises, des couvents, des confréries, des hôpitaux, des établissements de charité s'élevèrent.

«Nous trouvons d'abord, au XIII^e siècle, les Franciscains, appelés *Frères gris*, auxquels le roi Erik Glipping céda son propre palais avec les terres d'alentour, qu'il acheta pour eux. Ce même prince commença la construction de leur église; on y travailla soixante-quatre ans. C'était la plus belle d'Odensée. Après la Réforme, elle devint inutile, comme la plupart des autres. En 1805, les autorités de la ville, l'évêque luthérien à leur tête, ne trouvèrent rien de mieux que de la démolir, dans le double but de s'épargner pour l'avenir des frais d'entretien et de se procurer de l'argent par la vente des matériaux.

«La reine Christine, femme du roi Jean, morte en 1521, distinguée par le courage avec lequel elle soutint le siége de Stockholm, et plus encore par sa piété et sa charité, avait une grande dévotion à saint François d'Assise, à l'intercession de qui elle attribuait sa délivrance d'entre les mains des Suédois. Aussi se souvint-elle toujours des Franciscains dans la distribution de ses largesses. Après la mort du roi, son mari, elle convertit en couvent sa résidence royale d'Odensée, et y installa les pauvres Clarisses. Elle-même y mena, avec les Sœurs, une vie sainte et voulut porter leur habit dans le tombeau. Promotrice de l'art chrétien, elle fit venir de Lubeck un artiste, nommé Berg, avec douze ouvriers, et leur fit exécuter, pour l'église des Franciscains, un rétable de 6m,25 de largeur sur 5 de hauteur. Plus de deux cents figures sculptées y représentent l'ensemble du mystère de la Rédemption, avec le Christ en croix au centre. La pensée de cette composition paraît avoir été tirée du *Lignum vitæ* de saint Bonaventure. Ce chef-d'œuvre, qui a dû coûter à la reine Christine des sommes immenses, et dont les dorures seules valent encore des milliers de francs, fut, lors de la destruction de l'église, vendu à l'enchère au vil prix de sept cents francs! On voulut fort heureusement l'acheter pour l'Église de Notre-Dame à Odensée; sans quoi il eût peut-être été détruit et brûlé, avec tant d'autres objets d'art, comme un meuble inutile et gênant. Les ossements de la reine Christine, qui avait cru trouver à jamais un doux repos dans ce sanctuaire, à l'ombre du magnifique autel élevé par sa piété, furent arrachés de là avec ceux du roi Jean, son mari, de François, son fils, et d'autres personnes royales, pour être déposés dans l'église de Saint-Canut. *(La suite prochainement.)*

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.

## NOMINATIONS.

MM.
Velten, administrateur de Blienschwiller, curé à Blienschwiller.
Meyer, curé d'Urschenheim, curé à Schœnau.
Klinger, curé de Schœnau, curé à Urschenheim.
Thiriet, vicaire de Labaroche, curé à Essert.
Muller (Fr. Jos.), vicaire de Saint-Hippolyte, vicaire à Labaroche

## DÉCÈS.

Huss, vicaire de Colmar, âgé de 34 ans.
Clément, curé de Froide-Fontaine, âgé de 62 ans.
Père Mamoser, de la Compagnie de Jésus, âgé de 72 ans, décédé à Munster (Westphalie).

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* Pant. Mury.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# RÉPONSE

A LA

# LETTRE ADRESSÉE PAR M. LE PASTEUR STEINBRENNER, DE MUNSTER

## A M. L'ABBÉ SIMONIS

DANS LE *PROGRES RELIGIEUX* DU 18 JUIN.[1]

---

### III. Le Concile.

Mais détournons les yeux de toutes les considérations dogmatiques et reportons-les vers le Concile. C'est là que je vous invitais à reconnaître la vie divine. Nous voyons se manifester aujourd'hui la grande loi providentielle, dont le premier psaume nous raconte l'histoire : «Bienheureux l'homme qui ne se rend point au conseil des impies et qui ne s'assied point dans la chaire de mensonge, mais qui attache son cœur à la loi de Dieu, et qui la médite la nuit et le jour. Il sera comme un arbre planté le long du ruisseau et qui donnera son fruit au temps voulu. L'impie, au contraire, sera comme la poussière ou comme l'épeautre que le vent chasse de dessus la terre.» Je vous ai invité à discerner d'après cette règle où se trouve la loi de Dieu, où se trouve la chaire de l'erreur. Nous voyons dans le Concile la solidité et la vie de l'arbre toujours verdoyant et toujours chargé de fruits. Parmi les vôtres, je vous montrais une désagrégation qui rappelle celle de la poussière. Il n'en faut pas davantage pour conclure. Ou bien l'œuvre de Dieu n'existe pas, le christianisme n'est plus; ou bien il est avec le Concile et pas ailleurs. C'est ici que je me permets d'insister, d'insister vivement. La situation est-elle comme je vous l'ai dépeinte? Et si elle est telle, ne porte-t-elle pas cet

[1] V. *Revue cath. de l'Als.* Livr. du 15 juillet.

enseignement que votre ministère n'est plus un ministère de vérité? Vous avez pu le regarder jusqu'ici comme tel; vous ne le pouvez plus aujourd'hui.

Vous me répondez d'abord que vous n'aimez pas le Concile, «cette assemblée mitrée et affublée à la romaine», et cela à cause de la «triple couronne d'or», à cause de la «pourpre des cardinaux», à cause des «mitres dorées des évêques et archevêques.» Vous voudriez plus de simplicité. Je vous ai déjà répondu que la pompe est fondée dans la nature, dans l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau-Testament; qu'elle est conforme à la Tradition de l'Église primitive. Cependant, j'ai un moyen non-seulement de vous convaincre, mais de vous satisfaire pleinement. Rien de plus simple et de plus modeste, à votre point de vue, que l'assemblée du Vatican. Les mitres des évêques au Concile ne sont ni d'or, ni d'argent, ni de soie; ce sont de simples mitres en toile de lin. Leurs chapes blanches sont dépourvues de tout ornement; leurs siéges sont de simples planches sur lesquelles on a étendu un tapis d'une étoffe très-commune. Il en est qui se rendent aux réunions dans des voitures à deux chevaux, que les vôtres n'ont jamais dédaignées; d'autres y vont dans de simples fiacres, à 16 baïoques la course; d'autres, à pied, faisant des trajets de deux, trois, jusqu'à cinq kilomètres, tantôt par la chaleur, tantôt par la boue Il en est qui se font porter par un domestique ou commissionnaire le paquet renfermant leurs insignes; d'autres le portent eux-mêmes sous le bras. Ainsi, la pompe n'exclut pas la simplicité, de même que dans l'Église primitive la simplicité n'excluait pas la pompe. Un bon nombre mangent le pain de l'aumône. L'aumône est versée entre les mains du Pape, et c'est lui qui sert d'intermédiaire entre les fidèles et les évêques pauvres. Même la pourpre du cardinal et sa voiture de gala ne sont nullement ennemies de la simplicité. Si vous pénétriez dans l'intérieur de la demeure de ces prélats, vous y verriez une vie également remarquable par sa simplicité, son assujettissement et les labeurs qui la remplissent.

Il ne faut donc pas que la crainte d'éblouir votre vue détourne davantage vos regards du Concile.

Vous me dites encore que le Concile n'est pas libre. «Pourquoi, me demandez-vous, pourquoi n'avez-vous pas rompu votre muette contemplation... pour conseiller à l'auguste assemblée d'entrer en composition avec nous?... Je vais vous le dire avec la franchise que

vous-même avez employée dans votre épître. C'est que vous, pauvre curé de village, y avez été au même titre que tous ces brillants évêques et princes de l'Église, dont vous nous relatez les longs voyages pour y accourir de tous les points du globe. Vous y avez été comme *serviteur du Pape* et non comme *conseiller du Pape* et *serviteur de Dieu*. Que ferait-il de vos conseils, cet homme infaillible? »

Je répondrai sérieusement à cette question ironique et je commencerai par un simple aveu. Non, je n'ai pas été au Concile au même titre que les évêques, et, pour mieux dire, je n'y ai pas été du tout. Je me tenais, comme les autres théologiens des évêques, à la porte du Concile; notre rôle consistait à servir Dieu en qualité de serviteurs des évêques, et non comme serviteurs du Pape. Ces évêques, qui croyaient certainement à l'infaillibilité du Concile, voulaient néanmoins demander notre avis, nos observations sur les matières qui leur étaient soumises. On avait organisé un certain nombre de réunions particulières. La nôtre se tenait au Séminaire français. Elle était composée de vingt évêques, presque tous résidant en France. Cependant, il y en avait un de l'Amérique du Nord, un du Brésil, un de la Sénégambie, un de l'île Bourbon et un de l'Océanie. Chacun de ces évêques avait avec lui un prêtre auquel il voulait bien accorder sa confiance. Le plus ancien présidait la réunion. Chacun des prêtres exposait à son tour ses vues, ses observations, ses éloges, ses critiques, avec une assurance entière, sans rien trahir de cette «contenance embarrassée» que votre imagination transporte du fond de votre cabinet au sein du Concile. Là se bornait notre tâche, et je puis vous affirmer que toutes les observations étaient accueillies par les évêques avec une touchante bienveillance. Ces évêques examinaient ensuite entre eux les remarques que nous avions faites, recueillaient celles qui leur semblaient utiles, y joignaient les leurs, et transmettaient le résultat de leur travail à la *commission de la foi*. Celle-ci travaillait sur des matériaux ainsi réunis de toute part, et de la fusion de ces divers éléments sortait le *schema* remanié qui était soumis à une nouvelle discussion du Concile.

Que tout ce travail est loin d'aboutir à néant, cela ressortira clairement pour vous, M. le Pasteur, de l'étude comparée des divers projets, pour laquelle les indiscrétions de la *Gazette d'Augsbourg* vous fourniront les éléments.

Mais on ne vote pas aussitôt sur ce nouveau *schema*. Chaque père a encore à émettre ses observations, ses critiques, ses contre-projets. Le tout est de nouveau imprimé, mis sous les yeux de tous. La commission, ne pouvant accepter tout, choisit ce qui semble le meilleur; mais chaque proposition faite est soumise à un vote spécial des pères. Et ce n'est qu'après avoir accompli ce travail, le plus sérieux, le plus approfondi qui ait jamais été fait dans une assemblée, que les Pères sont solennellement interrogés, s'il leur plaît, que telle vérité soit proclamée. Quand l'assemblée a prononcé son *placet*, alors, et alors seulement, le Pape proclame la vérité.

Et voilà l'usage que fait cet «homme infaillible» des conseils des évêques et de ceux des «pauvres curés de campagne.»

Pouvez-vous donc croire sérieusement que c'est la crainte de déplaire qui a étouffé la vérité sur nos lèvres, ou plutôt sur les lèvres des évêques? Vous vous figurez que ces évêques, qui ont passé une longue vie à travailler pour la gloire de la religion, qui vont la prêcher dans toutes les langues, à travers mille difficultés et dangers, que ces évêques sont protestants au fond de l'âme, et que s'ils n'ont pas proposé au Pape d'abolir la divinité de Jésus-Christ, la maternité divine et le célibat des prêtres, ils l'ont fait par esprit de servilité envers le Pape. «Non, Monsieur le Pasteur, votre question et votre réponse, dans ces conditions, ne sont pas sérieuses.»

Il suffira assurément de vous avoir signalé cette étrangeté pour que vous n'y insistiez plus.

Vous avez un troisième grief contre le Concile; c'est qu'il n'a pas l'unité. «Vous parlez de l'unité de l'Église. Oubliez-vous donc les cent millions de protestants, ou à peu près, qui en sont détachés? Oubliez-vous presque toute l'université catholique, une infinité de savants, sans parler des libres-penseurs?»

Ici, vous avez raison contre moi, M. le Pasteur. Elle n'existe pas l'unité de l'Église, si vous comptez comme lui appartenant «les cent millions de protestants, ou à peu près», ou à beaucoup près, «qui s'en sont détachés.» Seulement j'ai peine à comprendre comment, après s'être détachés, ils doivent encore appartenir à l'unité.

Vous avez raison en outre de nous dénier l'unité, si vous comptez comme incompatibles avec elle toutes les divergences d'idées, d'opinions, d'appréciations, qui peuvent se produire. Nous n'avons jamais prétendu à cette unité-là.

L'unité dont nous nous glorifions est clairement expliquée dans

notre catéchisme. «L'Église catholique est une, parce que tous ses membres 1° reconnaissent le même chef; 2° croient la même doctrine; 3° reçoivent les mêmes sacrements; 4° participent aux mêmes biens spirituels.» Nous contesterez-vous cette unité-là? Certainement non. Or, nous n'en revendiquons pas d'autre.

Vous avez entendu parler de «divergences de vue» sur des articles non définis, et vous en concluez que l'unité nous manque. Et lorsque nous répondons en professant tous la même foi, la soumission au même chef, en pratiquant tous le même culte, vous nous dites que nous sommes des esclaves. Vous êtes aussi difficile à contenter que certains esprits chagrins dans l'Évangile, qui trouvaient la doctrine de Jean trop sévère, celle de Jésus trop accommodante, et qui se prévalaient de cette double appréciation pour rester plongés dans leurs vices et leur insouciance. Discute-t-on dans la salle conciliaire? vite, «Rome n'est plus un lieu de refuge convenable pour les Strossmayer, les Schwarzenberg, les Rauscher, les Fœrster.» Arrive-t-il à la fin de la discussion, que tous les esprits se soient mis d'accord? aussitôt, cette unité est «une unité morte, un esclavage dont Dieu n'a pas voulu.»

Que faire? L'Église catholique pourtant vit; elle est une, et cette unité s'affirme hautement dans le Concile. Elle s'est affirmée par le fait même de l'obéissance avec laquelle tous les évêques ont accepté l'invitation du Pape. Elle s'est affirmée par les deux premières sessions solennelles, par une foi commune solennellement jurée par tous. Puis se sont élevées les discussions, et dans le sein du Concile et au dehors. Ce qui devait se passer en famille, a été divulgué. On a fait grand bruit d'une congrégation qu'on a appelée la Congrégation Strossmayer, en faisant de ce prélat le héros d'un jour. Plusieurs éléments de la discussion ont été produits au grand jour, et, au bout de tout cela, il y a eu l'unanimité matérielle, mathématique, pour voter et signer le décret promulgué le 24 avril. Mgr Strossmayer n'y a pas plus fait défaut qu'aucun autre. Aujourd'hui l'on discute la grande question de l'infaillibilité [1], autour de laquelle on a fait tant de bruit. Je ne crains pas d'annoncer à l'avance que l'unité se fera sur cette question comme sur les autres, et que cette unité ne sera pas l'unité morte des esprits.

[1] Le lecteur voudra se rappeler que cette lettre a été écrite le 27 juin, trois semaines avant la session dont parle notre *Chronique*. (N. d. l. R.)

Notre Seigneur demandait aux Juifs : «Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? Un prophète? En vérité il y a ici plus qu'un prophète.» Je vous demanderai de même : «Qu'êtes-vous allé voir à Rome, et que cherchez-vous en suivant d'un œil attentif et inquiet toutes les phases du Concile? Cherchez-vous des discussions? Vous en trouverez. Cherchez-vous de la vie? Vous en trouverez. Chercherez-vous de la science et de la liberté? Vous en trouverez. Mais il y a plus à trouver. Chercherez-vous un miracle? En vérité, vous y trouverez quelque chose de plus merveilleux qu'un miracle. Le miracle, c'est la guérison d'un malade, c'est la résurrection d'un mort, c'est la dérogation à une loi de la nature morte. Mais en tous ces miracles, il n'y a pas une transformation d'une âme intelligente et libre. Or, ce que vous voyez à Rome, ce sont des hommes chez qui l'intelligence, la liberté et, par suite, la personnalité ont acquis leur plus haut développement. Ce sont des hommes qui ont passé leur vie à étudier les questions, à sonder les problèmes, à se sanctifier eux-mêmes et à conduire les autres. Ils se sont développés dans les milieux les plus différents. Les uns sont habitués aux mœurs républicaines; les autres ont vécu sous la discipline d'un gouvernement monarchique; ceux-ci sont nés dans les splendeurs d'un palais; ceux-là, dans la cabane du pauvre; les uns ont vécu dans le silence du cloître, les autres ont été mêlés à toutes les agitations des éléments humains. Ils arrivent là avec les passions, les idées, les ardeurs du peuple auquel ils appartiennent. Ensemble ils discutent; la discussion deviendra, si vous le voulez, orageuse à un moment donné. Puis cet orage s'apaisera, ces esprits se mettront à l'unisson; ils penseront, ils diront, ils aimeront les uns comme les autres; cet accord s'établira sur la base de ce qui a été cru en tous les temps et en tous les lieux. Ils agiront ainsi dans l'exercice le plus haut de leur intelligence et de leur liberté, et, d'un même cœur, avec un même enthousiasme, ils entonneront le *Te Deum* pour remercier Dieu de cette merveille.

Allons, reconnaissez là un miracle et plus qu'un miracle. Les mages de l'Égypte disaient en face des prodiges de Moïse, inimitables à leur art : «Le doigt de Dieu est ici.» Ne vous montrez pas plus difficiles qu'eux à reconnaître l'action de Dieu. Et s'il vous fallait une considération propre à vaincre vos dernières hésitations, comparez encore une fois votre situation avec la nôtre.

### IV. Quid est veritas?

L'Écriture nous dit que « Dieu a livré le monde aux disputes des hommes. » Mais il a voulu mettre en dehors de ces disputes la vérité qui se rapporte directement à lui. C'est pourquoi il a envoyé d'abord ses prophètes, puis «son Fils, par lequel il a fait les siècles.» Eh bien, ce Fils qu'a-t-il enseigné? Où se trouve sa parole, cette parole dont « pas un iota ne doit passer, alors que le ciel et la terre passeront? » Où brille-t-elle, «sa lumière qui doit éclairer tout homme venant en ce monde? » Je vous le demande, M. le Pasteur, avez-vous une réponse? Quelle sera cette réponse?

Voici ce que m'apprend votre lettre. «La Confession d'Augsbourg n'est plus professée à la lettre», c'est-à-dire qu'elle n'est plus professée du tout. «Luther n'est pas votre Pape», c'est-à-dire que vous répudiez son enseignement, tout en me disant : «Soyez persuadé, M. le Curé, que ce savant traducteur de la Bible en connaissait à fond les doctrines.» Quand vous nommez la parole de Dieu, vous ajoutez : «si elle est réellement sa parole.» Votre profession de foi se résume en ceci : « Il suffit que l'Évangile existe avec la liberté de le sonder et de nous l'approprier en toute humilité par l'étude, par la prière et le travail du Saint-Esprit.»

Voilà votre réponse dernière. Or, si cette réponse est vraie, il sera vrai de dire que Dieu n'a envoyé le Christ sur terre que pour ajouter aux énigmes du monde une énigme nouvelle, à la fois plus importante pour notre salut et plus insoluble que toutes les précédentes. Le vieillard Siméon disait : « il sera un signe de contradiction.» Vous érigez ce fait en droit, et, en présence des contradictions dont le Christ est l'objet parmi les vôtres, vous n'avez à émettre que la théorie du désespoir : « La diversité d'opinions que vous nous reprochez, me demandez-vous, n'est-elle pas dans la nature des choses, n'est-elle pas une conséquence inévitable de la liberté de penser, de sentir, de concevoir? »

Voici en quoi consiste cette diversité des opinions. Il en est qui affirment que le Christ a existé au milieu de nous en chair et en os, comme nous; d'autres, qui en font un mythe et nient qu'il ait jamais existé. « Cette diversité d'opinions est dans la nature des choses. » Les uns l'honorent comme Dieu, les autres voient en lui «un simple mortel comme vous et moi.» Ou bien les premiers seront

des idolâtres, ou bien les seconds des blasphémateurs. N'importe, «cette diversité est dans la nature des choses.» Selon quelques-uns, il y a en Dieu trois personnes qu'il faut adorer au même titre ; selon d'autres, cette Trinité est une invention d'esprits malades et hallucinés, une insulte à la raison et au bon sens. «Cette diversité est dans la nature des choses.» Voilà votre invariable réponse, et pour rassurer davantage vos auditeurs, vous ajoutez que cette diversité est une loi divine et «une conséquence inévitable de la liberté de penser, de sentir, de concevoir.»

Je me suppose pour un instant transporté au milieu de votre auditoire. Tous les sentiments c rétiens de mon âme se révolteront contre cette doctrine, et je vous dirai : Mais si la Bible est la parole de Dieu, il ne sera permis à personne de la blasphémer en la nommant une parole humaine. Si le Christ est Fils de Dieu et Dieu lui-même, je lui dois l'adoration, l'amour, l'oblation entière de moi-même ; et s'il ne l'est pas, Caïphe avait raison de le nommer un blasphémateur digne de la mort. Il faut que je croie l'un ou que je croie l'autre. Je ne puis devenir entièrement sceptique, sans encourir la colère de Dieu.

Vous me répondriez : «Si Dieu avait voulu l'esclavage, l'unité morte des esprits, ne lui était-il pas facile de nous façonner tous d'après le même moule, et de nous octroyer le même entendement, la même intelligence à tous, tant que nous sommes ?» Cette réponse sera loin de me satisfaire. Il n'est question ni d'esclavage, ni d'unité morte des esprits ; mais de vérité à connaître ou à ne pas connaître. Dieu est-il ou n'est-il pas ? Le Christ est-il Dieu ou ne l'est-il pas ? Son Église subsiste-t-elle sur terre ou ne subsiste-t-elle pas ? Donnez une réponse à mon âme. J'en ai d'autant plus besoin que Dieu ne veut ni esclavage, ni unité morte, mais une foi vive librement donnée. En vain vous chercherez à me tranquilliser. La vérité ! la vérité ! la lumière ! la lumière ! voilà le cri de mon âme chrétienne. Voilà ce que vous demandent ceux qui vous appellent leur pasteur. Qu'est-ce qui est vérité pour vous, lumière pour vous ? Voilà ce qu'ont droit de vous demander ceux qui n'appartiennent pas à votre troupeau. Ne répondez point en jouant le rôle de Pilate, et en nous disant : Qu'est-ce que la vérité ? Si vous en êtes là, comment pouvez-vous être pasteur ? Si vous n'avez pas une doctrine à enseigner, quel sera donc votre ministère ? Déja vous n'êtes pas le ministre des sacrements, puisque vous n'avez plus de sacrements. Vous êtes un

simple mortel qui n'a point reçu d'onction sacerdotale. Vos paroles n'opèrent point la présence réelle ; votre sentence n'a pas une vertu supérieure de remettre les péchés au tribunal de la pénitence. Vous n'avez qu'un seul ministère et vous ne pouvez en revendiquer qu'un seul, celui de la prédication. Or, c'est dans ce ministère-là que vous trébuchez d'une façon absolue. Votre prédication ne consiste et ne peut plus consister à dire : Ici, la vérité ; là, l'erreur. Mais elle a un objectif nouveau, incroyable, et qui donne le frisson à tous ceux qui ne veulent pas de «l'unité morte», c'est-à-dire de l'unité dans la mort.

En cessant d'être l'apôtre d'une vérité nettement définie, vous êtes devenu l'apôtre du scepticisme. N'ayant plus de zèle à déployer pour la vérité, vous en déployez contre ceux qui portent la vérité. Savez-vous ce qui fait, humainement parlant, la force de l'Église catholique ? C'est le rapport profond, intime, qui existe entre son enseignement et la nature humaine. L'homme apparaît sur terre comme un voyageur sorti de la main de Dieu, et s'acheminant vers une destinée dont nul autre homme n'est capable de lui dire le mystère. Un instinct profond, que j'appellerai divin, lui fait comprendre que la solution de l'énigme ne peut venir que du maître de son existence, du Dieu de l'éternité. Il faut boire le lait de la vérité, comme l'enfant demande le lait de sa mère. A cette âme affamée et altérée, l'Église catholique se présente et lui dit : «Mon enfant, la vérité que tu demandes, la voici.» L'homme est sensible à cette parole plus que l'organisation la plus musicale à la plus douce harmonie. Elle lui plaît, il s'y attache, il l'aime, et c'est là une première force de l'Église catholique, la force divinement naturelle. Plus tard il se demandera si sa confiance n'a pas été indûment, légèrement donnée ; il sondera les preuves de crédibilité, et il découvrira à chaque pas des lumières nouvelles. Son esprit ira de splendeur en splendeur ; son âme, de vertu en vertu. Voilà l'Église établie de Dieu.

Chez vous, au contraire, l'âme n'est point satisfaite, parce que vous la placez entre deux principes également destructeurs du protestantisme que vous voudriez lui inoculer. C'est un état d'équilibre aussi instable que celui d'un pain de sucre placé sur son sommet. On a dit bien à tort que le protestantisme repose sur le libre examen. Non ; son principe est une mixture étrange, anormale, impossible, mais toujours mixture de l'autorité doctrinale et du libre examen. Le libre examen est un principe que le protestantisme a ajouté au

principe catholique d'autorité : mariage incompatible! Si vous conservez le principe catholique d'autorité, il vous amène par la force des choses à redevenir catholique ; si vous vous en tenez au principe protestant du libre examen, vous allez à l'incrédulité.

C'est au milieu de cette lutte que vous vous trouvez placé, avec un titre bien significatif, Monsieur le *Pasteur*. Permettez que je vous demande la signification que vous attachez encore à ce nom, quelle valeur réelle peut encore avoir votre ministère?

Vous vous intitulez pasteur de l'Église de la Confession d'Augsbourg, et quand on vous dit que vous ne croyez plus à cette Confession d'Augsbourg, vous répondez que «Luther n'est pas votre pape.»

Vous vous présentez aux vôtres, la Bible à la main, et vous leur dites : «Voici la parole de Dieu, si elle est réellement de Dieu.»

Vous leur parlez de Jésus-Christ, et, pour dissimuler votre pensée et plaire en même temps à ses adorateurs et à ses blasphémateurs, vous employez des subtilités dignes des Ariens du IVe siècle. Vous affirmez que sa mère n'est pas la mère de Dieu, ce qui satisfait les incrédules ; puis, vous ajoutez que cela «ne compromet nullement la divinité de Jésus-Christ selon l'Esprit», et par là vous voulez satisfaire les croyants.

Vous devez tracer la voie du ciel, et vous affirmez que l'union dans la vérité serait «l'esclavage, l'unité morte des esprits»; elle serait contraire à la loi providentielle, et par là vous échappez à la nécessité d'avoir une croyance, ou de la manifester.

Eh bien! je me permets d'insister publiquement sur cette question; une telle position est-elle tenable? Vous avez beau faire; vous représentez un principe d'autorité et vous n'êtes qu'un sceptique, et vous ne prêchez que le scepticisme. Comment pouvez-vous rester pasteur de la Confession d'Augsbourg ou pasteur de n'importe quoi?

Et cependant vos fonctions ont un but, but réel et sérieux. C'est que vous êtes là, pour couvrir le travail de décomposition qui se fait chez les vôtres. Vous êtes là au même titre que la Confession d'Augsbourg elle-même. Nul ne croit plus à la Confession d'Augsbourg, et vous en portez le nom. Votre président, M. Bruch, déclare dans la conférence pastorale que la soumission à l'autorité des Écritures constitue ce principe d'autorité, dont le triomphe serait la mort du protestantisme. L'Écriture n'est donc plus pour vous. Qu'est-ce donc qui vous reste?

Ce qui vous reste, c'est cependant l'Écriture, mais à la condition d'être un livre fermé, fermé pour vous non moins que pour les Juifs. Vous avez beau dire que vous la lisez; les Juifs la lisent aussi, et ils n'y trouvent pas le Christ. Ils y trouvent un arsenal de subtilités et rien de plus. Vous n'y trouvez ni ne pouvez y trouver autre chose.

A mon grand regret, les pages que je viens d'écrire ont pris un tour plus vif que je ne me l'étais proposé. Croyez cependant, M. le Pasteur, que je suis loin d'obéir à un sentiment différent de celui qui a dicté ma première lettre. Je soupire après le moment où l'unité se fera autour du nom de Jésus-Christ. Le moment actuel est le moment suprême de la grâce et de la lumière. Vous me dites que je voudrais «vous faire jouer le rôle de l'autruche pourchassée, et qui enfonce sa tête dans le sable.» Je ne me serais pas permis la comparaison; mais puisque vous l'employez, je dirai que c'est le rôle que vos confrères ont joué en ne donnant aucune réponse à l'appel du Pape, et que vous-même, en me répondant par des déclarations ambiguës de scepticisme religieux, vous n'avez fait qu'un effort plus puissant que les autres pour enfoncer la tête plus profondément. C'est une preuve que vous vous sentiez plus vivement pourchassé. Essayez maintenant d'un autre moyen. Sortez la tête, ouvrez les yeux, et la lumière vous inondera de toute part.

Agréez, Monsieur le Pasteur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.-I. Simonis
*Curé de Rixheim.*

Rixheim, le 27 juin 1870.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

Liber Diurnus ou *Recueil des formules usitées par la chancellerie pontificale du cinquième au onzième siècle*, publié d'après le manuscrit des archives du Vatican, avec les notes et dissertations du P. Garnier et le Commentaire inédit de Baluze, par Eugène de Rozière, Inspecteur général des archives.[1]

Le *Liber Diurnus* est un livre de pratique, un simple manuel de chancellerie. Il se compose d'environ 130 modèles des différents actes que pouvaient avoir à rédiger les officiers de la Cour romaine. Le P. Garnier qui le premier donna le recueil au public, en 1679 ou 1680, partagea ces formules en sept classes. Dans la première sont les adresses et les signatures des lettres pontificales à l'empereur, à l'impératrice, à un roi, à un patriarche... La seconde renfermait tous les actes qui regardent l'élection d'un souverain-Pontife : annonce de la mort du Pape à l'exarque de Ravenne, décret d'élection, notification de ce décret à l'empereur, à l'exarque, à l'archevêque de Ravenne... jusqu'à la profession de foi, jusqu'aux lettres de communion et au sermon prononcé par le Pontife nouvellement sacré. Tout ce qui concerne l'élection des évêques, l'union des évêchés... la convocation des évêques à Rome, fait l'objet de la troisième division. L'usage du Pallium est réglé dans la quatrième qui est fort courte. La cinquième donne l'autorisation pour l'ordination d'un prêtre, pour la dédicace d'un oratoire, d'un autel, etc. Dans la sixième, on trouve tout ce qui concerne l'administration des biens temporels de l'Église. Enfin dans la septième sont rassemblés les modèles des priviléges concédés aux monastères, aux diaconies, aux hôpitaux.

Le nouvel éditeur, M. de Rozière, a jugé qu'avec les habitudes exactes de notre époque il valait mieux réimprimer le manuscrit du vatican dans son ordre ou plutôt dans son désordre natif. Nous ne lui en ferons pas un reproche, d'autant plus que cinq tables de concordances, placées à la fin de son livre, permettent de trouver immédiatement les pièces que l'on veut consulter.

Pas n'est besoin de faire ressortir l'importance du *Liber Diurnus;* car aucun autre ouvrage ne peut nous faire pénétrer aussi avant dans les ha-

[1] Paris, Durand 1869, in-8° CCXXXVI-432 pp. — Supplément 433-516 pp. (Ce supplément est consacré presque tout entier à une défense du P. Garnier contre le P. Marchesi de l'Oratoire).

bitudes de la Cour Romaine, nous montrer les entraves que les empereurs de Byzance apportaient à la liberté de l'élection du chef de l'église, ni nous renseigner aussi bien sur les affaires que les papes avaient ordinairement à traiter.

Si le *Liber Diurnus* était un de ces livres qui se composent en une seule fois, rien ne serait plus facile que d'en assigner la date avec une grande approximation; car il renferme un passage capital d'où il ressort clairement qu'il est postérieur au sixième Concile œcuménique (681); et plusieurs actes qui supposent le règne des exarques à Ravenne, antérieurs par conséquent à 752. On pourrait même préciser davantage. Mais cela serait plus qu'inutile, puisqu'un semblable ouvrage est essentiellement variable, essentiellement sans date et qu'il subsiste tant qu'un laps de temps considérable n'en a pas fait tomber les formules en désuétude.

M. de Rozière, dans la plus grande partie de son livre, a rempli la tâche très-méritoire d'éditeur intelligent et fidèle. Mais dans son introduction, il a voulu compléter sa tâche en faisant l'histoire du *Liber Diurnus* et en dissertant sur quelques-unes des questions principales qu'il soulève. Cette introduction longue et savante se partage en quatre chapitres. Nous avons dejà donné le résumé de ce que le premier contient de plus intéressant. Le second continue l'histoire du *Liber Diurnus* depuis l'époque où il cessa d'être en usage jusqu'à nos jours. M. de Rozière marque la fin de l'usage de ce Manuel au onzième siècle; nous serions fort tenté de le reporter plus haut. Le quatrième chapitre tout bibliographique est fait de main de maître.

Pourquoi faut-il que M. de Rozière ait voulu consacrer 76 pages à son troisième chapitre, intitule : *Cause de la suppression du Liber Diurnus?* Dix pages eussent suffi et au-delà pour raconter que la publication de ce livre fut arrêtee pendant bien des années, parce qu'il s'y rencontre une preuve irréfragable de la condamnation d'Honorius par le sixième concile. Le lecteur n'aurait pas manqué d'en tirer une conclusion utile : c'est qu'il est imprudent et vain de chercher à étouffer la vérité; mais au lieu de cette sage sobriété, M. de Rozière a préféré une abondance malheureuse. Il a été obligé de se lancer dans un champ qui lui est évidemment peu connu. L'histoire de Constantin et de ses successeurs lui suggère des appréciations tout-à-fait inexactes. L'auteur parle souvent de rapports de l'Église et de l'État, mais assurément ses lecteurs ne puiseront pas chez lui des idées claires sur cette matière délicate. Plus d'un même restera convaincu que le savant inspecteur aurait dû préciser plus nettement ses idées avant de chercher à les communiquer aux autres; enfin il s'est lancé dans la question d'Honorius avec Bossuet et La Luzerne pour guides. Ses conclusions, bien entendu, sont contraires à l'infaillibilité du Pape et à sa suprématie; elles dépassent les bornes posées par l'aigle de Meaux et même celles que se marquaient les gallicans extrêmes du clergé. Inutile de dire qu'elles sortent surtout de la vérité.

Sauf ce malheureux chapitre, tout l'ouvrage de M. de Rozière serait à louer. Et même avec ce chapitre on peut dire qu'il est indispensable à tous les savants qui voudront par la suite citer un texte exact du *Liber Diurnus*.

H.-M. Colombier, *S. J.*

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** — Avant que le ministre des cultes eût demandé des prières publiques pour l'armée, Mgr de Strasbourg avait adressé à son clergé la circulaire suivante :

«Monsieur le Curé,

«Une guerre, qu'elle qu'en soit l'issue, est toujours une grande calamité. Nous ne saurions donc mieux faire, dans les graves circonstances où nous sommes placés, que d'adresser de ferventes prières à Celui qui tient dans ses mains le sort des batailles.

Prions l'immaculée Vierge Marie, la Patronne de la France, de couvrir de sa puissante protection notre brave armée et les vaillants chefs qui la commandent. Et, afin que ces prières soient plus agréables à Dieu, exhortez, Monsieur le curé, vos paroissiens à purifier leur conscience, le péché étant la cause ordinaire de tous les fléaux qui affligent la pauvre humanité.

Joignons à la prière les œuvres de charité. Partout s'organisent en France des sociétés pour porter des secours aux blessés. Nous connaissons assez l'esprit qui anime les prêtres et les fidèles de Notre Diocèse pour savoir que leur dévouement et leur charité seront à la hauteur des circonstances.

A cette fin, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Deux fois par semaine, aux jours et heures les plus convenables, on récitera, dans toutes les églises du Diocèse, les prières prescrites par le Rituel *pro tempore belli*. Nous permettons, à cette occasion, l'exposition et la bénédiction du très-saint Sacrement dans le ciboire.

Aux oraisons *de Spiritu sancto*, qui se disent pendant le Concile, seront ajoutées celles de la Messe *Tempore belli*.

Nous invitons les Communautés religieuses à faire des saintes communions dans cette même intention.

2° Une souscription est ouverte pour les secours à donner aux blessés. Les offrandes seront envoyées au Secrétariat de l'Évêché par l'entremise de MM. les Curés cantonaux.

Vu la cherté de certains vivres et les malheurs de la guerre, Nous permettons provisoirement l'usage de la viande les samedis. A cause du prix excessif du beurre, Messieurs les Curés sont autorisés à permettre aux pauvres la préparation au gras de leurs mets les vendredis et les samedis.

Nous accordons ces permissions pour toute la durée de la guerre.

Messieurs les Curés feront connaître à leurs paroissiens le contenu de cette circulaire dans le plus bref délai possible.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de Nos sentiments très-affectueux.

† **A..** *évêque de Strasbourg.*

Les prières prescrites sont faites avec ardeur par les fidèles réunis dans les églises. Les soldats eux-mêmes, par leur empressement à se munir de médailles et d'autres objets de piété, à mettre en règle leur conscience, à recevoir le pain des forts, montrent bien qu'ils sont les fils de la nation très-chrétienne. Nous aurions volontiers joint nos vœux à ceux de tant de familles alarmées pour que le gouvernement secondât de telles dispositions, en multipliant les aumôniers. Une foule de prêtres alsaciens, appelés à rendre de grands services par la connaissance des deux langues, se sont offerts pour accompagner l'armée sur le champ de bataille ou pour soigner les blessés dans les ambulances. Le grand et le petit-Séminaire de Strasbourg peuvent eux seuls recevoir de 250 à 300 blessés; professeurs et élèves mettront à les soigner toute l'attention et le dévouement que peuvent inspirer le patriotisme et la charité. Les actes, plus que les paroles, prouveront que, chez nous, catholique et français c'est tout un. Nous savons trop bien ce que nous perdrions, si l'Alsace devait passer sous la domination d'une puissance qui a commencé par l'apostasie, et qui n'a grandi que par la violence et le mépris du droit. S'il a plu aux peuples de l'Allemagne méridionale de devenir prussiens, la Lorraine et l'Alsace bénissent Dieu d'être françaises.

*PS.* Ces lignes étaient écrites avant nos désastres; nous n'avons rien à y changer.

P. Mury.

— Le 24 Juillet, M. André-Bernard-Aimé Ræss, des Missions étrangères, s'est embarqué à Marseille pour Pondichéry.

— Sur onze élèves du Petit-Séminaire qui se sont présentés pour le baccalauréat-ès-lettres, neuf se sont fait recevoir, deux avec la note *bien*, et les autres avec la note *assez bien*.

— Monseigneur a fait afficher en ville la pièce suivante :

« Un fait bien consolant a été généralement remarqué ces jours-ci : c'est que la guerre actuelle a réveillé partout le sentiment chrétien dans le cœur de nos soldats. Nous pourrions citer des villes où un grand nombre d'officiers, dont plusieurs appartenant aux grades les plus élevés, ont voulu assister à une Messe et s'approcher des sacrements avant d'exposer leur vie sur le champ de bataille.

« Nous avons pu nous convaincre personnellement de ces dispositions de notre armée dans une visite récente que Nous avons faite à l'hospice militaire de cette ville, comme aussi dans une rencontre que Nous avons eue en chemin de fer, d'un immense convoi de militaires qui Nous suppliaient de les bénir et de vouloir soutenir leur courage par Nos prières.

« C'est pour répondre à ces bonnes dispositions, que Nous avons décidé qu'il y aura tous les dimanches, à onze heures, une Messe, et tous les mardis, à six heures du soir, un Salut avec une courte instruction dans l'église du Petit-Séminaire, place Saint-Étienne, exclusivement pour les militaires.

« Les bancs du chœur seront réservés pour les officiers supérieurs.

« Braves Militaires,

« Écoutez la voix d'un Vétéran de l'Épiscopat français : c'est la voix d'un « père qui vous aime ; c'est la voix de l'Église, votre Mère, qui vous invite « à retremper votre âme aux sources divines de cette sainte Religion qui « vous a été enseignée dans votre enfance et que vous n'avez pas cessé « d'aimer, de cette Religion qui sera votre force et votre consolation à « l'heure solennelle du danger. En vous plaçant sous la protection de Dieu « et de la sainte Vierge, la Patronne de la France, vous ferez des prodiges « de valeur; car Dieu sera avec vous, et partout la victoire vous accom- « pagnera.

« † **A.**, *Evêque de Strasbourg.* »

La Messe militaire a été dite au Petit-Séminaire le dimanche 14 août; et l'instruction du mardi a été faite par le R. P. Mathieu, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

— Le jour où nos communications avec la France ont été interrompues, nous avons reçu de Rome, à la date du 20 juillet, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

« *Roma locuta est, causa finita est.* » Debout dans sa chaire de vérité, Pie IX a confirmé les six cents *placet* des pasteurs inferieurs jugeant avec lui. Il est donc de foi que le Pontife de Rome, quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire quand, exerçant son office de pasteur et de docteur de l'uni-

versalité des chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique un point de doctrine touchant la foi ou les mœurs, ne saurait errer; qu'il jouit en pareil cas de cette même infaillibilité dont le Seigneur a voulu que son Église fût revêtue; et que dès lors ces décrets du Pontife romain sont irréformables de leur nature, et nullement en vertu du consentement des Églises particulières. Tel est l'enseignement solennel que le Concile du Vatican vient de donner au monde. Le jour où cette grande voix retentissait sous la voûte de Saint-Pierre, l'Église célébrait la fête de saint Camille de Lellis, fondateur de l'Ordre des Ministres-des-Infirmes. Est-ce simple effet du hasard? est-ce un de ces jeux admirables de la Providence? En tout cas, ce rapprochement ne semble point denué de toute raison. Les papes ne sont-ils pas les grands infirmiers du genre humain, et la définition de leur infaillibilité doctrinale, qu'est-ce autre chose, sinon un nouveau *tonique* destiné à réagir sur le tempérament de ce grand malade qui menace de défaillir, faute de ne savoir plus trouver son point d'appui?

«Voici à ce sujet une charmante inscription que j'ai recueillie moi-même dans la salle du Concile. Puisque je viens de nommer cette salle, je prierai vos lecteurs de vouloir bien se persuader que la passion seule a dicté tout ce qu'ils en auront appris dans certains journaux. La salle conciliaire, telle qu'elle est disposée pour les Congrégations générales dans lesquelles ont lieu les discussions, réunit toutes les conditions d'acoustique désirables, sans parler de certains avantages précieux que la basilique de Saint-Pierre seule pouvait offrir, comme, par exemple, une température uniforme, hiver comme été, ne sortant guère des limites de quinze à vingt degrés centigrades. A ces Congrégations, les Pères sont groupés en demi-cercle et en amphithéâtre autour de la tribune, ainsi que la chose a lieu dans nos assemblées parlementaires. L'unique différence qui distingue la salle du Concile, c'est que les présidents sont placés au haut de l'hémicycle, en face de l'orateur, au lieu de l'être au centre.

«Sur ce, voici mon inscription, que je ne sache avoir été reproduite par aucune feuille publique : PIUS NONUS, PASTOR BONUS, INVOCATA IMMACULATA, PER CONCILIUM FERT AUXILIUM. MUNDUS CREBRIS, TOT TENEBRIS IMPLICATUS, OBCÆCATUS, PER HOC NUMEN ET HOC LUMEN, EXTRICATUR, ILLUSTRATUR. Ce qui parle ainsi, c'est tout simplement la clochette — petit chef-d'œuvre en son genre — des cardinaux présidents. Cette clochette a un son grave et digne de l'auguste assemblée; elle porte encore ces autres mots qu'elle semble répéter en toute confiance : VOCEM MEAM AUDIENT, ET FIET UNUM OVILE ET UNUS PASTOR. Et cette prophétie se réalisera.

«Après cela, il est encore opportun de revenir sur ce qu'on a voulu appeler l'*opposition*. Que je vous dise plutôt ce dont j'ai été témoin en ce grand jour du lundi 18 courant.

«Nous étions là, à l'entrée de la salle. La Constitution avait été lue en

entier du haut de l'ambon par Mgr l'évêque de Fabriano d'une voix mâle et vibrante. Nous entendions nos pasteurs, interpellés à tour de rôle, selon leur rang dans la sainte hiérarchie, émettre chacun leur vote par *placet*. Ce vote, ils le donnaient assis et la mitre en tête, ainsi qu'il convient à des juges qui le sont de plein droit. Les abbés et généraux d'Ordre, admis au Concile par pur privilége, répondaient debout, la tête découverte, et seulement après avoir fait au Souverain-Pontife la révérence d'usage. Ce n'est qu'au bout d'une heure et demie bien accomplies que la liste des votants fut épuisée; il était midi moins quelques minutes. Depuis le matin, le ciel n'avait cessé d'être voilé par de gros nuages; la pluie, le vent, le tonnerre et les éclairs semblaient rivaliser pour reproduire au mieux l'image du Sinaï. Quelques-uns disaient en riant que c'était le gallicanisme en fureur. Quoi qu'il en soit, le moment était solennel. Les scrutateurs, assis aux côtés de Mgr Fessler, secrétaire du Concile, faisaient le relevé des votes. Bientôt on aperçoit une lumière monter le trône du Pontife : Mgr le secrétaire vient s'agenouiller aux pieds de l'auguste Pie IX et lui annonce que, sur 535 Pères présents, 533 ont approuvé par *placet* la première Constitution, *de Ecclesia Christi;* deux seulement ont déclaré être d'un avis opposé. Il termine en suppliant Sa Sainteté de daigner confirmer de son autorité suprême la susdite Constitution et de la promulguer dans la session présente. Alors Pie IX, vicaire du Verbe de Dieu fait homme, juge sans appel et docteur infaillible, prononça la sentence irrévocable que voici : « *Decreta modo lecta placuerunt Patribus, duobus numero exceptis; Nosque, sacro approbante Concilio, illa ita decernimus, definimus, statuimus atque sancimus ut lecta sunt.* » Ici je voudrais déposer ma plume et me contenter de m'écrier : « Heureux les yeux qui ont vu et les oreilles qui ont entendu ! ... » Comment, en effet, vous peindre et vous décrire ce qui de sa nature *exsuperat omnem sensum?* N'était-ce pas une ivresse divine que nous avons vue saisir à la fois et les pasteurs et les fidèles? et nous-même, n'avons-nous pas en ce moment mémorable senti notre cœur inondé d'un bonheur et d'une joie qui semblaient un avant-goût de la joie et du bonheur du ciel? Non, cela ne se raconte dans aucune langue humaine. Sachez seulement qu'après une double salve d'applaudissements et d'*acclamations* enthousiastes, le silence s'étant rétabli, le Saint-Père, d'une voix visiblement émue, prononça la courte allocution suivante, recueillie par les sténographes[1] : « Magna est auctoritas in « Summo Pontifice; hæc autem auctoritas non destruit, sed ædificat; non « opprimit, sed sustinet, et sæpe sæpius jura defendit fratrum, nempe « episcoporum.

[1] « L'autorité du Souverain-Pontife est grande; mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient et très-souvent elle défend les droits des frères, c'est-à-dire des évêques.

« Si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble,

«Quod si aliqui non senserunt bene nobiscum, sciant ipsi quod judi-«caverunt in commotione; sed meminerint : «non in commotione Domi-«nus» — meminerint quod paucis abhinc annis abundarunt in sensu «nostro et in sensu hujus amplissimi consessus. Quid ergo? sint duæ «conscientiæ? sint duæ voluntates in eodem argumento? Absit.

«Rogamus ergo Deum ut ille qui facit mirabilia solus, ipse illuminet «sensus et corda eorum ut omnes redeant ad sinum Patris, id est summi «Pontificis, Vicarii indigni Domini nostri Jesu Christi, ut eos amplectatur «et laborent nobiscum contra inimicos Ecclesiæ Dei.

«Ah! faxit, faxit Deus ut cum Augustino dicere possint : «Tu admira-«bile lumen tuum dedisti nobis et ecce video!»

«Ah! videant omnes! Deus benedicat vobis! . . .»

Jugez vous-même de l'impression qu'ont dû produire sur l'assistance ces quelques paroles de la plus éloquente improvisation. Pour moi, j'achève mon récit. Après tout ce qui venait de se passer, il ne restait plus qu'à louer le Seigneur et à chanter ses bienfaits. Le *Te Deum* entonné par le Pape devait, suivant le cérémonial, être chanté alternativement par les Pères du Concile et les chantres de la chapelle sixtine; mais le chant tourmenté de ces derniers répondait mal à la circonstance. Une voix française s'éleva du milieu de la foule : «Faisons taire la sixtine; elle fait son métier; il nous faut un *Te Deum* sortant du fond du cœur.» — On comprit et, après deux secondes d'hésitation, les Pères siégeant dans leurs stalles et les fidèles pressés à la porte du concile formaient deux chœurs alternant avec un transport indicible l'hymne de saint Ambroise. La bénédiction pontificale, suivie d'une troisième salve d'applaudissements, termina cette matinée que l'histoire enregistrera comme une des plus importantes de notre siècle.

Je ne puis fermer mon pli sans mentionner au moins une autre journée de Rome, qui ne laisse pas que d'avoir un intérêt spécial pour notre chère Alsace. Je veux parler du lundi, quatre du mois. L'Université du Collége romain offrait à l'épiscopat un *spécimen* de la science que viennent puiser dans son sein les jeunes clercs accourus de toutes les parties du monde chrétien. C'était, selon le terme usité, un *acte public* ou une argumentation solennelle sur tout l'ensemble de la théologie. Le jeune

et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette auguste assemblée. Quoi donc? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point? A Dieu ne plaise.»

«Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du Souverain-Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec Nous contre les ennemis de l'Église de Dieu.

«Fasse, oh! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin: «Mon Dieu, vous nous avez donné «votre admirable lumière, et voici que je vois.» Ah! oui, que tous voient! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions!»

prêtre choisi pour soutenir les thèses était un élève du Séminaire français et l'on sait qu'à Rome c'est en ces sortes d'établissements nationaux que les élèves du sanctuaire reçoivent plus spécialement leur éducation scientifique, en même temps qu'ils y sont formés à la vie et aux vertus sacerdotales. Or, la Maison du Séminaire français compte en ce moment parmi ses directeurs trois fils de la catholique Alsace. D'autre part au nombre des évêques qui dans cette séance ont dirigé leurs attaques contre le *défendant* figurait avec distinction Sa Grandeur Mgr Freppel, dont le diocèse de Strasbourg est fier à plus d'un titre.

Un de nos grands journaux catholiques a fait une description brillante de cette *dispute* qui a eu réellement un cachet tout exceptionnel. Les lecteurs de la *Revue* me permettront de les y renvoyer et de profiter de cette occasion pour les inviter à unir leurs efforts à ceux de ce même journal pour hâter l'époque où il sera permis à l'Église de France, moyennant la liberté de l'enseignement supérieur, d'épanouir elle aussi au grand jour sa vie intellectuelle et sa science théologique.

H. Eschbach.

## PETIT-SÉMINAIRE DE STRASBOURG

# DISTRIBUTION DES PRIX

## DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1869-1870 [1]

# DISTRIBUTION DES PRIX

## DU PREMIER SEMESTRE 1869-1870

### PHILOSOPHIE.

EXCELLENCE.

| | | |
|---|---|---|
| PRIX..... | | Charles *Kieffer*, de Stotzheim. |
| 1er | ACCESSIT. | Léon *Hert*, de Hüttenheim. |
| 2e | — | Alphonse *Schotter*, de Fessenheim. |
| 3e | — | Joseph *Grussenmeyer*, de Forstheim. |
| 4e | — | Victor *Pierrat*, de Strasbourg. |
| 5e | — | Auguste *Hartnagel*, de Wasselonne. |
| 6e | — | Théophile *Bapst*, d'Osthausen. |

**Conduite et application.**

PRIX..... Léon *Hert*.

[1] Les élèves du Petit-Séminaire de Strasbourg ont des premiers renoncé à leurs prix, demandant comme une grâce que la valeur en fût appliquée aux blessés de l'armée. Il n'y a donc pas eu de distribution des prix; mais le lundi, 1er août, la proclamation en a été faite à la chapelle de l'établissement, et l'on a remis aux lauréats des bulletins constatant leurs succès. La *Revue* se fait un plaisir de publier les noms des vainqueurs.

Le Gymnase catholique de Colmar et le Petit-Séminaire de Zillisheim ont également fait le sacrifice des prix : c'est plus de 2000 frans que les établissements diocésains de l'Alsace ont versés à l'Évêché pour notre vaillante armée.

## RHÉTORIQUE.

EXCELLENCE.

PRIX..... Étienne *Zehner*, de Marmoutier.
1er ACCESSIT. Léon *Beck*, de Stotzheim.
2e — François Xavier *Thiersé*, de Hochfelden.
3e — Fortuné *Hanns*, de Bindernheim.
4e — François-Joseph *Dornstetter*, de Guebers-chwyr (Ht-Rhin).
5e — Paul *Lachmann*, de Brumath.
6e — Alphonse *Serrez*, de Pérouse (Ht-Rhin).

**Conduite et application.**

PRIX..... François-Joseph *Krœnner*, de Bossendorf.

---

## SECONDE.

EXCELLENCE.

PRIX..... Émile *Feibel*, de Sainte-Marie-aux-Mines (Ht-Rhin).
1er ACCESSIT. Joseph *Bechtold*, d'Osthoffen.
2e — Laurent *Isselé*, d'Ebersheim.
3e — { Émile *Grasser*, de Strasbourg.
Léon *Schœffer*, de Strasbourg.
5e — Charles *Litter*, de Dambach.
6e — { Joseph *Braun*, d'Avenheim.
Jacques *Kuntz*, de Gœrsdorf.

**Conduite et application.**

PRIX..... Joseph *Bechtold*.

---

## TROISIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Henri *Leclerc*, de La-Petite-Pierre.
1er ACCESSIT. Jean *Vœgtli*, de Hessenheim.
2e — Eugène *Goldbach*, de Rosheim.
3e — Joseph *Helmer*, de Mertzwiller.
4e — Joseph *Schmitt*, de Strasbourg.
5e — Jean *Schmidt*, de Strasbourg.
6e — Jules *Sprauel*, de Strasbourg.
7e — Léandre *Wolff*, de Strasbourg.

**Conduite et application.**

PRIX..... Eugène *Goldbach.*

---

## QUATRIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Jean-Baptiste *Eblé,* de Rossfeld.
1er ACCESSIT. Joseph *Kehren,* de Wahlenheim.
2e — Edmond *Wittmann*, de Cincinnati (Etats-Unis).
3e — Joseph *Risser,* de Weyersheim.
4e — Xavier *Hœgeli,* de Hilsenheim.
5e — Joseph *Schaditzki,* de Wasselonne.
6e — Joseph *Weismann,* de Saint-Blaise-la-Roche (Vosges).
7e — Édouard *Trempert,* de Metz.

**Conduite et application.**

PRIX..... Joseph *Kehren.*

---

## CINQUIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Antoine *Hédiger,* de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Auguste *Schmitter,* d'Oberbetschdorf.
2e — Louis *Krentz,* de Strasbourg.
3e — Alfred *Bimler,* de Mutzig.
4e — François-Antoine *Vierling,* de Schnersheim.
5e — Joseph *Braun,* de Strasbourg.

**Conduite et application.**

PRIX..... Alfred *Bimler.*

---

## SIXIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Joseph *Fischer,* de Rittershoffen.
1er ACCESSIT. Valentin *Kuhn,* de Pfettisheim.
2e — Alexandre *Heitz,* de Dahlenheim.
3e — Pancrace *Wurm,* de Griesheim.
4e — Joseph *Adam,* de Strasbourg.
5e — Eugène *Loyson,* de Strasbourg.

**Conduite et application.**

PRIX..... Alexandre *Heitz*.

---

## SEPTIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Paul *Fietta*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Albert *Maire*, de Mutzig.
2e — Joseph *Sonntag*, de Forstheim.
3e — Charles *Kless*, de Lyon (Rhône).
4e — Jules *Trombert*, de Strasbourg.
5e — Auguste *Hohl*, de Wolxheim.

**Conduite et application.**

PRIX..... Auguste *Hohl*.

---

## HUITIÈME.

EXCELLENCE.

Prix..... Émile *Kopp*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Lucien *Maurer*, de Strasbourg.
2e — Jules *Baumeister*, de Strasbourg.
3e — Paul *Hochstuhl*, de Strasbourg.
4e — Jacques *Chevalier*, de Strasbourg.
5e — Auguste *Petiti*, de Strasbourg.

**Conduite et application.**

PRIX..... Louis *Zillioz*, de Weyersheim.

---

## NEUVIÈME.

EXCELLENCE.

PRIX..... Félix *Maurer*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. René *Metz*, de Strasbourg.
2e — Jean-Joseph *Münck*, de Strasbourg.
3e — Lucien *Thiriet*, de Strasbourg.

**Conduite et application.**

PRIX..... René *Metz*.

# PRIX DU DEUXIÈME SEMESTRE

PROCLAMÉS A LA CHAPELLE DU PETIT-SÉMINAIRE

**le lundi 1er août 1870.**

---

## PRIX DE BONNE CONDUITE.

### PREMIÈRE DIVISION.

PRIX UNIQUE. Alphonse *Schotter*, de Fessenheim.

**Ont mérité des mentions honorables :**

Joseph-Edmond *Braun*, de Willwisheim.
Joseph *Fritsch*, de Meistratzheim.
Léon *Hert*, de Hüttenheim.
Jean-Baptiste *Muller*, de Wintzenheim (Ht-Rhin).
Louis *Muller*, de Meistratzheim.
François-Antoine *Siegel*, de Friedolsheim.
Léon *Beck*, de Stotzheim.
Joseph *Dornstetter*, de Gueberschwihr (Ht-Rhin).
François-Joseph *Krœnner*, de Bossendorf.

### DEUXIÈME DIVISION.

PRIX UNIQUE. Joseph *Bechtold*, d'Osthoffen.

**Ont mérité des mentions honorables :**

Laurent *Isselé*, d'Ebersheim.
Charles *Litter*, de Dambach.
Aloïse *Schoch*, de Kirchheim.
Aloïse *Adam*, de la Wantzenau.
Joseph *Kehren*, de Wahlenheim.
Marie-Joseph *Risser*, de Weyersheim.

### TROISIÈME DIVISION.

PRIX UNIQUE. Eugène *Goldbach*, de Rosheim.

**Ont mérité des mentions honorables :**

Henri *Leclerc*, de La Petite-Pierre.
Jean-Baptiste *Eblé*, de Rossfeld.
Louis *Kayser*, de Dahlenheim.
Joseph *Weismann*, de St-Blaise-la-Roche (Vosges).
Philippe-Auguste *Schmitter*, d'Oberbetschdorf.

François-Antoine *Vierling*, de Schnersheim.
Joseph *Fischer*, de Rittershoffen.

### QUATRIÈME DIVISION.

PRIX UNIQUE. Alfred *Bimler*, de Mutzig.

**Ont mérité des mentions honorables :**

Valentin *Kuhn*, de Pfettisheim.
Aloïse *Schotter*, de Fessenheim.
Alfred *Druart*, de Mutzig.
Paul *Fietta*, de Strasbourg.
Joseph *Lang*, de Schwindratzheim.
Jules *Trombert*, de Strasbourg.
Marie-Léon *Sorg*, de Hochfelden.
Louis *Sprauel*, de Strasbourg.

**NOTA. Un prix est décerné à l'élève qui a obtenu autant d'accessits qu'on en donne pour chaque matière.**

**Le nombre des accessits est proportionné au nombre des élèves de chaque classe, de sorte que, passé le nombre trente, il y a par dix élèves un accessit de plus.**

**Les mentions honorables pour la *conduite* sont assimilées aux accessits.**

## PHILOSOPHIE.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... Alphonse *Schotter*, de Fessenheim.
2e — Léon *Hert*, de Hüttenheim.
1er ACCESSIT. Charles *Kieffer*, de Stotzheim.
2e — Joseph *Grussenmeyer*, de Forstheim.
3e — Victor *Pierrat*, de Strasbourg.
4e — Auguste *Hartnagel*, de Wasselonne.
5e — Edmond *Braun*, de Wilwisheim.

### PRIX D'HONNEUR.

**Dissertation française.**

1er PRIX.... Alphonse *Schotter*.
2e — Charles *Kieffer*.
1er ACCESSIT. Théophile *Bapst*, d'Osthausen.
2e — Hippolyte *Kastner*, de Strasbourg.
3e — Antoine *Steiner*, d'Erstein.
4e — Auguste *Hartnagel*.
5e — Victor *Pierrat*.

### Dissertation latine.

1er PRIX.... Charles *Kieffer*.
2e — Alphonse *Schotter*.
1er ACCESSIT. Louis *Spehner*, de Bischofsheim.
2e — Théophile *Bapst*.
3e — Joseph *Grussenmeyer*.
4e — Auguste *Hartnagel*.
5e — Louis *Muller*, de Meistratzheim.

### Dissertation allemande.

1er PRIX.... Charles *Kieffer*.
2e — Alphonse *Schotter*.
1er ACCESSIT. Théophile *Bapst*.
2e — Jean-Baptiste *Schiltknecht*, de Lembach.
3e — Louis *Muller*.
4e — Antoine *Syda*, de Gueberschwihr (Ht-Rhin).
5e — Joseph *Grussenmeyer*.

### Histoire.

PRIX UNIQUE. Joseph *Wocher*, d'Obernai.
1er ACCESSIT. Alphonse *Schotter*.
2e — Léon *Hert*.
3e — François-Joseph *Fritsch*, de Meistratzheim.
4e — Joseph *Grussenmeyer*.
5e — Jean-Baptiste *Schiltknecht*.
6e — Victor *Pierrat*.

### Mathématiques.

PRIX UNIQUE. Auguste *Hartnagel*.
1er ACCESSIT. Edmond *Braun*.
2e — Léon *Hert*.
3e — Joseph *Grussenmeyer* (5e accessit).
4e — Théophile *Bapst*.
5e — Victor *Pierrat*.
6e — Alphonse *Schotter*.

### Physique.

PRIX UNIQUE. Joseph *Grussenmeyer*.
1er ACCESSIT. Charles *Kieffer*.
2e — Edmond *Braun*.
3e — Auguste *Hartnagel*.
4e — Alphonse *Schotter*.
5e — Léon *Hert*.
6e — Théophile *Bapst* (5e accessit).

### Chimie.

PRIX UNIQUE. Auguste *Hartnagel.*
1er ACCESSIT. Victor *Pierrat* (5e accessit).
2e — Charles *Kieffer.*
3e — Edmond *Braun* (5e accessit).
4e — Théophile *Bapst.*
5e — Léon Hert (5e accessit).
6e — François-Joseph *Wernert*, de Bossendorf.

### Cosmographie.

PRIX UNIQUE. Victor *Pierrat.*
1er ACCESSIT. Charles *Kieffer.*
2e — Auguste *Hartnagel* (5e accessit).
3e — Edmond *Braun.*
4e — Théophile *Bapst.*
5e — Léon *Hert.*
6e — Joseph *Grussenmeyer.*

---

## RHÉTORIQUE.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... André *Debes*, de Gougenheim.
2e — Étienne *Zehner*, de Marmoutier.
1er ACCESSIT. Jean *Mehl*, de Reutenbourg.
2e — Léon *Beck*, de Stotzheim.
3e — Paul *Lachmann*, de Brumath.
4e — Joseph *Dornstetter*, de Gueberschwihr (Ht-Rhin).
Alphonse *Serrez*, de Perouse (Ht-Rhin).

### PRIX D'HONNEUR.

#### Discours latin.

1er PRIX.... André *Debes.*
2e — Joseph *Schmitt*, de Zeinheim.
1er ACCESSIT. Paul *Lachmann.*
2e — Étienne *Zehner.*
3e — Jean *Mehl.*
4e — Léon *Beck.*
5e — Jean-Joseph *Krœnner*, de Bossendorf.

#### Discours français.

1er PRIX.... Joseph *Dornstetter.*
2e — Étienne *Zehner.*

1er ACCESSIT. Alphonse *Schæffer*, de Juilly (Seine-et-Marne).
2e — André *Debes*.
3e — Jean *Mehl*.
4e — Alphonse *Serrez*.
5e — Antoine *Leibenguth*, de Strasbourg.

**Discours allemand.**

1er PRIX.... André *Debes*.
2e — Jean *Mehl*.
1er ACCESSIT. George *Kern*, de Forstheim.
2e — Antoine *Leibenguth*.
3e — François-Joseph *Krœnner*.
4e — Léon *Beck*.
5e — Fortuné *Hanns*, de Bindernhelm.

**Analyse oratoire.**

1er PRIX.... François-Joseph *Krœnner*.
2e — Alphonse *Serrez*.
1er ACCESSIT. Joseph *Dornstetter*.
2e — Léon *Beck* (5e accessit).
3e — Étienne *Zehner*.
4e — Jean *Mehl*.
5e — George *Kern*.

**Vers latins.**

1er PRIX.... Étienne *Zehner*.
2e — Paul *Lachmann*.
1er ACCESSIT. André *Debes*.
2e — François-Joseph *Krœnner*.
3e — Jean *Mehl* (5e accessit).
4e — Léon *Beck*.
5e — Fortuné *Hanns*.

**Version grecque.**

1er PRIX.... André *Debes*.
2e — Étienne *Zehner*.
1er ACCESSIT. Alphonse *Serrez*.
2e — George *Kern*.
3e — Jean *Mehl*.
4e — François-Joseph *Krœnner* (5e accessit).
5e — Fortuné *Hanns*.

**Version latine.**

1er PRIX.... Étienne *Zehner*.
2e — André *Debes*.
1er ACCESSIT. Jean *Mehl*.

2e ACCESSIT. Léon *Beck*.
3e — Antoine *Leibenguth*.
4e — Fortuné *Hanns*.
5e — Alphonse *Serrez*.

**Récitation.**

1er PRIX.... François-Joseph *Krœnner*.
2e — François-Xavier *Thiersé*, de Hochfelden.
1er ACCESSIT. George *Kern*.
2e — Jean-Baptiste *Weyhaupt*, de Kaysersberg (Ht-Rhin).
3e — Adolphe *Schneider*, de Schaffhausen.
4e — Alphonse *Wurtz*, de Hilsenheim.
5e — Léon *Beck*.

**Histoire et Géographie.**

1er PRIX.... François-Xavier *Thiersé*.
2e — Eugène *Meyer*, de Sermersheim.
1er ACCESSIT. Émile *Richart*, de Waldolwisheim.
2e — George *Kern*.
3e — Alphonse *Wurtz*.
4e — Alphonse *Schœffer*.
5e — Léon *Beck*.

**Physique.**

1er PRIX.... Alphonse *Serrez*.
2e — François-Joseph *Krœnner*.
1er ACCESSIT. Alphonse *Schmitt*, de Strasbourg.
2e — Adolphe *Hopf*, de Strasbourg.
3e — André *Debes*.
4e — François-Xavier *Thiersé*.
5e — Adolphe *Schneider*.

**Zoologie.**

1er PRIX.... Alphonse *Serrez*.
2e — François-Joseph *Krœnner*.
1er ACCESSIT. François-Xavier *Schott*, de Fessenheim.
2e — Léon *Beck* (10e accessit).
3e — Joseph *Dornstetter*.
4e Jean *Mehl*.
5e — Joseph *Lang*, de Bernardswiller.

**Application.**

PRIX UNIQUE. George *Kern*.

---

## SECONDE.

EXCELLENCE.

1er PRIX.... Laurent *Isselé*, d'Ebersheim.
2e — Joseph *Bechtold*, d'Osthoffen.
1er ACCESSIT. Charles *Litter*, de Dambach.
2e — Joseph *Braun*, d'Avenheim.
3e — Léon *Schœffer*, de Strasbourg.
4e — François-Antoine *Huss*, de Schaffhausen.
5e — François-Émile *Grasser*, de Strasbourg.
Jacques *Kuntz*, de Gœrsdorf.

### Narration latine.

1er PRIX.... Laurent *Isselé*.
2e — Joseph *Bechtold*.
1er ACCESSIT. François-Émile *Grasser*.
2e — Léon *Schœffer*.
3e — Joseph *Braun*.
4e — Charles *Litter*.
5e — Jacques *Kuntz*.

### Narration française.

1er PRIX.... Jacques *Kuntz*.
2e — Auguste *Schlienger*, de Rixheim (Ht Rhin).
1er ACCESSIT. Léon *Schœffer*.
2e — Charles *Litter*.
3e — François-Antoine *Huss*.
4e — Émile *Casper*, de Marlenheim.
5e — François-Émile *Grasser*.

### Narration allemande.

1er PRIX.... Auguste *Schlienger*.
2e — Léon *Schœffer*.
1er ACCESSIT. Jacques *Kuntz*.
2e — Gustave-Adolphe *Schléber*, de Dangolsheim.
3e — Joseph *Braun*.
François-Antoine *Huss*.
Aloïse *Schoch*, de Kirchheim.

### Analyse littéraire.

1er PRIX.... Laurent *Isselé*.
2e — Joseph *Bechtold*.
1er ACCESSIT. Aloïse *Schoch*.
2e — François-Antoine *Huss*.
3e — Émile *Grasser*.
4e — Jacques *Kuntz*.
5e — Charles *Litter* (5e accessit).

### Vers latins.

1er PRIX.... Joseph *Bechtold.*
2e — Léon *Schœffer.*
1er ACCESSIT. Laurent *Isselé.*
2e — Joseph *Braun.*
3e — Charles *Litter.*
4e — François-Antoine *Huss* (5e accessit).
5e — Antoine *Heckmann,* de Düttlenheim.

### Version latine.

1er PRIX.... Laurent *Isselé.*
2e — Arthur-Alphonse-Jules *Hartz*, de Barr.
1er ACCESSIT. Léon *Schœffer.*
2e — Émile *Eckert*, de Barr.
3e — Jacques *Kuntz* (5e accessit).
4e — Charles *Litter.*
5e — Aloïse-Félix *Sigrist,* de Hochfelden.

### Version grecque.

1er PRIX.... Émile *Casper.*
2e — Jacques *Kuntz.*
1er ACCESSIT. Laurent *Isselé.*
2e — Charles *Litter.*
3e — Émile *Grasser* (5e accessit).
4e — Joseph *Bechtold.*
5e — Joseph *Braun* (5e accessit).

### Récitation.

1er PRIX.... Laurent *Isselé.*
2e — Joseph *Lotz,* de Wahlenheim.
1er ACCESSIT. Auguste *Sutter,* de Grusenheim (Ht-Rhin).
2e — Joseph *Braun.*
3e — Jacques *Kuntz.*
4e — Auguste *Lorber,* d'Ebersheim.
5e — Charles *Litter.*

### Histoire et Géographie.

1er PRIX.... François-Antoine *Huss.*
2e — Antoine *Heckmann.*
1er ACCESSIT. Auguste *Seyler,* de Fegersheim.
2e — Laurent *Isselé.*
3e — Émile *Grasser.*
4e — Charles *Litter* (10e accessit).
5e — Joseph *Bechtold.*

### Algèbre.

1er PRIX.... Émile *Eckert*.
2e — Jacques *Kuntz*.
1er ACCESSIT. Charles *Litter*.
2e — Joseph *Bechtold*.
3e — Auguste *Sutter*.
4e — Joseph *Braun*.
5e — Jean-Joseph *Berchit*, de Lutzelhausen.

### Histoire naturelle (Botanique).

1er PRIX.... Émile *Eckert*.
2e — Antoine *Heckmann*.
1er ACCESSIT. Jacques *Kuntz*.
2e — Alfred *Ofenloch*, de Strasbourg.
3e — Aloïse-Félix *Sigrist*.
4e — Joseph *Bechtold*.
5e — Charles *Litter*.

### Application.

PRIX UNIQUE. Joseph *Braun*.

---

## TROISIÈME.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... Jean *Vœgtli*, de Hessenheim.
2e — Henri *Leclerc*, de La Petite-Pierre.
1er ACCESSIT. Joseph *Helmer*, de Mertzwiller.
2e — Joseph *Schmitt*, de Strasbourg.
3e — Ignace *Kieffer*, de Soufflenheim.
4e — Eugène *Goldbach*, de Rosheim.
5e — Jules *Sprauel*, de Strasbourg.
6e — Antoine *Debus*, de Weitbruch.

### Thème latin.

1er PRIX.... Henri *Leclerc*.
2e — Jean *Vœgtli*.
1er ACCESSIT. Albert *Florence*, de Hachimette (Ht-Rhin).
2e — Aloïse *Adam*, de la Wantzenau.
3e — Pierre *Dumolt*, de Bærendorf.
4e — Laurent *Nuss*, de Düppigheim.
5e — Joseph *Fels*, de Türckheim (Ht-Rhin).
6e — Louis *Reibel*, de Hüttenheim.

### Version latine.

1er PRIX .... Henri *Leclerc*.
2e — Albert *Florence*.
1er ACCESSIT. Pierre *Dumolt*.
2e — Jean *Vœgtli*.
3e — Jules *Sprauel*.
4e — Joseph *Schmitt*.
5e — Eugène *Goldbach*.
6e — Marie-Joseph *Schemmel*, de Hirsingue (Hl-Rhin).

### Version grecque.

1er PRIX .... Henri *Leclerc*.
2e — Jean *Vœgtli*.
1er ACCESSIT. Pierre *Dumolt*.
2e — Jules *Sprauel*.
3e — Joseph *Schmitt*.
4e — Antoine *Debus*.
5e — Ignace *Kieffer*.
6e — Joseph *Helmer*.

### Vers latins.

1er PRIX.... Jean *Vœgtli*.
2e — Henri *Leclerc*.
1er ACCESSIT. Joseph *Helmer*.
2e — Eugène *Goldbach*.
3e — Laurent *Nuss*.
4e — Ignace *Kieffer*.
5e — Auguste *Mathern*, de Dambach.
6e — Jules *Sprauel*.

### Thème allemand.

1er PRIX .... Antoine *Debus*.
2e — Joseph *Helmer*.
1er ACCESSIT. Ignace *Kieffer*.
2e — Jean *Schuhler*, de Dieffenthal.
3e — Jean *Vœgtli*.
4e — Gilles *Adolf*, de Bindernheim.
5e — Eugène *Blumstein*, de Dambach.
6e — Laurent *Nuss*.

### Récitation.

1er PRIX.... Jean *Vœgtli*.
2e — François-Xavier-Charles *Memminger*, de Neuf-Brisach (Hl-Rhin).
1er ACCESSIT. Joseph *Helmer*.

2e ACCESSIT. Alphonse *Schell*, de Forstheim.
3e — Henri-Victor *Kleitz*, de Molsheim.
4e — Auguste *Mathern*.
5e — Joseph *Schmitt*.
6e — Albert *Zeller*, de Bitschwiller (Ht-Rhin).

### Histoire et Géographie.

1er PRIX.... Henri *Leclerc*.
2e — Jean *Vœgtli*.
1er ACCESSIT. Henri-Victor *Kleitz*.
2e — François-Xavier *Mundweiler*, de Hinterfeld.
3e — Laurent *Nuss*.
4e — Joseph *Helmer*.
5e — Charles *Klipfel*, de Kaltenhausen.
6e — Auguste *Kapps*, de Hochfelden.

### Géométrie.

1er PRIX.... Marie-Joseph *Schemmel*.
2e — Joseph *Schmitt*.
1er ACCESSIT. Jean *Vœgtli*.
2e — Henri *Leclerc*.
3e — Joseph *Helmer* (6e accessit).
4e — Louis *Reibel*.
5e — Émile *Biermann*, de Strasbourg.
6e — Oscar *Florence*, de Hachimette.

### Histoire naturelle (Minéralogie et Géologie).

1er PRIX.... Henri *Leclerc*.
2e — Jean *Vœgtli*.
1er ACCESSIT. Joseph *Helmer*.
2e — Édouard *Bonn*, de Strasbourg.
3e — Eugène *Blumstein*.
4e — François-Xavier-Charles *Memminger*.
5e — Albert Florence.
6e — Henri-Victor *Kleitz*.

### Application.

PRIX UNIQUE. Aloïse *Adam*.

---

## QUATRIÈME.

### EXCELLENCE

1er PRIX.... Jean-Baptiste *Eblé*, de Rossfeld.
2e — Joseph *Kehren*, de Wahlenheim.

1er ACCESSIT. Édouard *Trempert*, de Metz (Moselle).
2e — Émile *Strub*, de Dinsheim.
3e — Edmond *Wittmann*, de Cincinnati (États-Unis).
4e — Joseph *Schaditzki*, de Wasselonne.
5e — Marie-Joseph *Risser*, de Weyersheim.
6e — Florent *Marx*, de Dinsheim.

**Thème latin.**

1er PRIX.... Édouard *Trempert*.
2e — Charles *Lours*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Joseph *Kehren*.
2e — Jean-Baptiste *Eblé*.
3e — Léon *Sœhnlin*, de Wasselonne.
4e — Edmond *Wittmann*.
5e — Charles-Albert *Mathern*, de St-Pierre-Bois.
6e — Joseph *Kayser*, de Saverne.

**Version latine.**

1er PRIX.... Edmond *Wittmann*.
2e — Jean-Baptiste *Eblé*.
1er ACCESSIT. Joseph *Kehren*.
2e — Florent *Marx*.
3e — Léon *Sœhnlin*.
4e — Joseph *Schaditzki*.
5e — François-Xavier *Hœgeli*, de Hilsenheim.
6e — Joseph *Weismann*, de Saint-Blaise-la-Roche (Vosges).

**Version grecque.**

1er PRIX.... Jean-Baptiste *Eblé*.
2e — Joseph *Weismann*.
1er ACCESSIT. Edmond *Wittmann*.
2e — Augustin *Nest*, de Bœrsch.
3e — François-Xavier *Hœgeli*.
4e — Léon *Sœhnlin*.
5e — Edmond-Charles *Schweitzer*, de Haguenau.
6e — Eugène *Hürstel*, de Strasbourg.

**Vers latins.**

1er PRIX.... Louis *Kayser*, de Dahlenheim.
2e — Édouard *Trempert*.
1er ACCESSIT. Joseph *Weismann*.
2e — Laurent *Bürel*, de Düttlenheim.
3e — Ignace *Adam*, de Mutzig.
4e — Charles *Fritsch*, d'Ergersheim.

5e ACCESSIT. Marie-Joseph *Risser*.
6e — Georges *Schweitz*, de Düttlenheim.

**Thème allemand.**

1er PRIX.... Marie-Joseph *Risser*.
2e — Émile *Strub*.
1er ACCESSIT. Jean-Baptiste *Eblé*.
2e — Joseph *Kehren*.
3e — Augustin *Nest*.
4e — Edmond-Charles *Schweitzer*.
5e — Florent *Marx*.
6e — Albert *Müller*, de Scherwiller.
Émile *Wurtz*, de Saint-Pierre.

**Récitation.**

1er PRIX.... Emile *Strub*.
2e — Joseph *Kehren*.
1er ACCESSIT. Charles *Rapp*, de Flexbourg.
2e — Florent *Marx*.
3e — Charles *Lours*.
4e — Joseph *Schaditzki*.
5e — Augustin *Nest*.
6e — Léon *Sœhnlin*.

**Histoire et Géographie.**

1er PRIX.... Edmond *Édel*, de Reutenbourg.
2e — Joseph *Schaditzki*.
1er ACCESSIT. Joseph *Kehren*.
2e — Jean-Baptiste *Eblé*.
3e — Joseph *Weismann*.
4e — Marie-Joseph *Risser*.
5e — Édouard *Klein*, de Wasselonne.
6e — Émile *Strub*.

**Mathématiques.**

1er PRIX.... Adolphe *Schürr*, de Dambach.
2e — Édouard *Klein*.
1er ACCESSIT. Charles *Fritsch*.
2e — Joseph *Kayser*.
3e — Joseph *Kehren*.
4e — Edmond *Wittmann*.
5e — Joseph *Schaditzki*.
6e — Émile *Wurtz*.

**Application.**

PRIX UNIQUE. Joseph *Schaditzki*.

---

## CINQUIÈME.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... Philippe-Auguste *Schmitter*, d'Oberbetschdorf.
2e — { Antoine *Hédiger*, de Strasbourg.
{ François-Antoine *Vierling*, de Schnersheim.
1er ACCESSIT. Louis *Krentz*, de Strasbourg.
2e — Alfred *Bimler*, de Mutzig.
3e — Philippe *Huber*, de Saverne.

### Thème latin.

1er PRIX.... François-Antoine *Vierling*.
2e — Édouard *Hatt*, de Wingersheim.
1er ACCESSIT. Philippe-Auguste *Schmitter*.
2e — Joseph *Braun*, de Strasbourg.
3e — Philippe *Huber*.
4e — Charles *Kalk*, de la Robertsau.

### Version latine.

1er PRIX.... Antoine *Hédiger*.
2e — Philippe-Auguste *Schmitter*.
1er ACCESSIT. Louis *Krentz*.
2e — Philippe *Huber*.
3e — Édouard *Hatt*.
4e — Alfred *Bimler*.

### Version grecque.

1er PRIX.... Antoine *Hédiger*.
2e — Joseph *Braun*.
1er ACCESSIT. Philippe-Auguste *Schmitter*.
2e — François-Antoine *Vierling*.
3e — Louis *Krentz*.
4e — Alfred *Bimler*.

### Orthographe.

1er PRIX.... Antoine *Hédiger*.
2e — Alfred *Bimler*.
1er ACCESSIT. Philippe-Auguste *Schmitter*.
2e — Philippe *Huber* (4e accessit).
3e — Léon *Schmitt*, de Zeinheim.
4e — Joseph *Braun*.

### Thème allemand.

1er PRIX.... Philippe-Auguste *Schmitter*.
2e — François-Antoine *Vierling*.

1er ACCESSIT. Sylvestre *Huss*, de Weyersheim.
2e — Charles *Kalk*.
3e — Philippe *Huber*.
4e — Alphonse *Bausinger*, de Benfeld.

**Récitation.**

1er PRIX.... Alfred *Bimler*.
2e — Philippe-Auguste *Schmitter*.
1er ACCESSIT. Joseph *Braun*.
2e — Georges *Metz*, de Düttlenheim.
3e — Charles *Maurer*, de la Robertsau.
4e — François-Antoine *Vierling*.

**Histoire et Géographie.**

1er PRIX.... Philippe-Auguste *Schmitter*.
2e — Georges *Metz*.
1er ACCESSIT. Louis *Krentz*.
2e — François-Antoine *Vierling* (4e accessit.)
3e — Henri *Sœhnlin*, de Wasselonne.
4e — { Sylvestre *Huss*.
{ Anselme *Jung*, de Weyersheim.

**Arithmétique.**

1er PRIX.... Charles *Kalk*.
2e — Antoine *Hédiger*.
1er ACCESSIT. Philippe-Auguste *Schmitter* (4e accessit.)
2e — Louis *Krentz*.
3e — Alfred *Bimler* (4e accessit).
4e — Charles *Müller*, de Kœnigshoffen.

**Application.**

PRIX UNIQUE. Xavier *Hertzog*, de Strasbourg.

---

## SIXIÈME.

EXCELLENCE.

1er PRIX.... François-Joseph *Fischer*, de Rittershoffen.
2e — Pancrace *Wurm*, de Griesheim.
1er ACCESSIT. Valentin *Kuhn*, de Pfettisheim.
2e — François-Alexandre *Heitz*, de Dahlenheim.
3e — Marie-Joseph-Eugène *Loyson*, de Strasbourg.
4e — Joseph *Adam*, de Strasbourg.

**Thème latin.**

1er PRIX.... François-Alexandre *Heitz*.
2e — François-Joseph *Fischer*.

1er ACCESSIT. Joseph *Adam*.
2e — Henri-André-Alexandre *Carlet*, de Strasbourg.
3e — Antoine *Schmittmeyer*, de Strasbourg.
4e — Valentin *Kuhn*.

**Version latine.**

1er PRIX.... François-Joseph *Fischer*.
2e — Pancrace *Wurm*.
1er ACCESSIT. Valentin *Kuhn*.
2e — François-Alexandre *Heitz*.
3e — Antoine *Schmittmeyer*.
4e — Joseph *Adam*.

**Version grecque.**

1er PRIX.... Pancrace *Wurm*.
2e — Valentin *Kuhn*.
1er ACCESSIT. François-Alexandre *Heitz*.
2e — François-Joseph *Fischer*.
3e — Joseph *Adam* (4e accessit).
4e — Antoine *Schmittmeyer*.

**Orthographe.**

1er PRIX.... François-Joseph *Fischer*.
2e — Marie-Joseph-Eugène *Loyson*.
1er ACCESSIT. Pancrace *Wurm*.
2e — François-Alexandre *Heitz* (4e accessit).
3e — Valentin *Kuhn* (4e accessit).
4e — Joseph *Adam*.

**Thème allemand.**

1er PRIX.... François-Alexandre *Heitz*.
2e — François-Joseph *Fischer*.
1er ACCESSIT. Pancrace *Wurm*.
2e — Victor *Wendling*, d'Uhlwiller.
3e — Joseph *Decket*, de Zellwiller.
4e — Louis *Schwab*, de Strasbourg.

**Récitation.**

1er PRIX.... Valentin *Kuhn*.
2e — François-Alexandre *Heitz*.
1er ACCESSIT. François-Joseph *Fischer*.
2e — Georges *Metz*, d'Epfig.
3e — Pancrace *Wurm*.
4e — { Charles-Philippe *Lienhart*, de Strasbourg.
Antoine *Schmittmeyer* (4e accessit).

### Histoire et Géographie.

1er PRIX..... Valentin *Kuhn*.
2e — Pancrace *Wurm*.
1er ACCESSIT. Marie-Joseph-Eugène *Loyson*.
2e — François-Joseph *Fischer* (4e accessit).
3e — Jules *Schœffer*, de Strasbourg.
4e — Joseph-Auguste *Klein*, de Strasbourg.

### Arithmétique.

1er PRIX.... François-Joseph *Fischer*.
2e — Pancrace *Wurm*.
1er ACCESSIT. Louis *Schwab*.
2e — Valentin *Kuhn*.
3e — Joseph *Adam*.
4e — Aloïse *Schotter*, de Fessenheim.

### Application.

PRIX UNIQUE. Louis *Wintz*, de Reichstett.

---

## SEPTIÈME.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... Paul *Fietta*, de Strasbourg.
2e — Émile *Stiegler*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Joseph *Heitz*, de Strasbourg.
2e — Joseph *Sonntag*, de Forstheim.
3e — Joseph *Tiator*, de Landau (Bavière rhénane).
4e — Albert *Maire*, de Mutzig.

### Thème latin.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Joseph *Tiator*.
1er ACCESSIT. Joseph *Sonntag*.
2e — Émile *Stiegler*.
3e — Charles *Kless*, de Lyon (Rhône).
4e — Albert *Maire*.

### Version latine.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Albert *Maire*.
1er ACCESSIT. Joseph *Tiator*.
2e — Charles *Kless*.
3e — Joseph *Lang*, de Schwindratzheim.
4e — { Joseph *Heitz*.
Jules *Trombert*, de Strasbourg.

### Orthographe et Analyse.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Joseph *Heitz*.
1er ACCESSIT. Émile *Stiegler*.
2e — Joseph *Sonntag*.
3e — Albert *Maire*.
4e — Hippolyte *Ott*, de Strasbourg.

### Langue allemande.

1er PRIX.... Joseph *Tiator*.
2e — Émile *Stiegler*.
1er ACCESSIT. Joseph *Sonntag* (4e accessit).
2e — Auguste *Hohl*, de Wolxheim.
3e — Paul *Fietta*.
4e — { Joseph *Lang*.
{ Albert *Maire* (4e accessit).

### Récitation.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Joseph *Tiator*.
1er ACCESSIT. Joseph *Sonntag*.
2e — Émile *Stiegler*.
3e — Charles *Kless*.
4e — Joseph *Heitz*.

### Histoire et Géographie.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Émile *Stiegler*.
1er ACCESSIT. Albert *Maire*.
2e — Charles *Schmitt*, de Strasbourg.
3e — Alfred *Druart*, de Mutzig.
4e — Jules *Schweighæusser*, de Strasbourg.

### Calcul.

1er PRIX.... Paul *Fietta*.
2e — Alfred *Druart*.
1er ACCESSIT. Émile *Stiegler* (4e accessit).
2e — Auguste *Hohl*.
3e — Hippolyte *Ott*.
4e — Alphonse *Maire*, de Mutzig.

### Application.

PRIX UNIQUE. Joseph *Sonntag*.

---

## HUITIÈME.

### EXCELLENCE.

1er PRIX.... Victor-Émile *Kopp*, de Lyon (Rhône).
2e — André-Lucien *Maurer*, de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Louis *Zilliox*, de Weyersheim.
2e — Jean *Heideyer*, de Strasbourg.
3e — Marie-Jules *Baumeister*, de Strasbourg.
4e — Auguste-Paul *Hochstuhl*, de Strasbourg.

### Orthographe et Analyse.

1er PRIX.... Victor-Émile *Kopp*.
2e — André-Lucien *Maurer*.
1er ACCESSIT. Marie-Auguste *Petiti*, de Strasbourg.
2e — Jean *Heideyer*.
3e — Marie-Jules *Baumeister*.
4e — Marie-Édouard *Utard*, de Strasbourg.

### Exercice grammatical.

1er PRIX.... Victor-Émile *Kopp*.
2e — André-Lucien *Maurer*.
1er ACCESSIT. Jean *Heideyer*.
2e — Marie-Adolphe *Maire*, de Bourg (Ain).
3e — Marie-Jules *Baumeister*.
4e — Auguste-Paul *Hochstuhl*.

### Langue latine.

1er PRIX.... Jean *Schott*, de Reichstett.
2e — Victor-Émile *Kopp*.
1er ACCESSIT. Auguste-Joseph *Doll*, de Strasbourg.
2e — Louis *Zilliox*.
3e — Marie-Auguste *Petiti*.
4e — Auguste-Paul *Hochstuhl*.

### Langue allemande.

PRIX UNIQUE. Victor-Émile *Kopp*.
1er ACCESSIT. Louis *Zilliox*.
2e — Jean *Heideyer* (4e accessit).
3e — André-Lucien *Maurer*.
4e — Jean *Schott*.
5e — Marie-Édouard *Utard*.

### Récitation.

1er PRIX.... Auguste-Paul *Hochstuhl*.
2e — Marie-Louis *Sprauel*, de Strasbourg.

1er ACCESSIT. Joseph-Auguste *Doll.*
2e — Marie-Jules *Baumeister* (4e accessit).
3e — Marie-Édouard *Utard.*
4e — Victor-Émile *Kopp.*

**Histoire et Géographie.**

PRIX UNIQUE. Charles-Jacques *Chevalier,* de Strasbourg.
1er ACCESSIT. Victor-Émile *Kopp.*
2e — Jean *Heideyer.*
3e — Auguste-Paul *Hochstuhl* (4e accessit).
4e — Joseph-Eugène *Walther,* de Strasbourg.
5e — Marie-Jules *Baumeister.*

**Calcul.**

1er PRIX.... Victor-Émile *Kopp.*
2e — Marie-Jules *Baumeister.*
1er ACCESSIT. Charles-Jacques *Chevalier.*
2e — Louis-Victor *Lacour,* de Marckolsheim.
3e — Louis *Zilliox* (4e accessit).
4e — { André-Lucien *Maurer.*
Marie-Édouard *Utard* (4e accessit).

**Application.**

PRIX UNIQUE. Marie-Léopold *Hartzer,* d'Ensisheim (Hte-Rhin).

---

## NEUVIÈME.

EXCELLENCE.

1er PRIX.... Marie-Félix *Maurer,* de Strasbourg.
2e — Jean-Joseph *Münck*, de Strasbourg.
ACCESSIT... { Louis-Adolphe *Bauer,* de Strasbourg.
Marie-Oscar *de Kesling,* de Bar-le-Duc (Meuse).

**Orthographe.**

PRIX UNIQUE. Marie-Félix *Maurer.*
1er ACCESSIT. Jean-Joseph *Münck.*
2e — Marie-Oscar *de Kesling.*
3e — Joseph *Légin*, de Strasbourg.

**Exercice grammatical.**

PRIX UNIQUE. Jean-Joseph *Münck.*
1er ACCESSIT. Marie-Félix *Maurer.*
2e — Marie-Oscar *de Kesling.*
3e — Louis-Adolphe *Bauer.*

### Analyse grammaticale.

PRIX UNIQUE. Marie-Félix *Maurer*.
1er ACCESSIT. Jean-Joseph *Münck*.
2e — Marie-Oscar *de Kesling* (4e accessit).
3e — Frédéric-Eugène *de Vérac*, de Dorlisheim.

### Langue allemande.

PRIX UNIQUE. Jean-Joseph *Münck*.
1er ACCESSIT. Louis-Adolphe *Bauer*.
2e — Marie-Félix *Maurer*.
3e — { Paul *Bauer*, de Strasbourg.
{ Joseph *Légin*.

### Histoire et Géographie.

PRIX UNIQUE. Jean-Joseph *Münck*.
1er ACCESSIT. Louis-Adolphe *Bauer* (4e accessit).
2e — Marie-Félix *Maurer*.
3e — Marie-Oscar *de Kesling*.

### Récitation.

PRIX UNIQUE. Marie-Félix *Maurer*.
1er ACCESSIT. Jean-Joseph *Münck*.
2e — Marie-Oscar *de Kesling*.
3e — Frédéric-Eugène *de Vérac*.

### Calcul.

PRIX UNIQUE. Marie-Félix *Maurer*.
1er ACCESSIT. Jean-Joseph *Münck*.
2e — Louis-Adolphe *Bauer*.
3e — Joseph *Légin*.

### Application.

PRIX UNIQUE. Marie-Oscar *de Kesling*.

---

## MUSIQUE VOCALE.

### Soprano.

PRIX..... { Albert *Zeller*.
{ Édouard *Trempert*.
1er ACCESSIT. Émile *Adam*.
2e — Joseph *Tiator*.
3e — Charles *Krœhly*, de Strasbourg.

### Alto.

Prix..... { Adolphe *Schürr*.
Joseph *Kayser*.
1er accessit. Charles *Kless*.
2e — Alphonse *Bausinger*.
3e — Alphonse *Heitz*, de Gerstheim.

### Ténor.

Prix ..... Émile *Richart*, de Waldolwisheim.
1er accessit. Antoine *Leibenguth*.
2e — Ludan *Hintz*, de Hipsheim.
3e — Athur-Alphonse-Jules *Hartz*.

### Basso.

Prix ..... Louis *Dieudonné*, de Ste-Marie-aux-Mines (Ht-Rhin).
1er accessit. Jean *Antoni*, de Saar-Union.
2e — Joseph *Roos*, de Neuviller.
3e — Ernest *Mathis*, de Herbitzheim.

---

## DESSIN.

### Tête.

Prix unique { Paul *Lachmann*.
Albert *Florence*.
1er accessit. Oscar *Florence*.
2e — François-Xavier *Schott*, de Fessenheim.
3e — Joseph *Schotter*, de Fessenheim.
4e — Georges *Martin*, de Dachstein.
5e — Eugène *Irr*, de Bernolsheim.

### Paysage.

Prix unique { Oscar *Florence*.
François-Xavier *Schott*.
1er accessit. Edmond *Wittmann*.
2e — Georges *Martin*.
3e — Michel *Striebel*, de Stützheim.
4e — Eugène *Irr*.
5e — Victor *Kopp*, de Molsheim.

**Dessin linéaire.**

PRIX UNIQUE. Oscar *Florence*.
1er ACCESSIT. Albert *Bœchlin*, de Strasbourg.
2e — Antoine *Schmittmeyer*.
3e — Joseph *Wentzinger*, de Turckheim (Ht-Rhin).
4e — Joseph *Schmittmeyer*, de Strasbourg.

---

## ÉCRITURE.

PRIX UNIQUE. Albert *Bœchlin*.
ACCESSIT ... Paul *Sorg*, de Hochfelden.

*Vu et approuvé par le Supérieur du Petit-Séminaire,*

P. MURY,

*Chan. hon.*

---

La rentrée des classes est fixée au 10 octobre.

Des cours seront ouverts pour les externes des classes de grammaire, à partir du 1er septembre.

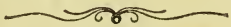

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.

## ORDINATION.

Le 24 juillet passé, Mgr l'Évêque a conféré le sacrement de l'Ordre à trente et un diacres, dont voici les noms : MM. Delsor, Nicolas, de Strasbourg; Grollemond, Albin, de Guémar; Lotz, Ernest, de Niedernai; Arnold, Auguste, de Dambach; Braun, Aloïse, de Drusenheim; Burger, Paul, de Soufflenheim; Burgunder, Sylvestre, de Mollau; Ehrhardt, Achille, de Schœnau; Freund, Jules, de Saint-Louis; Frey, Étienne, de Bischofsheim; Gall, Aloïse, de Dambach; Heiligenstein, Florent, de Bernhardswiller; Jacob, Laurent, d'Ergersheim; Kieffer, Louis, de Limersheim; Kleitz, Jacques, de Friedolsheim; Lamielle, Charles-Émile, de Mulhouse; Lienhard, Albert, de Strasbourg; Lotz, Antoine, de Strasbourg; Mack, Georges, de Scheibenhard; Mosser, Florent, d'Obernai; Pfister, François-Xavier, de Bernhardswiller; Plocq, Charles, de Seltz; Riehl, Alphonse, de Küttolsheim; Riehl, Michel, d'Uttenheim; Schenck, Philippe, de Schleithal; Schneider, Jean-Baptiste, de Bartenheim; Schnœbelen, Aloïse, de Falkwiller; Seyfried, Victor, de Flexbourg; Stocker, Joseph, de Bœrsch; Weber, François-Antoine, de Minversheim; Wehrlé, G.-Prosper, de Vogelstein.

## NOMINATIONS.

MM.

TAUFFENTHAL, curé d'OErmingen, curé cantonal à Weyer.
FROEHLICH, économe du Petit-Séminaire de Strasbourg, curé à Ottrott.
OBRIST, curé de Bendorf, curé à Mœrnach.
VUILLEMIN, vicaire de Ferrette, curé à Bendorf.
GRESSOT, vicaire d'Orbey, curé à Froidefontaine.
PY, vicaire de Liepvre, curé à Brebotte.
WOLFF, vicaire de Benfeld, vicaire administrateur à Altorf.
FREY, vicaire de Brunstatt, vicaire à Neufbrisach.
WALTER (Louis), vicaire de Marlenheim, vicaire à Saint-Jean (Strasbourg).
HERTZOG, vicaire de Saint-Amarin, vicaire à Colmar.
BOOG, prêtre nouvellement ordonné, vicaire à Bergheim.
GAPP (Alphonse) — vicaire à Saverne.
GROLLEMOND — — vicaire à Saint-Étienne, à Mulhouse.
LOTZ — — vicaire à la Cathédrale.
MOSSER — — vicaire à Saint-Hippolyte.
WALTER (Joseph) — vicaire à Ferrette.

## DÉCÈS.

MAURER, curé de Wittenheim, âgé de 67 ans.

[1] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* PANT. MURY.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# PREMIÈRE CONSTITUTION DOGMATIQUE

## SUR L'ÉGLISE DU CHRIST.

---

## PIE, ÉVÊQUE,

### SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

#### SACRO APPROBANTE CONCILIO

#### AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

---

Le Pasteur éternel et l'évêque de nos âmes, afin de rendre perpétuelle l'œuvre salutaire de sa rédemption, résolut d'édifier la sainte Église en laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles sont unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il fût glorifié, il pria son Père, non-seulement pour les Apôtres, mais aussi pour ceux qui par leur parole devaient croire en lui, afin que tous fussent un comme le Fils lui-même et le Père sont un.[1] De même donc qu'il a envoyé les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des pasteurs et des docteurs dans son Église jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût mis à l'abri des divisions, pour que la multitude de tous les croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par les prêtres unis entre eux, plaçant le bienheureux Pierre au-dessus des autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'édifice sublime de l'Église qui doit être porté jusqu'au ciel[2]. Et comme les portes de l'enfer s'élèvent de toutes parts, avec une haine chaque jour croissante, contre le fondement divinement établi de l'Église, afin de la renverser,

[1] S. Jean XVII, 1, 20 et suiv.

[2] S. Léon-le-Grand, serm. IV (al. III), chap. 2 : Au jour de sa naissance.

si c'était possible, Nous jugeons, avec l'approbation du saint Concile, qu'il est nécessaire, pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du troupeau catholique, de proposer pour être crue et tenue par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Église universelle, la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, dans laquelle consiste la force et la solidité de toute l'Église, et de proscrire et de condamner les erreurs qui lui sont contraires, erreurs si préjudiciables au troupeau du Seigneur.

## CHAPITRE I.

### De l'institution de la primauté apostolique dans la personne du bienheureux Pierre.

Nous enseignons donc et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Évangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Église de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par notre Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, au seul Simon à qui il avait dit : «Tu seras appelé Céphas[1]», après que celui-ci eut fait cette confession : «Tu es le Christ, fils du Dieu vivant», que le Seigneur adressa ces paroles : «Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père, qui est aux cieux; et moi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera aussi délié dans le ciel[2].» C'est aussi au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de Pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : «Pais mes agneaux, pais mes brebis[3].» A cette doctrine si manifeste des saintes Écritures, telle qu'elle a toujours été comprise par l'Église catholique, sont ouvertement contraires les opinions de ceux qui, renversant la forme de gouvernement établie dans son Église par le Christ notre Seigneur, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primauté de juridiction au-dessus des autres Apôtres, soit séparés, soit tous réunis; ou qui affirment que cette même primauté n'a pas été immédiatement ou directement conférée au bienheureux Pierre, mais à l'Église, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Église.

[1] S. Jean I, 42.
[2] S. Matth. XVI, 16-19.
[3] S. Jean XXI, 15-17.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ notre Seigneur le prince des Apôtres et le chef visible de toute l'Église militante; ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ notre Seigneur qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème. [1]

## CHAPITRE II.

### De la perpétuité de la primauté de Pierre dans les Pontifes romains.

Il est nécessaire que ce que le prince des Pasteurs et le Pasteur suprême des brebis, notre Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre pour le salut perpétuel et le bien permanent de l'Église, subsiste constamment par lui aussi dans l'Église, qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles que, jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Église catholique, qui a reçu de notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du Saint-Siége romain, établi par lui et consacré par son sang [2]. C'est pourquoi chacun des successeurs de Pierre dans cette Chaire possède, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Église universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre gardant toujours la solidité de la pierre qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Église [3]. Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Église, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, fût en union avec l'Église romaine, afin que, unis, comme les membres à leur Chef, en ce Siége d'où émanent sur tous les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps [4].

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de Jésus-Christ ou de droit divin que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels

[1] Si quis igitur dixerit, beatum Petrum Apostolum a Christo Domino constitutum non esse Apostolorum omnium principem et totius Ecclesiæ militantis visibile caput; vel eumdem honoris tantum, non autem veræ propriæque jurisdictionis primatum ab eodem Domino nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse; anathema sit.

[2] Concile d'Ephèse, act. III. — Saint Pierre Chrysologue, ép. au prêtre Eutychès.

[3] S. Léon-le-Grand, serm. III (al. II), c. 3.

[4] S. Irénée. — Concile d'Aquilée. — Pie VI, Bref *Super soliditate.*

dans la primauté sur toute l'Église; ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté, qu'il soit anathème[1].

## CHAPITRE III.

### De la nature et du caractère de la primauté du Pontife romain.

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des saintes Écritures et fermement attachés aux décrets formels et certains, tant de nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des Conciles généraux, nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain a la primauté sur le monde entier, que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui a été confié par notre Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et les saints canons.

Nous enseignons donc et nous déclarons que l'Église romaine, par l'institution divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Églises et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat; que les Pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur rang, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers, de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Église du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir du Souverain-Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres[2], paissent et régissent, comme de vrais Pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde,

[1] Si quis ergo dixerit, non esse ex ipsius Christi Domini institutione seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores, aut Romanum Pontificem non esse beati Petri in eodem primatu successorem; anathema sit.

[2] Concile de Trente.

ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire-le-Grand : «Mon honneur est l'honneur de l'Église universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé[1].»

De ce pouvoir suprême du Pontife romain de gouverner l'Église universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Église, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef suprême avec les Pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siége apostolique ou en vertu de son autorité, n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est préposé à l'Église universelle, nous enseignons de même et nous déclarons, qu'il est le juge suprême des fidèles[2] et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique[3] : qu'au contraire, le jugement du Siége apostolique, au-dessus duquel il n'y a point d'autorité, ne peut être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement[4]. Ceux-là donc dévient du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des Souverains-Pontifes au Concile œcuménique comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers; ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême; ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux; qu'il soit anathème[5].

[1] S. Grégoire, ép. XXX.

[2] Pie VI, Bref *Super soliditate.*

[3] Second Concile œcuménique de Lyon.

[4] Lettre de Nicolas Ier à l'empereur Michel.

[5] Si quis itaque dixerit, Romanum Pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam, non solum in rebus quæ ad fidem et mores, sed etiam quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam

## CHAPITRE IV.

### Du Magistère infaillible du Souverain-Pontife.

Ce Saint-Siége a toujours tenu, l'usage permanent de l'Église prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que le Pontife romain possède sur l'Église universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Pères du quatrième Concite de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi : «Le salut est avant tout de garder la règle de la vraie foi. Et puisque la parole de notre Seigneur Jésus-Christ disant : Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Église[1], ne peut être vaine, elle a été vérifiée par les faits ; car, dans le Siége apostolique, la religion a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unique communion que prêche le Siége apostolique, en qui se trouve l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne [2].» Avec l'approbation du deuxième Concile de Lyon, les Grecs ont professé : «Que la sainte Église romaine a la souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Église catholique universelle, principauté qu'elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçue, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même dans la persoune du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement.» Enfin, le Concile de Florence a défini : «Que le Pontife romain est le vrai Vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, et le père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis, par notre Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle [3].»

plenitudinem hujus supremæ potestatis; aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam sive in omnes et singulas Ecclesias, sive in omnes et singulos pastores et fideles; anathema sit.

[1] S. Matth. XXI, 18.

[2] De la formule du Pape saint Hormisdas, telle qu'elle a été proposée par Adrien II et souscrite par les Pères du huitième Concile œcuménique, quatrième de Constantinople.

[3] S. Jean XVI, 15-17.

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont toujours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les évêques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en synodes, suivant la longue coutume des églises [1] et la forme de l'antique règle [2], ont toujours eu soin de signaler à ce Siége apostolique les dangers qui se présentaient surtout dans les choses de foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance [3]. De leur côté, les Pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des Conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Église dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux saintes Écritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardassent saintement et exposassent fidèlement les révélations transmises par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siége de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur, notre Sauveur, faite au prince de ses disciples : «J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères [4].»

Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Église fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

[1] S. Cyrille d'Alexandrie au Pape saint Célestin.

[2] S. Innocent Ier aux Conciles de Carthage et de Milève.

[3] S. Bernard, ép. 190.

[4] S. Agathon, ép. à l'empereur, approuvée par le sixième Concile œcuménique.

C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, avec l'approbation du saint Concile, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème[1].

[1] Itaque Nos traditioni a fidei Christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei Salvatoris nostri gloriam, religionis Catholicæ exaltationem et Christianorum populorum salutem, sacro approbante Concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificum, cum ex Cathedra loquitur, id est, cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua Apostolica auctoritate Doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse.

Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit; anathema sit.

# CHRONIQUE RELIGIEUSE

## DE L'ALLEMAGNE.[1]

---

### LES ADRESSES.

Quand, par les fulgurantes splendeurs de *Janus* et les pâles scintillements des satellites du grand astre, on crut avoir administré à la gent des catholiques pensants d'Allemagne une dose suffisante de lumière catholico-libérale, le moment sembla venu d'organiser une manifestation nationale, quelque chose comme un *Landsturm* intellectuel, contre les prétentions Moyen-Age de la curie romaine. C'était par les adresses qu'on espérait atteindre ce résultat. Il y eut donc d'abord les adresses de Coblentz, de Bonn et d'Andernach à l'évêque de Trèves et à l'archevêque de Cologne; puis vinrent à la rescousse les adresses de certains professeurs, de certaines universités au *viril* Dœllinger. Bien que différant quelque peu quant à la forme, toutes ces pièces poursuivaient au fond un but unique, et fidèles à la consigne reçue, surgissaient au moment précis où les metteurs en scène de la ténébreuse intrigue jugeaient leur apparition opportune.

L'adresse des laïques de Coblentz à Mgr Eberhard de Trèves est la première en date parmi ces étranges documents.

Un beau matin, c'était le 1er Juin 1869, les habitants de Coblentz furent, on ne peut plus, surpris d'apprendre par la *Gazette universelle d'Augsbourg*, l'organe bien connu des loges maçonniques, qu'au sein de leur religieuse cité un certain nombre de *bons* catholiques, de catholiques *éclairés*, signaient une adresse à l'évêque de Trèves, afin d'intimer au prélat le «*caveant consules*» libéral à l'approche et à propos du Concile. Quelques jours après, l'adresse

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. du 15 février et du 1er avril 1870.

parut sous forme de brochure et fut reproduite *in extenso* par la *Volkszeitung* de Cologne. L'évêque de Trèves fit, du reste, à cette insolente mise en demeure la seule réponse qu'elle méritât, c'est-à-dire qu'il n'y répondit point. A la suite de sa turbulente annonce la *Gazette universelle* avait exprimé le vœu ou pour mieux dire donné le mot d'ordre que voici : «Il était désirable que dans d'autres con-«trées de l'Allemagne il se rencontrât d'autres hommes religieux «assez éclairés pour faire des manifestations semblables ou même «plus *libérales;* car il s'agit, observait la vieille commère d'un ton «doctoral, des biens les plus sacrés de l'humanité.»

Cet appel trouva de l'écho. A Bonn, les professeurs catholiques de l'université, à de rares exceptions près, des membres du *Landgericht* et de l'*Oberbergamt,* des avocats, des médecins, des professeurs du gymnase, en tout *trente-cinq*, se hâtèrent d'expédier à l'archevêque de Cologne, non pas, il est vrai, une adresse neuve et originale, mais à part d'insignifiantes modifications et un autre en tête, la même adresse qui avait été présentée à Mgr Eberhard, sans doute parce que ces messieurs la trouvaient en parfaite harmonie avec leurs sentiments *catholiques*. Vers le même temps la *Volkszeitung* rapportait que trente-sept bourgeois d'Andernach, parmi lesquels des conseillers municipaux, des membres du conseil de fabrique, des professeurs du gymnase, des marchands, des notaires, etc. avaient donné, par écrit, leur pleine adhésion à l'adresse de Coblentz.

Pendant que l'élucubration théologico-libérale de M. le professeur Stumpf de Coblentz circulait ainsi dans les cités rhénanes, à l'effet d'y quêter des signatures, il se produisit un fait d'une portée plus sérieuse. La rédaction du *Theologisches Literatur-Blatt,* organe de la faculté de théologie de l'université de Bonn, publia une brillante apologie de l'adresse et l'adopta comme la pleine expression des principes de la faculté, et partant, de son enseignement. Or, voici de quelle aimable façon les élèves de la faculté s'empressèrent à l'instant même de traduire les leçons de leurs doctes maîtres. Peu de jours après l'insertion de l'adresse dans le *Literatur-Blatt,* Mgr Melchers vint à Bonn pour y donner la confirmation. Un certain nombre d'étudiants catholiques proposèrent de faire une ovation au pasteur du diocèse; mais la majorité se déclara contre ce projet. Ces intéressants théologiens prétendaient que leurs principes diamétralement opposés aux sentiments trop connus de l'archevêque, ne leur

permettaient pas de lui rendre un pareil hommage. Les signataires de Coblentz avaient du moins protesté que, Dieu aidant, ils étaient résolus de vivre et de mourir dans l'obéissance due à leur évêque; les étudiants de Bonn, plus logiques ou plus francs, tiennent déjà un tout autre langage. «Les événements des derniers jours, disent-«ils, démontrent clairement que, parmi les jeunes aspirants au sa-«cerdoce, il se forme une puissance qui n'est nullement intentionnée «de supporter en silence les empiétements de certains zélateurs ul-«tramontains sur le domaine de la vie et de la science ecclésiastiques, «et qui ne se laissera pas intimider par d'enfantines insinuations et «des phrases emphatiques.»

Maintenant analysons un peu cette trop fameuse adresse qui, au dire du *Literatur-Blatt*, est le pur produit du zèle pour le bien de l'Église et de l'intelligence des besoins du temps.

L'adresse de Trèves part de la supposition que la célèbre correspondance française de la *Civiltà* dévoile le plan des Jésuites qui tiennent le chef suprême de l'Église sous leur toute-puissante influence : d'où, suivant l'auteur de la pièce, la nécessité pour le parti opposé de protester de toute la puissance de sa voix, à moins de voir le concile, sous l'étreinte d'irrésistibles pressions, dogmatiser l'infaillibilité du pape avec l'assomption de Marie et convertir en décrets conciliaires les thèses négatives du *Syllabus*.

Les signataires se sont efforcés de donner à leur protestation une forme mesurée et circonspecte. Pourtant il est facile de saisir, sous les apparences d'une discussion étudiée et froide des questions contemporaines, un penchant vers des réformes qui atteindraient les institutions de l'Église jusque dans leurs fondements et une vive résistance contre les tendances et les doctrines qui sont celles de l'épiscopat et de la majorité des catholiques.

Les préoccupations de l'adresse se portent surtout sur les rapports entre le clergé et les laïques. La tendance qui domine tout le document, c'est l'affaiblissement du principe d'autorité, la destruction de la hiérarchie, la prédominance de l'élément laïque dans l'Église.

Quelque soin que les auteurs de l'adresse aient mis à atténuer ces tendances, en les couvrant du voile d'une soumission respectueuse, l'esprit d'indépendance et d'innovation perce partout; il prend même quelquefois des accents de révolte et s'exhale en expressions qui étonnent profondément. Comment, par exemple, caractériser l'avertissement par lequel l'adresse se termine : « Un concile œcuménique

a aussi précédé la regrettable séparation du seizième siècle.» Ces enfants soumis du Saint-Siége ne reculeraient donc pas devant le schisme!

Les auteurs de l'adresse ne veulent à aucun prix de la doctrine catholique telle que son interprète autorisé, avec l'immense majorité de l'épiscopat, la comprend, l'enseigne et la pratique; et, afin de créer à leur propre doctrine une place dans l'Église, ils ne trouvent rien de mieux que de demander un changement radical dans son organisation.

Cette réforme, ils voudraient l'accomplir par le rétablissement et l'extension des synodes provinciaux, par le maintien de cette éducation mixte que le clergé reçoit dans les universités, qui échappent complétement à l'action de l'épiscopat, et où les jeunes théologiens se trouvent en contact avec des maîtres et des condisciples protestants. L'adresse exprime le vœu de voir, aussitôt que les circonstances le permettront, rétablir l'élection des évêques par le peuple. Elle indique dans quel sens il faudrait unir le clergé aux laïcs, dans la vie sociale, en donnant à ces derniers une influence directe, non pas seulement sur les œuvres de charité, mais sur les actes d'administration des paroisses. Elle revendique même, pour l'élément laïc, une certaine participation aux affaires générales de l'Église. Enfin elle émet le désir que l'on restreigne autant que possible l'action de la Congrégation romaine de l'*Index*, pour laisser à la science une liberté si large dans le domaine religieux que nous l'appellerions volontiers de la licence.

Tel est, dans ses traits principaux, ce déplorable document auquel l'adhésion de l'illustre comte de Montalembert a donné, jusqu'en France, une si triste célébrité.

Contrairement à l'attente du parti et aux espérances des signataires, l'adresse reçut un bien froid accueil et n'obtint que de fort maigres résultats : quarante-sept signatures à Coblence, trente-cinq à Bonn, trente-sept à Andernach; ce fut tout et ce ne fut pas grand'-chose, comme on voit. Il est vrai que ça et là on essaya encore de faire quelque bruit : à Pfortzheim se constitua une société dont le but était de combattre les tendances ultramontaines; à Constance se forma également un noyau de résistance; à Munich, plusieurs catholiques (?) déclarèrent que l'infaillibilité étant un dogme nouveau, si ce dogme était voté par le Concile, ils ne voulaient plus appartenir à cette *nouvelle confession;* enfin les catholiques libéraux de Paderborn

eurent la noble idée d'intimider leur évêque par une adresse anti-infaillibiliste mort-née. Vaines tentatives, qui vinrent échouer contre le bon sens des populations plus éclairées et plus pensantes qu'on ne l'aurait voulu !

Nous passons au second acte de la comédie.

Au mois d'octobre dernier, parut à Munich une brochure anonyme intitulée : « *Considérations proposées aux évêques du Concile sur la question de l'infaillibilité papale;* » elle fut généralement attribuée à Dœllinger, qui ne réclama point. Publiée à la fois en allemand, en français et en italien, cette pièce fut envoyée à tous les évêques, aux frais du gouvernement bavarois. Nos lecteurs connaissent le *Janus;* les *Considérations* en reproduisent toutes les assertions, en les dépouillant toutefois de cet appareil de science imaginaire, si admirablement calculé pour piper les sots. La première phrase, que nous citons, suffira à en caractériser l'esprit.

« La doctrine de l'infaillibilité papale, pour qui l'envisage au point « de vue catholique, est déjà jugée ; elle porte au front la flétrissure « de l'illégitimité et ne peut jamais être élevée à la dignité d'un « dogme, par la raison qu'elle n'a pas existé pendant plusieurs « siècles, ou du moins n'était pas professée par toute l'Église, et « aussi parce que cette doctrine n'est pas renfermée implicitement et « comme conséquence nécessaire dans d'autres articles de foi. »

Le 21 janvier dernier, la *Gazette universelle d'Augsbourg* publia, cette fois sous la signature du Dr Dœllinger, « *Quelques mots sur l'adresse concernant l'infaillibilité* (le Postulatum des évêques pour demander l'introduction de la question de l'infaillibilité). » Dans cette nouvelle brochure, qui est une condensation des *Considérations,* Dœllinger cherche à établir ces cinq points :

1° L'adresse des évêques limite l'infaillibilité du Pape aux déclarations et décrets que le Pape adresse à la totalité des fidèles et par conséquent pour l'instruction de toute l'Église. La doctrine de l'infaillibilité a pour auteur le professeur de Louvain, Jean Hessels, qui l'a émise pour la première fois en 1562, et à qui Bellarmin l'a prise.

2° Il est faux que, d'après la tradition universelle et constante de l'Église, les jugements dogmatiques des Papes soient irrévocables. Nous avons le contraire sous les yeux. L'Église a toujours examiné les écrits dogmatiques des Papes, avant de les approuver ou de les condamner; exemples : Vigile, Honorius.

3° Il n'est pas vrai qu'au deuxième Concile de Lyon, en 1274, il

ait été admis, du consentement des Grecs et des Latins, un seul symbole dans lequel on déclarait que «les disputes sur la foi doivent être résolues par le jugement du Pape.»

4° Le décret du Synode de Florence est tronqué dans l'Adresse des évêques en faveur de la thèse infaillibiliste, et il serait temps de réintégrer le texte véritable; mais alors le décret ne servirait plus de rien aux infaillibilistes.

5° D'ailleurs le Concile de Florence ne peut être considéré comme œcuménique.

Suivant les prévisions du programme, l'apparition de ces brochures, qu'on appelait avec une ridicule emphase «un acte viril,» devait déterminer une nouvelle explosion d'adresses et d'adhésions et ranimer l'agitation qui avait, une première fois, si misérablement raté. Voyons donc ce que produisit à cet égard l'acte *viril* du grand Docteur.

La municipalité de Munich voulut être la première à témoigner son admiration à Dœllinger pour sa *virile* attitude vis-à-vis du Concile, en lui conférant à l'unanimité la bourgeoisie honoraire. Pour apprécier cette distinction à sa juste valeur, il n'est pas inutile de savoir que, depuis les dernières élections, le *Magistrat* de Munich se compose exclusivement d'adversaires déclarés du catholicisme : protestants, juifs, franc-maçons et catholiques parfaitement dignes de leurs collègues. Bel honneur, en vérité, pour un prêtre catholique, de recevoir, de la part de pareils hommes et pour de pareils services, un semblable hommage! M. le Prévôt comprit si bien ce que cet *honneur* qu'on lui faisait avait de compromettant pour sa réputation, qu'il n'osa l'accepter : ce fut là le véritable motif de son refus.

La bruyante initiative du Magistrat de Munich fut très-désagréable aux savants universitaires, dont le tour de combat était arrivé. Si *éclairés* et si *pensants* qu'ils fussent, ils ne pouvaient néanmoins se dissimuler combien il était humiliant pour eux d'être traînés à la remorque par des hommes aussi notoirement hostiles à leur foi. Mais que faire? Stimulé par les encouragements qu'on lui avait prodigués et comptant sur l'assistance qui lui avait été promise, le chef avait franchi le Rubicon; bon gré mal gré, les vassaux durent suivre et emboîter le pas des progressistes de Munich.

L'université de Breslau ouvrit le défilé par une adresse «*au viril,*» portant onze signatures, dont six d'ecclésiastiques. Elle fut suivie de près par les universités de Bonn (vingt-six signatures, cinq prêtres),

de Prague (treize signatures, cinq ecclésiastiques), de Münster (treize signatures, trois prêtres), de Braunsberg (vingt-cinq signatures, quelques ecclésiastiques); l'adresse de Cologne, signée par cent trente notables qui avaient reçu une éducation plus ou moins universitaire, vint clore la série de ces manifestations, glorifiant à l'envi «l'acte viril» comme «l'expression de la science allemande, comme la sentence compétente et irréfutable du plus savant et du plus méritant théologien de l'Allemagne.» Il va sans dire que chacune de ces pièces était saluée par la *Gazette universelle* de solennelles fanfares, prônée comme un irrécusable témoignage de la science et de la virilité allemandes et classée par elle, avec les «*Lettres romaines*» et les documents volés à Rome, au nombre des précieux matériaux d'une future histoire du Concile.

Le lecteur sera peut-être désireux de savoir ce que valent au juste et surtout ce que pèsent tous ces «témoignages de la science et de la virilité allemandes»: essayons de le satisfaire.

En ce qui regarde la quantité des adhésions obtenues, la campagne, on le voit assez, n'a pas été brillante; quant à la qualité des signataires, le succès n'a pas été beaucoup plus remarquable. En fait de théologiens connus, nous rencontrons parmi les signataires des adresses Dieringer, Reusch, Langen, Bisping, Vosen, Schulte, savants recommandables à coup sûr et que nous regrettons sincèrement de voir embarqués dans cette galère; mais nous y trouvons aussi Achterfeld, Hilgar, Braun, Elvenich, Baltzer, Knoodt, Reinkens, dernières épaves de l'Hermésianisme et du Güntherisme.

Voilà pour les théologiens; car, anomalie que l'on aura de la peine à comprendre, la majorité des signataires de ces adresses se compose de laïques. Ce sont des professeurs de zoologie et de langues modernes, de chimie et de littérature allemande, de minéralogie et d'histoire profane, de botanique et de droit, etc.: curieux aréopage, l'on en conviendra, pour décider une question de pure théologie, comme l'est, sans conteste, celle de l'infaillibilité!

De tels agissements devaient nécessairement provoquer des protestations et des répliques. En effet, dès le 8 février, Mgr l'Évêque de Mayence, ancien disciple de Dœllinger, écrivit de Rome une lettre dans laquelle il se sépare de lui de la façon la plus éclatante: «Je ne suis d'accord, dit le prélat en terminant, qu'avec le Dœl-«linger dont les leçons remplissaient autrefois ses disciples d'amour «et d'enthousiasme pour l'Église et le Siége apostolique; je n'ai rien

« de commun avec le Dœllinger que les ennemis de l'Église et du « Siége apostolique comblent aujourd'hui de louanges. » A son tour, Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, informa son clergé qu'il ne pouvait approuver les objections dogmatiques que Dœllinger avait fait paraître dans la *Gazette d'Augsbourg,* ni quant à leur contenu, ni quant à leur forme, ni quant à leur mode de publication, et, de plus, défendit à Michelis, un des agitateurs de Braunsberg, d'écrire quoi que ce soit sur le Concile, sous peine d'excommunication. Mgr Melchers, archevêque de Cologne, déclara, dans un rescrit du 9 février, que les manifestations en faveur du Dr Dœllinger n'étaient pas conformes aux vœux et aux désirs des évêques allemands réunis à Rome. Mgr Scheer, archevêque de Munich, déplora amèrement des démonstrations qui contribuaient à accroître l'irritation déjà existante et à troubler les consciences. Mgr Martin, évêque de Paderborn, ne s'expliqua pas avec moins de vigueur au sujet de l'agitation produite par les écrits de Dœllinger et de ses acolytes, et Mgr Senestrey, évêque de Ratisbonne, par une ordonnance adressée à son vicaire général, interdit aux étudiants en théologie appartenant à son diocèse la fréquentation des cours du Dr Dœllinger, « sa conscience ne lui permettant pas d'exposer leur foi à une influence aussi pernicieuse. »

Cette énergique intervention de l'épiscopat coupa court au mouvement; depuis lors aucune nouvelle adresse n'osa plus se produire, et cette agitation factice, si péniblement provoquée, se calma tout d'un coup, faute d'aliments.

Nous terminons par une réflexion empruntée à un article du *Concile œcuménique,* de Pustet : « Si la *Déclaration* de Dœllinger, y est-il dit, et le tonnerre d'applaudissements dont elle a été saluée par un certain nombre de savants, représente en réalité la science allemande, il n'y a plus qu'à rougir d'être allemand, et si cette *Déclaration* est ce que l'on peut opposer de plus fort à la doctrine de l'infaillibilité pontificale, il faut vraiment que cette doctrine soit inattaquable, puisqu'il a fallu, pour la battre en brèche, inventer tant d'odieuses calomnies et faire jouer tant de misérables intrigues. »

F. Bockenmeyer,

*curé de Bootzheim.*

# PLUTARQUE

## A-T-IL CONNU LE CHRISTIANISME?[1]

---

Parmi les auteurs anciens il en est peu qui soient devenus aussi populaires en France que Plutarque. Dès que le célèbre Amyot eut traduit les Vies parallèles, il y eut un enthousiasme général pour cet ouvrage : les princesses royales s'en entretenaient dans leurs conversations; Henri IV était transporté de joie en apprenant que sa femme, Marie de Médicis, le lisait, et le judicieux Montaigne s'écriait que le livre de Plutarque était son bréviaire. Sans doute cet enthousiasme est un peu tombé depuis l'époque de la Renaissance; cependant Plutarque continue à jouir de son ancienne popularité, et l'on trouverait peu d'hommes cultivés qui n'aient pas traduit quelques pages de cet écrivain ou lu quelques-unes de ses Vies. C'est que Plutarque, malgré ses négligences de style, malgré ses longues phrases hérissées d'incidentes, raconte avec un charme inimitable, sait grouper les figures et les détails de manière à frapper l'imagination, possède un véritable art de peindre les faits qu'il rapporte. Comme écrivain, Plutarque mérite les éloges qu'on lui a décernés de tout temps, et nous-même, depuis plusieurs années que nous faisons traduire cet auteur à nos élèves, nous avons toujours cherché à leur inspirer du goût et de l'estime pour cet historien. Mais tout en admirant Plutarque, nous nous sommes souvent demandé quel rôle a joué ce philosophe dans la grande lutte entre le christianisme et le paganisme, si ce païen a connu la religion chrétienne. Cette question se présente naturellement à l'esprit de quiconque a lu ses œuvres morales et en particulier ses traités théologiques, surtout si l'on songe que Plutarque a vécu à la fin du premier et au commencement du deuxième siècle. C'est à cette question que nous nous proposons de répondre.

[1] Cet article est un remaniement du discours qui devait être prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire.

A l'époque où vivait Plutarque, les apôtres avaient évangélisé les principaux centres de la civilisation grecque et latine; et ces semences, ayant germé, avaient produit cet arbre gigantesque dont les rameaux s'étendaient jusqu'aux provinces les plus reculées de l'Empire. En présence de la lumière répandue par l'Évangile, le prince des ténèbres voyait son royaume s'écrouler : les oracles, après avoir disposé pendant des siècles des destinées du monde, se taisaient[1]; les idoles étaient sans adorateurs[2], les autels sans sacrifice.

Afin de soutenir le polythéisme ébranlé, les empereurs consultaient publiquement les prêtresses inspirées[3], ou inauguraient avec une pompe extraordinaire les nouveaux temples qu'ils venaient de construire.[4] Les philosophes, de leur côté, travaillaient à la restauration du culte national : les uns, tels que Apollonius de Tyane[5] et Dion Chrysostome[6], se faisaient missionnaires, parcouraient les pays les plus divers et les plus éloignés, prêchant partout un polythéisme mitigé, cherchant à éclipser les miracles des apôtres par des prodiges empruntés à la magie; les autres, tels que Épictète et Maxime de Tyr, tout en restant dans les villes qu'ils habitaient, tâchaient de répandre autour d'eux une doctrine plus pure et plus conforme aux besoins des intelligences et des cœurs.

De ce nombre était Plutarque : dans la crise terrible par laquelle passait le paganisme, il en fut un des représentants les plus notables, puisqu'il exerçait les fonctions de grand-prêtre dans le temple d'Apollon; il en fut aussi un des défenseurs les plus célèbres. Mais s'il défendit le polythéisme aussi bien qu'on pouvait le faire, c'est qu'il connaissait la religion chrétienne. C'est là un sentiment que partagent bien peu d'historiens ; car depuis que Wyttenbach, le plus savant éditeur des œuvres de Plutarque, a déclaré catégoriquement que le philosophe de Chéronée n'a eu aucune connaissance de la doctrine de l'Évangile[7], son opinion a presque partout prévalu. Comme le contraire nous paraît être la vérité, nous tâcherons d'éta-

[1] PLUTARQUE, *De la cessation des oracles.* — JUVÉNAL : *Quoniam Delphis oracula cessant.*

[2] *Lettre de Pline à Trajan.*

[3] CREVIER, *Histoire des empereurs romains*, l. XVIII, § 3.

[4] TACITE, *Histoires*, IV, 53.

[5] CREVIER, *Histoire des empereurs romains*, l. XVII, § 4.

[6] *Ibid.*, § 5.

[7] *Præf. in opera moralia Plutarchi.*

blir contre cet helléniste distingué que Plutarque a dû connaître le christianisme, l'Écriture sainte, surtout les lettres apostoliques. Les preuves en faveur de notre assertion, nous les trouverons dans la manière dont Plutarque défend le polythéisme; dans le séjour qu'il fait à Athènes, en Égypte, à Rome, à Chéronée; dans l'esprit général de sa doctrine, enfin dans la ressemblance qui existe entre certains passages de ses traités théologiques et les textes analogues tirés de nos livres divins.

Il est curieux de voir dans Plutarque le grand-prêtre aux prises avec le philosophe. Pour juger de cette lutte, nous n'avons qu'à examiner les ouvrages religieux qu'il a composés en quelque sorte à l'ombre du sanctuaire. Nous y trouvons les idées les plus justes et les plus sublimes à côté des explications les plus ineptes et les plus futiles des sacrifices et des cérémonies du culte polythéiste.[1] C'est que Plutarque, quoique païen jusqu'au fond de l'âme, raisonne et discute. Il cherche à répondre aux attaques des stoïciens et des épicuriens qui se moquaient de la pluralité des dieux et des pratiques de l'idolâtrie; et il se voit obligé de faire de larges concessions.[2] Sur l'essence et la nature de la divinité, il adopte l'enseignement de Platon, ou plutôt celui de la Théodicée chrétienne; il affirme l'unité de Dieu[3], et donnant suite à cette idée, il traite de fables honteuses les traditions de la mythologie[4]; il blâme ceux qui attribuent aux dieux des actions impies et barbares. Il semble même condamner le culte des idoles; il plaint le superstitieux de ce qu'il croit les dieux semblables aux hommes, de ce qu'il adore leurs images.[5] Mais après avoir accordé à la raison ce qu'elle réclamait à si juste titre, il n'ose aller jusqu'au bout, il voudrait même reprendre ce qu'il a concédé; il se demande ce que va devenir le monde sans la pratique de l'idolâtrie[6]; car avant tout il tient à conserver le polythéisme[7]. Comme un pilote qui, perdant la tête à la vue d'une tem-

[1] *De la cessation des oracles — De l'Inscription du temple de Delphes — Isis et Osiris.*

[2] Comte DE CHAMPAGNY, *Vie des Antonins*, l. II, ch. IX.

[3] *De l'Inscription du temple de Delphes*, 17 à 20.

[4] *Isis et Osiris*, 23, 24.

[5] *De la superstition*, 6.

[6] *Contre Colotès*, 22, 23.

[7] *Dialogue sur l'amour*, 13, 14.

pête violente, fait jeter à la mer tout ce qui lui semble gêner la marche du vaisseau, enlève même les fardeaux qui maintenaient le bâtiment en équilibre sur les flots de l'Océan; ainsi Plutarque, frappé de vertige en voyant le paganisme exposé à faire naufrage, en ôte les croyances qui paraissaient le surcharger, mais arrache en même temps le lest qui seul pouvait encore le conserver quelque temps.

Toutefois, quand la raison lui revient, il voit bientôt que son embarcation va devenir la proie des vagues, s'il ne remplace ce qu'il lui a enlevé; et il est tout heureux de trouver un moyen qui semble sauver à jamais la religion païenne.

Ce moyen, c'est la doctrine des génies : il la propose comme une réponse à toutes les objections, comme un remède à tous les maux. Cette doctrine était déjà vaguement connue, mais Plutarque l'a réduite en un système théologique que soutiendra Marc-Aurèle, qu'adoptera Apulée et que défendra jusqu'à la fin l'école néo-platonicienne. La voici en deux mots[1] : il y a entre Dieu et les hommes des êtres intermédiaires composés de corps et d'âme. Ils sont les serviteurs et les interprètes de Dieu. Doués de passions, les génies sont bons ou mauvais. Les bons veulent être honorés par des sacrifices innocents, des rites pieux; les mauvais, au contraire, réclament des fêtes inhumaines, des cris, des hurlements; les uns ont inspiré des traditions vertueuses, les autres des fables impures; les premiers rendent des oracles vrais et utiles, les derniers donnent des réponses mensongères et nuisibles. Les uns et les autres abandonnent les oracles à leur mort ou même pendant leur vie.

Cette doctrine semblait tout concilier : la divinité restait pure de toute atteinte : toutes les fautes, toutes les faiblesses des dieux étaient imputées aux mauvais démons, toutes les cérémonies inconvenantes mises sur le compte des esprits malfaisants; les défaillances et les vicissitudes des oracles s'expliquaient par l'intervention variable des génies. Plutarque s'applaudit de pouvoir ainsi justifier aux yeux de la raison toutes les pratiques du culte national; c'est avec une nouvelle confiance qu'il maintient sur le trépied de Delphes la prêtresse inspirée et qu'il entonne les hymnes sacrées en l'honneur d'Apollon.

Mais d'où lui venait cette doctrine des génies telle qu'il l'expose

[1] *De la cessation des oracles*, 10 à 18 — *Isis et Osiris*, 25 à 27.

dans ses traités théologiques? Ne semble-t-elle pas être un écho infidèle du dogme chrétien sur les bons et les mauvais anges? Nous inclinons à le croire. Car si Platon[1] et d'autres philosophes avaient déjà parlé des génies, ils ne leur attribuaient point ces fonctions différentes, qui nous rappellent si bien celles des bons et des mauvais anges. Nous pensons même qu'en faisant des concessions à la philosophie, Plutarque a cédé devant les exigences d'une civilisation plus avancée introduite peu à peu par la religion du Christ, et que par conséquent chez lui la lutte entre le grand-prêtre et le philosophe n'est autre chose que la lutte entre le païen et le chrétien. Cette explication, qui pourra sembler un peu hasardée, acquerra plus de vraisemblance, si nous accompagnons Plutarque dans les différentes villes où il s'est arrêté.

Pendant sa jeunesse, Plutarque va étudier la philosophie à Athènes[2] : il y passe plusieurs années, s'appliquant à l'étude de la sagesse sous Ammonius, un des maîtres les plus illustres de cette époque. Peut-on croire que ce jeune homme, avide de s'instruire, toujours en quête de nouvelles connaissances, comme semble le prouver sa vaste érudition, n'ait rien appris d'un certain Paul qui, dix ans auparavant, était venu annoncer aux Athéniens le Dieu qu'ils adoraient sans le connaître et qui, prêchant à l'aréopage, avait converti un des membres les plus distingués de ce sénat respectable[3]?

D'Athènes Plutarque se rend à Alexandrie, en Égypte. Nous ne savons pas combien de temps il demeura dans cette ville, qui renfermait alors l'école la plus fameuse de la philosophie spiritualiste et qui était le rendez-vous de tous les hommes lettrés; mais nous devons supposer qu'il y entendit exposer l'enseignement de Philon[4], ce juif savant qui cherchait à plier la sainte Bible à la doctrine de Platon; qu'il eut connaissance de la version des Septante, si répandue en ce temps-là; et nous devons le supposer d'autant plus volontiers, que Plutarque n'ignorait nullement les pratiques du judaïsme grec, comme il le fait voir dans son *Traité de la superstition*.

Si maintenant nous le suivons à Rome, où il arrive vraisem-

[1] Saint Augustin, *De la cité de Dieu*, VIII.

[2] *Du flatteur et de l'ami*, 31.

[3] Plutarque a été à Athènes en 64 ou 66; saint Paul a prêché en cette ville en 52 ou 54 (*Actes des Apôtres*, XVII).

[4] *Encyclopédie de Wetzer et Welte.*

blablement au commencement du règne de Vespasien, nous le voyons occupé à donner des conférences publiques. Il a commencé à faire des lectures sur des sujets d'école[1], comme en faisaient les rhéteurs grecs de cette époque, mais son esprit sérieux entra bientôt dans une autre voie : il s'imposa la tâche d'éclaircir les vérités de la morale et de diriger les consciences. Son enseignement eut un grand succès; ses leçons étaient suivies par l'élite des citoyens romains[2], et probablement il comptait Trajan parmi ceux qui venaient l'entendre. Pour se rendre digne d'un pareil auditoire, Plutarque, déjà curieux de sa nature, se livrait à des études sérieuses, à des recherches multipliées, et, dans ses investigations, il a dû nécessairement venir en contact avec les idées nouvelles apportées par les Apôtres. Car, à Rome, le christianisme «n'était pas obscur et ignoré en ce temps-là, comme on se l'imagine quelquefois; ce n'était pas une société secrète : il vivait en plein jour, parlait en face de tout le monde[3];» on sait que saint Paul y prêcha librement l'Évangile pendant deux années entières[4], qu'il comparut deux fois devant Néron et qu'il gagna des prosélytes jusque dans le palais impérial.[5]

De Rome, Plutarque revint à Chéronée, sa ville natale, où il demeura jusqu'à la fin de sa vie. Comme on connaissait ses sentiments à l'égard de la religion païenne, il fut nommé grand-prêtre du temple d'Apollon à Delphes. L'exercice de ses fonctions sacerdotales le mettait en relation avec les hommes de tout rang et de toute condition, et ses immenses lectures le tenaient au courant de tout ce qui se passait dans le monde. Consulté sur les sujets les plus divers de la morale privée, il ne devait pas rester ignorant de la vie que menaient les chrétiens. D'ailleurs Chéronée était bien située pour lui donner des nouvelles de la religion du Christ; tout autour de cette ville, saint Paul avait prêché l'Évangile : en Macédoine, à Philippes, à Thessalonique, à Athènes, à Corinthe. Plutarque avait des amis dans cette dernière ville et s'y rendait souvent pour assister à des fêtes.[6] Mais c'est là que l'Apôtre des Gentils s'était arrêté un an et

[1] *Sur la fortune des Romains et sur la fortune d'Alexandre.*
[2] Ruauld, *Vita Plutarchi*, 13.
[3] Comte de Champagny, *Histoire des Césars*, vers la fin.
[4] *Actes des Apôtres*, XXVIII, 30.
[5] *Épître aux Phil.* IV, 22.
[6] Plutarque, *Propos de table*, VIII, 4.

demi et qu'il avait opéré de nombreuses conversions[1]; c'est là que le chef de la synagogue avait embrassé la foi chrétienne avec toute sa famille et que s'était formée une communauté considérable, comme l'attestent les deux épîtres de saint Paul aux Corinthiens. Or, est-il croyable que Plutarque, pendant les différents séjours qu'il fit dans cette ville, n'ait jamais entendu parler d'une secte religieuse qui, par l'innocence de ses mœurs, devait former un contraste frappant avec la corruption proverbiale de la cité de Vénus? Cela paraît d'autant plus difficile à admettre, que c'est précisément dans les lettres adressées aux Corinthiens que nous lisons quelques-uns de ces textes ressemblant à certains passages des œuvres de Plutarque.

Mais, si le séjour que fit le sage de Chéronée dans ces différentes villes, nous donne de fortes présomptions en faveur de la thèse que nous soutenons, ces probabilités approcheront de la certitude, si nous apprécions la doctrine de Plutarque et la manière dont elle est exprimée. Nous avons déjà dit un mot des idées si justes que le philosophe de Chéronée avait sur l'essence et la nature de la divinité. Si nous poussons maintenant plus loin l'examen de sa doctrine, nous verrons qu'il a parlé de la manière dont Dieu gouverne le monde comme en ont parlé plus tard les saints Pères; car son *Traité de la justice divine* est une admirable apologie de la providence de Dieu. Il argumente contre l'usure avec une telle force et une telle vérité que, deux siècles après, saint Basile, traitant le même sujet devant son peuple assemblé, ne fait que reproduire les arguments solides et les observations judicieuses du grand-prêtre d'Apollon. Il affirme l'immortalité de l'âme avec tant de conviction et d'insistance, qu'il semble faire de cette croyance le pivot autour duquel tourne toute sa doctrine.[2] Il appelle le ciel notre patrie[3], et fait consister la félicité céleste dans la vision spirituelle de la beauté incomparable.[4] Enfin il a sur la famille[5], sur les mœurs[6], sur le mariage[7] et même sur la chasteté[8], des

[1] *Actes des Apôtres*, XXVIII, 8.

[2] *Du bonheur dans la doctrine d'Épicure*, 23, 26, 28 — *De l'exil*, 17 — *Consol. à Apollonius*, 36 — *Des délais de la justice divine*, 17.

[3] *De l'exil*, 17. — [4] *Isis et Osiris*, 79.

[5] *De l'amour fraternel*, 14, 17 etc. *De l'amour des parents pour leurs enfants*, 2, 4.

[6] *Sur les moyens de connaître les progrès qu'on fait dans la vertu*, 4, 5 etc.

[7] *Préceptes de mariage*, passim.

[8] *Des délais de la justice divine*, les dernières pages; *Sur le mort de sa fille*, vers la fin.

notions presque entièrement pures. Or, comment expliquer que cet écrivain, qui en fin de compte n'est qu'un érudit et qui n'avait de loin pas le vaste génie de Platon ou le talent distingué de Cicéron, leur soit éminemment supérieur par sa doctrine? Car Platon, malgré ses hautes spéculations métaphysiques, est tombé pour la vie pratique dans des erreurs qui révoltent la pudeur et le plus simple bon sens; et Cicéron, avec toute sa science et ses instincts religieux, ne nous donne que des conjectures vagues et incohérentes sur la vie future et sur un grand nombre d'autres vérités. A quelle source Plutarque a-t-il puisé ces principes sûrs, cette morale irréprochable, que certes il n'aurait jamais trouvés par les seules forces de son esprit, si ce n'est à cette fontaine d'eau vive qu'a fait jaillir le christianisme? D'où lui viennent ces étincelles de lumière qui éclatent en quelque sorte au milieu des ténèbres de ses traités théologiques, si ce n'est de ce soleil nouveau qui venait de se lever sur le monde?

Ce sentiment nous paraîtra encore mieux fondé, si, de l'examen de la doctrine, nous passons à la comparaison du langage de Plutarque avec celui de l'Écriture sainte sur les mêmes objets. Ces textes sont fort nombreux, mais nous nous contenterons de citer ceux qui offrent le plus de ressemblance.

| Nous lisons dans Plutarque : | Dans l'Écriture sainte : |
|---|---|
| « On ne peut pas dire de la divinité qu'elle était : il faut dire qu'elle est.» (*Inscription du temple de Delphes*, 20.) | « Je suis celui qui est.... Celui qui est m'a envoyé vers vous.» (*Exod.*, III, 14.) |
| « Le superstitieux ajoute foi à des fondeurs d'airain, à des sculpteurs de pierre; il attribue aux dieux une forme humaine.» (*Superstition*, 6.) | « Nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or et à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art et l'industrie des hommes ont fait des figures.» (*Actes des Apôtres*, XVII, 29.) |
| « Où l'homme fuira-t-il? où trouvera-t-il une terre ou une mer sans Dieu?» (*Ibid.*, 4.) | « Si je monte au ciel, vous y êtes, Seigneur; si je descends dans les enfers, vous y êtes encore.» (*Psaume* 138.) |

« Dieu s'est proposé lui-même comme le modèle de toutes les perfections. »

(*Délais de la justice div.*, 5.)

« Soyez les imitateurs de Dieu. »

(*Éphés.*, V, 1.)

« Nous n'admettons pas différentes divinités chez les différents peuples : des divinités grecques ou barbares, septentrionales ou méridionales ; la raison suprême qui gouverne le monde est une. »

(*Isis et Osiris*, 67.)

« Dans l'Église, il n'y a ni gentil, ni juif, ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre ; mais Jésus-Christ est le même pour tous. »

(*Coloss.* III, 11.)

« Tant que les âmes sont unies aux corps, elles ne peuvent s'approcher de la divinité, mais une fois délivrées des corps, elles s'attachent pour toujours à Dieu, afin de contempler la beauté inexprimable et invisible. »

(*Ibid.*, 79.)

« Maintenant nous ne voyons Dieu que comme en un miroir et dans des énigmes ; mais alors nous le verrons face à face. »

(*I Cor.*, XIII, 12.)

« L'œil de l'homme n'a jamais vu, son oreille n'a jamais entendu ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. »

(*I Cor.*, II, 9.)

La ressemblance de quelques citations, qui est déjà bien remarquable dans la traduction française, est encore plus sensible dans le texte grec.[1]

Mais, à la vue de ces pages presque identiques dans l'auteur païen et dans les écrivains sacrés, on doit, il nous semble, conclure que Plutarque non-seulement n'était pas étranger à l'enseignement de l'Évangile, mais qu'il connaissait et avait lu les Écritures divines, notamment les lettres apostoliques.

Cette conclusion nous paraît évidente, malgré les difficultés qu'on

[1] Ἑνὸς λόγου τοῦ ταῦτα (*Ciel et terre*) κοσμοῦντος (*Isis et Osiris*, 67). Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος, πάντα δί αὐτοῦ ἐγένετο (*S. Jean*, 1). — Κοινὰ πᾶσιν (*Isis et Osiris*, 67). Πάντα καὶ ἐν πᾶσιν Χριστός (*Coloss.*, III, 11). — Χαλκοποίοις πείθονται καὶ λιθόξοοις, ἀνθρωπόμορφα τῶν θεῶν τὰ σώματα εἶναι (*Superstition*, 6). Οὐκ ὀφείλομεν νομίζειν, χρύσῳ ἢ λίθῳ, χαράγματι ἀνθρώπου, τὸ θεῖον εἶναι ὅμοιον (*Actes des Apôtres*, XVII, 29).

pourrait élever contre notre sentiment, en disant avec Wyttenbach que le philosophe de Chéronée ne fait pas la moindre allusion au christianisme. Tout d'abord il nous serait facile de répéter ici ce que saint Augustin disait de Sénèque, que, lui aussi, ne fait aucune mention des chrétiens, « qu'il a craint de les louer, contre l'opinion de son temps, ou de les blâmer, contre sa propre conscience. » Mais nous ne voulons pas même suspecter l'honnêteté de Plutarque; nous pouvons, à la rigueur, consentir à croire qu'il ait été un païen sincère, tout en connaissant le christianisme; car, d'un côté, cédant aux préjugés de son époque, il a pu mépriser ce qu'il ne comprenait pas entièrement; de l'autre, il paraît être de bonne foi, lorsqu'il attribue à l'intervention de la divinité l'éclat et le crédit que venait de retrouver l'oracle de Delphes.[1]

C'est dans le caractère exclusif, dans le patriotisme exagéré de Plutarque que nous trouvons l'explication de son silence. En effet, Plutarque est grec de cœur et d'âme: il est de la race des Hellènes et il en a l'orgueil et les préjugés. Pour lui, rien n'est au-dessus de la Grèce. S'il loue la grandeur des Romains, il l'explique par les lumières que leur a apportées le génie des Grecs, par l'influence du vaincu exercée sur le vainqueur. S'il compare les grands guerriers et les grands magistrats de Rome avec les héros de sa nation, il donne presque toujours la supériorité aux enfants de la Grèce. S'il parle des divinités de l'Orient et de l'Égypte qui envahissaient de toutes parts le sol de sa patrie, il en fait en quelque sorte les satellites de Minerve et d'Apollon. Il s'indigne contre Hérodote; il est même injuste à son égard, parce que l'historien des guerres médiques laisse planer sur la Béotie, sa patrie, un léger soupçon de trahison.[2] Chose incroyable! cet auteur qui, dans ses œuvres morales, cite à chaque page les poètes et les philosophes grecs, n'emprunte rien ni à Cicéron, ni à Sénèque, ni à Virgile; il ne daigne pas même citer les noms de ces écrivains. Si Plutarque agit ainsi envers les hommes les plus célèbres de Rome, nous ne devons pas être surpris qu'il n'ait pas parlé du christianisme, qu'il devait regarder comme l'ennemi le plus redoutable de la gloire et de l'influence de la Grèce. C'est pourquoi nous nous rangeons volontiers de l'opinion de Théodoret, une des plus grandes lumières du

[1] *Des oracles en vers*, 29.
[2] *De la malignité d'Hérodote.*

cinquième siècle. Le savant évêque de Cyr, qui a analysé les ouvrages de Plutarque, ne craint pas d'affirmer que le philosophe de Chéronée «a mêlé à ses propres idées beaucoup de principes de la théologie chrétienne et qu'il a eu connaissance du saint Évangile.»[1]

Si l'on jette maintenant un regard en arrière, si on réunit par la pensée les différentes parties de ce travail, on verra que nous n'avons pas trop dit en déclarant dès le principe que, chez Plutarque, le grand-prêtre est aux prises avec le philosophe moitié chrétien, et qu'en lui se trouve en quelque sorte personnifiée la grande lutte entre le christianisme et le paganisme.

. . . . . .

*L'abbé* J. Metz,

*Professeur de Troisième au Petit-Séminaire de Strasbourg.*

# CHRONIQUE D'ALSACE.

**STRASBOURG.** Cette livraison terminera l'année 1870 de la *Revue catholique d'Alsace.*

Comme nous ignorons les conditions faites à la presse religieuse, nous suspendons notre publication pour tout le temps que le pays sera occupé par l'étranger.

Nous prions nos abonnés qui n'auraient pas encore payé le prix de la *Revue 1870,* de vouloir bien le faire, dès qu'ils le pourront.

On peut retirer chez M. Le Roux la livraison du mois d'août 1870.

Il reste des exemplaires des années 1859 à 1870, *moins l'année 1865,* qui est épuisée. On peut avoir des livraisons isolées, à raison de 50 centimes la livraison. La Rédaction.

— Monseigneur de Strasbourg est alité. Le danger de mort encouru par Sa Grandeur, pendant le siége de la ville, a fait éclater une maladie dont il faut chercher les causes dans les fatigues du Concile et dans la

[1] Théodoret, *La thérapeutique.*

course tentée vainement par notre Évêque, pour demander que les femmes et les enfants eussent la faculté de se dérober aux horreurs du bombardement. Tout le Diocèse priera pour que Dieu nous laisse notre premier Pasteur dans les difficiles épreuves par lesquelles nous passons. Du reste, l'état de Monseigneur inspire déjà moins d'alarmes.

— La rentrée des classes du Petit-Séminaire de Strasbourg, d'abord fixée au 10 octobre, a dû être reculée à cause d'urgents travaux de réparation et d'assainissement. Les élèves nouveaux et les ajournés se présenteront donc le lundi **7 novembre**; et les anciens seront rentrés le jeudi suivant, *10 novembre*, à midi.

— Les élèves de la première année de théologie feront leur rentrée au Petit-Séminaire *de Strasbourg* à une date qui leur sera ultérieurement indiquée.

— M. Leblois est tenu de se faire catholique avec tous ses adhérents. Lorsque la guerre eut éclaté, M. le Pasteur fit insérer dans le *Progrès religieux* (n° 32) une harangue qu'aurait dû prononcer le Pape Pie IX, « accouru vers les frontières de la France et de la Prusse, *pour, au moment* de l'*approche* des deux armées, se jeter entre les *combattants.*» M. Leblois était tellement convaincu de l'excellence de son œuvre, qu'il s'écria d'un ton triomphant : « Évêque de Rome, si vous étiez venu remplir ce devoir, *toutes les communions chrétiennes* auraient chanté l'hosanna en votre honneur. Car toutes auraient reconnu que vous auriez agi en vicaire de Celui « qui s'est fait crucifier pour le salut des hommes,» etc.

Or, le Saint-Père a fait mieux. Au lieu d'une œuvre de médiocre rhétoricien, destinée à être déclamée sur un champ de bataille impossible, S. S. Pie IX a écrit aux deux souverains de Prusse et de France, comme il convenait au Père commun des fidèles. La lettre a eu le succès qu'on pouvait attendre; mais M. Leblois sera-t-il homme de parole, et accourra-t-il pour dire : « Gloire à Pie IX! C'est lui qui est le vrai Père des chrétiens ? »

P. M.

— *Notes extraites d'un* Journal *de l'ambulance du Petit-Séminaire pendant le bombardement.*

Nuit du 15 août. — Plusieurs obus lancés sur la Cathédrale.

17 août. — Il arrive au Petit-Séminaire neuf religieuses du Bon-Pasteur, dont le couvent a dû être foudroyé par l'artillerie de la citadelle, pour empêcher l'ennemi de s'y établir. — On apporte un marin, qui a eu le bras cassé par la chute d'un arbre, pendant qu'on travaillait à abattre l'allée de la Robertsau. — Le sous-aumônier du Bon-Pasteur vient aussi s'établir au Petit-Séminaire, tandis que l'aumônier trouve un asile au Grand-Séminaire.

Nuit du 18 août. — L'ennemi bombarde la ville, sans que les habitants aient été avertis.

19 août. — A sept heures du matin, un obus éclate dans l'ouvroir de l'asile Saint-Antoine, dirigé par M^lle Glayzal. Deux jeunes filles sont tuées sur le coup; neuf sont horriblement blessées et mutilées. Des gendarmes, des infirmiers militaires, des civils les transportent à l'ambulance du Petit-Séminaire, où leur vue, leurs gémissements et leurs cris de douleur font naître parmi les blessés une émotion mêlée d'indignation et de colère. Sœurs de charité, aides-chirurgiens et professeurs s'empressent autour des victimes pour les consoler, les encourager, les confesser. M. le docteur Herrgott, chargé des deux ambulances du Grand et du Petit-Séminaire, accourt et procède à d'urgentes opérations, assisté de deux élèves externes de l'hôpital civil et de six élèves de l'École de Santé militaire. Deux jeunes filles sont amputées de la jambe gauche, un peu au-dessous du genou; une troisième est amputée de la cuisse gauche. Deux sont tellement déchirées qu'elles expirent après quelques heures d'atroces souffrances, supportées avec une sublime résignation. Tout le plancher du grand dortoir est rougi de flots de sang, et, pendant les opérations et les pansements, les obus ne cessent de siffler et d'éclater sur les toits, dans les cours et autour de l'établissement, brisant de tous côtés carreaux de fenêtres, tuiles et ardoises. Après quelques heures de repos, les pauvres enfants sont transportées à l'hôpital civil[1]; car il ne doit y avoir à l'ambulance du Petit-Seminaire que des soldats blessés.

20 août. — Monseigneur vient visiter l'ambulance; c'est la septième fois que Sa Grandeur vient consoler et bénir les blessés.

23 août. — A neuf heures du soir, le bombardement recommence. Le Petit-Séminaire, malgré les drapeaux de l'Internationale, hissés sur la chapelle et sur la tourelle du bâtiment central, semble être le point de mire de l'artillerie prussienne, pendant cinq mortelles heures. Entre onze heures et minuit, il fallut descendre dans les caves les soldats blessés, qui n'étaient plus en sûreté dans les salles d'ambulance. L'opération fut faite avec promptitude et sang-froid par les aides-chirurgiens, les infirmiers, les professeurs et les Sœurs de charité, non sans danger, puisque des éclats d'obus tombèrent devant les blessés transportés. Il est tombé trois obus dans la cour des grands, deux dans celle des petits, deux dans une chambre de domestique, deux dans des chambres de professeurs. Le quartier des Sœurs et l'infirmerie, devenue le dortoir des Madeleines du Bon-Pasteur, ont eu les fenêtres brisées, les murs lézardés. Un obus a éclaté devant le perron d'entrée et a creusé le sol à un mètre de profondeur : les pavés en ont rejailli dans le milieu de la cour et jusque dans le corridor du premier étage. Beaucoup d'obus sont tombés à droite et à gauche de la maison; mais personne n'a été atteint chez nous, Dieu merci ! — Du dehors, on a apporté une femme, ayant l'épaule emportée par un éclat d'obus, et un petit garçon dont un obus avait brisé le pied droit. Il fallut 'amputer.

Nuit du 24 août. — Le bombardement recommence avec une sorte de fureur. Plusieurs grandes maisons de la rue du Dôme, du Broglie, de la rue de la Mésange deviennent la proie des flammes. Le Temple-Neuf est incendié et, perte à jamais irréparable ! la riche bibliothèque de la ville, avec ses 200,000 volumes, dont 18,000 manuscrits, est brûlée sans qu'on puisse rien en sauver; car dès que les Prussiens voient éclater la flamme, ils tirent avec acharnement sur le même point, pour rendre tout secours impossible. — Le musée des tableaux s'envole en fumée avec l'Aubette.

[1] Une de ces jeunes filles est morte à l'hôpital quelques jours après, et une autre des amputées laisse peu d'espoir qu'elle guérira.

Les caves du Petit-Séminaire sont encombrées chaque nuit de nombreuses familles, venant y chercher un refuge; leurs effets, serrés dans des malles, et leurs meubles les plus précieux remplissent de haut en bas plusieurs salles de classe. Pendant que les obus (*Granaten)* et les obus à balles *(Schrapnellen)* pleuvent comme grêle et que gronde le canon de la place, les caves semblent souvent transformées en catacombes des premiers âges chrétiens : le chapelet y est dit en commun, et quand vient le jour, on s'étonne qu'après tout le tapage fait pendant la nuit, la ville ne soit pas plus maltraitée.

Nuit du 25 août. — Incendie de la Cathédrale : toute la toiture de la nef jusqu'à l'ancien télégraphe n'a été qu'un vaste brasier. La flamme s'élevait jusqu'à douze et quinze mètres de hauteur, répandant ses sinistres reflets sur la ville entière, qui était éclairée comme en plein jour. Au Petit-Séminaire, trois obus seulement, qui ont fait peu de dommage.

27 août. — Le Petit-Séminaire est protégé d'une manière toute miraculeuse, tandis qu'un obus blesse à mort, au Grand-Séminaire, l'abbé Wintz, qui s'était fait infirmier volontaire, Sœur Landeline et Jean, le vieux réfectorier. M. le supérieur Stumpf reçoit plusieurs contusions et un éclat d'obus déchire la soutane de l'abbé Lintz, resté aussi au Séminaire pour soigner les blessés.

2 septembre. — On apporte un sous-lieutenant de chasseurs, M. des Isnards, blessé dans une sortie au Contade. Il a reçu onze balles dans ses vêtements; s'il n'a pas été tué, il le doit à sa montre, à laquelle étaient attachées deux médailles bénites. Elle a amorti le coup qui, sans cela, aurait donné en pleine poitrine. — A neuf heures, ont lieu, dans notre chapelle, les obsèques de M. Fiévet, colonel du 16e d'artillerie (pontonniers), blessé, le 16 août, dans une sortie malheureuse du côté d'Illkirch. La mort l'a surpris avant la réception des sacrements, moins heureux que nos blessés, dont pas un n'est mort sans avoir reçu les derniers secours de la religion. Au reste, la plupart des soldats reçoivent les sacrements dès leur entrée dans l'ambulance.

A dix heures, se fait le service moins solennel de M. Sauer, franc-tireur et membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Un professeur dit la messe *de Requiem* et le Supérieur conduit le convoi au Jardin-Botanique, qui sert de cimetière, les Prussiens ne permettant pas de porter les morts aux lieux de repos, qui se trouvent tous hors ville.

4 septembre. — Pendant la messe de neuf heures, un éclat d'obus traverse le toit de la chapelle et le plafond, glisse le long du mur et casse la croix qui surmonte le tableau de la XIIe Station du Chemin de la Croix. M. le contre-amiral Exelmans, qui assiste à la messe, rassure à haute voix la foule présente : personne n'est blessé. — Le soir, on apporte un garde-mobile, frappé au bras d'un éclat d'obus, en se rendant à son poste de nuit. C'est le frère de l'abbé Adam Théodore, neveu de Mgr Kobès. On a dû lui amputer le bras gauche, fracassé en trois endroits.

6 septembre. — Dans la nuit, un obus à balles a brisé le panneau inférieur du battant gauche de la porte de la salle d'études des moyens, où il y a douze blessés; le projectile a traversé le plancher, puis le plafond de la salle de musique, au rez-de-chaussée, et, en éclatant contre le mur, a répandu dans la salle *deux cent quarante balles,* sans blesser personne. Sœur Michel, qui veillait les blessés, presque tous amputés, venait à l'instant de quitter la place au-dessus de laquelle la *schrapnelle* a éclaté. — Un turco, blessé le 6 août et envoyé, il y a deux jours, au dépôt des convalescents, nous revient, la main déchirée par un éclat d'obus. Ce turco (Mohamed-Ben-Saïd) a perdu deux frères et son père à la bataille de Wœrth, et un autre frère à la citadelle, où un obus lui coupa les deux jambes.

7 septembre. — Nuit affreuse : l'ennemi a tiré sans interruption. Des éclats d'obus sont tombés dans les cours, sur les toits, sans blesser personne. — Vers dix heures du matin, une tête d'obus a donné contre le képi d'un chasseur, pendant que Sœur Morande lui pansait un doigt mutilé. Les deux ont été couverts d'un nuage de plâtre que l'obus avait fait jaillir en frappant le mur de la seconde salle d'études.

8 septembre. — Après une nuit relativement tranquille, le bombardement a recommencé à sept heures du matin et continue tout le jour. Notre maison a été abîmée, et sa solidité même compromise. Deux obus ont traversé le toit et le plafond de la chapelle : la pluie tombe par deux larges ouvertures sur les dalles de l'église. Une fenêtre a été brisée au transept droit et un store, qui la protégeait, mis en pièces. Un obus a enlevé le faîte du bâtiment central sur une étendue de trois à quatre mètres; un autre a abattu une cheminée à la même place. Les débris en couvraient, le matin, toute la cour où se trouve le pas-volant. Quant aux éclats d'obus, on ne les compte plus, aussi peu que les tuiles et les ardoises brisées : chaque matin, on en enlève des charretées. — Personne cependant n'a été blessé.

9 septembre. — Enterrement de deux francs-tireurs, dont l'un a pu recevoir les derniers sacrements, mais dont l'autre a été apporté mort à l'ambulance. Ce dernier est fils unique d'une riche fermière des Vosges, qu'il avait quittée dans un moment d'humeur. Dieu ait pitié de la mère et de l'âme de son malheureux fils, qui n'avait que vingt ans!

15 septembre. — Voici un mois que dure le bombardement de la ville, sans que l'ennemi en soit considérablement avancé! Des maisons en ruines et en cendres, des monuments dégradés, des richesses artistiques détruites à jamais, des femmes et des enfants tués ou mutilés : tel est le plus clair résultat de cette nouvelle manière de prendre une ville. Les remparts sont à peu près intacts et les ouvrages avancés sont à peine endommagés par les projectiles prussiens. Depuis cinq jours, on voit, du haut de nos mansardes qui font face à la porte des Pêcheurs, un spectacle curieux et presque amusant. Pour amasser l'eau autour des remparts et des ouvrages avancés, le génie a fait construire, en aval du Pont-Royal et en amont du Pont-des-Anes, deux forts barrages qui retiennent l'Ill, et qui semblent contrarier beaucoup les Prussiens; car ils tirent dessus jour et nuit sans autre résultat que la ruine d'une dizaine de maisons au quai des Pêcheurs. Sur la tour carrée qui se trouve à la droite du Pont-Royal, il y a toujours deux ou trois sentinelles qui, dès qu'elles voient la lumière du canon prussien, se mettent à crier : « Gare la bombe! » et, avant que le projectile arrive, on a le temps de se mettre à l'abri; aussi personne encore n'a-t-il été blessé de ce côté, malgré un danger toujours imminent. — Lorsque les obus tombent dans l'Ill, et cela arrive souvent, l'eau jaillit en poussière à plusieurs mètres de hauteur et le soleil y dessine de magnifiques arcs-en-ciel.

16 septembre. — Toute la nuit, le bombardement a été atroce : c'était comme un roulement de tonnerre non interrompu. — Un obus a brisé la croix de la flèche, qui penche, uniquement soutenue par le fer du paratonnerre : c'est un titre de plus à ajouter à la gloire de l'artillerie prussienne. — Après neuf heures du matin, un obus heurte le coin de la cuisine, près du foyer : l'encadrement de la fenêtre et les pierres du mur volent en éclats et blessent deux Sœurs et deux demoiselles, assises près du foyer pour se chauffer : les deux Sœurs sont atteintes peu gravement, mais les blessures des jeunes filles sont assez profondes pour qu'on soit un moment inquiet à leur sujet. — Après midi, un éclat d'obus brise le vitrail de Sainte-Odile et abat le store, qui, en tombant, casse à son tour un des grands candélabres en marbre, placés sur le maître-autel. La chapelle est ouverte à tous les vents, comme elle l'est déjà à la pluie.....

— Le télégraphe de Florence annonçait au monde entier que *l'ordre ne fut pas troublé* à Rome, lorsque les troupes italiennes prirent possession de la ville. Voici ce qu'un témoin oculaire écrit à ce sujet au *Tablet* (nº du 8 octobre 1870) :

«28 septembre.

«.... A peine la capitulation eut-elle été signée, le 20, que des milliers de criminels, relâchés des prisons de Cività-Vecchia, de Cività-Castellana et de Pagliano, qui avaient accompagné l'armée envahissante, parurent dans les rues. Nous revenions des ambulances de Porta-Maggiore et de Porta-Pia, avec l'excellent comte de Lauriston et deux novices de la Compagnie de Jésus, quand notre voiture fut entourée par une bande de ces honnêtes patriotes; et, quoique nous eussions tous au bras la croix de Genève, cela ne nous empêcha point, surtout les deux novices, d'être sifflés et menacés par la foule. L'un des deux, M. d'Euterghan, un ancien zouave, fut reconnu et n'échappa qu'avec peine. M. de Saint-Priest et le docteur Vincenti, tous deux attachés à l'ambulance de Marie-Réparatrice, furent entourés sur la place Barberini, pendant qu'ils soignaient des blessés, et leur vie fut en grand danger. Dans l'après-midi, la situation devint beaucoup plus mauvaise. On saccagea des maisons privées, en cherchant des zouaves que l'on supposait cachés par leurs amis. Le lieutenant Bach, le héros du Monte-Libretti, et le capitaine de la Hoyd, que sa bravoure avait fait remarquer à la Porta-Pia, faillirent être tués, quoiqu'ils eussent obtenu du général Cardona l'autorisation de rentrer chez eux pour prendre leurs effets; et, quand les prisonniers zouaves se rendirent de la Porta-Pia à la Porta-del-Popolo, il y eut des scènes tellement ignobles qu'on n'en peut voir de pareilles qu'en Italie. Vous avez parmi vous bon nombre de ces braves qui ont essuyé la fureur des sectaires; ils ont dû vous donner des détails bien plus tôt que je n'ai pu le faire; MM. Keyes O'Clery, Woodward, Lynch et Vavasour, étant arrivés à Londres, aussi bien que le capitaine de la Hoyd, vous avez certainement appris de leur bouche ce qu'ils ont eu à souffrir, et vous ne manquerez pas de donner à leurs récits le plus de publicité que vous pourrez.

«Vers trois heures, les troupes piémontaises avaient pris possession de tous les postes occupés par l'armée pontificale. J'en vis entrer une grande partie par la Porta-Pia, et je puis dire comment était composée la foule qui vint au-devant d'eux. Elle était formée de toute l'écume de Rome, d'un immense nombre de juifs et de la pire espèce de femmes, portant des écharpes et des rubans tricolores, et poussant des cris comme les furies de 93. Nous trouvâmes la plus grande difficulté à remplir notre triste mission de réclamer le corps du jeune comte de Giry, non pas auprès des bersagliers, qui furent loin d'être impolis ou inhumains, il faut leur rendre cette justice, mais auprès de la populace romaine, dont les *avocats* et les *marchands de la campagne* avaient pris la conduite. Un monsieur qui m'accompagnait, c'était un officier de l'ambulance, me dit

qu'il n'avait jamais vu pareille scène, même sur les barricades de Paris en 1848; et je le crois volontiers. Pas même les *tricoteuses* de la guillotine n'auraient insulté les morts, comme le firent des Italiens bien mis, hommes et femmes. A la Porta-Salara, deux pauvres jeunes zouaves, qui étaient tombés sur les remparts, furent littéralement coupés en morceaux, de sorte qu'il nous fut impossible de constater leur identité. Les bersagliers voyaient ces horreurs avec dégoût; mais évidemment ils n'avaient pas d'ordres pour contenir ces lâches, qui n'avaient vu dans les zouaves, il y a dix ans, que des anges de charité et de dévouement.

« La fureur révolutionnaire semblait croître avec le déclin du jour. A la Porta-Sant'Angelo, le supérieur du Séminaire français[1], que nous avions appelé pour confesser un zouave qui se mourait à l'hôpital, fut grossièrement insulté. Mme Kanzler et la vicomtesse du Puget, qui n'avaient pu se procurer une voiture et qui se hâtaient de rejoindre leurs maris dans la Cité-Léonine, furent obligées de se réfugier dans une voiture d'ambulance pour arriver saines et sauves à la forteresse; quiconque était soupçonné de sympathie pour le Saint-Père, était maltraité partout où cela pouvait se faire impunément. Les volontaires de l'ambulance étaient les seules personnes qu'on laissait passer; encore étaient-ils constamment arrêtés, insultés, menacés. Dans la soirée, la foule fut aussi tapageuse que possible au Corso, et toutes les familles honnêtes quittèrent la rue pour aller s'enfermer dans leurs appartements; mais la foule assiégeait les portes des maisons et forçait les habitants de sortir des lampions et des drapeaux tricolores, si contraires que ces emblêmes fussent à leurs idées et à leurs principes. Dans ma propre maison, quatre familles dévouées au Pape furent forcées d'illuminer et de mettre aux fenêtres l'odieux drapeau de la Révolution. Les catholiques étrangers s'y refusèrent courageusement, à l'exception d'un ou de deux individus peu estimés. Vers minuit, deux dames françaises, femmes d'officiers zouaves, qui demeurent en face de moi, furent chassées de leur maison par la canaille, et leurs jours menacés; on chercha dans leur appartement un domestique de zouave, et elles durent rester chez moi jusqu'à ce qu'un attaché de l'ambassade française vînt les prendre pour les conduire au Saint-Esprit, où elles passèrent la nuit, la Cité-Léonine paraissant offrir plus de sécurité que le reste de la ville. M. Hennessey, c'est le nom de l'attaché d'ambassade, paya le lendemain sa courageuse intervention; car, ayant été reconnu par une bande de sauvages, il fut assailli par elle et menacé de mort comme un *ami des zouaves*. Le comte Joseph d'Ursel, de la légation belge, fut assailli de même et maltraité, parce que son cousin, le comte Charles d'Ursel, est un officier de zouaves.

« Les mêmes scènes se renouvelèrent le 21, le 22, le 23 et le 24. L'ambulance de Marie-Réparatrice fut menacée, le Collége irlandais fut en-

[1] Nos lecteurs savent que c'est le R. P. Freyd, de la Congrégation du Saint-Esprit.

vahi; au Gesù l'on fit des perquisitions pour y trouver des armes (!), ainsi qu'au Séminaire français. Les maisons privées ne furent pas mieux respectées, et l'on pourrait en citer plusieurs qui appartiennent à des catholiques anglais et que la canaille menaçait de ses perquisitions. Jamais la prétention de venir *maintenir l'ordre* ne reçut un plus évident démenti. Une armée envahissante, précédée de 10,000 forçats et de l'écume de la population, parmi laquelle, malgré toutes les dénégations, Ponza di Martino avait laissé de grosses sommes d'argent, ainsi que les comités d'action romains, une telle armée n'est pas précisément la force nécessaire pour assurer la paix et l'ordre; et, ce qui est le pire, c'est que nous ne sommes qu'au début des désordres. Je ne puis assez recommander à mes amis de ne pas venir en Italie cet hiver. L'ordre maintenu ici durant l'année par la gendarmerie pontificale a disparu. Les insultes, les meurtres, les brutales violations de l'ordre public sont de toutes les heures, malgré la présence de 80,000 hommes de troupes régulières; les actes de lâche cruauté dont nous avons été témoins sont si nombreux que votre journal ne suffirait pas à les rapporter. En voici un qui s'est passé sous mes yeux. M. Alfonse d'Elba, jeune zouave belge d'une excellente famille de Gand, était malade dans les baraques de Saint-Martin, près du Collége romain, le matin de l'assaut, et hors d'état de partir avec sa compagnie. Les bersagliers le trouvant trop faible pour marcher, le portèrent à l'hôpital Saint-Jacques; mais par malheur ils ne prirent pas leurs armes et, comme ils n'étaient que deux, ils furent incapables de le défendre. Ils rencontrèrent une bande de forçats échappés, qui parcouraient le Corso avec des bannières et des devises patriotiques; et ces misérables, excités par le Comité national romain, attaquèrent le pauvre zouave, le frappèrent, malade comme il était, le brûlèrent avec des allumettes et des bouts de cigare. Ce n'est qu'avec peine que les deux soldats piémontais arrivèrent avec lui à l'hôpital, où il se trouve maintenant atteint de la petite vérole, aggravée par les mauvais traitements qu'on lui a lâchement fait subir : je tiens ces détails de lui-même et des deux bersagliers qui le portèrent ici, et qui étaient aussi indignés que possible contre la populace romaine et sa lâche cruauté.

« Le 22, je traversais par hasard la cité quand vint à passer une démonstration *patriotique;* ne voulant pas me trouver au milieu d'elle, je courus à la maison d'un ami qui heureusement n'était pas loin et dont le propriétaire avait été officier dans la gendarmerie romaine. Pendant que je regardais par la fenêtre cette foule qui criait : *Vive l'Italie! à bas le Pape!* il me montra un grand nombre de criminels notoires. L'un d'entre eux que je connaissais de vue — un ouvrier qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tué sa femme, il y a quelques mois — portait la bannière et poussait avec le plus de force les cris patriotiques. »

Une autre lettre adressée au même *Tablet* affirme « qu'en une seule nuit furent commis quatre-vingts assassinats. Une Sœur de charité, conduisant

deux zouaves blessés, fut jetée avec eux dans le Tibre; un prêtre jésuite fut poignardé pendant qu'il tenait dans ses bras un soldat mourant.»

Voilà ce que la presse révolutionnaire d'Italie entend par *maintenir l'ordre!* et le Saint-Père est prisonnier au Vatican! gardé, sous prétexte de défense, par les lieutenants du roi galant-homme; victime, comme la France, de la politique du captif de Wilhelmshœhe.

— *Les orphelins arabes d'Alger.* — Sous ce titre, Mgr Lavigerie adresse un pressant appel aux catholiques de France et de Belgique en faveur des enfants dont sa charité l'a rendu le père adoptif. C'était en 1867; la faim, la peste, tous les fléaux enlevaient les Arabes par centaines de mille; une foule d'enfants, demeurés orphelins, étaient exposés à une mort certaine et déjà proche. L'archevêque d'Alger, ne consultant que son cœur, en recueillit près de deux mille, se fiant pour les élever à la Providence et à la charité française. Il en est mort un grand nombre, parce que la souffrance les avait atteints trop profondément; les autres ont été placés dans divers établissements, fondés pour eux dans la province d'Alger. «Là, sous la direction des Frères, des Sœurs, chargés de leur éducation, ils transforment en vignes, en pâturages, en champs de blé, autant que le permettent leurs forces, des terres incultes, achetées exprès»; car tous, garçons et filles, sont appliqués au travail agricole.

On prédisait à l'archevêque qu'aucun de ces enfants ne resterait; presque tous, renonçant au vagabondage de la vie arabe, sont restés, quoique vivant en pleine campagne, «sans murs, sans barrières, sans portes même souvent à leurs demeures», et se sont formés au travail. En même temps, ils se sont corrigés du vol et du mensonge, tandis que les qualités du cœur, naturelles à l'Arabe, se développaient en eux de la manière la plus touchante. Ils reçoivent avec avidité l'instruction religieuse, et tous seraient déjà baptisés si Mgr Lavigerie ne s'était imposé «la loi de résister à leurs instances, pour attendre l'âge où tout le monde sait qu'ils agissent dans la pleine liberté de leur conscience.» Toutefois, plusieurs jeunes gens, de 18 à 20 ans, ont reçu le baptême et sont placés dans un établissement spécial, pour y commencer des études littéraires. «C'est un Petit-Séminaire, comme il n'y en a pas certainement au monde, composé tout entier de musulmans qui demandent le sacerdoce catholique.»

Ces faits servent d'introduction aux projets de Mgr d'Alger. Nous laissons Sa Grandeur les exposer elle-même :

«Ces projets sont simples et pratiques. Je crois très-important de ne pas jeter les enfants indigènes, élevés parmi nous, sans parents, sans appui, soit au milieu des Européens, soit au milieu des Arabes. Parmi les premiers, ils se trouveraient dans un état d'infériorité forcée, créé par leur isolement et par leur différence de race. Parmi les seconds, ils seraient placés en face d'une routine aveugle et d'un dangereux fanatisme.

«J'ai pris en conséquence des mesures pour les établir, un jour, les uns près des autres, de façon à ce qu'ils se prêtent un mutuel appui, à ce qu'ils conservent le genre de vie auquel leur éducation les initie. J'ai acheté pour cela plusieurs milliers d'hectares de terre, afin d'y créer plus tard des villages d'Arabes chrétiens, absolument comme l'on crée, chaque jour, des villages nouveaux de Français, d'Espagnols, de Suisses, d'Italiens.»

«Nous formerons des familles en unissant ensemble nos orphelins et nos orphelines; nous donnerons à chacune d'elles la quantité de terres qui lui sera nécessaire pour vivre et pour nourrir ses enfants, et de chaque groupe de vingt, trente, quarante de ces jeunes ménages, établis sur les mêmes terres, nous ferons un village, auquel nous serons heureux de continuer, dans la mesure de nos ressources, notre appui paternel. L'État lui-même, nous l'espérons, accordera sa bienveillance à ces créations nouvelles. Il est tout aussi intéressé que nous à leur réussite, car c'est là le moyen certain et facile de former en Algérie un peuple unique, et de nous assimiler des races que nous avons domptées sans les plier à nos mœurs, et que nous avons la douleur de voir s'anéantir rapidement sous nos yeux dans leur misère.»

Tout est prêt : quelques jeunes arabes sont à l'âge d'homme, et l'année ne s'écoulera pas sans que le premier village chrétien soit commencé. D'autres suivront, et dans quelques années tous les orphelins seront ainsi établis sur divers points du littoral et de l'intérieur, dont plusieurs sont choisis déjà.

Deux graves difficultés s'opposaient à l'exécution de ces projets. La première est levée. C'était de trouver des âmes assez dévouées et assez nombreuses pour veiller à l'éducation des orphelins. Or, « dès que l'on a su en France et en Belgique qu'il se trouvait à faire, en Algérie, une œuvre grande et pénible qui demandait toutes les abnégations et tous les courages, des âmes généreuses se sont levées pour venir vers nous, et aujourd'hui de jeunes hommes, de jeunes filles, dont plusieurs n'avaient jamais connu le travail, se préparent, près d'Alger, dans trois sociétés distinctes, de prêtres, de Frères, de Sœurs, par la prière religieuse et le rude labeur de la vie agricole, à devenir les maîtres, les pères, les mères d'adoption de nos orphelins, à les régénérer par leur exemple et par leur charité. De ce côté donc, la difficulté a disparu.»

Il en reste une autre qui ne peut être que temporaire. Les aumônes de la France et de la Belgique ont aidé à fonder et à soutenir jusqu'ici l'Œuvre des orphelins arabes ; mais l'Œuvre ne se suffira pas avant cinq ans.

«J'ai donc pensé, dit Mgr Lavigerie, que chacun de nos orphelins, de nos orphelines arabes pourrait trouver un père, une mère d'adoption parmi les pieux chrétiens de France et de Belgique.

«Combien n'y en a-t-il pas, en effet, parmi eux, que Dieu a favorisés

des biens de la fortune et qui ne cherchent que l'occasion d'en faire un bon usage?

«Cette occasion se présente ici, avec toutes les conditions qui peuvent la rendre digne de leurs sympathies.

«Si ces pauvres enfants, dont je plaide la cause, sont abandonnés, ils périront très-certainement, non-seulement de la mort du corps, mais encore de la mort de leur âme, que le contact de la grâce et de la charité avait ressuscitée. Ils n'ont d'autre soutien que moi, après Dieu, et moi je suis contraint de reconnaître que les ressources vont me manquer et que je ne pourrai plus en porter la charge.

«Ce que je propose donc, c'est de les sauver d'une double mort et, avec eux, de sauver peut-être l'avenir de tout un peuple.

«Ces enfants ne sont pas, en effet, des enfants ordinaires. Ils sont les prémices de la rénovation de leur race, les prémices qui, après tant de siècles de barbarie, se trouvent placées par la Providence entre les mains d'une religion qui, pour la plupart, fut celle de leurs pères.[1]

«Et pour assurer cette grande œuvre, il suffit que quelques familles chrétiennes de France et de Belgique adoptent chacune un de nos enfants.

«Non pas que je veuille laisser quitter à nos orphelins la terre d'Afrique. Je l'ai fait pour quelques-uns qui sont maintenant en France, en Italie; mais je ne veux pas le continuer. Il vaut beaucoup mieux pour eux et pour nous qu'ils ne nous quittent pas. Ils conserveront mieux dans nos établissements les habitudes simples de leur pays. Ils y prendront l'art et le goût de la vie agricole. Ils y prépareront surtout le noyau d'une population indigène régénérée, transformée, devenue chrétienne.

«C'est donc à Alger qu'ils seraient élevés par nous aux frais de leurs parents adoptifs, et ces frais ne seraient pas bien considérables.

«Ils se monteraient, tout compris, à DEUX CENTS FRANCS par année et ne se continueraient que pendant quatre ans ou cinq ans au plus, suivant l'âge des orphelins.

«Mais, quoique éloigné de ses bienfaiteurs, chacun des enfants adoptés serait mis immédiatement en relation avec eux. Nous enverrions aux bienfaiteurs le nom arabe, l'âge, la petite histoire et le portrait photographique de l'orphelin placé sous leur protection spéciale. Ils seraient priés de désigner le nom chrétien qu'ils désireraient lui voir porter désormais. Les enfants leur écriraient lorsqu'ils sauraient écrire, et beaucoup le savent déjà. En un mot, leurs parents adoptifs pourraient les suivre de loin durant le temps de leur éducation, et les voir arriver ainsi à l'âge où ils se suffiront par eux-mêmes, où ils seront vraiment sauvés.

«J'ai la confiance que cette pensée trouvera de l'écho dans beaucoup de cœurs....

[1] En effet, les cinq sixièmes de la population indigène de l'Algérie appartiennent à la race kabyle ou berbère, dont les ancêtres étaient chrétiens. C'est de cette même race que sont la plupart des *Turcos* qui excitaient naguère tant de curiosité en Alsace.

«Je compte aussi, pourquoi ne le dirais-je pas? sur le concours des enfants chrétiens. Ils font des prodiges de charité pour les petits enfants de la Chine, et ils ont raison. Pourquoi n'en feraient-ils pas aussi pour les petits infidèles de l'Afrique, que Dieu a spécialement confiés à la France? Sans doute, ils ne sont pas assez riches, la plupart du moins, pour adopter, chacun, un orphelin; mais ils peuvent s'associer pour le faire sous la direction de leurs parents, de leurs maîtres. Avec quelques sous par mois, s'ils sont assez nombreux, ils auront leur petit protégé, auquel ils donneront son nom chrétien, et dont le portrait et l'histoire leur seront envoyés.»

Notre Saint-Père le Pape Pie IX a daigné enrichir de nombreuses indulgences cette Œuvre de miséricorde, qui peut devenir si féconde pour l'avenir chrétien de l'Afrique du Nord.

Par un bref spécial, il a daigné accorder à tous les fidèles qui y participent :

1° Une indulgence plénière le jour de la fête de saint Augustin, patron du diocèse d'Alger et de toute l'Afrique chrétienne.

2° Une indulgence plénière, une fois chaque mois, à un jour de leur choix *(ces indulgences sont applicables aux défunts)*.

3° Une indulgence plénière à l'article de la mort.

Pour adopter un orphelin, on peut s'adresser : 1° directement, à Alger, à Mgr l'archevêque; 2° à M. le directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient, 12, rue du Regard, à Paris. P. M.

— *L'Église catholique dans le Danemark.*[1] (Suite et fin.)

«Je me hâte d'ajouter que les Danois sont aujourd'hui désolés de ce vandalisme, pratiqué froidement dans un esprit de lucre et d'obscurantisme, et ils conservent avec soin le peu qui reste encore des précieux monuments de la foi et de l'art de leurs catholiques ancêtres. Si l'évêque d'Odensé, en 1805, a voulu attacher son nom à une pareille œuvre de destruction, son successeur actuel, M. Engelstoft, précédemment ministre du culte et de l'instruction publique, se distingue au contraire par l'intelligent intérêt qu'il porte aux monuments anciens de tout genre.

«Les Dominicains se construisirent aussi un couvent et une église sur un autre point de la ville. Tout a disparu. Un théâtre occupe l'emplacement de ces deux édifices.

«Les chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean avaient ici un immense hôpital, ainsi qu'une grande église. L'église existe encore; l'hôpital est devenu palais royal.

«En 1295, nous trouvons à Odensé une léproserie avec l'église du nom de Saint-Georges.

«Vers la même époque, deux maisons, dites du Saint-Esprit, accueil-

[1] V. *Rev. cath. d'Als.* Livr. de juillet, p. 413-416.

laient les pèlerins indigents et malades, ainsi que les pauvres «qui ne peuvent pas aller de maison en maison chercher leur nourriture», dit un document de l'époque. L'une de ces maisons avait une église et un cimetière, ce qui indique un établissement considérable.

«Il y avait enfin deux hôpitaux, appelés de Sainte-Gertrude, dont l'un possédait église et cimetière. Chacun des grands couvents de la ville comptait en outre, dans son voisinage, un certain nombre de maisons pour loger des familles pauvres.

«Odensé était donc, aux temps catholiques, admirablement riche en institutions charitables. Qu'est devenue cette bienfaisance chrétienne? Elle est remplacée par la *taxe des pauvres!*

«L'évêque protestant, dont j'ai parlé plus haut, M. Engelstoft, qui me fournit ces notes dans son *Histoire de la ville d'Odensé* et dans son *Histoire des paroisses d'Odensé*, résume comme il suit ses recherches historiques :

«Il peut y avoir eu encore plusieurs chapelles et établissements qui «n'ont point laissé de traces; mais six grandes églises et quatre grands «couvents, avec les sept ou huit chapelles d'hôpitaux ou autres que nous «avons nommées, ainsi que les maisons pour les pauvres ou les hôpitaux, «donnent déjà une grande idée de l'ordre religieux et social dans une «ville qui ne pouvait guère compter plus de trois mille âmes.»

«Ce savant, qui aime à lire l'histoire de l'Église catholique du Danemark dans les ruines que la Réforme en a laissées, ne cache point la tristesse qu'il éprouve en voyant, d'un côté la vitalité surhumaine et les grandes œuvres de l'ancienne Église, et de l'autre les ruines et le vide que le luthéranisme a faits. Voici ses réflexions :

«On n'a pas même besoin de compléter cette liste de sanctuaires par «ceux que le torrent des temps a sans doute emportés. On n'a qu'à se re«présenter le nombre d'heures de prières qu'il devait y avoir dans ces «sanctuaires, surtout dans les plus considérables, le nombre de messes «qui ont dû être dites devant ces nombreux autels, aux fêtes des saints «et aux jours anniversaires des bienfaiteurs, pour se faire une haute et «édifiante idée de ces appels incessants à la pensée de Dieu et au compte «à lui rendre. Dans une petite ville, comme Odensé l'était alors, on devait «entendre les cloches de tous côtés et à toute heure; si une place voisine «de l'Église de Saint-Canut, où se disaient les heures canoniales, était «appelée le *Mont-Sonnant (Klingenberg)*, ce n'était certainement pas parce «que le son des cloches était rare dans le reste de la ville. Celui qui vou«lait, par esprit de dévotion, suivre ce qui se faisait chaque jour dans «ces nombreux sanctuaires, pouvait trouver de quoi remplir la moitié de «sa vie. Le livre des comptes de la pieuse reine Christine, où il est fait «mention de tous les sanctuaires, fournit un riche aliment à cette pensée; «il montre en effet que la moitié de ses comptes consistait en dons à tel «ou tel saint, à tel ou tel hôpital, aux jours fixés pour ces charités. On «peut voir combien les noms des saints étaient une partie nécessaire de

«l'almanach pour celui qui voulait remplir les devoirs d'un pieux chré-«tien. Outre cela, il arrivait tantôt dans une église, tantôt dans une «autre, qu'un prêtre chantait sa première messe, ou bien qu'on célé-«brait l'anniversaire de la consécration de l'église, ou qu'il y avait service «funèbre ou indulgence.»

«Avec une franchise et une droiture qui lui font le plus grand honneur, le même évêque luthérien réfute victorieusement, dans son *Histoire de la ville d'Odensé*, les basses calomnies qui, depuis la Réforme, ont été répandues sur la mémoire des Ordres religieux à Odensé. Il démontre que la croyance, si fortement enracinée ici, aux prétendues communications souterraines entre un couvent de religieuses, situé hors de la ville, et deux couvents d'hommes, à l'intérieur de la ville, est aussi absurde en elle-même qu'elle est dénuée de tout fondement historique ; et il termine ses preuves par ces précieuses paroles : «Du reste, ni l'un ni l'autre de «ces couvents n'ont mérité la mauvaise réputation que l'esprit du monde «est toujours disposé à attacher au célibat.»

«Mais venons enfin à la mission d'Odensé.

## II.

«Un court exposé de la fondation de cette mission fera connaître un peu la manière dont les missions s'établissent ordinairement dans ces villes scandinaves, où les âmes se débattent encore dans le vide de la doctrine luthérienne.

«Avant 1867, il n'y avait dans tout le Danemark que deux missions catholiques : celle de Copenhague, la capitale du royaume, et celle de Frédéricia, petite ville forte dans le sud du Jutland. En 1867, Mgr l'évêque d'Osnabrück, provicaire apostolique des missions du Danemark et du nord de l'Allemagne, en établit deux nouvelles, l'une à *Kanders*, dans le nord du Jutland, l'autre à *Odensé*, ville principale de la Fionie. L'entretien de la première de ces deux missions est fourni par une famille noble d'Allemagne ; quant à celle d'Odensé, ce sont les prêtres de deux décanats de la Westphalie qui se cotisent ensemble pour fournir à l'entretien du missionnaire. C'est grâce à ces secours charitables que l'évêque a pu se résoudre à établir les deux missions. Une noble et pieuse dame avait en outre recueilli à Mayence des aumônes pour subvenir aux premiers frais d'établissement de la mission d'Odensé. On put ainsi, avant mon arrivée, installer une chapelle dans un pauvre hangard qui avait servi d'atelier de photographie et qui était devenu trop misérable pour cet usage ; un petit autel et quelques bancs en faisaient l'ameublement. Je ne pus me défendre d'un sentiment pénible en entrant la première fois dans cette triste hutte ; mais le Sauveur ne commença pas même si confortablement à Bethléhem : cette pensée console et fortifie.

«La mission fut ouverte, le 22 octobre 1867, avec toute la solennité pos-

sible, c'est-à-dire qu'avec le concours du curé de Frédéricia, M. d'Euch, qui était venu avec plusieurs de ses paroissiens prendre fraternellement part à la fête, nous pûmes chanter une grand'messe; une offrande de 15 francs fut recueillie en même temps comme premier fonds pour l'achat d'un terrain. Nous dûmes dans la suite nous passer de chant ; une messe basse, avec une instruction familière et des litanies ou autres prières dites en commun, faisait notre office du dimanche.

« Mais le désir de chanter s'étant éveillé chez mes paroissiens, j'achète un vieux piano, je recommence à chercher les notes que je connaissais un peu il y a une vingtaine d'années et me voilà maître de chant; quelques hommes viennent plusieurs fois la semaine, après le travail de la journée, apprendre des cantiques d'église en langue danoise ainsi que le chant latin pour la grand'messe ; le plus habile d'entre eux entonne à l'office ; toute la paroisse chante en chœur, et nous avons un chant complet et édifiant, quoique sans accompagnement.

« Mais quel est donc le nombre de vos catholiques, me demandez-vous? Il y a une quinzaine d'années, on comptait encore beaucoup de catholiques allemands à Odensé. La plupart sont morts, sans recevoir les secours de la religion avant leur passage dans l'éternité, et leurs enfants ont été élevés dans le luthéranisme. J'ai trouvé encore dix-huit catholiques à mon arrivée ici, y compris les enfants. Et quels catholiques ! les uns étaient entrés dans le pays depuis vingt, trente ans et plus; d'autres, élevés dans cette ville, n'ont jamais vu de prêtre ni d'église catholique, sinon les *six* semaines qu'ils passèrent dans leur enfance à Frédéricia pour apprendre le catéchisme et faire la première communion. Dans notre bonne Alsace où l'on est porté dès l'enfance et tous les jours de la vie sur les bras de la religion, et nourri du pain fortifiant de sa doctrine et de ses sacrements ; où l'on est, sans qu'on s'en doute même, poussé aux pratiques saintes par la force de l'exemple, on ne peut guère concevoir quel vide désolant il doit y avoir dans ces âmes qui depuis de si longues années sont privées de tous secours religieux, qui vivent dans un milieu tout anticatholique, sont mariés presque toujours à des protestants et ont même des enfants élevés dans le protestantisme, sans espoir de voir jamais un prêtre catholique au milieu d'eux! Le missionnaire est heureux s'il trouve seulement d'abord en eux la bonne volonté de s'unir de nouveau à l'Église et d'en suivre exactement les pratiques obligatoires; car alors, par l'influence céleste de la prière et des offices divins et par des instructions adaptées à leur portée, il a l'espoir de les initier peu à peu à la connaissance des saintes doctrines et aux exercices de piété. Quelquefois cependant la première éducation dans une famille chrétienne laisse des traces ineffaçables et touchantes dans ces âmes abandonnées, et alors elles sentent plus vivement le bonheur de se retrouver auprès d'un autel catholique.

« Il était donc grandement temps que le soleil des vérités catholiques

descendit de nouveau avec la pluie des grâces célestes sur ces plantes presque mortes pour les ranimer à la vie spirituelle ; il était temps de donner à notre sainte religion un pied à terre dans la ville de saint Canut, où elle était autrefois si florissante et si riche en bénédictions.

«L'entreprise était difficile et, humainement parlant, hasardée ; mais pour étendre le royaume de Dieu sur cette pauvre terre il faut oser et espérer.

«Ajoutons que la protection de Marie, notre bonne patronne, ne nous a pas manqué; le bon Dieu nous a comblés de faveurs. La petite paroisse naissante est devenue plus compacte; plusieurs catholiques qui d'abord ne se faisaient pas connaître, ont été découverts et ramenés à l'église; d'autres, encouragés par la présence d'un prêtre, sont venus s'établir dans cette ville et le nombre des catholiques s'est doublé. Depuis quelques semaines un jeune catholique danois me seconde à l'école et à la chapelle, il est un peu organiste ; car jusqu'ici je n'ai pas seulement été le curé et le maître de chant de la paroisse; j'ai aussi été maître d'école, sacristain; que sais-je encore?

«Mais ce qui est plus, au lieu de végéter dans le triste atelier de photograhie qui ne nous appartenait pas, nous avons par une faveur singulière de la divine Providence, pu faire l'acquisition de la propriété la mieux située et sous tous les rapports la plus convenable pour nous dans toute la ville d'Odensé. Il était en effet impossible de rester plus longtemps dans le pauvre réduit ; loin d'y pouvoir recevoir les protestants, et d'exercer une influence salutaire sur leur esprit, nous ne pouvions dans cette situation que passer à leurs yeux pour une secte misérable à l'égal des mormons ; et cependant il est temps que ce peuple si pitoyablement égaré puisse apprendre quelle fut la religion de ses pères, qui ont laissé de si beaux et de si nombreux monuments de foi et de charité chrétienne; il faut qu'ils sachent d'abord que nous ne sommes pas des idolâtres et des païens, comme ils sont depuis longtemps habitués à le croire : mais ce n'est que dans nos offices divins que nous pouvons les instruire et les édifier.

«Une de mes premières sollicitudes fut donc de chercher un terrain convenable pour en faire l'achat et y établir la mission ; malgré le mot peu encourageant de notre digne évêque, qui a tant de missions sur les bras : «je n'ai point d'argent», je ne laissais pas d'épier toutes les ventes de propriétés et d'explorer toutes les rues de la ville pour trouver une place à la fois convenable et d'un prix modeste ; j'arrivai enfin à la conviction qu'il nous était impossible dans notre pauvreté de nous établir dans l'intérieur de la ville, et qu'il fallait nous estimer heureux d'obtenir un champ à une extrémité de la ville pour y construire une chapelle avec un logement.

«Cependant, notre Mère céleste pensait à nous. Au milieu de mes préoccupations, on m'annonce la vente publique d'une propriété située

au milieu de la ville, près la grande place de Saint-Canut, où l'évêque catholique avait autrefois sa résidence. Il eût été trop désolant de laisser échapper une occasion si heureuse, si providentielle et vraiment unique; l'évêque voulut bien me permettre d'en faire l'acquisition, et malgré de nombreuses difficultés, la propriété devint la nôtre, au grand étonnement de la ville d'Odensé et à la jubilation des catholiques; des journaux protestants parlèrent de cet achat comme d'un présage pour les destinées futures du catholicisme dans le pays.

«Le bâtiment principal est du côté de la place de Saint-Canut, orné de pilastres du style grec, et se prête admirablement à devenir une petite église; il y a aussi un bâtiment pour loger le prêtre, et une salle d'école; il reste même assez de place libre pour y construire plus tard, quand il en sera besoin, une grande église au plus bel endroit de la ville. Mgr l'évêque voulut bien se charger de payer le prix de l'achat, et l'Œuvre de la Propagation de la Foi lui est venue en aide à cet effet. Mais je dois moi-même faire les grandes réparations et les arrangements nécessaires dans ces vieux bâtiments et y installer une église. Avec les aumônes que le bon Dieu m'a envoyées, j'ai déjà pu faire les plus grosses réparations; mais ce n'est pas fini; et puis il faut un autel, des bancs, etc., etc.; et il est important que dans la petite «église de Marie» tout soit bien et capable de porter les assistants, protestants et catholiques, à la piété. Au lieu d'un tableau d'autel, je souhaiterais d'avoir le crucifix avec les statues de Marie et de saint Jean, pour représenter le moment solennel du Calvaire, quand cette parole d'amour descendit du haut de la croix : «Voilà votre fils; voilà votre mère.» Je voudrais que l'incomparable dignité de Marie, comme Mère du Dieu Sauveur et Mère des hommes, fût exprimée d'une manière touchante aux yeux d'un peuple qui a perdu tout sentiment de respect pour elle, et qui ne reconnaît dans celle que Dieu lui-même a fait appeler, par un ange du ciel, «pleine de grâce», et «bénie entre toutes les femmes», rien qui la rende supérieure à toute autre fille d'Ève.

«Je viens de recevoir de France un orgue-harmonium, pour 550 francs; un prêtre d'Alsace veut bien m'avancer cette somme jusqu'à ce que je puisse la payer. Mes paroissiens se sont concertés entre eux pour donner toutes les semaines une aumône à l'effet d'acquérir une ou deux petites cloches; voyant leur zèle, je leur promis de faire élever un petit clocher de bois sur le toit de l'église, dès qu'ils auront recueilli la somme suffisante pour les cloches.

Pour conclure cette longue relation, n'aurais-je pas bien pensé de ma chère Alsace, en espérant qu'il s'y trouvera des bonnes âmes qui voudront m'aider à achever et à orner «l'église de Marie», à payer le petit orgue, à élever un autel et un clocher, etc.? Le bon Dieu le leur rendra au centuple; tous les jours nous prions, après la sainte messe, pour les bien-

faiteurs de la mission.[1] Quant à l'aumône de la prière, dont la mission a également besoin, qu'on la dépose dans le Cœur miséricordieux de Marie, pour qu'elle la présente à son divin Fils.

Odensé, 27 décembre 1869.

J.-C. LICHTLÉ,
Mission. apost.

# STATISTIQUE DIOCÉSAINE.[2]

## NOMINATIONS.

MM.

FROMENT, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, nommé chanoine honoraire de la Cathédrale de Strasbourg.

BLANCHARD, curé d'Eberbach (Seltz), nommé curé à Dorlisheim.
EBEL, professeur au Petit-Séminaire de Strasbourg, curé à OErmingen.
FISCHER, professeur de Sixième au Petit-Séminaire, professeur de Troisième.
WERNERT, chargé de la Cinquième, professeur de Quatrième.
ADAM (Alphonse), professeur d'allemand, professeur de Cinquième.
ADAM (Théodore), professeur de Sixième.
ANDRÈS, professeur de Septième.
DELSOR, professeur de Huitième.
FRISCH, vicaire d'Artolsheim, vicaire administrateur à Dirlingsdorf.
ROTHAN, vicaire de Niederhaslach, vicaire à Benfeld.
GRISEZ, vicaire de Sainte-Madeleine à Sainte-Marie-aux-Mines, vicaire à Belfort.
BANDSEPT, vicaire de Sainte-Marie-aux-Mines, vicaire à Hüttenheim.
KLEIBER. vicaire de Grendelbruch, vicaire à Bergbieten.
DELLINGER, vicaire du Neudorf, vicaire à Marckolsheim.
ARNOLD, prêtre nouvellement ordonné, vicaire à Artolsheim.
BURGER,..... vicaire à Marlenheim.
FREY,..... vicaire à Ribeauvillé.
PFISTER,..... vicaire à Brunstatt.
STOCKER,..... vicaire à Grendelbruch.
WEHRLÉ,..... vicaire à Burnhaupt-le-Haut:

## DÉCÈS.

THIRIET, curé cantonal à Lapoutroye, âgé de 61 ans.
LEY, curé de Burbach-le-Bas, âgé de 63 ans.
VOGEL, curé en retraite à Kaysersberg, âgé de 61 ans.
BENDER, aumônier de l'hôpital d'Obernai, âgé de 42 ans.
KIEHL, curé de Zeinheim, âgé de 60 ans.
SPRAUEL, vicaire d'Altorf, âgé de 28 ans.

[1] Les aumônes peuvent être adressées à M. l'abbé Mury, supérieur du Petit-Séminaire, qui se fera un plaisir et un honneur de les faire parvenir à notre vénéré compatriote.
[2] Reproduction interdite.

*Pour les articles non signés :* PANT. MURY.

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

# TABLE DES MATIÈRES.

## THÉOLOGIE. — PHILOSOPHIE.

Page

**E.** — *Tu es Petrus!* ..... 5
**L'abbé **.** — L'infaillibilité du Pape ..... 193
**THIERRY.** — Mgr Gousset et l'infaillibilité du Pape..... 259
**PAUL MURY.** — L'infaillibilité des Papes d'après l'histoire..... 369

**X.** — Exposition du Saint-Sacrement pendant le carnaval ..... 122
Confession des convertis..... 302

Constitution dogmatique sur la foi catholique ..... 282
Première constitution dogmatique sur l'Église du Christ..... 465

**BOURQUARD.** — Controverses philosophiques du temps présent. — Du traditionalisme..... 74, 167, 273

## HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Protestation des habitants de Saverne contre l'exécution des décrets spoliateurs de l'Assemblée nationale ..... 30
**DACHEUX.** — Geiler et le protestantisme ..... 65, 178
**BOCKENMEYER.** — Tetzel ..... 225

**DELCASSO.** — *Histoire des conseils du roi...*, par M. DE VIDAILLAN..... 347

**CESTRE.** — Des vigies celto-romaines établies le long du Rhin pour la transmission des dépêches..... 33
Preuves hydrographiques de l'existence du lac légendaire de l'Alsace..... 249
De la limite des deux Germanies cis-rhénanes..... 305
**CH. MARTIN.** — Observations sur quelques idées de M. Cestre touchant nos antiquités gallo-romaines..... 143

**STRAUB.** — Une épitaphe de la cathédrale d'Alby..... 211

## LITTÉRATURE. — ENSEIGNEMENT.

Page
**GATRIO.** — Les évêques alsaciens ..... 148
**FŒSSER.** — De infallibilitate Petri et successorum ..... 209
**METZ.** — Plutarque a-t-il connu le christianisme? ..... 473

Liberté de l'enseignement supérieur ..... 223, 405
Renouvellement de la délégation cantonale de l'instruction primaire ..... 302, 362
Nécessité des langues mortes, comme base de l'éducation littéraire ..... 412

## MÉLANGES.

**HUDER.** — La pétition du parti clérical ..... 156
**SŒHNLIN.** — Le schisme d'Orient ..... 161
**BŒHRER.** — Lettre au *National* ..... 220
**MARBACH.** — Le Concile du Vatican et M. Schneegans ..... 241
Le *Progrès religieux* et le Concile du Vatican ..... 329
**LICHTLÉ.** — Mission catholique d'Odensé (Danemarc) ..... 303, 413, 502
**DUBOIS.** — De la mélancolie chez les jeunes gens ..... 321
**SIMONIS.** — Réponse à la lettre de M. le Pasteur Steinbrenner ..... 386, 417

## FOI. — CHARITÉ. — PIÉTÉ.

Œuvre de la Sainte-Enfance ..... 92, 300
Œuvre de la Propagation de la Foi ..... 362
Association de Saint-François-de-Sales ..... 410

Société de Saint-Joseph. — Patronage des jeunes apprentis ..... 240
Œuvre de l'Adoption ..... 126
Société des bibliothèques circulantes du Bas-Rhin ..... 269
Œuvre de Saint-Michel ..... 329
Les orphelins arabes d'Alger ..... 499

Œuvre des Lampes ..... 410
Union des femmes chrétiennes ..... 190

## NÉCROLOGIE.

**SPITZ** et **WINTERER.** — M. Meyer, curé de Colmar ..... 41
**SCHERBECK.** — M. Rumpler, curé de Willgottheim ..... 62
**SCHŒPFER.** — M. Schœpfer, curé de Blotzheim ..... 218
**MARTIN.** — M. Kapps, curé de Bossendorf ..... 334
**N....** — M. Velten, curé de Blienschwiller ..... 365
**L. W.** — M. Huss, vicaire à Colmar ..... 411

**P. MURY.** — Mgr Weis, évêque de Spire ..... 129

## CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Page
**MARBACH.** — Chronique du Concile ..... 9, 52, 113, 231
**ESCHBACH.** — Le Concile du Vatican..... 15, 52, 213, 432
**BOCKENMEYER.** — Chronique religieuse de l'Allemagne..... 106, 203, 581
**WERNERT.** — Le Dr Sepp et le Concile ..... 337

Statistique religieuse de l'Angleterre..... 247
Anarchie des églises protestantes de France..... 247

## CHRONIQUE D'ALSACE.

Mgr Ræss et le Concile du Vatican ..... 64, 91, 126, 188, 216, 239, 269
Son retour dans son diocèse..... 326, 358
Mandement de Mgr l'Evêque de Strasbourg, portant jugement et condamnation de deux lettres de M. l'abbé Gratry..... 153
Bref du Saint-Père à Mgr Ræss..... 409
Circulaire de Monseigneur de Strasbourg au sujet de la guerre ..... 430

Mgr Freppel, évêque d'Angers ..... 56, 91, 95, 212, 240, 301

Le R. P. Félix ..... 24, 56
**P. MURY.** — Un double cas de possession ..... 57, 97, 189, 190
Troppmann ..... 62
Générosité d'un curé ..... 212
Messe militaire au Petit-Séminaire de Strasbourg ..... 432
Programme de la distribution des prix du Petit-Séminaire ..... 437
Notes extraites d'un *Journal* de l'ambulance du Petit-Séminaire pendant le bombardement..... 492
**MARBACH.** — Les Conférences de Saint-Nicolas ..... 24, 58
**WERNERT.** — Pose de la première pierre d'une chapelle chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres ..... 299
Vicariat apostolique de Sénégambie (Mgr Kobès) ..... 327, 411
Bref du Saint-Père à M. l'abbé Pennarun..... 214
Adresse à Mgr de Linz et sa réponse ..... 94
Don de statues ..... 217
Circulaire relative aux monnaies pontificales..... 212
L'Œuvre de l'*Ecce-Homo* à Jérusalem..... 245

## BIBLIOGRAPHIE. — CRITIQUE.

**EHRMANN** — *Grammaire de la langue volofe*, par Mgr KOBÈS..... 18
**WERNERT.** — *Les convertis depuis la Réforme*, par Mgr RÆSS..... 265
*La question du Messie et le Concile du Vatican*, par les abbés LÉMANN 49
** — *Histoire de sainte Odile...*, par M. l'abbé WINTERER..... 84
*** — *Histoire des Conciles œcuméniques...*, par M. l'abbé CHAUVIERRE..... 85

Page

**A. L. C. B.** — Nouvelle apologie du gallicanisme. Réponse à M. l'abbé Loyson, par M. GÉRIN ..... 86
*Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, par M. GÉRIN... 325
* — *Histoire biblique de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, par le Dr SCHUSTER.... 87
**P. MURY.** — *Antiquités de l'église de Toul*, par M. l'abbé GUILLAUME..... 385
Voix de *Maria-Laach*..... 93, 408
*Suéma*, par Mgr GAUME ..... 364
BOISSIN. — Une image du Juif-Errant..... 95
*Corbin et d'Aubecourt*, par L. VEUILLOT..... 93
**J. JENNER.** — *Le Pape Honorius et le Bréviaire romain*, par AMÉDÉE DE MARGERIE..... 112
*Les fausses Décrétales et les Pères de l'Église*, par LE MÊME..... 186
**FRŒHLICH.** — *Récréations dramatiques*...., par M. l'abbé EDEL ..... 150
**J.** — *Mgr Gerbet*..., par M l'abbé DE LADOUE..... 151
**MARBACH.** — *La voix de la paix intérieure*..., par le P. DE LEHEN..... 183
**FORNESS.** — *Unité des quatre Évangiles*..., par le Dr GRIMM..... 187
SCHNAITER. — *Les principes de la vie religieuse*, par le R. P. COTEL..... 364
**CH. MURY.** — *Le libre examen et la presse, ce n'est pas le progrès*..., par M. EMMANUEL PERROT..... 402

* — *Les Taï-pings*, par THE-RULE..... 87
**MARBACH.** — *L'assassinat de Rastatt*, par P. RISTELHUEBER..... 294
**N....** — *Cinq jours du siége de Calais*..., par M. MORELLET..... 398
**COLOMBIER.** — *Liber diurnus*.... par EUG. DE ROZIÈRE..... 428

## VARIA.

Le *Progrès religieux* et les *Articles organiques*..... 127
**MARBACH.** — Le ritualisme en Allemagne..... 159
Menues réflexions sur le *Progrès religieux*..... 194
Une harangue de M. Leblois..... 492

STATISTIQUE DIOCÉSAINE.... 32, 64, 96, 128, 160, 192, 224, 248, 272, 304, 336, 368, 416, 464, 508

Table des matières..... 509

Strasbourg, typographie de E.-P. Le Roux.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
054 REVC C001 v.12(1870)
Revue catholique de l'Alsace ...
3 0112 087550684